SAINT ETIENNE METROPOLE
2 avenue Grûner,
CS 80257, 42006 Saint-Etienne Cedex 1
Téléphone : 04 77 49 21 49
Fax : 04 77 49 21 40

UDAP LOIRE
La Loire Républicaine, 16 place Jean Jaurès,
CS 50007 42001 Saint Etienne Cedex 1
tel : 04 77 49 35 50 / fax : 04 77 49 35 51

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

CENTRE SUD

DE SAINT-ETIENNE (42000 - LOIRE)

DIAGNOSTIC

ARRET EN CONSEIL METROPOLITAIN LE 24 MARS 2022
APPROBATION EN CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

DIAGNOSTIC URBAIN, PAYSAGER ET ARCHITECTURAL

SOMMAIRE

I INTRODUCTION AU SPR p.3

1 PRÉAMBULE p.4
2 DÉROULÉ DE LA PROCÉDURE p.6

II CONTEXTE TERRITORIAL ET PATRIMONIAL p.8

1 LA VILLE DANS SON CONTEXTE p.9
1.1 Situation de la ville p.9
1.2 Caractéristiques paysagères p.16
1.3 Les risques p.22
1.4 Les dynamiques environnementales p.23
2 ENVIRONNEMENT PATRIMONIAL p.24
2.1 Édifices protégés au titre des monuments historiques p.25
2.2 Les servitudes de sites classés et inscrits p.27
2.3 Le patrimoine naturel et environnemental p.28

III LA VILLE DANS SON HISTOIRE p.29

1 ÉVOLUTION URBAINE p.30
2 SYNTHÈSE HISTORIQUE p.43

IV POLITIQUE URBAINE : LA VILLE DANS SES PROJETS p.45
1 LE PLAN LOCAL D'URBANISME p.46
2 LE RENOUVELLEMENT URBAIN p.48
3 LE RÈGLEMENT D'ENSEIGNES ET DE PUBLICITÉ p.49
4 LE PLAN FAÇADES p.50

V. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL p.51

1. LES GRANDES FAMILLES TYPOLOGIQUES p.52
1.1 Le bâti urbain pré-industriel p.53
1.2 les immeubles d'habitation et de rapport p.54
1.2.1. L'architecture classique «Dalgabio» p.55
1.2.2 Les immeubles Stéphanois p.56
1.2.3 Les immeubles Éclectiques p.57
1.2.3 Les immeubles Art Déco et Modernes p.60
1.3 Le bâti lié à l'industrie passementière p.63
1.3.1. Le bâti passementier p.64
1.3.2. Les immeubles à cour p.71

2. CARACTÉRISTIQUES STEPHANOISES p.72
2.1 Du grès houiller au ciment prompt p.72
2.2 Du grès houiller aux façades enduites p.75
2.3 Un paysage rythmé par les ferronneries et décors p.79
2.4 Des menuiseries soulignant les façades p.80
2.5. Usage et image du rdc p.81

3 LE PATRIMOINE SINGULIER ET MONUMENTAL p.84

VI. LES SECTEURS PATRIMONIAUX p.85

1. LE PATRIMOINE URBAIN p.86

2. LES SECTEURS IDENTITAIRES p.88

2.1. Le Noyau originel et ses extensions p.89
2.1.1 Le bourg médiéval p.90
2.1.2. Saint Jacques p.95
2.1.3. Bérard Gervais p.124

2.2.Saint Roch Tréfilerie p.129

2.3. Ville Moderne Grande Rue p.137

2.4. Libération p.143

2.5. Sainte Barbe p.149

I. INTRODUCTION AU SPR



vue sur le Pilat depuis la colline Villeboeuf

I. INTRODUCTION AU SPR

1. PREAMBULE

> ***Le patrimoine recouvre à la fois le temporel et le spirituel, le réel et l'immatériel, le multiple et l'unique, l'industriel et l'artistique, le tout et la partie, le genre et l'espèce, le signe et le sens.***
>
> **Jean-Yves Andrieu, in** *Patrimoine et Histoire*

L'analyse architecturale d'une ville est intimement liée à la particularité historique du territoire : il n'y a ainsi pas d'analyse type mais seulement des analyses particulières, permettant de retracer toutes les strates témoignant avec plus ou moins d'importance du passage et de l'influence de chaque époque.

Au delà de la prise en compte des objets bâtis, l'analyse prend en compte les strates historiques, les caractéristiques paysagères, les typologies architecturales... l'ensemble de ces différentes analyses racontent la ville, son histoire sociale, industrielle, ses spécificités humaines, religieuses, économiques...

Ville blottie entre des collines, un contrefort de montagne et un marécage, Saint-Étienne s'est développée non pas grâce à son site, mais bien à l'ingéniosité de ses habitants qui ont su exploiter un environnement particulièrement complexe et le façonner pour répondre à leurs besoins. La richesse en matière première de ce territoire a fait naître une des plus grandes villes industrielles de France, qui s'est ainsi désenclavée pour devenir un carrefour majeur de marchandises. Développant ainsi une diversité d'activités - dont la plupart ont aujourd'hui disparu - cette ville s'est constituée plusieurs visages qui font aujourd'hui sa richesse patrimoniale et paysagère.

La prise de conscience de la nécessité d'intervention sur le bâti, considéré comme patrimoine est récente. Sans doute la ville a-t-elle souffert d'une certaine déprise voire dépréciation. Les constructions qui la composent et qui lui donnent son identité première (patrimoine «modeste», hérité des formes particulières du travail à Saint-Étienne : ruban, armes, ferronneries) révèlent un regard fonctionnaliste inattentif, peu conscient de leur valeur culturelle et patrimoniale.

Toutefois, depuis une vingtaine d'années, une multiplication d'études, de travaux divers est à noter, ayant pour objet la connaissance, voire la reconnaissance de la ville, de sa complexité et de sa richesse patrimoniale, certes non pas liées un patrimoine monumental d'exception, mais à un patrimoine architectural et urbain social : Saint-Étienne a été faite pour et par des hommes travaillant, souvent durement, entrepreneurs ou ouvriers. Elle offre ainsi un tissu urbain disert quant aux métiers et aux hommes qui ont fait la ville, métiers fragilisés ou disparus dans les périodes récentes mais ayant laissé en héritage, ce patrimoine urbain dont l'usage et l'occupation sont aujourd'hui à redéfinir.

Dans ce but, deux ZPPAUP et deux AVAP, devenues aujourd'hui Sites Patrimoniaux Remarquables, ont été élaborées dans son centre-ville, répondant à trois objectifs :
- protéger le Centre Ville en tant que territoire porteur des témoignages forts du développement urbain, économique et social de la ville.
- offrir un cadre de protection adapté aux quartiers anciens ANRU et prioritaires pour l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne en terme de renouvellement urbain. Il s'agit de cadrer et d'offrir un levier pour le renouvellement de ces secteurs défavorisés et déqualifiés.
- accompagner un renouvellement urbain respectueux dans ces quartiers, qui ne stérilise pas la création architecturale et qui permette ainsi de constituer un patrimoine pour demain.

Il existe par ailleurs de multiples portails de connaissance de ce patrimoine : Inventaire Général, Label Ville et Pays d'Histoire, Réseau Patrimoine… mais aussi des recherches faites par l'université, l'école d'architecture, les associations de protection du patrimoine et /ou d'habitants…

I. INTRODUCTION AU SPR

Le territoire de Saint -Étienne est couvert par différents documents de protection et de mise en valeur du patrimoine urbain :

Deux ZPPAUP, devenues des SPR :

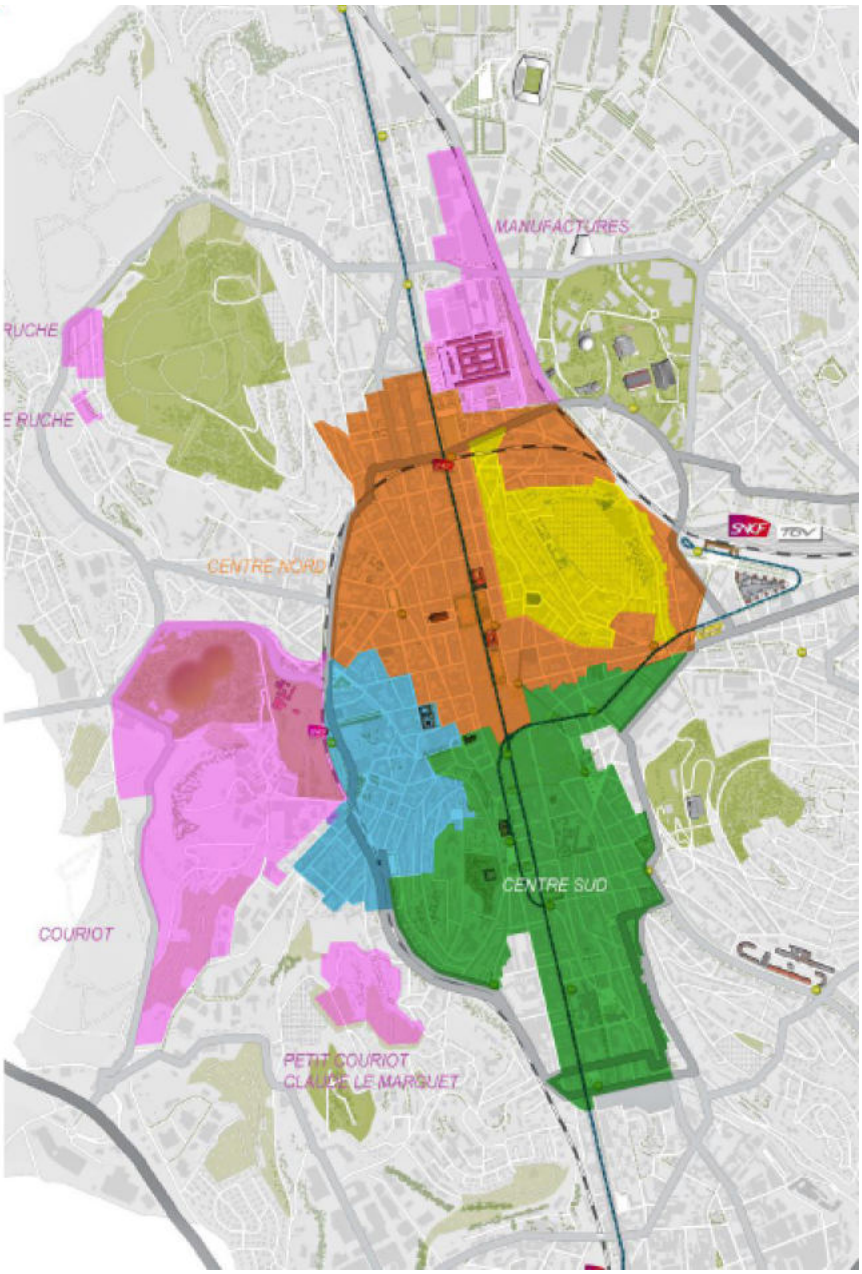
+ Tarentaize Beaubrun, approuvée en 2004;
+ Crêt de Roc, approuvée en 2004;

Deux AVAP, devenues des SPR :

+ CENTRE-NORD,
née de la transformation de la ZPPAUP approuvée en 2009.
Elle prend en compte les secteurs nord du centre-ville, secteurs nés du développement urbain à partir du 19ème siècle, essentiellement liés à l'essor de l'activité passementière (secteur Jacquard, secteur de la Fabrique).

+ COURIOT MANUFACTURE
couvrant les secteurs les plus emblématiques de l'histoire industrielle de Saint-Étienne : le site minier de Couriot et l'emprise de la Manufacture d'armes.

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, la ville de Saint-Étienne vise à protéger à terme, 450ha de son territoire communal.



SPR COURIOT MANUFACTURE
SPR CENTRE NORD
SPR CRET DE ROCH
SPR TARENTAIZE BEAUBRUN
SPR CENTRE SUD

PRINCIPES D'UN SPR :

Un SPR a pour objectif une appréhension globale du potentiel patrimonial de la ville, c'est-à-dire de ce qui est facteur d'identité :
- Ce qui crée l'identité et la particularité du – des – territoire(s) de Saint-Étienne
- Ce qui permet une reconnaissance de la ville
- Ce qui offre la volonté de s'y arrêter, de la découvrir, de l'observer, d'y rester, de la partager.

La lecture de la ville invite ainsi à une prise en compte patrimoniale selon deux critères transversaux, liés à la valeur d'image et d'usage des éléments du patrimoine, valeurs trouvant leur **expression patrimoniale définitive** dans leur valeur culturelle, valeur qui crée et explicite le lien entre image et usage.

Enfin, **chacun de ces éléments peut être lu différemment** dans la ville selon son image, actuelle, passée, perpétuelle, selon son usage, passé, présent, avenir.

Le SPR invite ainsi à prendre en compte le patrimoine dans ses trois dimensions :
- l'Architecture : le patrimoine bâti,
- L'urbain : les tissus et formes urbaines, les espaces libres, la trame viaire et parcellaire...
- Le paysage : dans ses dynamiques naturelles, dans ses caractéristiques végétales et minérales...

en inscrivant celui-ci dans une logique de prise en compte et de respect de l'environnement : prise en compte du bâti (problématiques d'isolation, prise en compte des procédés de production d'énergie, prise en compte des dynamiques écologiques...

Il s'agit ainsi de reconnaître et de déterminer le rapport entre chacun de ces éléments : le patrimoine stéphanois est-il un patrimoine d'abord architectural, reposant sur des éléments bâtis individualisés, ou plus largement urbain, reposant sur une trame urbaine, sur des ensembles ? Quelle est l'importance du paysage dans la ville ?

L'élaboration du SPR Centre Sud est conduite conformément aux règles régissant les AVAP (mesures transitoires de l'article 114 de la Loi CAP.
Elle se déroule en trois phases principales :

> Une phase de diagnostic et de définition des enjeux patrimoniaux du territoire ;

> Une phase de définition des orientations, qui vont définir le projet patrimonial de la collectivité ;

> Une phase d'élaboration des différents documents réglementaires du SPR;

Cette étude a été réalisée sous l'autorité de la commune puis de la Métropole, avec l'aide d'une commission locale et d'un chargé d'étude, et en association avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
Les documents rédigés sont soumis successivement à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA), aux personnes publiques concernées, à l'enquête publique, au préfet de département et enfin au Conseil métropolitain.

I. INTRODUCTION AU SPR

COMPOSITION D'UN SPR :

On compte quatre principaux documents, qui s'établissent chronologiquement avec :

> ***le diagnostic Architectural, Patrimonial et Environnemental du SPR :***
Il référence toutes les formes de patrimoine (éléments entrant dans son champ d'application et ceux régis par des textes particuliers – comme les monuments historiques – dont le ***SPR*** doit simplement tenir compte)
Il est annexé au rapport de présentation.

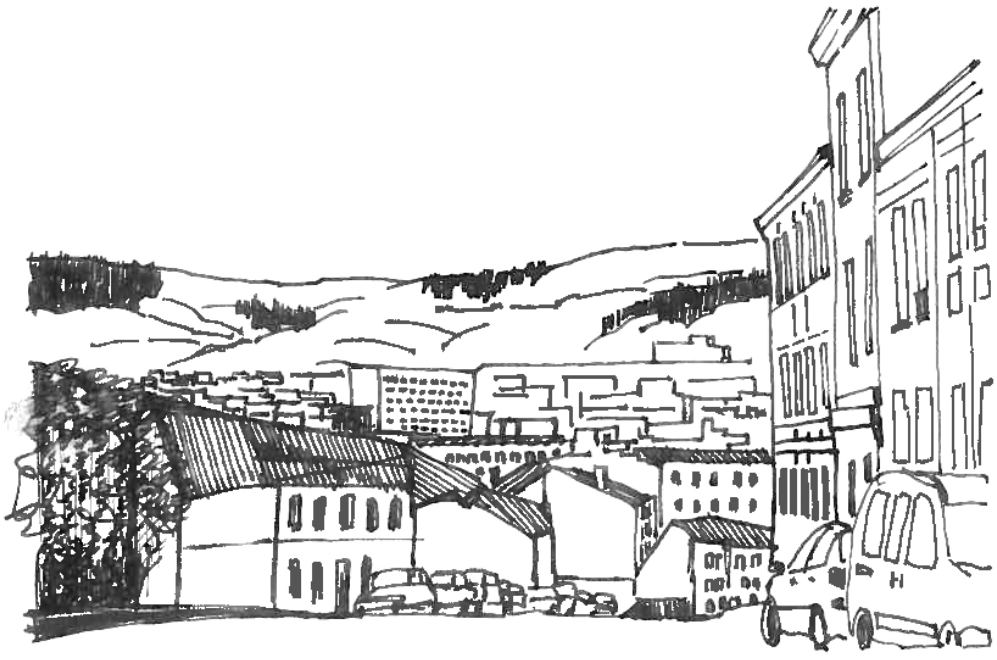
> ***le rapport de présentation des objectifs***, qui formalise la synthèse du diagnostic et des enjeux identifiés ;
Il analyse les enjeux urbains et paysagers et expose les principales mesures prises pour assurer la sauvegarde de ce patrimoine, tout en prenant en compte le contexte socio-économique afin d'insérer la politique de protection dans une vision dynamique de la ville.

> ***le document graphique,*** qui définit les secteurs patrimoniaux de protection et identifie l'ensemble des éléments patrimoniaux repérés sur le territoire (constructions ou espaces intéressants bâtis ou non) ;

> ***le cahier de prescriptions réglementaires***, qui définit les règles urbaines et patrimoniales en fonction des différents secteurs patrimoniaux.
Il s'agit de prescriptions qui s'imposent aux demandeurs ou de recommandations qui permettent d'orienter les choix de restauration ou d'aménagement sur lesquels se fondera l'ABF pour donner son avis.
Le document comprend par ailleurs un ***cahier de recommandations*** architecturales, urbaines, paysagères et environnementales, non réglementaires, afin d'expliquer le règlement et de guider le sens de son application.

Document	Statut	Opposabilité
Rapport de présentation	Il n'a pas effet de droit. Le juge sera cependant vigilant sur la cohérence interne du document entre les objectifs du SPR énoncés dans le rapport de présentation et ses dispositions règlementaires.	Non opposable aux tiers.
Diagnostic	Annexé au rapport de présentation. Son absence constitue un vice de forme.	Non opposable aux tiers, il n'a pas effet de droit.
Prescriptions règlementaires	Annexées au PLU, elles viennent s'ajouter, voire se superposer aux dispositions du règlement d'urbanisme ; il est donc essentiel qu'elles n'entrent pas en discordance avec celui-ci.	Opposable aux tiers dès lors qu'elles ont été annexées au PLU.
Document graphique	Il a la même portée juridique que les dispositions du règlement écrit. Il définit le ou les périmètres du ***SPR***, à une échelle permettant d'identifier les îlots de propriétés concernés.	Opposable aux tiers.

II. CONTEXTE TERRITORIAL ET PATRIMONIAL DU CENTRE SUD DE SAINT ÉTIENNE



vue sur le Pilat depuis la colline Villeboeuf

II. CONTEXTE TERRITORIAL ET PATRIMONIAL

1. CONTEXTE TERRITORIAL
1.1 SITUATION DE LA VILLE

La compréhension du socle territorial de la ville constitue une porte d'entrée pour mesurer la valeur patrimoniale et paysagère de la ville. Comment Saint Étienne, et en particulier la partie sud de la ville, s'intègre-t-elle dans le grand paysage? Quelles sont les grandes structures paysagères qui organisent la ville? Comment comprendre la trame urbaine par rapport au paysage environnant? Comment les structures paysagères pourraient influencer les développements futurs de la ville?

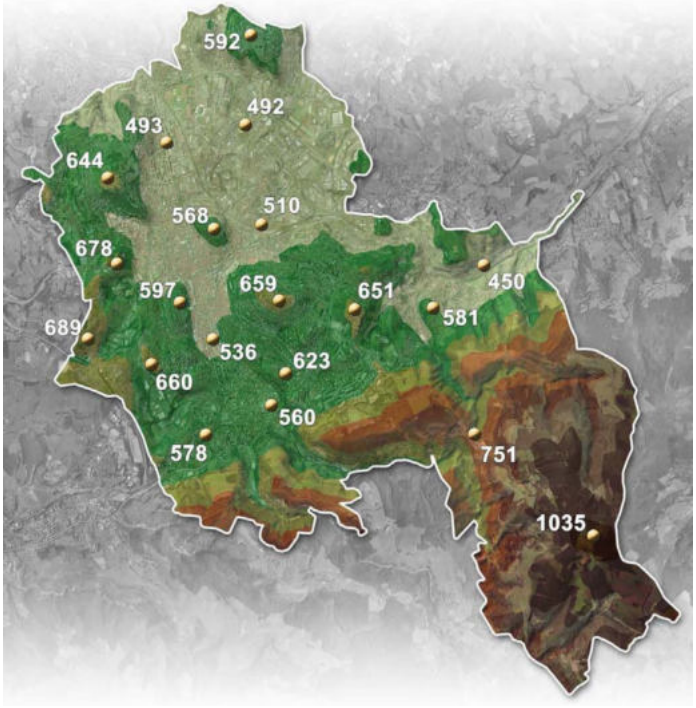
A 500-600m d'altitude, Saint-Étienne s'inscrit dans une vallée d'environ 8km de long et d'1km de large en moyenne, creusée dans des sédiments friables et enclavée dans une masse montagneuse.

L'érosion différentielle des différentes couches géologiques, les nombreux ruisseaux qui ont creusé des vallons et morcelé le plateau houiller en une série de buttes inégalement individualisées, ont ainsi composé un territoire tripartite comprenant :
- des fonds de vallées larges et mal drainés,
- des versants convexo-concaves sur une centaine de mètres ,
- des buttes aux sommets aplatis :
• Montmartre, Beaubrun, Montaud à l'ouest,
• La Métare, Villeboeuf, Crêt-de-Roc à l'est.
• Au nord, le crêt de Saint-Priest.
• Au sud, la large Butte du Pilat.

On appelle plaine du Furan ce site en piémont du Pilat, formé de collines, entre lesquelles l'urbanisation s'est frayée un chemin. Cette dépression correspond à une faille géologique SO-NE, faille du Pilat, à l'origine du bassin d'effondrement de Saint Étienne.

La ville s'inscrit donc dans un site très contraint, mais exceptionnel qui n'était ainsi pas particulièrement propice à son implantation. Historiquement, rien ne préfigurait l'expansion urbaine : situation enclavée, à l'écart des grands axes de communication, milieu de moyenne montagne, relief orienté nord (Ubac du Pilat), climat rude, plaine marécageuse.

La ville de Saint-Étienne s'est développée non pas grâce à son site, mais elle a su exploiter un environnement particulièrement complexe et le façonner pour répondre à ses besoins. Ce ne sont pas les possibilités de voies d'échanges qui ont entraîné le développement de la Ville, mais c'est la Ville et son développement qui ont engendré le réseau dense de voies de communication vers la Loire et le pays Lyonnais. Le plan d'urbanisation de Dalgabio renforce ce site de la ville en couloir, en affirmant son orientation N-S, dans l'axe de la vallée naturelle alluviale du Furan et du Furet.



Carte du relief extraite du PLU



Carte de Saint-Étienne au cœur des convergences, extraite du PLU

La ville s'est développée, à l'instar des cités de pèlerinage, en drainant vers elle les forces vives nécessaires à son essor, et en trouvant en elle les ressources pour sa croissance. L'originalité de la ville, repose dans sa transformation, en quelques décennies, au 19ème siècle, en capitale de la première région industrielle de France.

1.1.1 Géologie

La commune de Saint-Étienne est implantée sur des terrains d'Age Primaire de la période Carbonifère répartis en trois types :
- Le secteur granitique de Saint-Victor-sur-Loire (-330 millions d'années) ;
- Le secteur métamorphique de Rochetaillée (-320 millions d'années) ;
- Le secteur sédimentaire houiller de l'époque Stéphanienne (-305 à -300 millions d'années) de la ville elle-même.

A l'ère primaire se forme le socle hercynien, composé de roches métamorphiques (granites, schistes, notamment) que l'on retrouve dans les Monts du Pilat et les Monts du Lyonnais (Rochetaillée, par exemple), ou dans le secteur de Saint-Victor-sur-Loire (-330 millions d'années).

A la fin de l'ère primaire, la période dite Carbonifère (de - 360 à - 300 millions d'année) voit se développer une flore luxuriante, dans des sols plus ou moins marécageux, sous un climat chaud et humide. Cette végétation prolifique va déposer de la matière carbonique à l'origine des strates de charbon qui expliquent l'activité industrielle du bassin houiller de Saint-Étienne.

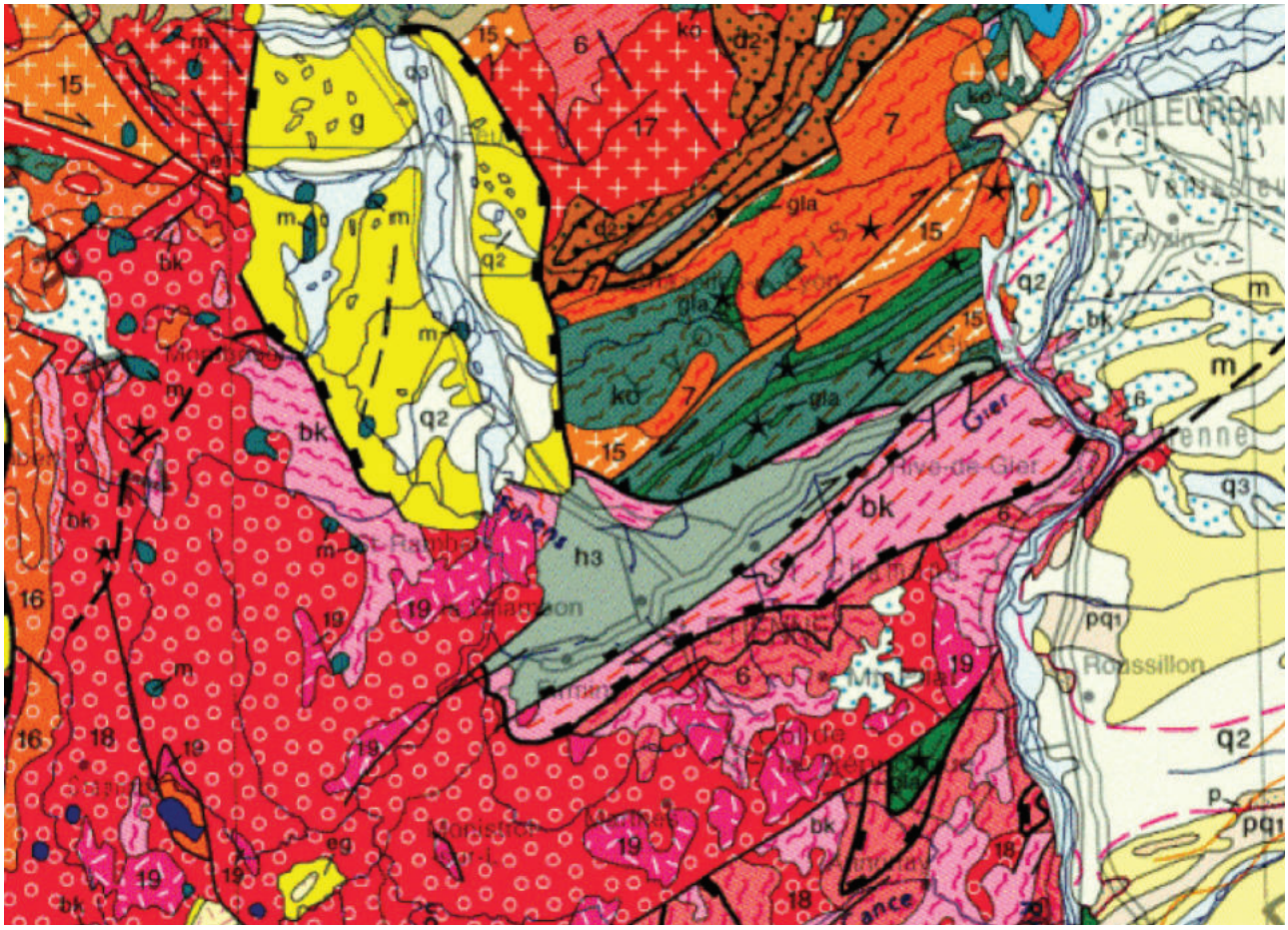
Vient ensuite la période du Stéphanien, de - 304 à - 300 millions d'année (le phénomène qui a eu lieu à Saint-Étienne a donné nom à la période géologique). La faille du Pilat se révèle, ligne de force encore lisible aujourd'hui. Le long de la faille s'ouvre le bassin d'effondrement de Saint Étienne, qui s'élargit entre les Monts du Pilat et les Monts du Lyonnais.

Le bassin s'effondre progressivement le long de la faille, ce qui explique l'alternance des couches de roches métamorphiques du socle hercynien, avec les roches sédimentaires des couches carbonifères (veines de houille exploitées à l'ère industrielle dans les puits de Saint Étienne, et grés détritiques que l'on retrouve dans le bâti stéphanois).

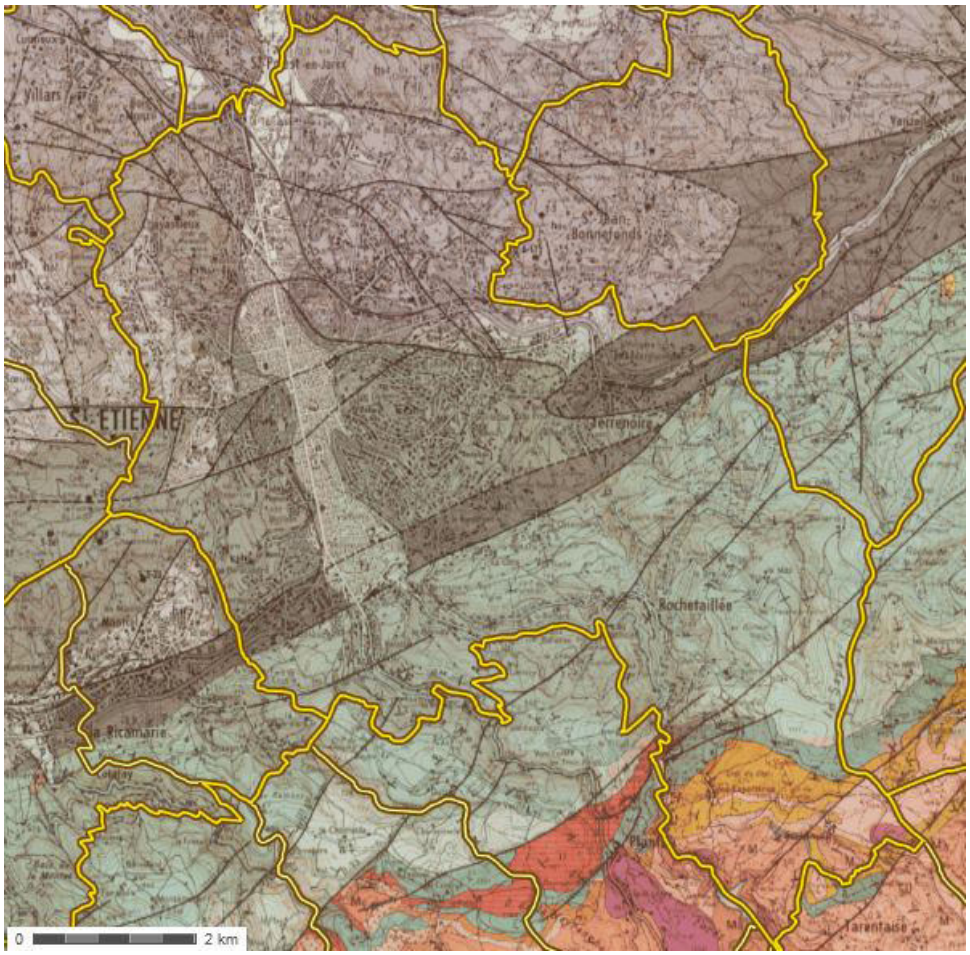
A «Saint-Étienne Ville», les formations stéphaniennes sont constituées d'assises schisto-gréseuse, conglomérats et poudingues alternées de nombreuses veines de houille.
L'exploitation minière a beaucoup perturbé les nappes aquifères présentes en engendrant des problèmes de perte de débits ou au contraire des résurgences.
La butte de Montreynaud repose sur des roches d'origine volcanique siliceuses ou gcysérites liées à d'anciens geysers.

II. CONTEXTE TERRITORIAL ET PATRIMONIAL

1. CONTEXTE TERRITORIAL
1.1 SITUATION DE LA VILLE



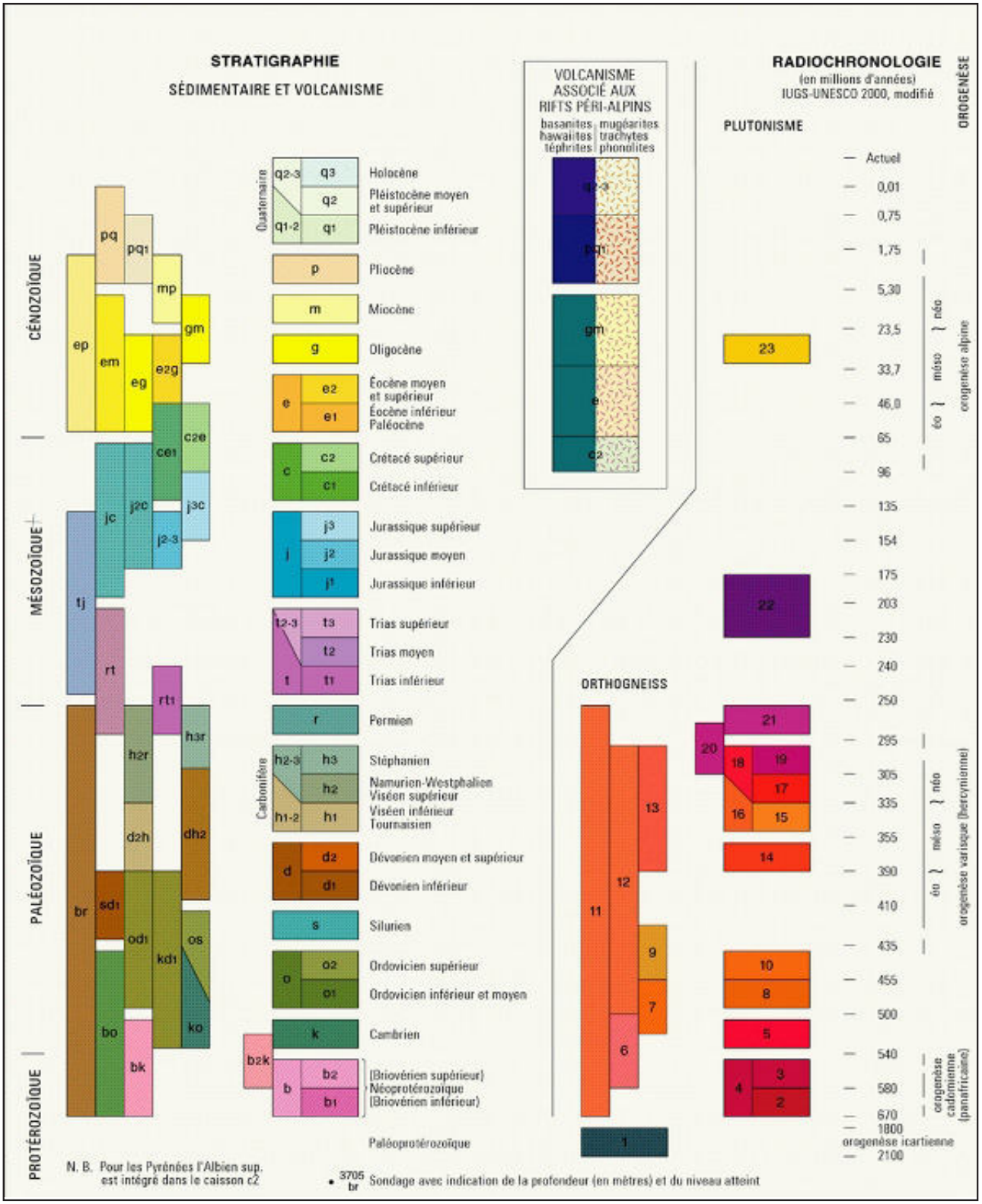
Carte géologique de St Étienne, source : Infoterre



Carte géologique de Saint Étienne, source : BRGM

II. CONTEXTE TERRITORIAL ET PATRIMONIAL

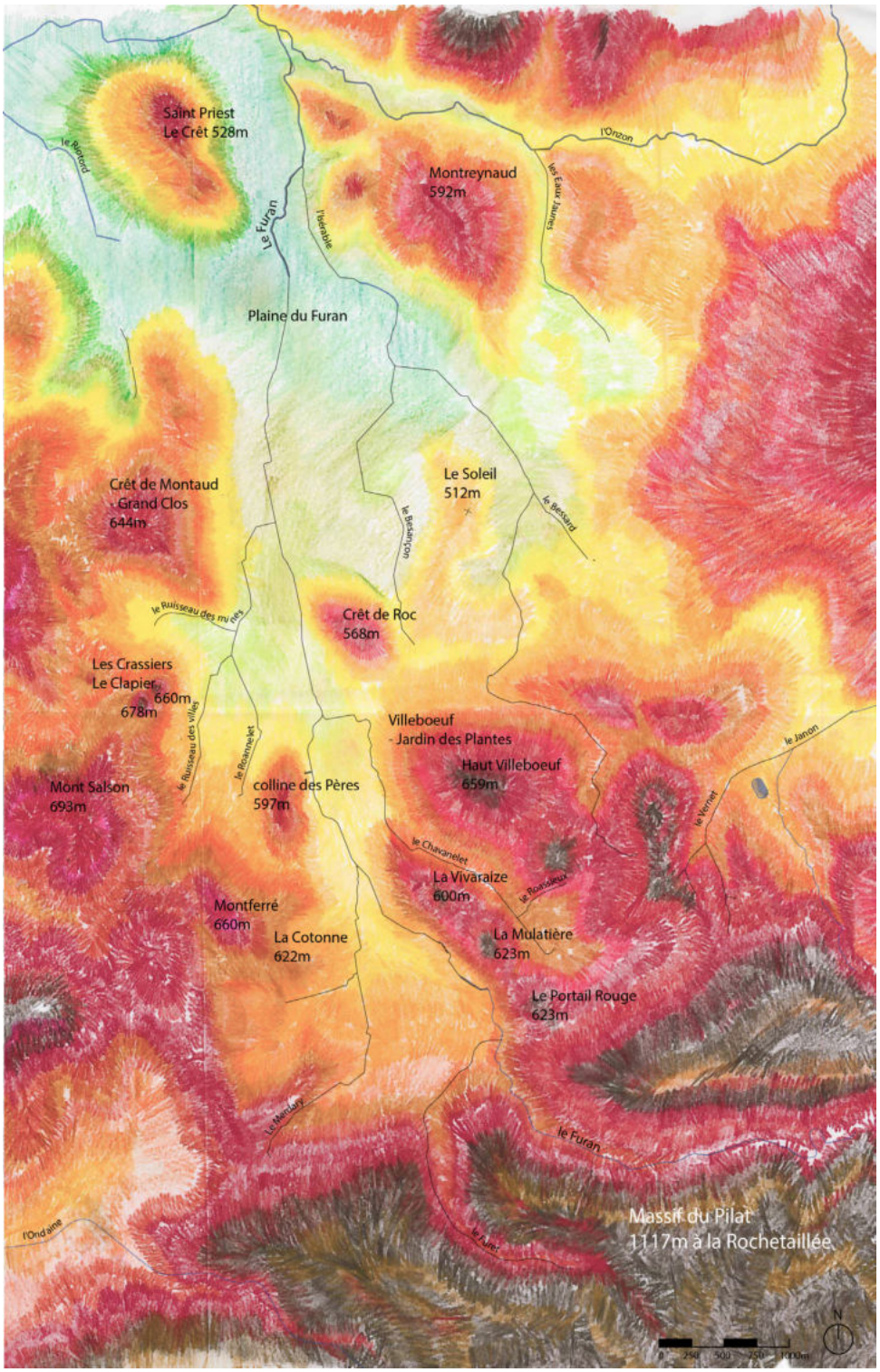
1. CONTEXTE TERRITORIAL
1.1 SITUATION DE LA VILLE



1.1.2 Topographie

Calée sur le flanc Nord du Pilat, Saint-Étienne est située dans l'étroite vallée alluviale du Furan. Cette vallée s'étale vers le Nord, bordée de collines tant à l'est qu'à l'ouest. De cette situation résulte le contraste du relief stéphanois, avec une amplitude de 660 mètres entre le point haut (1 117 mètres sur Rochetaillée) et le point bas (420 mètres au niveau du lac du Grangent).

Quatre entités géographiques se distinguent sur le territoire communal :
- Le Sud de la ville et la commune associée de Rochetaillée, appartenant aux contreforts du Massif du Pilat, dont l'altitude est comprise entre 600 à 1 117 mètres;
- A l'Est, la vallée encaissée du Gier, orientée sud-ouest/nord-est, en direction de la vallée du Rhône;
- Le bassin stéphanois constitué par la confluence des vallées alluviales du Furan et de ses affluents, dont l'altitude est comprise entre 500 et 650 mètres;
- A l'Ouest, Saint-Victor-sur-Loire, au relief collinaire, voit son altitude varier entre 420 et 710 mètres. Ce territoire physiquement détaché du reste de la commune est bordé sur son flanc Ouest par les gorges de la Loire.



Carte du relief de St Etienne

< 450m > 1000 m



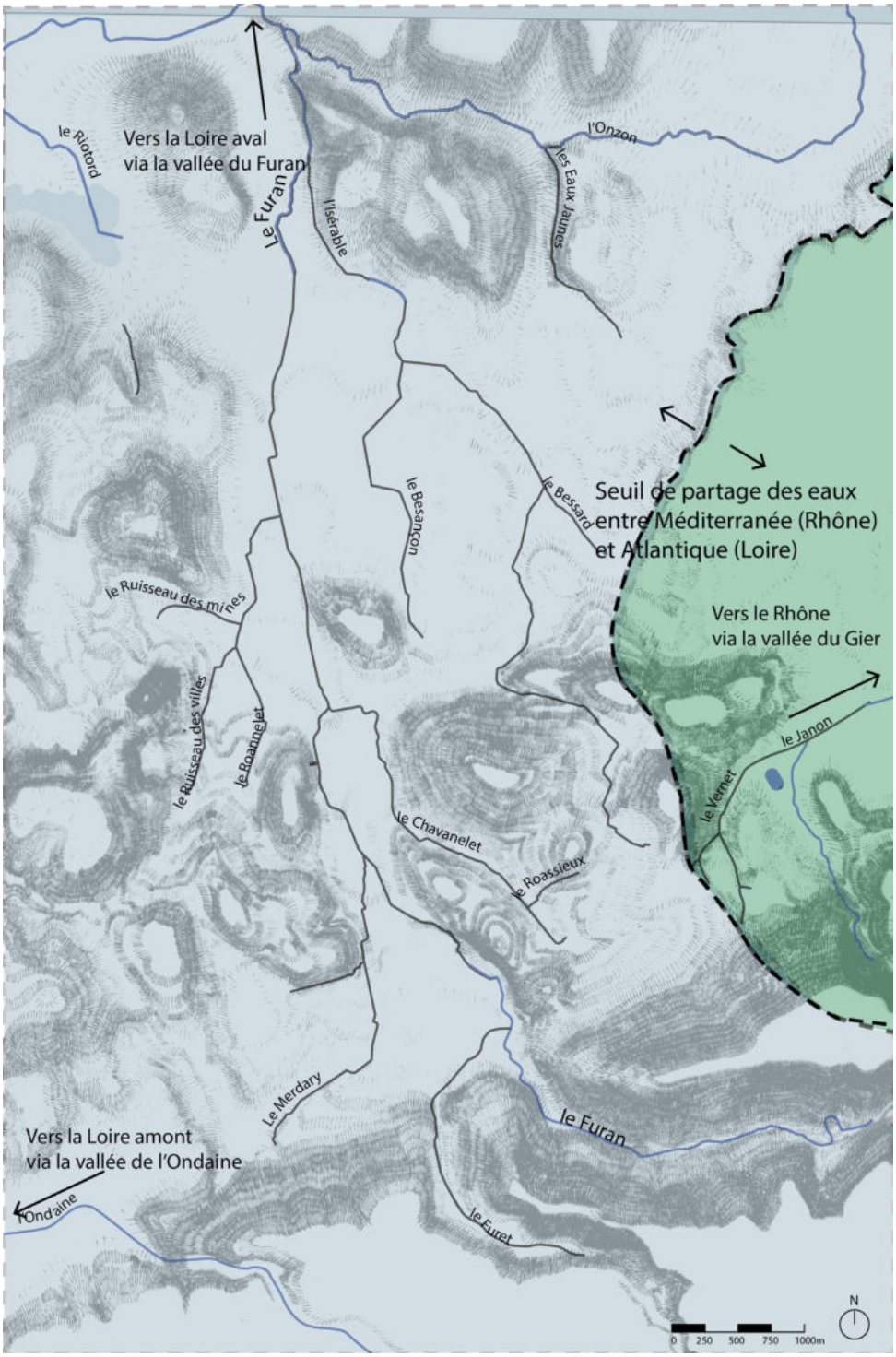
1.1.3 Hydrographie

A l'échelle régionale, Saint Étienne a la particularité de former une ligne de partage des eaux, entre Méditerranée (*via* le Janon et le Gier, qui se jettent dans le Rhône), et Atlantique (*via* le Furan et l'Ondaine, qui se jettent dans la Loire).

A l'échelle du territoire, l'eau est omniprésente, par les multiples torrents dévalant du Pilat. Le régime torrentiel (étiages prononcés, crues subites liées à des orages, similaires aux crues cévenoles) de ces cours d'eau s'explique par le fait que la dénivellation entre les Monts du Pilat et le bassin d'effondrement est abrupte, liée à la faille du Pilat.

Ce régime torrentiel dû à la forte pente (2,1% en moyenne. le long du Furan, de sa source, au Bessat jusqu'à Andrézieux) permet une utilisation de l'énergie motrice des cours d'eau, au profit des industries du bassin houiller. Étymologiquement, *furia* signifie «violence impétueuse», furie. Le Furan et ses affluents ont ainsi motivé l'implantation originelle de la ville.

Au-delà de la force motrice, les eaux du Furan étaient appréciées par leur qualité et leur clarté peu calcaire, nécessaire pour les activités telles que la métallurgie et l'armurerie.



Seuil de partage des eaux entre le Rhône / Méditerranée et la Loire / Atlantique

1.1.4 Climat

> un milieu de moyenne montagne, relief orienté nord (Ubac du Pilat), climat rude

1.1.5 Végétation

La végétation spontanée qu'on trouve sur le territoire de Saint-Étienne est propre à un climat continental de moyenne montagne.

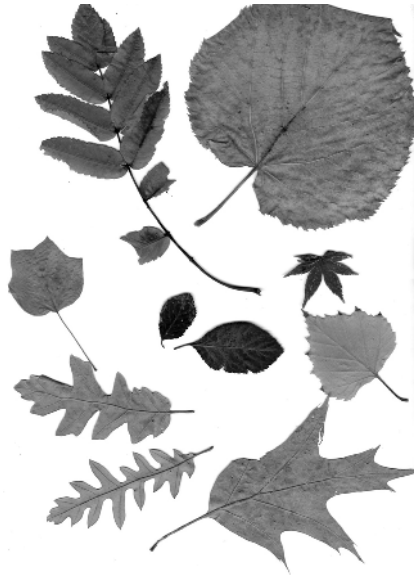
La ville compte 1060 ha de forêt communale dans le massif du Pilat (pour approvisionnement en eau, protection des sources et des chaumasses - tourbières - et exploitation de bois). On distingue différents étages de végétation.

Étage planitaire
végétation herbacée
aulnaie avec bouleau
peupleraie
Bouleau
Peuplier tremble
Noisetier
Prunus

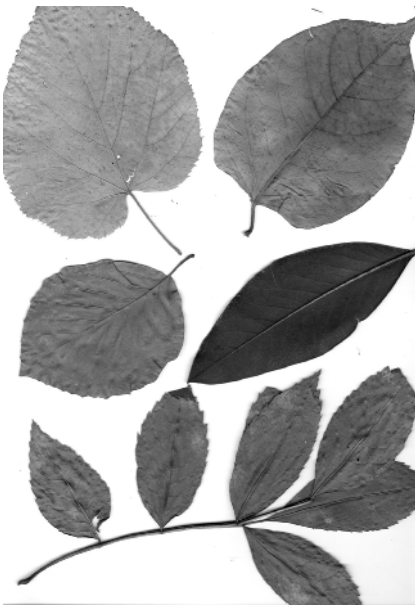
Étage collinéen (et submontagnard)
hêtraie-chênaie
chênes (Quercus pubescens, Quercus petraea), bruyère (Calluna vulgaris), robiniers Robinia pseudoacacia, pins sylvestres Pinus silvestris, frênes et châtaigniers Fraxinus excelsior, Castanea Sativa

Étage montagnard
Hêtre
Charme
Sorbiers
Alisiers
pinède à pin sylvestre
Pin Sylvestre
végétation rase, prairie fauchée sur les hauteurs
+ exploitations forestières : épicéas, douglas, sapins

L'étagement de la végétation fait apparaître des palettes végétales qui peuvent inspirer les palettes végétales choisies pour les aménagements urbains.







Ces feuilles, recueillies au gré des espaces publics de la ville, représentent la végétation plantée dans les parcs et jardins de la ville : le choix de ces essences respecte-t-il la végétation qui s'implante spontanément sur le territoire de Saint Étienne?

II. CONTEXTE TERRITORIAL ET PATRIMONIAL

1. CONTEXTE TERRITORIAL
1.2 CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

Par l'étude de la géologie, la topographie, l'hydrographie et la végétation, on retient des éléments de grand paysage importants, qui induisent des lignes paysagères dans le tissu urbain : collines, vallée du Furan, grès houiller.

La ville s'est développée sur un site géographique très contraignant, peu adapté à l'implantation humaine et excentré des voies de communication avec :
- un fond de vallée, d'axe Nord-Sud, large et plat, inondable, traversé par une rivière au régime torrentiel et au débit fougueux (qui a finalement été canalisée, couverte et oubliée par la ville).
- des collines et des versants qui ont d'abord été le lieu-refuge pour une implantation humaine timide au départ, avant d'être consommé, transformé au gré des exploitations minières ou de faire l'objet de projets idéalistes d'arasement comme pour la colline de Crêt-de-Roc.
Au fur et à mesure que la ville s'y est accommodée, le relief est devenu une spécificité stéphanoise avec les constructions qui assurent la lecture des collines en les gravissant, les escaliers, les passages, les rues rectilignes de la trame Dalgabio, qui en font ressortir le relief.

Les interventions humaines ont eu pour volonté d'effacer le site, de le domestiquer, de le dominer, tout en en exploitant les potentialités.

Trois facteurs géographiques ont ainsi particulièrement influencé le développement stéphanois :

- **L'eau**, qui a fourni l'énergie nécessaire pour faire tourner les artifices et travailler le métal (par sa canalisation dans des barrages permettant d'en maîtriser la force hydraulique).

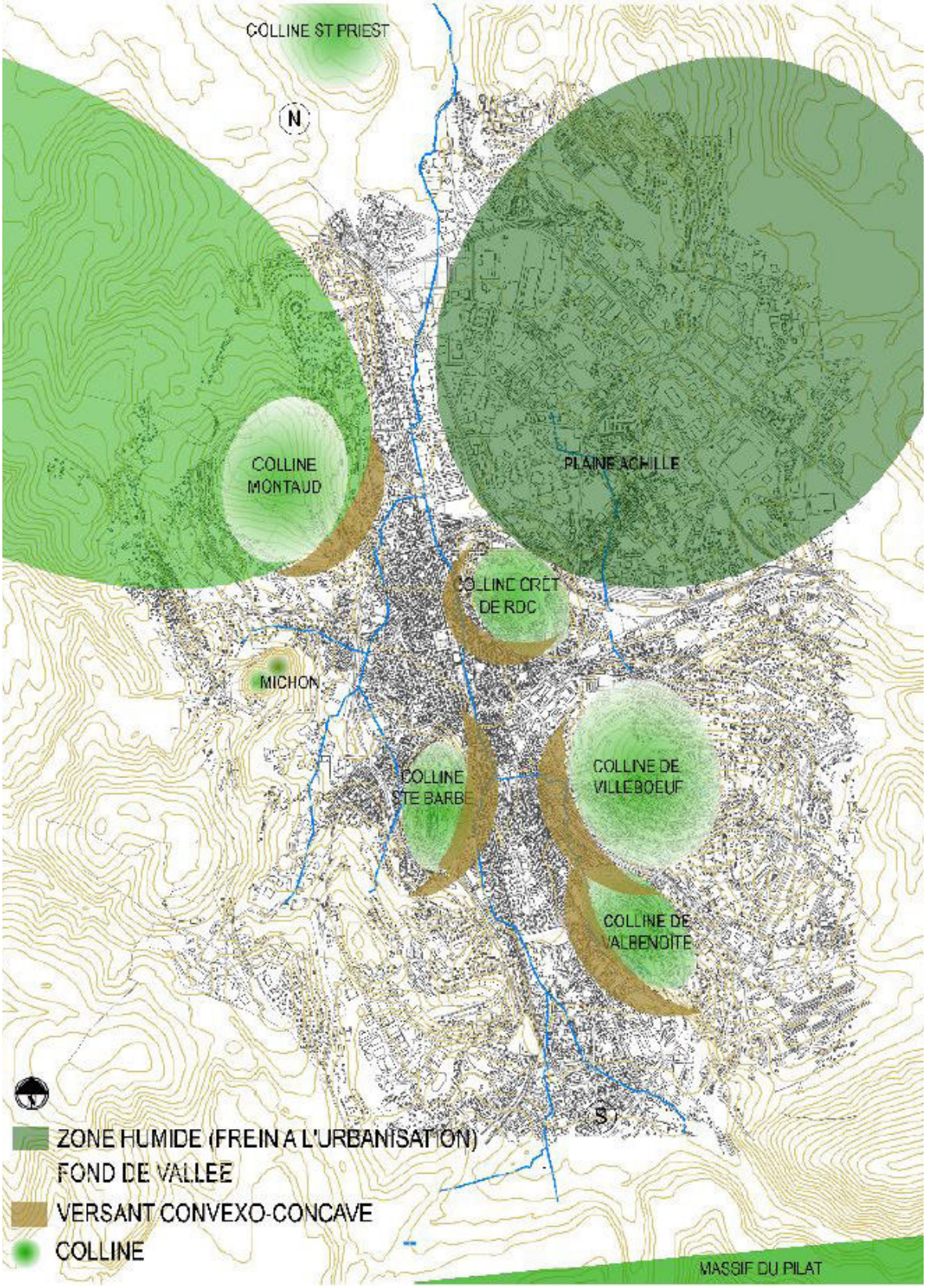
- La présence de **carrière de grès,** roche friable, facile à travailler, formée par la sédimentation d'un sable et qui est devenue dès le Moyen-Âge, le principal matériau de construction de la région.
Ce grès devenu si caractéristique du paysage urbain de Saint-Étienne, offre une coloration généralement cendrée et présente le double inconvénient d'une faible résistance à l'altération superficielle (ils sont gélifs) et de retenir les poussières, donnant ainsi aux façades mal entretenues un aspect grisâtre et lépreux.

- Le **bassin houiller** qui a été le plus important de France dans la première moitié du 19ème siècle, soit à l'époque où la généralisation de la machine à vapeur provoquait la première Révolution Industrielle. Les puits ont été implantés sur les versants occidentaux et sur les marges septentrionales : puits Mars, puits Couriot, puits de Montaud. Ils ont profondément contraint l'urbanisation : la houille consomme beaucoup d'espaces : chevalements, ateliers de lavage, dépôts, voie ferrée, sans oublier les terrils ou crassiers, décharges de déblais comblant des vallons comme à Basse Ville, mais aussi et surtout marquant définitivement le paysage, comme les hauts terrils de Michon et de l'Eparre, les « deux mamelles » de Saint-Étienne.

Saint-Étienne se démarque par l'écrin paysager qui l'entoure, par l'imbrication étroite de la ville dans son environnement direct.
- la moyenne montagne du Massif du Pilat, massif qui alterne des espaces agricoles ouverts et des espaces forestiers
- les collines
- la dépression, traversée par le Furan, marquée par la planéité, notamment de la plaine marécageuse du Nord de la ville.

II. CONTEXTE TERRITORIAL ET PATRIMONIAL

1. CONTEXTE TERRITORIAL
1.2 CARACTÉRISTIQUES PAYSAGERES



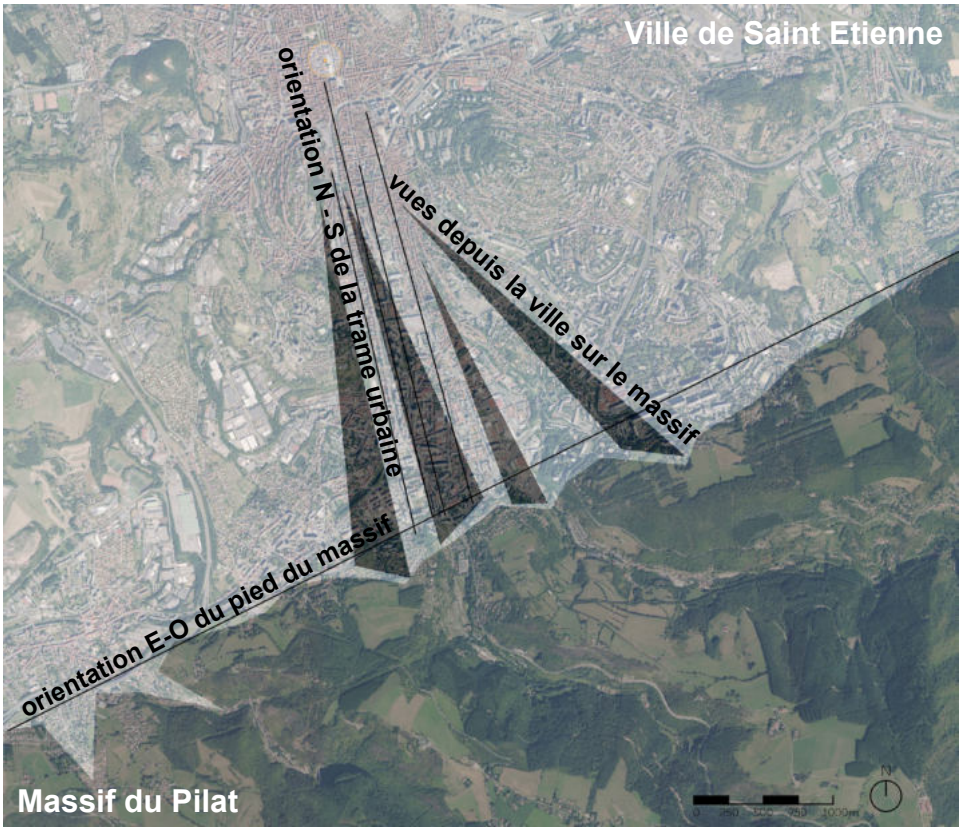
II. CONTEXTE TERRITORIAL ET PATRIMONIAL

Le Pilat constitue une structure paysagère incontournable pour le Sud de la ville de Saint Étienne, qui lui est adossé. Ce massif de moyenne montagne accueille le Parc Naturel Régional du Pilat depuis 1974.
Le Pilat prend place dans le massif central. Il culmine au crêt de la Perdrix, à 1432 mètres. Le massif met en contact des influences méditerranéennes sur son versant sud et est, en lien direct avec le Rhône, et des influences continentales, sur le versant orienté au Nord, en lien avec la Loire.

Le versant Nord du massif est caractérisé par ses paysages de bocage, horizon ouvert qui alterne entre prés séparés de haies et bois. C'est le long de ce versant Nord que se déploient les villes de Firminy, Saint-Etienne, Saint Chamond, Rive de Gier, formant ainsi un linéaire urbain particulier, parallèle au massif.

Contrairement aux villes voisines qui se développent le long du Pilat, la ville de Saint Étienne se déploie frontalement, perpendiculairement au massif. Cette situation est singulière : exceptées de nombreuses vues pittoresques sur le massif, on peut constater que l'urbanisation de Saint Étienne met en quelque sorte à distance le massif montagneux. Le rapport de frontalité se lit dans les deux trames, deux morphologies, qui se font face : la trame quadrillée Nord Sud de Saint Étienne *versus* le front linéaire Nord Est - Sud Ouest du Pilat.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Historiquement, le Pilat offre en effet la force motrice de son réseau hydrographique, et les industries stéphanoises se sont donc d'abord implantées le long des vallées du Pilat, parmi





Intégration paysagère de la ville de Saint Étienne, au pied du massif du Pilat
© PNR du Pilat

lesquelles la vallée du Furan.
Le Furan, en tant que support pour les activités industrielles de la ville, a ainsi structuré la trame urbaine. On assistait alors à une imbrication entre la ville industrielle et le paysage environnant.

La proximité des Monts du Pilat offre de belles potentialités pour la ville, des opportunités de recréer une imbrication intime entre la trame urbaine et son écrin paysager. L'activité du Parc Naturel Régional va dans ce sens , et incite à créer des échanges riches entre la ville et les villages du cœur de parc, les paysages, les sites remarquables, l'agriculture etc. notamment en assurant le lien entre ville et parc par des mobilités douces.

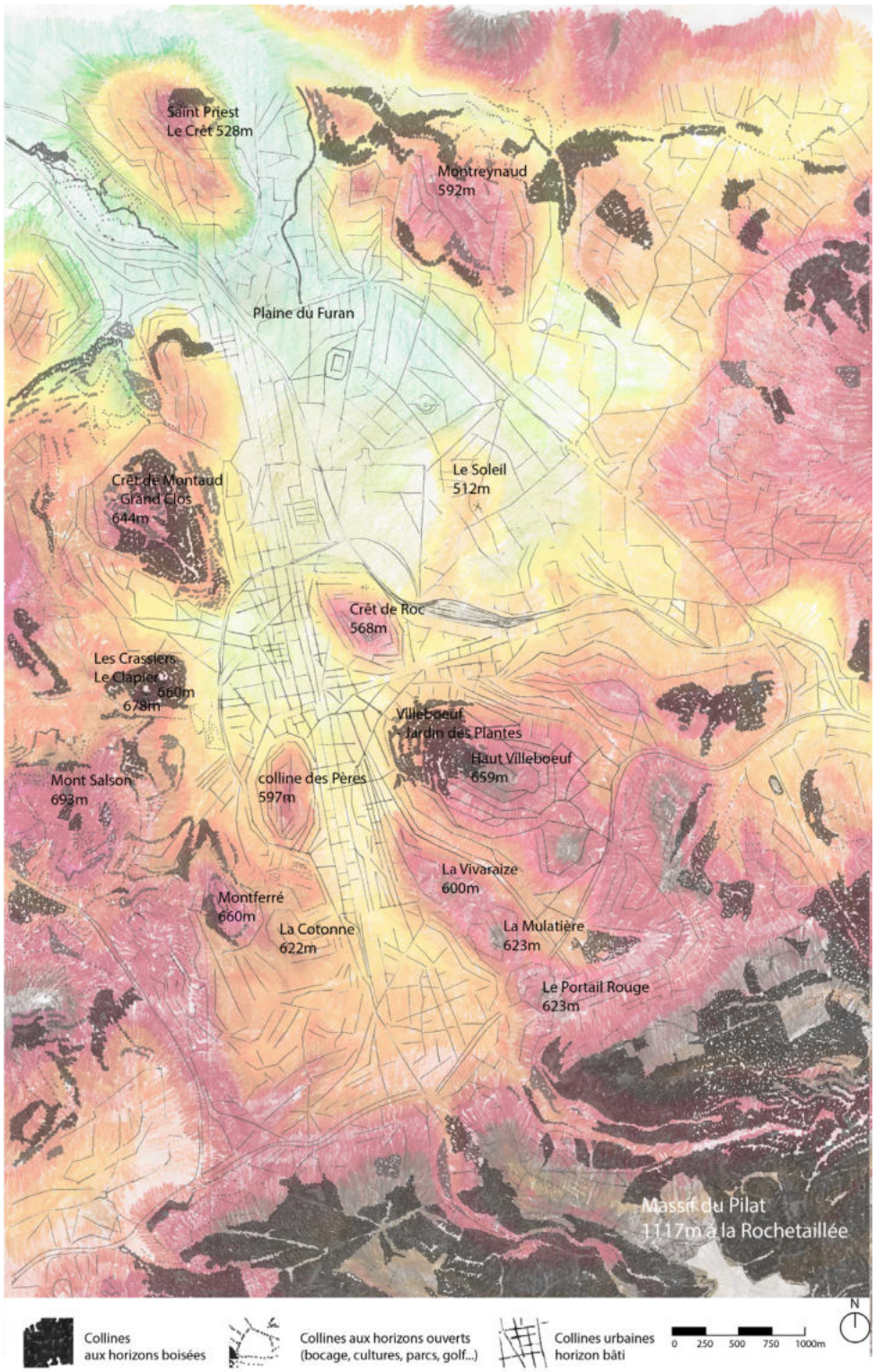
II. CONTEXTE TERRITORIAL ET PATRIMONIAL

Le relief de collines est très particulier à Saint-Étienne, et forge son identité.

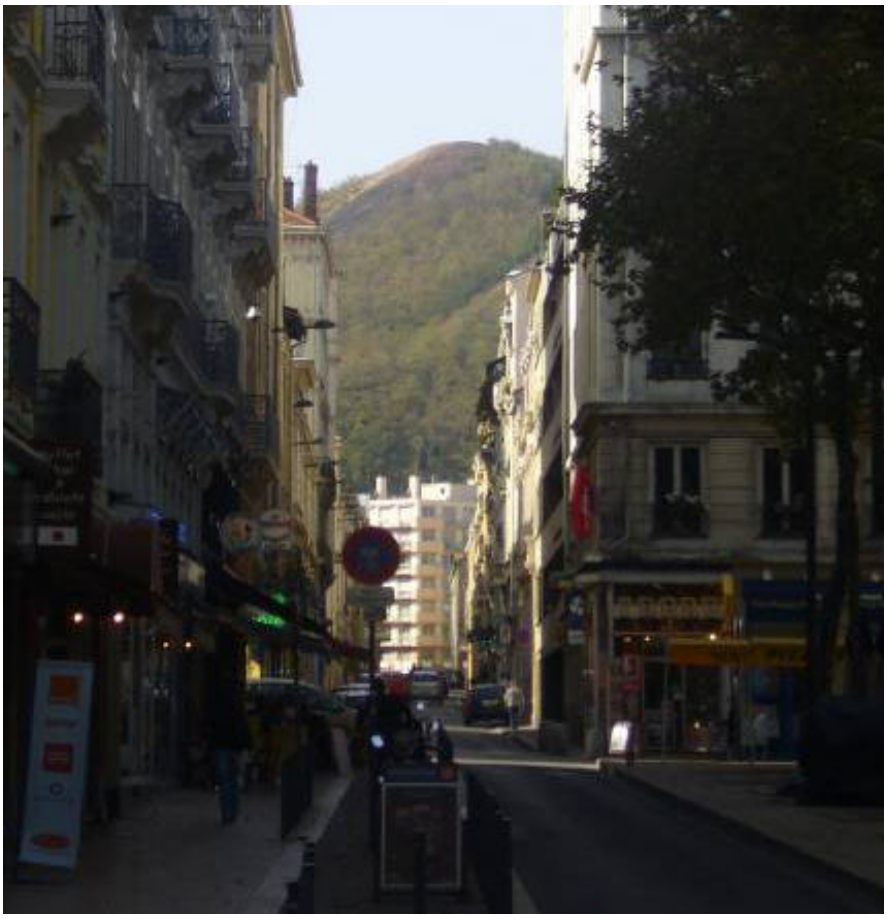
On parle traditionnellement de 7 collines de Saint-Étienne, plus nombreuses en vérité, qu'on peut distinguer les unes des autres en termes de paysage :

- les collines urbaines, largement bâties (Les Pères, Haut Villeboeuf, Crêt de Roc, Montreynaud, Montferré, La Cotonne). Historiquement, les premiers habitants se sont installés sur ces collines (Saint Priest, Mont d'Or puis Montreynaud, Soleil, Outre Furan) et non dans la plaine du Furan, marécageuse dans la partie Nord de la ville.

- les collines aux horizons boisés (Montaud-Grand Clos, Jardin des Plantes, les crassiers - topographie non naturelle créée par l'extraction minière)



II. CONTEXTE TERRITORIAL ET PATRIMONIAL



Saint-Etienne :
une ville que l'on voit et d'où l'on voit.



II. CONTEXTE TERRITORIAL ET PATRIMONIAL

Dans le sud de la ville de Saint-Étienne, l'eau n'est plus perceptible.

Le cours d'eau principal, le Furan, est canalisé sur 4,7 km, afin de permettre l'extension urbaine et de protéger les riverains des nuisances des pollutions de l'eau.
Les affluents sont également canalisés: L'Isérable, le Roannelet, le ruisseau des Eaux Jaunes, le Riotord, le Merdary, le Chavanelet, le ruisseau des Mines, le ruisseau des Villes, le Merdelet, le Gris de Lin.

Leur présence souterraine est parfois perceptible dans la trame actuelle des rues et le parcellaire (passage Sainte Catherine, rue Roger Salengro, rue Basse des Rives, Cours Fauriel sur le cours du Chavanelet).

La ville s'est bâtie avec le Furan, mais elle a fini par le dominer, et l'a aujourd'hui occulté. Avec le déclin des industries, l'eau est aujourd'hui libérée, disponible et rendue à nouveau propre. Comment saisir cette opportunité pour les aménagements urbains à venir?



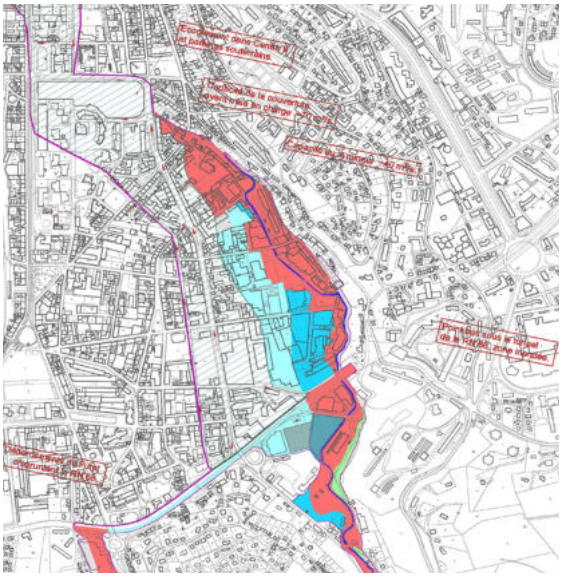
Cours d'eau
Correspondance du tracé viaire

Réseau hydrographique de Saint Étienne. La toponymie des ruisseaux nous renseigne sur leur lien direct avec les industries et l'exploitation des ressources carbonifères. Le Ruisseau des Mines, le Merdary, les Eaux Jaunes permettaient d'évacuer les déchets des mines. Aujourd'hui, l'essentiel du réseau hydrographique est canalisé et couvert.

Inondations

Le massif du Pilat est relativement imperméable, et présente un fort coefficient de ruissellement naturel (accentué par l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols. De plus, le régime torrentiel (étiages sévères et crues importantes) des cours d'eau accroît le risque inondation. Aussi, lors d'épisode pluvieux, l'eau tombée sur le Pilat dévale les pentes du massif par le lit du Furan et vient inonder la plaine.

Le territoire communal est concerné par les risques d'inondations dus aux crues du Furan et de ses affluents. Un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation (PPRNPI) a été approuvé le 30 novembre 2005. Il préconise des aménagements ponctuels pour réduire la submersion des zones inondables construites et/ou la vulnérabilité à cette submersion et propose un règlement pour la prévention des risques et la protection des biens et personnes.
Des risques plus limités existent aussi dus aux crues du Janon.



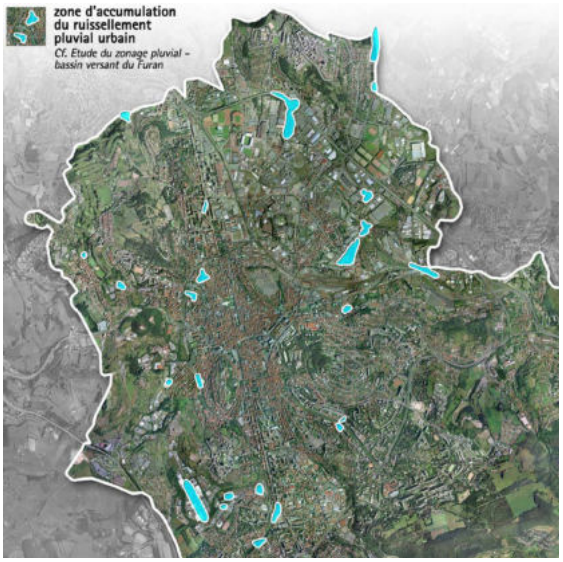
Extrait du plan de zonage du PPRNPI du bassin du Furan

Mouvements de terrain

Deux types de risques concernent Saint-Étienne : les effondrements dus à l'exploitation minière et les mouvements de terrain d'origine géologique.
L'exploitation minière affecte les terrains par des phénomènes :
- d'affaissement de terrain (vue l'ancienneté des exploitations, l'INERIS affirme que tous les terrains de surface situés au droit des exploitations sont depuis longtemps stabilisés).
- d'émission de gaz de mine (l'INERIS qualifie de «très faible» le risque d'émission de gaz de mine en surface)
- d'émergence d'eau
- de feux souterrains (la colline des rosiers - Côte Chaude - est ainsi devenue inconstructible)

Un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) a été approuvé par arrêté préfectoral le 5 février 2018.

Les mouvements de terrain d'origine géologique ne concernent que le site du Crêt Coupé. La cartographie ci-contre, identifie des zones à «haut» et «moyen» risques. Pour tout aménagement et construction, la réalisation d'une étude géotechnique effectuée par un bureau d'études agréé est conseillée.



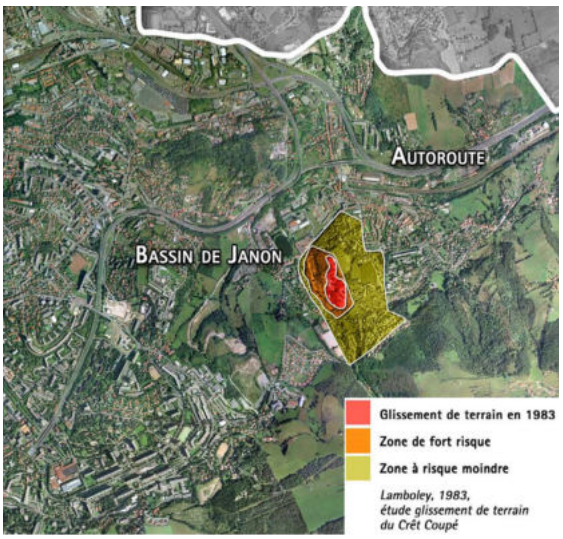
Carte des zones d'accumulation des eaux du ruissellement pluvial urbain, extraite du PLU

Les risques technologiques

Les ruptures de barrages : ils sont extrêmement faibles pour les barrages du Pas-de-Riot et du Gouffre d'Enfer, tandis que le barrage de Lavalette a fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention.
Les risques industriels : ils sont aujourd'hui devenus nuls.

Les nuisances sonores

La loi relative à la lutte contre le bruit du 31 décembre 1992 a fait l'objet d'un classement départemental des infrastructures routières, approuvé le 15/01/2002, qui a prescrit l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit. Saint-Étienne a répondu au programme européen «GIpSy-NOISE» pour la réalisation d'une cartographie du bruit urbain sous Système d'Information Géographique. A terme, cet outil permettra de répondre aux articles L572-1 à L572-11 du code de l'environnement, relatifs à «l'évaluation, la prévention et la réduction du bruit dans l'environnement».



Carte des terrains sensibles aux glissement de terrain du Crêt Coupé, extraite du PLU

II. CONTEXTE TERRITORIAL ET PATRIMONIAL

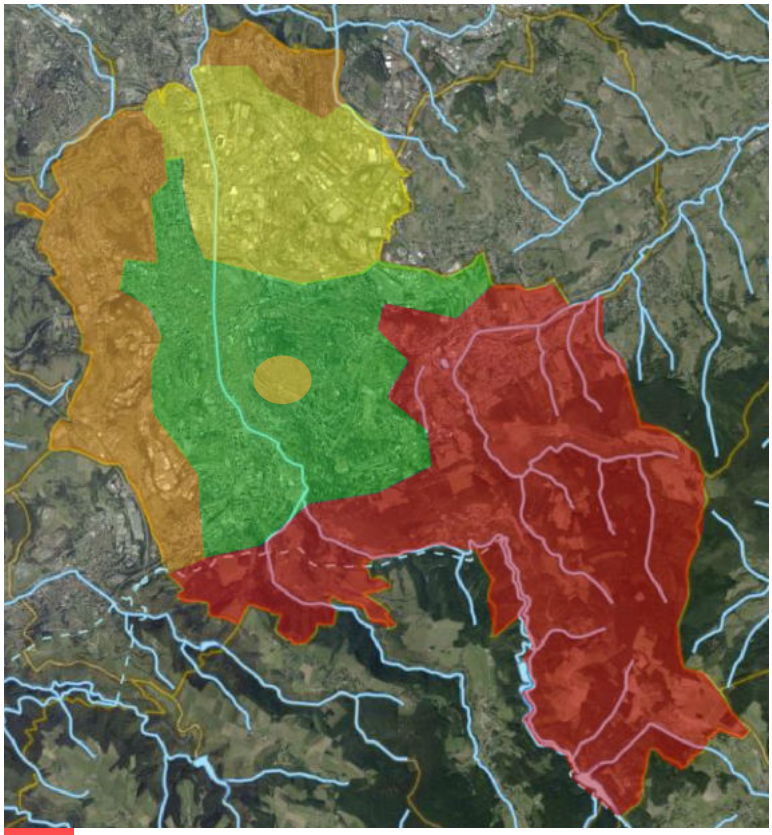
Le croisement entre les données géologiques, topographiques et l'analyse des tissus bâtis ou non permet d'identifier des secteurs du territoire répondant à des dynamiques environnementales différentes.

- Les boisements et espaces agricoles constituent des franges vertes essentielles aux portes de la ville, tant par la biodiversité qu'ils accueillent que par leurs qualités paysagères.

- Les parcs urbains des crassiers et les jardins ouvriers constituent des poches de respiration au sein d'un tissu urbain constitué : leur rôle comme vecteurs de la biodiversité est essentiel, tout comme leurs qualités paysagères et patrimoniales qui en font des emblèmes de l'identité stéphanoise.

- L'ancien secteur industriel de la ville, aujourd'hui réaménagé dans un plan guide, développe son caractère patrimonial, intégrant un grand nombre d'espaces verts de qualité, réintégrant une certaine biodiversité importante quant à la respiration de ce secteur.

- Le secteur urbain du centre-ville Saint-Étienne défend ses qualités environnementales par un traitement écologique de ses espaces verts, un soin particulier accordé aux espaces fleuris : l'ensemble étant mis en valeur et présenté dans une Green Map.



Boisements et espaces agricoles : Enjeu environnemental fort

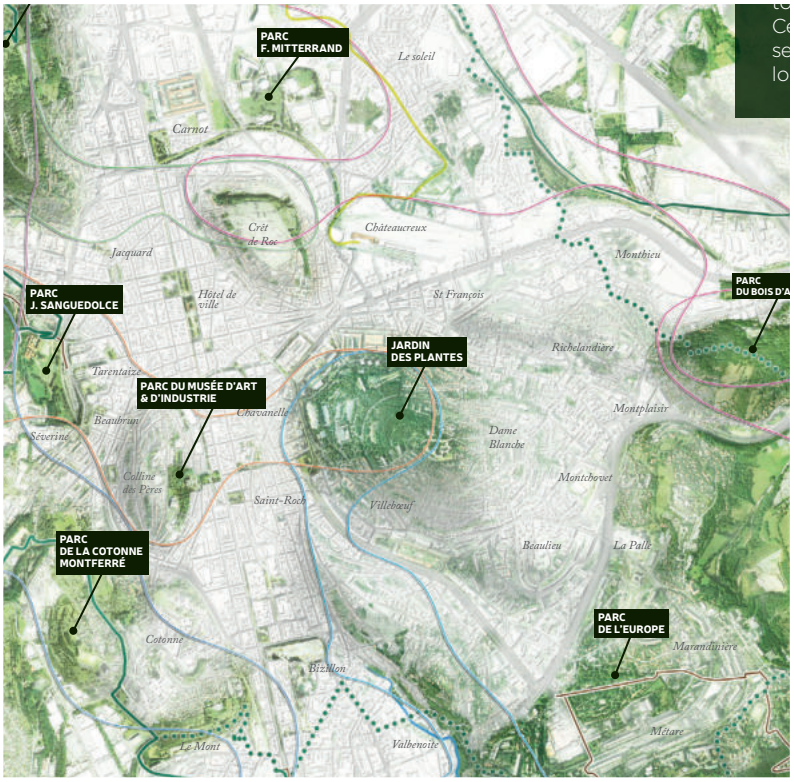
Parcs urbains des crassiers et/ou jardins familiaux : Enjeu environnemental fort

Secteur d'activités patrimonial : Enjeu environnemental moyen

Secteur urbanisé, parsemé d'espaces verts : Enjeu environnemental faible

Sensible à ces problématiques environnementales, la ville de Saint-Étienne est dotée de plusieurs dispositifs de protection :
- d'un Plan climat
- d'un A21 au niveau de SEM
- d'un SCOT grenellisé
- d'une trame verte et bleue

La ville de Saint-Étienne a lancé un projet ambitieux afin de développer la nature en ville. Ce projet est issu d'une étude démarrée en 2014 avec pour sujet la trame verte (pour le végétal) et bleue (pour les cours d'eau), ou comment relier les parcs de la ville entre eux, grâce à des connections écologiques, paysagères et piétonnes.
Cette trame verte et bleue, issue du Grenelle de l'environnement a été intégrée dans les documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme) et dans tous les projets de la collectivité.
Cette étude a mobilisé plus de 200 personnes, services, élus, partenaires mais aussi vous habitants, lors d'ateliers et balades dans toute la ville.



Extrait du Plan, Nature en ville, Ville de Saint Etienne

II. CONTEXTE TERRITORIAL ET PATRIMONIAL

2 ENVIRONNEMENT PATRIMONIAL

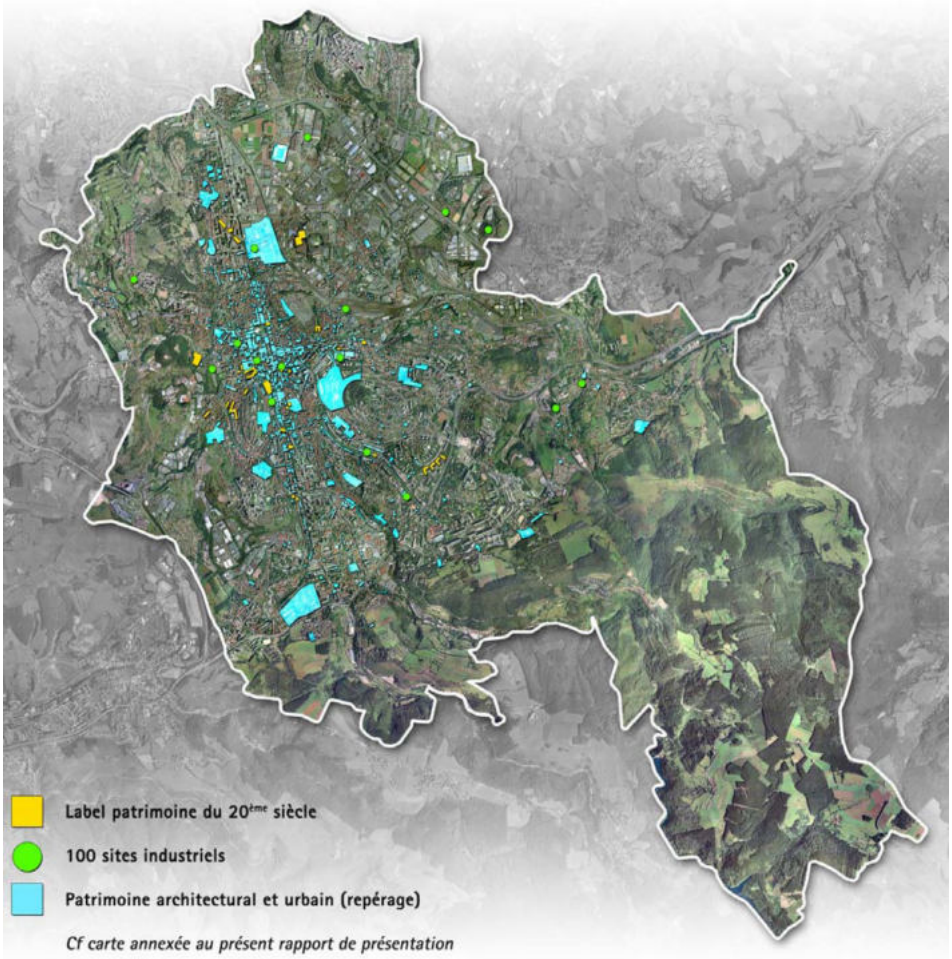
L'histoire de Saint-Étienne, et plus précisément celle de la constitution de son tissu urbain, expliquent la diversité et la qualité de son contexte patrimonial.

Ce patrimoine stéphanois est recensé et pris en compte par des dispositions et des documents de nature et de portée différente :

- Au titre des Monuments Historiques
- Au titre du patrimoine naturel (PNR, ZNIEFF)
- Au titre du Label Patrimoine du 20ème siècle (les 100 sites), recensé par le Ministère de la Culture, prenant en compte deux sites à Saint-Étienne
- Au titre du patrimoine industriel (Réseau Patrimoine)

Par ailleurs, le classement de la ville au titre de Ville D'art et d'Histoire, traduit la reconnaissance de l'importance du patrimoine bâti et urbain de la ville.

La prise en compte du territoire « patrimonial » appelle plusieurs remarques :
- Le territoire est couvert par des protections prenant en compte des patrimoines de nature et de portée symbolique différenciées (patrimoine naturel, patrimoine bâti, petit patrimoine…)
- Le patrimoine naturel est protégé par des mesures visant plus à la préservation des milieux qu'à la prise en compte des paysages en tant que tels.
- Un certain nombre d'éléments bâtis sont protégés. Toutefois, si les protections au titre des sites et des Monuments historiques donnent lieu à la formulation d'un avis par l'architecte des Bâtiments de France et l'autorité compétente en matière de site (Préfet du Département, Ministre chargé des sites), elles n'écrivent pas une politique patrimoniale, en accord avec une politique urbaine.



Carte du patrimoine repéré, extraite du PLU

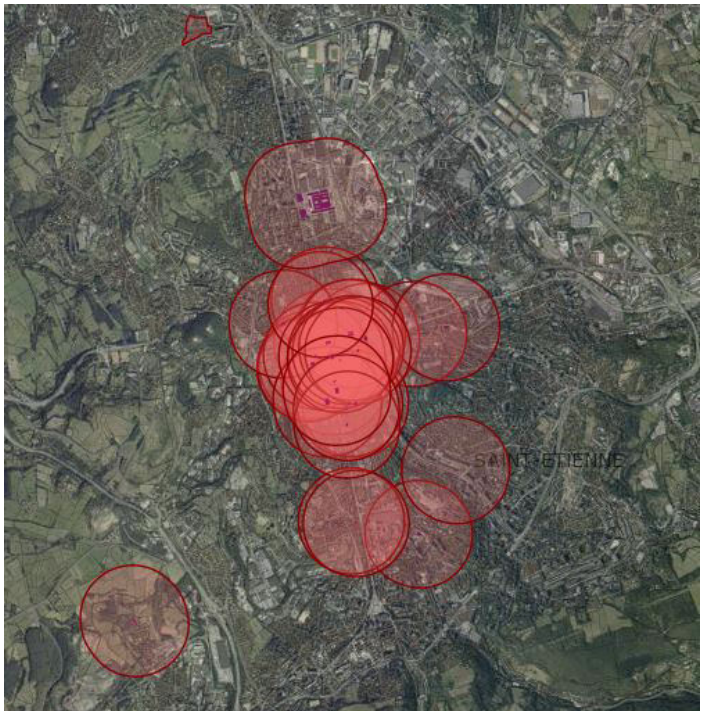
La ville compte deux bâtiments classés et une trentaine de bâtiments inscrits (un classé dans le secteur d'étude).

Classement parmi les monuments historiques

- 5 Place Boivin, Maison dite de « François 1er » : façade et toiture : arrêté du 17.11.98
- Site minier dit «Puits Couriot» : salle des machines, chevalement et monument aux morts : arrêté du 20.01.11

Inscriptions sur l'inventaire des monuments historiques

- La « Grande Eglise » ou Eglise Saint Étienne, à l'exception de la partie haute du clocher : 29.12.1949
- Eglise de Valbenoite, à l'exception de la façade et du clocher : arrêté du 29.12.1949
- Chapelle de la Charité en totalité, située 40 rue Pointe Cadet, ainsi que les deux sacristies se trouvant au chevet de la Chapelle et l'escalier monumental avec sa rampe à balustres à l'Ouest de la grande sacristie : arrêté du 7.11.1979
- 11-13 bis rue Gambetta et 18 rue José Frappa. Ancien hôtel de Villeneuve : façades et toitures, pièces voûtées et boiseries du rez de chaussée et du 1er étage : arrêté du 17.1.1967.
- Maison située 4 rue du Théâtre : façades et toitures : arrêté du 5.2.1982.
- Immeuble situé 15 place de l'Hôtel de Ville avec retour Place Dorian et rue du Général Foy : façades et toitures : salle de lecture et grand salon avec leur décor au 3ème niveau : arrêté du 21.12.1984.
- Kiosque à musique, Place Jean Jaurès : arrêté du 2.2.1987
- Immeuble situé 54 rue Daguerre (façades et toitures, espace intérieur avec cour, rampe d'accès, façades et verrières) : arrêté du 21.2.1989.
- Immeuble situé 56 rue Daguerre (façades et terrasses, espace intérieur avec cour, rampe d'accès hélicoïdale, façades et verrières) : arrêté du 21.2.1989
- Hôtel particulier situé 7 Rue de la Richelandière (façades et terrasses : rue de la Richelandière et rue des Trois Jaley, clôtures extérieures : rue de a Richelandière, espace central avec hall, escaliers, verrières : arrêté du 29.03.1989.



Carte des monuments classés et inscrits et leurs périmètres de protection, Atlas des patrimoines



Maison dite de « François 1er », classée MH



Site minier dit « Puits Couriot », classé MH

- Immeuble dit « Palais Mimard » situé 5 place Anatole France : arrêté du 29.04.1991
- Immeuble « La Loire Républicaine » situé 14,16 place Jean Jaurès 2 rue Robert et 11 rue Rouget de Lisle (façades et toitures) : arrêté du 29.04.91
- Immeuble situé 2 avenue de la Libération, 2 rue des Martyrs de Vingré (façades et toitures) arrêté du 24.02.94
- Eglise Sainte Marie, 1 rue Sainte Marie arrêté du 17.08.94
- Ancienne Chambre de Commerce (façades, toitures, jardins, fontaines et salle d'honneur), 36 rue de la Résistance arrêté du 29.05.02
- Ancienne Condition des Soies, 14 rue Elisée Reclus (façades, toitures, escalier) arrêté du 29.05.02
- Immeuble 11-13 rue de la République (façades et toitures), arrêté du 03.06.02
- La Bourse du Travail, 10 cours Victor Hugo, arrêté du 03.06.02
- Bâtiment administratif de l'hôpital de la Charité, 39 rue Michelet, arrêté du 02.12.02
- Centrale d'énergie Manufrance, 53 cours Fauriel, arrêté du 22.12.02
- Manufacture Nationale d'Armes au 18 rue Bergson : arrêté préfectoral du 20/3/06 (Bâtiment de l'horloge, Grille et portail, Jardins, murs de soutènement et balustres, Monument aux morts GIAT, 18 rue Bergson, Usine double H, ancienne usine des meules, atelier d'ajustable)
- Eglise de Saint-Victor sur Loire : arrêté du 11 novembre 1980.
- Château de Rochetaillée (ruines) : arrêté du 5 avril 1930.
- Eglise Saint-Jean-François-Régis y compris la sacristie place Jean Doron (arrêté préfectoral du 14.05.2008).
- Nouvelles Galeries, les façades et toitures ainsi que les piliers en fonte du rez-de-chaussée, 15 rue Gambetta
- Hôtel des ingénieurs, 19 rue du Grand moulin, les façades et toitures ainsi que la cage d'escalier, (arrêté préfectoral du 27.06.2007).
- Immeuble et ses parties communes, 5 rue Traversière,
- Immeuble 14 rue Gillet et 9 rue Pierre Bérard, les façades et les toitures
- Hôtel Bernou de Rochetaillée, 5 place du peuple et 8, 10 et 45 rue Alsace Lorraine, les façades et toitures ainsi que les parties communes (la cage d'escalier et ses paliers en totalité)
- Immeuble et ses parties communes, 30 rue Saint Jean, arrêté préfectoral du 4.07.2007.
- Immeuble moderne 11 rue des Creuses. arrêté du 28 mars 2003.
- Temple, 21 rue Elisée Reclus.
- Tombe Smith, cimetière du Crêt de Roc.



Immeuble « La Loire Républicaine », inscrit à l'Inventaire



Ancienne Condition des Soies, incrite à l'Inventaire



Manufacture Nationale d'Armes, inscrite à l'Inventaire

Saint-Étienne comprend sur son territoire un site classé et deux sites inscrits :

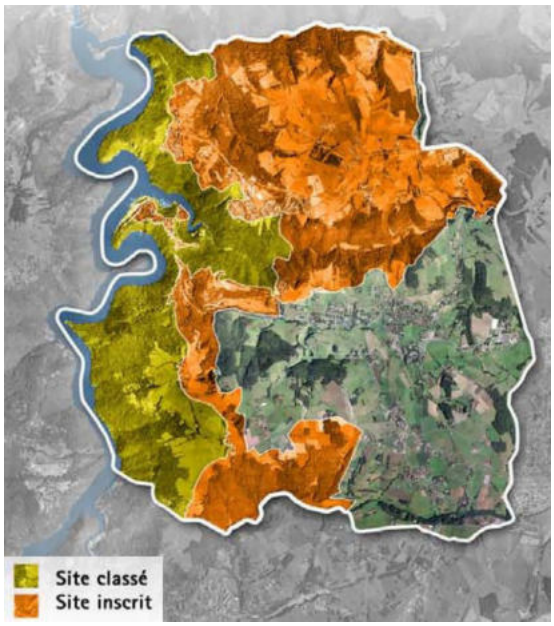
Le site classé des Gorges de la Loire
Créé par décret en conseil d'État le 15 mars 1999, il est d'une superficie totale de 1 500 hectares. L'objectif du classement est de maintenir pour l'essentiel le site en l'état en raison de son intérêt exceptionnel, de le préserver pour aujourd'hui et pour l'avenir. Toute modification, de l'état ou de l'aspect du site, est soumise à autorisation spéciale.

Le site inscrit des Gorges de la Loire
Délimité autour du site classé, il est d'une superficie totale de 3 000 hectares. Il s'agit d'une mesure de protection légère qui permet, notamment à l'administration chargée des sites, d'être informée de l'évolution du site, de conseiller et d'intervenir si nécessaire.

Le site inscrit de Rochetaillée
Crée par arrêté ministériel le 2 janvier 1942, il correspond aux ruines du Château de Rochetaillée et au rocher qui le supporte.

Réserve Naturelle Volontaire des Gorges de la Loire (RNV)

Elle est d'une superficie totale de 314 hectares. Créée en 1988, elle a pour objectif de préserver la mosaïque des milieux. En effet, située au carrefour climatique de nombreuses influences, elle bénéficie d'une richesse naturelle exceptionnelle. Sur le plan floristique, les zones exposées à l'ensoleillement et aux pentes abruptes favorisent l'installation de milieux de type méridionale telle la lande. A l'inverse, les vallons humides et faiblement ensoleillés sont le lieu de refuge des forêts de hêtres et de châtaigniers. Ces différents milieux alternent avec les falaises (milieu où s'implantera le muflier asaret), les prairies ou les forêts de chênes. Cette richesse de milieux favorise la présence d'une faune riche et abondante, composée de rapaces prestigieux (le hibou grand duc, les milans noirs et royaux, le circaète jean-le-blanc, ...), de nombreux insectes (l'Azuré du serpolet, l'Argus bleu céleste, le carabe hispanus,...), sans oublier de nombreuses espèces d'amphibiens (tritons alpestre, sonneur à ventre jaune,...) et de mammifères (chevreuil, renard, chauve-souris,...).



Carte des sites classés et inscrits de Saint-Victor-sur-Loire, d'après PLU


Vue de Saint-Victor-sur-Loire, dans le site classé des Gorges de la Loire


Vue du site inscrit de Rochetaillée


Vue de la réserve naturelle des Gorges de la Loire

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF)

On distingue deux types de ZNIEFF :
- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;

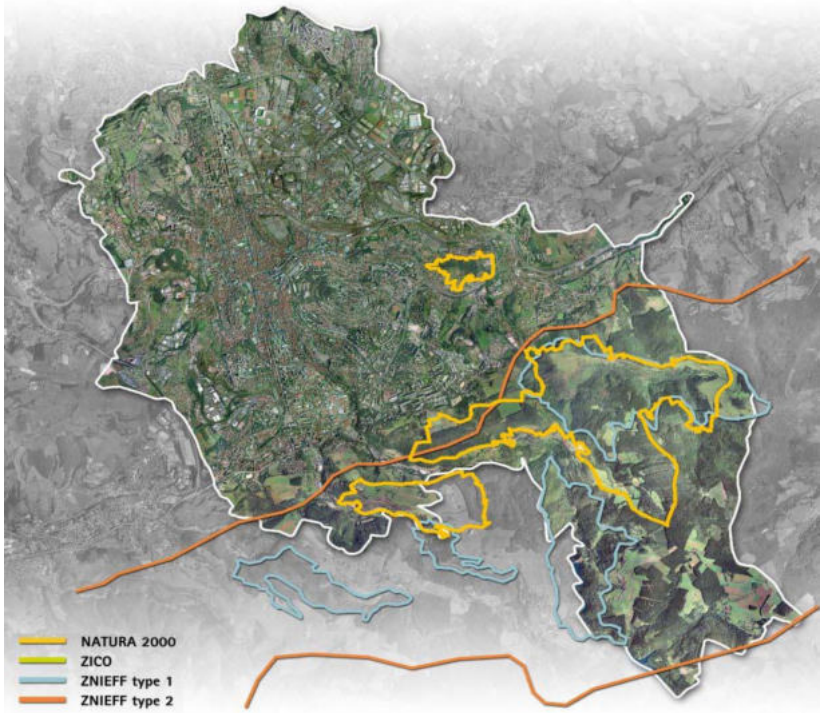
- les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I. Il existe trois ZNIEFF de type 1 à Brunoy, couvrant une large partie du territoire.

La commune compte 5 ZNIEFF de type I :

- *Le Barrage du Gouffre d'Enfer et Roches Corbières* (site de 214 hectares, qui se situe dans la vallée du Furan et qui présente 7 espèces et habitats déterminants) ;
- *La Vallée des Quatre Aigues* (site de 335,4 hectares, qui se situe dans la vallée du Furan et qui présente 17 espèces et habitats déterminants) ;
- *Les Landes et prairies de Chénieux et des Sagnes* (site de 52,6 hectares, qui présente 8 espèces et habitats déterminants, situé non loin des Gorges de la Loire) ;
- *Les Landes et boisements des adrets du Furet* (site de 48,4 hectares s'étendant de part et d'autre de la RN 82, qui présente 2 espèces et habitats déterminants) ;
- *Les Gorges de la Loire amont* (site de 2 374 hectares, qui présentent 48 espèces et habitats déterminants).

Ainsi que deux ZNIEFF de type II :

- *Les Contreforts septentrionaux du massif du Pilat*,
d'une surface totale de 14 740 hectares.
- *Les Gorges de la Loire à l'amont de la Plaine du Forez*,
d'une surface totale de 4 940 hectares.



Carte du patrimoine naturel protégé, extraite du PLU

Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les ZICO recensent les sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.
Etablie en 1979 celle des Gorges de la Loire a une surface totale de 63 000 hectares,

Trois sites proposés d'intérêt communautaire (Natura 2000).

- Les Gorges de la Loire, dans le cadre de la directive oiseaux.
- La vallée de l'Ondenon et les contreforts du Pilat, dans le cadre de la directive Habitat.
- Les pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire, dans le cadre de la directive Habitat.

Cinq Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Situés sur le territoire de Rochetaillée, il s'agit des hêtraies de la Creuse, du Gouffre d'Enfer, du Sapey, de Rochetaillée et de Salvaris.

III. CONTEXTE HISTORIQUE :
LA VILLE DANS SON HISTOIRE



vue sur le Pilat depuis la colline Villeboeuf

III. LA VILLE DANS SON HISTOIRE

1 ÉVOLUTION URBAINE

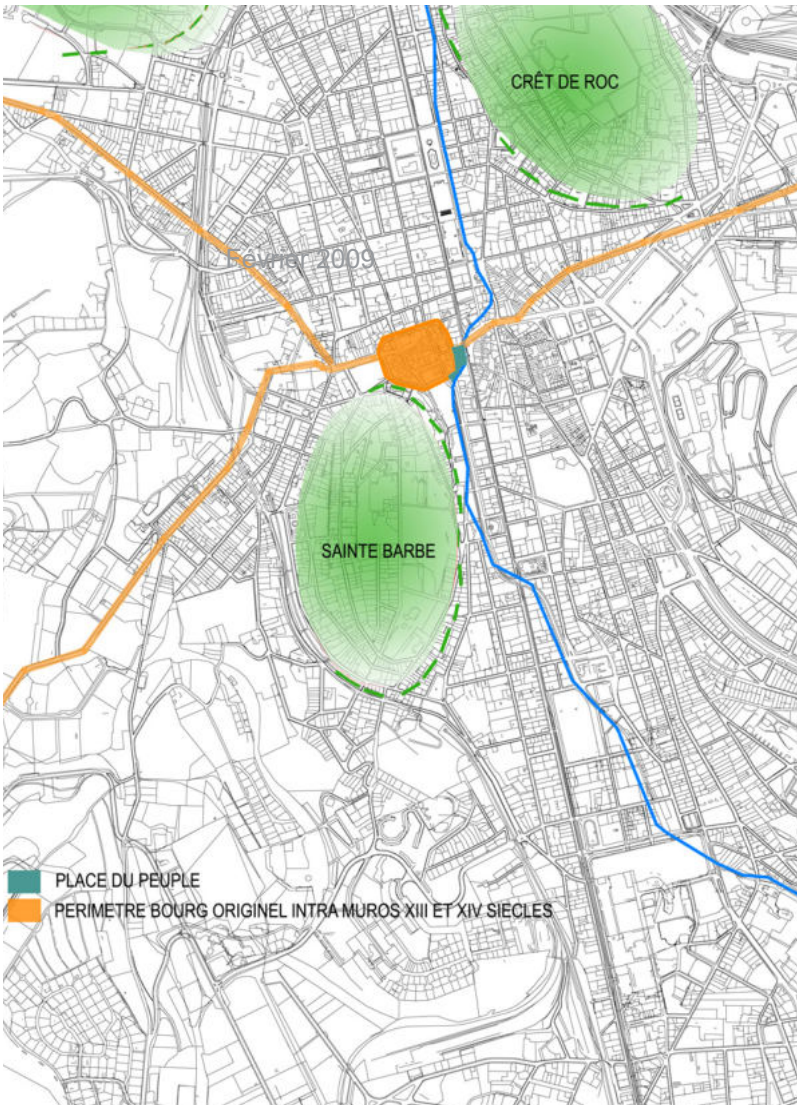
Jusqu'au 13ème siècle, peu de choses sont connues sur Saint-Étienne, paroisse dépendant du seigneur de Saint-Priest ; le développement de la ville est souvent troublé dans la seconde moitié du 14ème siècle par le passage de bandes de pillards. Saint-Étienne n'est jusqu'alors qu'un village, à l'écart de la route menant de Lyon au Puy.

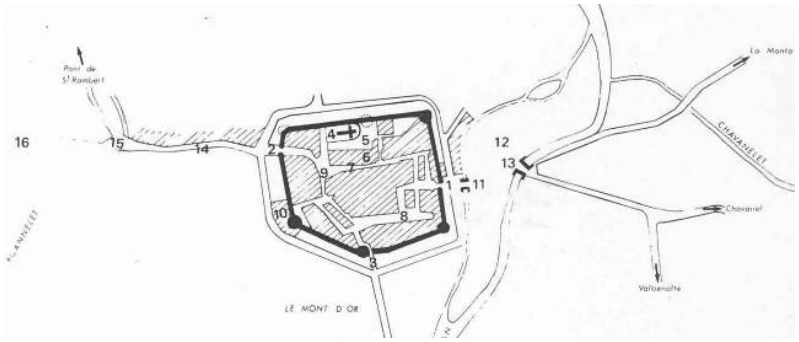
Saint-Étienne occupe le pied d'une colline bien exposée le long du Furan, alors que Valbenoite se place à l'écart, à côté du monastère. Saint-Rambert contrôle un gué. Saint-Priest ferme la vallée du Furan. Saint-Chamond domine le Gier et contrôle l'accès par l'est.
Des châtelains font construire châteaux et maisons fortes : Saint-Galmier, Feugerolles, Rochetaillée, Roche la Molière, Sury, la Tour en Forez.

Le bourg ne commence à se développer qu'au début du 15ème siècle, avec une amorce de développement artisanal et commercial.

Les rives du Furan accueillent des activités artisanales diversifiées (tanneries, moulins), mais aussi permettent des usages domestiques (boire, se laver, irriguer prés et jardins...). C'est au moyen âge que l'essentiel du réseau de biefs est créé pour canaliser les eaux du Furan.

En 1410 est aménagé le Pré de la Foire et en 1425 un marché intra muros.
En 1436, Charles VII accorde à la Ville l'autorisation de se pourvoir de fortifications dont la construction est achevée en 1455.
En 1450, le village compte 2800 habitants.
En 1460, le Plan Terrier de Vitalis recense 117 maisons d'habitation.





La ville enclose







- Où ?

- rue Denis Escoffier (rue Froide)
- rue José Frappa (rue Neuve), place Boivin, face à la Grand'Eglise, dans la courbe de la rue conduisant à la porte de Roannel
- droguerie de la Tour

- Quoi ?

- maisons gothiques et Renaissance, fenêtres à meneaux, arc en ogive, coquilles Saint-Jacques…

III. LA VILLE DANS SON HISTOIRE

1 EVOLUTION URBAINE

La petite ville fortifiée, devenue une étape sur la route du Puy, vers Compostelle, déborde rapidement à l'ouest, dans les faubourgs de Tarentaize et Polignais, et à l'est, dans le faubourg Saint-Jacques.
En 1515, la moitié de la ville vit hors les murs.

Au 16ème siècle, le village devient ville. Les maisons sont numérotées, les murs d'enceinte disparaissent. Des maisons bourgeoises de 2/3 niveaux sont construites à l'alignement par la bourgeoisie locale, sur des parcelles étroites.
La ville se dote d'établissements urbains : hospice, Hôtel-Dieu, tribunal de commerce, tribunal de Justice.

Les faubourgs se développent, à l'ouest le long de la rue de Roannel (avenue Emile Loubet) et au delà du «Treyvou» (place Roannelle), formant le faubourg de Roannel et de Polignais, et à l'est le long des chemins de Valbenoite et de Chavanelle (rue José Frappa et rue Denis Escoffier), le long du chemin du pont de pierre à Rochetaillée (rue des Martyrs de Vingré), le long du chemin de la Montat (ancienne rue de Lyon) et le long de la «Violete» (square Violette), créant le faubourg d'Outre Furan.

Le 16ème siècle voit surtout le développement des industries du ruban, du fer et des armes, ces deux dernières étant encouragées par l'extraction du charbon et du minerai de fer.



Le développement de la cité hors les murs au 16ème siècle

- De l'eau…des mûriers…des rubans

Le textile est apparu avec le moulinage de la soie, puis le tissage, la teinture (à Saint-Chamond, dès le 15ème siècle). Des mûriers sont cultivés dans le Gier.

- De la houille, du fer…de l'artisanat

Le minerai de fer entraîne la naissance d'un artisanat spécialisé : la métallurgie, clouterie, outils, coutellerie… drainant de fortes densités de population dans les faubourgs.
L'armurerie est attestée dès 1472 et crée beaucoup de main d'œuvre. Le contrôle des armes aboutit à la fondation de la Manufacture en 1764.



Armes blanches, armures, métier à tisser, coll. du Musée d'Art et d'Industrie

III. LA VILLE DANS SON HISTOIRE

1 ÉVOLUTION URBAINE

Au 17ème siècle, la ville poursuit son développement économique et, de fait, urbain : le quartier Saint-Jacques confirme son extension qui se traduit notamment en 1669 par la mise en chantier de l'église Notre-Dame qui entérine le franchissement du Furan.

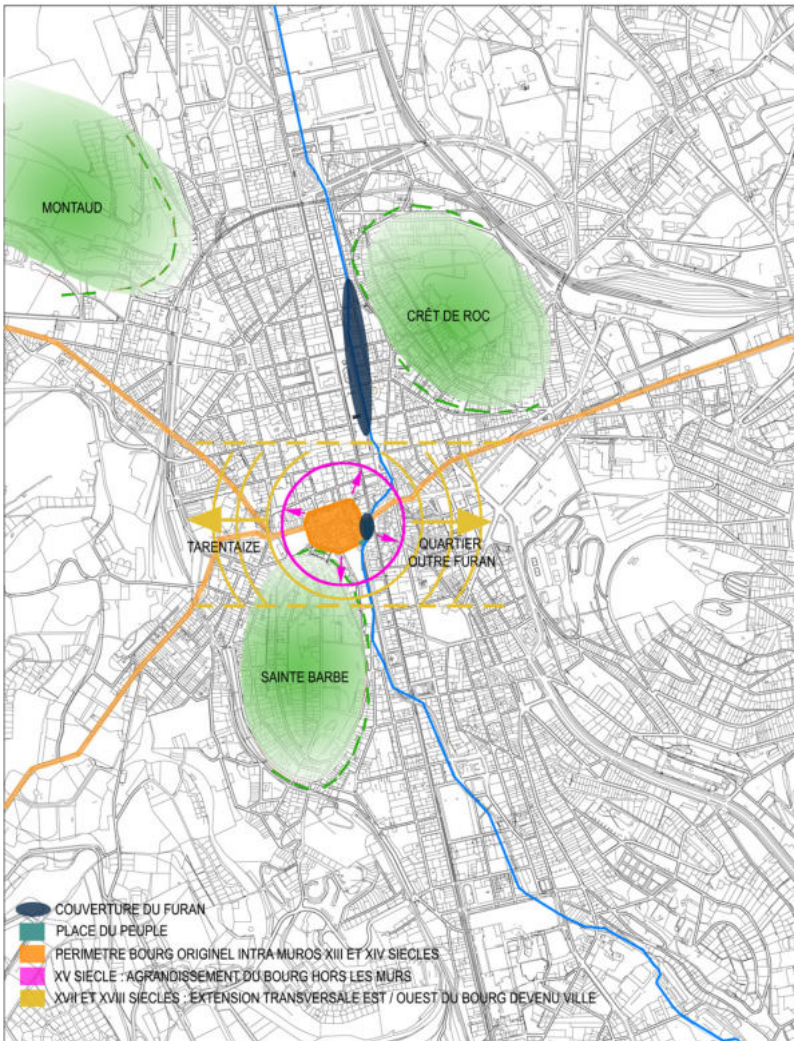
L'explosion démographique a pour conséquence la démolition des remparts en 1702 et le développement de nouveaux quartiers :
• le faubourg de Polignais, avec ses quincailliers,
• le faubourg Tarentaize, avec ses aubergistes,
• le quartiers des Gauds (moulins à foulonner les draps), le long du Furan.
• En 1720, la place du Peuple est agrandie et devient le quartier des notables de la ville. L'autorisation de couvrir le Furan Place du Peuple est délivrée.
L'extension de la ville se poursuit à l'est, bloquée au nord par les propriétés religieuses.

Le 18ème siècle voit l'implantation en 1764 de la Manufacture Royale d'Armes, à l'ouest de la Place Chavanelle, dont les ateliers de fabrication sont dispersés à la fois dans la ville et sur les berges du Furan en amont, contribuant à inscrire profondément l'activité armurière dans le tissu urbain.

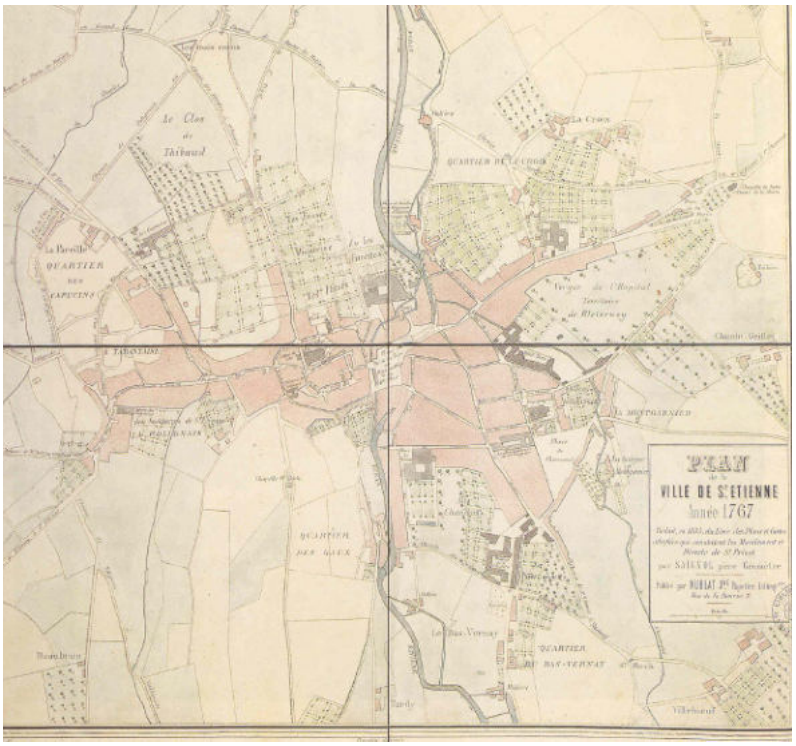
A la fin de l'Ancien Régime, l'abolition des Privilèges qui permet l'émancipation de la Rubanerie par rapport à la Fabrique Lyonnaise et l'invention du métier Jacquard relancent ainsi cette industrie à Saint-Étienne.

La métallurgie importe des minerais pour alimenter des activités diverses telles que la quincaillerie, la chaudronnerie, la coutellerie, la clouterie, la serrurerie et l'armurerie, spécialités confortées en 1746 par la Fondation de la Manufacture Royale chargée de rationaliser la production des armes de guerre. En 1770, 25.000 armes de guerre sont produites à Saint-Étienne.
En 1790, à la Révolution, la ville compte 23.000 habitants.

La ville préindustrielle s'étire d'est en ouest et est organisée à partir des routes en direction du Puy (sud-ouest), Montbrison (nord-ouest), Lyon (est) et Valbenoite (sud-est). Le développement urbain est encore bloqué au nord et au sud par des propriétés religieuses. L'action municipale reste modeste, réduite par des revenus limités au bénéfice de l'octroi.



La ville pré-industrielle, vers 1780

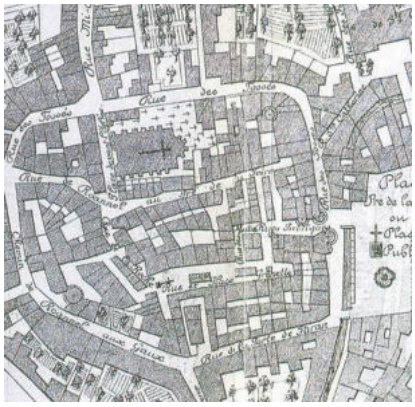


Saint-Etienne en 1767, par Saignol, géomètre

Toutefois, parallèlement à ce développement urbain et économique, la ville est caractérisée par une certaine atonie intellectuelle et une forte emprise religieuse. La Ville accueille d'ailleurs la Révolution Française avec un certain calme jusqu'en 1793. Elle change alors plusieurs fois de nom : Armeville, Armescommune, commune d'Armes… alors que jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les références étaient toujours géographiques (alternance entre Saint-Etienne de Furan et Saint-Etienne en Forez.
La Révolution a coupé la ville de ses débouchés économiques liés au textile et la métallurgie, mais elle l'a transformée en arsenal, armant la France entière.

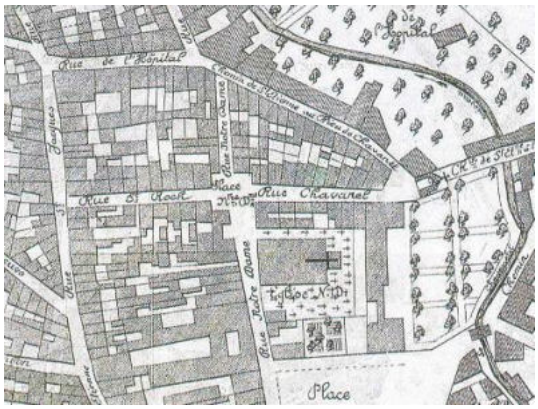
La ville revêt alors un visage tripartite :

La « cité » à proprement parler, la ville « dans les murs », constituée de petits îlots délimités par des ruelles aux tracés irréguliers, et bordées de constructions étroites de trois niveaux et plus, mêlant toutes les fonctions urbaines.





Le faubourg bourgeois, développée à partir du 17ème siècle, comme rue de la Roannelle ou encore près de l'église Notre-Dame : l'espace y est maîtrisé par des rues orthogonales au croisement desquelles est aménagée une place carrée. Cet aménagement correspond à l'une des rares tentatives d'intervention urbaine au 18ème siècle, fruit de l'art urbain tel que l'on peut l'observer plus généralement à Lyon (place Bellecour), Bordeaux (place de la Bourse), ou Nancy (place Stanislas).





Le faubourg populaire, comme celui de Polignais à l'ouest et de Pointe Cadet à l'est, aux rues bordées de maisons basses protégeant sur leurs arrières de vastes jardins. Le quartier de Pointe Cadet marque par ailleurs le début de la typologie des maisons à cour carrée des fabricants d'armes.



Cadastre de la ville de Saint-Etienne, 1826, Planches extraites de Cartes et Plans

III. LA VILLE DANS SON HISTOIRE

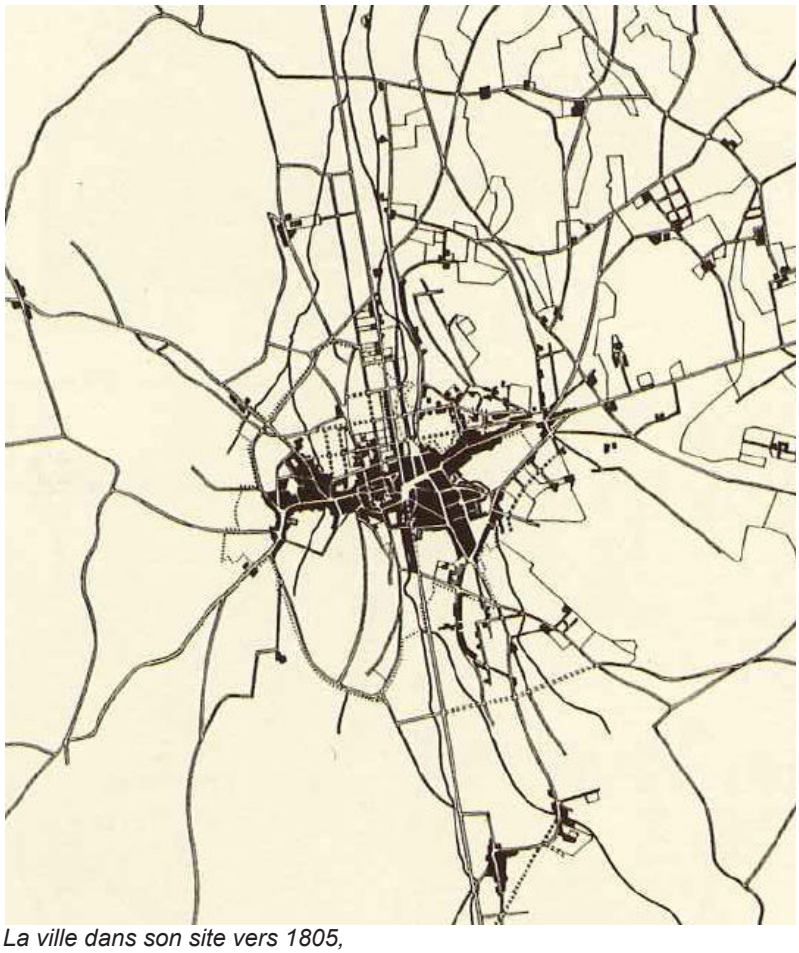
1 ÉVOLUTION URBAINE

A Saint-Étienne, **le 19ème siècle** commence avec une décennie d'avance, en 1792.

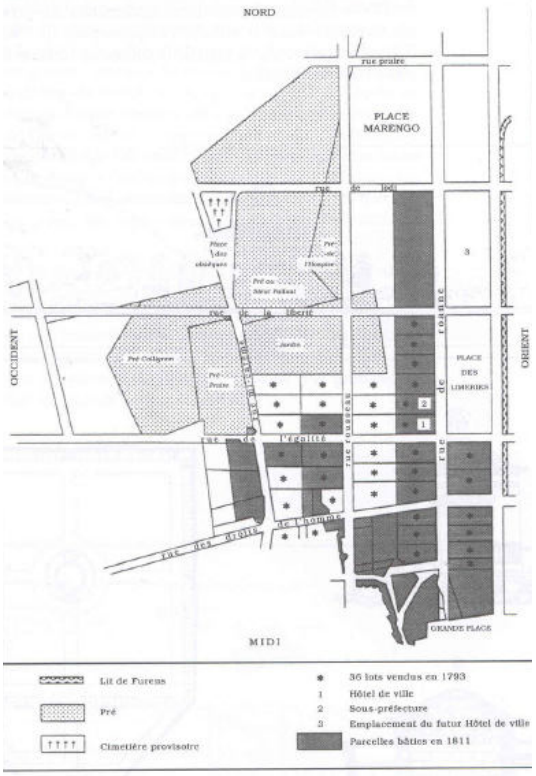
Le développement de la ville est rendu possible par la libération des propriétés religieuses et leur réquisition au titre des biens nationaux, offrant ainsi de nouveaux territoires, en particulier au nord de la ville. C'est notamment sur ces nouveaux espaces que sera tracé le plan Dalgabio.

Grâce à cela, la ville peut enfin entreprendre des travaux et des aménagements depuis longtemps désirés, tels que :

• l'aménagement d'une promenade et d'un jardin public,
• la mise en place d'une route permettant l'amélioration des transports de marchandise vers Roanne,
• l'extension et le développement d'une ville nécessités par l'augmentation d'une population à l'étroit dans ses murs,
• la construction d'équipements municipaux de qualité, répondant aux exigences d'une ville moderne.



La ville dans son site vers 1805,
Planche extraite de Cartes et Plans



Lotissements des terrains des Dames religieuses de Sainte-Catherine devenus biens nationaux, dessinés par Pierre Antoine Dalgabio, architecte voyer de la ville de Saint-Étienne en 1792, échelle 1/1150



Immeuble répondant aux codes architecturaux mis en place par P-A Dalgabio : façade ordonnancée, travée soulignée par des balcons en pyramide.

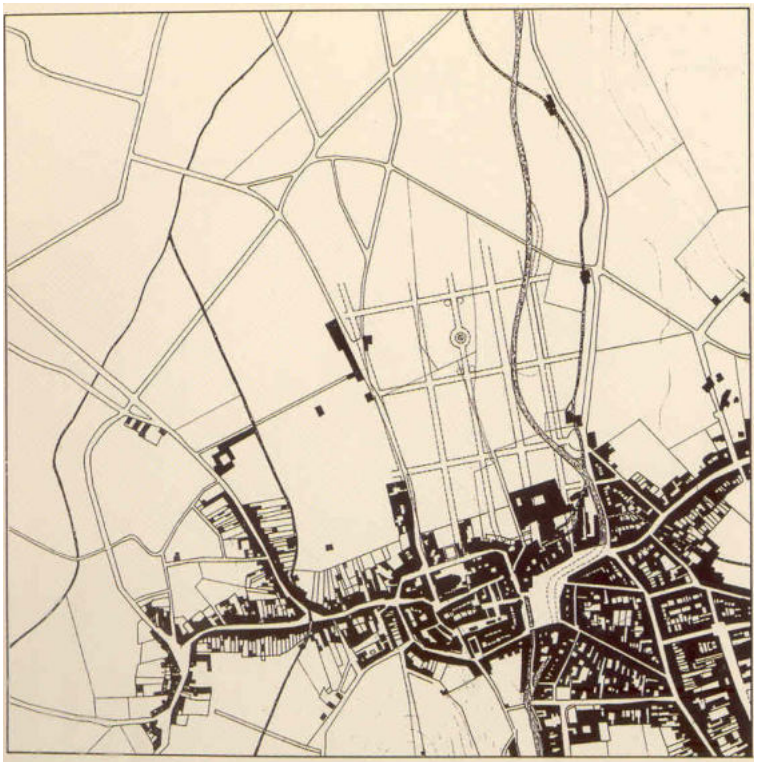
III. LA VILLE DANS SON HISTOIRE

1 EVOLUTION URBAINE

Le Plan mis en place par Pierre-Antoine Dalgabio répond à ces exigences en mettant en place un système urbain soumis aux principes suivants :

• Réalisation d'une **nouvelle trame urbaine** établie sur un plan orthogonal d'axe nord-sud, organisée autour de la Grand Rue vers Roanne, délimitant de vastes îlots rectangulaires ouvrant à l'urbanisation de nouveaux secteurs, comme le quartier Saint-Charles :
  - **Percement** dès 1792 de la **rue de Roanne** et mise en place d'une trame comprenant trois parallèles à la nouvelle route et quatre perpendiculaires.
  - **Percement,** dans le sens est-ouest, des **rues Royales et des Jardins** (rue de la République et Michel Rondet) pour accompagner les flux transversaux, à l'est vers Lyon et à l'ouest vers la future gare du clapier.
• **Canalisation du Furan** (centre-ville et partie sud).
• **Aménagement d'espaces publics** de flux et de promenade (place Marengo).
• Préparation et aménagements d'**équipements publics** : 1822, mise en chantier de l'Hôtel de Ville.
• Mise en place d'un **habitat « bourgeois »**, bâti à l'alignement, comprenant en rez-de-chaussée des commerces et les recettes des fabricants et en étage des logements pour des Fabriques.
• Mise en place de **façades ordonnancées sur rue**, servant de support à un message social en s'ornementant de légers décors comme rue Saint-Louis, bordée de maisons de cinq niveaux de hauteur, rythmées par des soubassements formés d'une série d'arcatures (comme la nouvelle rue de Rivoli à Paris).
• **Organisation des parcelles** autour d'une façade principale sur rue flanquée de deux ailes en retour, donnant ainsi des constructions principales, symétriques, sur un modèle importé de Turin.

De fait, les ateliers, l'habitat populaire et les industries lourdes se trouvent repoussés aux marges du centre donneur d'ordre. **Une complémentarité des quartiers et de leurs fonctions se met ainsi en place,** l'ouvrier restant proche du «patron».





Les deux lotissements de Dalgabio :
Extrait de Cartes et Plans, Saint-Étienne, Mario Bonilla, François Tomas, Daniel Vallat, 1990, Publications de l'Université de Saint-Etienne

En tout état de cause, le système Dalgabio préfigure de manière tout à fait innovante une toute nouvelle forme urbaine dont les éléments (voies, construction) seront « repris » par le modèle haussmannien.

III. LA VILLE DANS SON HISTOIRE

1 ÉVOLUTION URBAINE

Dès 1792, Dalgabio réfléchit à l'esthétique urbaine et propose un modèle de façade, tel que l'on peut l'observer au 4, place Jaurès. En 1819, est proposé un plan d'alignement fixant la largeur des rues à 6m et prescrivant des règles d'alignement pour les nouvelles constructions : il ne sera approuvé qu'en 1857. Toutefois, de fait, les nouvelles constructions observent des précautions destinées à donner un aspect monumental aux nouvelles voies, contrastant avec le désordre des petites rues de la vieille ville.

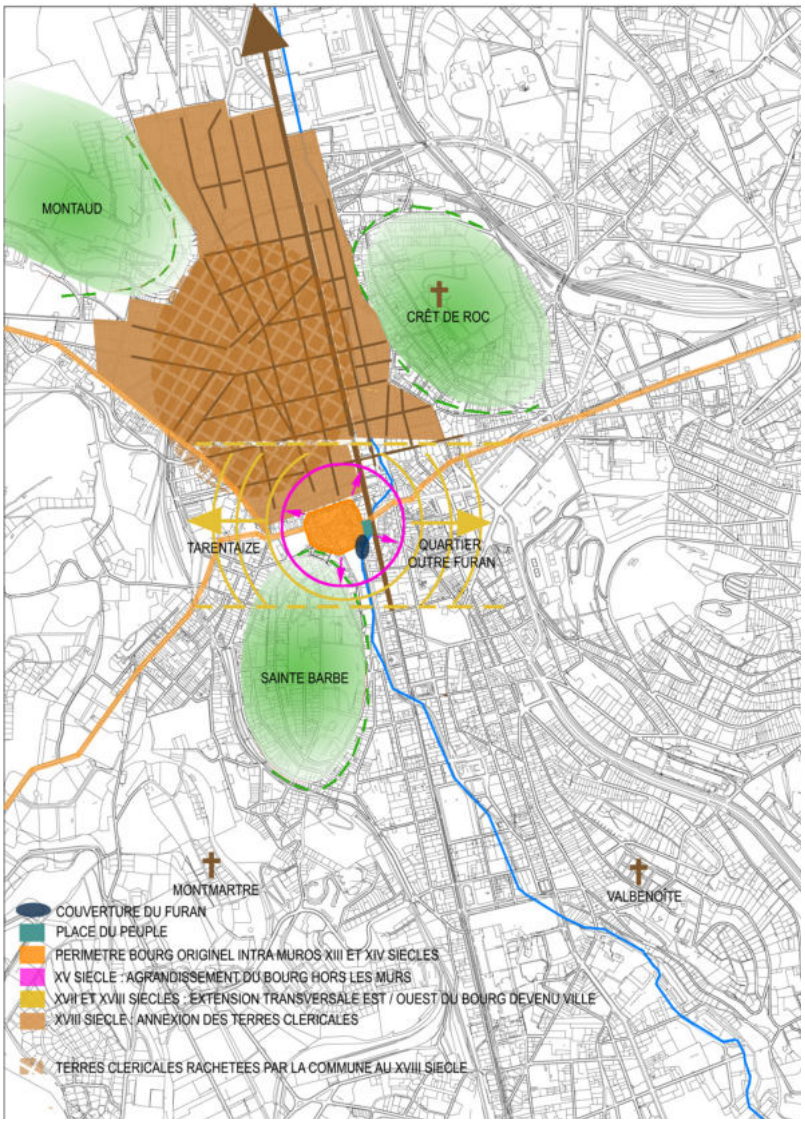
Par ailleurs, des arrêtés municipaux invitent les propriétaires « à construire régulièrement leurs façades…donner un rez-de-chaussée d'une élévation convenable ; donner en hauteur un 1er étage et un 2ème étage parce que ces constructions se trouvent au centre de la cité dans les beaux quartiers ».

A partir de 1792, la ville connaît ainsi un développement « révolutionnaire ».

L'essor de la Rubanerie est suivi d'une augmentation du nombre d'ateliers et des effectifs de travailleurs : 13.850 ateliers en 1815 contre 26.500 à la fin du 19ème siècle ; 21.300 travailleurs en 1815 contre 40.000 à la fin du siècle.

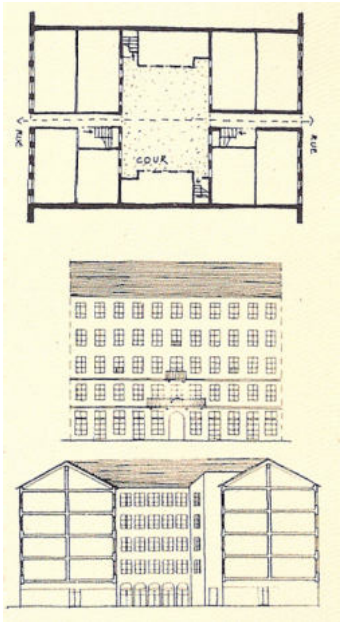
De fait, cet essor s'accompagne d'un accroissement et d'un enrichissement des familles de fabricants qui trouvent dans la construction un débouché stable et sûr pour leurs acquis.
C'est ainsi que se déchaîne une véritable furie de construction : « nouvelle Salente, Saint-Étienne voit s'élever chaque jour de nouveaux quartiers : ici, des rues spacieuses sont tracées au cordeau ; là , des voûtes couvrent le lit de la rivière du Furens, et formeront d'utiles communications où l'on ne voyait que des cloaques infects, l'écoulement est donné à des eaux stagnantes, des plantations ornent des promenades agréables, des maisons élégantes s'élèvent ; des bains sont ouverts aux habitants, ; et c'est ainsi qu'un petit bourg du 15ème siècle est devenu une grande ville du 19ème siècle » [1].

En 1827 est ouverte la ligne ferroviaire Saint-Etienne-Andrézieux succédée par la ligne Saint-Etienne-Lyon.



Mise en place de la trame Dalgabio dans la première moitié du 19ème siècle : trame viaire, couverture du Furan





Immeuble à cour de soyeux type Dalgabio et disposition sur parcelle type immeuble à cour

1 JM DUPLESSY, ESSAI STATISTIQUE SUR LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE, IMP CHEMINAL, MONTBRISON, 1818

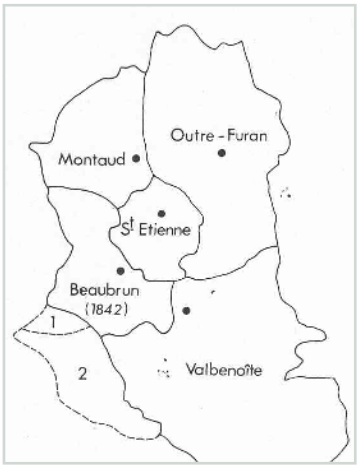
III. LA VILLE DANS SON HISTOIRE

1 ÉVOLUTION URBAINE

L'explosion industrielle, amplifiée par la révolution technique autorisée par la machine à vapeur et la fonte du coke dans les hauts fourneaux, se traduit dans la ville par :
- L'accroissement de l'extraction de la houille.
- L'essor de la production d'armes, notamment avec les guerres napoléoniennes : ainsi, 40.812 armes sont manufacturées en 1800 contre 95.631 en 1810 !
- L'essor de la métallurgie, « légère », la quincaillerie, relayée par la mécanique dès le début du 19ème siècle.
- A la toute fin du siècle, en 1886, l'apparition du cycle - qui utilise les mêmes savoir-faire que l'armurerie- représente une nouvelle voie pour l'industrie stéphanoise.

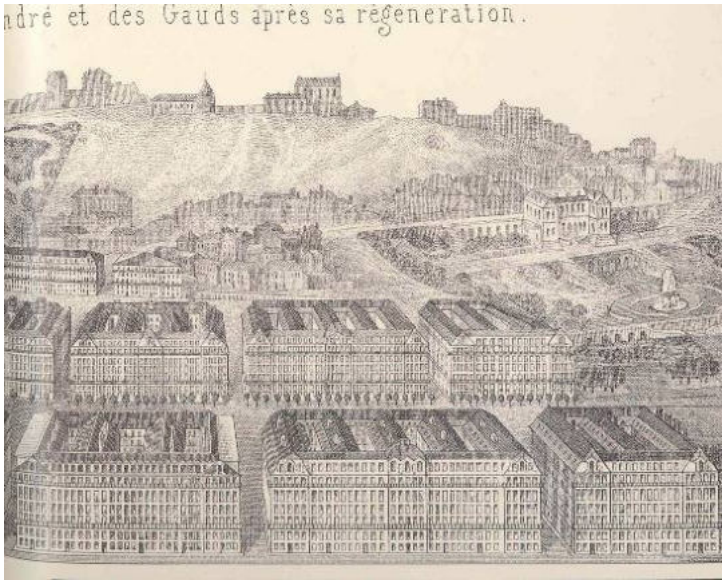
Cette Révolution Industrielle s'accompagne d'un développement urbain important, répondant à l'arrivée d'une population ouvrière drainée par les possibilités de travail.

Pour répondre à ses besoins d'espaces, de recette fiscale mais aussi pour contrôler les populations ouvrières remuantes (essentiellement de Montaud), la ville annexe le 3 mars 1855, parfois non sans difficulté, les communes périphériques. Le 1er janvier 1856, la Préfecture lui est confiée.
Cette reconnaissance a notamment pour incidence la mise en chantier de nombreux équipements publics, comme le Palais de Justice, de nouvelles églises, le cimetière du Crêt-de-Roc, et plus tard, le Lycée Fauriel, la nouvelle Préfecture....



Communes annexées 1856

La seconde moitié du 19ème siècle est par ailleurs marquée par des opérations majeures, modifiant de façon conséquente la trame urbaine. La ville est bouleversée par une succession de travaux destinés à recentrer la ville vers le nord. Ainsi peut-on rapidement énumérer la couverture du Furan, l'aménagement de la place Royale (place du Peuple) et le désenclavement de la Place Grenette par le prolongement de la rue de la Bourse jusqu'à la place des Ursules, créée en 1840, pour décongestionner un quartier sclérosé entre des rues étroites et le Furan.



Le Plan de régénération du quartier des Gauds, élaboré par l'architecte lyonnais Exbrayat permit l'acquisition par la commune de terrains qui, par la suite, accueilleront des bâtiments publics (halle, Bourse du Travail)

En 1857, le plan de régénération du quartier des Gauds traduit une forte volonté d'intervention sur ces tissus urbains populaires et une opération de lotissement idéal, offrant une mixité sociale à l'échelle des immeubles. Si cette « opération immobilière » ambitieuse se traduisit par la démolition des bâtiments existants et par la libération des terrains en particulier, sa réalisation resta largement inachevée puisque seul un immeuble fut construit tandis que Exbrayat mourrait en 1859. Néanmoins, des particuliers construisent sur le cours des Ursules des immeubles de qualité.

D'autres travaux permettent de « parfaire » cette ville que l'on dote de tous les attributs d'une ville moderne : aménagements de prestige (promenade de l'Heurton), aménagement du cours Fauriel, de 40m de large sur 2 kilomètres de long, ouverture du Palais des Beaux-Arts, aménagement du jardin et des bâtiments de l'Ecole des Beaux-Arts dans l'ancien clos Giraud, sur le flanc est de la colline Sainte-Barbe, ouverture du Boulevard du nord (Jules Janin) en 1861, faisant le lien entre le quartier du Grand Gonnet et la gare de Châteaucreux, installation de la nouvelle Manufacture d'Armes en 1866…

Le 19ème siècle voit ainsi la Ville investir les trois espaces principaux du territoire :

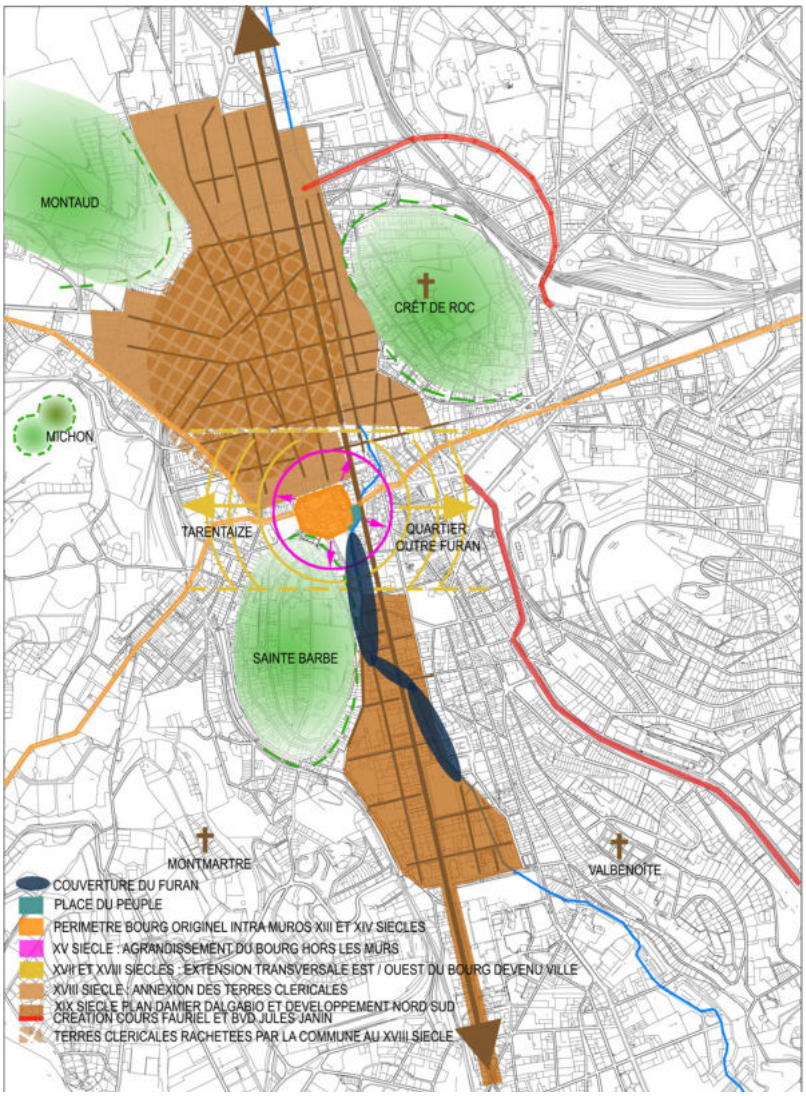
- D'abord, **les fonds de vallées**, par le développement des ateliers, des usines et des habitations le long des rivières du Furet et du Furan.

- Puis les **pentes bien exposées des collines** dominant Valbenoite, Crêt-de-Roc, Beaubrun ou Cote Chaude qui attirent les demeures et les ateliers des passementiers, aussi bien pour des raisons de proximité au centre donneur d'ordre que pour bénéficier, grâce à l'étagement des constructions, de conditions d'éclairement optimales dans des constructions hautes percées de larges baies.

- Enfin, les **sommets des Buttes**, qui n'avaient attiré personne pendant longtemps - d'où leur utilisation pour les cimetières (Crêt-de-Roc, Valbenoite, Montmartre, Montaud, Ste-Barbe) faisant parler de « Saint-Étienne, ville dominée par les croix » - attirent l'urbanisation résidentielle et de villégiature. Seule la colline de Villeboeuf, en raison de la nature argileuse de ses sols et de leur instabilité, restera épargnée de l'urbanisation jusqu'à ce que les techniques du 20ème siècle la couvrent de maisons individuelles et de grands ensembles. C'est aussi en raison de sa nature qu'elle a pu accueillir et conserver le Jardin des Plantes, propice à la fixation des terres.

Le site de la vallée du Furan est saturé. On rejette alors vers la périphérie les nouveaux équipements encombrants ou trop spécialisés (abattoirs, caserne vers la Terrasse, prison vers Bellevue, puis le nouvel hôpital, grandes industries vers le Marais à partir de 1857, Manufrance sur le Cours Fauriel). Ce mouvement est suivi d'une urbanisation incontrôlée (pavillons, lotissements) sur Montaud, Villeboeuf, la Vivaraize.

En périphérie, se développe ainsi une forme d'habitat tout à fait différente, répondant à la fois à une logique du « coup par coup », et à une logique liée aux besoins de l'industrie.



La ville à la fin du 19ème siècle



Surplombant la ville des donneurs d'ordre et des Fabricants, la colline du Crêt-de-Roc est investie par les ateliers de passementerie

III. LA VILLE DANS SON HISTOIRE

1 ÉVOLUTION URBAINE

La période 1880-1910 est celle de la relance de l'économie stéphanoise qui se diversifie et renoue avec la croissance. En quelques années, la ville est devenue la capitale française du cycle et a développé des innovations prometteuses telles que la distribution par succursale (Casino) et la vente par correspondance avec la Manufacture Française d'Armes et de Cycles de Saint-Étienne (Manufrance).
La ville a ainsi dépassé la crise de la première Révolution Industrielle pour entrer dans la seconde Révolution Industrielle, celle de l'électricité et du moteur à explosion.

Entre 1885 et 1910, l'usage de l'électricité se généralise à Saint-Étienne et modifie l'organisation économique de la ville et des activités, notamment rubanières. En effet, avec l'électricité, les fabricants déjà donneurs d'ordre et négociants, deviennent industriels. Avec l'initiative pionnière des frères Giron, apparaît ainsi une nouvelle génération d'usines électrifiées comme les établissements Forest, Colcombet, Brony…

Ce renouveau économique entraîne un renouveau urbain traduit par une nouvelle politique d'équipements communaux tels que le Lycée Fauriel (1886), l'Hôpital Bellevue (1898), la Préfecture (1902), la Bourse du Travail (1904), la Condition des Soies (1909), mais aussi par des aménagements urbains, comme le percement de l'avenue de la Libération à l'origine duquel Lamaizière, architecte de la ville, a sans doute joué un rôle décisif.

L'ouverture de cette avenue qui double la rue de Lyon renoue avec l'orientation est-ouest de la ville et en permet ainsi une traversée plus rapide jusqu'à la Gare du Clapier par son prolongement rue Michel Rondet. Elle constitue une rupture dans son profil (environ 20m de large) et dans son architecture affirmant une esthétique éclectique et Art Nouveau (architectes Lamaizière, Joany Morin et Paul Alfred Noulin-Lespes), architecture témoin de la réussite sociale de la classe bourgeoise.



Mise en place de l'avenue de la Libération et création du nouveau quartier - Extrait de Cartes et Plans, Saint-Étienne, Mario Bonilla, François Tomas, Daniel Vallat, 1990, Publications de l'Université de Saint-Etienne



III. LA VILLE DANS SON HISTOIRE

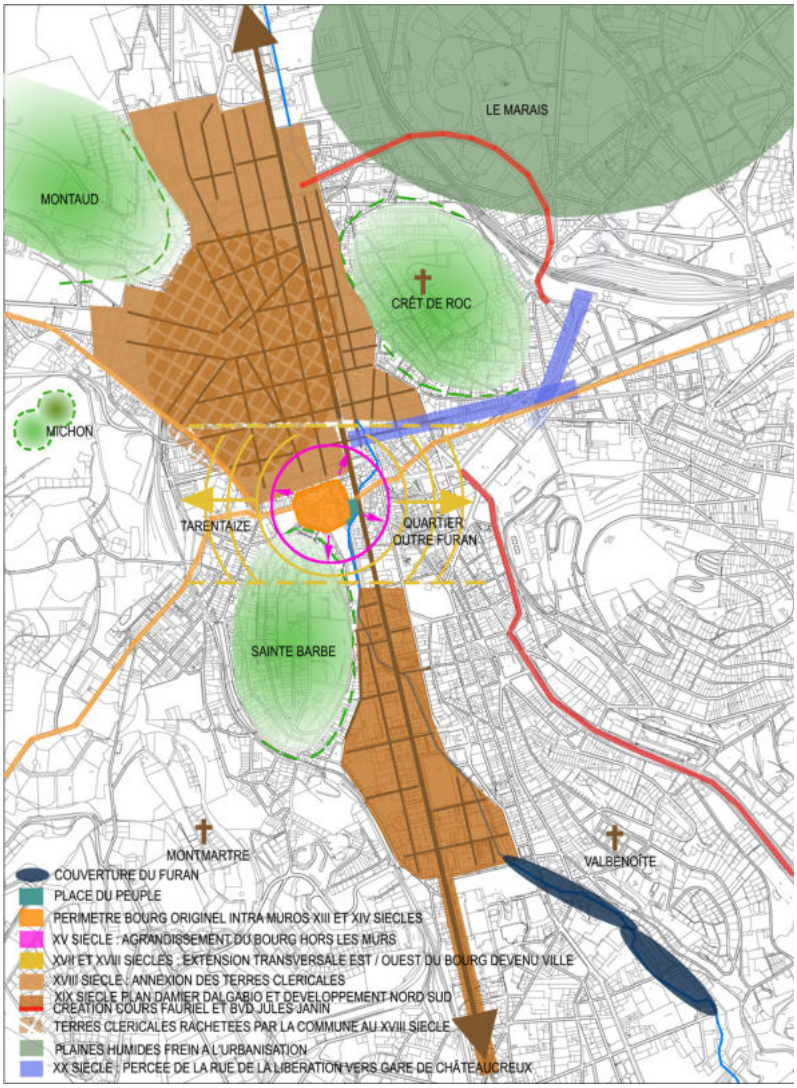
1 EVOLUTION URBAINE

En 1914, Saint-Étienne, capitale de l'arme de chasse, mais aussi siège de Casino et de Manufrance, compte 148.656 habitants.

La Première Guerre Mondiale relance l'économie locale car Saint-Étienne redevient un arsenal : nombreuses sont les entreprises qui travaillent pour l'armement.
Toutefois, la fin de la guerre marque un tournant pour l'industrie textile, et en particulier du ruban, avec l'invention de la soie artificielle et la féminisation du travail. Le développement de l'industrie minière a par ailleurs contraint les activités rubanières à se déplacer.

La ville ne change guère d'aspect entre les deux guerres mais elle se reconstruit sur elle-même, avec un certain nombre d'immeubles de qualité, comme ceux de l'architecte Bossu qui dans le cadre de la « Société des Immeubles par étages », promeut un nouveau mode de financement et de construction, reposant sur la copropriété.
Le centre-ville de Saint-Étienne offre un nombre non négligeable d'immeuble d'architecture Art Déco et Moderne signé par des architectes stéphanois ou lyonnais, comme Bossu, Subit et Gouyon, Béal, Hur...
Cette architecture affirme une modernité en rupture, composées autour de la nouveauté des programmes (hygiène, confort, rationalisation des surfaces et des plans, ensoleillement, introduction des Arts Décoratifs), des technologies (structures en métal et béton armé affranchissent l'architecte de contraintes constructives, du mur refend et de la charpente. Le bâtiment devient plus léger et peut adopter des formes variées), et enfin de l'esthétique : abandon de la composition classique, abandon du décor (en réaction à l'Art Nouveau), adoption de l'abstraction géométrique, affranchissement du toit pentu, architecture lisse, blanche..;
La construction demeure toutefois en quantité faible, à l'exception de la périphérie de la ville, en particulier dans les quartiers sud-est.

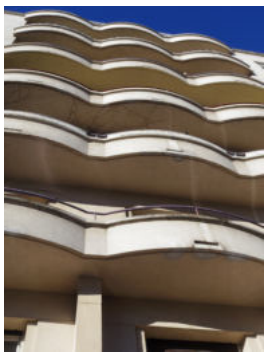
La ville est occupée par l'armée allemande dès le 11 novembre 1942 et connaît des rafles. Au printemps 1944, la ville subit des bombardements causant la destruction d'environ 1000 logements et l'endommagement de 2000 autres. C'est pourquoi dès les années 1950, Saint-Étienne connaîtra des campagnes de reconstruction. Mais, parallèlement, le centre-ville, délaissé, se taudifie.



La ville au 20ème siècle









Bossu, Subit et Gouyon... ont contribué à enrichir le paysage architectural de la ville dans un style moderne.

III. LA VILLE DANS SON HISTOIRE

1 EVOLUTION URBAINE

La seconde guerre mondiale marque un déclin économique sélectif :
- Le textile ne se remettra plus du choc.
- Les mines, surexploitées pendant la guerre, et bien que modernisées par la nationalisation, ne sont plus compétitives. Dès 1967, la décision de fermer le bassin à l'aube des années 1980 est prise.

Toutefois, la ville continue à bénéficier d'un réseau dense et diversifié d'activités industrielles. Mais le déclin est amorcé. Même si la Ville conserve encore dans les années 1970 son monopole de la production des armes de commerce et gère le seul Banc d'Epreuve de France, l'arme et le cycle perdent des effectifs et les ateliers commencent à se vider.

Les années 1950 sont caractérisées par la construction d'immeubles modernes, reprenant le langage architectural des immeubles des années 1930-1940, mais en plus hauts, à l'instar de celui de la place Jean Moulin. Mais surtout, l'opération menée par l'architecte Béal Place du Maréchal Foch imprime fortement sa marque dans l'espace urbain stéphanois, par les ruptures aussi bien d'échelle que de forme urbaine qu'elle introduit avec sa grande composition en équerre.

Les décennies 1960-1970 traduisent une volonté politique de moderniser la ville et d'éviter son endormissement. Il s'agit de convertir la ville à la modernité, en vertu des principes fonctionnalistes affirmés dans les nouveaux outils d'urbanisme. Toute la ville est concernée par des travaux d'équipements diversifiés, ayant pour but d'offrir à la population un éventail de services urbains complets.
Parmi ceux-ci méritent ainsi d'être cités :

1970 :	Construction du Palais des Sports
1971 :	Tour de Montreynaud
	Transformation de la Place Chavanelle en gare routière
	Ouverture de l'Hôpital Saint-Jean Bonnefonds
1972 :	la Cotonne
1973- 1980 :	Achèvement de la couverture du Furan
1971-1974 :	Centre administratif Bergson
1976 :	Ouverture du parking de l'Hôtel de Ville
	Ouverture de Centre Deux (centre commercial et de bureaux) et des bâtiments universitaires sur les anciennes emprises de la prison et de la caserne.



La composition en croix de Béal s'inscrit en rupture dans la trame orthogonale de la ville.

Par ailleurs, peuvent également être citées l'ouverture des Rocades au milieu des années 1970, les constructions du centre de tri de Montreynaud, de la gare Carnot, de l'usine de traitement de Bel Air, de la piscine de la Plaine Achille…

A partir de 1973, les effets de la crise générale s'ajoutent à ceux d'une nécessaire reconversion locale et accroissent les difficultés de la ville, qui seront prises en compte à partir de 1977 dans le cadre d'une nouvelle politique urbaine, notamment à travers :
- la restructuration des opérations d'urbanisme lancées entre 1967 et 1973 afin de diversifier ces quartiers,
- la réanimation des quartiers anciens afin d'enrayer le processus de dégradation et de taudification,
- la réhabilitation des transports en commun,
- la mise en place d'OPAH dès 1980, dans les quartiers du Peuple, de Crêt-de-Roc, de Côte Chaude et Pierre Sémard à partir de 1981 et Valbenoite et Saint-Roch dès 1982.

La ville a connu une accélération exceptionnelle de sa croissance urbaine au 19ème siècle, reposant sur une Révolution Industrielle précoce et encadrée par des activités diversifiées, très demandeuses de main d'œuvre.
Toutefois, le 20ème siècle a remis en question l'organisation économique de la ville et, de fait, le schéma urbain sur lequel elle s'était établie et sur lequel son équilibre reposait.
Le départ des activités traditionnelles a laissé en héritage un patrimoine bâti intimement imbriqué dans la ville, de qualité constructive inégale, patrimoine dont la fonction urbaine reste aujourd'hui à redéfinir.

REPARTITION DES ACTIVITES DANS LA VILLE

La géographie très marquée de Saint-Étienne se retrouve dans les activités qui ont investi le territoire. Le partage du travail, la nécessité de faciliter les échanges de biens, de matériaux, de savoir-faire, ont favorisé une spécialisation des quartiers, tant à l'échelle des territoires qu'à l'échelle des îlots, voire de la parcelle.
La trame urbaine même en témoigne dans les traces que sont les passages, traboules… permettant de circuler plus rapidement, et domestiquant le relief, à Crêt-de-Roc en particulier. La répartition des activités a été le jeu de nombreux conflits entre l'industrie rubanière et la grande industrie.
Toutefois, une certaine «porosité» de ces activités ne peut être rejetée, les activités se mêlant souvent, enrichissant ainsi la trame urbaine.

Très tôt, les rives du Furan ont attiré les moulins et tanneries, à l'instar du quartier des Gauds (moulins à foulonner les draps), mais aussi les autres activités consommatrices d'eau, et notamment les industries du fer. Ces activités ont toutefois évolué dans le temps, au gré des évolutions techniques, mais aussi dans l'espace (rejet de la petite métallurgie en périphérie pour préserver la production de la Fabrique).
Globalement,
- Les **Quincailliers** investissent le faubourg de Polignais ;
- Les **Aubergistes** s'implantent le long des axes principaux, sur le faubourg Tarentaize et Outre Furan ;
- **Armuriers et graveurs sur armes** s'installent dans le quartier Saint-Jacques, de la place Chavanelle à la place Saint-Roch, implantation renforcée à la fin du 18ème s. par la Manufacture Royale d'Armes rue Saint-Jacques. Dès 1864, date de l'ouverture de la Manufacture Nationale, les armuriers investissent le nord de la ville.

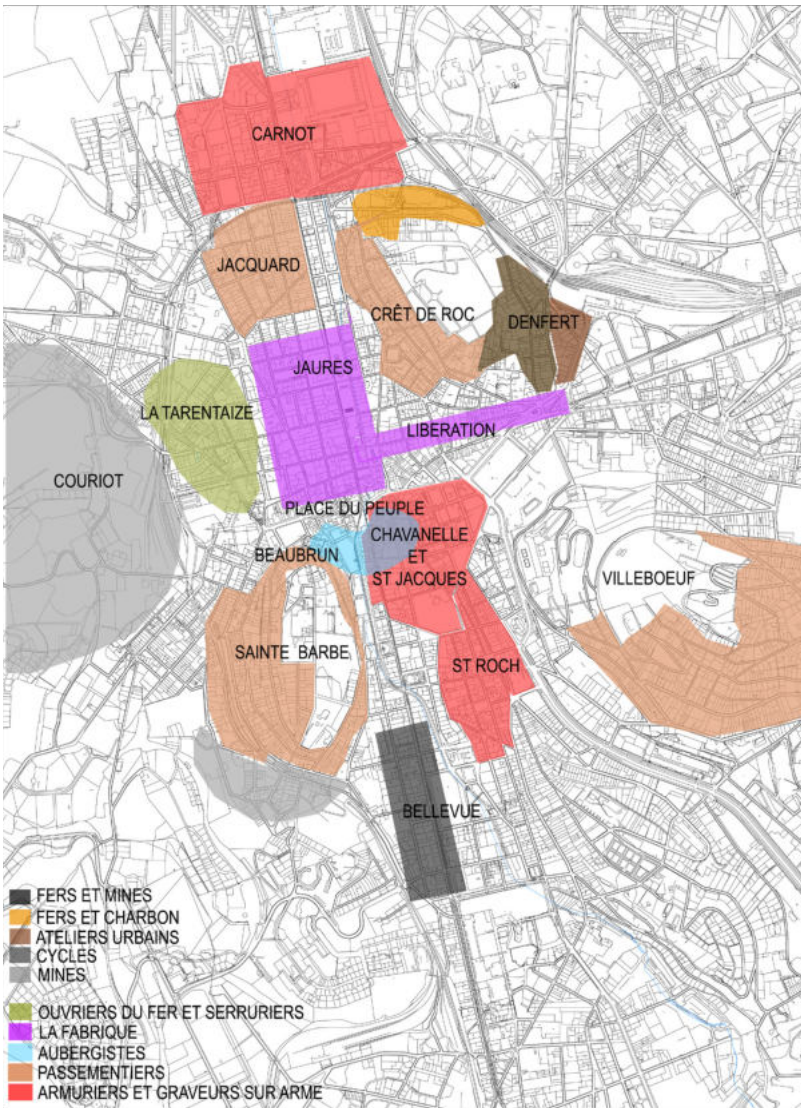


Ateliers,constructions passementières, entrepôts… autant de formes architecturales liées à des usages aujourd'hui perdus









Répartition des activités dans la ville : au 19ème siècle, la spécialisation de l'espace s'accroît, les marchands et artisans cherchant à se regrouper en travaillant sur un principe de partage des taches

- Les **activités liées au tissu, soierie et passementerie**, investissent l'espace central de la « Fabrique », mais aussi et surtout les flancs des collines, de Crêt-de-Roc, Sainte-Barbe (versant ouest) et Montaud, pour profiter d'un éclairement optimal et de la proximité avec les donneurs d'ordre.

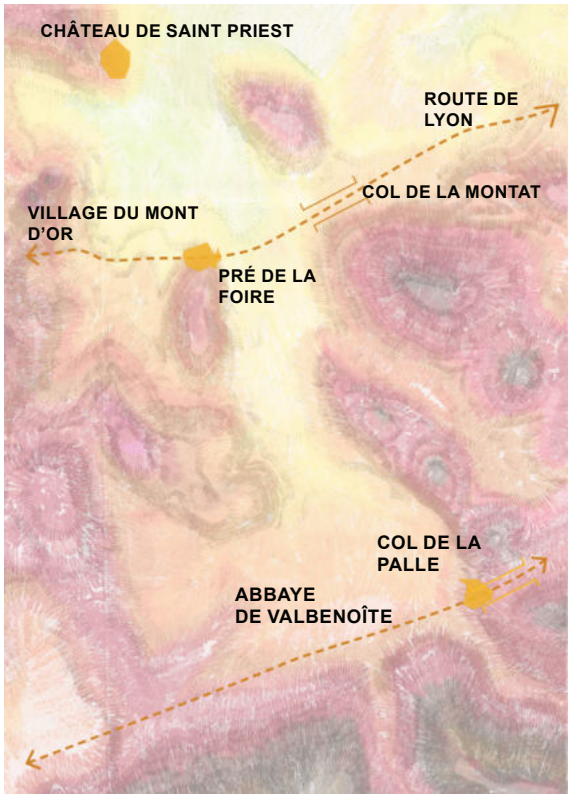
La «Fabrique», entre la Place de l'Hôtel de Ville et la Place Jacquard est réservée aux « recettes » des « Fabricants » intègrant peu à peu des bureaux de dessin et métiers à échantillons, auxquels s'ajoutent les ateliers de finition-cylindrage, apprêt et moirage.

- Les mines sont cantonnées à la périphérie de la ville, à proximité des gisements de charbon, pour réduire les nuisances de l'exploitation, peu compatible avec l'industrie rubanière. En 1825, la municipalité de Saint-Étienne, dominée par les membres de la Fabrique, a même songé à la mise en place d'un plan de « cantonnement industriel», réglementant les implantations d'activités, préfigurant les zonages modernes.
Ces projets de cantonnement spatial des activités économiques ont orienté les autorisations d'occupation du sol.

III. LA VILLE DANS SON HISTOIRE

2 SYNTHESE HISTORIQUE

L'histoire de Saint-Étienne s'inscrit dans un cycle de croissance présentant plusieurs temps :

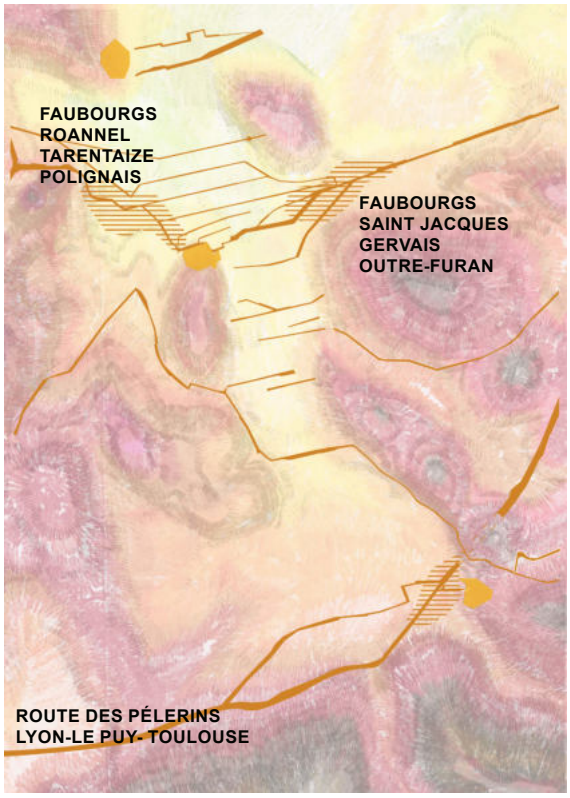


XIIIème siècle : des noyaux urbains distincts

Cols naturels formés par la topographie collinaire

Routes historiques passant par ce cols

Noyaux urbains se développant sur ces routes



XVème siècle : une proto-industrie et des faubourgs se développent d'est en ouest

Développement Est-ouest des axes de circulation et des activités proto- industrielles

Développement des faubourgs le long de ces axes

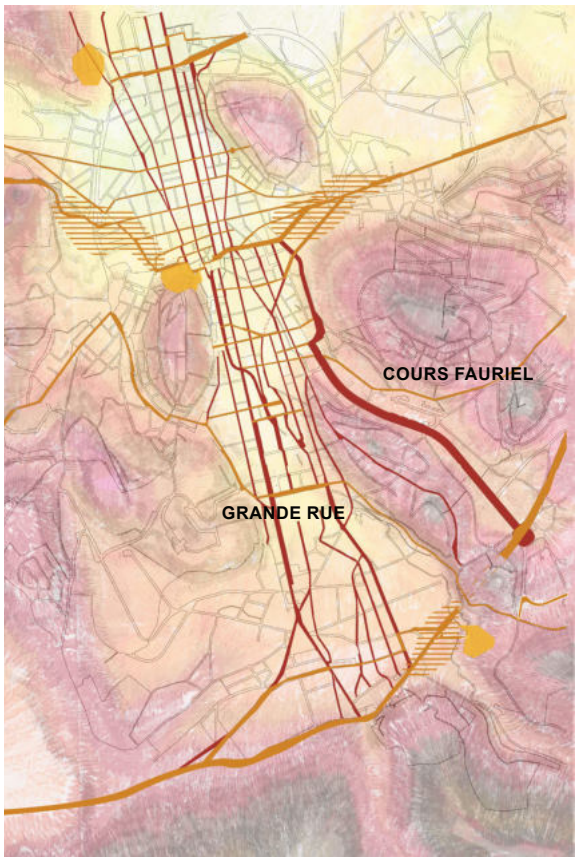
1 La germination

Un temps de préliminaires, relativement, lent : la ville entre dans l'histoire avec modestie, avec discrétion. Un site très contraint, à l'écart des grands axes de communication, qui a favorisé un développement urbain tardif et modéré, mais qui aussi a assuré la mise en place et l'émergence de permanences, de stabilités économiques et urbaines.
Moyen Age : le tissu urbain de Saint-Étienne est composé de quartiers distincts / de hameaux, qui se sont développés relativement indépendamment les uns des autres (autour d'une communauté religieuse, ou autour d'une forge, d'un puits de charbon, par exemple). Tendance multipolaire.

3 sites historiques distincts. Château de Saint Priest, sur la colline ; Abbaye de Valbenoîte en pied de colline, en lien avec le col de la Palle permettant le passage de la ligne de crête ; Village du Mont d'Or et Pré de la Foire, en pied de colline, en lien avec le col de la Montat et la route de Lyon

2 La proto-industrie XVème

A l'écart des axes stratégiques, et des frontières, les industries se développent fortement. Extension par systèmes de faubourgs, vers l'est et l'ouest exclusivement, à partir du centre villageois ancien, en direction des bourgs voisins, des hameaux, et des communautés religieuses:
- en direction de Lyon (est): par le col de la Montat, rue St Jacques, rue Gervais. Faubourg d'Outre Furan
- en direction de Montbrison (ouest): rue de Roannel (avenue Emile Loubet), place Roanelle, rue Tarentaize, rue Polignais.
- en direction du Puy (sud ouest). La route des pèlerins Lyon - le Puy - Toulouse passe par Saint-Etienne - en direction du hameau de Valbenoîte (sud est) : chemins de Valbenoîte et de Chavanelle (rue José Frappa et rue Denis Escoffier), le long du chemin du pont de pierre à Rochetaillée (rue des Martyrs de Vingré)



XVIIIème siècle : essor industriel, révolution urbaine Nord-Sud

Plan Dalgabio : orientation Nord-Sud de la trame viaire

Voiries à l'assaut des collines

Voie ferrée générant un essor industriel sans précédent

3 L'éclosion

A la Révolution (1789), les terres des communautés religieuses sont confisquées et vont servir de réservoir foncier pour répondre aux besoins d'extensions urbaines et industrielles. La Révolution accompagne ainsi l'essor industriel et urbain sans précédent qui va se traduire par :
une cohérence et un lien entre les diverses implantations du territoire :
- la définition du nouvel axe, N-S permettant d'affirmer la volonté pour Saint-Étienne d'être un carrefour incontournable sur la route de Paris à la Méditerranée.
- la mise en place du Plan Dalgabio (1792), révolution de 90° de l'axe structurant de la ville, déménagement de l'hôtel de ville dans le nouvel axe.
Le XIXème et le début du XXème siècle marquent donc véritablement l'essor industriel et urbain de la ville, comparée à une "ville champignon" (on retrouve la tendance multi-polaire de la ville) autour des lieux d'extraction / d'industrie (rubans, armes). Pour autant, le tissu urbain est harmonisé par l'urbanisation marquante du grand axe.

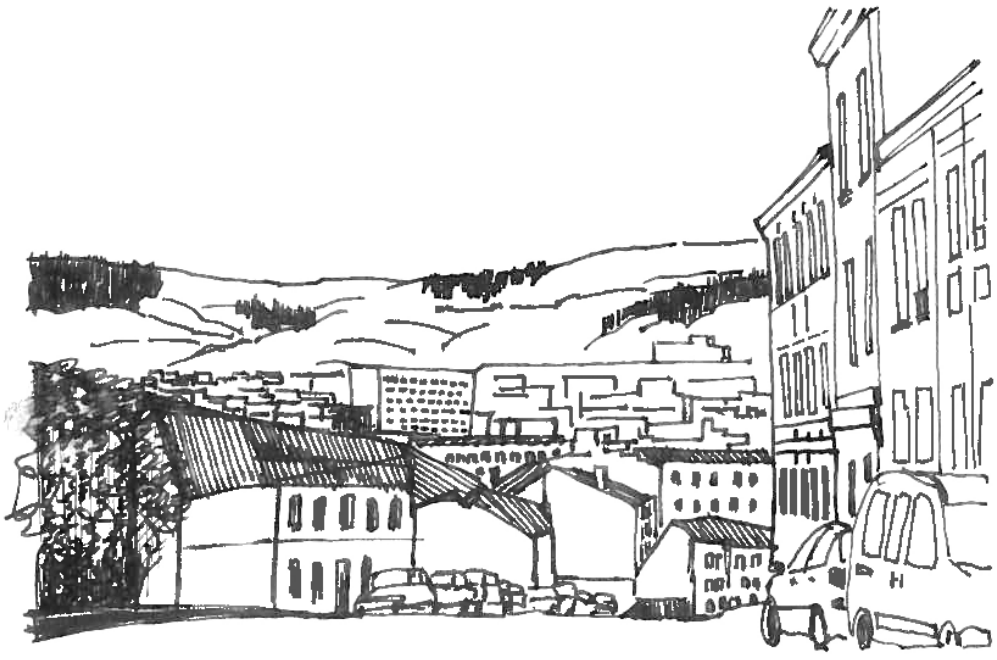
Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la croissance urbaine continue, dynamisée par une activité industrielle florissante impliquant une démographie croissante, nourrie par une immigration importante. Les aménagements des quartiers Beaulieu et du Rond Point traduisent cette nouvelle phase de développement.

La maturation

Un temps de stabilisation, de raison, de remises en question, de crises : le 20ème siècle a bouleversé l'économie sociale et urbaine mise en place au cours des temps : l'histoire a fabriqué et légué une ville reposant sur une organisation économique aujourd'hui obsolète ; la ville, de fait, s'interroge sur son image, sur ses usages, sur sa culture, sur son devenir.

XXIème siècle. Saint-Etienne mise sur la création, le design, la mise en valeur de ses ressources naturelles et paysagères, la réappropriation et la régénération de ses quartiers.

IV. POLITIQUE URBAINE:
LA VILLE DANS SES PROJETS ET SES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES



vue sur le Pilat depuis la colline Villeboeuf

IV POLITIQUE URBAINE

1 LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Saint-Étienne est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 7 janvier 2008 et révisé plusieurs fois par la suite notamment avec deux révisions simplifiées récentes, le 20 février 2011 pour le site de la ZAC Manufacture Plaine Achille et le 4 juin 2012 pour le site Couriot, dans le cadre de la mise en œuvre des plan-guides et de la ZAC Manufacture Plaine Achille. Il a également fait l'objet de onze modifications. Ce document de planification permet d'encadrer l'urbanisme de la commune, à travers un outil d'application du droit des sols, et de prospective des zones de développement du territoire.
L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrite par délibération du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole le 20 décembre 2018. Le PLU de Saint-Etienne demeurera applicable jusqu'à l'approbation du PLUi.

Les grandes orientations du projet communal sont décrites dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D). Ce dernier articule une logique spatiale et une logique thématique qui développe sept ambitions pour le territoire :

- *Habitat : Reconstruction de la ville sur la ville, diversité et mixité sociale*
Renouveler l'habitat, poursuivre la stratégie d'aménagement et d'habitat déjà engagée, améliorer et diversifier l'offre de logement, améliorer les service et équipements dans les quartiers, développer la présence de la nature près de l'habitat.

- *Économie : adapter le territoire à la nouvelle économie dans une logique de développement durable.*
Renforcer la dynamique économique, valoriser les espaces d'activités économiques, poursuivre les efforts de reconversion, maintenir les équilibres commerciaux entre l'hyper-centre et les zones de commerces périphériques, renforcer l'attrait commercial de la ville.

- *Grands équipements : des équipements moteurs de développement durable*
Doter la ville d'équipements à la hauteur d'une grande métropole, développer les capacités et la qualité d'accueil de l'enseignement supérieur, moderniser et compléter l'offre en équipements culturels et sportifs, accompagner la restructuration du C.H.U

- *Déplacements : offrir des alternatives à l'automobile*
Placer la ville au cœur d'un réseau d'échange, développer les transports en commun, optimiser le réseau de voirie, développer les itinéraires et faire de la place pour les modes doux, développer l'intermodalité.

- *Paysage : le paysage comme ressource*
Révéler le paysage pour embellir le cadre de vie, valoriser et préserver l'écrin vert de la ville, valoriser le paysage urbain, traiter les points noirs paysagers.

- *Patrimoine : concilier mémoire et usage*
Valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager du centre-ville, reconnaître l'ensemble du patrimoine.

- *Environnement : anticiper les risques et limiter les nuisances*
Améliorer la prise en compte de l'environnement, protéger les ressources naturelles, prévenir les risques naturels, lutter contre le bruit.

IV POLITIQUE URBAINE

1 LE PLAN LOCAL D'URBANISME

La logique spatiale se traduit notamment par l'identification de neuf secteurs de projet, qui font l'objet d'Orientations particulières destinées à cadrer leur aménagement et évolution.

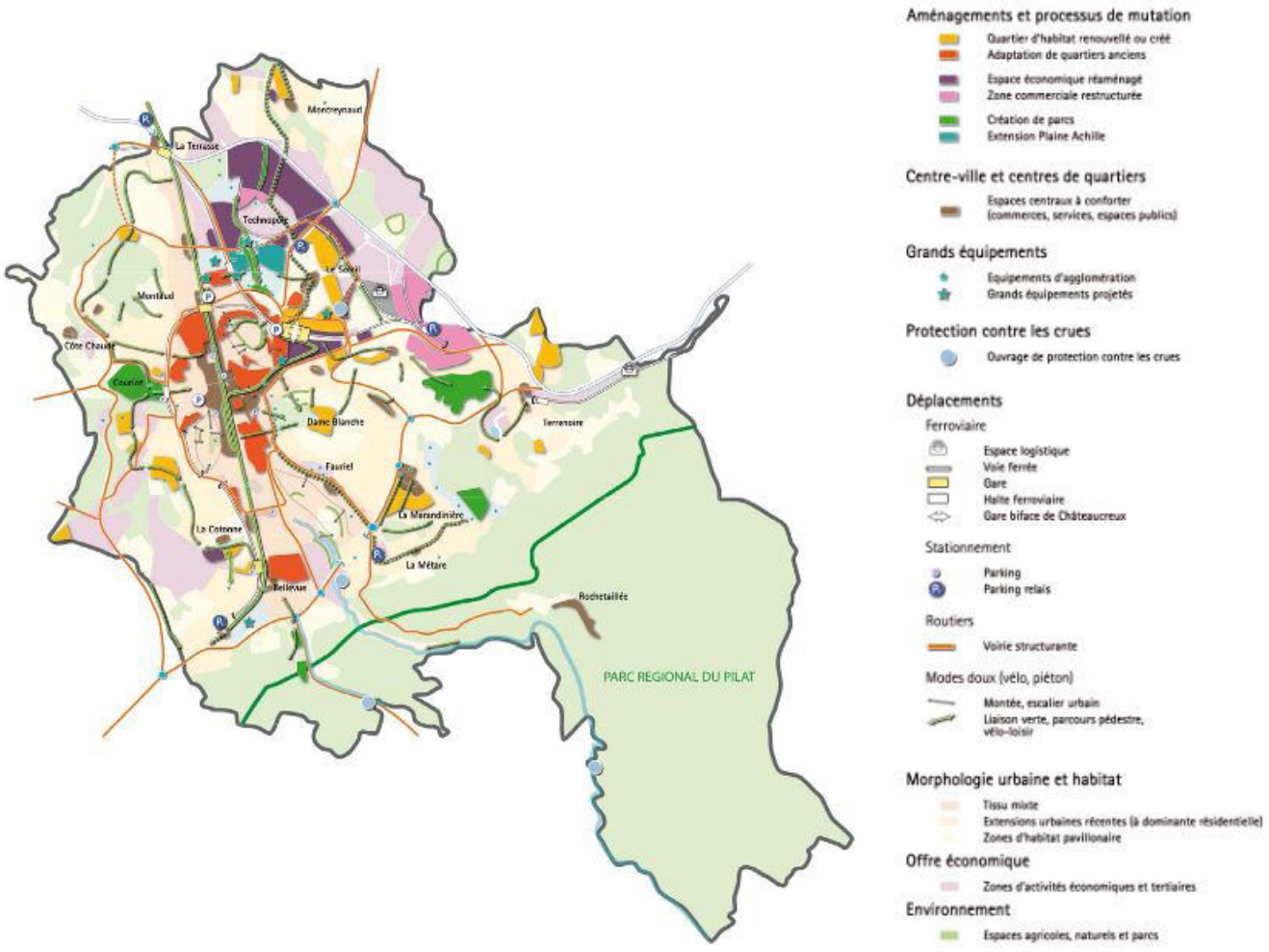
Trois secteurs sont identifiés dans le cadre d'une requalification urbaine :
- La vallée historique et les collines centrales ;
- Les quartiers collinaires du Sud-Est
- La colline de Montreynaud

Trois secteurs de projet sont identifiés comme porteurs d'atouts pour un développement de grande qualité patrimoniale et paysagère :
- Les versants et collines de l'Ouest stéphanois
- Les contreforts du Pilat et Rochetaillée
- Saint-Victor-sur-Loire

Enfin, trois secteurs sont identifiés comme objets d'un réaménagement :
- La plaine et les espaces du Nord Est.
- Les quartiers de la gare et d'entrée Est
- Terrenoire

Dernier point du PADD, les orientations thématiques touchent à la question du logement, des équipements, des déplacements, du commerce et de l'artisanat, et du développement économique et de l'emploi.

Le SPR est une servitude d'utilité publique annexé au PLU. A ce titre, il doit offrir une compatibilité avec le PADD du PLU.



IV POLITIQUE URBAINE

2 RENOUVELLEMENT URBAIN

Afin de reconquérir son attractivité résidentielle, la Ville de Saint-Étienne a lancé dès 2001, la rénovation prioritaire de quatre quartiers en les inscrivant dans le dispositif du Grand Projet de Ville (GPV) : Montreynaud et Sud-Est, quartiers d'habitat social des années 1960 et 1970 situés en périphérie de la Ville, et Crêt-de-Roc et Tarentaize Beaubrun Séverine, quartiers d'habitat ancien en centre-ville.

Le programme de Renouvellement Urbain est l'outil permettant le renouveau de la ville. Ce renouveau doit accompagner la mutation du patrimoine bâti, urbain et paysager, sans pour autant l'effacer. C'est bien la raison pour laquelle les ZPPAUP ont été « mises en place » afin de définir les éléments qui font le patrimoine de la ville, le petit et le grand patrimoine constitutif de la mémoire de Saint-Étienne.
C'est à l'occasion du développement des réflexions menées sur le renouvellement urbain que la Ville et l'Etat se sont engagés dans la définition de ZPPAUP sur deux secteurs définis comme prioritaires au titre de Grand Projet de Ville (ANRU), donnant ainsi lieu aux ZPPAUP Tarentaize-Beaubrun et Crêt-de-Roc approuvées en 2004.
Ces outils offrent un cadre réglementaire à la démarche opérationnelle de renouvellement urbain afin de s'assurer de la prise en compte de la dimension patrimoniale sans pour autant mettre « sous cloche » ces secteurs.

Parallèlement, pour démultiplier cet important effort financier de renouvellement urbain, la Ville, l'agglomération Saint-Étienne Métropole, le Département de la Loire, la Région Rhône-Alpes et l'État se sont associés pour créer l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne. L'EPA de Saint-Étienne est le troisième Etablissement Public d'Aménagement en France, hors région parisienne, après celui de l'Isle d'Abeau et Euroméditerranée, né en 1985 à Marseille pour renforcer la position métropolitaine de la Ville.

Saint-Étienne est ainsi dotée depuis janvier 2007 d'un outil puissant pour accélérer son renouveau urbain, développer son attractivité et contribuer au rayonnement de la ville au sein de la métropole lyonnaise. Il intervient sur un territoire de 970 hectares, dans le cadre d'une Opération d'Intérêt National.

L'Établissement Public d'Aménagement intervient principalement comme aménageur d'opérations stratégiques (quartier d'affaires autour de la gare de Chateaucreux, projet autour de la Cité du Design sur le site de Manufacture - Plaine Achille, Restructuration du pôle commercial Monthieu – Pont de l'âne).

L'EPA intervient aussi sur les problématiques de renouvellement et de revalorisation des quartiers anciens notamment pour le renouvellement urbain du quartier Jacquard, Chappe-Ferdinand, Saint Roch. L'action de l'EPA a pour objectif de restaurer une image positive et une attractivité résidentielle (pour les habitants et pour de nouvelles populations) dans des quartiers en perte de vitesse.

En travaillant à partir de l'existant, des usages, en développant une ville répondant à tous les besoins locaux, en veillant aux équilibres naturels et en associant les publics à la transformation de la ville, l'EPA entend avec les leviers d'action dont il dispose, contribuer à la mutation durable de la ville. Ceci passe par une l'amélioration de la qualité résidentielle, en combinant une requalification des espaces et équipements publics à une proposition attrayante et diversifiée de logements réhabilités et neufs.

Pour le quartier Jacquard et pour le secteur Chappe-Ferdinand (qui n'est pas à proprement parler un quartier mais se situe à l'interface de différents secteurs de projet), un Schéma Directeur de Renouvellement Urbain a été élaboré. Il fixait les grandes orientations de projet et la stratégie de l'intervention publique sur ces quartiers, en amont de l'intervention opérationnelle de l'EPA. Cette stratégie appliquée sur les quartiers Jacquard et Chappe Ferdinand se déploie actuellement sur Saint Roch : il s'agit d'une action simultanée sur l'amélioration de l'habitat et la requalification des espaces publics.

IV POLITIQUE URBAINE

3 LE RÈGLEMENT D'ENSEIGNE ET DE PUBLICITÉ

Le Règlement local de publicité (RLP) actuel définit quatre zones de publicité restreinte et une zone de publicité élargie. Les zones de PR n°2 et 3 couvrent l'hypercentre et les quartiers périphériques anciens. La zone PR n°4 couvre le site « Couriot ». La zone de publicité élargie offre un assouplissement du règlement sous certaines conditions dans les ZPR sus citées. Un RLP intercommunal est en cours d'élaboration.

Sur les immeubles « Monuments Historiques » et les immeubles dits pittoresques, toute publicité est interdite dans un périmètre de 100m et dans le champ de visibilité. Toute publicité lumineuse est interdite sur l'ensemble des zones évoquées et les enseignes lumineuses sont réservées au service d'urgence.

D'une manière générale le règlement actuel impose des limites quantitatives : sur les murs de bâtiment c'est la règle de la hauteur, de la surface et du nombre de dispositif qui s'impose, limitant à 7m50 au niveau de la voirie l'affichage publicitaire.

Le SPR Centre Sud complète le RLP en élargissant la problématique commerciale de la seule enseigne à la prise en compte de la devanture commerciale dans la composition des façades, en particulier à travers une prise en compte des particularités du bâti ancien stéphanois.







Exemples de réalisations exécutées conformément aux prescriptionsdu SPR.

IV POLITIQUE URBAINE

4 LE PLAN FAÇADES

Le plan Façades a été mis en place en 2010 est terminé. Il remplaçait le plan Couleur qui visait la mise en valeur des façades, par leur ravalement, subventionné à 15% du montant des travaux et accompagné d'un conseil couleur.

Ce Plan Façade a permis, au delà de la prise en compte de la colorisation des bâtiments, de valoriser des travaux de qualité avec des subventions plus ou moins importantes selon le degré d'intervention (de 10 à 50% du montant des travaux) et l'accompagnement des propriétaires dans leurs travaux par l'architecte conseil patrimoine. Cette démarche était à la fois coercitive (périmètre de ravalement obligatoire au niveau de Place Dorian, Place du Peuple, Place Boivin et Rue de la Ville) et incitative (ensemble du périmètre du SPR Centre Nord).

Cette démarche de prise en considération de la valeur du patrimoine bâti au sein de la ville de Saint-Étienne s'est accompagnée d'une prise de conscience de la population, des entreprises, des maîtres d'œuvre et des services municipaux associés à la démarche. Cela a permis une évolution considérable de la requalification de la ville.

Un nouveau dispositif incitatif a été mis en place pour la période 2021-2026 : il met l'accent sur la mise en valeur des cours et des rez-de-chaussée

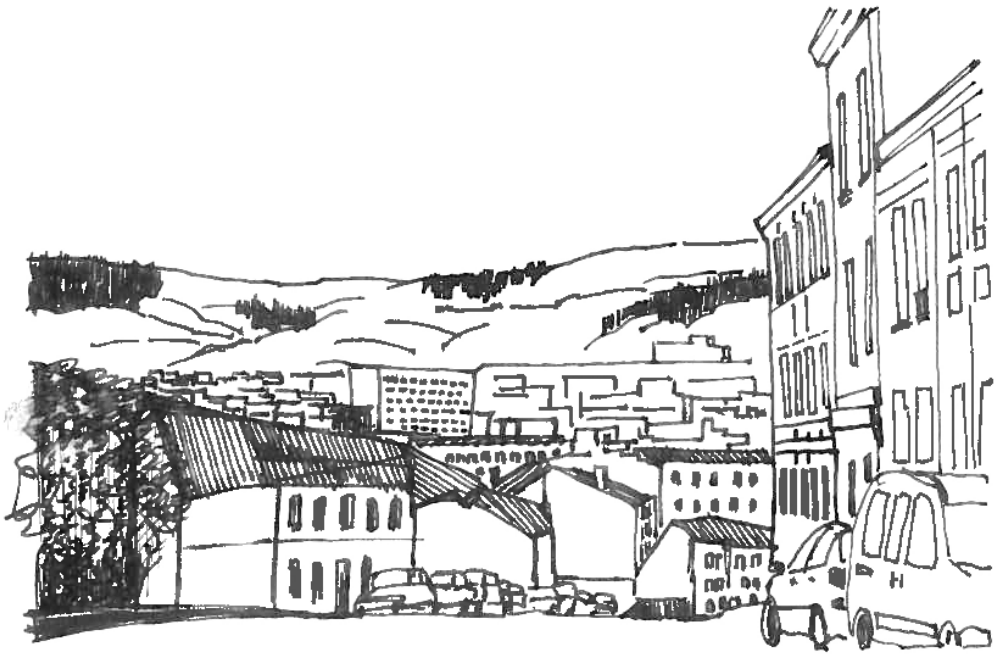






Exemples de réalisations exécutées dans le cadre du Plan Façades

V. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

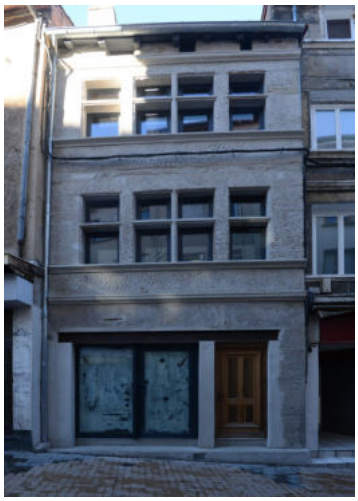


V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1. LES GRANDES FAMILLES TYPOLOGIQUES

Le patrimoine architectural de Centre-Sud offre la diversité d'un bâti racontant les phases de constitution d'une ville sur six siècles. Ce patrimoine raconte ainsi le passage d'une petite ville commerçante à une ville industrielle moderne aux activités aussi diversifiées que la passementerie, l'armurerie, la mine.
Ce patrimoine bâti exprime ainsi non seulement des changements de styles architecturaux que des usages divers et complémentaires : ateliers de fabrication, lieux d'échanges, habitat artisanal ou patronal, hôtel de rubaniers ou de capitaines d'industrie....

Le bâti urbain «pré-industriel»



La maison urbaine

Le bâti passementier



L'atelier



L'immeuble à cour

De l'immeuble à logement à l'immeuble de rapport



Architecture classique



Stéphanois en grès houiller



Eclectique/ Art Nouveau



Art Déco/ Moderne

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1.1 BÂTI URBAIN PRE INDUSTRIEL

Dans le bourg médiéval, mais aussi dans les quartiers Saint Jacques Chavanelle et Bérard Gervais subsistent des constructions héritées de la trame «pré-Dalgabio», constructions de type médiéval et Renaissance, mais aussi 17-18ème siècle.

Etant donné le peu d'éléments en place, le parti pris est de valoriser les témoins de ces périodes architecturales et urbaines, en restituant le plus fidèlement leurs dispositions d'origine.



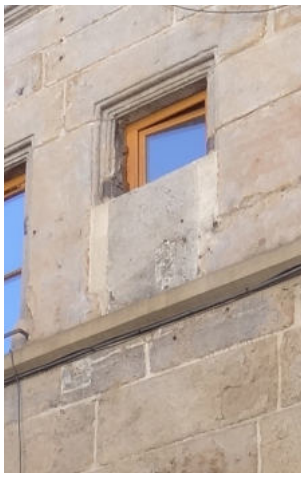
Une architecture caractérisée par la forme et la proportion des percements, les croisées, les meneaux (éléments horizontaux et verticaux séparant les différentes parties de la baie) qui peuvent être sculptés.







Les façades sont souvent caractérisées par la présence d'une travée de petites baies ayant pour fonction l'éclairement de la cage d'escalier, généralement déportées sur le côté, à l'alignement de la porte d'entrée.



Ex : cafuron partiellement bouché



Dans les immeubles les plus anciens, généralement antérieurs à 1750, l'escalier est hors œuvre et déporté à l'arrière de la construction

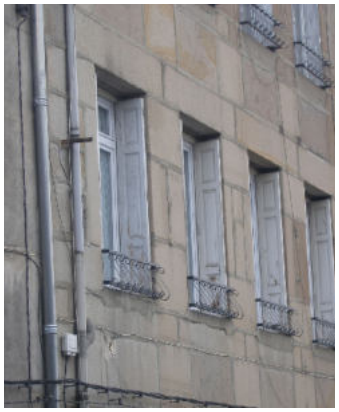
Caractéristiques de l'architecture à préserver, mettre en valeur et sources d'inspiration :

+ le traitement des croisées, en majorité en pierre, parfois en bois, et de leurs menuiseries
+ les bandeaux filants (Renaissance)
- Maintien des particularités des petites baies d'éclairement des escaliers, les «cafurons»
+ les décors sculptés
+ les parements en pierre

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1.2 LES IMMEUBLES D'HABITATION ET DE RAPPORT

La ville se densifie, s'étend et accueille des immeubles d'habitation plus «conventionnels». Au fil des époques, des maîtres d'ouvrage et des programmes, ils présentent des caractéristiques constructives et stylistiques variées, mais peuvent être classifiés en trois types principaux :
- les immeubles de type «stéphanois»
- les immeubles de type Éclectique/ Art Nouveau
- les Immeubles de type Art déco et modernes





Le tissu urbain d'habitation continue ainsi de se densifier dans une forme foncière où la parcelle ou tout au moins l'immeuble est la propriété d'une seule famille. L'apparition des «immeubles modernes» et de l'investissement en copropriété transformera la ville, le paysage urbain et les relations socio-économiques à partir de la fin du XXème siècle (voir chapitre suivant «les immeubles modernes»).

Le mode de construction de ces immeubles reste la structure porteuse faite de moellons de grès houiller maçonnés. Mais si certains conservent la pierre comme parement visible, d'autres sont enduits et présentent des décors des plus simples aux plus ornementés et importés, c'est-à-dire ne relevant pas de traditions locales. L'emploi du ciment prompt contribue ainsi à la réalisation de nombreuses élévations présentant encadrement et appui de baies moulurés, pilastres, appareil de faux-joints horizontaux, frontons, clés de linteaux décorés, etc...





Cette seconde peau qui revêt la structure porteuse peut dater de l'origine de la construction ou avoir été rapportée ultérieurement suivant la tradition française qui consiste alors à remettre sa façade au goût du jour. Ainsi, au cours du XIXème siècle, à Saint-Etienne comme dans toutes les villes françaises, les interventions et modifications de la plupart des façades d'immeubles constituant le tissu urbain évoluent de façon libre.

La typologie de ces immeubles est traditionnelle. Un premier niveau constitue le soubassement de la façade ; s'élèvent ensuite de deux à cinq étages carrés couronnés parfois par un étage d'attique. La traditionnelle couverture à deux pans de faible pente en tuiles canal ou mécaniques est discrète depuis l'espace public des rues, mais constitue l'image paysagère forte de la ville depuis les collines environnantes.





Les dimensions des baies se réduisent en général au fur et à mesure de l'élévation.

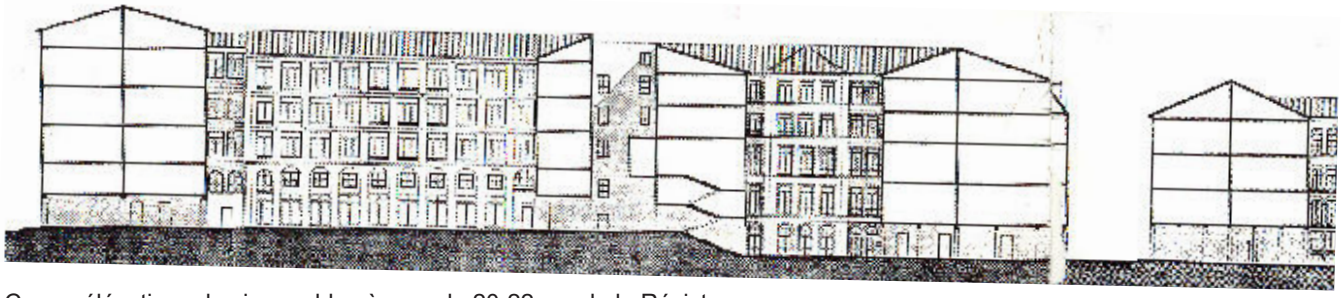
Les façades répondent davantage à des typologies stylistiques : leurs décors sont éclectiques, historicistes, néo-classique, italianisant, etc... La couleur ne semble pas avoir eu historiquement un rôle prédominant.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1.2.1 L'ARCHITECTURE CLASSIQUE «DALGABIO»

Autour de l'avenue Gambetta, la ville se renouvelle à partir de la fin du 18ème siècle. Des immeubles bourgeois et immeubles à cour sont implantés, arborant des façades classiques et néo-classiques.
L'architecte voyer, P-A Dalgabio se voit confier le nouveau projet de ville qu'il va mettre en œuvre dans ses deux dimensions :
- la dimension urbaine : réorganisation, voire réinvention de la trame urbaine : trame viaire et trame parcellaire
- dimension architecturale, en mettant en place un canon permettant de dessiner un paysage urbain homogène, dessinant des perspectives soulignées par les arcatures, les balcons...
Généralement en grès houiller, ces immeubles présentent des façades rigoureuses et sobres : cette sobriété s'impose comme une identité patrimoniale spécifique de Saint-Étienne.





Coupe-élévations des immeubles à cour du 20-22 rue de la Résistance.
(Dessins extraits de St-Etienne au XIXème de M Bonilla, F Thomas, p 96)
Les façades présentent une grande régularité aussi bien sur rue que sur cour et les passages sous porche et à travers les cours permettent de traverser des îlots constituant ainsi une alternative aux rues du plan en damier.

Caractéristiques à préserver et sources d'inspiration :
- L'organisation du bâti sur les parcelles selon la typologie des immeubles à cour donne naturellement lieu à une «convivialité urbaine» à travers la mise en place de «traboules» (tout en contribuant à une meilleure rentabilité économique).
- Un passage cocher donne accès à la cour depuis la rue, située sur l'axe de symétrie de la façade et marqué par la travée «Dalgabio». Les élévations sur rue présentent des linéaires de 7 à 13 travées de baies, disposées selon un rythme identique (env 2,60m d'axe en axe). De style néo-classique, l'écriture architecturale est d'une grande sobriété.
- Les rez-de-chaussées entresolés monumentalisent ces constructions dans le paysage urbain.
- Les élévations sur cour s'articulent autour des escaliers. Le rapport plein/vide des façades est marqué par de grandes ouvertures qui donnent à cette architecture de pierre l'image d'une structure à ossature.
- les façades (appareils) en grès houiller;
- les percements, en particulier les baies des rez-de-chaussée, à ne pas boucher, même partiellement;
- les éléments de second œuvre : ferronneries des garde-corps, les lambrequins, les persiennes ;
- les couvertures en tuiles simples.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Plusieurs types peuvent être distingués :

- Le stéphanois vernaculaire

C'est le type le plus simple, marqué par une grande sobriété du traitement de la façade et par un appareil de pierre irrégulier.
Les abouts de chevron sont apparents.
La façade n'est pas toujours ordonnancée.



Le Stéphanois régulier

Le type est plus élaboré. Les façades sont généralement ordonnancées, les percements répartis régulièrement.
Les façades restent toutefois dépourvues de décor.
Seule une corniche en pierre traduit un projet plus élaboré.
Les appareils de pierre sont réguliers.



Stéphanois savant

Les façades sont ordonnancées, dressées en appareil de pierre régulier.
Elles traduisent une composition plus savante, marquée par des axes de symétrie soulignés par des balcons «à la Dalgabio», avec une décroissance suivant les niveaux.
Elles sont soulignés par des éléments de modénature en pierre : bandeaux, encadrement de baie, corniches.
Elles sont animées par des ferronneries, des lambrequins.





Stéphanois enduit
Développé essentiellement au début du 20ème siècle, ces constructions, tout en reprenant l'écriture de façade du stéphanois, donnent la part belle au ciment prompt.
Elles peuvent être totalement enduites ou donner lieu seulement à des modénatures en ciment prompt.





Caractéristiques des immeubles stéphanois à préserver et mettre en valeur :
- les façades (appareils) en grès houiller;
- les enduits au ciment prompt,
- les éléments de modénature en ciment prompt;
- les éléments de second œuvre : ferronneries des garde-corps, les lambrequins;
- les persiennes ;
- les couvertures en tuiles simples.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1.2.2
LES IMMEUBLES ÉCLECTIQUES

La dynamique économique de la ville au tournant du 19ème et du 20 ème siècle s'accompagne par la construction de nombreux immeubles affichant une écriture architecturale éclectique qui va suivre deux courants principaux :
- une écriture d'empreinte néo-classique, reprenant les codes de l'architecture classique (pilastres, frontons...) en leur donnant une interprétation variable selon la nature du programme;
- une écriture d'empreinte Art Nouveau, en particulier sur les nouveaux axes à forte valeur symbolique : rue Michelet, avenue de la Libération.

Ces immeubles de rapport ont pour commanditaires les grands noms de la bourgeoisie stéphanoise (négociants du textile comme F.Colcombet, Alexandre Cote (immeuble Cote, place Dorian en 1894), et pour architectes les renommés Léon et Marcel Lamaizières (auteurs de la Loire Républicaine, de la Condition des Soies, ...), Dodat, Ligonet, Chapelon, Noulin-Lespès...

Ils présentent de nouvelles compositions encouragées par le nouveau règlement d'urbanisme (1905), favorisant les traitements d'angle et les encorbellements qui seront autant d'occasions pour enrichir les façades de jeux volumétriques et de décors sculptés. Si le rythme des travées de baies demeure régulier, les façades sont subtilement animées par l'introduction de frontons, d'avant-corps, de balcons filants, de garde-corps en pierre ou en ferronnerie, qui introduisent de nouveaux rythmes pour composer une écriture architecturale éclectique, en rupture avec la traditionnelle composition des façades stéphanoises, affirmant plutôt une sobre élégance. Un nouveau langage décoratif, néo-classique, italianisant, régionaliste, historiciste, Art Nouveau... donne le ton à cette nouvelle architecture en rupture.



9 rue Littré : écriture éclectique courant néo-classique



14 rue François Gilet : écriture Art Nouveau



avenue de la Libération



6 rue Léon Potier



21 rue Barbusse



60 place Badouillère

Caractéristiques des immeubles de rapport à mettre en valeur et source d'inspiration :
- Immeubles construits en pierres appareillées, en briques et parement le plus souvent apparents,
- Le nombre de travées est paire et les travées latérales sont mises en valeur (frontons, pilastres, etc..)
- Rythme irrégulier des travées de baies et utilisation des baies géminées,
- Jeux volumétriques : balcons saillants, avant-corps, encorbellement, traitement et mise en valeur des angles,
- Ornementation importante de la sculpture et de la ferronnerie, empruntant à différents styles importés,
- Importance de la muralité, les «pleins», support de la décoration, sont plus importants que les «vides» des baies,
- Les menuiseries s'ajustent aux dessins courbes des baies et participent à l'écriture architecturale des façades.
- Rdc avec entresol , rdc commercial, porche vers cour centrale ou large porte d'entrée latérale.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1.2.2 LES IMMEUBLES ÉCLECTIQUES COURANT NÉO CLASSIQUE

Le néo-classicisme éclectique reprend les codes de l'architecture classique (composition ordonnancée) et ses décors en les amplifiant, en les mêlant parfois à des motifs d'inspiration étrangère, en les mêlant de figures antiques, allégoriques, historicistes.

Les immeubles affichent une volonté de démarcation par rapport à l'architecture traditionnelle stéphanoise. Ici aussi, généralement, le grès houiller est abandonné au profit de pierres ou d'enduit clairs, opposant une ville «blanche» à la ville «grise» ancienne.

Les façades se parent de nombreuses modénatures, de décors sculptés, de ferronneries très ouvragées.

Le traitement des portes est soigné : la porte est souvent monumentalisée.





1 rue Jovin Bouchard



9 rue Littré



5 rue Denis Papin, Lamaizière archi.



29 rue du 11 Novembre

Caractéristiques des immeubles de rapport à mettre en valeur et source d'inspiration :
- Immeubles construits en pierres appareillées, en briques et parement le plus souvent apparents,
- Le nombre de travées est paire et les travées latérales sont mises en valeur (frontons, pilastres, etc..)
- Jeux volumétriques : balcons saillants, avant-corps, encorbellement, traitement et mise en valeur des angles,
- Ornementation importante de la sculpture et de la ferronnerie, empruntant à différents styles importés,
- Importance de la muralité, les «pleins», support de la décoration, sont plus importants que les «vides» des baies,
- Les menuiseries s'ajustent aux dessins des baies et participent à l'écriture architecturale des façades.
- rdc avec entresol , rdc commercial, porche vers cour centrale ou large porte d'entrée latérale.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1.2.2 LES IMMEUBLES ÉCLECTIQUES COURANT ART NOUVEAU

Le style Art Nouveau est très nettement encouragé par le règlement de voirie de 1905 qui traduit la volonté communale d'offrir à Saint-Étienne une architecture «à la mode», s'affranchissant des façades traditionnelles assez plates.

Ces immeubles présentent ainsi de nouvelles compositions favorisant les traitements d'angle et les encorbellements qui seront autant d'occasions pour enrichir les façades de jeux volumétriques et de décors sculptés.
Si le rythme des travées de baies demeure régulier, les façades sont subtilement animées par l'introduction de frontons, d'avant-corps, de balcons filants, de garde-corps en pierre ou en ferronnerie, qui introduisent de nouveaux rythmes pour composer une écriture architecturale en rupture avec la traditionnelle composition des façades stéphanoises, affirmant plutôt une sobre élégance.

Le style Art Nouveau s'invite sur les façades de manière parfois plus subtile, moins affichée, par le traitement des menuiseries ou des ferronneries, ou encore par la mise en place de quelques éléments de décor (statuaire, frise) sur des façades traitées par ailleurs avec simplicité.

Les immeubles Art Nouveau s'affranchissent par ailleurs souvent du grès houiller pour renforcer cette rupture avec l'architecture traditionnelle stéphanoise : les matériaux utilisés sont ainsi la pierre calcaire, le ciment prompt, la brique...


7 rue Denis Papin


60 place Badouillère


21 rue Barbusse


6 rue Léon Potier

avenue de la Libération



Caractéristiques des immeubles de rapport à mettre en valeur et source d'inspiration :
- Immeubles construits en pierres appareillées, en briques et parement le plus souvent apparents,
- Le nombre de travées est paire et les travées latérales sont mises en valeur (frontons, pilastres, etc..)
- Rythme irrégulier des travées de baies et utilisation des baies géminées,
- Jeux volumétriques : balcons saillants, avant-corps, encorbellement, traitement et mise en valeur des angles,
- Ornementation importante de la sculpture et de la ferronnerie, empruntant à différents styles importés,
- Importance de la muralité, les «pleins», support de la décoration, sont plus importants que les «vides» des baies,
- Les menuiseries s'ajustent aux dessins courbes des baies et participent à l'écriture architecturale des façades.
- rdc avec entresol , rdc commercial, porche vers cour centrale ou large porte d'entrée latérale.

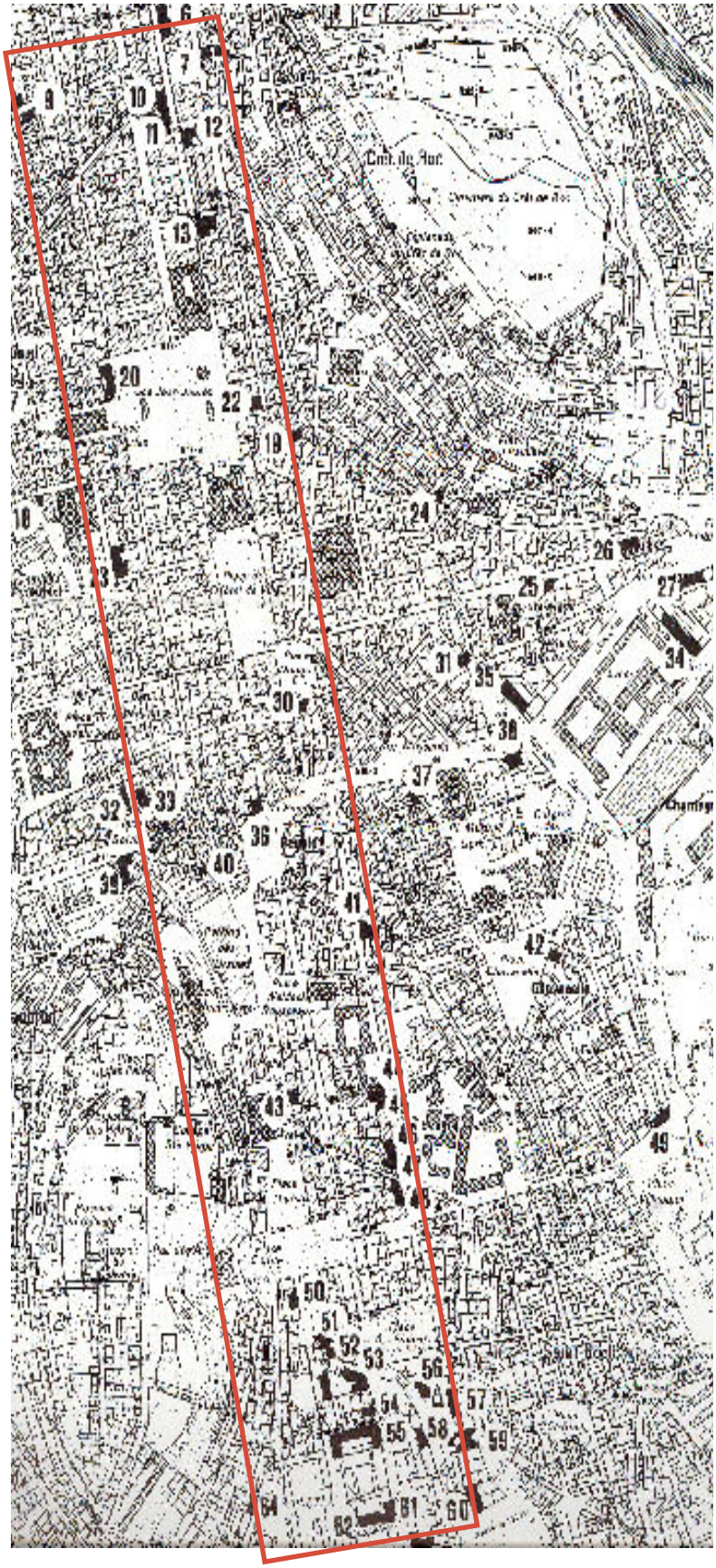
V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Ce nouveau type - à la fois constructif et stylistique - prend places dans deux contextes urbains :
- en remplacement d'immeubles existants dans le tissu ancien avec un remembrement parcellaire;
- en s'implantant sur les parcelles nouvelles le long d'axes de prolongement suivant l'agrandissement de la ville (en particulier sur l'axe de la grande Rue).

L'immeuble d'appartements moderne est présent dans toutes les villes françaises et est à insérer dans la filiation de la Maison à loyer du XIXème siècle. A Saint-Étienne, ils sont érigés à partir de l'entre deux guerres. Une nouvelle forme juridique, la copropriété, devient un système économique qui vient pallier les défaillances des investisseurs privés. (1)
Les projets théoriques et les réflexions sur la ville et l'habitat de T.Garnier et Le Corbusier du début du XXème siècle encouragent la transformation de l'habitat.

Aucun quartier ne se définit donc par le regroupement d'immeubles modernes. Ceux-ci au contraire sont érigés ici où là au gré des parcelles encore vierges de constructions ou en remplacement de bâti insalubre et délabré. Les parcelles d'angle sont largement privilégiées par ce type, *où l'édifice manifestera une tendance à devenir un objet autonome.*

La bourgeoisie naissante, faite de professions libérales, d'enseignants, de militaires, de fonctionnaires, de commerçants constituent la clientèle privilégiée des immeubles modernes qui sont exclusivement dédiés au logement, leurs habitants se déplaçant pour rejoindre leur lieu de travail.



Les immeubles modernes (en noir) investissent des parcelles encore vides ou remplacent un bâti trop vétuste. Régénération et dissémination sont les nouveaux processus de développement de la ville.
Plan extrait de «Les immeubles d'appartements modernes Saint-Étienne, 1923 1939 , M. Bonilla et D. Vallat, 1987, école d'architecture de Saint-Étienne

(1) Les immeubles d'appartements modernes Saint-Étienne, 1923 1939 , M. Bonilla et D. Vallat, 1987, école d'architecture de *Saint-Étienne,* , Centre d'Études foréziennes.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Quelques centaines d'appartements modernes sont édifiés entre 1923 et 1940 sur l'ensemble de la ville.

Les immeubles, bâtis à l'alignement sur rue, offrent une cour à l'arrière - qui constitue un espace de service et d'aération uniquement - Il n'existe pas de bâti en fond de parcelle.

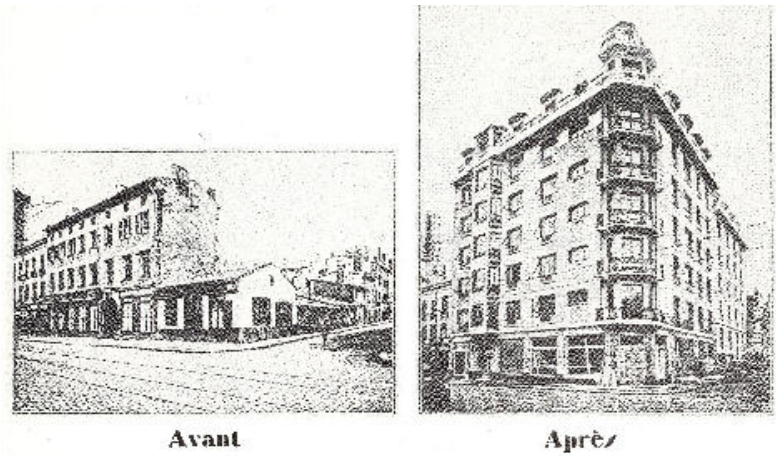
Ces édifices, ponctuels et très hauts dans des tissus à petit parcellaire occupé par un bâti vernaculaire sont souvent condamnés à exhiber honteusement leur mur mitoyen grossièrement appareillé qui devenu l'équivalent d'un mur mitoyen contraste avec la blancheur des façades sur rue. (1)

En 1923 naît la «société des immeubles par étages» créée par les architectes Bossu et Clermont. Les architectes Subit et Gouyon créeront également leur société d'architecture et réaliseront une vingtaine d'opérations.

A partir de 1925, la dévaluation et la chute du Franc incitera à investir dans la construction ce qui contribuera à polariser la vente des maisons par étages, c'est-à-dire la copropriété.
La démarche pour bâtir est la suivante :
- recherche d'un terrain à construire, parcelle d'angle de préférence
- établissement d'un projet d'immeuble
- sur la base de celui-ci, appel aux futurs copropriétaires
- une fois réunis, les versements successifs permettent l'achat du terrain, le démarrage et l'avancement du chantier jusqu'à son achèvement.
La société se charge de toutes les opérations ; prospection, conception du projet, vente, conseil juridique, gestion des versements et construction.

Dans la France d'après guerre, exonération d'impôts immobiliers pendant quinze ans est faite aux futurs propriétaires. Cette mesure est prise afin de favoriser la construction d'immeubles. A Saint-Étienne, est créée également en 1912 la Société du Crédit Immobilier d'Aide au Foyer Stéphanois, qui fait des prêts. (1)

(1) Les immeubles d'appartements modernes Saint-Étienne, 923-1939 », M. Bonilla et D. Vallat, 1987, école d'architecture de Saint-Étienne, Centre d'Études foreziennes.



Immeuble en co-propriété édifié sur une parcelle d'angle, 23 rue du 11 Novembre. Clichés extraits de « Les immeubles d'appartements modernes Saint-Etienne, 923-1939 », M. Bonilla et D. Vallat, 1987, école d'architecture de Saint-Étienne, Centre d'Études foreziennes.



Une nouvelle classe sociale constituée de fonctionnaires, de professions libérales et de commerçants jouit d'un habitat moderne, synonyme de confort et de bien-être.
Images extraites de «Les immeubles d'appartements modernes Saint-Étienne, 923-1939 », M. Bonilla et D. Vallat, 1987, école d'architecture de Saint-Étienne, Centre d'Études foreziennes.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1.2.3 LES IMMEUBLES ART DÉCO ART MODERNE

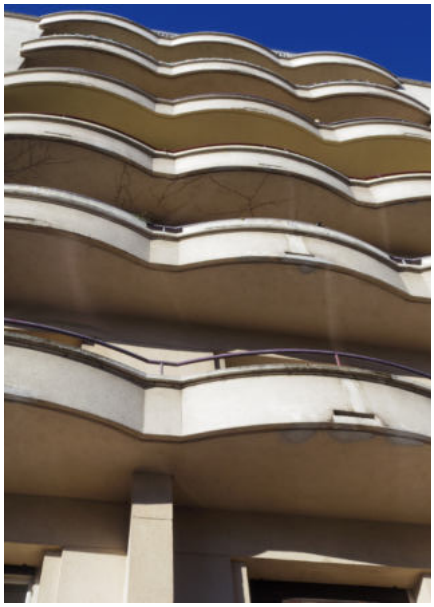
Les immeubles d'influence Art Moderne ou Art Déco sont nés d'une conjoncture économique particulière : d'une part la ville est dense, déjà bâtie, et n'offre plus que des parcelles aux caractéristiques singulières, (parcelle d'angle, ou de très faible largeur), d'autre part le béton offre des potentialités que l'inventivité d'architectes et d'entrepreneurs va saisir. Les façades présentent en général de grands percements plus larges que hauts où les menuiseries en bois sont très présentes. Les étages, de même hauteur, sont coiffés par une corniche saillante plate. Bossu, Subit et Gouyon, Hur, Dodat,...jouent avec des volumétries qui animent les façades, bow-window, balcons saillants, avant-corps...mais les constructions saisissent par leur composition générale qui tend à faire d'elles des «objets»...
Le traitement des rez-de-chaussées dépend de l'accueil ou non d'une activité commerciale.











Caractéristiques des immeubles d'influence Art déco, Art Moderne :

- Volumétries (balcon saillant, en retrait, bow-window) animent les façades,
- Composition générale qui tend à présenter la façade comme un «objet» indépendant : le rdc est en rupture avec l'ensemble des étages (recul ou importance du bandeau séparant le rdc du premier étage) ; les jeux sur l'épaisseur de la façade privilégient la volumétrie de l'ensemble de la construction au détriment de la mise en valeur d'un étage en particulier, comme dans l'architecture éclectique,
- Utilisation du béton qui rend possible des percements de grandes dimensions, des porte-à-faux,...
- Baies plus larges que hautes et importance des menuiseries qui participent à la composition générale de la façade,
- Relation à la rue dépendant de la présence ou non d'une activité commerciale. Sinon, souvent des garages sont prévus dans le programme avec accès par le soubassement.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1.3 LE BÂTI LIE A L'ACTIVITÉ PASSEMENTIÈRE

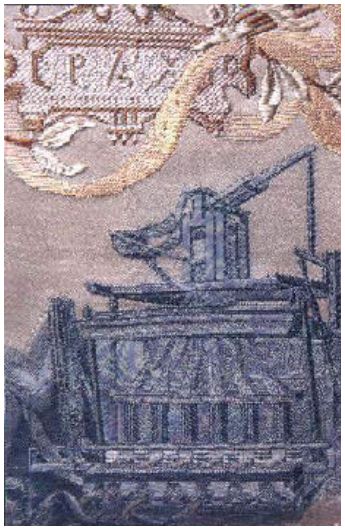
L'industrie passementière a donné lieu à deux types caractéristiques du patrimoine bâti de Saint-Étienne : le bâti des ateliers passementiers et les immeubles à cour ou immeubles de rubaniers.

Construits au XIXème siècle, en synergie avec le développement économique de la ville autour de l'artisanat puis de l'industrie textile, le bâti passementier et les immeubles à cour de la Fabrique s'organisent naturellement en authentiques ensembles urbains.
L'homogénéité de ces typologies constructives caractérise encore aujourd'hui fortement certains quartiers : dans le nord du centre-ville, les quartiers Jacquard, Montaud, Jaurès, la rue de la République. Sur le territoire du SPR Centre Sud, c'est essentiellement le quartier Sainte Barbe qui est concerné.....

De même que dans l'activité agricole la ferme est à la fois la demeure et l'outil de travail, le bâti passementier et les immeubles des Rubaniers sont dédiés aussi bien à l'habitat qu'au travail - à la différence du mineur de Couriot ...voir (1) en haut à droite, de Jean Guitton.

Si la construction de fortunes est avérée chez les Soyeux et que l'activité des passementiers offre des revenus plus modestes, la richesse ne s'affiche pas de façon notoire sur les façades : construites dans le même matériau (grès houiller) elles exposent à la vue des compositions d'une sobriété exclusive de tout décors ou fioritures.
Toutefois, la travée «à la Dalgabio» est une spécificité des immeubles à cour et les hautes baies verticales éclairant les métiers à tisser sont une caractéristique des constructions passementières. (5 et 3)

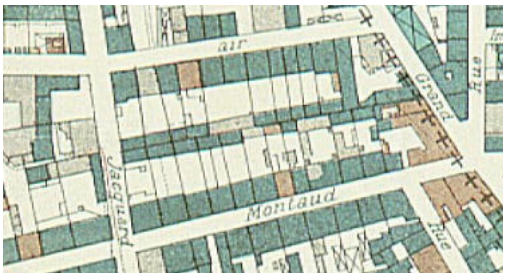
Du point de vue urbain, les deux typologies se différencient par leur mode d'implantation sur la parcelle et par leur volume bâti.
En revanche, l'une et l'autre, ont établi des schémas associant une parcelle à sa voisine pour définir à l'échelle de l'îlot des formes urbaines très caractéristiques (2 et 4).
Les passementiers de Jacquard, ou des pentes de Crêt de Roc viennent chercher leur matière première et rapportent leurs ouvrages terminés aux Soyeux du quartier de la Fabrique. Les liens économiques noués entre fabricant et négociant ont engendré des voies de déplacement propres : les traboules.



La dichotomie qui caractérise Saint-Étienne au XIXème :*« J'ai émergé au milieu du travail des hommes et des femmes qui fabriquaient le ruban frivole, et non loin de ces puits de mines où des hommes noirs descendaient dans les entrailles de la terre pour en tirer le charbon » Jean Guitton, Fils de Rubanier.*



(1) Ruban de soie, image tissée, métier à tisser Jacquard et galerie de mine, Marcoux et Chateauneuf-Bayle, milieu XIXème



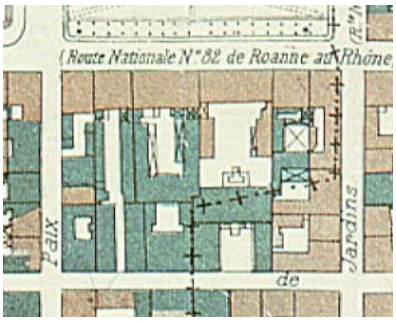
(2) Parcellaire indiquant la structure bâtie sur un îlot de passementier dans le quartier de Jacquard Nord, Extrait du Plan de la ville de Saint-Étienne indiquant ses développements successifs, 1905.







(3) Maquette bois, maison de passementier, façade sur rue et sur cour , musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne, cliché 2008 à Jacquard. Sobriété et rigueur des façades en grès houiller.



(4) Parcellaire, indiquant la structure des immeubles à cour des Soyeux, place de l'hôtel de ville, Extrait du Plan de la ville, 1905.





(5) Photo de la «travée Dalgabio»

Sobriété et rigueur des façades en grès houiller des immeubles de Soyeux Élévations 5 et 7 rue de la République

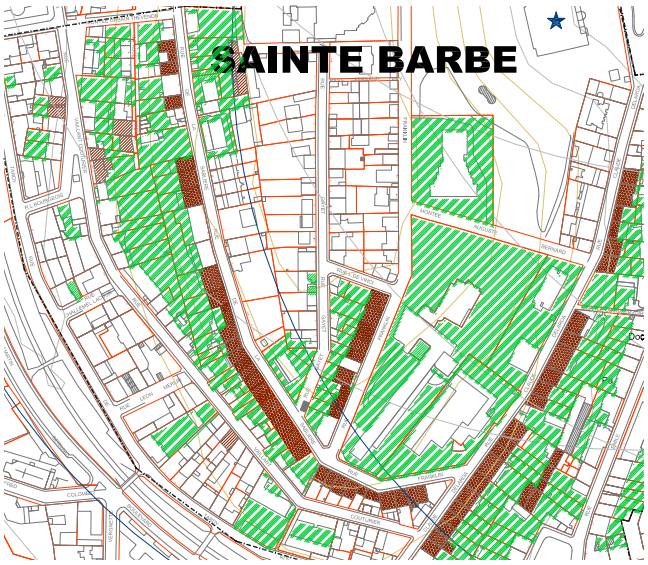
V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

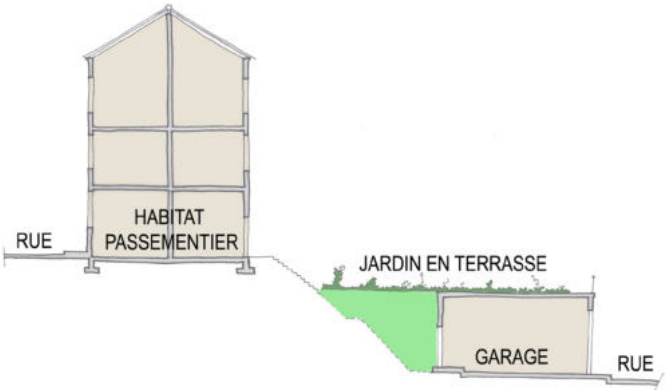
1.3 LE BÂTI LIE A L'ACTIVITÉ PASSEMENTIÈRE

Les constructions passementières sont essentiellement regroupées sur la colline Sainte Barbe. Le site collinaire a favorisé la mise en place d'un parcellaire laniéré parallèle à la pente, bâti en front de rue et dégageant de vastes espaces libres permettant un éclairement optimal des pièces de travail.

Le bâti passementier se distingue par sa scission domestique et professionnelle au sein du même volume d'habitation.
Si la façade d'habitation se «fond» dans le paysage urbain, la façade passementière présente un ordonnancement caractéristique marqué par sa verticalité, ses hauts percements, et une absence totale de décors soulignant les parements en grès...

Afin d'assurer un maximum de luminosité au sein des ateliers, le bâti est exposé lui aussi le plus souvent **Est-Ouest**. La largeur des tènements **s'adapte à la morphologie du site et ils sont donc variés.**
Contrairement aux implantations en site de plaine, on ne trouve **en site collinaire qu'un seul bâtiment,** à l'alignement sur rue. L'atelier est exposé côté jardin. Il n'existe pas de bâti mono-orienté en site collinaire.
Ces implantations des parties habitation et ateliers peuvent varier suivant la morphologie urbaine : l'objectif étant d'implanter l'atelier à la lumière, si l'immeuble est érigé sur une place ou dans un lieu présentant un dégagement, des inversions peuvent avoir lieu entre la situation du logement et de l'atelier.





Les constructions bénéficiaient de jardins vivriers aménagés dans la pente, aujourd'hui généralement aménagés en garages.





L'implantation sur le site collinaire donne lieu à un double faciès urbain : des alignements continus et homogènes de constructions à R+2 sur la rue haute. En contrebas, les volumes imposants des façades d'ateliers qui peuvent être à R+4.

Caractéristiques de l'architecture passementière à préserver, mettre en valeur et sources d'inspiration :
Avec un volume général orienté vers la verticalité, une toiture à deux pentes recouvertes de tuiles, le logis passementier se caractérise par :
+ sa façade en grès houiller apparent, sobre et ses parements plats et sans décor,
+ son ordonnancement général très rythmé et symétrique,
+ son volume intérieur partagé entre destination domestique et atelier de production, donnant des hauteurs de plancher décalées,
+ ses baies verticales et ses menuiseries bois ou acier,
+ dans certains secteurs, sa relation aux espaces libres.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

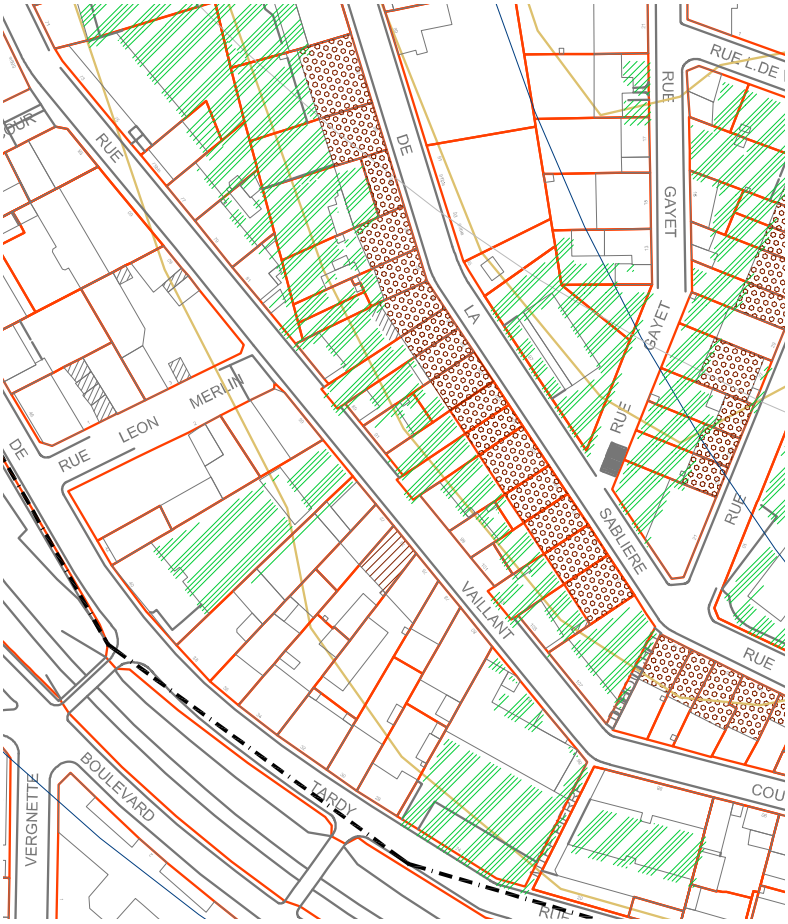
1.3.1. LES CONSTRUCTIONS PASSEMENTIERES

Particularités urbaines

• Parcellaire :
La parcelle en lanière mesure 36,30m de long sur 7,60m de large. Si l'on ne compte pas la construction centrale - qui a pu être rapportée - le **jardin central** représente quasiment la moitié de l'occupation parcellaire. L'emprise est donc de 0,5.

Le bâtiment sur rue présente une superficie habitable par niveau d'environ 90m2 pour un linéaire de façade de 7,60m.
Sur R+2 cela donne 180m2 habitables. (sans compter la cave).
Le bâtiment sur cour représente 125m2 habitables (sans mezzanine).

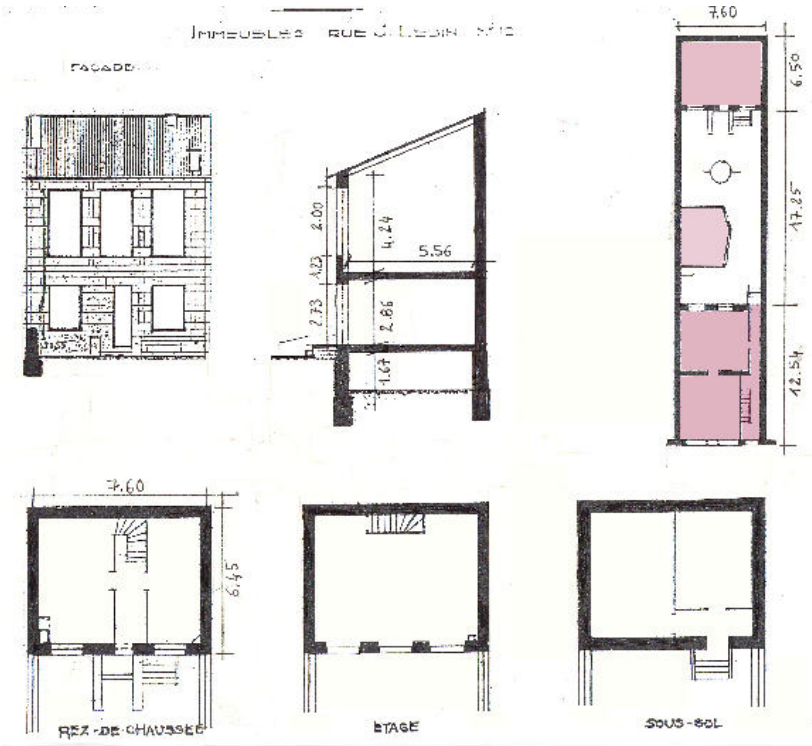
Les **espaces intérieurs présentent d'importantes hauteurs sous plafond** et plus particulièrement celui de l'étage, qui est remarquable pour la qualité spatiale qu'il engendre : une mezzanine occupe très souvent la partie à l'opposé de la baie et se trouve en surplomb offrant des vues sur le jardin. Cette mezzanine est utile pour accéder au métier à tisser.



• Le front urbain
Les immeubles sont construits en continuité le long de la rue, de limite à limite, constituant un front bâti sans percée visuelle vers le cœur d'îlot.

Les façades des constructions présentent systématiquement des **élévations ordonnancées caractérisées par la finesse des trumeaux et les dimensions importantes des baies.**

Les baies et les trumeaux ont des dimensions récurrentes de façade en façade. C'est donc la largeur de la parcelle qui définit le nombre de travées de baies (7, 5, 4, 3). Le front urbain est ainsi très répétitif et très rythmé, l**a largeur de la parcelle étant la modulation principale donnée au rythme du front urbain.**



12 rue Jules Ledin - Jacquard - Extrait étude Call-pact.
Bâtiment de fond de parcelle. Au rez-de-chaussée,on trouve l'étage d'habitation et à l'étage l'atelier de passementerie et ses grandes fenêtres. Les trois niveaux représentent une surface habitable de 41,7m2 x 3 = 125m2.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1.3.1. LES CONSTRUCTIONS PASSEMENTIERES

Caractéristiques architecturales

• Construites **en grès houiller local**, les élévations passementières, caractérisées par **une rationalité de leur construction** - à empilement ou proche d'un système à ossature bois - **s'accorde rigoureusement avec la mise en place de grandes baies.** De grands **blocs monolithiques** en pierre forment trumeaux, linteaux, allèges...

• Les façades sont **ordonnancées par la lisibilité des travées de baies rendue particulièrement évidente par la structure porteuse visible.**

• Les **«rangées»** - on appelle ainsi la succession des ateliers - constituent **des linéaires de façades sobres et rythmés.**

• Pensées et conçues pour être des outils de travail avant d'être des «maisons», **les façades sont dépourvues de tout ornement et leur muralité régulièrement percée de grandes baies les caractérisent.** Aucun signe extérieur ne vient en effet différencier les constructions et marquer le lieu d'une empreinte singulière attachant telle famille à telle parcelle ou propriété. Ceci s'explique aussi en partie par le fait qu'en période de moindre activité économique, ces ateliers-maisons sont vacantes ; les artisans retournant dans leur terre d'origine située dans la campagne forézienne environnante, où se trouve le plus souvent une ferme familiale.

• La **corniche en pierre remplace progressivement les queues de vache apparentes.** A l'origine, les toitures de faible pente présentent une couverture **en tuile canal, progressivement remplacée par de la tuile mécanique**.



La façade sur rue correspond aux pièces d'habitation.



Façade sur jardin : ateliers



Tuile canal



Tuile mécanique



Façade plate avec trumeau monolithique
(appuis de baies, garde-corps, menuiseries ont été rapportés.)

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1.3.1. LES CONSTRUCTIONS PASSEMENTIERES

Volumétries des espaces intérieurs

La parcelle passementière, bien qu'elle soit partagée entre espace domestique et espace de travail, se caractérise par **l'articulation des usages à l'intérieur d'un même corps de bâtiment.**

La grande hauteur sous plafond, nécessaire à l'installation des métiers à tisser, conduit au **décalage des niveaux de planchers de part et d'autre du refend longitudinal, distinguant sans ambiguïté habitation et lieu de travail.**
Ce refend est très souvent percé uniquement d'une porte au rez-de-chaussée.

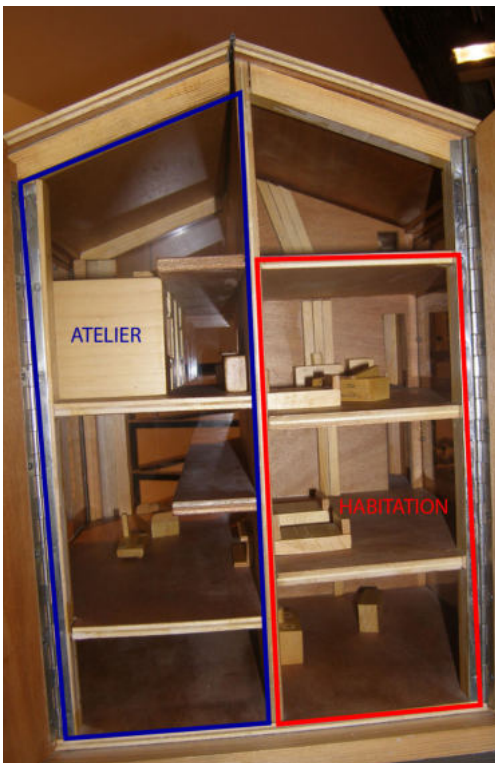
Sur l'extérieur, **seules les baies de la façade des ateliers dévoilent l'activité particulière** qui se déroule à l'intérieur.

La construction, implantée en fond de parcelle est bâtie préalablement à l'immeuble sur la rue. Elle présente rarement plus de deux niveaux : le rez-de-chaussée d'habitation et un étage d'atelier.

Les immeubles sur rue ont le plus souvent un ou deux étages, parfois trois, rarement davantage. L'entrée latérale donne immédiatement accès à un escalier droit et au passage vers le jardin. L'escalier dessert chaque niveau et permet l'indépendance des ateliers et des logements.
Le jardin est cultivé et a pour but d'assurer une culture vivrière complémentaire aux artisans. Il constitue également l'espace de recul **nécessaire à l'entrée de la lumière dans les ateliers.**

La parcelle est unifamiliale du point de vue foncier. Toutefois, des pièces d'habitation et/ou des ateliers peuvent être loués à des ouvriers ou artisans étrangers à la famille. L'emplacement de l'escalier et le refend longitudinal facilitent ces multiples scénarii d'usages, en préservant une indépendance des espaces. Au rdc sur rue, un artisan peut également avoir une boutique.

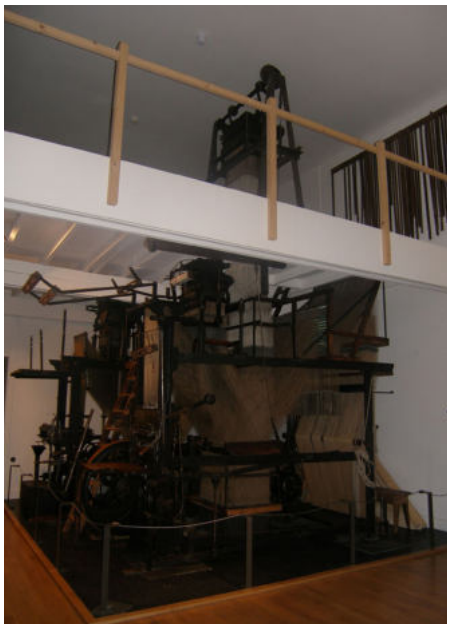
La hauteur des métiers à tisser Jacquard rend indispensable la création de mezzanine afin d'avoir accès à la partie haute de la mécanique (pour charger les fils ou réparer le métier) : l'éclairage par de petites fenêtres d'attique ou une grande et unique baie permet à l'artisan de bien examiner son travail.



Maquette maison de passementiers - Musée d'Art et Industrie de Saint-Étienne.
Très clairement partagée par un refend longitudinal, la construction offre à gauche les ateliers (avec une importante hauteur sous plafond) et leurs mezzanines d'accès au machinerie des métiers ; à droite, sur rue, se trouve la partie habitation (espace de vie et cuisine au rdc et chambres à l'étage).



Jacquard - cliché 2006
Entrée latérale donnant accès à l'escalier et au passage vers le jardin arrière et l'atelier en fond de parcelle.





Peinture à l'huile
Musée d'Art et Industrie de Saint-Étienne
Portrait de Monsieur Jacquard, inventeur de la mécanique du même nom.

Métier à tisser - Musée d'Art et Industrie de Saint-Étienne.
Les dimensions et la complexité des métiers à tisser Jacquard sont telles que les mezzanines sont devenues indispensables à l'usage et à l'entretien de ces imposantes mécaniques.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1.3.1. LES CONSTRUCTIONS PASSEMENTIERES

Modification des volumétries des espaces intérieurs

Les **ateliers de passementiers présentent des volumes intérieurs importants.** D'une profondeur d'environ 6m en moyenne, ils ont facilement une hauteur de 5 sous plafond.
Les **mezzanines servent à atteindre plus facilement les machineries supérieures des métiers à tisser placés devant les fenêtres**.

Plus récemment, ces grandes hauteurs sont mises à profit pour réaliser véritablement deux niveaux indépendants, soit par ajout d'un plancher, soit par prolongement des mezzanines. Ces interventions ont entraîné **des bouchements des baies avec des traverses en béton, bois, etc... et l'introduction de garde-corps pour la nouvelle fenêtre éclairant le niveau supérieur.**
La spatialité d'origine des ateliers a été de ce fait perdue.



Impasse Jacquard - Cliché 2008 -

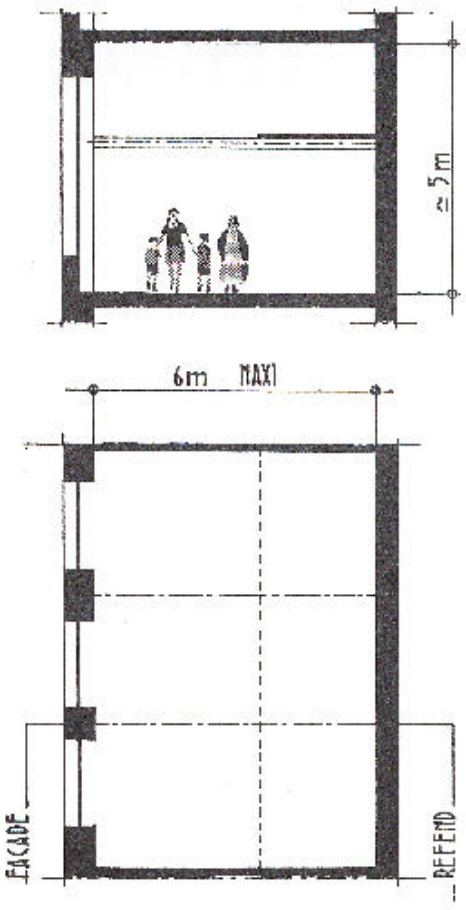


Répercutions sur la façade de l'introduction d'un plancher intermédiaire. A gauche : dispositions d'origine et à droite menuiserie modifiée.

Rue des Tilleuls - Montaud - Cliché 2008 -

En conséquence de l'introduction d'un plancher intermédiaire : divers rajouts parasites dans le vide de la baie.

AJOUT DE PLANCHER INTERMÉDIAIRE CONSÉQUENCES EN FAÇADE



Plan et coupe d'un atelier passementier type.

Monorientés, d'une profondeur de 6m en moyenne, ces espaces présentent une vraie qualité spatiale avec la présence d'une mezzanine et de leurs grandes baies.

Extrait de l'étude Call-pact.



Rue des Tilleuls - Montaud - Ateliers de passementiers. cliché 2008
L' espace intérieur de l'atelier divisé en deux niveaux : bouchement des baies par des traverses, introduction de garde-corps, etc... qui défigurent la façade. De plus, le second niveau obtient une fenêtre qui n'est pas à hauteur de la vue mais bien plus basse.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1.3.1. LES CONSTRUCTIONS PASSEMENTIERES

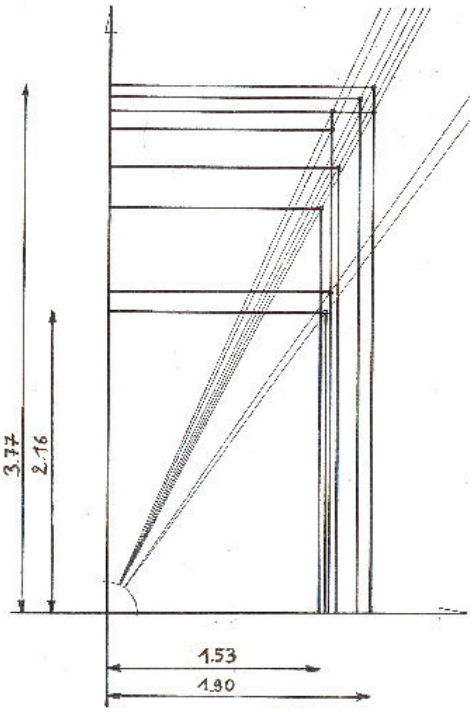
Percements et Menuiseries

Les constructions passementières présentent des **percements de grandes dimensions.** Les **menuiseries sont généralement en bois, mais aussi, pour les plus récentes en métal.** Ces fenêtres ont pour but d'**éclairer largement les ateliers.**

Les dimensions des ouvertures sont fonction de la taille des métiers : métier jacquard, Raquette, Velours... Différentes tailles de percements et de menuiseries sont ainsi répertoriées et recensent les modèles visibles dans le quartier de Jacquard et Montaud.

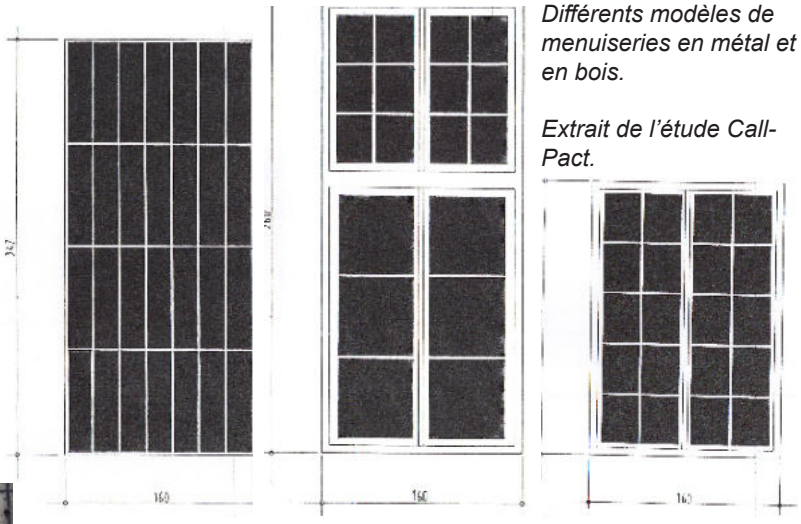
Les menuiseries en bois présentent **deux vantaux ouvrants, qui sont redécoupés en carreaux par des petits bois.** Les baies les plus hautes sont équipées de **quatre vantaux séparés par une traverse fixe.**

Les menuiseries métalliques sont principalement réservées aux percements de grandes dimensions, la partition du vitrage présentant alors de nombreux carreaux. Un carreau ouvrant permet d'aérer l'espace intérieur sans ouverture trop importante : une hygrométrie stable est ainsi maintenue dans les ateliers où les fils et tissages sont extrêmement sensibles aux écarts de température et d'humidité.



Taille des percements repértoriés sur les façades passementières : Les hauteurs varient entre 2,16m et 3,77m. Les largeurs varient entre 1,53m et 1,90m.

Extrait de l'étude Call-Pact.



Différents modèles de menuiseries en métal et en bois.

Extrait de l'étude Call-Pact.



Composition traditionnelle de porte d'immeubles de passementiers. La porte constitue les deux tiers de la baie mais afin d'assurer une symétrie, celle-ci est composée en trois parties.
Les impostes fixes vitrées sont caractéristiques.



Sainte Barbe : menuiseries passementières



A l'origine, les baies n'étaient pas équipées de volets ou contrevents. Puis des persiennes en bois repliables en tableau ont été installées.

Évolution des percements et des menuiseries

Les grandes baies caractéristiques des ateliers ont subi toutes sortes de transformations inégalement réussies. Il s'agit la plupart du temps soit :

- d'une «adaptation» des percements de la façade aux menuiseries standards commercialisées aujourd'hui. Ainsi, divers bouchements plus ou moins composés viennent rétrécir les baies d'origine et défigurent la plupart du temps les élévations d'origine.

- de l'introduction d'un plancher intermédiaire pour créer deux niveaux indépendants , ce qui conduit également à modifier le percement et la menuiserie.

Suite aux changements d'usage des pièces intérieures (habitation) et des normes standard de sécurité, des garde-corps ont du parfois être rajoutés.

Attention :
Les petites baies d'attique qui éclairaient un étage indépendant ont parfois été intégrées dans de grandes baies vitrées au moment où les métiers à tisser sont devenus plus hauts et plus encombrants. Il s'agit alors de modifications qui racontent encore l'évolution du métier du passementier.



Exemples de bouchement des baies avec reprise en maçonnerie ou mise en place de menuiseries standard



La modification du volume intérieur implique une modification des menuiseries : à noter ici l'ajout de garde-corps pour sécuriser la baie



Les solutions d'occultation des baies ne sont pas toujours compatibles avec la mise en valeur du bâti et le respect de ses caractéristiques

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1.3.2. LES IMMEUBLES À COUR

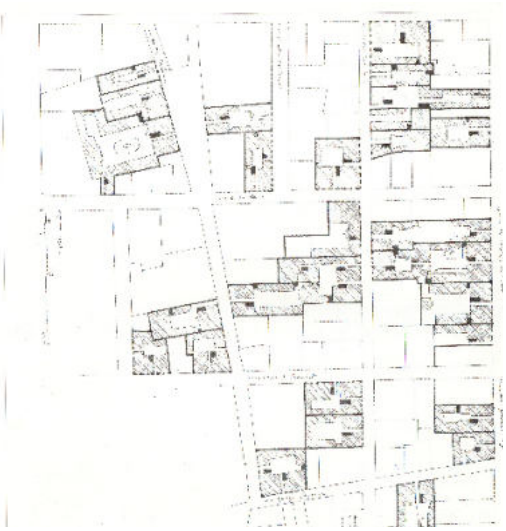
A la différence du secteur de Centre Nord, le secteur Centre Sud n'accueille pas spécifiquement d'immeubles à cour, essentiellement rassemblés dans le quartier de «La Fabrique».

L'architecte voyer, P-A Dalgabio propose un développement de la ville dans la vallée qui s'étire du nord au sud, selon un plan en damier où les parcelles présentent entre 19 et 25 m de linéaire de façade sur rue et une profondeur d'environ 40m, ce qui permet l'édification des «immeubles à cour» organisés autour :
+ d'une construction à l'alignement,
+ de deux ailes en retour
+ d'un immeuble en fond de parcelle.

Les rues étroites offrent des fronts urbains où la rigueur et la sobriété de l'écriture architecturale s'imposent comme une identité patrimoniale spécifique de Saint-Étienne.

Généralement en grès houiller, les immeubles à cour peuvent toutefois offrir différentes déclinaisons selon leur époque de construction et la volonté de leur commanditaire : certains en effet sont en pierre de taille, d'autres peuvent présenter des ornements décoratifs assez riches : statuaires, modénatures, menuiseries, ferronneries... D'autres enfin, parmi les plus récents, peuvent présenter des décors de type éclectiques ou Art Nouveau.

Les façades ont par ailleurs pu être enrichies par l'apport d'un vocabulaire ornemental par l'intermédiaire d'éléments en ciment prompt. Afin de conserver une austérité sur rue, il est fréquent que ces décors en ciment prompt n'ait été réalisés que sur cour, les façades sur cour étant alors plus «richement» traitées que les premières.



Les passages intra-îlots à travers les immeubles à cour.







30 rue Charles de Gaulle







20 rue de la Résistance
Façades en grès houiller apparent, arcades, porche d'entrée et passage cocher



11 rue de la République, Ordonnancement des façades sur cour et anciennes écuries.



Coupe-élévations des immeubles à cour du 20-22 rue de la Résistance.
(Dessins extraits de Saint-Étienne au XIXème de M Bonilla, F Thomas, p 96)
Les façades présentent une grande régularité aussi bien sur rue que sur cour et les passages sous porche et à travers les cours permettent de traverser des îlots constituant ainsi une alternative aux rues du plan en damier.

4.1.1. Le grès houiller, matériau emblématique du paysage architectural stéphanois :

Le grès houiller est incontestablement le matériau emblématique de la ville. Il constitue un trait d'union des constructions stéphanoises, des constructions passementières aux immeubles à cour, en passant par les immeubles de rapport stéphanois.

Extrait à proximité immédiate de la ville, à portée du monde ouvrier, il a été adopté malgré des caractéristiques physiques peu convaincantes : une gélivité aisée, une friabilité et une tendance à la desquamation et à la désagrégation de son épiderme, une faible résistance à l'écrasement et à la compression.

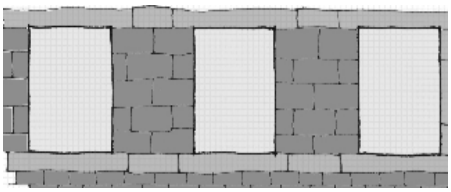
Les façades en grès houiller des constructions les plus anciennes de Saint-Étienne sont construites à partir d'éléments en pierre de taille que constituent parements unis (table plate*, trumeaux*, allège*, chaînages*) et moulurés (corniche*, bandeau*, sculptures*). Ces pierres étaient généralement employées pour leur excellent rôle «mécanique» dans la construction, mais aussi et surtout dans le décor de la façade par la sculpture des pierres saillantes.

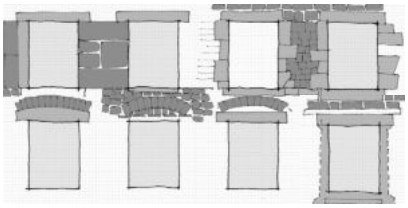
Type 1 dit «remplissage appareillé ou aléatoire » : élévations construites en petit appareil à joints croisés ou moyen appareil mieux composé.

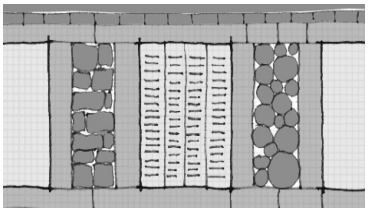




Des maçonneries de blocage viennent remplir les trumeaux entre deux jambages monolithes.



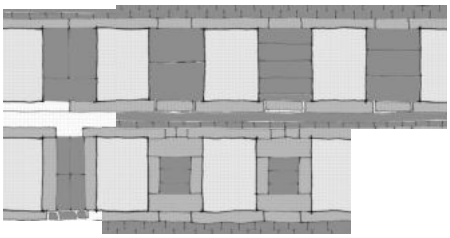


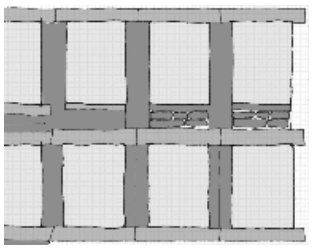


Le type 2 «structurel » se distingue par l'emploi de blocs monolithiques pour les trumeaux et les linteaux. Dans une variété extrême, les linteaux font aussi office d'allèges (soit monolithiques soit fractionnées). Dans les autres cas, un remplissage entre les niveaux est construit de moellons non équarris à joints croisés.









Le type 3 dit « à empilement » est une variation du type « structurel » dans le sens où les trumeaux sont subdivisés sur toute leur hauteur. Les épaisseurs entre niveaux sont occupées par des rangs croisés de moellons équarris ou de blocs de grès houiller suivant la qualité de façade.





V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

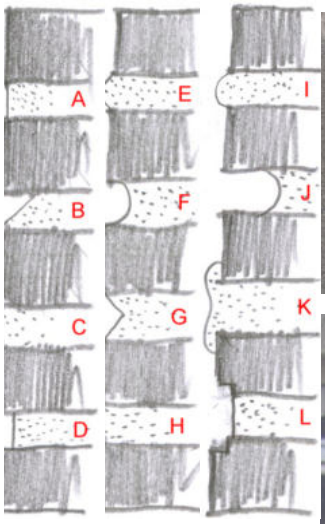
2.2 DU GRÈS HOUILLER AU CIMENT PROMPT

Le jointoiement :

La qualité des joints est essentielle pour assurer une pérennité de la façade : dans sa capacité à respirer, dans sa tenue verticale, dans l'harmonie du calepinage et la régularité de ses traits, dans la compatibilité des matériaux.

La variété des jointoiements, des parements pleins de grès houiller exprime l'inventivité des techniques employées localement.

Au fur et à mesure de l'histoire de Saint-Étienne, les façades en grès houiller ont été ravalées en accentuant les différences de traitement des joints, selon les modes, les savoir-faire, les moyens économiques … Ainsi, s'est créé un patchwork de « solutions » qui, par le traitement des joints, ont dévalorisé globalement le grès houiller lui même.



Joints pleins (**A**)
- Joints chanfreinés (**B**)
- Joints rubannés et saillants (**C**)
- Joints en creux (**D**)
- Joints en chanfrein double (**E**)
- Joints en canal (**F**)
- Joints en anglet (**G**)
- Joints beurrés (**H**)
- Joints bombés (**I**)
- Joints creux à gorge (**J**)
- Joints saillants arrondis (**K**)
- Joints refendus (**L**)





A éviter :
Les joints sont trop gras



A éviter :
Les joints sont trop stricts

Le grès houiller naturel possède des variations de couleur et de matière qu'il est nécessaire de conserver pour mettre en lumière les caractéristiques intrinsèques de la façade.

Le grès houiller gris offre différentes nuances allant du bleuté à l'ocre orangé. Les façades sont maçonnées, souvent de manière spectaculaire et en moellons de tailles très variables.

Une teinte naturelle anime le grès houiller.
Une couche protectrice par badigeon ou eau forte semble nécessaire dans le temps.

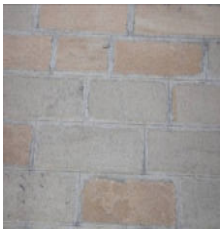


Bon exemple : les joints sont dans le ton de la pierre et sont bien réalisés









V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

2.2 DU GRÈS HOUILLER AU CIMENT PROMPT

Sur les façades en grès houiller, **les joints assurent à la fois la cohésion des pierres entre elles et la répartition des charges.**

Les deux matériaux, d'origine et de propriétés physiques différentes, **ne vieillissent pas de la même manière.** Au fil du temps, les **joints d'origine se fragilisent, s'effritent et disparaissent progressivement**, **tandis que la pierre subie une usure à plus long terme** (sauf pour quelques pierres en allèges qui sont plus exposées).

Il est indispensable afin d'assurer la pérennité de la construction de refaire les joints quand ceux-ci disparaissent. Après piochement - afin d'ôter toutes les parties endommagées - ils sont reconstitués. Ainsi, de nombreuses façades passementières présentent aujourd'hui **des joints en ciment, exécutés selon des profils et avec des teintes et des mortiers variés.** (le ciment est malheureusement le matériau prépondérant).
Le piochement a conduit bien souvent **à un élargissement des joints d'origine.** Pour ces différentes raisons, **le maillage des joints sur les façades prend une expression plus importante** aujourd'hui qu'il ne l'avait à l'origine.

Le poids visuel du maillage devenu prépondérant fait perdre les qualités d'écriture de la façade passementière, **en présentant un réseau plus ou moins maîtrisé de lignes de largeur inégale, dessinant des contours imprécis autour des blocs de grès.**

En conclusion, **la perte de l'esthétique du parement en grès houiller apparent** vient essentiellement de la **qualité de la réfection des joints au fil des années.**

De plus, les **joints s'encrassent** également beaucoup **plus vite que la pierre elle-même. Ce phénomène contribue à alimenter, à tord, l'idée que la pierre de Saint-Étienne est grise et que les façades de la ville sont noires, quand il s'agit en réalité de pathologies concernant les joints et non la pierre elle-même.**





Les joints épais en ciment gris griment la façade.
Cette image contribue à répandre, à tord, que les façades sont ternes et grises quand la plupart du temps, c'est la qualité et la couleur des joints qui est à remettre en cause et non la pierre elle-même.

4.1.2 Du grès houiller aux enduits décoratifs

Les façades de la ville présentent aujourd'hui une grande hétérogénéité des enduits dans leur composition, leur mise en œuvre, dès enduits traditionnels à ceux de l'époque moderne où le ciment fait son apparition, aux enduits projetés de type à la tyrolienne etc...

Etat d'origine

Les façades sont construites **en grès houiller et l'épiderme est en général apparent.**
Appareillées avec des blocs de grandes dimensions, les élévations présentent peu de joints. Un enduit coûteux protégeant quelques mètres linéaires de joints n'est pas indispensable et donc rare.
Toutefois, certaines façades maçonnées en moellons de grès, (plus ou moins bien équarris, de dimensions moyennes) et présentant de nombreux joints, sont enduites dès l'origine de leur construction.

Évolution

Au fil du temps, et en réponse à une tradition française, qui est de remettre sa façade au goût du jour, **un enduit recouvre l'épiderme en grès pour présenter un nouveau décor sur rue essentiellement.**
Ces modénatures et effets de style s'inspirent largement des **modèles de l'architecture classique.**
Ainsi, apparaissent pilastres, faux-joints horizontaux, encadrements de baie, bandeaux moulurés, mise en valeur des clés des linteaux,etc... réalisés en enduit ou en ciment.
L'usage du **ciment prompt**, se répand et les fronts urbains de la ville présentent un nouveau visage, moins sobre plus éclectique aussi. **Ainsi, une typologie stylistique se superpose et gomme la typologie constructive.**

Cependant, **cette évolution affecte peu le bâti passementier** et rares sont les exemples de «mutation» de l'épiderme vers l'ajout d'un décor stylistique. Ce phénomène semble avoir **un impact plus important sur les immeubles stéphanois. Ces immeubles à loyer, où seule la fonction d'habitation est à l'origine du projet, sont plus sensibles à cette évolution.** Probablement car la conséquence économique sur la location du bien est intéressante.

1 rue Charles de Gaulle : la surélévation enduite en ciment imite le calepinage de l'appareillage du grès houiller.



42 rue d'Arcole : façade en grès houiller avec bandeaux moulurés en ciment prompt sur lesquels reposent des réseaux de fils électriques





22 rue Charles de Gaulle : le garde-corps ajouré est fabriqué en ciment prompt. Ici les armatures apparaissent



V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

2.2 DU GRÈS HOUILLER AUX FAÇADES ENDUITES

Le ciment prompt, un renouvellement de l'identité stéphanoise

La fragilité du grès houiller, sa gélivité, ont conduit à l'enduisage des parements en pierres.
Fabriqué depuis la fin du XVIIIème siècle, le ciment prompt est techniquement une chaux, ciment obtenu par cuisson de calcaires contenant 23 à 30 % d'argile et dont la prise s'effectue en 10 ou 20 minutes. Il atteint son maximum de dureté après quelques jours. Le ciment prompt a longtemps été utilisé pour fabriquer des pierres factices de ciment moulé (de 1820 à 1920 env). Il est aujourd'hui utilisé comme ciment à sceller, comme adjuvant naturel dans les enduits de chaux et pour fabriquer des moulages d'art.

A Saint-Étienne, les décors en ciment prompt font partie intégrante d'une transformation des façades au niveau des éléments de décor.
Si le temps n'a pas mis en péril des surfaces recouvertes par ce procédé nouveau, c'est que les supports sous-jacents réagissent bien.
Ces décors rajoutés ont enrichi souvent de manière positive l'ornementation, originellement modeste, des façades stéphanoises. Le ciment prompt présente un intérêt technique et historique qui doit être conservé, restauré et ré-employé.
La couleur jaune du ciment prompt et certains tons gris seront remployés. Les teintes seront toujours effectuées dans la masse de l'enduit.

ENDUIT DECORATIF



quartier Sainte Barbe



Décor en ciment prompt rapporté sur une façade en grès apparent.



4.1.3 Les évolutions pathologiques

Enduit ciment
Dans une période plus récente, les façades au **parement de grès sont enduites au ciment** : ces interventions ont pour intention d'une part de protéger l'épiderme du grès (jugé trop fragile, d'autre part de remédier à l'usure des joints. Cet **enduit lisse n'a aucune modénature, aucun décor et gomme également la structure constructive de la façade.**

La façade perd ainsi son expression esthétique et typologique d'origine. **Les percements deviennent des «trous» dans un mur :** en effet, la matérialité de la façade ne se lit plus comme un appareillage de blocs de grès formant piédroits, linteaux , allèges, «pleins» ayant pour expression de structurer le «vide» des baies.

Par ailleurs, ciment et peinture recouvrante sont des procédés modernes peu compatibles avec les maçonneries traditionnelles.

Peinture
La peinture est venue recouvrir certaines façades non enduites et tenir lieu de ravalement, en offrant au premier coup d'œil une possibilité de tenir propre une surface présentant une différence de matière entre joints et parement en pierre. Si on perçoit encore plus ou moins la structure en pierre, révélée à travers le relief du maillage des joints, **l'effet «cache-misère» de ce type d'entretien est préjudiciable à la conservation même du bâti en l'empêchant de respirer, ainsi qu'à son image.**

Les façades présentant des décors d'enduit de différents styles sont destinées pour certaines d'entre elles à être peintes (fréquemment en employant plusieurs tons). Mais il ne s'agit que très rarement de façades passementières, celles-ci conservent un parement de grès apparent.

ENDUIT CIMENT



25 rue Bourgneuf - Cliché 2008
Dans une période plus récente, de nombreuses façades plates construites en bloc de grès sont enduites en ciment, lequel a appauvri l'esthétique de la façade. Les percements ne se lisent plus dans la trame constructive si caractéristique des blocs de pierres empilées mais comme de vulgaires «trous» dans un mur.

PEINTURE

27 rue Malon - Cliché 2008
La façade en pierre a été peinte ;
On remarque aussi la modification des percements, les appuis de bais rajoutés, les allèges ont peut-être été réhaussées...





• Les façades «plates» et les ajouts de bandeaux et d'appuis de baies en ciment

Les **appuis de baies, les bandeaux apparaissent pour pallier les pathologies inhérentes aux propriétés physiques du grès houiller** : ce matériau est gélif et de constitution géologique facilitant son délitage. Ainsi, les pierres d'allège peuvent se déformer, perdre la légère pente indispensable à l'évacuation des eaux de pluie vers l'extérieur et entraîner progressivement des infiltrations et la ruine des menuiseries en bois.
La pierre est donc bûchée et remplacée par des appuis en ciment **formant saillie et modifiant profondément l'image des façades «plates».**

Élément rapporté, introduit postérieurement à la construction originelle, l'appui de baie saillant marque le début d'une transformation de l'image d'un bâti dont le caractère esthétique s'appuyait sur la sobriété, la simplicité.

La **modification de la taille des percements et la pose de menuiseries standard et de volets roulants en pvc vont poursuivre la détérioration de l'image de ce bâti** patrimonial dont le **rapport plein/vide est l'une des principales caractéristiques.**

Quelques constructions présentent des bandeaux en pierre dès l'origine.



25 rue du Coin - Cliché 2006
Détails bandeau en pierre et reprise en béton.

APPUIS DE BAIES ou BANDEAUX RAJOUTES ET RÉALISÉS EN CIMENT



34 rue Briand et de la paix - Cliché 2008
L'effet de muralité de cette façade «plate» est largement amoindri par l'introduction d'appuis de baies saillants.



Cliché 2006
Appuis de baies saillants en ciment, rapportés sur la façade.

BANDEAUX EN PIERRE D'ORIGINE



25 rue du Coin - Cliché 2006
Les bandeaux d'origine sont en pierre. Ils ont été reformés en béton.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

2.3 UN PAYSAGE RYTHMÉ PAR LES FERRONNERIES, DÉCORS

Saint-Étienne possède par tradition un artisanat très présent en matière du travail des métaux. Cette discipline s'est épanouie entre autres dans la réalisation d'ouvrages de garde-corps et de lambrequins dont les motifs figurés ou géométriques trouvent une variation aussi riche que l'imagination puisse développer.

La «travée Dalgabio», caractéristique des immeubles à cour mais que l'on retrouve également sur des constructions plus simples, est particulièrement soulignée par la qualité des ferronneries.

Cet art se retrouve également dans le traitement des grilles et des escaliers intérieurs.

Quelques exemples de garde-corps ouvragés en fer moulé témoignant du foisonnement artisanal et décoratif stéphanois.







Gardes-corps Art Nouveau



Gardes-corps Art Déco











Exemples de lambrequins en fer moulé.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

2.4 DES MENUISERIES SOULIGNANT LES FAÇADES

Les menuiseries employées, aussi bien pour les croisées des baies que pour leur occultation et pour les portes, soulignent les types constructifs et les styles.

Épousant la forme des baies, les menuiseries deviennent très élaborées avec des constructions de formes complexes telles les constructions Art Nouveau.

Aux menuiseries des constructions passementières, caractérisées par leurs grands cadres, répondent les menuiseries plus élaborées des architectures éclectiques et Art Nouveau.

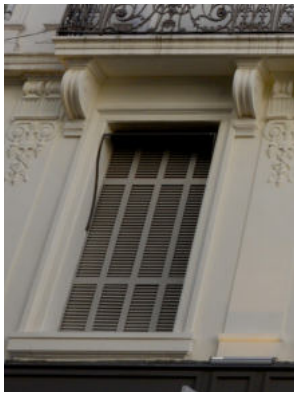


Menuiseries passementières

Toutefois, quel que soit le type du bâtiment, les baies étaient traditionnellement occultées par des persiennes en bois ou métal, soit persiennées, soit comportant des panneaux pleins rythmés par des cadres géométriques.

















Les portes représentent un patrimoine important, témoin des savoirs-faire des artisans menuisiers.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

2.5 USAGE ET IMAGE DU RDC

Le paysage urbain est très fortement façonné par le traitement des rez-de chaussée qui peut proposer :
- des rez-de-chaussée à usage de logement : le soubassement est alors percé par les baies des logements, généralement à une hauteur permettant de préserver l'intimité de l'occupant;
- des rez-de chaussée à usage commercial ou artisanal, donnant lieu à des devantures.
- des rez-de-chaussée accueillant du stationnement, comme c'est le cas de beaucoup d'immeubles modernes.

L'activité commerciale de la ville témoigne de son dynamisme, de son attractivité, de son pouvoir de séduction : la présence ou non de marques réputées, de franchises populaires, de commerces diversifiés, de diversité…est un indicateur de la ville, de sa perception par ses habitants, par ses usagers, ses visiteurs.
Le commerce enrichit ainsi la vie locale et participe tout particulièrement au paysage de la ville, et ce à plusieurs niveaux d'appréciation :

• **À l'échelle du bâti,** par son inscription dans un élément bâti, généralement préexistant, qu'il va s'approprier, réhabiller, animer : le commerce investit les soubassements des constructions et a ainsi un impact fondamental sur l'architecture. Cet impact peut être positif, valoriser le bâti, mais peut aussi être négatif, effaçant, voire grimant une construction.
L'identité de l'immeuble est fortement dépendante du traitement du rez-de-chaussée commercial. On distingue ainsi les commerces qui s'inscrivent sur des constructions où l'activité commerciale est originelle et ceux qui sont venus investir les rdc de constructions non conçus pour cela.

• **A l'échelle du paysage urbain** : le commerce anime les façades par la multiplicité des devantures, des chalandises. Cette animation s'exprime aussi bien dans le regard que l'on peut porter sur une construction, mais aussi dans une appréciation cinétique d'un parcours urbain : la succession des commerces rythme la promenade. Certains commerces font office de signal et créent des repères dans la ville. A l'inverse, l'hétérogénéité des traitements des devantures commerciales, une trop forte indiscipline en termes d'enseignes, de couleurs, de lumières… peut avoir un effet dévalorisant sur le paysage urbain et entraîner un effet de rejet.

• **À l'échelle du fonctionnement urbain,** le commerce anime la ville, par ses emplois, par les échanges qu'il favorise, par les flux qu'il engendre : le commerce est source de vie, d'animation, d'attractivité. Le commerce raconte les cycles de la ville, cycle de croissance (création de commerces, investissement des rez de chaussée par les commerces), cycle d'accalmie, de mutation, où des commerces peuvent être amenés à être réaffectés à du logement.



Les portes de garages n'ont pas qu'un rôle utilitaire et leur composition peut s'inscrire positivement dans la trame de la façade.

Mais le commerce peut aussi avoir un impact négatif sur la qualité de vie d'un quartier : un quartier trop commerçant, bruyant, engendrant trop de flux (marchandises notamment) peut décourager la fonction résidentielle, aussi bien pour des raisons de tranquillité résidentielle que de concurrence d'usage (privatisation des accès, difficultés de desserte des étages).

• A l'échelle des ambiances urbaines :
Les commerces investissent la ville avec diversité, contribuant ainsi à son animation et à la complémentarité des quartiers.
A Saint Étienne, cette diversité s'exprime selon trois dynamiques principales :
• **Une dynamique axiale**, le long de l'axe nord-sud d'une part et le long de l'axe est-ouest d'autre part : grande Rue, rue Michelet, rue des Martyrs de Vingré, rue Bérard.
• **Une dynamique polaire**, autour de quartiers qui se sont spécialisés et constituent aujourd'hui des pôles de référence, comme le quartier piétonnier Saint-Jacques-Martyrs de Vingré,
•**Une dynamique « ponctuelle »,** autour d'éléments particuliers : ex : Centre-Deux, Marché ...
Les activités commerciales « importées », de portée régionale, voire nationale, comme les franchisés, s'implantent en ville avec leur identité visuelle, leurs habitudes, support de leur communication commerciale ; mais il importe que ces éléments n'effacent pas l'identité de la ville et de ces immeubles : ces activités privilégient une implantation sur les axes structurants et les pôles commerciaux principaux. Mais selon ces pôles, leur traitement ne peut être le même : un commerce implanté à Centre-Deux ou rue des Martyrs de Vingré ne pourra répondre au même code architectural et visuel.

De fait, il apparaît indispensable de penser le commerce dans la ville aussi bien en termes d'activité, d'animation, qu'en termes de lien au paysage urbain, d'architecture, de patrimoine. La ville qui accueille le commerce ne doit pas y perdre son identité : un commerce s'insère dans un contexte urbain et architectural qu'il ne doit pas effacer, mais qu'il doit contribuer à mettre en valeur.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

2.5 USAGE ET IMAGE DU RDC

> **Une relation forte entre commerces et qualité urbaine et architecturale :**

Le territoire du SPR Centre Sud regroupe ainsi des **quartiers présentant des histoires urbaines singulières, qui ont, au fil du temps, contribué à l'affirmation de types architecturaux dont les caractéristiques s'expriment également dans le traitement des soubassements et dans leur rapport à la rue.**
L'écriture architecturale et l'usage du **premier niveau participent activement à l'ambiance des rues et au paysage urbain.** Toute intervention sur les rez-de-chaussée a un impact fort qui transforme **les caractéristiques d'un quartier.**

- Les caractéristiques architecturales et urbaines des rez-de-chaussée des rues commerçantes et des pôles commerçants construisent une image forte de la ville (taille des linéaires de commerces, profondeur, liaison et exploitation réelle ou potentielle d'une cour, présence d'un entresol, etc.…),
La nature et la qualité de la relation entre les rdc des commerces et l'espace public est forte : extension du mobilier, haubans,etc.… sur l'espace public

- La cohérence de l'implantation de commerces est fondamentale, au regard de la préservation de l'identité originelle du bâti, (augmentation de la taille des percements, suppression des liaisons rdc et étage, choix des matériaux),
- La relation entre les devantures commerciales et les règles de construction et d'ordonnancement des façades est forte, tout comme le rôle des enseignes commerciales (taille, position, couleur, matériaux…),
- Le traitement des occultations, des dispositifs d'éclairage, la sécurité, les accès (nombre d'entrée visiteurs, accès stockage et déchargement) et la pérennité de l'accès aux logements ont un impact tant sur l'immeuble que sur le paysage urbain.
- Les traitements des angles, par leur visibilité, mais aussi par leur rôle dans la lecture de l'équilibre du bâtiment (descente des charges).



Les immeubles de type Médiéval Renaissance ne sont pas adaptés à la mise en place de devantures en applique



Quartier Saint Roch : devanture en applique en bois protégée



Simplicité et sobriété ne sont pas contradictoire avec reconnaissance et renommée.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

2.5 USAGE ET IMAGE DU RDC

• Évolutions

Si certaines devantures menuisées subsistent, des interventions ponctuelles déstructurent peu à peu leur ordonnancement d'origine et introduisent des incohérences dans l'écriture architecturale d'ensemble : modifications d'un soubassement, d'un couronnement, introduction de volets métalliques, etc...

Les principales déstructurations observées sont :

A l'échelle du paysage urbain :
- altération du rythme urbain, effacement du rythme parcellaire.
- floutage, disparition de la lecture de l'individualité des immeubles, de leur accès.

A l'échelle du bâti :

+ La mise en œuvre de traitements partiels, sur une ou deux travées seulement, sans considération pour la lecture architecturale de l'ensemble du rdc niveau de soubassement de la façade,

+ L'inadéquation entre le traitement des devantures et l'écriture des façades (ordonnancement, matériaux, couleurs),

+ Les modifications des percements : l'interruption, voire la suppression des allèges basses le long des fronts urbains, modifiant considérablement l'échelle des rues, de même que les allèges rehaussées, les largeurs de baie réduites,

+ L'introduction d'éléments contemporains dans lequel l'usage et l'écriture architecturale du rez-de-chaussée est sans lien avec l'image des rez-de-chaussée qui ont construit l'identité patrimoniale du quartier.



La devanture se prolonge sur deux immeubles différents et altère la lecture du rythme urbain



On ne sait plus où se trouvent les entrées des immeubles ...



L'entresol est masqué par le bandeau d'enseigne



La pose de volets métalliques au devant des vitrines affecte négativement la lecture de la verticalité de la façade.



L'enseigne est disposée trop près de la console en pierre. Elle doit être disposée en rupture de façade, c'est-à-dire bien souvent en limite mitoyenne.

V LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3. LE PATRIMOINE SINGULIER ET MONUMENTAL

Outre le patrimoine bâti quotidien, mêlant habitat et travail et traduisant l'évolution des modes d'habiter la ville, le tissu urbain est rythmé par des constructions aux fonctions diverses, constructions souvent monumentales et emblématiques..

Ces constructions n'entrent pas en tant que telles dans des familles typologiques précises, leur usage pouvant être traduit par différents emprunts constructifs ou stylistiques. Elles participent toutefois de l'identité de la ville, de ses particularités.

Le patrimoine bâti est souvent lié au patrimoine du travail : ateliers, bains publics, édifices patronaux.... même le patrimoine religieux fait écho à ce monde manufacturier, ainsi la cathédrale Saint Charles dont les vitraux sont représentatifs des relations patron-ouvrier.

Eglise Saint Louis





Eglise Notre Dame, 1669



Eglise Sainte-Marie, Boisson architecte, édifiée entre 1820 et 1859



Musée d'Art et d'industrie, Etienne Boisson architecte



Palais des Beaux Arts, Debuisson architecte

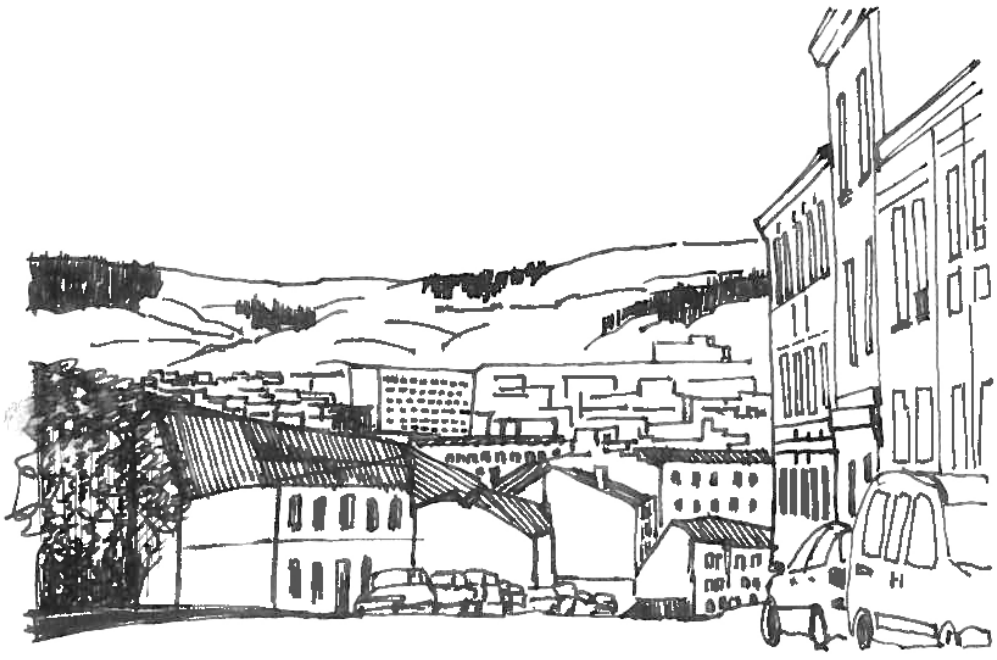


Les Nouvelles galeries : Lamaizière architecte, inscrit à l'ISMH



Les halles, Mazerat architecte

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX



V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

Le patrimoine urbain est constitué par la relation des éléments architecturaux entre eux, par la trame qui les lie, reconnaissable, identifiable, assimilable à Saint-Étienne. Le patrimoine urbain de la ville apparaît plus riche, plus complexe que le patrimoine bâti car il est l'histoire qui donne un sens aux évènements que sont les constructions seules.
Le tissu urbain est ainsi patrimoine dans ce qu'il murmure, dans ce qu'il évoque et qui cherche à être raconté : dans la trame viaire rappelant le Furan, dans les hautes façades des immeubles passementiers, dans les passages et traboules, dans le réseau de ses espaces vides, dans leur relation aux pleins bâtis…

- Sans une lecture à l'échelle du patrimoine urbain, l'immeuble à cour n'est qu'une bizarrerie locale, certes intéressante, mais œuvre unique muette.
- Sans une lecture à l'échelle du patrimoine urbain, l'immeuble passementier se tait sur les savoirs-faire, sur les échanges, sur les solidarités…
- Sans une lecture à l'échelle du patrimoine urbain, l'atelier n'est qu'un lieu de production muet, ignorant des réseaux, des liens économiques, sociaux-culturels.

L'appréhension du patrimoine urbain donne par ailleurs une valeur à des éléments qui, isolément, individuellement, n'expriment pas leur qualité, restent accidentels. C'est la répétition, la collection, qui, ici encore, racontent une communauté humaine, communauté d'intérêt, communauté sociale et culturelle.

Le patrimoine urbain du centre-ville stéphanois se lit ainsi selon deux thématiques liées :
• une thématique liée à un projet de ville, organisé, pensé, maîtrisé, qui est celui de la ville de Dalgabio qui traduit une volonté d'organisation de ville rationnelle, idéale, comme le projet des Gauds exprima un projet de cité idéale, éradiquant les maladies sociales et physiques.
• Une thématique liée à l'usage, qui est celle de la ville des métiers, des artisans, des hommes.

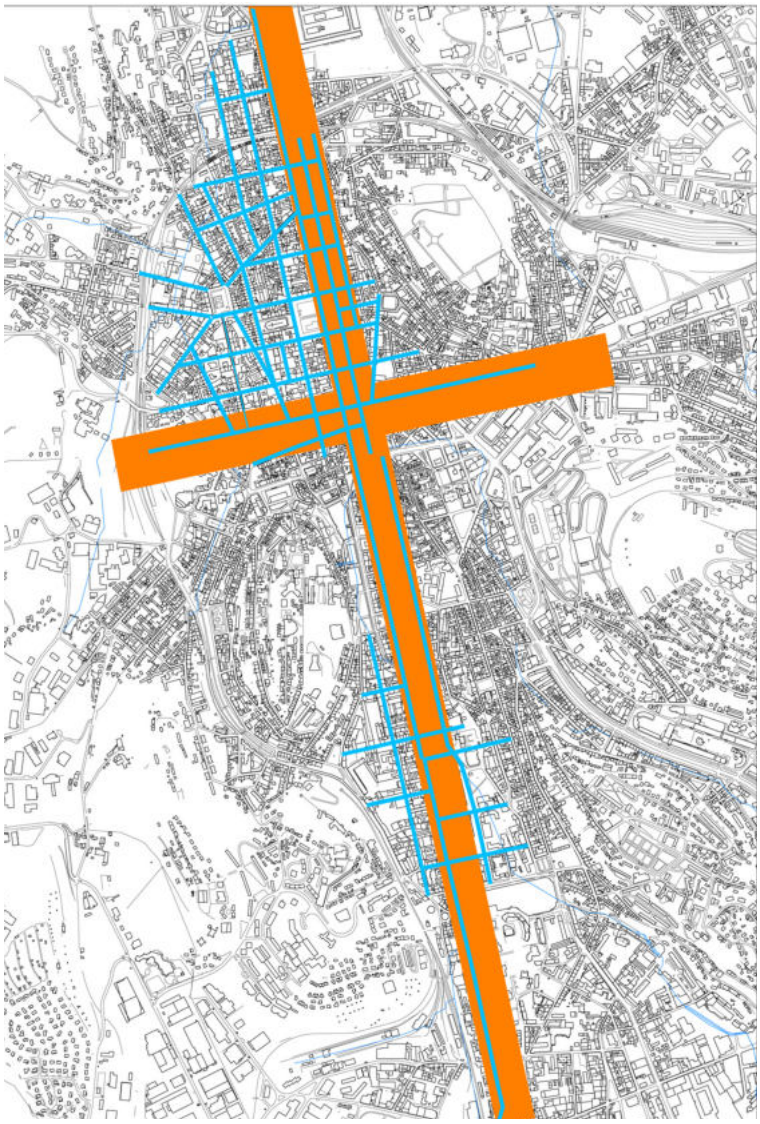
V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

La trame DALGABIO :

En dessinant sa trame orthogonale, Dalgabio entend rationaliser la ville et organiser son développement, essentiellement dans un souci de rentabilité et d'efficacité économique. Soupçonne-t-il pour autant la mise en place d'un paysage urbain qui trouvera son caractère exceptionnel dans la contradiction d'une trame rigoureuse dans un site bouleversé par un relief provocateur ?

Le plan d'alignement de 1819, bien que non approuvé, met en place non seulement un paysage urbain raisonné, régulier, reprenant le maillage orthogonal des cités antiques mais aussi un système urbain qui sera reconduit par la suite dans bien d'autres cités françaises : une ville organisée autour d'un maillage facilitant les échanges, rythmé par des espaces de rencontre et d'échanges – les places – et accompagné par des alignements bâtis réguliers, cohérents, où chaque élément, quelle que soit sa qualité architecturale, participe d'un tout.

Le tissu urbain de Saint-Étienne est particulièrement marqué par cet axe nord-sud qui constitue aujourd'hui le squelette de la ville, ossature fragile, inachevée, imparfaite du fait de ses changements d'échelle, de noms (la Grand' Rue porte six noms différents du viaduc Carnot à Bellevue), et de parcours.
S'il accompagne les grands monuments, ce grand axe n'en reste pas moins « perdu » dans la ville. Il exprime plus une traversée que l'arrêt, la visite, la découverte.



Patrimoine urbain : la trame orthogonale de Dalgabio





Dalgabio met en place une trame orthogonale fondée sur deux axes orientés sur les points cardinaux, donnant lieu à une voirie rectiligne et étroite créant des perspectives longues ayant souvent comme point de mire les collines avoisinantes.

LES SECTEURS IDENTITAIRES

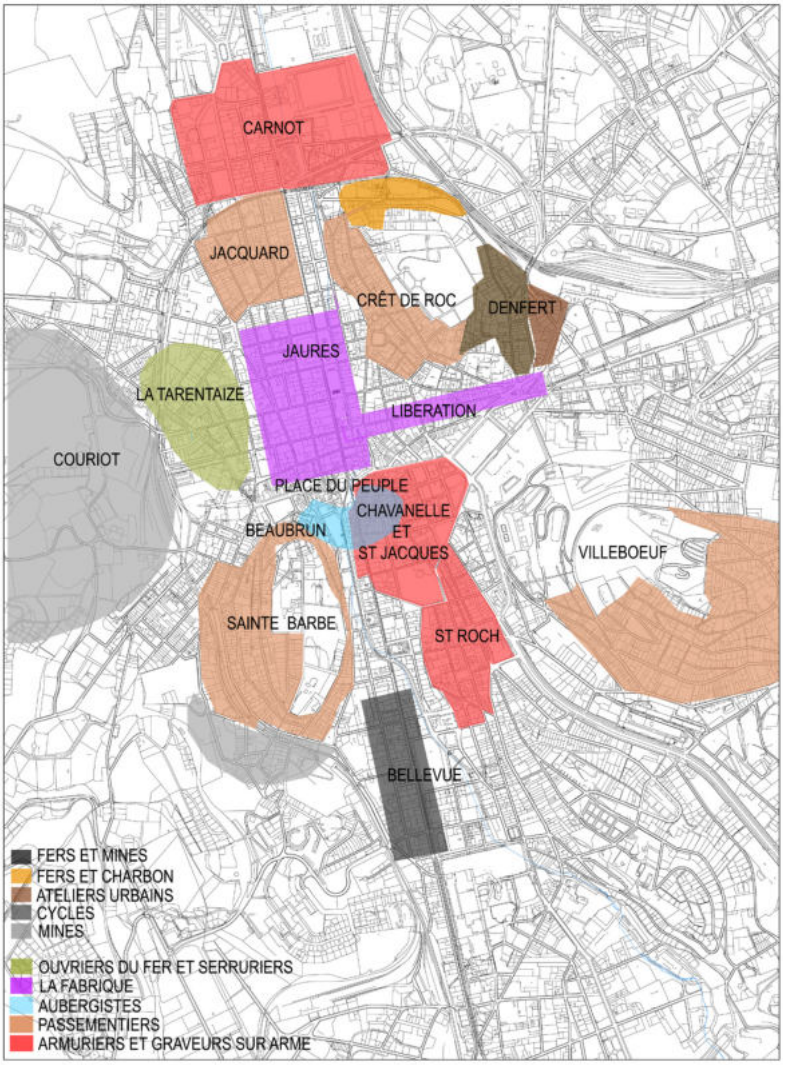
L'histoire a fabriqué et légué une ville qui s'interroge sur sa reconversion parce que son organisation était intimement liée au fonctionnement de l'économie qui avait motivé la mise en place du tissu urbain.

Le patrimoine urbain de Saint-Étienne repose sur l'affect, sur l'usage des constructions qui racontent l'histoire économique et sociale de la ville.
Plusieurs patrimoines urbains se font ainsi face :
• le patrimoine de la «Fabrique» exprimé par les immeubles à cour et leur fonctionnement économique,
• le patrimoine passementier, reposant sur une typologie architecturale, une économie parcellaire et des porosités viaires,
• le patrimoine armurier et de travail du fer (serrurerie), qui a notamment participé à la richesse ornementale des façades de la ville, chacun enrichissant sa façade de son savoir-faire en ferronnerie,
• le patrimoine minier, drainant notamment de nouvelles façons d'habiter, de partager.

De fait, les quartiers ont trouvé par la spécialisation de leurs usages des formes urbaines adaptées, créant des ensembles urbains spatialisés : les passementiers sur les flancs des collines, les armuriers près de l'eau… Le territoire s'est ainsi révélé dans cette spécialisation des espaces et ce à plusieurs échelles : à l'échelle des quartiers, à l'échelle des îlots urbains, à l'échelle de la parcelle et de la construction.

Cette spécialisation se retrouve dans les différentes typologies urbaines correspondant aux activités passées, et en particulier :
• dans la trame des quartiers passementiers, très caractérisés par l'architecture des constructions mais aussi par leur implantation et la mise en place de passages, traboules favorisant les échanges.
• dans le parcellaire de la Fabrique, dans la typologie des immeubles à cour.
• dans les quartiers liés à une exploitation du sous sol, carrières et mines.
• dans les quartiers armuriers où l'échelle intime et la proximité traduisent les échanges internes.

Outre l'homogénéité d'ensembles de façades (alignements passementiers), la ville des usages a légué des particularités fonctionnelles ayant dessiné le tissu urbain en profondeur : cœurs d'îlots passementiers, passages, «traboules»...



Patrimoine urbain : une spécialisation des quartiers affirmée dans le tissu urbain





◀Dans le quartier Saint Roch, présence :
+ d'immeubles mixtes : ateliers/logements
+ d'ateliers en cœur d'îlot



Bâti passementier à Sainte Barbe

Patrimoine minier : la mine et ses symboles (crassiers, chevalement) sont très présents dans le paysage urbain du centre ville à travers les nombreuses vues sur ceux-ci.



V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

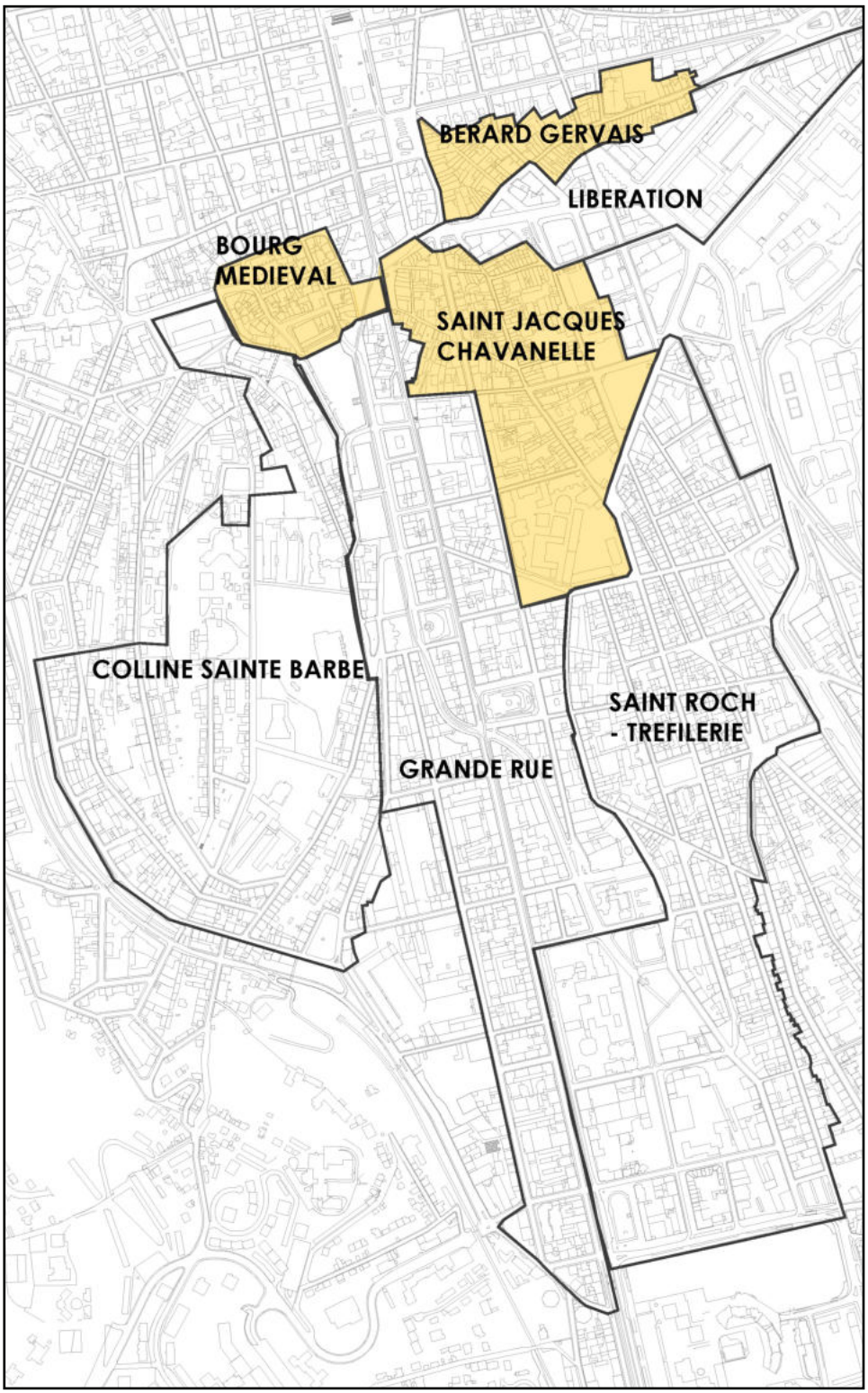
2.1: NOYAU ORIGINEL ET SES EXTENSIONS

Ce secteur correspond au noyau originel de la ville enclose et à ses premières extensions naturelles le long des principaux axes de communication : l'axe est-ouest (route de Lyon : rues Bérard et Gervais) et l'axe nord-sud (quartier Chavanelle et rue des Martyrs de Vingre).

Il raconte la phase de germination de la ville avant l'explosion urbaine du 19ème siècle.

Le tissu urbain est représentatif d'un tissu médiéval : rues étroites, parcellaire en lanière, forte densité urbaine. La qualité patrimoniale repose essentiellement sur sa qualité urbaine liée à son tracé, à ses alignements cohérents de constructions en grès houiller, à ses espaces verts en cœur d'îlot.

Le secteur compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques :
- la Maison François Premier
- l'église Sainte Marie
- la Charité :
+ chapelle
+ bâtiment Coste et Lasserre, 1930



Il est divisé en trois entités distinctes aux caractéristiques urbaines et architecturales différenciées :
- le secteur Bourg Médiéval
- le secteur Saint-Jacques-Chavanelle
- le secteur Bérard-Gervais

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.1 QUARTIER BOURG MÉDIÉVAL

Position :

La Cité s'appuie sur le flan nord-est de la colline Sainte-Barbe contre le Furan. Elle occupe une position centrale dans la ville.

Naissance et développement :

La petite cité médiévale se développe tardivement, à partir du début du 15ème siècle dans ses murs. Les rives du Furan accueillent des activités diversifiées : tanneries, moulins. En 1410 est aménagé le Pré de la Foire (actuelle place du Peuple) et en 1425 un marché intra muros. En 1436, Charles VII accorde à la Ville l'autorisation de se pourvoir de fortifications dont la construction est achevée en 1455. En 1450, le village compte 2800 habitants. En 1460, le Plan Terrier de Vitalis recense 117 maisons d'habitation.



L'emprise de la ville enclose se lit encore aujourd'hui dans la trame urbaine de la ville

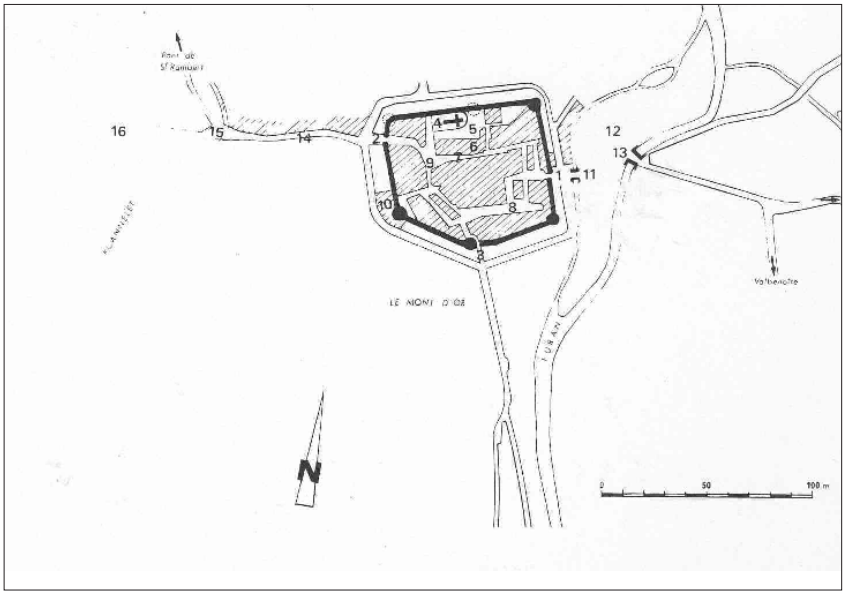
Paysage Urbain :

Le quartier reflète son origine médiévale :

- par sa trame viaire, ses rues étroites, toujours structurées autour des deux axes principaux, la rue de la ville et la rue Grenette, même si le percement de l'axe nord-sud a éventré la structure ancienne.

- par un parcellaire étroit, dense, à l'intérieur de ses anciens remparts.

- Un velum urbain moyen, de R+3 en moyenne. L'étroitesse du réseau viaire crée toutefois un fort sentiment de verticalité.



Le quartier a également accueilli des constructions de types divers, mais qui ont su généralement respecter le rythme global du lieu en s'inscrivant dans le parcellaire.

Les espaces libres du quartier sont globalement répartis sur ses franges : place Boivin, place Grenette, place du Pré de la Foire , conférant ainsi au petit quartier de la cité un caractère insulaire. Un traitement cohérent de ces places, en relation avec le tissu urbain du quartier, est toutefois nécessaire. Si la place Boivin a été gagnée sur un petit îlot urbain bâti apparaissant sur le plan de 1767, la place du Pré de la Foire (aujourd'hui place du Peuple) a toujours constitué l'espace libre d'accueil et de développement des activités commerciales de la ville.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.1 QUARTIER BOURG MÉDIÉVAL

Paysage Architectural :

Ce quartier est le lieu des constructions les plus anciennes de la ville, constructions en pan de bois ou appareillage de pierre, constructions Renaissance… **Le paysage architectural a évolué selon plusieurs dynamiques :**

+ la dynamique du démantèlement des remparts : ainsi, la construction sise au 2 rue des Fossés est construite au XVIIIème siècle sur l'emprise de l'ancien fossé du rempart dont elle épouse la courbe;
+ la dynamique des nouveaux percements, comme la rue de la Résistance, qui s'accompagne par l'accueil de nouvelles constructions de type stéphanois;
+ la dynamique du démantèlement du couvent Sainte Catherine, qui conduit à l'implantation de constructions aux architectures classiques sur la frange nord de la cité. Les bâtiments présentent alors généralement des linéaires de façade plus importants et peuvent présenter des décors plus affirmés.
+ la dynamique du renouvellement du paysage urbain sur ses franges, qui permet de délimiter finalement l'emprise de la cité :
- avec des immeubles modernes signés Bossu ou Besson qui adoptent, s'adaptent et miment un vocabulaire présent. Ils se distinguent par des traitements d'angle affirmés, leurs rythme, leur volume, l'occupation du parcellaire
- avec des immeubles qui s'inscrivent en rupture tant en termes d'implantation que de volumétrie, d'écriture architecturale, de rapport au quartier : centre administratif, parking des Ursules...

- Le quartier de la Cité comprend ainsi des constructions remplacées au cours des siècles, mais en conservant le même rythme urbain, de telle sorte qu'il conserve une ambiance spécifique, «médiévale».

Le bâti du secteur appelle plusieurs questions :
- celle de l'état architectural des constructions, souvent très fragilisées, très altérées, voire parfois illisibles : meneaux comblés, enduits...;
- celle de l'état structurel et sanitaire des constructions, avec un nombre important de logements présentant des conditions de confort indignes (équipements) et souffrant d'un faible éclairement.
- celle d'une forte vacance liée à la disparition des accès aux étages et donc aux logements (consommation par les commerces).

La petite cité enclose a connu de profonds remaniements mais la trame traditionnelle est toujours lisible, comme l'atteste le rythme rapide du parcellaire. C'est aussi ici que l'on trouve les constructions les plus anciennes.






Architectures médiévales et Renaissance : pans de bois, croisées et meneaux en pierre



24 rue des Fossés, immeuble construit sur les traces du rempart démantelé



Rue de la Ville



20 rue des Fossés, architecture stéphanoise savante



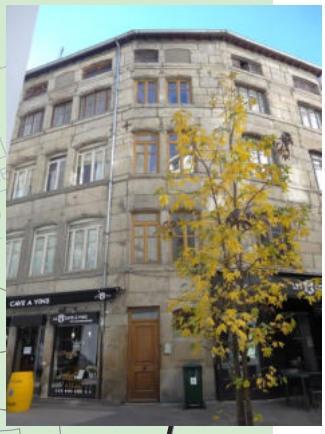
Place Boivin, immeuble de Bossu

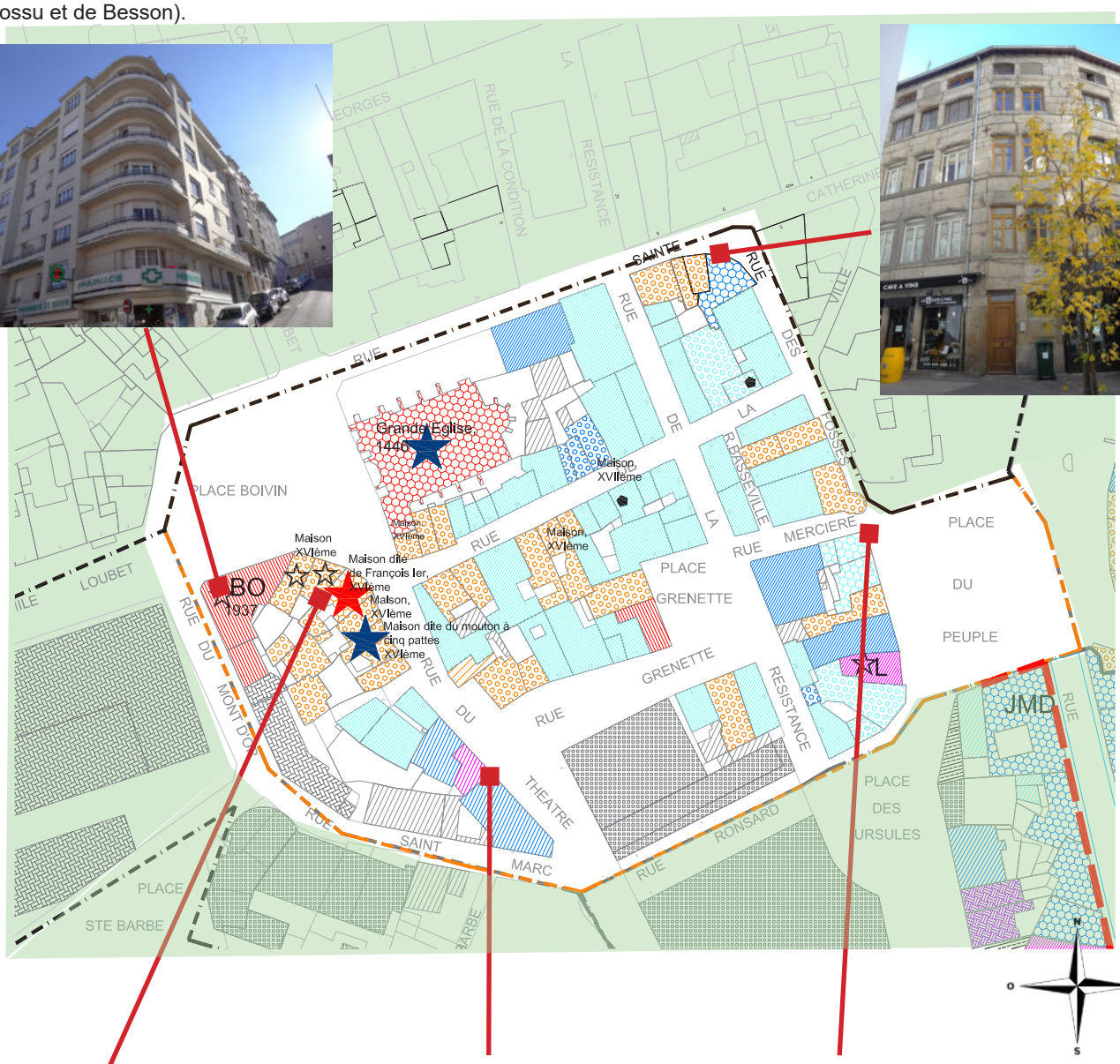
V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.1 QUARTIER BOURG MÉDIÉVAL

Le quartier comporte des architectures «signal» qui constituent des repères permettant par ailleurs d'identifier les «entrées» du quartier : ce sont en particulier l'église avec son vis à vis avec la maison dite «François Premier», l'immeuble de la droguerie de la Tour, la place du Peuple, et malgré leur registre architectural différent, les immeubles modernes de la place Boivin (immeubles de Bossu et de Besson).













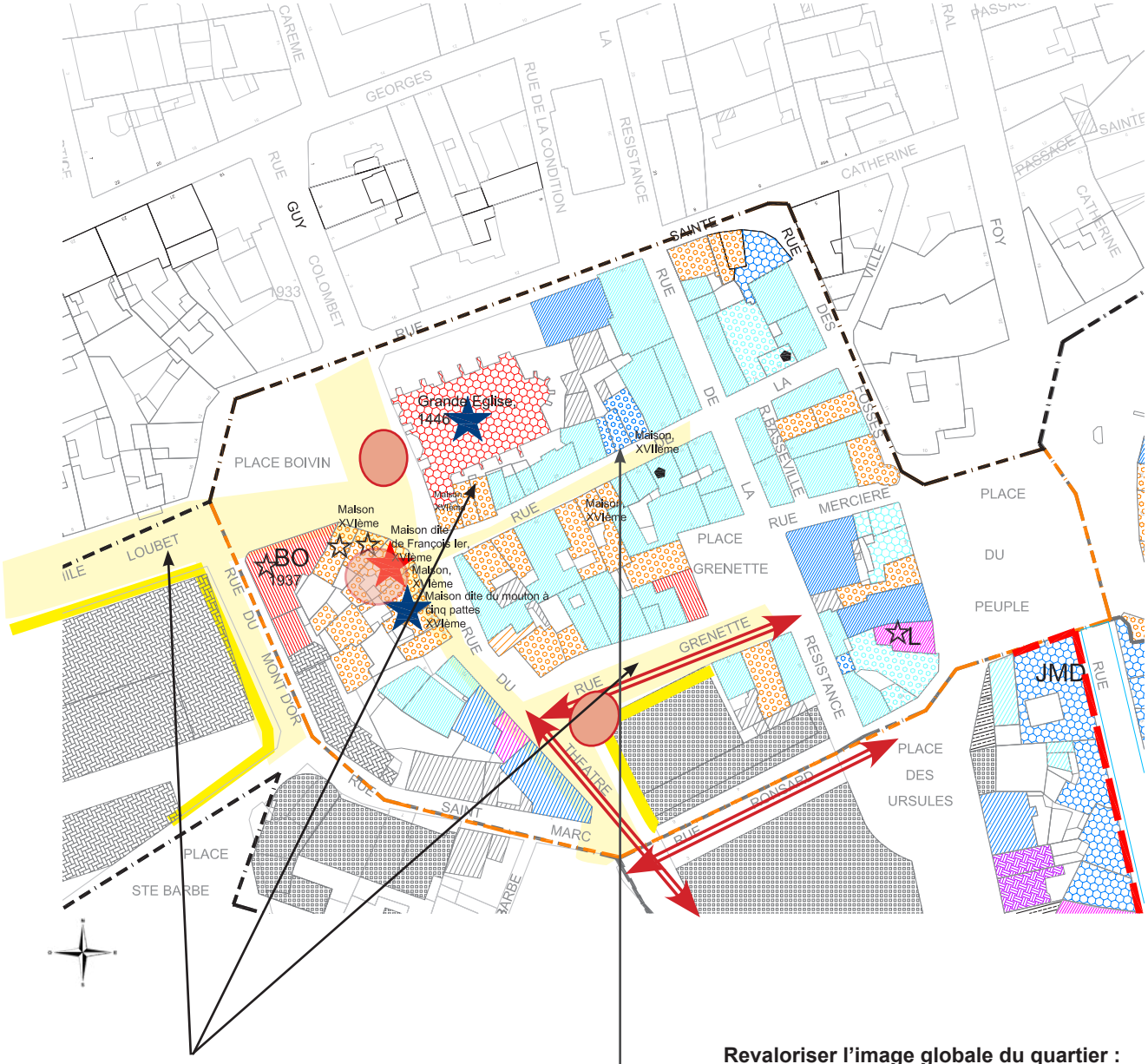
LEGENDE

- Bourg 15-17ème
- 17-18ème Classique
- 19ème Néoclassique
- Éclectique-Art Nouveau
- Stéphanois
- Art Déco- Moderne
- Bâti inscrit ISMH
- Bâti classé MH
- Architecture remarquable

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.1 QUARTIER BOURG MÉDIÉVAL

PROBLÉMATIQUES ARCHITECTURALES ET URBAINES 1:5000



Prendre en compte les confrontations d'échelle architecturale et urbaine :
-> par un traitement des soubassements (rez-de-chaussée)
-> par un traitement de l'espace public

Revaloriser l'image globale du quartier :

> Accompagner la mutation des commerces:
-> redynamisation commerciale
-> devenir des surfaces commerciales
-> accès aux étages

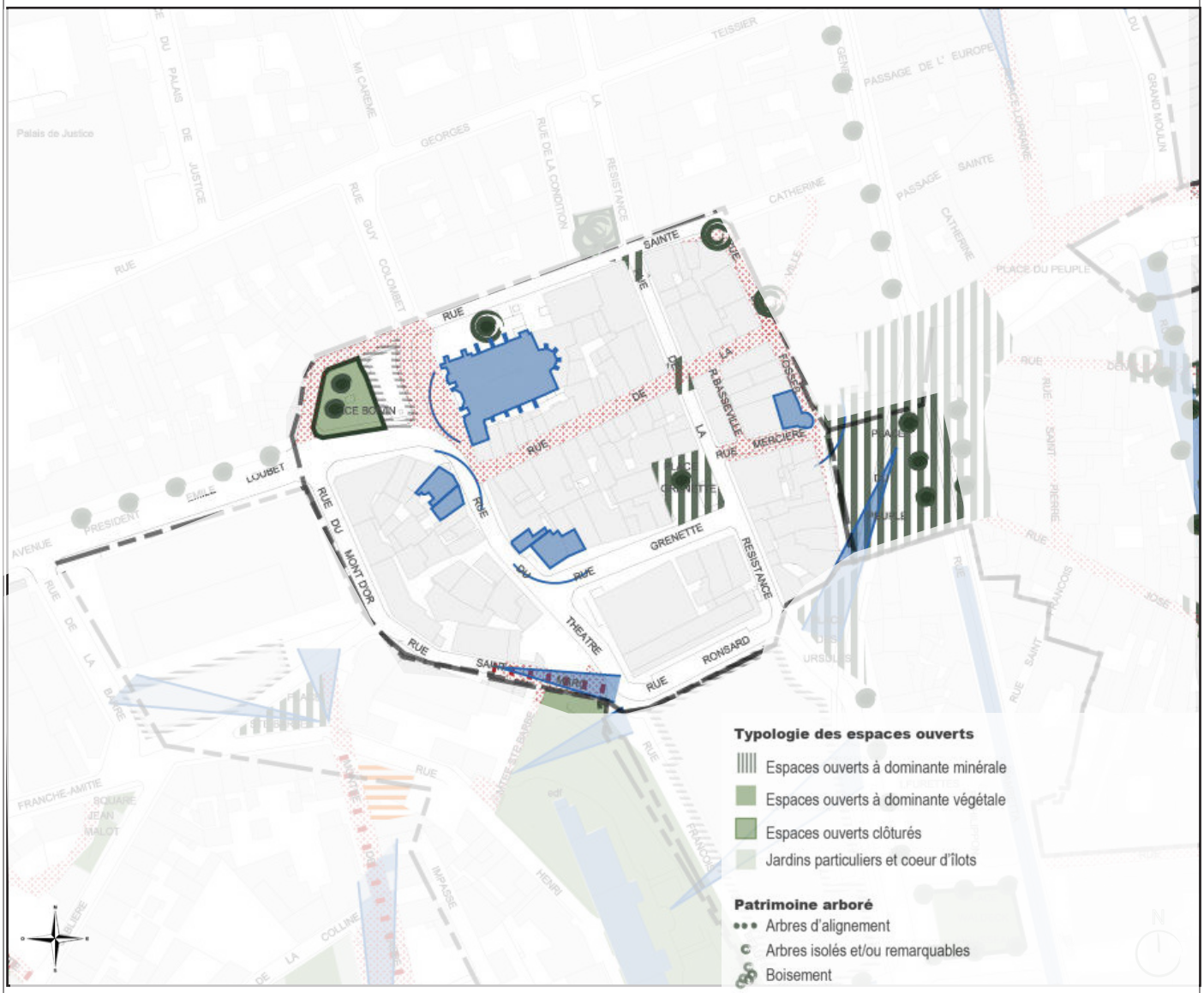
> Accompagner le renouvellement de l'Habitat :
-> restauration, mise en valeur du bâti patrimonial
-> travail sur les façades et les cours arrières, les distributions

Front en rupture
Point cible, particulièrement visible dans les échappées visuelles des rues
Espace public sans lien dans son traitement avec le contexte architectural et urbain

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.1 QUARTIER BOURG MÉDIÉVAL

CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER 1:2500



Redonner une échelle à l'espace public en lien avec le bâti :
-> accompagner les entrées sur le quartier de la Cité
-> espaces publics d'accompagnement des monuments «phare»
-> espaces publics quotidiens : habitat, commerces (rue de la ville)
-> espaces publics de liaison (rue Grenette)
-> valoriser l'exception patrimoniale et la présence de bâti médiéval et Renaissance

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

Position :

Ce quartier s'est développé au Sud de la place du Peuple et de l'axe est-ouest marqué par les rues Bérard et Gervais. Le nord du secteur a profondément été touché par la mise en place de l'avenue de la Libération.

L'îlot urbain formé par l'emprise de l'Hôpital de la Charité, constitue la limite sud du secteur et répond à une économie urbaine à part, autonome, bien que des porosités existent le liant au quartier qui l'accueille.

La place Chavanelle, au sud-est du secteur, constitue une porte physiquement et symboliquement importante.

Le quartier est limité à l'ouest par l'axe Dalgabio.



Naissance et développement :

La petite ville fortifiée, devenue une étape sur la route du Puy, vers Compostelle, déborde rapidement à l'ouest et à l'est, dans le faubourg Saint-Jacques. En 1515, la moitié de la ville vit hors les murs. « Outre Furan » (au-delà du Furan).
Les quartiers Saint-Jacques et Chavanelle prennent leur essor dès le 17ème siècle, se révélant l'implantation privilégiée des aubergistes et des artisans graveurs sur arme (au même titre que Saint Roch). En 1669, la mise en chantier de l'église Notre-Dame entérine le franchissement du Furan et est l'occasion d'un aménagement classique, par la mise en place d'une voirie orthogonale et d'une place carrée (aujourd'hui place Maxime Gorki) .

Paysage Urbain :

Le paysage urbain est caractérisé par :

- Une trame viaire exprimant l'origine pré-industrielle du quartier : parcellaire étroit, irrégulier, dense, suivant une trame viaire sinueuse, épousant les contraintes du site
- Des fronts de rue étroits, mais rythmés
- un réseau dense de ruelles piétonnières ou semi-piétonnières
- Des placettes caractéristiques qui ponctuent le cours des voies.

Le quartier a su conserver, grâce à des actions de dynamisation du commerce d'une part et à sa piétonnisation d'autre part, son attractivité commerciale. Il constitue aujourd'hui un des éléments majeurs d'animation de la ville.



Le quartier Saint-Jacques / Chavanelle s'offre comme un quartier à l'échelle agréable, adaptée à une ambiance piétonne commerçante.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

Paysage architectural :

Le quartier présente un patrimoine architectural de qualité, entretenu et dynamisé par une offre commerciale de qualité.

Les constructions offrent des dispositions variées, aussi bien issues d'un tissu ancien avec des dispositions traditionnelles (pan de bois, appareillages de pierres de taille) que des structures plus classiques révélant l'évolution du bâti mêlé et étroitement lié aux nouveaux élans urbains.



La ville classique, aux abords de l'église et de la place Gorki

Le paysage architectural du quartier présente ainsi une cohérence et une forte homogénéité, malgré une diversité liée au remplacement de constructions, soit ponctuellement, soit linéairement le long d'axes percés ou renouvelés (rue Michelet) :



- Des constructions généralement antérieures au 19ème siècle, utilisant la pierre sous différentes déclinaisons comme structure de base,
- Des types de bâti homogènes, constitués de façades simples sur rue soit dans leur matériau d'origine en grès houiller, soit enduites. Certaines constructions, antérieures au XVIIIème siècle, présentent des vestiges d'écriture architecturale plus ancienne : meneaux, baies en accolade. Des remaniements disgracieux endommagent cependant la qualité de certaines constructions
- Un rythme régulier, de trois travées de baies par façade.
- Des hauteurs régulières (R+3 en moyenne) créant une échelle homogène
- Des rez-de-chaussée commerciaux souvent en rupture avec le type de la construction qui ne prévoyait pas dans le programme initial de locaux commerciaux en rez de chaussée.(non respect de la descente des charges, vitrages, couleurs…).





- Des constructions datant du XIXème siècle ou postérieures, déclinant les différents langages architecturaux que l'on retrouve ailleurs à Saint-Étienne : architecture stéphanoise plus ou moins élaborée, immeubles néo-classiques, éclectiques, Art Nouveau.., essentiellement positionnés rue Michelet sur les axes commerçants, «en vue».





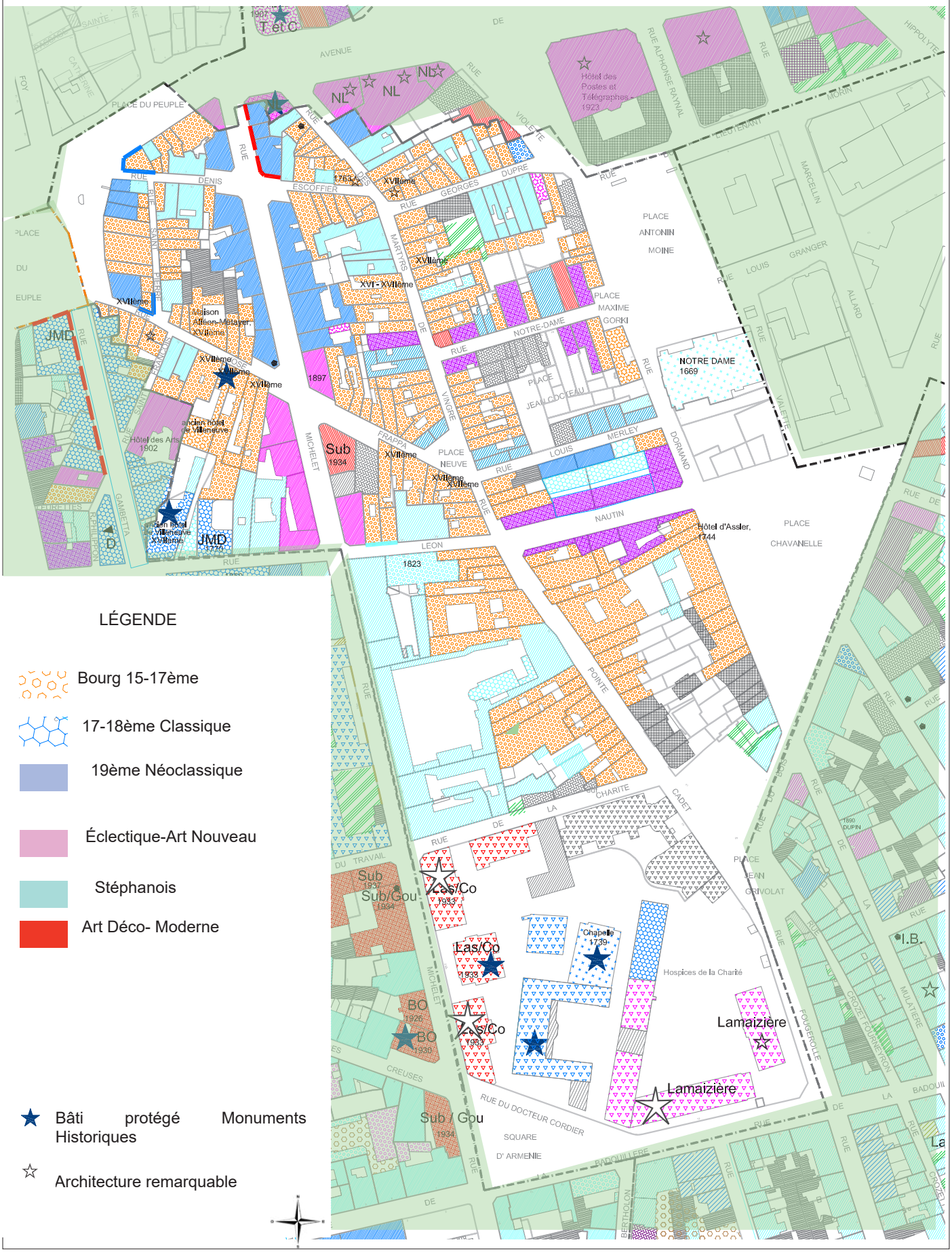


Les portes d'entrée des immeubles illustrent ces évolutions architecturales et en constituent des témoins précieux.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

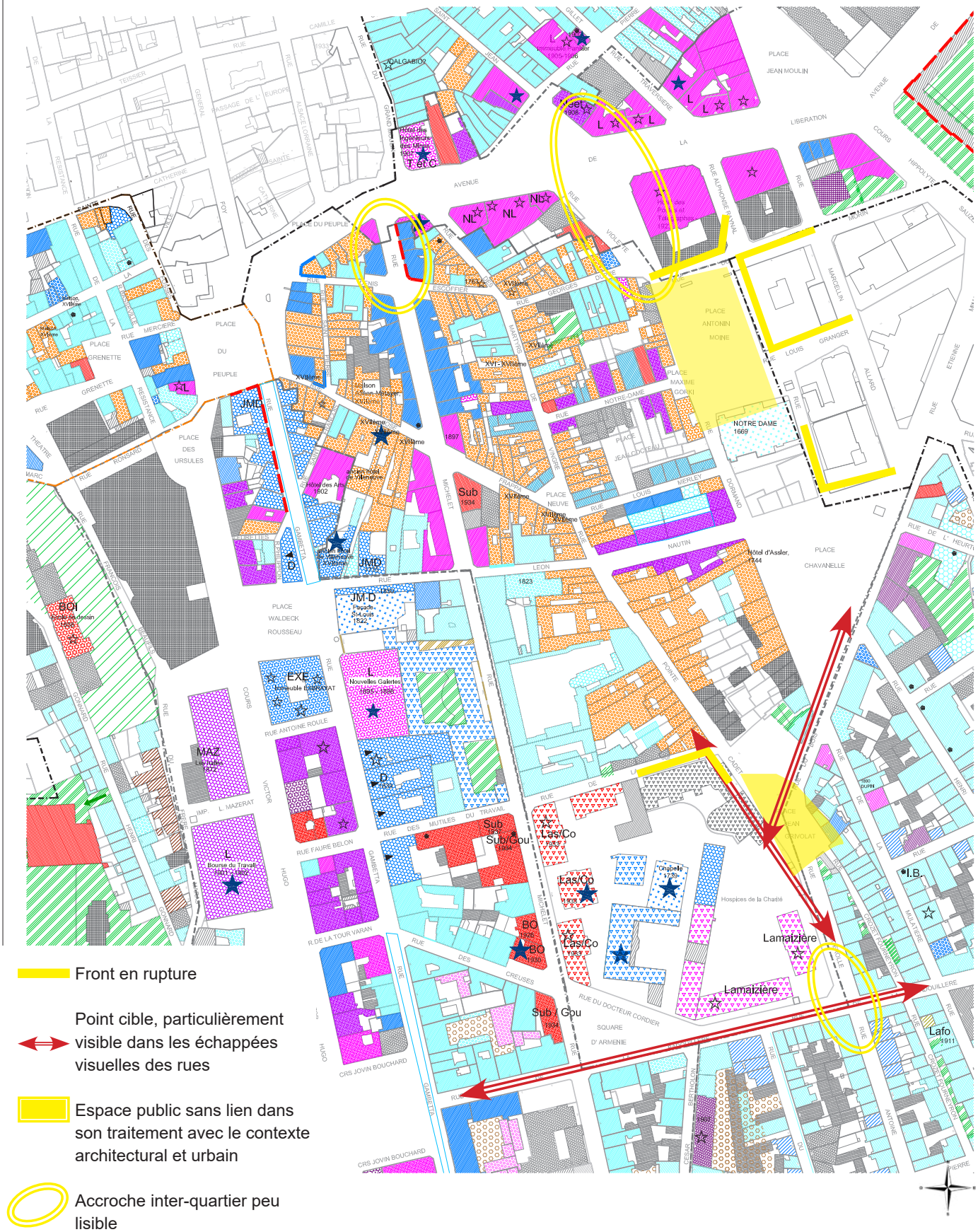


V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

PROBLÉMATIQUES ARCHITECTURALES ET URBAINES 1:5000

-> Améliorer les accroches entre les différents tissus urbains par un traitement de l'espace public de qualité



Front en rupture

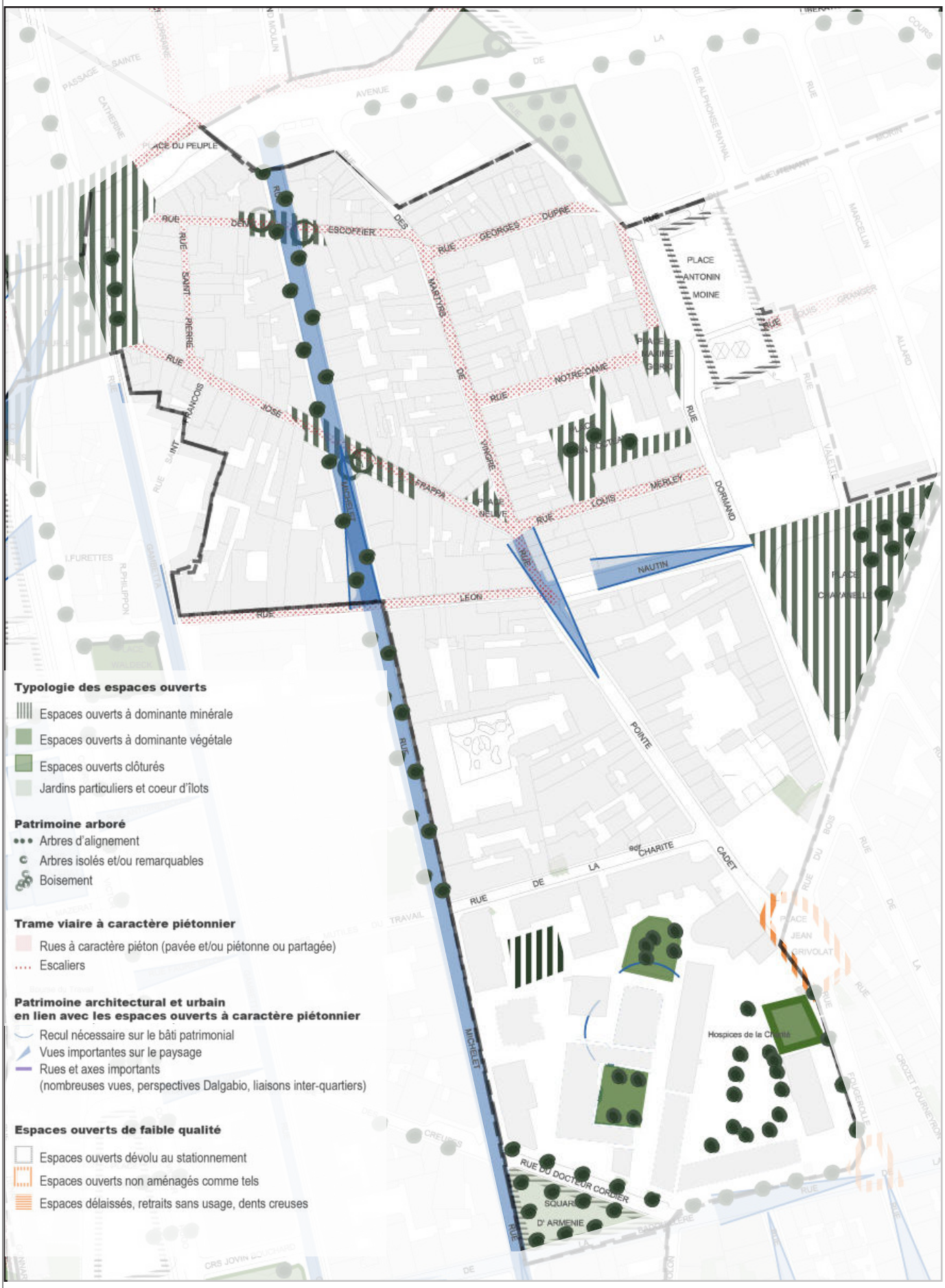
Point cible, particulièrement visible dans les échappées visuelles des rues

Espace public sans lien dans son traitement avec le contexte architectural et urbain

Accroche inter-quartier peu lisible

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE



V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

LA CHARITÉ

Position :

L'ensemble de la Charité occupe une situation centrale dans Centre-sud, à la jonction de trois quartiers : Saint-Jacques Chavanelle, Saint Roch et Grande Rue.

Naissance et développement :

24 septembre 1689 : création du nouvel hospice de la Charité en remplacement de la structure existante sise sur le terrain du «Pré des Minimes».

Paysage Urbain :

La Charité s'inscrit dans le tissu urbain selon plusieurs logiques :
- une logique propre, intrinsèque, liée à son fonctionnement interne, à ses besoins, à ses usages : elle s'émancipe de la trame urbaine, n'en reprend pas ses codes (alignements, volumétrie, voirie, rythme parcellaire);
- une logique d'enfermement, de protection sur elle-même, à travers la mise en place de seuils : clôture, porche.
- Pour autant, la Charité joue un rôle d'interface, de rotule, d'articulation entre plusieurs tissus urbains. : Saint Jacques Chavanelle au Nord, Grande Rue à l'ouest et Saint Roch à l'Est.

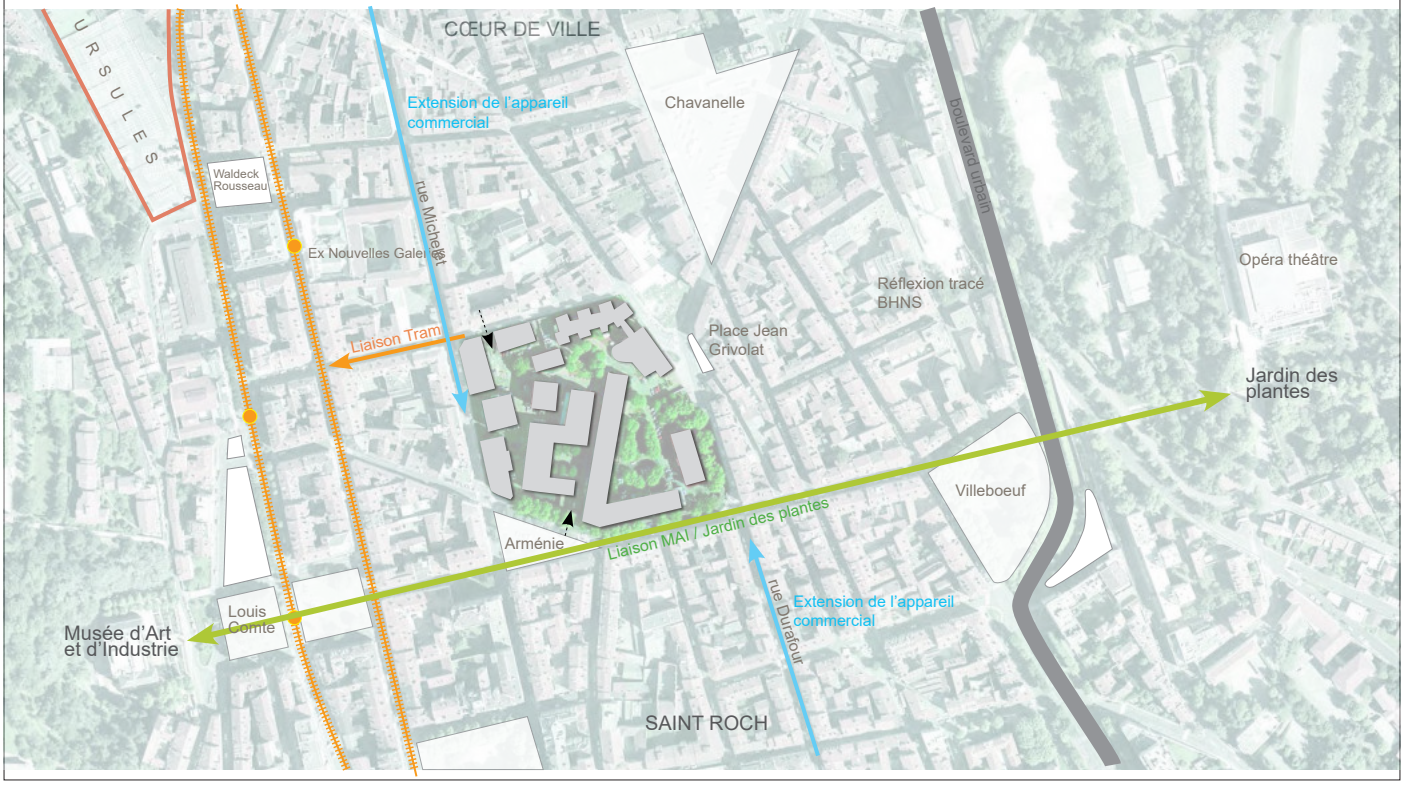
L'enfermement :
Le site est un site clos, soit par des alignements bâtis, soit par des murs de clôture ponctués par des portails.
Les éléments de fermeture présentent des qualités inégales.



Le site de La Charité occupe un vaste îlot de 22 235m², constitué de 10 volumes bâtis. Il accueille actuellement 13 bâtiments du CHU et une résidence personnes âgées.

Ces bâtiments sont enchâssés dans le tissu urbain stéphanois, avec la présence de deux espaces publics à proximité immédiate : le square d'Arménie et la place Jean Grivolat.





V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

LA CHARITÉ

Evolution historique du site et situation actuelle :

24 septembre 1689 : création du nouvel hospice de la Charité : face à l'exiguité de la Maison de La Charité, construite dans un contexte de misère et de chômage, il est décidé de déplacer la structure d'accueil sur le terrain du «Pré des Minimes», à son emplacement actuel.



Le nouvel établissement est composé de trois nouveaux corps de logis, organisés en «U». Il reçoit les pauvres, les vieillards, les enfants abandonnés.

1708-1741 - construction de la Chapelle

Années 30 - 2nd agrandissement : dans un contexte d'après guerre, un projet de reconstruction sur place est envisagé au dépend du transfert initialement prévu. Henri Lasserre se voit confier le projet, et décide de conserver les bâtiments de Lamaizière et la structure des bâtiments d'origine.



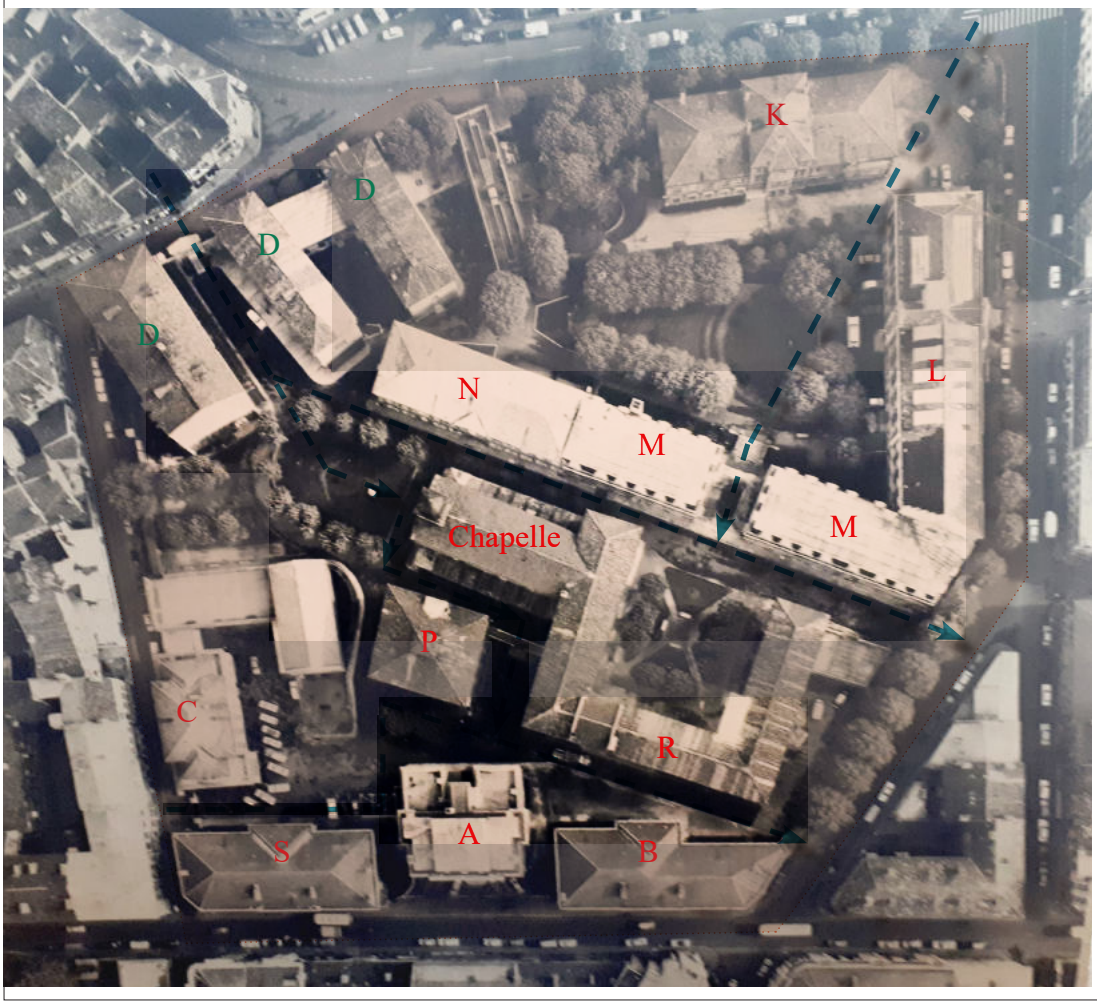
Fin XIXème - 1er agrandissement : face à l'augmentation des besoins médicaux et sanitaires de la ville, La Charité doit désormais accueillir les mutilés du travail, les tuberculeux et autres pathologies symptomatiques des premières villes industrielles.



Léon Lamaizière, architecte de l'hôpital Bellevue, se verra confier la création de deux nouveaux bâtiments, le pavillon des urgences et le pavillon de l'administration

Aujourd'hui, le bâti occupe une grande partie de l'emprise de l'Hôpital. La résidence de personnes âgées est le dernier grand bâtiment construit.





Un secteur dont les fonctions ont commandé l'accueil de bâtiments «spécialisés», épousant une fonction usuelle et d'apparat, au gré des styles.
Des bâtiments de qualité, à maintenir et mettre en valeur, mais à introduire dans une logique de reconversion.

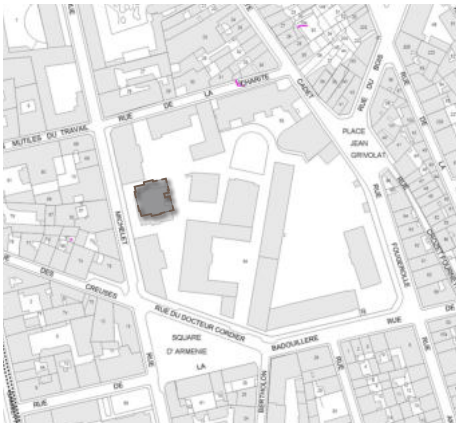
Circulation piétonne d'origine

D :
Bâtiments existant au début du XXe siècle et disparut aujourd'hui

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

BÂTIMENT A LA CHARITÉ





Descriptif général : Architecture Néo-classique/Art Déco
Date de construction : 1932, Coste et Henri Lasserre arch.
Localisation : implanté en retrait par rapport à la rue avec une entrée monumentale, se positionne à l'interstice des bâtis B et S.
Fonction initiale et évolutions : musée
Fonction actuelle : administratif
Surface Utile : 1850m2
Nombre de Niveaux : *4*
Protection : MH : bâti et objets

Composition du bâti :autour d'une entrée monumentale et de son escalier d'honneur, permettant de desservir les différents niveaux.
A l'extérieur, la façade principale se compose d'un bandeau sculpté par Alfred Rochette (auteur du monument au mort de la place Fourneyron) assisté de François Cremonese. Des chutes de rubans courent sur les chambranles du porche d'entrée. Le second niveau est éclairé par des oculi autour desquels le thème floral se décline. Les autres façades, bien que plus modestement traitées, prolongent la référence au style Art Déco par l'utilisation du modèle floral en façade et sur les grilles venant occulter les baies.

Intérêt patrimonial :
- L'ensemble des façades et notamment le bandeau de la façade principale ainsi que le traitement des chambranles du porche d'entrée et des oculi au second niveau ;
- Escalier monumental
- Les vitraux
- La salle des commissions et ses peintures de Maurice Denis
- Grilles des baies, grilles de clôture



Fond Lamaizière non classé, cote Fi, projet pour la façade principale, de Lassère et Coste

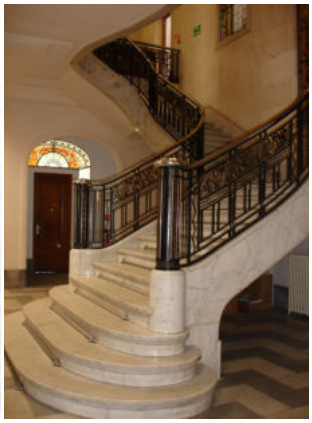








Photo de la façade - 10.2012 : Bandeau évoquant les joies de la maternité et de la famille, ainsi que les jeux de l'enfance dans un environnement végétal et fleuri représentatif du mouvement Art Déco.



Photo des peintures de Maurice Denis, inspirées du mouvement Nabi - 10.2012

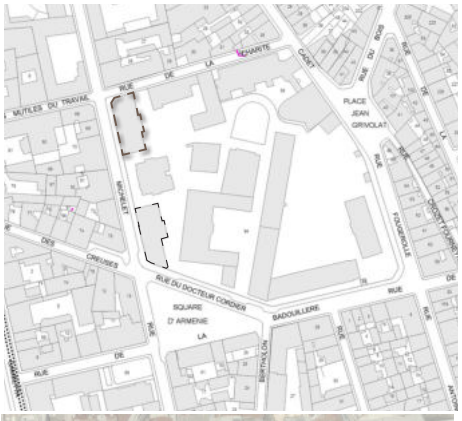
Etat actuel et pathologies :
Présence d'une station de chauffage pour les bâtis ABCS, en sous sol, à prendre en compte.
Structure de façade porteuse avec escaliers encloisonnés rendant une éventuelle réhabilitation aisée d'un point de vue structurel.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

BÂTIMENT B ET S LA CHARITÉ

Descriptif général : Architecture Art Déco
Date de construction : 1930, Coste et Henri Lasserre arch.
Localisation : à l'alignement de la rue Michelet
Fonction initiale et évolutions : multifonctions
Fonction actuelle : service psychiatrique
Surface Utile : 2206m2
Nombre de Niveaux : 4
Protection : sans





Composition du bâti :
Rez-de-chaussée comportant des locaux commerciaux tournés vers la rue Michelet, tandis que le premier étage accueille des logements dont l'entrée s'effectue rue Michelet. Ces dispositions permettent encore aujourd'hui aux Hospices Civils de bénéficier d'un complément de revenu. Les autres étages, ainsi que la partie tournée vers l'intérieur du site, étaient destinés à accueillir les vieillards indigents, et les incurables pour l'un, les petits rentiers ruinés par la guerre pour l'autre.

Transformation(s) :
Aucune visible au premier abord.

Intérêt patrimonial : **Remarquables**
- Les deux édifices ont été pensés comme vitrines des Hospices Civils sur la ville.
- Traitement de la façade est similaire au bâti A, bien qu'étant plus modeste - casquette à caissons en rez de chaussée sur rue, balcons polygonaux de style Art Déco sur les premiers étages, corniche décorée de redans en dernier niveau
- Carreaux de ciment recouvrant le sol des halls d'entrée.

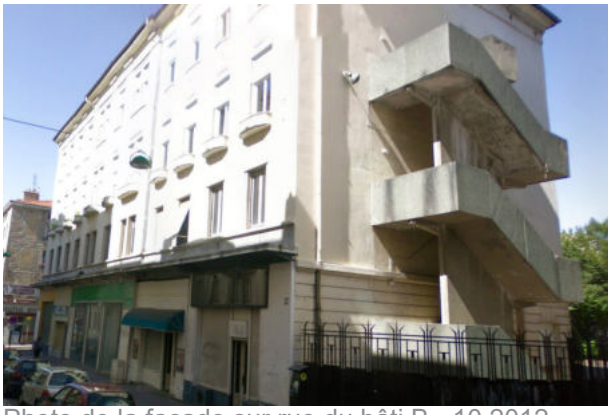

Photo de la façade sur rue du bâti B - 10.2012


Photo de la façade sur rue du bâti S - 10.2012









Etat actuel et pathologies :

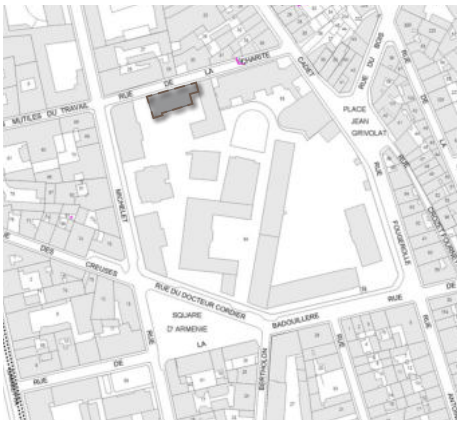
Bâtiments conçus pour accueillir du logement d'où une grande facilité de réappropriation. RDC encore commerciaux de nos jours permettant de créer une liaison entre le site et le centre-ville.
Intérêt de retrouver des RDC traversant aujourd'hui inexistants.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

BÂTIMENT C LA CHARITÉ

Descriptif général : Architecture Art Déco
Date de construction : 1936, Coste et Henri Lasserre arch.
Localisation : implanté en retrait par rapport à la rue avec une entrée monumentale, se positionne à l'interstice des bâtis B et S.
Fonction initiale et évolutions : service prophylaxie
Fonction actuelle : service psychiatrique
Surface Utile : 1135m2
Nombre de Niveaux : *3*
Protection : sans



Composition du bâti :
De plan rectangulaire, l'édifice bénéficie d'une entrée propre sur la rue de la Charité, étant destiné à un service indépendant du reste de l'hôpital. Ce bâtiment s'intègre dans une composition d'ensemble, formée par les bâtis A, B, S.



Transformation(s) :
Aucune visible au premier abord.

Intérêt patrimonial : Oui
Les façades reprennent le même vocabulaire Art déco que les bâtiments B et S, avec traitement de corniche à redents, allège moulurée, encadrement de baies à redent, Porte d'entrée avec grille aux motifs floraux, de même pour l'imposte vitrée.









Photo de la façade rue, détail du portail d'entrée condanné entre le bâtiment B et le bâtiment C - 10.2012



Etat actuel et pathologies :

Système constructif avec murs en pierres et planchers béton.
Fenêtres bois.
Plan non retrouvé.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

BÂTIMENT D LA CHARITÉ

Descriptif général :
Date de construction : ?
Localisation : cœur d'îlot
Fonction initiale et évolutions :
Fonction actuelle : parking, aumônerie
Surface Utile : 439m2
Nombre de Niveaux :
Protection : sans

Composition du bâti :

Transformation(s) :

Intérêt patrimonial :
Sans







Photo de la façade sud - 10.2012



Photo de la façade est - 10.2012



Photo détail de la façade est - 10.2012

Etat actuel et pathologies :

Un bâtiment sans intérêt dont la disparition est souhaitable pour libérer son emprise et retrouver un lien à la topographie marquée.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

BÂTIMENT H LA CHARITÉ

Descriptif général :
Date de construction : ?
Localisation : cœur d'îlot
Fonction initiale et évolutions :
Fonction actuelle : accueil sécurité
Surface Utile : 112m2
Nombre de Niveaux : 1
Protection : sans

Composition du bâti :

Transformation(s) :

Intérêt patrimonial :
Sans







Photo de la façade sur rue - 10.2012



Photo de la façade sur rue - 10.2012

Etat actuel et pathologies :

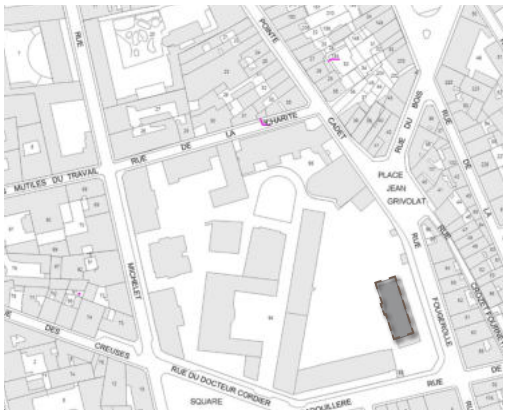
Bon état
La disparition de cet élément bâti est toutefois souhaitable au regard de la mise en valeur du site.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

BÂTIMENT K LA CHARITÉ

Descriptif général : Architecture éclectique
Date de construction :1900, Lamaizière
Localisation : l'édifice s'inscrit dans un ensemble paysager de type square avec fontaine, haie de buis, pot à feu, etc.
Fonction initiale et évolutions : pavillon des urgences
Fonction actuelle : sans
Surface Utile : 1344 m2
Nombre de Niveaux : *2 et demi (combles)*
Protection : sans
Composition du bâti : le plan rectangulaire symétrique permit à Lamaizière de rationaliser au maximum l'espace en organisant les salles de consultation de part et d'autre d'une circulation centrale.

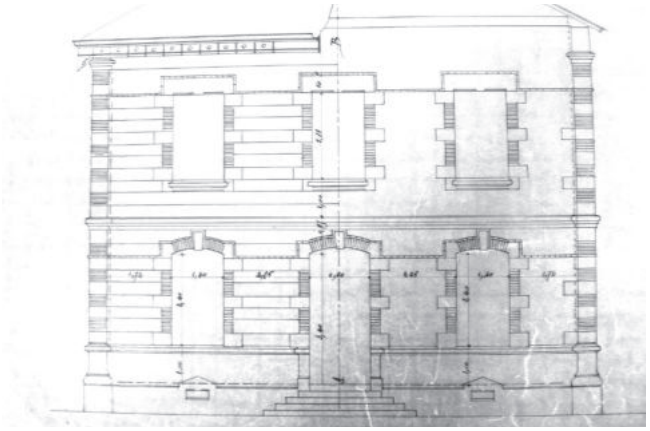


Transformation(s) : non connues
en pierre blanche et base de marbre rouge)

Intérêt patrimonial : **Remarquable**
Façades décorées d'une alternance de briques et de pierre calcaire, sur fond d'enduit en ciment naturel, répondant au canon de l'époque ;
- Frise de rive venant habiller le forget ;
- Toitures traitées en pavillon couronnant l'ensemble bâti ;
- Marquise d'entrée côté jardin.



Photo aérienne - 2012



Documents extrait du Fond Lamaizière non classé, cote Fi,



Photo de la façade ouest - 10.2012





Etat actuel et pathologies :

Bâti pouvant être traité indépendamment car il possède sa propre entrée rue Fougerolle ;
Principe constructif qui contraint l'aménagement (façades porteuses avec double murs de refend) ;
Façades à restaurer : menuiseries d'origine supprimées, baies partiellement obstruées.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

BÂTIMENT L LA CHARITÉ



Descriptif général : Architecture éclectique
Date de construction : 1900, Lamaizière
Localisation : de plan rectangulaire, il s'étend le long de la rue Badouillère.
Fonction initiale et évolutions : administration
Fonction actuelle : service social
Surface Utile : 2141 m2
Nombre de Niveaux : *3*
Protection : sans

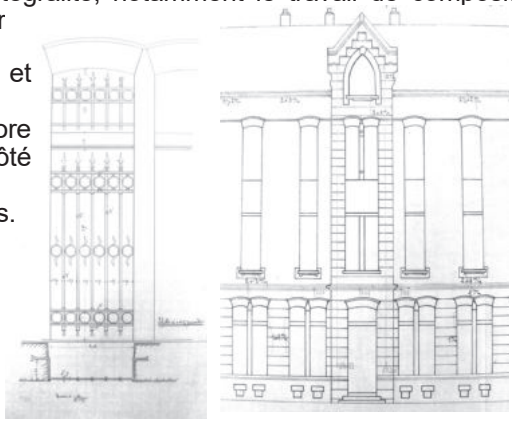
Composition du bâti : Un avant-corps plus élevé en marque l'entrée. La façade principale, très composée, s'organise sur deux niveaux sur rez-de-chaussée. Elle est ornée de briques vernissées de belle facture, créant une polychromie décorative de jaune et de bleu. Ses baies jumelées sur les deux premiers niveaux de l'avant-corps, avec linteau droit surmonté d'entablement de briques émaillées, sont couvertes de linteaux en arc surbaissé sur les autres niveaux. Côté jardin, la façade se compose d'un soubassement de pierre de Villebois ou de ciment naturel, d'un r-d-c à baies jumelées en arc surbaissé de brique, puis de deux niveaux de baies rectangulaires à linteau droit et allège en briques vernissées. Les menuiseries d'origine des portes (qui ont été conservées) sont d'une grande finesse. Elles montrent l'attention portée par Lamaizière à cet édifice.



Photo aérienne - 2012

Transformation(s) : doté, quelques années après sa construction, d'un porche en pierre calcaire, à colonnade ionique dont l'entablement porte l'inscription « Hospices Civils ». Il renforce la monumentalité du bâtiment et littéralité primitive de la façade. Il est couronné d'une terrasse avec garde-corps à balustre.

Intérêt patrimonial : **Remarquable**
- façades dans leur intégralité, notamment le travail de composition des ouvertures et des décor
- porche et porte d'entrée avec sa grille et ses balustres,
- menuiseries encore existantes des portes côté jardin,
- salle des commissions.



Documents extrait du Fond Lamaizière non classé, cote Fi, relevé d'Henri Lassère, 1928



Photo de la façade ouest - 10.2012







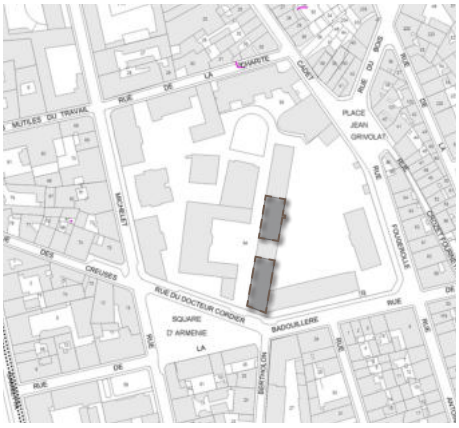
Etat actuel et pathologies :

Mauvais état
Structure du bâtiment permettant une souplesse d'adaptation : façade porteuse avec mur de refend central (sens longitudinal), murs porteurs orthogonaux, et cage d'escalier encloisonnée entre porteurs.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

BÂTIMENT M LA CHARITÉ



Descriptif général : Architecture Néo-classique
Date de construction : 1920, Henri Lasserre arch.
Localisation : bâtiments implantés dans le prolongement du bâti N, à l'emplacement d'un ancien édifice démoli. Leur implantation s'inscrit dans la composition de Lamaizière, permettant une perspective sur le bâti R, depuis l'entrée qui est à l'angle des rues Badouillère et Fougerolle.
Fonction initiale et évolutions :
Fonction actuelle : hôpital de jour
Surface Utile : 3704m2
Nombre de Niveaux : *4*
Protection : sans

Composition du bâti : Le bâti, scindé en deux corps, laisse place à un emmarchement monumental permettant ainsi de gérer la différence de niveau entre les plates-formes. Les deux bâtiments, composés d'un niveau sur rez-de-chaussée + un niveau de comble à la Mansart, s'intègrent à l'architecture existante par leur style néo-classique. Leurs façades se composent d'un rez-de-chaussée éclairé par de grandes arcades côté bâtiment R et de grandes baies rectangulaires côté bâtiment K.

Transformation(s) : suppression des combles à la Mansart lors d'une surélévation d'un niveau ; construction d'une liaison entre les deux corps de bâtiments, fermant ainsi la perspective imaginée (l'emmarchement reste présent).

Intérêt patrimonial : Oui
- grandes arcades sur la façade ouest et Couverture en voûte d'arrête au RDC;
- portes d'entrée à frontons cintrés
- l'emmarchement qui pourrait être réutilisé.
- Plaques commémoratives des donateurs

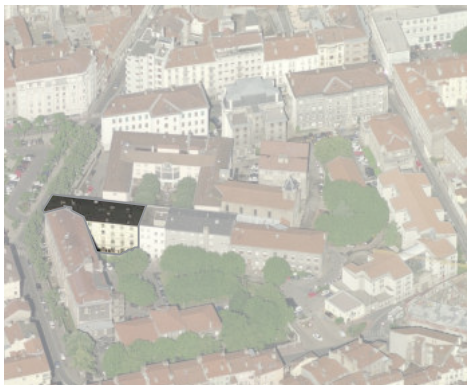
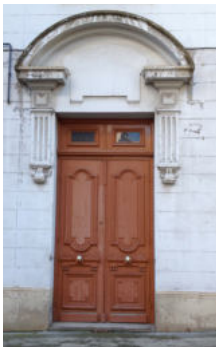


Photo aérienne - 2012





Photos actuelles du site - 10.2012





Photo de la façade - 10.2012

Etat actuel et pathologies :
Extérieur ne présentant pas de graves désordres.
Les menuiseries d'origine pourraient être reproduites (documents d'archives existants).
La perspective pourrait être retrouvée
Structure de façade porteuse avec escaliers encloisonnés rendant une éventuelle réhabilitation aisée.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

BÂTIMENT N LA CHARITÉ

Descriptif général : Architecture classique
Date de construction : début XVIII ème
Localisation : Bâtiment en cœur d'îlot

Fonction initiale et évolutions : pharmacie
Fonction actuelle : utilisé par hôpital

Surface Utile : 1132m²

Nombre de Niveaux : 3

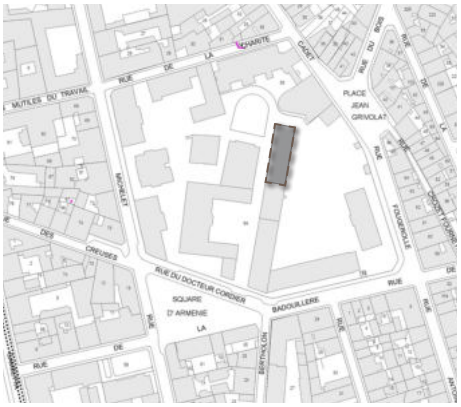
Protection : sans

Composition du bâti : le bâtiment est le vestige d'un bâtiment rectangulaire beaucoup plus long, situé dans son prolongement, à l'emplacement des actuels bâtiments M réalisés par Lasserre.

Transformation(s) : la topographie des cadastres historiques laisse entrevoir des remaniements probables au cours du XVIIIe et XIXe siècle, jusqu'à la disparition du bâtiment en longueur et la construction des actuels bâtiments M.

Intérêt patrimonial : cet édifice abrite encore aujourd'hui la pharmacie de la Charité où y sont encore conservés :
- un assortiment de faïences de Nevers, datant de juin 1704 commandé par les recteurs Molin et Jaquier, protégé au titre des objets mobiliers
- un ensemble de boiseries remarquables qui ne font encore l'objet d'aucune protection malgré leur grand intérêt

Éléments remarquables encore en place : ancienne pharmacie à l'intérieur, Marquise d'entrée, toutes les structures du bâtiment d'origine sont encore en place, les ouvertures d'origine ont été conservées (pas de modification ou de bouchement d'ouverture)
Éléments disparus : l'ensemble des menuiseries, corniche à reprendre.



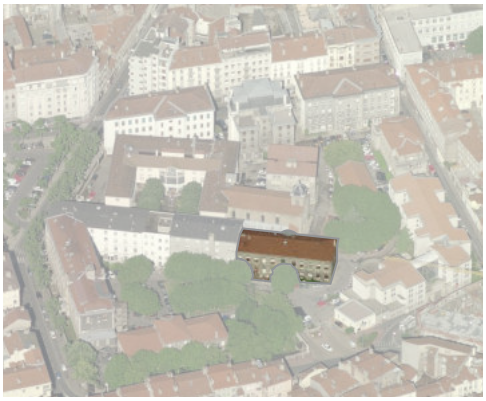


Photo aérienne - 2012



Vue ancienne de la façade est.



Photo de la façade Est - 10.2012



Photo de la façade ouest - 10.2012



Photo de la marquise encore existante 10.2012



Ancienne pharmacie. Photographie de Bernard Rivatton, Histoire et Patrimoine.

Etat actuel et pathologies :

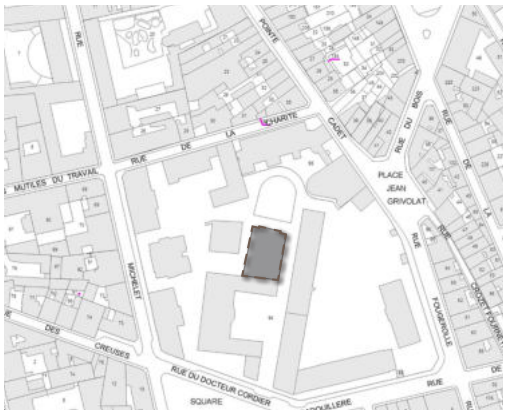
Bon état général
Réhabilitation possible malgré une complexité d'adaptation occasionnée par la structure porteuse (façades porteuses et murs de refend).

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

BÂTIMENT O LA CHARITÉ

Descriptif général : Architecture classique
Date de construction : 1708/1739-41
Localisation : en cœur d'îlot, devant un jardinet traité en square à l'anglaise.
Fonction initiale et évolutions : chapelle
Fonction actuelle : chapelle
Surface Utile :
Nombre de Niveaux :
Protection : MH inscrit



Composition du bâti : la chapelle s'appuie au sud sur le bâtiment fin XVIIe faisant office de sacristie. A l'intérieur, la chapelle s'organise sur un plan basical de 30m de long. Le chœur, à fond plat, est séparé du reste de la nef par une table de communion (1806). Le vaisseau principal de la nef a conservé sa voûte d'arêtes surbaissée, retombant sur les murs latéraux ajourés de hautes fenêtres en plein-cintre.

Transformation(s) : les bas côtés ont été ajoutés en 1804, de part et d'autre de la façade principale.
Modification de la nef en 1804 avec introduction d'une quadruple colonnade (52 colonnes ioniques en pierre blanche et base de marbre rouge).



Photo aérienne - 2012

Intérêt patrimonial :
- le chœur, décoré de boiseries du XVIIIe siècle,
- l'autel baroque, de marbre blanc et de mosaïques de couleur, réalisé en 1746 par un artiste italien. Sur la partie basse, un médaillon, figure un pélican, symbole de charité et de rédemption.
- Les grilles en fer forgé bordant les trois tribunes, qui datent de 1804. Elles sont marquées du nom de leur donateur Neyron de Roche.
- Tableau de l'assomption protégé au titre des objets mobiliers (comme les deux statuettes, les deux chandeliers et le calice)
- 18 vitraux de Mauverney (présence du bleu typique), pour la plupart datant de 1867 à 1887, réalisés grâce au don (cf. signature)



Documents extrait du Fond Lamaizière non classé



Photo de la façade principale - 10.2012

La façade nord, datant de 1740, comporte un grand portail à fronton droit porté par deux colonnes, et deux portes avec impostes monumentales, ornées de macarons ; Un portail surmonté d'une grande niche présente la statue de La Charité ; Deux oculi et un fronton complètent la façade. De part et d'autre de cette façade principale, des bas côtés ont été ajoutés en 1804. Le tout est couronné d'un petit clocher carré, coiffé d'un dôme en ardoise surbaissé, retombant sur les murs latéraux ajourés de hautes fenêtres en plein-cintre. Les deux colonnades bordant la nef, supportent les vastes tribunes latérales.



Photo de l'intérieur de la chapelle - 10.2012



Photo de la façade ouest, côté escalier monumental et bâtiment R - 10.2012

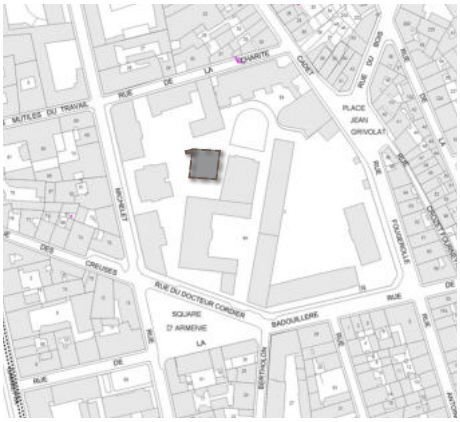
Etat actuel et pathologies :
- Etat correct
- Restauration nécessaire des peintures murales intérieurs dans les bas-côtés
- Restauration nécessaire de la façade principale nord..

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

BÂTIMENT P LA CHARITÉ

Descriptif général :
Date de construction : 1er trace cadastrale d'un bâtiment à cet emplacement en 1770,
Localisation : cœur d'îlot
Fonction initiale et évolutions :
Fonction actuelle : trésorerie CHU
Surface Utile : 1523m2
Nombre de Niveaux : *5*
Protection : sans



Composition du bâti :

Transformation(s) :
Sans doute modifié dans les années 1970

Intérêt patrimonial : **oui**
Vocabulaire des portes similaires au Bat M
Très belle salle XVIIIe au RDC





Photographie du RDC du Bâtiment P
09.2019



Photo de la façade est - 10.2012





Porte d'entrée et de sa modénature XXe, façade est - 10.2012



Photo de la façade ouest - 10.2012

Etat actuel et pathologies :

Bon état
La conservation et la restauration du bâtiment sont souhaitables pour la mise en valeur du site.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

BÂTIMENT R LA CHARITÉ

Descriptif général : Architecture classique
Date de construction : 1694
Localisation : Bâtiment en cœur d'îlot

Fonction initiale et évolutions : Hospices
Fonction actuelle : utilisé par hôpital

Surface Utile : 4 180 m²

Nombre de Niveaux :4

Protection : Escalier Inscrit MH

Composition du bâti : Premier bâtiment implanté au XVIIe siècle pour accueillir les hospices civils, le bâtiment R est composé d'un plan en U qui s'organise autour d'une cour carrée, servant autrefois de jardin médicinale et de potager. La composition du plan permettait de disposer de grandes salles communes, où hommes et femmes étaient séparés, comme il était coutume de le faire dans les structures hospitalières de cette époque.

Transformation(s) : La construction d'un avant corps en 1970, dans l'aile centrale, afin d'agrandir et consolider le bâtiment d'origine a fortement altéré la lisibilité du bâtiment.

Intérêt patrimonial :
- escalier de pierre monumental à balustres dans l'aile nord du bâti, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1979 et restauré dans les années 80 ;
- rez-de-chaussée accueillant la sacristie, et présentant des voûtes d'arêtes.

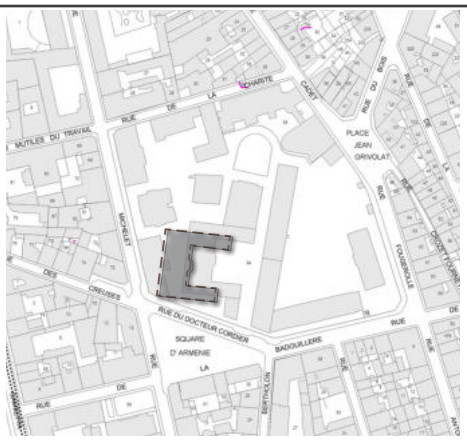




Photo aérienne - 2012



Photo du bâtiment d'origine



Photo actuelle du bâtiment - 10.2012



Sacristie et ses voûtes d'arêtes. Photographie du STAP 1980.



Escalier protégé.



Garde-corps en bois, en balustrade, peint à faux marbre



Photo de la façade Ouest - 10.2012

Etat actuel et pathologies :

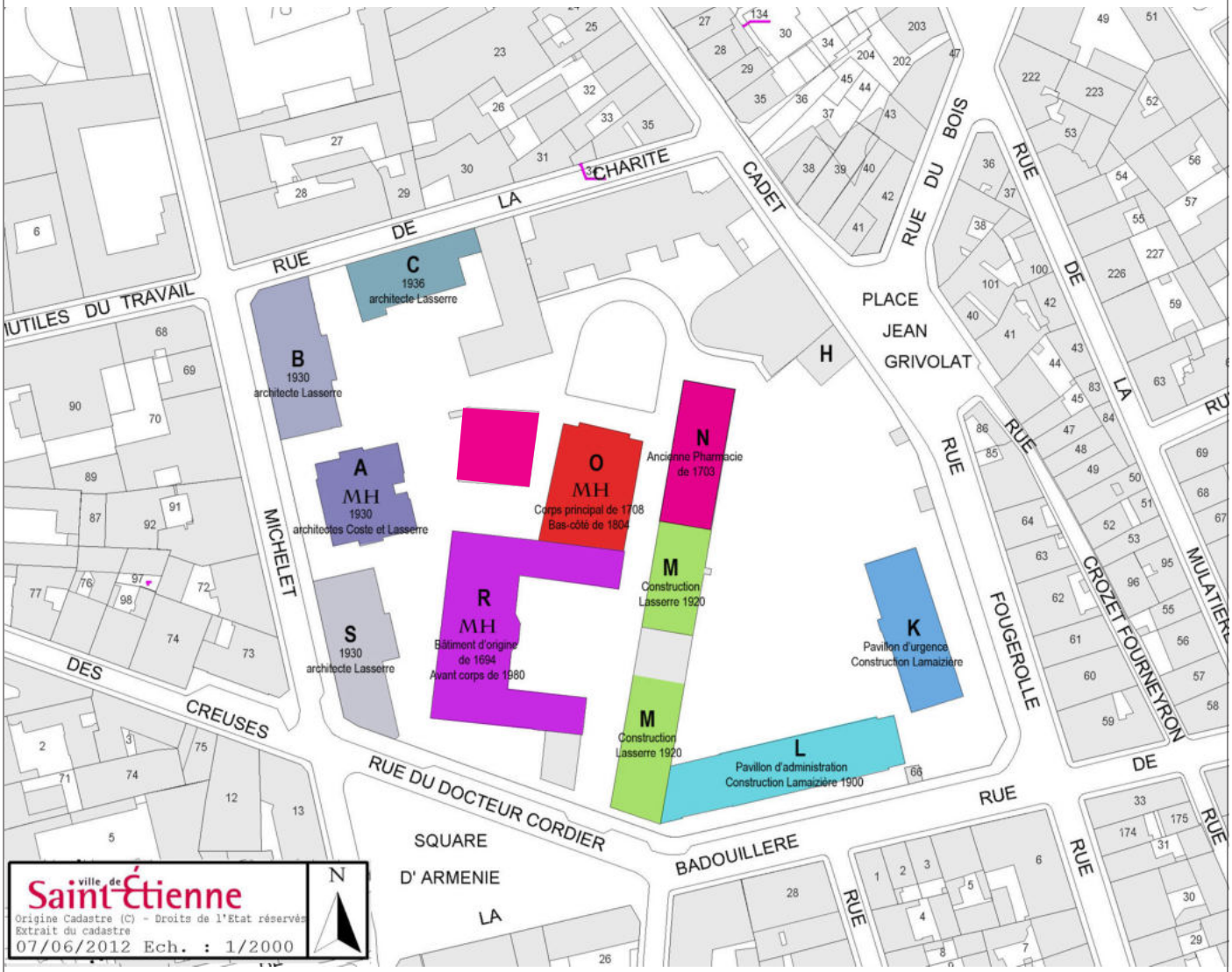
- Bâtiment très altéré nécessitant des reprises profondes en structure.
- Mur de clôture déstructurant qui empêche la lecture du bâtiment

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

LA CHARITÉ

CARACTÉRISTIQUES DES BÂTIMENTS D'ORIGINE



Légende :

MH : Protection d'une partie de l'édifice ou d'un élément de l'édifice

Bâtiments d'origine : XVIIIe siècle

Bâtiment N : Actuelle Direction, cafétaria, animation,
intérêt : ancienne pharmacie

Bâtiment O : Chapelle, protection des deux sacristies, de l'escalier monumental, rampe d'appui ...etc.

Bâtiment R : Actuelle Neuro-psycho-gériatrie
intérêt : premier bâtiment d'origine, implantation de 1694, escalier protégé au titre des MH, avant corps de 1980

Bâtiment P : Fonction originelle inconnue, trésorerie hopital
intérêt : salles du rez de chaussée, portes

Bâtiments Lamaizière : 1900

Bâtiment K : Ancien Pavillon d'Urgence, aujourd'hui désaffecté

Bâtiment L : Ancien Pavillon d'Administration
intérêt : salle des commisions, très belle mosaique en façade ...etc.

Bâtiments Lasserre : 1920

Bâtiment M : Actuel Hôpital de jour Cordier, ergothèrapie, kinésithérapie
intérêt : bâtiment néo-classique, surélevé à postériori

Bâtiments Coste et Lasserre : 1930

Bâtiment A : Actuelle direction des affaires médicales et de la recherche
Protection au titre des MH : façades, toiture, montée d'escalier...etc

Bâtiment B : Actuel Service de psychatrie

Bâtiment S : Actuelles Ressources humaines

Bâtiments Lasserre : 1936

Bâtiment C : Actuelle Psychatrie, médecine du travail, médecine universitaire

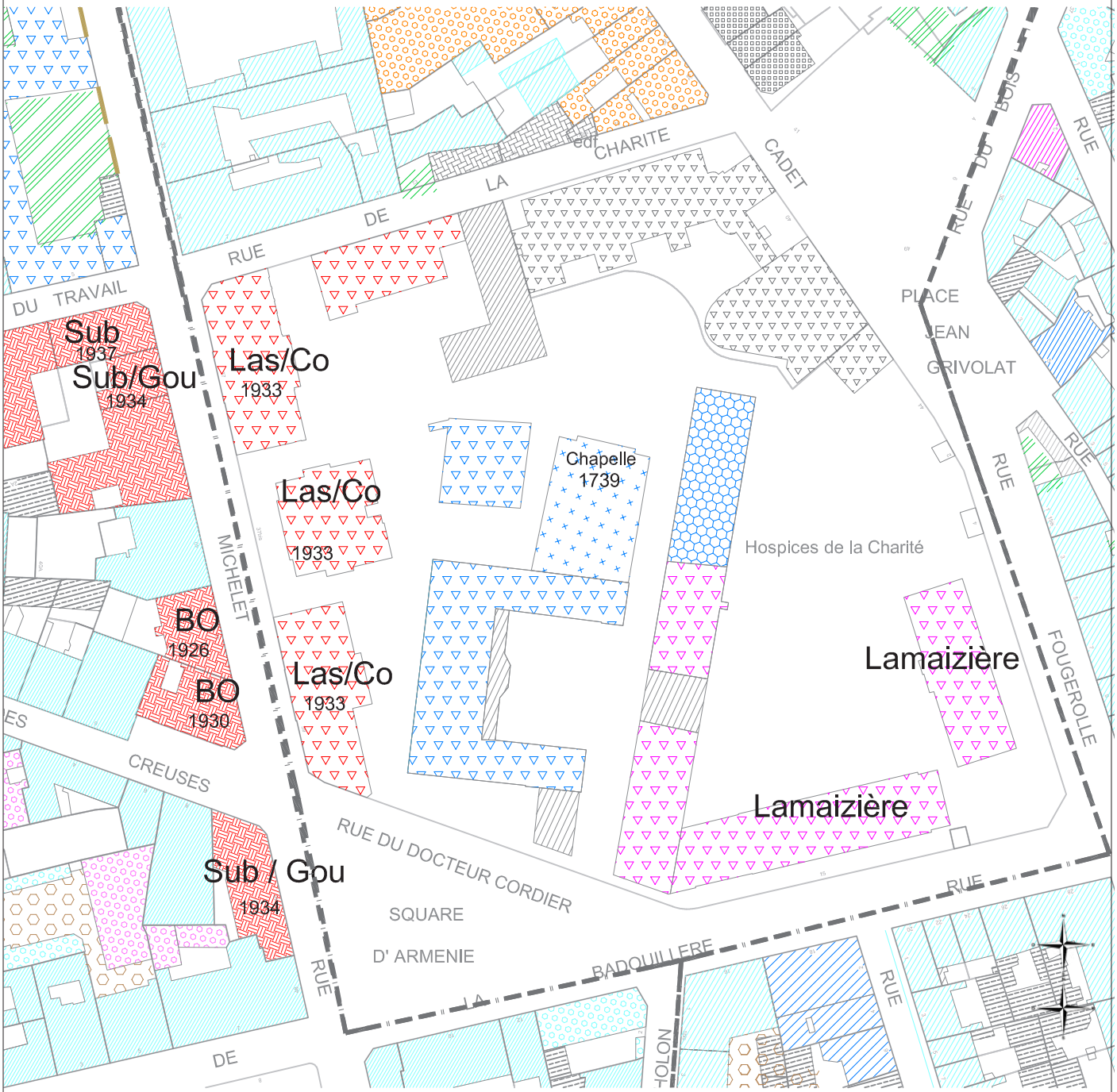
V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

LA CHARITÉ

UN ENSEMBLE CONSTITUE D'ÉLÉMENTS ASSEMBLÉS AUX QUALITÉS ARCHITECTURALES COMPLÉMENTAIRES

Le site raconte, par les différents types bâtis, l'histoire de l'évolution du projet hospitalier.



Architecture classique

Architecture éclectique

Architecture Moderne

Architecture 30 glorieuses et contemporaine

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

LA CHARITÉ

QUALITÉS PATRIMONIALES DU BÂTI



- Bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques
- Bâtiment présentant un intérêt patrimonial majeur
- Bâtiment d'intérêt patrimonial
- Bâtiment ne présentant pas d'intérêt patrimonial
- Élément particulier d'intérêt patrimonial

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

LA CHARITÉ



Traitement de l'angle de la rue Fougerolle et la rue Badouillère



Entrée dans le site depuis la rue Pointe Cadet



Intérieur de la chapelle





Bâtiment de l'administration conçu par Lamaizière en 1905, sur la rue Badouillère



Bâtiment K depuis la rue Fougerolle



Bâtiments disparus à l'emplacement de l'actuelle maison de retraite



Vue de la cour des femmes



V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

LA CHARITÉ

TRAITEMENT PAYSAGER

ÉTAT DES LIEUX PAYSAGER D'ORIGINE



LEGENDE

1. **Jardin médicinal :**
Placette carrée structurée par quatre «L» de gazon, 6 tilleuls argentés, un ginko Biloba, des bancs et des pots de fleurs rajoutés sans qualité;

2. **Jardin traditionnel :**
Partie engazonnée en triangle, entourée de platanes, quelques bancs, du houx taillé, une statue d'Apollon dans l'axe central. Des buis et ifs taillés accompagnent l'entrée du bâtiment H.

3. **Square typique français de l'entre deux guerres :**
Jardin composé d'une haie de charmille, un hêtre pleureur, des platanes, du houx, un thuya sempervirens, un bouleau, de la glycine (marquise du bâti K). A noter la présence d'un bassin et de bancs en acier.

4. **Square à l'anglaise :**
Partie engazonnée, entourée de 8 platanes et d'un cèdre vert, avec bassin central repris au béton ainsi qu'un statue de Saint Vincent de Paul dans l'axe de la chapelle. Des espèces ont été ajoutées plus tard : pyracantha, rhododendron, génévrier.

5. **Petit square :**
Square composé d'une partie engazonnée, 3 tilleuls communs, 1 altha hibiscus, 1 aucuba



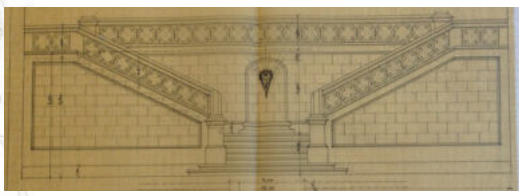




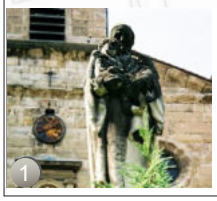


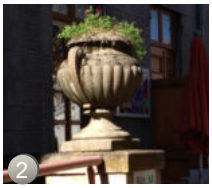


1. **Sculpture de Saint-Vincent de Paul :**
2. **Vases Médicis**
3. **Sculpture de chien**
4. **Sculpture d'Apollon :**
Apollon créant Asclépios. Oeuvre commandée sur le catalogue de la Fonderie d'Art du Val d'Osne et réalisée pour elle par la Fonderie Durenne à Sommevoire.
5. **Escalier et mur de soutènement**
Emmarchement dessiné par Henri Lassère, architecte des Hospices civils et éléve de Lamaizière, pour gérer le dénivelé entre plateforme haute et plateforme basse et prolonger la perspective voulue par Lamaizière entre angle Fougerolles/Badouillère
6. **Escalier et mur fontaine :**
Escalier à double volet, avec mur fontaine à tête de chimère en ciment naturel.
7. **Bassins et Fontaines :**
L'eau est présente sur le site grâce à deux bassins : l'un dans le jardin du pavillon K, l'autre sur le s²quare à l'anglaise de la chapelle.

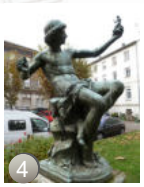


Document d'Archives, Plans originaux signé Henri Lassère

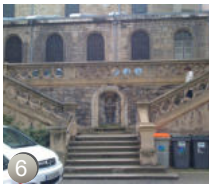












UNE LISIBILITÉ DES TRACES HISTORIQUES EFFACÉE



Perspectives historiques



Vue ancienne montrant la perspective voulue par Lamaizière et prolongée par l'emmarchement de Lassère, depuis le jardin médicinal du pavillon R jusqu'au carrefour de la rue Badouillère et de la rue Fougerolle





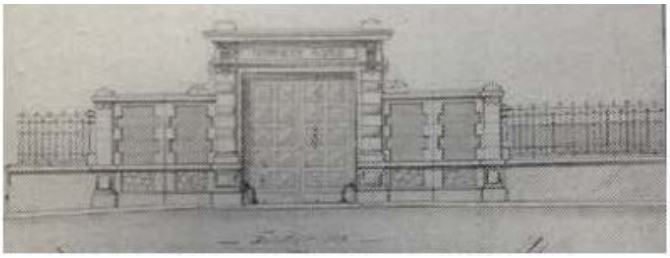




OUVERTURES SUR LA VILLE

L'ensemble de la Charité constitue un îlot s'ouvrant sur la ville à travers différentes portes et portails assez hiérarchisés.





Document d'archives : plans orignaux signés Lamaizière, 1905





V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

LA CHARITÉ

PROBLÉMATIQUES ARCHITECTURALES ET URBAINES INTERNES



Le site est marqué par une topographie assez soulignée avec une pente Est-ouest : le traitement actuel de l'espace public et ses usages ne s'appuie pas sur la pente comme révélateur de l'espace.



Les sols sont en très mauvais état, utilisant un seul registre utilitaire sans lien avec les bâtiments qu'ils accueillent.



Axe nord-sud reliant la place Chavanelle à la place d'Arménie : à souligner et à requalifier



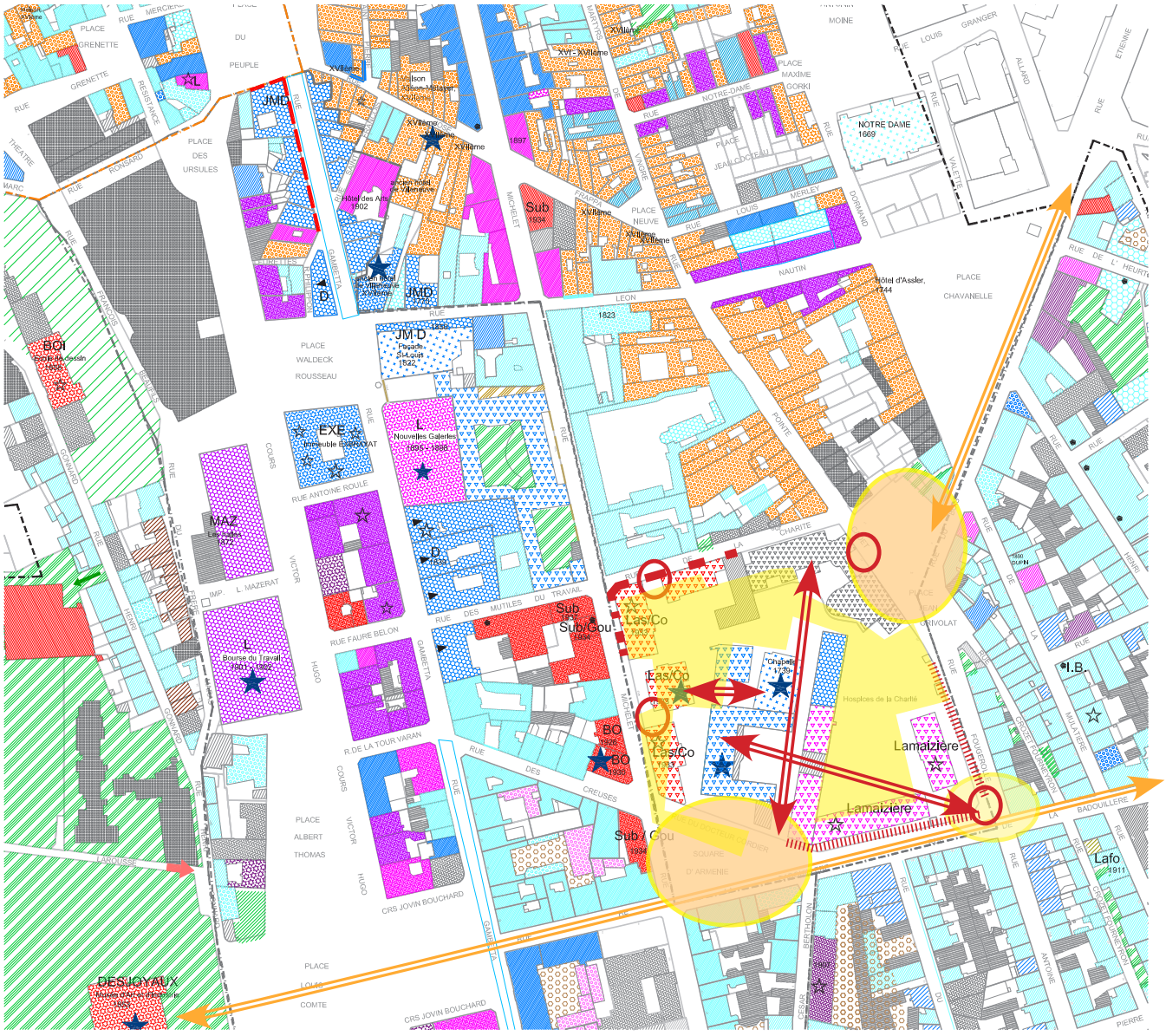
Escalier à restaurer et à mettre en valeur : il traduit la pente.
A remettre en question : le bâtiment au sud duquel il est désormais adossé

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

LA CHARITÉ

PROBLÉMATIQUES ARCHITECTURALES ET URBAINES



Eléments structurants à valoriser

- Front bâti sur rue structurant
- Portails d'accès structurants
- Murs de clôtures structurants

Eléments déstructurants à requalifier

- Liaison inter-quartier peu affirmée
- Des accroches à la ville non affirmées, déstructurantes dans leur traitement
- Axes internes structurants à réaffirmer
- Espaces libres à redéfinir : profils, revêtements, usages

ex : La Place Grivolat ne joue pas un rôle d'espace public alors qu'elle constitue le lien entre la place Chavanelle et la Charité



V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.3 NOYAU ORIGINEL

QUARTIER BERARD GERVAIS

Position :

Le secteur, orienté est-ouest en direction de Lyon, occupe une position centrale dans la ville.
Lié historiquement au quartier Saint-Jacques-Chavanelle, il s'en en trouvé détaché avec le percement de l'avenue de la Libération en 1905 qui a profondément remanié le tissu urbain du secteur. Aussi, aujourd'hui, ce secteur se lit bizarrement dans une trame parcellaire moderne sur laquelle il semble s'adosser. Son intérêt patrimonial en est d'autant plus affirmé.

Naissance et développement :

Ce quartier s'inscrit dans la logique des premiers développements de la ville «hors les murs» et s'est développé à partir de la fin du 17ème siècle sur l'axe commercial de la route de Lyon.

Paysage Urbain :

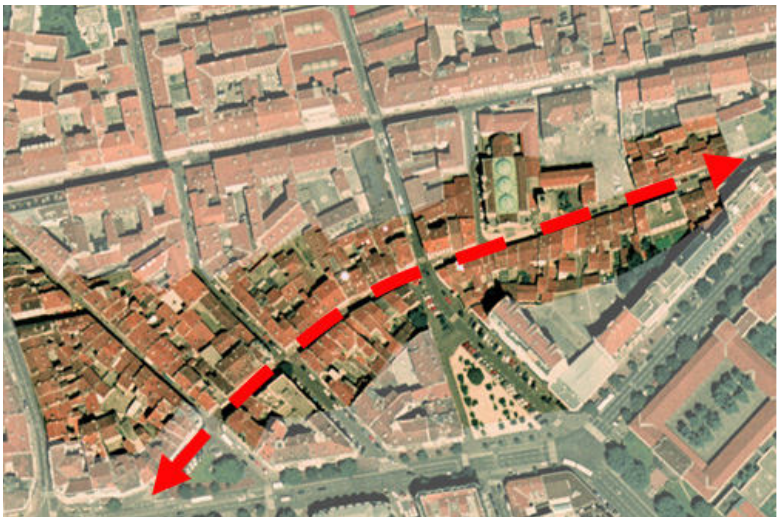
Malgré une identité clairement lisible, le secteur s'apparente aujourd'hui moins à un quartier qu'à un axe linéaire de faible épaisseur.

Le secteur présente une typologie urbaine très caractéristique d'un tissu urbain de faubourg classique avec :
- une voie principale étroite et légèrement sinueuse, suivant l'inflexion de la pente,
- un parcellaire en lanière,
- des parcelles densément bâties.
- un bâti continu et aligné, homogène, tant en termes de volume, de typologie architecturale que de matériaux.
- un velum régulier, d'environ R+2, se déclinant selon les cas à R+2+C, soit par la présence d'un étage d'attique habitable, soit par une couverture de pente faible sur un comble non habitable.

L'identité du secteur s'exprime ainsi dans :

- l'intimité de son tissu parcellaire ancien, étroit et sinueux, qui crée surprises et découvertes,
- son dynamisme commercial,

Bien qu'il soit bordé par quatre espaces libres publics de nature différente (place jean Moulin, square Haubtmann, place Fourneyron et place Massenet), l'espace public du secteur est essentiellement un espace viaire. Ces espaces se lisent en effet plus par juxtaposition que dans leur appartenance au quartier.



Un quartier marqué par :
- la cohérence de sa trame urbaine,
- l'homogénéité des constructions qui crée des fronts urbains très réguliers, malgré la présence de constructions récentes, de qualité inégale.



Fronts urbains cohérents



La place Jean Moulin s'inscrit comme une bissectrice dans le tissu linéaire de l'axe Bérard-Gervais : les constructions qui la bordent appartiennent à un registre urbain différent.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.3 NOYAU ORIGINEL

QUARTIER BERARD GERVAIS

Paysage architectural :

Le quartier est avant tout caractérisé par son architecture vernaculaire de maisons de faubourg en grès houiller, présentant différents types d'appareillages, mais constituant un trait d'union entre les différentes constructions.

Ces constructions, implantées sur un axe originellement commerçant, comprenaient le plus souvent un soubassement destiné à accueillir une activité commerciale.

Aujourd'hui, beaucoup de ces maisons présentent des désordres importants, aussi bien liés à des problèmes structurels qu'à des remaniements successifs peu respectueux de leur caractéristiques originelles.

Le patrimoine architectural du quartier est caractérisé par une certaine homogénéité qui se décline toutefois par secteur et par typologie constructive.

La rue Bérard intègre une plus grande diversité de typologies architecturales : immeubles à cour, immeubles de rapport, architectures 19ème et 20ème qui globalement ont su s'inscrire dans le parcellaire traditionnel sans le bouleverser, tout en enrichissant le paysage architectural.
Le secteur s'enrichit ainsi de constructions d'architecture savante ou rapportée, Art Nouveau, Art Déco ou postérieur.





L'architecture du quartier est caractérisée par les constructions « stéphanoises » en grès houiller : celles-ci présentent des façades souvent nues, simples, pas ou peu ornementées, souvent caractérisées par un appareillage de blocs de pierres. Elles sont couvertes par une toiture en tuile, à double pente, de faible inclinaison.



Le paysage architectural de la rue Bérard est plus varié, comprenant des constructions 19ème plus ornementées : l'animation des façades est apportée par un travail inventif et savant des ferronneries, garde-corps, lambrequins.



L'immeuble Fontaney, construit en 1902, joue un rôle de tête de proue et guide le regard.



Le quartier distille également quelques exemples de façades néo-classiques en pierre de taille ou enduites : immeuble signé Lamaizière

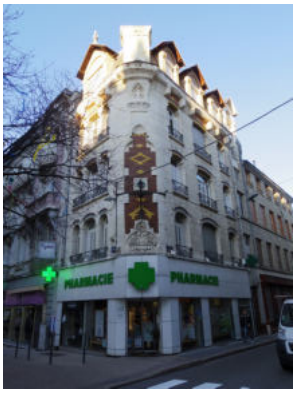
V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

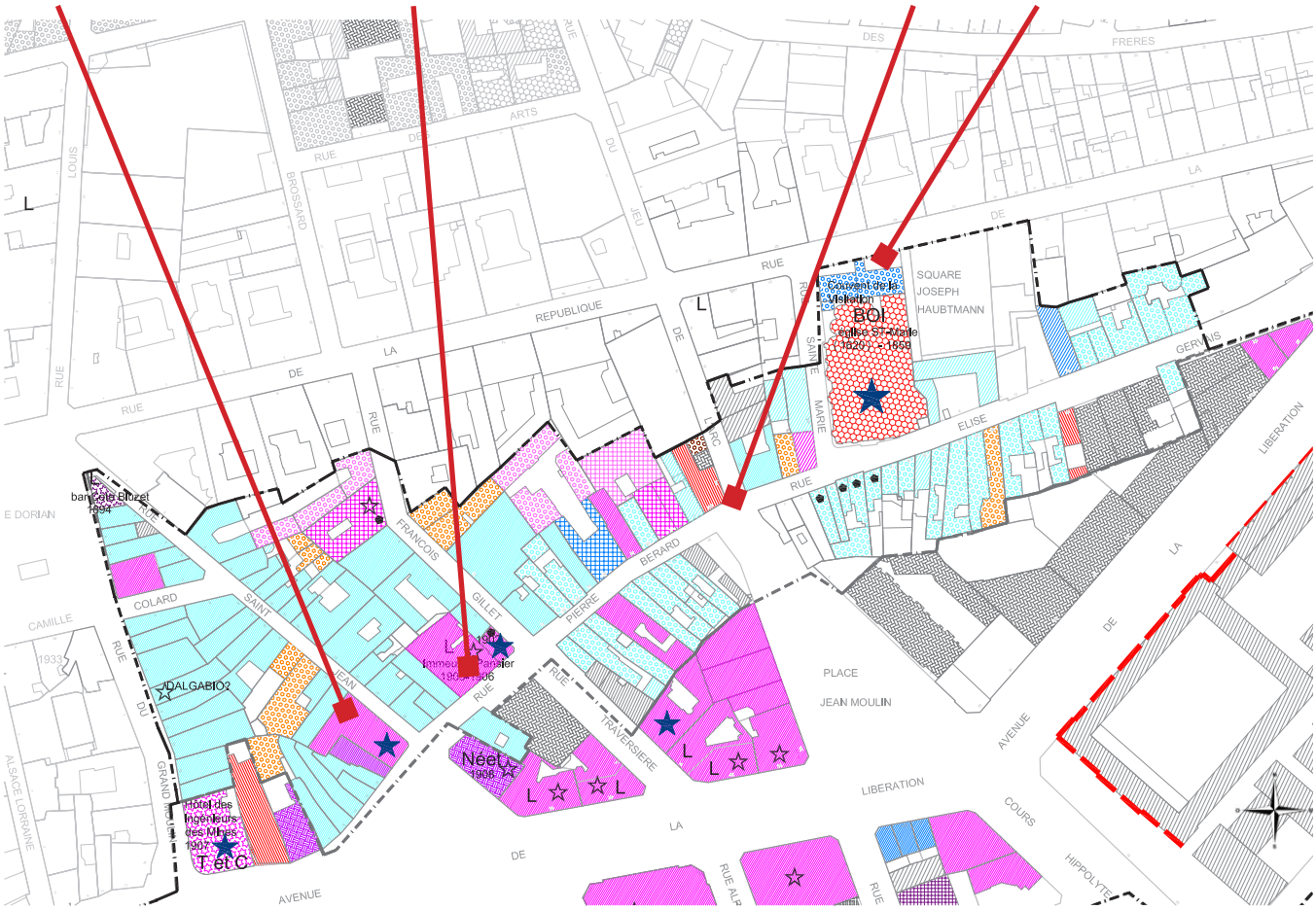
2.1.3 NOYAU ORIGINEL

QUARTIER BERARD GERVAIS

CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL 1:3000





LÉGENDE

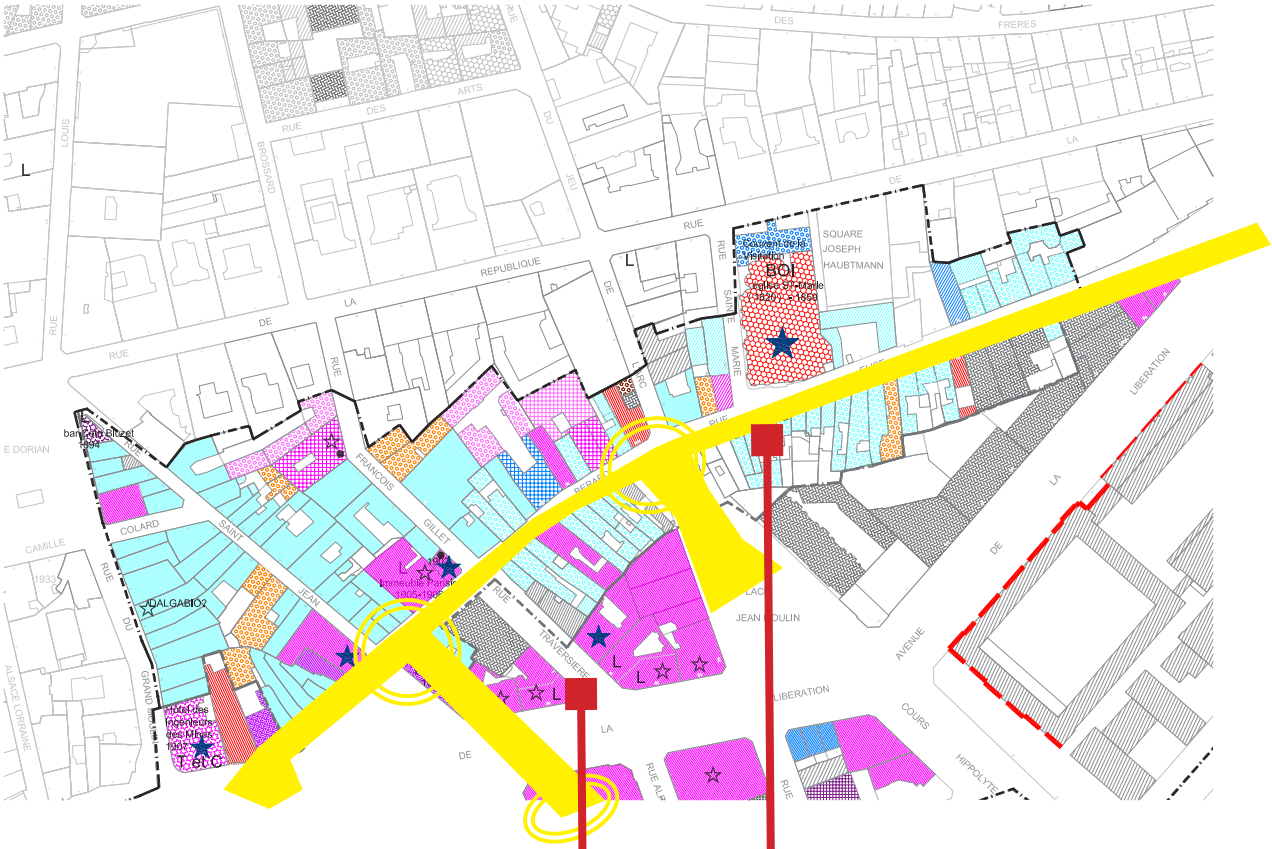
- Bourg 15-17ème
- 17-18ème Classique
- 19ème Néoclassique
- Éclectique-Art Nouveau
- Stéphanois
- Art Déco- Moderne
- Bâti protégé Monuments Historiques
- Architecture remarquable

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.3 NOYAU ORIGINEL

QUARTIER BERARD GERVAIS

PROBLÉMATIQUES ARCHITECTURALES ET URBAINES



La rue Traversière, par son profil large et son traitement essentiellement dédié à la voiture, ne favorise pas une appréhension qualitative de l'espace public : elle ne crée pas de lien





La rue Gervais souffre d'un traitement de l'espace sans qualité, dépréciant le paysage architectural et ne favorisant pas un investissement de l'espace public par le piéton, alors même qu'elle dispose d'un élément architectural de grande qualité.

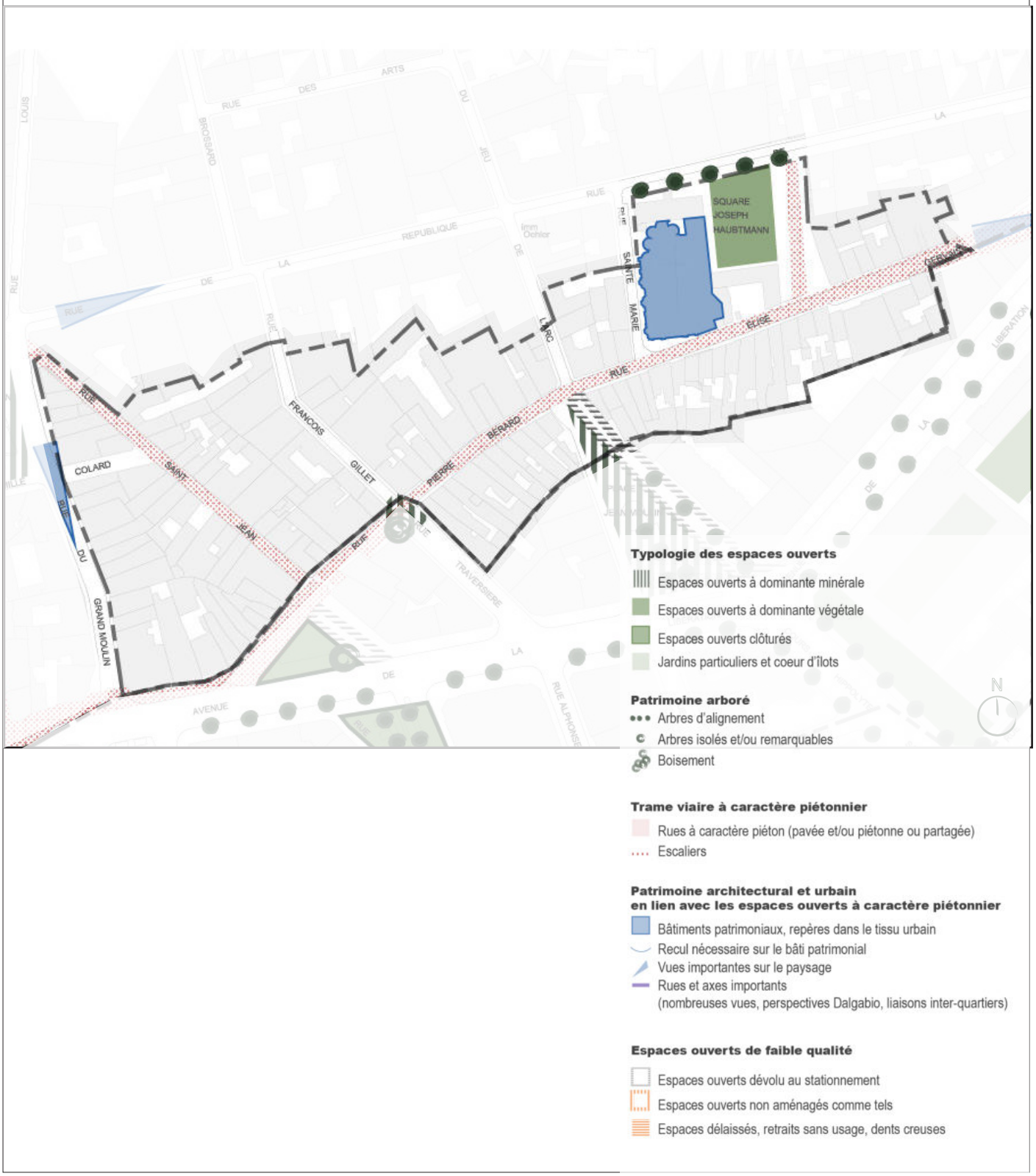
- Front en rupture
- Point cible, particulièrement visible dans les échappées visuelles des rues
- Espace public sans lien dans son traitement avec le contexte architectural et urbain
- Accroche inter-quartier peu lisible

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.3 NOYAU ORIGINEL

QUARTIER BERARD GERVAIS

CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER 1:2500



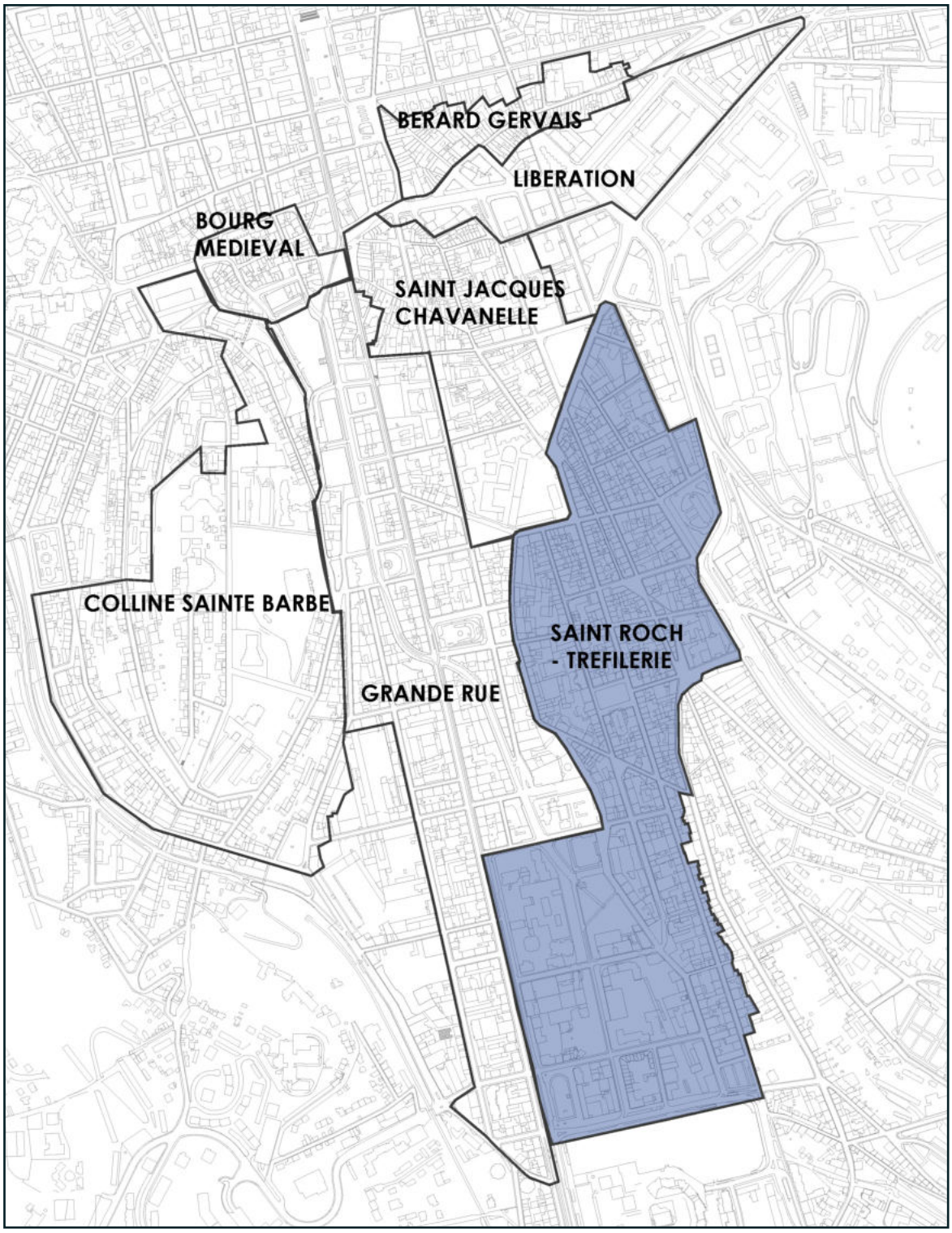
V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.2- SAINT ROCH

TREFILERIE

Le quartier Saint Roch s'est essentiellement développé à partir de la fin du XVIII ème siècle porté par le développement des activités armurières dynamisées par l'évolution du site de la Tréfilerie.
Le quartier se développe ainsi avec cette spécialité artisanale et accueille des constructions répondant aux besoins de l'activité mais épousant des types, des architectures et des styles distincts selon la nature, voire le statut de l'occupant. De fait, les constructions présentent des qualités constructives et architecturales très diverses.
Sur un réseau viaire originel en partie dessiné par le Furan et le relief, et une trame parcellaire dessinée par les activités, le secteur s'est vu compléter par un réseau viaire ordonnancé, rectiligne, orienté nord-sud.

La sur densification des cœurs d'îlot, liée au développement des activités amène à s'interroger, aujourd'hui, du fait de la disparition de celles-ci, sur la réinvention du quartier et sur sa réintroduction dans un cycle urbain et humain plus qualitatif.



V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.2- SAINT ROCH

TREFILERIE

Position :

Il est développé autour de plusieurs places publiques : la place Chavanelle au nord, la place Anatole France à l'ouest, la place Villeboeuf à l'est et il s'appuie sur le flanc ouest de la colline du même nom. Le site de la Charité fait office de rotule.

Naissance et développement :

Le quartier Saint-Roch se développe au 18ème siècle autour de l'activité du travail sur métal avec l'installation de la Manufacture Royale d'Armes.

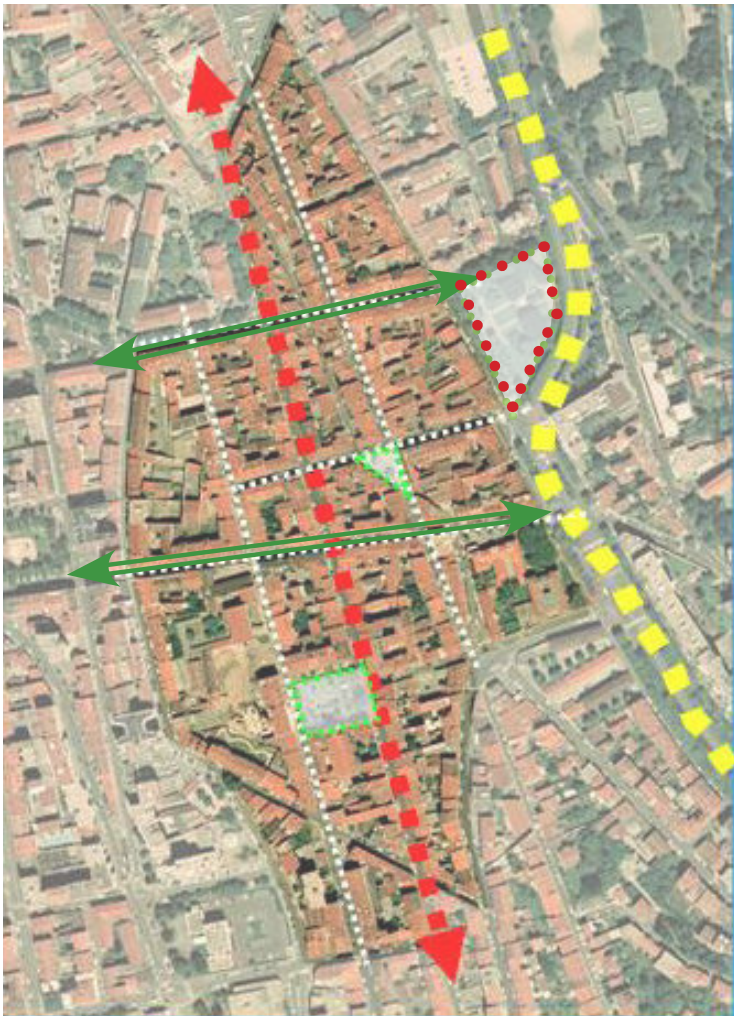
Paysage Urbain :

- Un tissu urbain caractérisé par des îlots de taille et de forme variables, tissu continu bâti à l'alignement de la voie, à l'exception des linéaires des rues Crozet Fourneyron et du début de la rue Durafour.
- Un velum peu élevé, d'environ R+3, homogène.
- Des parcelles denses : les cœurs d'îlots souvent laissés à l'abandon ou réservés à des dépôts ou à des ateliers délaissés ont perdu leur clarté d'espace de vie originelle, vie qui s'organisait jadis vers des activités autour du métier de gravure sur armes.
- Un tissu urbain aéré par deux places publiques fixant les espaces vides (place St-Roch et Chapelon). La place Edmond Maurat s'annonce plutôt comme un carrefour.

Le quartier est ainsi marqué par son homogénéité, mais aussi aujourd'hui par des désordres profonds, se traduisant en particulier par une forte dégradation des constructions. La perte de valeur d'usage des bâtiments a affecté le renouvellement et l'entretien des constructions.

La caractéristique de Saint-Roch réside dans son facteur d'échelle, dans ses rues étroites et ses façades exclusivement construites en pierres parfois recouvertes d'enduits.

Le paysage urbain est par ailleurs caractérisé par la présence de cadres paysagers et de longues perspectives à travers les axes principaux. Les places fixent un cadre plus large.



Une trame urbaine organisée :

+ par de longs axes nord-sud parallèles à la Grande Rue
+ par la topographie
+ autour d'axes transversaux, est-ouest

De fait, le secteur est caractérisé par les longues vues qui suivent les rues devenant parfois «corridor» par leur rectitude et leur fermeture.

Ces longues rues sont toutefois «ouvertes» et éclairées par des axes transversaux tissant un lien avec des espaces libres emblématiques, places, parcs, et, au-delà, ouvrant la vue sur les reliefs.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.2- SAINT ROCH

TREFILERIE

Paysage Architectural :

- La **typologie repose sur la récurrence d'immeubles en grès houiller** présentant des modes constructifs diversifiés avec :
+ des immeubles de types vernaculaires, offrant une architecture à consonance de faubourg rural, composés d'une structure en pierres appareillées de manière assez grossière (gros blocs non équarris), aux façades sans modénatures, couronnés par des toitures à large débord avec abouts de chevrons en queue de vache
+ des immeubles ordonnancés, aux appareils plus raisonnés, au percements composés, aux façades pouvant accueillir des modénatures (bandeaux, encadrements de baie, corniche).
+ des immeubles d'architecture plus savante, aux façades pouvant accueillir des décors, et plus particulièrement des ouvrages de second œuvre assez élaborés, notamment les ferronneries.







- **Des immeubles en ciment prompt,** plus ou moins élaborés, caractérisés par leurs modénatures (encadrements de baie, bandeau, corniche) et leurs ferronneries. L'enduit en ciment prompt peut également donner lieu à une mise en teinte des façades.







- **Des immeubles de rapport exprimant différents styles** : néo-classiques, éclectiques, Art Nouveau, Art déco et Modernes. Ces immeubles présentent généralement des volumétries importantes. Les immeubles modernes sont essentiellement implantés à l'angle de deux rues, leur permettant d'exprimer deux façades principales.







Les immeubles du quartier Saint Roch sont par ailleurs caractérisés, à l'origine, par la mixité des usages qu'ils accueillent. Beaucoup en effet hébergent à l'origine des ateliers d'activités, soit en rez de chaussée, soit dans les étages. Par ailleurs, l'intérieur des parcelles est aussi le lieu d'implantation d'ateliers artisanaux essentiellement liés à l'armurerie.





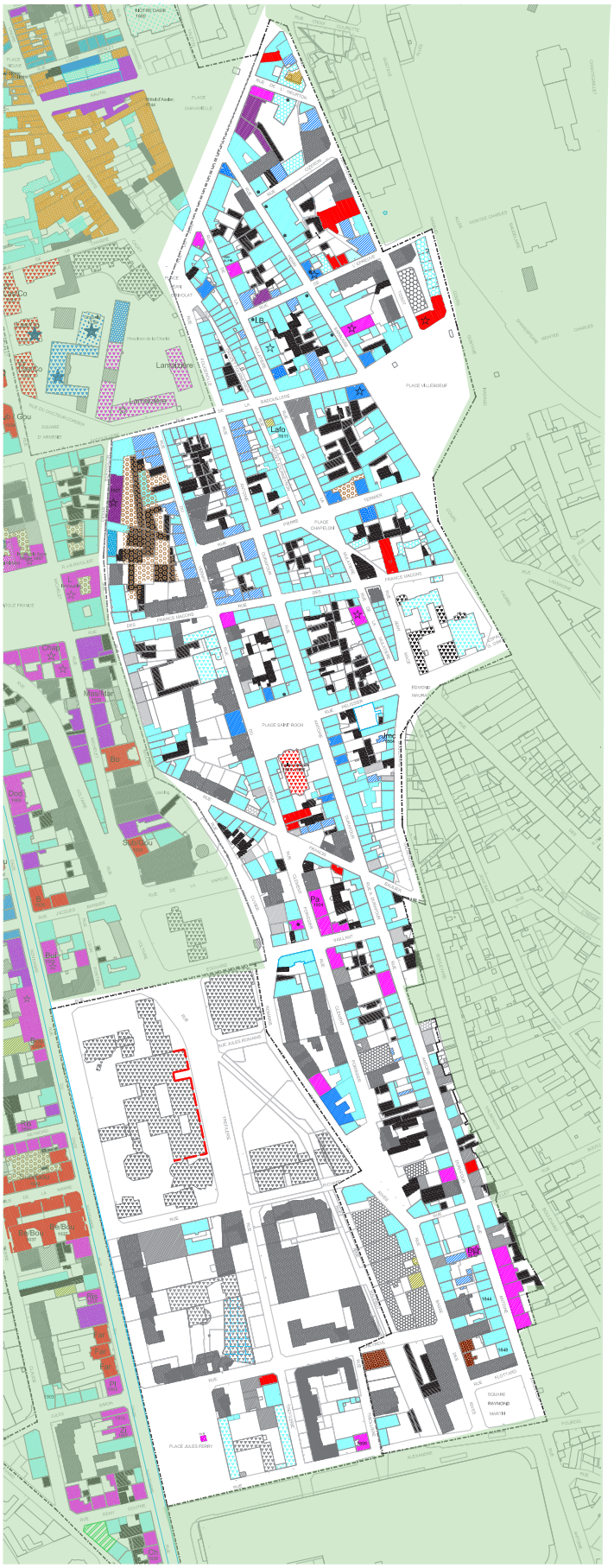
Les constructions présentent aujourd'hui des états sanitaires très variés. Beaucoup d'entre eux sont très altérés, voire taudéifiés, par manque d'entretien. La situation de l'habitat est donc d'autant plus préoccupante que beaucoup d'ateliers ont été transformés en logement, sans équipement de confort avéré.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.2- SAINT ROCH

TREFILERIE

CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL



LÉGENDE

- Bourg 15-17ème
- 17-18ème Classique
- 19ème Néoclassique
- Éclectique-Art Nouveau
- Stéphanois
- Art Déco- Moderne

- Architecture remarquable
- Elévation remarquable

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.2- SAINT ROCH

TREFILERIE

CARTOGRAPHIE DES PROBLÉMATIQUES URBAINES ET ARCHITECTURALES



- Front en rupture
- Point cible, particulièrement visible dans les
- Échappées visuelles des rues
- Espace public sans lien dans son traitement avec le contexte architectural et urbain
- Accroche inter-quartier peu lisible
- Cœur d'îlot consommé ou non mis en valeur
- Axe structurant à intégrer par son traitement dans la trame verte
- Espace urbain à restructurer

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.2- SAINT ROCH

TREFILERIE



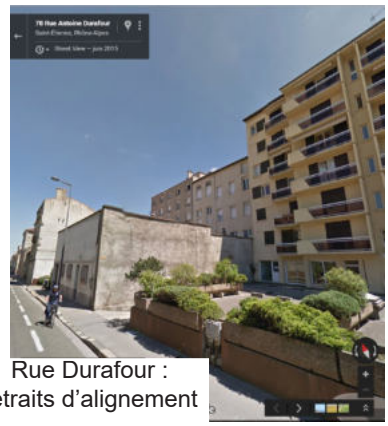
Cœur d'îlot surdensifié



Intérieur de parcelle

Dans bien des cas, les intérieurs des parcelles présentent un aspect assez dégradé

Rue Durafour :
un linéaire de façade très long : effet corridor renforcé par l'orientation nord-sud
> Problématique du traitement des retraits d'alignement
> Nécessité de rythmer la rue : ouverture (démolitions ponctuelles), vues, passages



Rue Durafour :
retraits d'alignement



Problématique du petit bâti très altéré

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.2- SAINT ROCH

TREFILERIE

CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER 1:5000



Typologie des espaces ouverts
- Espaces ouverts à dominante minérale
- Espaces ouverts à dominante végétale
- Espaces ouverts clôturés
- Jardins particuliers et coeur d'îlots

Patrimoine arboré
- Arbres d'alignement
- Arbres isolés et/ou remarquables
- Boisement

Trame viaire à caractère piétonnier
- Rues à caractère piéton (pavée et/ou piétonne ou partagée)
- Escaliers

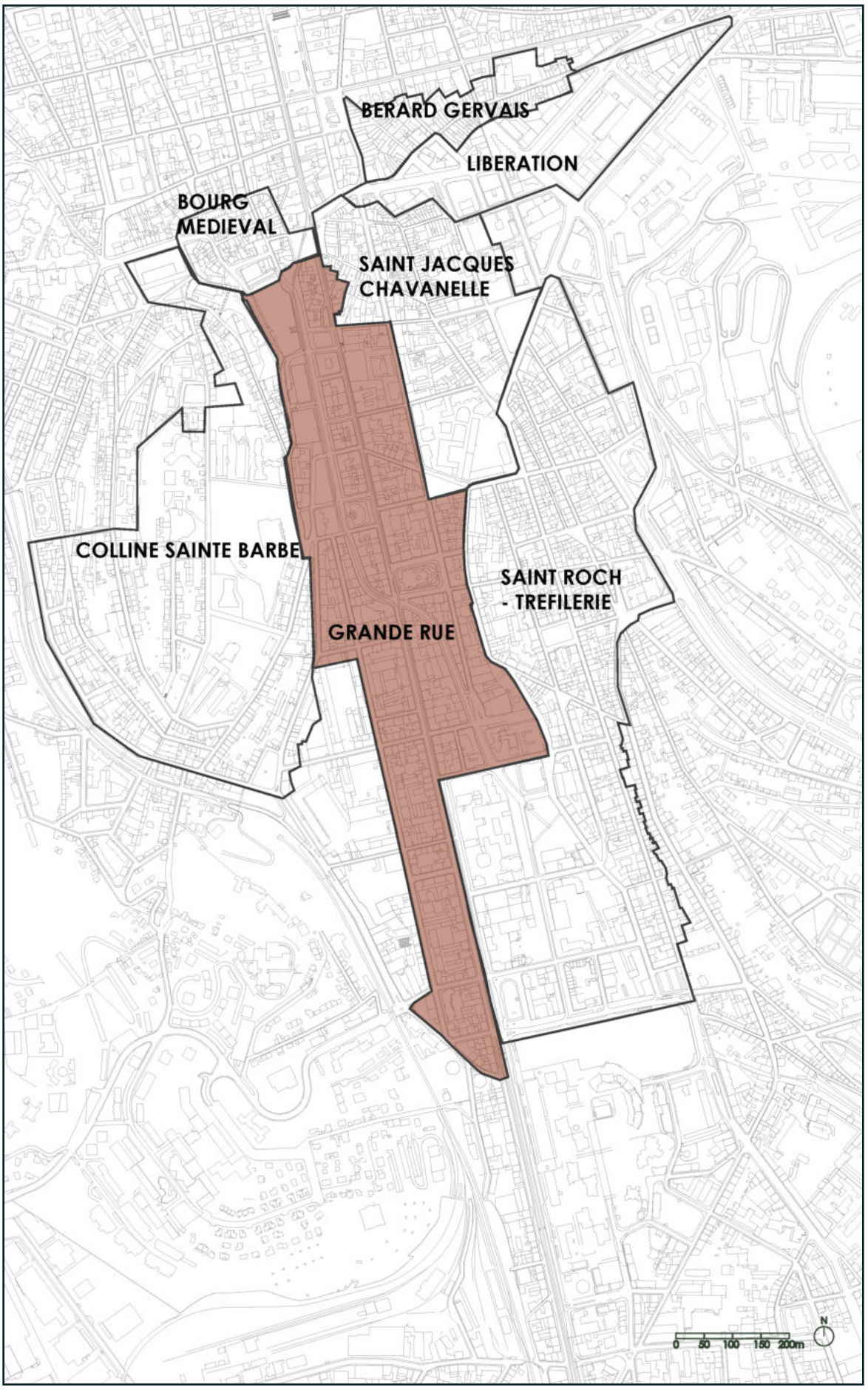
Patrimoine architectural et urbain en lien avec les espaces ouverts à caractère piétonnier
- Bâtiments patrimoniaux, repères dans le tissu urbain
- Recul nécessaire sur le bâti patrimonial
- Vues importantes sur le paysage
- Rues et axes importants (nombreuses vues, perspectives Dalgabio, liaisons inter-quartiers)

Espaces ouverts de faible qualité
- Espaces ouverts dévolu au stationnement
- Espaces ouverts non aménagés comme tels
- Espaces délaissés, retraits sans usage, dents creuses

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.3 - VILLE MODERNE

GRANDE RUE



V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.3 - VILLE MODERNE

GRANDE RUE

Position :

Il est délimité à l'Ouest par la colline Sainte Barbe et à l'est par le quartier Saint Jacques Chavanelle. L'axe de la rue Gambetta, le Musée d'Art et d'Industrie, l'hôpital de la Charité et les places Louis Comte, Albert Thomas et d'Arménie en sont les éléments constitutifs.

Naissance et développement :

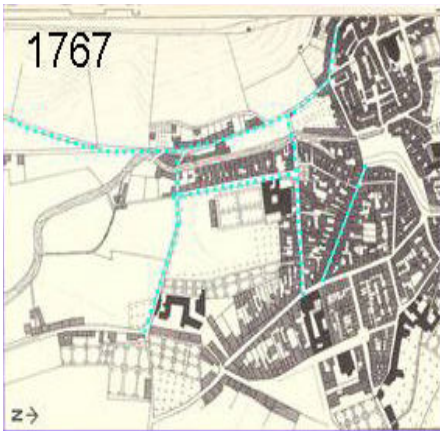
Ce secteur se développe essentiellement dans la seconde partie du 19ème siècle pour accueillir une population de notables. Il s'inscrit dans le prolongement de la trame Dalgabio.

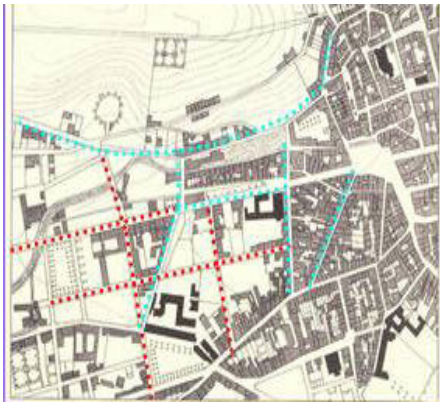
Il est l'objet de plusieurs volontés de recomposition urbaine, à commencer par le percement et l'ordonnancement de la Grande Rue par J-M Dalgabio.
En 1857, le plan de regénération du quartier des Gauds, élaboré par l'architecte Exbrayat, traduit une forte volonté d'intervention sur les tissus urbains populaires par une opération de lotissement idéal offrant une mixité sociale à l'échelle des immeubles.
L'héritage de ce plan est le tracé des voies car seul le premier bâtiment a été édifié. D'autres bâtiments de qualité sont venus toutefois investir les parcelles.

Le cours Victor Hugo s'inscrit dans le courant des idées hygiénistes : large de 23 m et planté, il participe en 1856 au renouveau du sud de la ville. Contrairement au plan en damier et à ses rues étroites, le «cours» offre un véritable recul sur les façades (qui, de fait, sont très ouvragées). Son tracé reprend celui du Furan et, au-delà de la place Louis Comte, il participe plus véritablement à une volonté de composition urbaine d'embellissement et de regénération de la ville.

Paysage Urbain :
Le paysage du quartier traduit la volonté d'organisation qui a prévalu à sa composition par :
- Des îlots de tailles et de formes régulières, constitués de parcelles homogènes,
- Des fronts de rue rigoureux, strictement alignés,
- Un velum général homogène, R+5.

Ce paysage est alimenté par la succession des places, par le parc du Musée de l'Industrie, par les multiples percées paysagères, les effets de porte, les profondeurs de champ, le relief avoisinant, les changements d'ambiance proches.

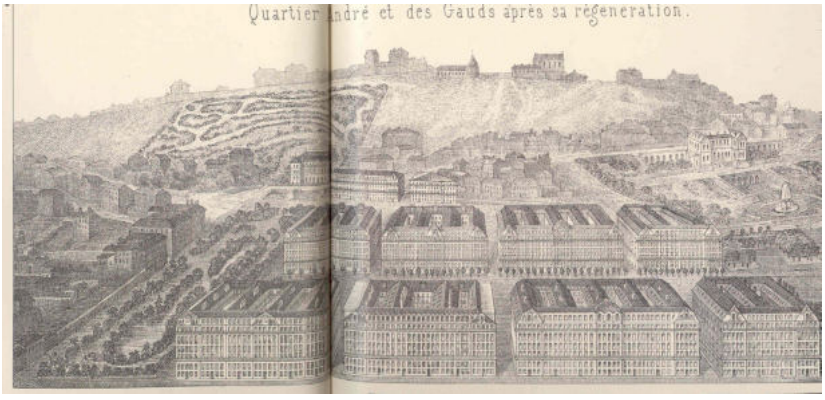




Au réseau viaire originel lié à la topographie du site vient se juxtaposer la trame régulière, orthogonale, dessinée par Dalgabio.



Le nouveau quartier est structuré par la nouvelle axialité nord-sud ponctuée par des édifices institutionnels emblématiques et des espaces publics traités en place ou en jardins.



Le quartier des Gauds après régénération, gravure du projet : il est intéressant de noter que le quartier est établi sans prendre en compte la dimension paysagère de la colline Sainte-Barbe.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.3 - VILLE MODERNE

GRANDE RUE

Paysage Architectural :

Le paysage architectural du quartier présente des distinctions se lisant dans la logique chronologique de son développement :

- à partir de la Place du Peuple, le paysage architectural répond à une composition ordonnancée par JM Dalgabio, mettant en scène des façades classiques, rationnelles, peu décorées mais rythmées par des arcades régulières.
- à ce paysage succède celui de façades cohérentes d'architecture stéphanoise savante, façades en grès houiller rythmées par le système pyramidal de balcons et balconnets marquant l'axe central de l'immeuble.
- en cheminant vers le sud prennent place des façades plus éclectiques, empruntant une écriture soit néo-classique, soit Art Nouveau, décidées à affirmer une richesse de la ville à travers une architecture plus ostentatoire. La composition de la place Anatole France affiche une écriture clairement éclectique et Art Nouveau.
- A partir de la rue du 11 Novembre, le paysage architectural évolue et mêle des immeubles de rapports aux façades soignées, des immeubles aux architectures Art Déco et modernes et des bâtiments plus modestes, d'architecture stéphanoise aux façades en grès houiller ou en ciment prompt.

Une grande homogénéité architecturale, architecture de représentation, symbole de réussite sociale, avec des façades construites en pierres ou enduites offrant une richesse de décor : les façades 19ème possèdent de nombreux éléments décoratifs et sont ouvragées. Elles contrastent avec les éléments modernes.

Une qualité de traitement des angles est systématiquement observable.

Sur rue, des façades d'immeubles soit constituées de pierres appareillées peintes, soit enduites. Elles sont bien entretenues dans l'ensemble.

Quelques remaniements disgracieux endommagent la qualité de certains bâtiments.

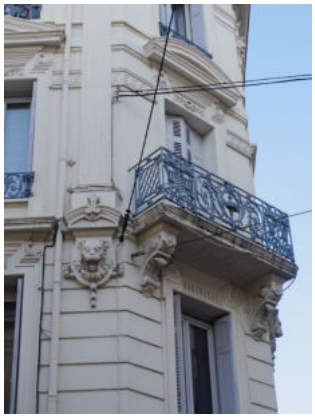
Le secteur Grande Rue offre des immeubles de grande qualité architecturale, aux façades riches et variées dans leur composition, leurs matériaux, leur expression architecturale.

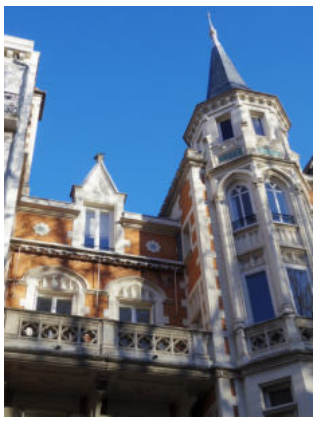


Rue Gambetta : ordonnancement dessiné par Dalgabio



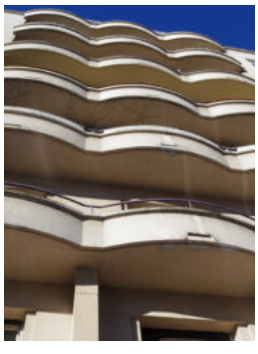












V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.3 - VILLE MODERNE

GRANDE RUE

CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL



LÉGENDE

- Bourg 15-17ème
- 17-18ème Classique
- 19ème Néoclassique
- Éclectique-Art Nouveau
- Stéphanois
- Art Déco- Moderne
- Bâti protégé Monuments Historiques
- Architecture remarquable
- Elévation remarquable

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.3 - VILLE MODERNE

GRANDE RUE

Les édifices institutionnels

Le quartier est ponctué d'édifices emblématiques qui le structurent comme repères tant à l'échelle du quartier que de la ville.

Leurs usages sont divers : édifices institutionnels, culturels, commerciaux...



Eglise Saint Louis



Bourse du Travail, Lamaizière architecte, inscrit à l'ISMH



Palais des Beaux Arts, Debuisson architecte



Musée d'Art et d'industrie,
Étienne Boisson architecte



Les Nouvelles galeries : Lamaizière architecte, inscrit à l'ISMH



Les halles, Mazerat architecte

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.3 - VILLE MODERNE

GRANDE RUE

CARTOGRAPHIE DES PROBLÉMATIQUES URBAINES ET ARCHITECTURALES



L'aménagement du secteur a peu pris en compte la géographie du site avec :

des accroches à la Colline peu traitées, offrant un aspect résiduel peu qualitatif

des perspectives sur des édifices emblématiques à mettre en valeur

Des places de qualité, mais nécessité de mieux les inscrire dans un réseau

Axes structurants à réinscrire dans l a trame verte de la ville

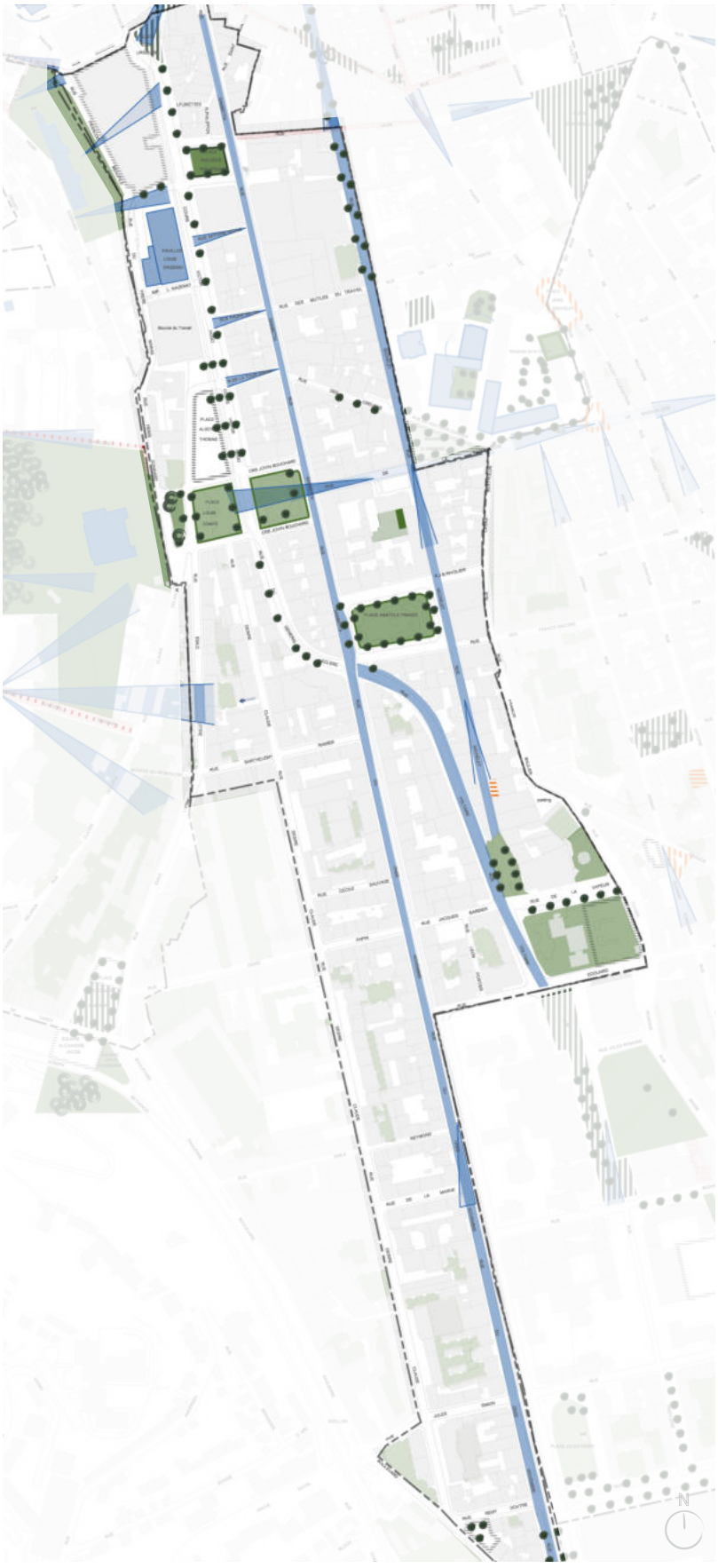
V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.3 - VILLE MODERNE

GRANDE RUE

CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE

URBAIN ET PAYSAGER 1:5000



Typologie des espaces ouverts

- Espaces ouverts à dominante minérale
- Espaces ouverts à dominante végétale
- Espaces ouverts clôturés
- Jardins particuliers et coeur d'îlots

Patrimoine arboré

- Arbres d'alignement
- Arbres isolés et/ou remarquables
- Boisement

Trame viaire à caractère piétonnier

- Rues à caractère piéton (pavée et/ou piétonne ou partagée)
- Escaliers

Patrimoine architectural et urbain en lien avec les espaces ouverts à caractère piétonnier

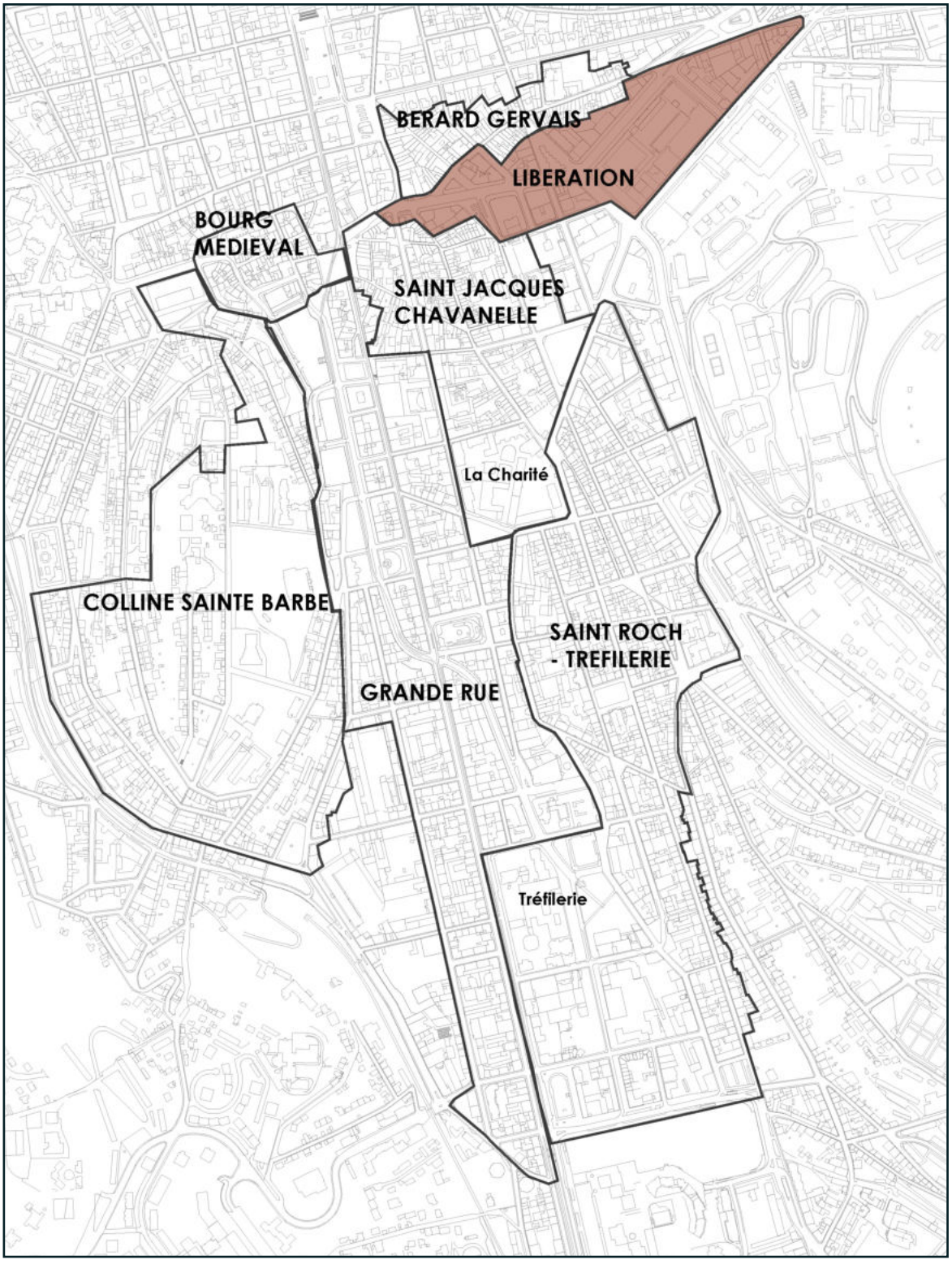
- Bâtiments patrimoniaux, repères dans le tissu urbain
- Recul nécessaire sur le bâti patrimonial
- Vues importantes sur le paysage
- Rues et axes importants (nombreuses vues, perspectives Dalgabio, liaisons inter-quartiers)

Espaces ouverts de faible qualité

- Espaces ouverts dévolu au stationnement
- Espaces ouverts non aménagés comme tels
- Espaces délaissés, retraits sans usage, dents creuses

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.4 - AVENUE DE LA LIBERATION



V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.4 - AVENUE DE LA LIBERATION

Naissance :

Le quartier Libération naît avec le percement en 1905 de l'avenue du Président Faure (avenue de la Libération) et constitue une des dernières grandes opérations structurantes du centre ville motivée par la volonté de réunir le centre-ville au quartier de la gare de Châteaucreux.
Son percement est venu séparer le quartier Bérard-Gervais du quartier Saint-Jacques. Le parcellaire s'est ainsi surimposé sur le parcellaire traditionnel, créant un aménagement de type « façade », sans épaisseur.

L'avenue, orientée est-ouest, renforce les liaisons avec l'est de la ville et constitue une nouvelle entrée bourgeoise, au caractère ostentatoire. Son impact urbain a été renforcé par la mise en place du Tram qui la parcourt, liant la place du Peuple à la Gare.

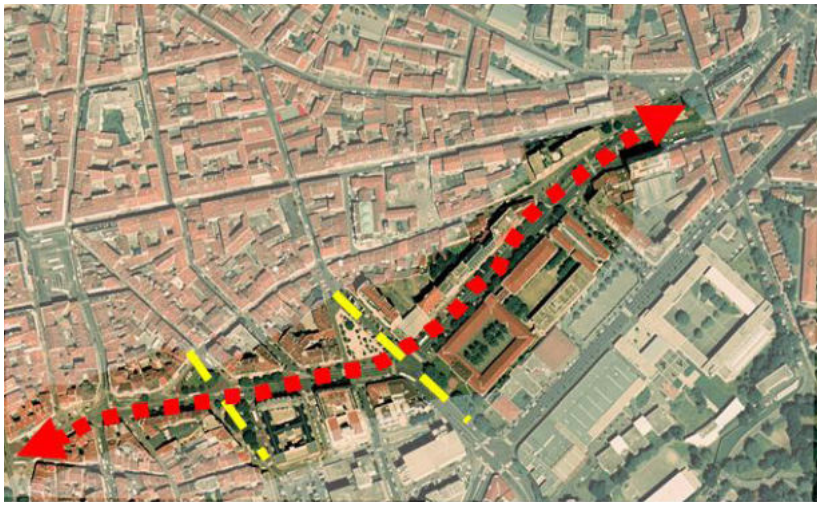
Position :

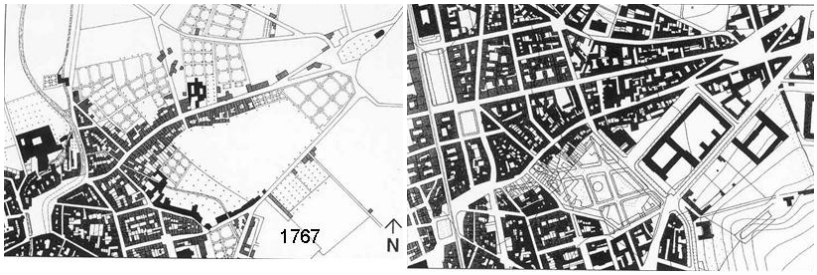
Le quartier Libération s'étend de part et d'autre de l'avenue éponyme, bordé au nord par les quartiers République/ Bérard-Gervais, au sud par les quartiers Chavanelle et Saint Jacques et à l'est par le quartier Denfert. Les places Jean Moulin et Fourneyron ponctuent le parcours de l'avenue.

Paysage Urbain :

Le paysage urbain est caractérisé par sa diversité affirmée dans trois séquences distinctes :
- de la place du Peuple aux rues Saint-Jean/ Violette, des séquences de type classique et de bourg ;
- puis, jusqu'à la Place Jean Moulin, une architecture « florissante » Art Nouveau ;
- enfin, jusqu'à la Place Fourneyron, un paysage urbain de type fonctionnaliste datant de la seconde partie du 20ème siècle.

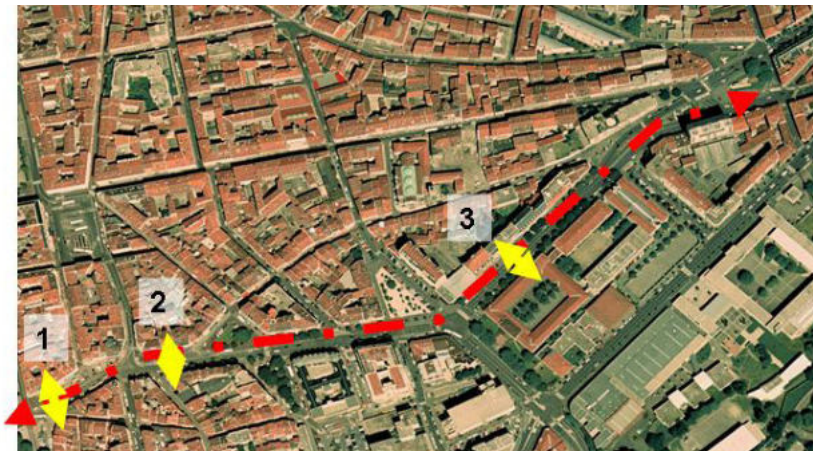
De fait, le paysage de l'avenue présente de surprenants effets de contrastes et d'échelle, aussi bien en termes de largeur et de profil que d'architecture, provoquant des vis-à-vis puissants qui donnent à l'avenue une image dynamique mais amoindrit la teneur des rues adjacentes de même typologie.





Percement de l'avenue de la Libération et surimposition d'un nouveau parcellaire

source : Cartes et Plans





Un quartier en rupture créant un lien entre différents tissus:

►Par son échelle urbaine inhabituelle à Saint-Étienne : largeur de la voie, ampleur des façades d'immeubles, reculs…

►Par son architecture, avec un patrimoine bâti remarquable, témoin d'une volonté de renouvellement du début du 20ème siècle.

►Par ses espaces publics de qualité, généreux, mis en valeur par les récents aménagements de l'espace public ; les places mériteraient une plus grande force urbaine par leur capacité de rétention de la population.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.4 - AVENUE DE LA LIBERATION

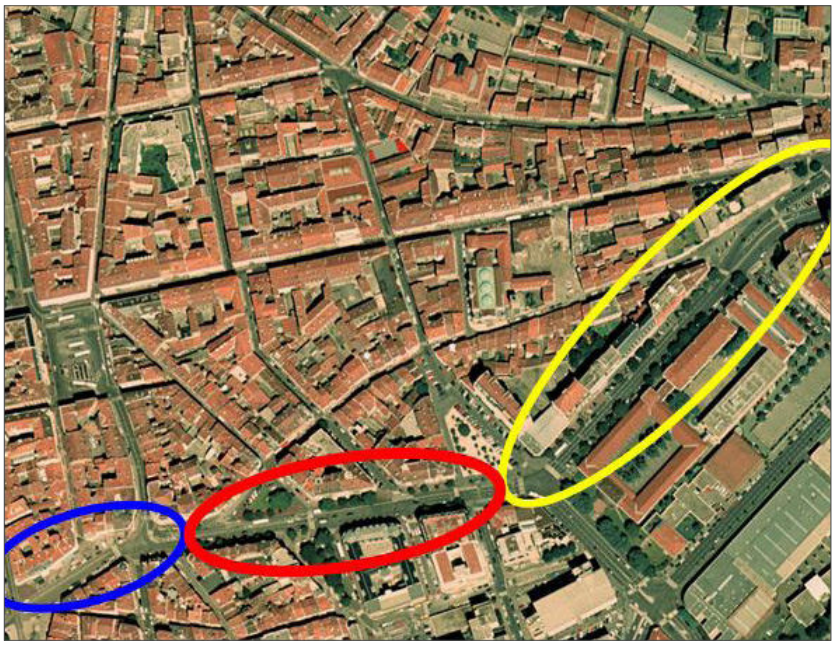
Paysage architectural :

Le paysage architectural de l'avenue est marqué par une forte diversité séquentielle :

- le bas de l'avenue, en lien avec la place du Peuple, offre une architecture classique et de bourg;

- la section médiane de l'avenue offre une architecture éclectique et art nouveau : la typologie de référence est l'immeuble de type Lamaizière, traduisant la volonté de mettre en œuvre une ville moderne, à l'architecture affirmée, symbole de la réussite de la classe bourgeoise qui s'y installe.

- le haut de l'avenue, jusqu'à la place Fourneyron, présente une qualité architecturale moindre, avec des immeubles de qualité inégale se déclinant du volume sans décor à structure béton (R+10), à l'immeuble de bureau à façade rideau, en passant par des immeubles de rapport classiques.



Séquence 1 : le bourg | Séquence 2 : la Belle Epoque | Séquence 3 : la ville fonctionnaliste

L'avenue de la Libération présente trois typologies architecturales distinctes :



Architecture classique et de bourg en lien avec la place du Peuple

La « Belle Epoque » est affirmée marquée par les travaux de Lamaizière, rive impaire et Noulin-Lespès, rive paire, qui se partagent ces nouveaux îlots, en intervenant par tranche successive. Les Lamaizière construisent six immeubles aux styles différents mais présentant des dispositifs communs :
Rez de Chaussée entresolé, Balcon filant aux 2ème et 4ème étages, Bow window, saillies, garde-corps ouvragés et abandon du grès houiller pour des appareillages de pierre plus « raffinée ».



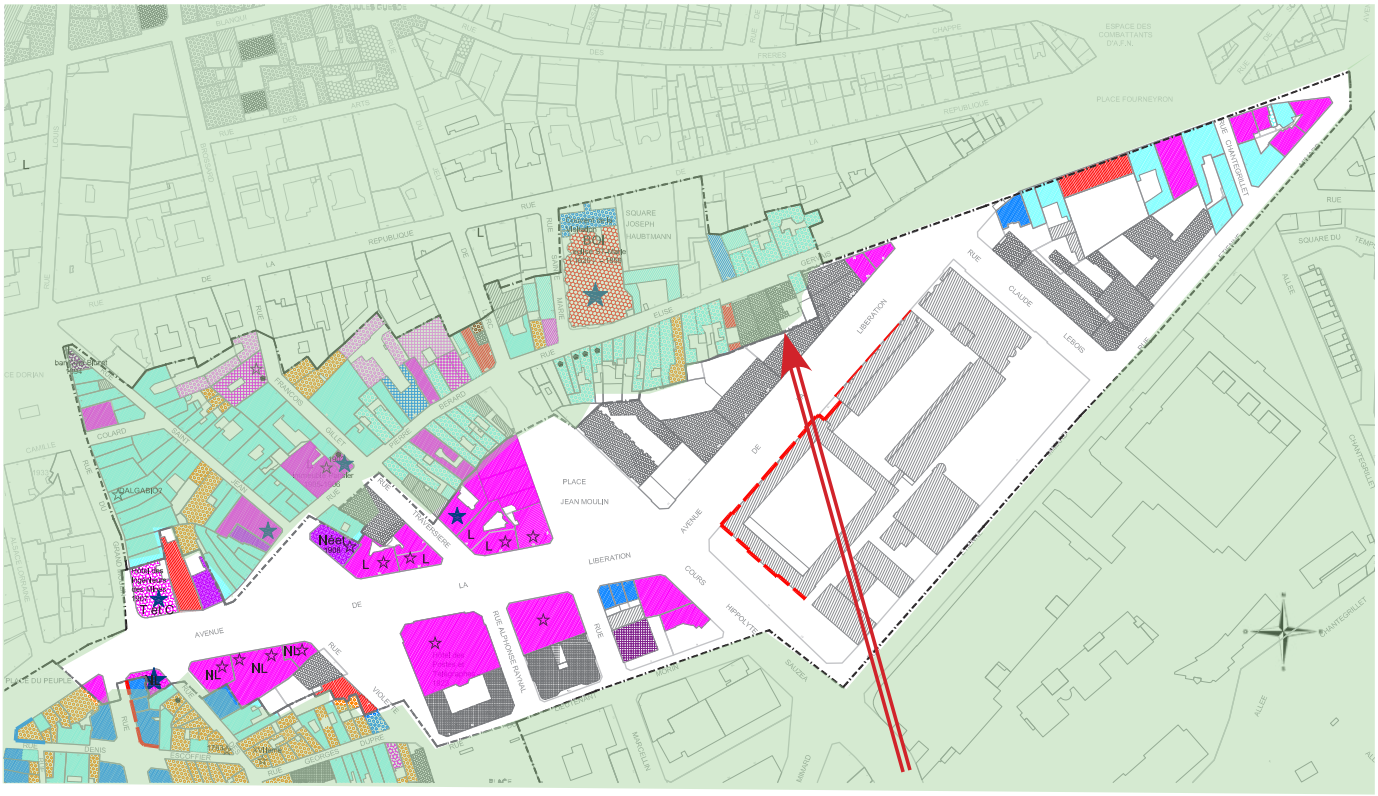
Rive impaire : Noulin Lespès

Rive paire : Lamaizière

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.4 - AVENUE DE LA LIBERATION

CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL



LÉGENDE

- Bourg 15-17ème
- 17-18ème Classique
- 19ème Néoclassique
- Éclectique-Art Nouveau
- Stéphanois
- Art Déco- Moderne
- Bâti protégé Monuments Historiques
- Architecture remarquable
- Elévation remarquable

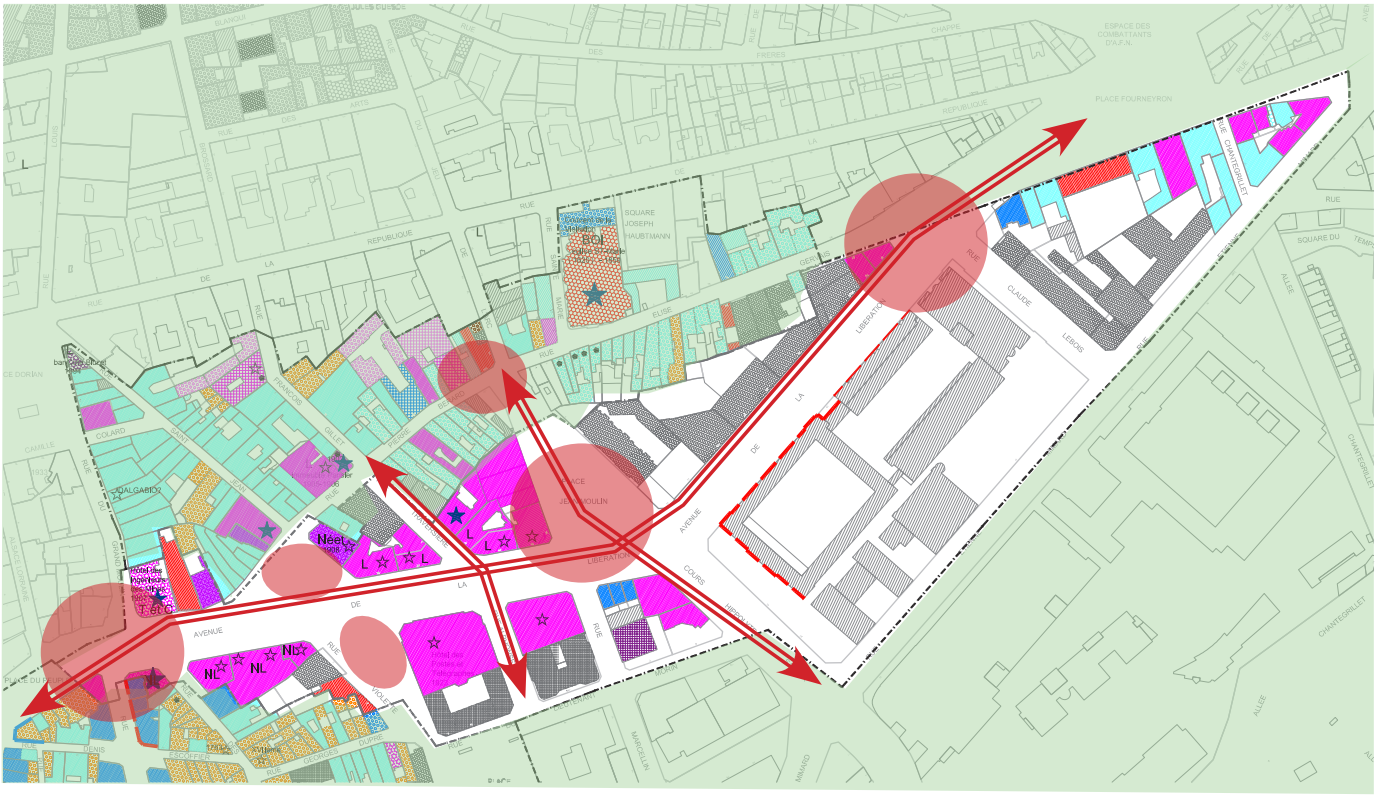


La partie est de l'avenue est essentiellement occupée par des immeubles fonctionnalistes des années 1960-1980.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.4 - AVENUE DE LA LIBERATION

CARTOGRAPHIE DES PROBLÉMATIQUES URBAINES ET ARCHITECTURALES



Accroches inter-quartier à affirmer

Vues, porosités et liens à conforter

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.4 - AVENUE DE LA LIBERATION

CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER



Typologie des espaces ouverts

- Espaces ouverts à dominante minérale
- Espaces ouverts à dominante végétale
- Espaces ouverts clôturés
- Jardins particuliers et coeur d'îlots

Patrimoine arboré

- Arbres d'alignement
- Arbres isolés et/ou remarquables
- Boisement

Trame viaire à caractère piétonnier

- Rues à caractère piéton (pavée et/ou piétonne ou partagée)
- Escaliers

Patrimoine architectural et urbain en lien avec les espaces ouverts à caractère piétonnier

- Bâtiments patrimoniaux, repères dans le tissu urbain
- Recul nécessaire sur le bâti patrimonial
- Vues importantes sur le paysage
- Rues et axes importants (nombreuses vues, perspectives Dalgabio, liaisons inter-quartiers)

Espaces ouverts de faible qualité

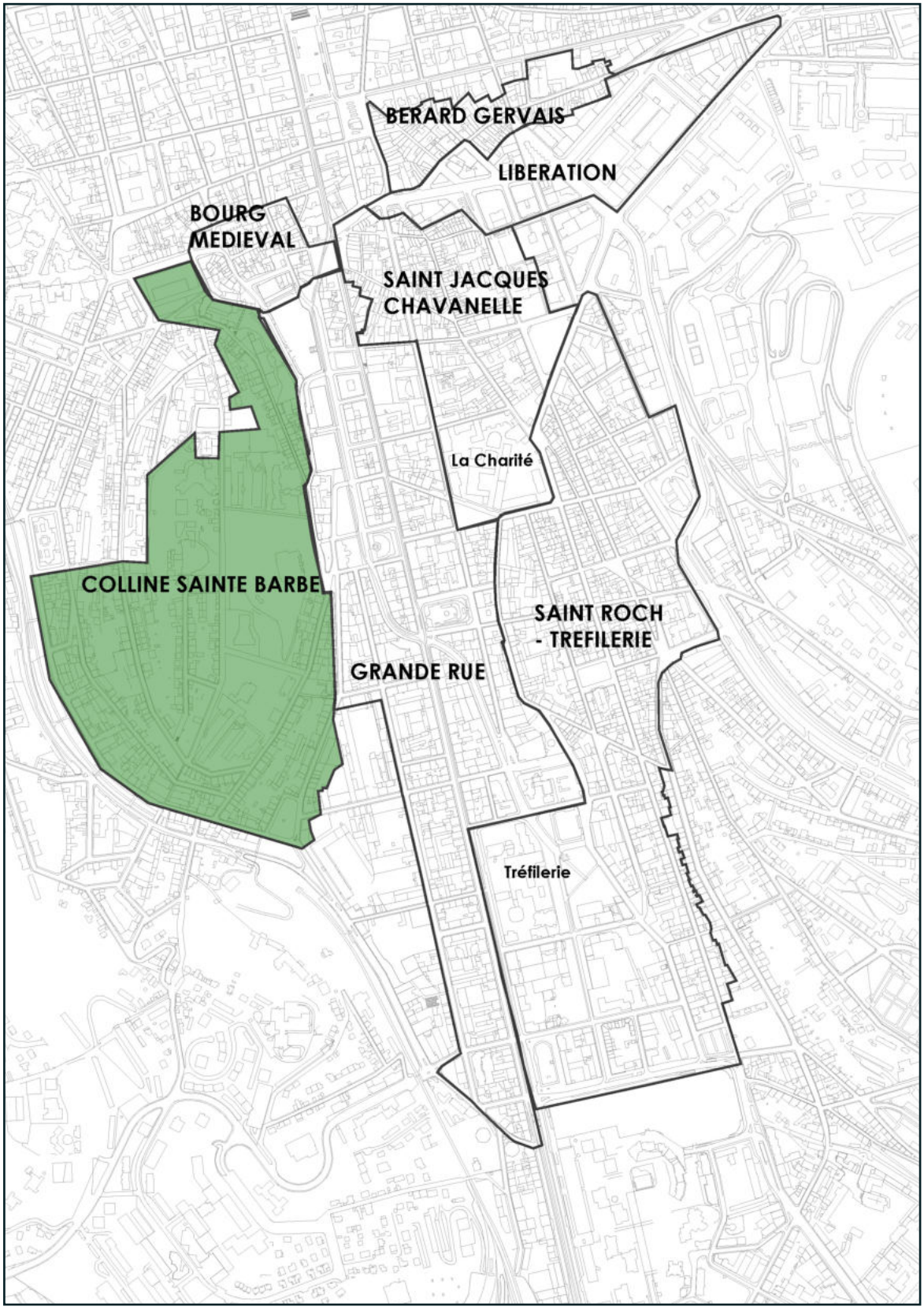
- Espaces ouverts dévolu au stationnement
- Espaces ouverts non aménagés comme tels
- Espaces délaissés, retraits sans usage, dents creuses

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.5 - SAINTE BARBE

COLLINE DES PERES

Ce secteur traduit l'une des particularités du paysage urbain de Saint-Étienne, particularité qui en dessine une caractéristique forte : son relief, ses collines. La colline des Pères constitue un cadre paysager qui s'offre fondamentalement et souvent frontalement au regard dans la ville, créant des repères, des signaux, voire des emblèmes.



V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.5 - SAINTE BARBE

COLLINE DES PERES

Naissance :

Le quartier Sainte Barbe se développe à partir des percements entre 1845 et 1855 des rues Beaubrun et Tardy qui ouvrent la colline à l'activité passementière.

Position :

La colline occupe une position symbolique dans la ville aussi bien par sa présence géographique que par son histoire, mêlant les différentes époques de Saint-Étienne : les emprises religieuses, la passementerie, la mine.... C'est aussi sur le versant est de la colline que la petite cité s'est appuyée avant de se développer.

La partie ouest de la colline est couverte par le SPR Tarentaize Beaubrun Séverine.

Paysage Urbain :

Le paysage de la colline est caractérisé :

- par son relief, qui lui confère une certaine «insularité», dégageant des vues magnifiques sur la ville tout en lui offrant le privilège d'un retrait par rapport à celle-ci ;
- par un réseau viaire complexe, constitué d'un réseau principal qui suit les courbes de niveau et d'un réseau secondaire, généralement piétonnier, affrontant la pente de face et reliant les rues principales ;
- par un parcellaire dense et serré de parcelles longues et étroites, mais disposant de jardins situés, selon l'implantation de la construction, en avant ou en arrière.



Un réseau viaire soulignant la pente

Les bâtiments y sont traditionnellement implantés soit :
+ à l'alignement de la voie pour les parcelles situées en position d'adret par rapport à la voie,
+ soit en retrait de l'alignement pour les parcelles en position d'ubac par rapport à la voie pour trouver une complémentarité entre un espace construit et un espace vide pour laisser passer la lumière. Cette typologie a favorisé la mise en place de bandes de garage en avant des constructions, brouillant la lecture du site;
- par un velum relativement bas, R+2 à R+3 en moyenne.





Des passages intimes soulignant la pente

Un quartier aujourd'hui essentiellement résidentiel, dont la vocation a ainsi évolué puisqu'il représentait un lieu d'accueil des activités passementières.

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.5 - SAINTE BARBE
COLLINE DES PERES

Paysage Architectural :

Le quartier présente des types de constructions différentiés, mêlant constructions passementières, maisons de ville, immeubles de rapport et pavillons.

Son image architecturale traditionnelle est toutefois celle des fronts passementiers dominant de leurs hautes fenêtres les rues en pente. Dans certains cas, l'arrière du bâti passementier constitue un front imposant, monumental, sorte de rempart dans la ville.





Le paysage architectural comprend trois types principaux :

- **les constructions passementières**, le plus généralement en grès houiller, présentant deux façades distinctes selon leur relation à la pente;



Façades des ateliers passementiers côté rue : elles ne se distinguent que rarement des façades des autres constructions



Côté pente, les constructions prennent une échelle monumentale renforcée par les hauteurs de percements

- l**e bâti venu compléter le tissu urbain à la fin du 19ème siècle et dans la première moitié du 20 ème siècle**, comprenant des façades en ciment prompt ou utilisant le vocabulaire industriel de la brique : ces façades peuvent emprunter des écritures néo-classiques, éclectiques, Art Nouveau ou Art Déco.
La rue Littré offre un ensemble de maisons et immeubles de rapport de grande qualité, souvent signés.
Aux petits immeubles à logements s'ajoutent par ailleurs des maisons de ville ou villas bénéficiant de jardinets. Elles sont essentiellement implantées sur la crête de la colline, profitant de vues panoramiques privilégiées.





Maisons de ville

- **le bâti de renouvellement, des années 1960 jusqu'à aujourd'hui**, proposant des écritures rationalistes et des volumes et des implantations en rupture avec la trame traditionnelle. Ils constituent souvent des écrans occultant les vues et la compréhension du relief.

Le bâti présente des états sanitaires très diversifiés : un nombre important de constructions affichent en effet un état alarmant, tant en terme de qualité architecturale qu'en terme d'habitat.
D'autres sont bien entretenues, restaurées, transformées.
Les constructions passementières font en particulier l'objet de transformations lourdes s'accompagnant souvent d'une perte de leurs caractéristiques : percements, menuiseries...



Bâti de renouvellement

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.5 - SAINTE BARBE
COLLINE DES PERES

CARTOGRAPHIE
DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL

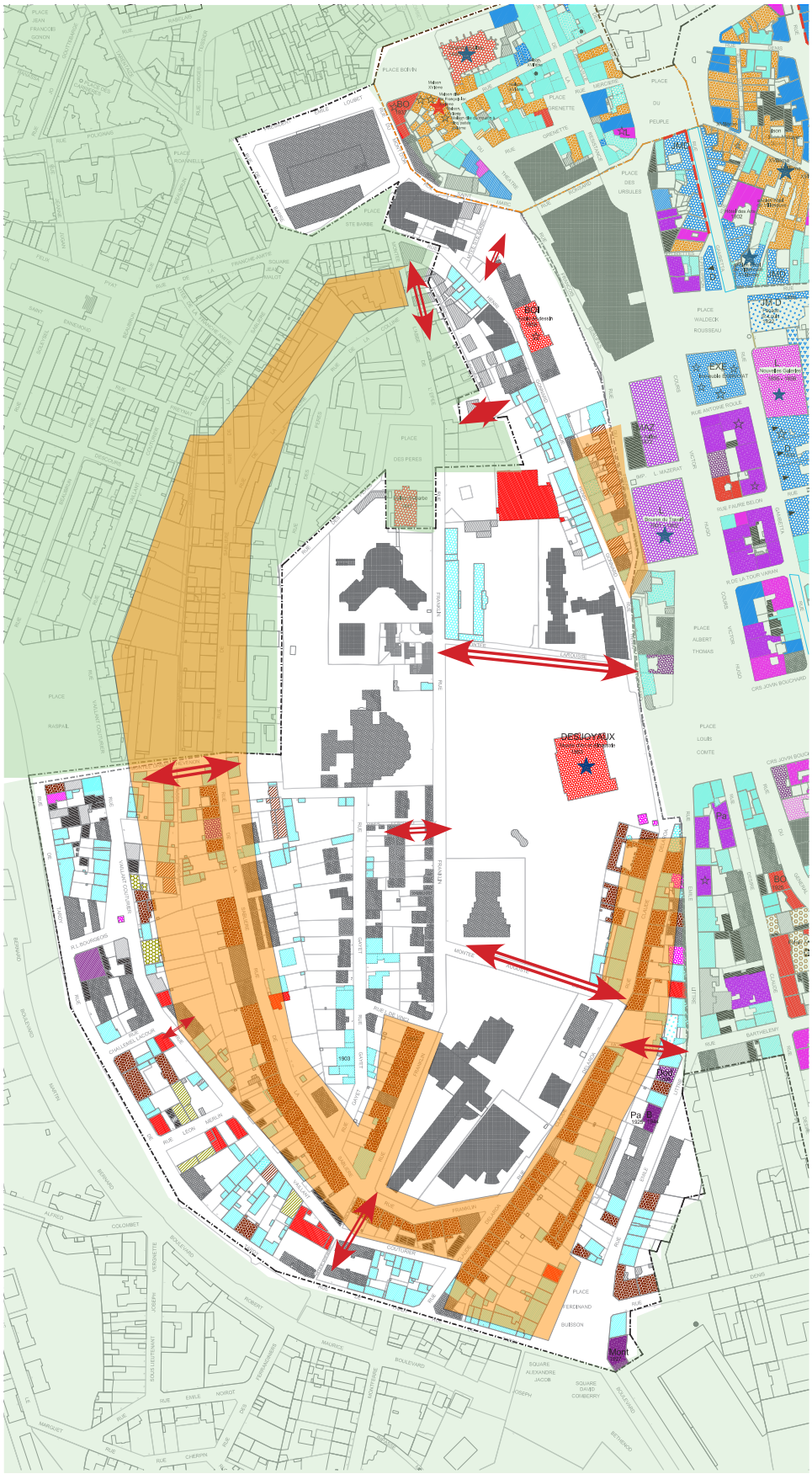


LÉGENDE

- Bourg 15-17ème
- 17-18ème Classique
- Passementier
- 19ème Néoclassique
- Éclectique-Art Nouveau
- Stéphanois
- Art Déco- Moderne
- Bâti protégé Monuments Historiques
- Architecture remarquable
- Elévation remarquable

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.5 - SAINTE BARBE
COLLINE DES PERES



Ensemble passementier

Passage, montée

V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.5 - SAINTE BARBE
COLLINE DES PERES

CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER

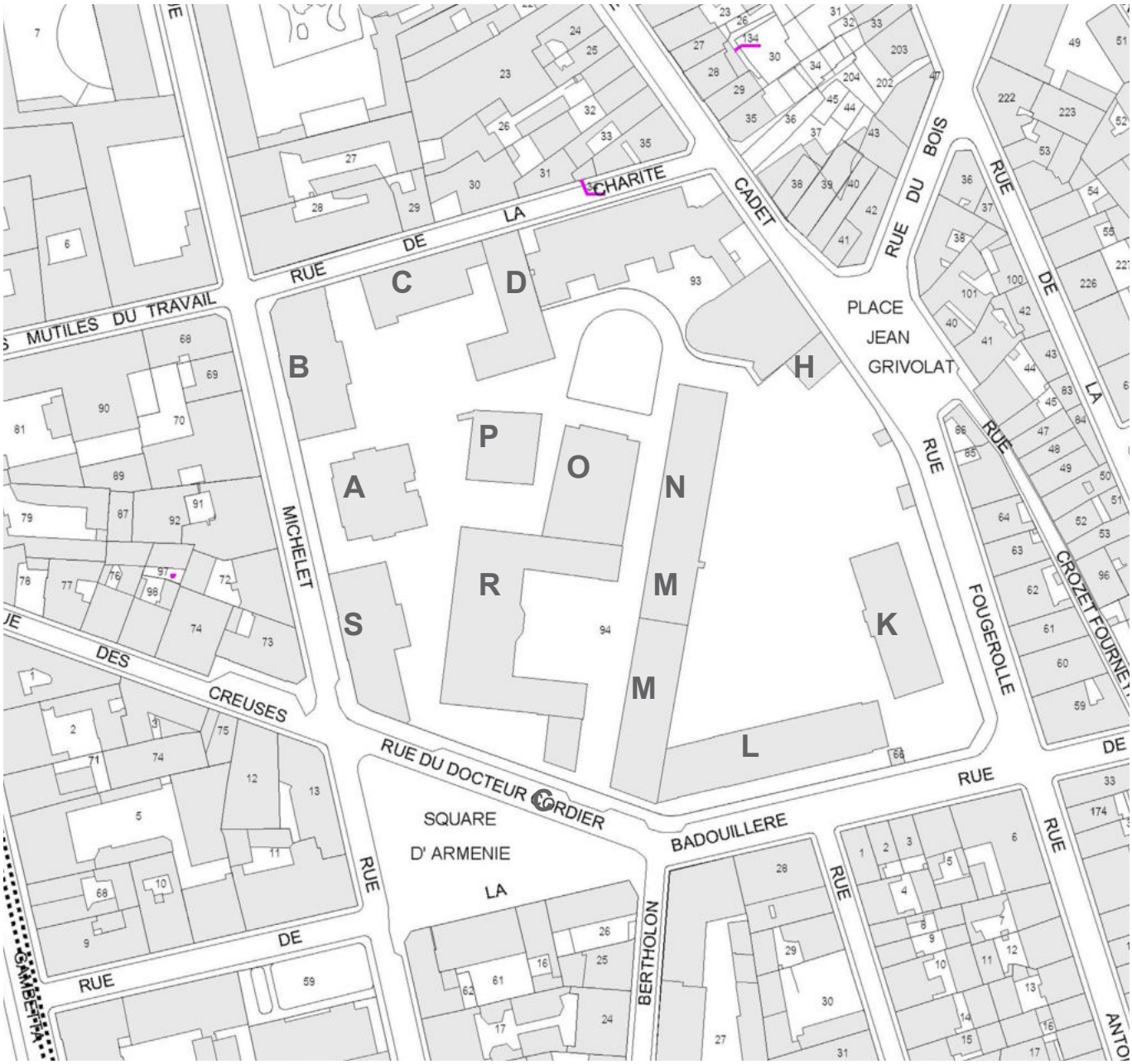


V.I LES SECTEURS PATRIMONIAUX

2.1.2 QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

LA CHARITÉ

BÂTIMENTS EN PLACE



SAINT ETIENNE METROPOLE
2 avenue Grûner,
CS 80257, 42006 Saint-Etienne Cedex 1
Téléphone : 04 77 49 21 49
Fax : 04 77 49 21 40

UDAP LOIRE
La Loire Républicaine, 16 place Jean Jaurès,
CS 50007 42001 Saint Etienne Cedex 1
tel : 04 77 49 35 50 / fax : 04 77 49 35 51

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

CENTRE SUD

DE SAINT-ETIENNE (42000 - LOIRE)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

ARRET EN CONSEIL METROPOLITAIN LE 24 MARS 2022
APPROBATION EN CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

RAPPORT DE PRÉSENTATION

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

I.- CARACTÉRISTIQUES CONSTITUTIVES DE L'IDENTITÉ ET DE LA QUALITÉ DU TERRITOIRE 6
1 UNE GÉOGRAPHIE PRÉGNANTE FONDANT DES PAYSAGES DISTINCTS 7
2 LA VILLE DANS SON HISTOIRE 13

II - PÉRIMÈTRE DU SPR 16
1 DÉFINITION DES SECTEURS 19
2 ORGANISATION DES SECTEURS 22

III JUSTIFICATION DE LA COMPATIBILITÉ DE DU SPR AVEC LE PADD 24

IV LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE, DE QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DE TRAITEMENT DES ESPACES 27

1 - SYNTHÈSE DES ENJEUX PAR SECTEUR 29
A. : Noyau originel et ses extensions 31
B Quartier Saint-Jacques - Chavanelle 37
C Quartier Bérard Gervais 43
D Quartier saint Roch Tréfilerie 48
E - Ville moderne : Grande Rue 55
F - Avenue de la Libération 59
G - Sainte Barbe colline des pères 63

2 SYNTHÈSE DES ENJEUX URBAINS ET PAYSAGERS 67
2.1 Enjeux urbains 71
2.2 Enjeux paysagers 75

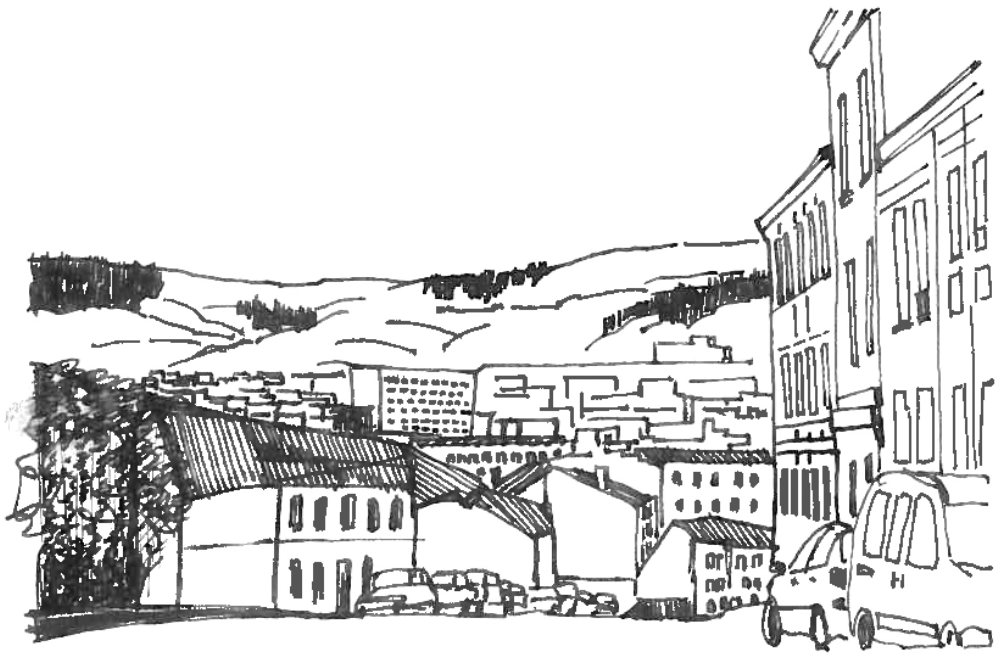
3 SYNTHÈSE DES ENJEUX ARCHITECTURAUX 124
3.1 Façades 126
3.2 Décors 128
3.3 Couvertures 130
3.4 Soubassements 131
3.5 Nouvelles constructions 133

V OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 136

1 DIAGNOSTIC THERMIQUE 137
1.1 Introduction 138
1.2 Donnes d'entrée et hypothèses 138
1.3 Immeubles passementiers 140
1.4 Immeubles a cour 145
1.5 Constructions stéphanoises 149
1.6 Immeubles éclectiques art nouveau 153
1.7 Immeubles art déco et modernes 157

2 FAVORISER L'EMPLOI D'ÉNERGIES RENOUVELABLES 161
2.1 Géothermie 162
2.2 Solaire 163
2.3 Éolienne 165
2..4 Actions complémentaires 166

INTRODUCTION



INTRODUCTION

> ***Le patrimoine recouvre à la fois le temporel et le spirituel, le réel et l'immatériel, le multiple et l'unique, l'industriel et l'artistique, le tout et la partie, le genre et l'espèce, le signe et le sens.***
>
> **Jean-Yves Andrieu, in** *Patrimoine et Histoire*

L'analyse architecturale d'une ville est intimement liée à la particularité historique du territoire : il n'y a ainsi pas d'analyse type mais seulement des analyses particulières, permettant de retracer toutes les strates témoignant avec plus ou moins d'importance du passage et de l'influence de chaque époque.

Au delà de la prise en compte des objets bâtis, l'analyse prend en compte les strates historiques, les caractéristiques paysagères, les typologies architecturales... l'ensemble de ces différentes analyses racontent la ville, son histoire sociale, industrielle, ses spécificités humaines, religieuses, économiques...

Ville blottie entre des collines, un contrefort de montagne et un marécage, Saint-Étienne s'est développée non pas grâce à son site, mais bien à l'ingéniosité de ses habitants qui ont su exploiter un environnement particulièrement complexe et le façonner pour répondre à leurs besoins. La richesse en matière première de ce territoire a fait naître une des plus grandes villes industrielles de France, qui s'est ainsi désenclavée pour devenir un carrefour majeur de marchandises. Développant ainsi une diversité d'activités - dont la plupart ont aujourd'hui disparues - cette ville s'est constituée plusieurs visages qui font aujourd'hui sa richesse patrimoniale et paysagère.

La prise de conscience de la nécessité d'intervention sur le bâti, considéré comme patrimoine est récente. Sans doute la ville a-t-elle souffert d'une certaine déprise voire dépréciation. Les constructions qui la composent et qui lui donnent son identité première (patrimoine «modeste», hérité des formes particulières du travail à Saint-Étienne : ruban, armes, ferronneries) révèlent un regard fonctionnaliste inattentif, peu conscient de leur valeur culturelle et patrimoniale.

Toutefois, depuis une vingtaine d'années, une multiplication d'études, de travaux divers est à noter, ayant pour objet la connaissance, voire la reconnaissance de la ville, de sa complexité et de sa richesse patrimoniale, certes non pas liées un patrimoine monumental d'exception, mais à un patrimoine architectural et urbain social : Saint-Étienne a été faite pour et par des hommes travaillant, souvent durement, entrepreneurs ou ouvriers. Elle offre ainsi un tissu urbain disert quant aux métiers et aux hommes qui ont fait la ville, métiers fragilisés ou disparus dans les périodes récentes mais ayant laissé en héritage, ce patrimoine urbain dont l'usage et l'occupation sont aujourd'hui à redéfinir.

Saint-Étienne est ainsi désormais déjà couverte par quatre SPR (deux ex ZPPAUP et deux ex AVAP) répondant à trois objectifs :
- protéger le Centre Ville en tant que territoire porteur des témoignages forts du développement urbain, économique et social de la ville.
- offrir un cadre de protection adapté aux quartiers anciens ANRU et prioritaires pour l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne en terme de renouvellement urbain. Il s'agit de cadrer et d'offrir un levier pour le renouvellement de ces secteurs défavorisés et déqualifiés.
- accompagner un renouvellement urbain respectueux dans ces quartiers, qui ne stérilise pas la création architecturale et qui permette ainsi de constituer un patrimoine pour demain.

Il existe par ailleurs de multiples portails de connaissance de ce patrimoine : Inventaire Général, Label Ville et Pays d'Histoire, Réseau Patrimoine… mais aussi des recherches faites par l'université, l'école d'architecture, les associations de protection du patrimoine…

INTRODUCTION

La mise en œuvre d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur le Centre Sud traduit la volonté communale de poursuivre les efforts de **politique globale de protection et de mise en valeur** du patrimoine de Saint-Étienne. Un SPR a en effet pour objectif une appréhension globale du potentiel patrimonial de la ville, c'est-à-dire de ce qui est facteur d'identité :

- Ce qui crée la particularité du – des – territoire(s) de Saint Étienne
- Ce qui permet une reconnaissance de la ville
- Ce qui offre la volonté de s'y arrêter, de la découvrir, de l'observer, d'y rester, de la partager.

Le SPR invite ainsi à prendre en compte le patrimoine dans ses trois dimensions :
- l'ARCHITECTURE : le patrimoine bâti,
- L'URBAIN : les tissus et formes urbaines, les espaces libres, la trame viaire et parcellaire...
- LE PAYSAGE : dans ses dynamiques naturelles, dans ses caractéristiques végétales et minérales...

Il s'agit ainsi de reconnaître et de déterminer le rapport entre chacun de ces éléments : le patrimoine stéphanois est-il un patrimoine d'abord architectural, reposant sur des éléments bâtis individualisés, ou plus largement urbain, reposant sur une trame urbaine, sur des ensembles ? Quelle est l'importance du paysage dans la ville ?

La lecture de la ville invite ainsi à une prise en compte patrimoniale selon deux critères transversaux, liés à la valeur d'image et d'usage des éléments du patrimoine, valeurs trouvant leur **expression patrimoniale définitive** dans leur valeur culturelle, valeur qui crée et explicite le lien entre image et usage.

Enfin, **chacun de ces éléments peut être lu différemment** dans la ville selon son image, actuelle, passée, perpétuelle, selon son usage, passé, présent, à venir.

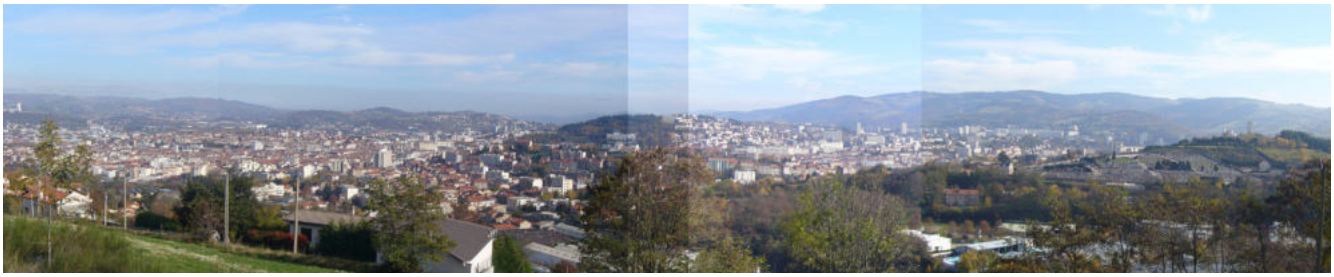
L'élaboration d'un SPR se déroule en trois phases principales :

> Une phase de diagnostic et de définition des enjeux patrimoniaux du territoire ;
> Une phase de définition des orientations, qui vont définir le projet patrimonial de la collectivité ;
> Une phase d'élaboration des différents documents réglementaires du SPR :
- le diagnostic Architectural, Patrimonial et Environnemental du SPR
- le rapport de présentation, qui formalise le diagnostic et les enjeux identifiés ;
- le document graphique, qui définit les secteurs patrimoniaux de protection, et identifie par différents figurés l'ensemble des éléments patrimoniaux repérés sur le territoire ;
- le cahier de prescriptions réglementaires, qui définit les règles urbaines et patrimoniales en fonction des différents secteurs patrimoniaux.
- Le document comprend par ailleurs un cahier de recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales, non réglementaires.

I. CARACTÉRISTIQUES CONSTITUTIVES DE L'IDENTITÉ ET DE LA QUALITÉ DU TERRITOIRE

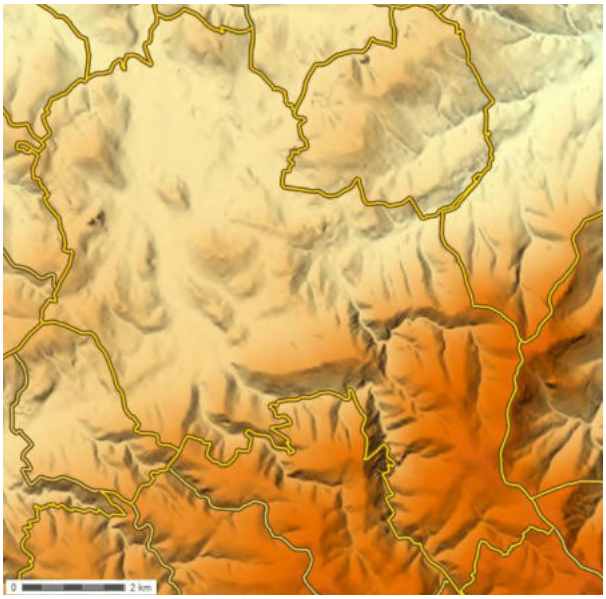
I. CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

1. UNE GÉOGRAPHIE PRÉGNANTE FONDANT DES PAYSAGES DISTINCTS



Comprendre une ville, c'est avant tout comprendre sa géographie, son socle, cette matrice qui par diverses qualités a conduit l'homme à s'installer sur ce territoire.

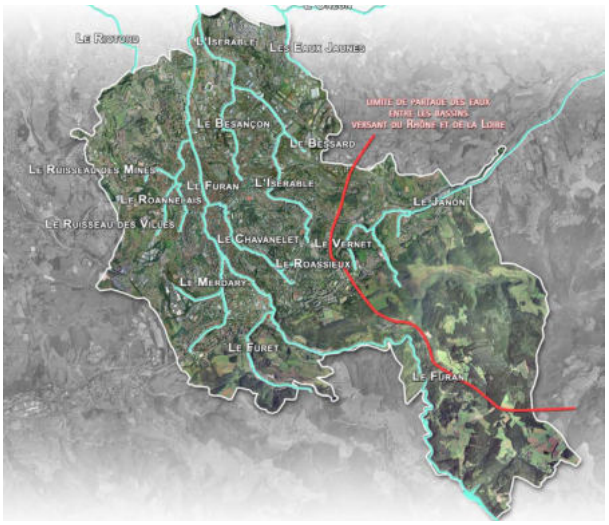
La ville de Saint-Étienne s'est développée non pas grâce à son site, mais elle a su exploiter un environnement particulièrement complexe et le façonner pour répondre à ses besoins. Ce ne sont pas les possibilités de voies d'échanges qui ont entraîné le développement de la Ville, mais c'est la Ville et son développement qui ont engendré le réseau dense de voies de communication vers la Loire et le pays Lyonnais.



Carte du relief de St Etienne, source : Géoportail

Topographie

Calée sur le flanc Nord du Pilat Saint-Étienne est située dans l'étroite vallée alluviale du Furan. Cette vallée s'étale vers le Nord, bordée de collines tant à l'est qu'à l'ouest.
De cette situation résulte quatre entités géographiques :
- Le Sud de la ville et la commune associée de Rochetaillée, appartenant aux contreforts du Massif du Pilat, dont l'altitude est comprise entre 600 et 1 117 mètres;
- A l'Est, la vallée encaissée du Gier, orientée sud-ouest/nord-est, en direction de la vallée du Rhône;
- Le bassin stéphanois constitué par la confluence des vallées alluviales du Furan et de ses affluents, dont l'altitude est comprise entre 500 et 650 mètres;
- A l'Ouest, Saint-Victor-sur-Loire, au relief collinaire, voit son altitude varier entre 420 et 710 mètres. Ce territoire physiquement détaché du reste le la commune est bordé sur son flanc Ouest par les gorges de la Loire.



Hydrologie

L'eau est omniprésente, par les multiples torrents dévalant du Pilat. Le Furan, après avoir reçu le Furet, est le seul cours d'eau à traverser le bassin houiller du sud au nord, à environ 500m d'altitude. Le Furan et ses affluents ont motivé l'implantation originelle de la ville. La forte pente (2,1% en moyenne le long du Furan, du Bessat à Andrézieux-Bouthéon) a contribué à l'utilisation de l'énergie motrice de ces rivières au régime torrentiel.

TROIS GRANDES LIGNES PAYSAGÈRES



TROIS GRANDES LIGNES PAYSAGÈRES : LE MASSIF DU PILAT

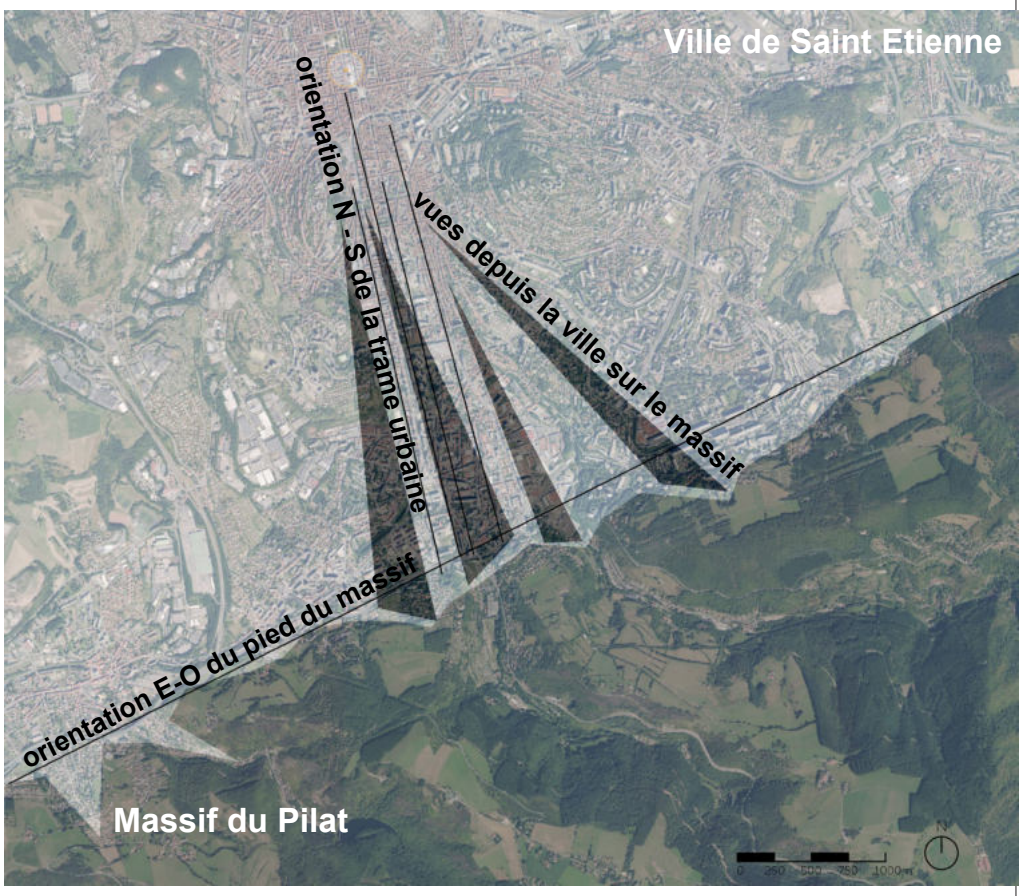


Intégration paysagère de la ville de Saint-Étienne, au pied du massif du Pilat © PNR du Pilat

STRUCTURE PAYSAGÈRE INCONTOURNABLE POUR LE SUD DE LA VILLE
Proximité du **Parc Naturel Régional du Pilat**

Paysages : bocage, horizon ouvert alternance prés, haies, bois
Nombreuses **vues pittoresques** sur le massif depuis Saint-Étienne

URBANISATION DE SAINT-ÉTIENNE MET À DISTANCE LE MASSIF DU PILAT
Rapport de frontalité
- trame quadrillée Nord Sud de Saint-Étienne
- *versus* front linéaire Nord Est - Sud Ouest du Pilat.



ENJEUX INDUITS

-> valoriser les vues sur le Pilat
-> recréer une imbrication entre la ville et son écrin paysager
-> créer des échanges riches entre la ville et le parc
-> lien entre ville et parc par des mobilités douces

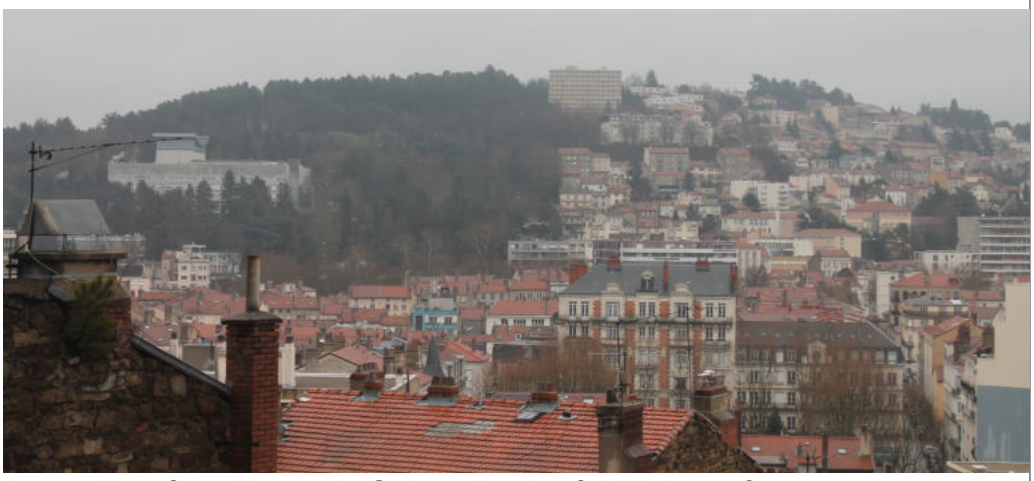
TROIS GRANDES LIGNES PAYSAGÈRES : LE RELIEF DE COLLINES

LE RELIEF DE COLLINES FORGE L'IDENTITÉ DE SAINT ÉTIENNE
« Crêts = colline au sommet aplani »

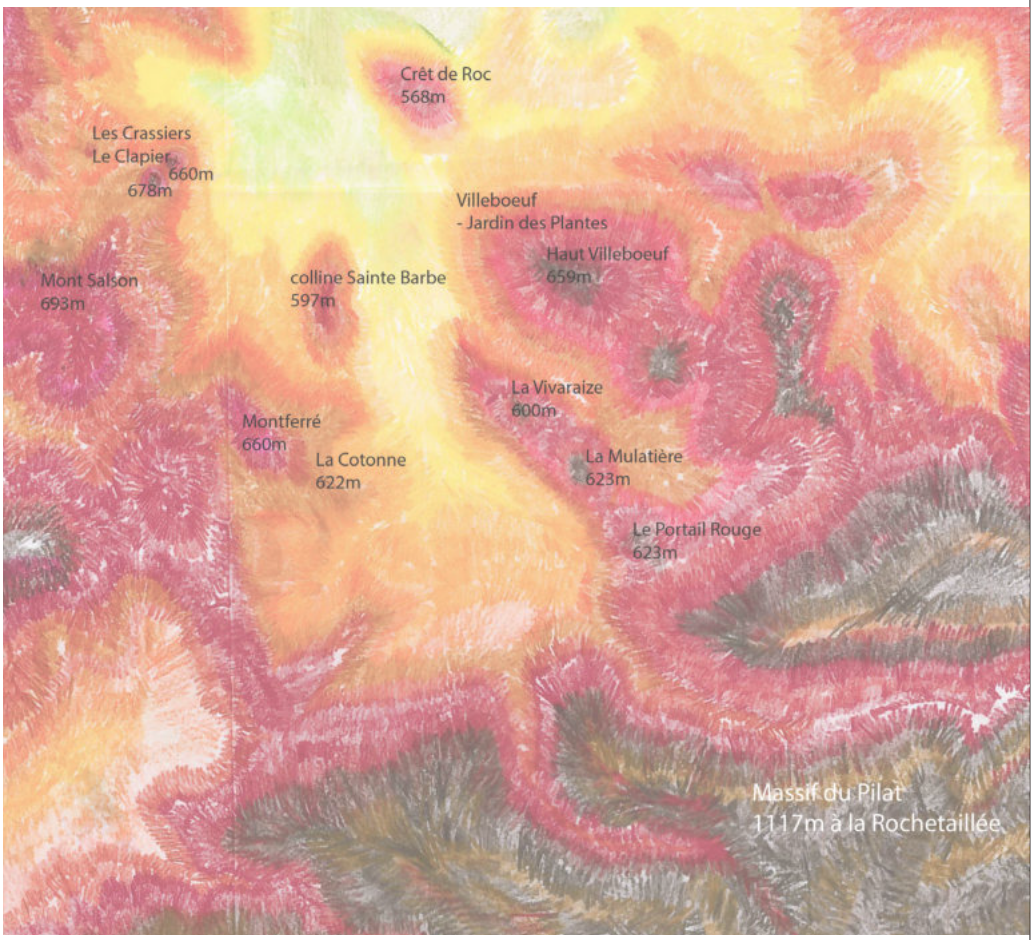
- **les collines urbaines,** largement bâties
Sainte Barbe, Haut Villeboeuf, Crêt de Roc, Montreynaud, Montferré, La Cotonne

Historiquement, les premiers habitants se sont installés sur ces collines et non dans la plaine du Furan, marécageuse
Saint Priest, Mont d'Or puis Montreynaud, Soleil, Outre Furan

- **les collines aux horizons boisés**
Montaud-Grand Clos, Jardin des Plantes,
Les crassiers - topographie non naturelle créée par l'extraction minière



De colline à colline : de Sainte Barbe à Villeboeuf



Les crassiers du Clapier :
678 et 660m
Montferre 660
Villeboeuf 659m
La Cotonne 622m
La Vivaraize 600m
La Mulatière 623m
Portail Rouge 623m
Sainte Barbe 597m
Cret de Roc 568m

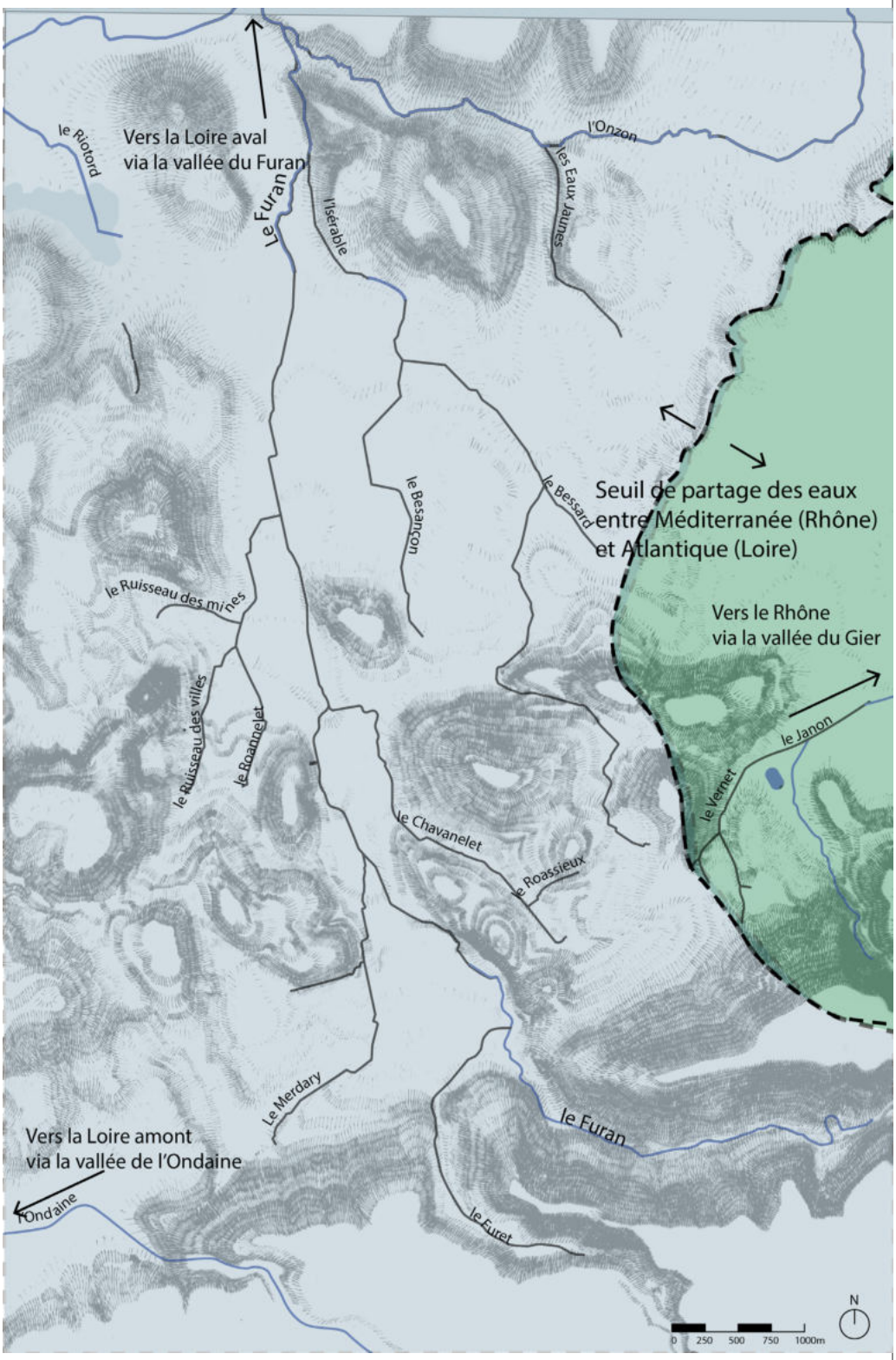
ENJEUX INDUITS

-> valoriser les vues sur les collines
-> soigner les transitions entre plaine et collines : pied de la colline Sainte Barbe, pied de la colline Villeboeuf
-> aménager les cheminements de colline à colline (axe Badouillère)
-> garder ouverts les sommets des collines (vues depuis les collines, vues sur les «crêts»)
-> différencier les aménagements des versants Sud et Nord

TROIS GRANDES LIGNES PAYSAGÈRES : LA VALLÉE DU FURAN

LIGNE DE PARTAGE DES EAUX entre Méditerranée et Atlantique.

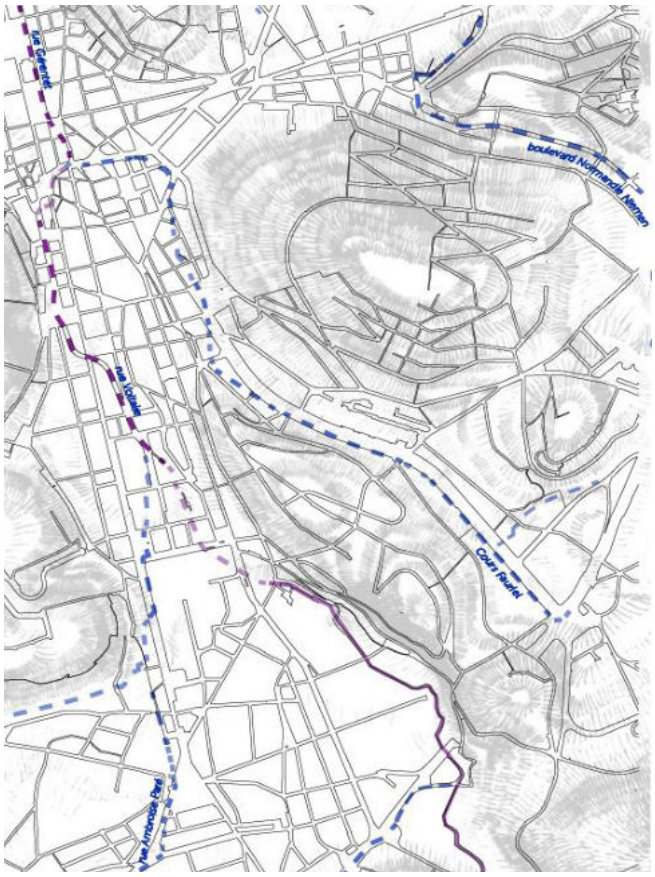
Régime torrentiel car forte dénivellation entre les Monts du Pilat et plaines. « Furia» = furie impétueuse.



ENJEUX INDUITS

-> rendre visible le Furan en ville
-> comprendre la trame viaire par le réseau hydrologique
-> garder ouverts les rares espaces encore ouverts le long du Furan

Eau non perceptible: Furan canalisé sur 4,7km
Présence perceptible dans la trame actuelle des rues et du parcellaire (rue Voltaire, par exemple)



Cours du Furan à ciel ouvert

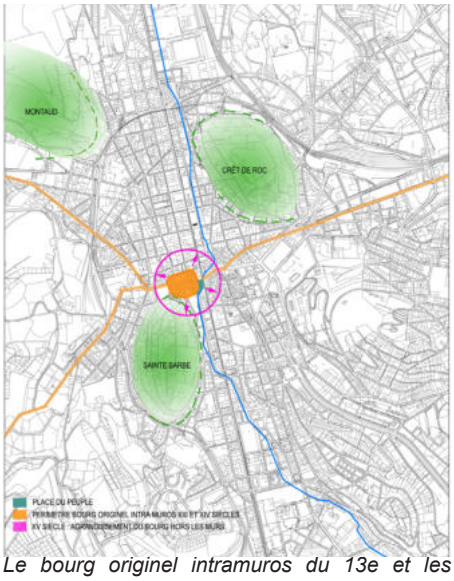
Cours du Furan couvert

Autres cours d'eau couverts

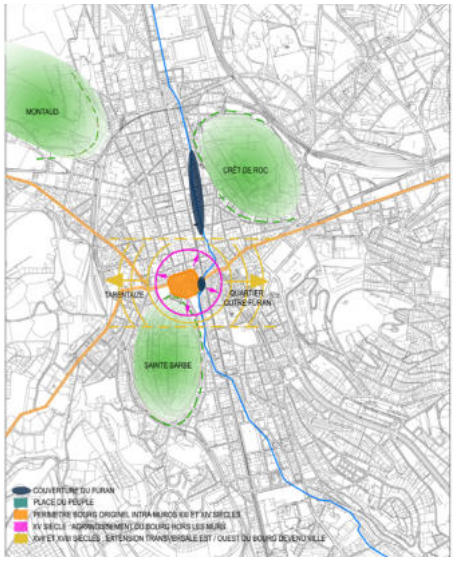


En amont de Centre Deux © Forez Info

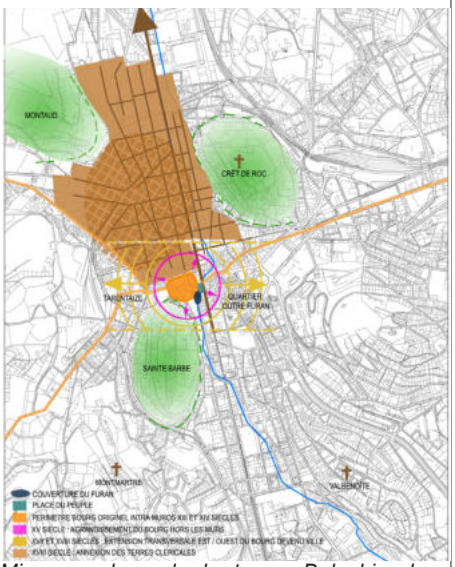
LES GRANDES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN



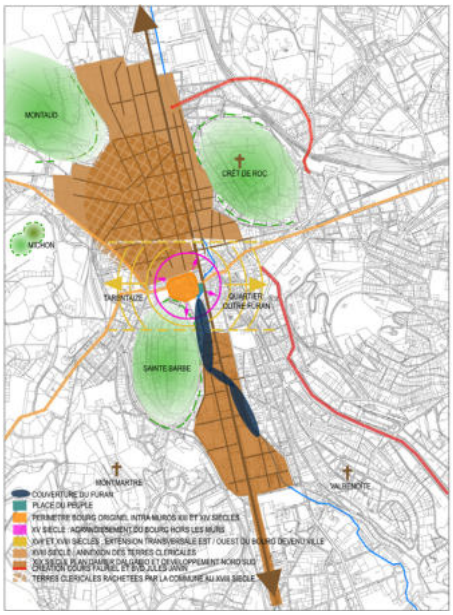
Le bourg originel intramuros du 13e et les premières extensions du 15e.



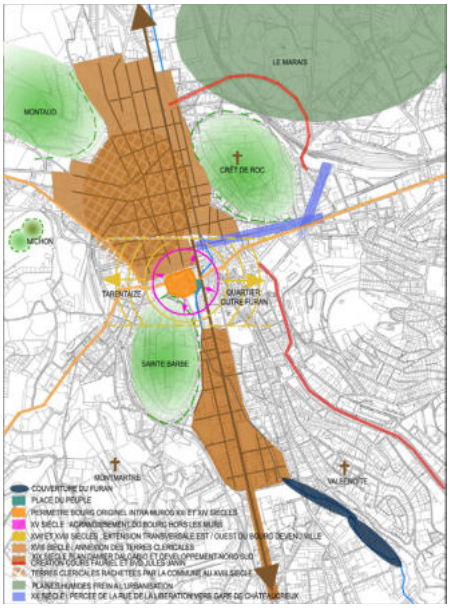
La ville préindustrielle vers 1780



Mise en place de la trame Dalgabio dans la première moitié du 19e : trame viaire, couverture du Furan



La ville à la fin du 19ème siècle



La ville au 20ème siècle

LEGENDE DES PLANS

- Couverture Furan
- Place du Peuple
- Périmètre bourg originel intramuros XIII et XIV èmes siècles
- XVème siècle : agrandissement du bourg hors les murs
- XVII et XVIII èmes s. : extension transversale E/O du bourg devenu ville
- Fin XVIIIème : annexion des terres cléricales
- XIXème siècle : plan en damier Dalgabio
- Ouverture Cours Fauriel et boulevard Jules Jules Janin
- Plaines humides frein à l'urbanisation
- Début XXème s. : percée avenue de la Libération vers la Gare

Jusqu'au 14ème siècle, **Saint-Étienne n'est qu'un village, au pied d'une colline bien exposée le long du Furan**. **Le village devient ville au 16e siècle.** Les faubourgs se développent à l'Ouest et à l'Est, sous l'impulsion des **industries naissantes du ruban, du fer et des armes**.

Les 17e et 18e siècle marquent une explosion démographique. La ville préindustrielle s'étire d'Est en Ouest et est organisée à partir des grands axes. La ville revêt alors un visage tripartite : la « cité », le faubourg bourgeois et le faubourg populaire.

Le 19e est celui de la Révolution Industrielle. La ville explose et s'organise (plan Dalgabio). Elle investit ainsi les trois espaces principaux du territoire : **les fonds de vallées** (ateliers, usines et habitations), les **pentes bien exposées des collines** (par les passementiers) et les **sommets des Buttes (**urbanisation résidentielle et de villégiature), tandis que les nouveaux équipements sont rejetés en périphérie.
Début 20e, la ville connaît les impacts de la seconde Révolution Industrielle, encouragée par son rôle d'arsenal national. La ville ne change guère d'aspect entre les deux guerres mais elle se reconstruit sur elle-même. La construction reste en quantité faible, à l'exception de la périphérie de la ville. Les campagnes de reconstruction assurent le maintien d'un élan économique dans les années 1950.
Le déclin s'amorce dans les années 1970-1980 : le textile ne se remet pas du choc, les mines ne sont plus compétitives, les ateliers commencent à se vider. Pour amorcer cette tendance, la ville enraye sur plusieurs projets de reconversion, dynamisme encore visible aujourd'hui.

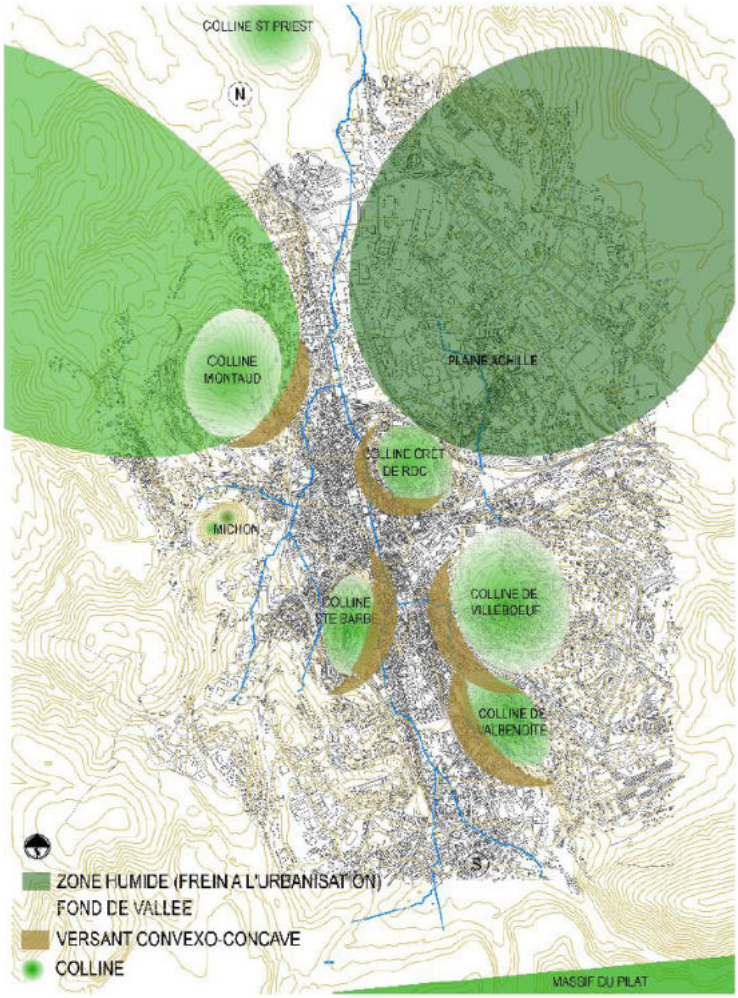
La ville s'est développée sur un site géographique très contraignant, peu adapté à l'implantation humaine et excentré des voies de communication avec :
- un fond de vallée, d'axe Nord-Sud, large et plat, inondable, traversé par une rivière au régime torrentiel et au débit fougueux (qui a finalement été canalisée, couverte et oubliée par la ville).
- des collines et des versants qui ont d'abord été le lieu-refuge pour une implantation humaine timide au départ, avant d'être consommé, transformé au gré des exploitations minières ou de faire l'objet de projets idéalistes d'arasement comme pour la colline de Crêt-de-Roc.
Au fur et à mesure que la ville s'en est accommodée, le relief est devenu une spécificité stéphanoise avec les constructions qui assurent la lecture des collines en les gravissant, les escaliers, les passages, les rues rectilignes de la trame Dalgabio, qui en font ressortir le relief.

Les interventions humaines ont eu pour volonté d'effacer le site, de le domestiquer, de le dominer, tout en en exploitant les potentialités.

Trois facteurs géographiques ont ainsi particulièrement influencé le développement stéphanois :

- L'eau, qui a fourni l'énergie nécessaire pour faire tourner les artifices et travailler le métal (par sa canalisation dans des barrages permettant d'en maîtriser la force hydraulique).

- La présence de carrière de grès, roche friable, facile à travailler, formée par la sédimentation d'un sable et qui est devenue dès le Moyen-Âge, le principal matériau de construction de la région.
Ce grès, devenu si caractéristique du paysage urbain de Saint-Étienne, offre une coloration généralement cendrée et présente le double inconvénient d'une faible résistance à l'altération superficielle (gélivité) et de retenir les poussières, donnant ainsi aux façades mal entretenues un aspect grisâtre et lépreux.



- Le bassin houiller qui a été le plus important de France dans la première moitié du 19ème siècle, soit à l'époque où la généralisation de la machine à vapeur provoquait la première Révolution Industrielle. Les puits ont été implantés sur les versants occidentaux et sur les marges septentrionales : puits Mars, puits Couriot, puits de Montaud. Ils ont profondément contraint l'urbanisation : la houille consomme beaucoup d'espaces : chevalements, ateliers de lavage, dépôts, voie ferrée, sans oublier les terrils ou crassiers, décharges de déblais comblant des vallons comme à Basse Ville, mais aussi et surtout marquant définitivement le paysage, comme les hauts terrils de Michon et de l'Eparre, les « deux mamelles » de Saint-Étienne.

L'histoire de Saint-Étienne, et plus précisément celle de la constitution de son tissu urbain, expliquent la diversité et la qualité de son contexte patrimonial.

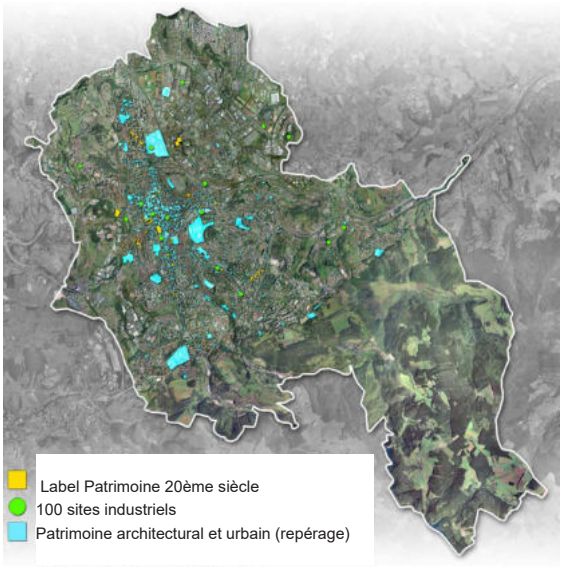
Ce patrimoine stéphanois est recensé et pris en compte par des dispositions et des documents de nature et de portée différente :

- Au titre des Monuments Historiques : à l'intérieur du secteur d'étude, la ville compte 1 bâtiment classé et une vingtaine de bâtiments inscrits.
- Au titre de patrimoine naturel (PNR, ZNIEFF) :
+ 1 site classé,
+ 2 sites inscrits,
+ 1 réserve naturelle volontaire
+ 5 ZNIEFF de type I, deux ZNIEFF de type II,
+ 1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO),
+ Trois sites proposés d'intérêt communautaire (Natura 2000),
+ 5 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

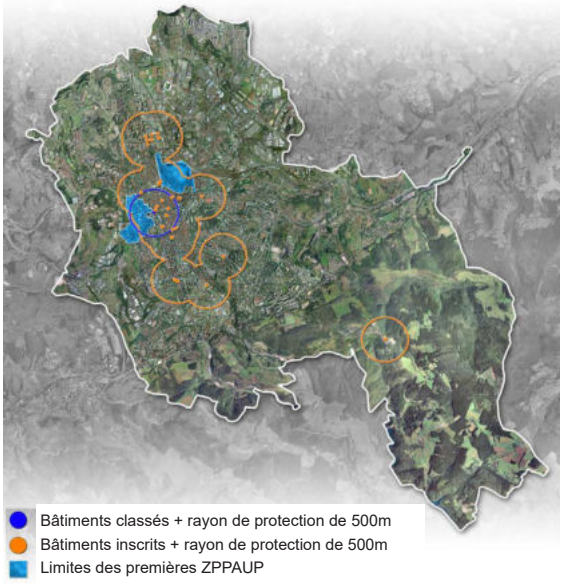
- Au titre du Label Patrimoine du 20ème siècle (les 100 sites), recensé par le Ministère de la Culture, prenant en compte deux sites à Saint-Étienne. - Au titre du patrimoine industriel (Réseau Patrimoine)

Par ailleurs, le classement de la ville au titre de Ville D'art et d'Histoire, traduit la reconnaissance de l'importance du patrimoine bâti et urbain de la ville.

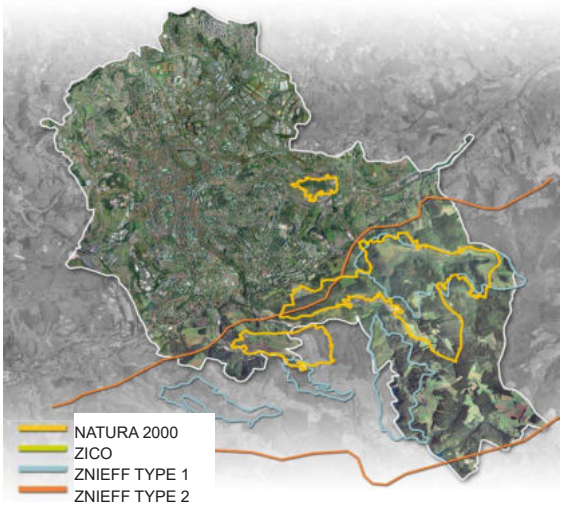
La prise en compte du territoire « patrimonial » appelle plusieurs remarques :
- Le territoire est couvert par des protections prenant en compte des patrimoines de nature et de portée symboliques différenciées (patrimoine naturel, patrimoine bâti, petit patrimoine…)
- Le patrimoine naturel est protégé par des mesures visant plus à la préservation des milieux qu'à la prise en compte des paysages en tant que tels.
- Un certain nombre d'éléments bâtis sont protégés. Toutefois, si les protections au titre des sites et des Monuments historiques donnent lieu à la formulation d'un avis par l'architecte des Bâtiments de France et l'autorité compétente en matière de site (Préfet du Département, Ministre chargé des sites), elles n'écrivent pas une politique patrimoniale, en accord avec une politique urbaine mais elles constituent des protections ponctuelles fortes à intégrer dans une dynamique de valorisation globale pour leur donner tout leur sens. C'est l'objectif de la ville de Saint-Étienne avec la réalisation des AVAP devenues des SPR.



Carte du patrimoine repéré, extraite du PLU



Carte du patrimoine bâti protégé, extraite du PLU



Carte du patrimoine naturel protégé, extraite du PLU

II PÉRIMÈTRE DU SPR

II. PÉRIMÈTRE DU SPR

L'analyse suivante a pour objet la description des grandes entités typo-morphologiques de l'espace urbain du centre ville stéphanois. Les secteurs étudiés sont appréhendés en fonction de leur valeur propre (architecturale et urbaine) mais aussi en tant qu'espace urbain participant à un territoire plus vaste, celui de la ville. Ils sont ainsi analysés selon deux systèmes de valeur différentiés :

- au regard de leur valeur patrimoniale:
+ architecturale, dans la reconnaissance d'éléments bâtis individualisés,

+ urbaine, dans leur participation à des compositions et/ou à des ensembles urbains, dans leur rôle de signal,
- dans la qualité de leur paysage, dans la perception du grand paysage auquel ils participent.

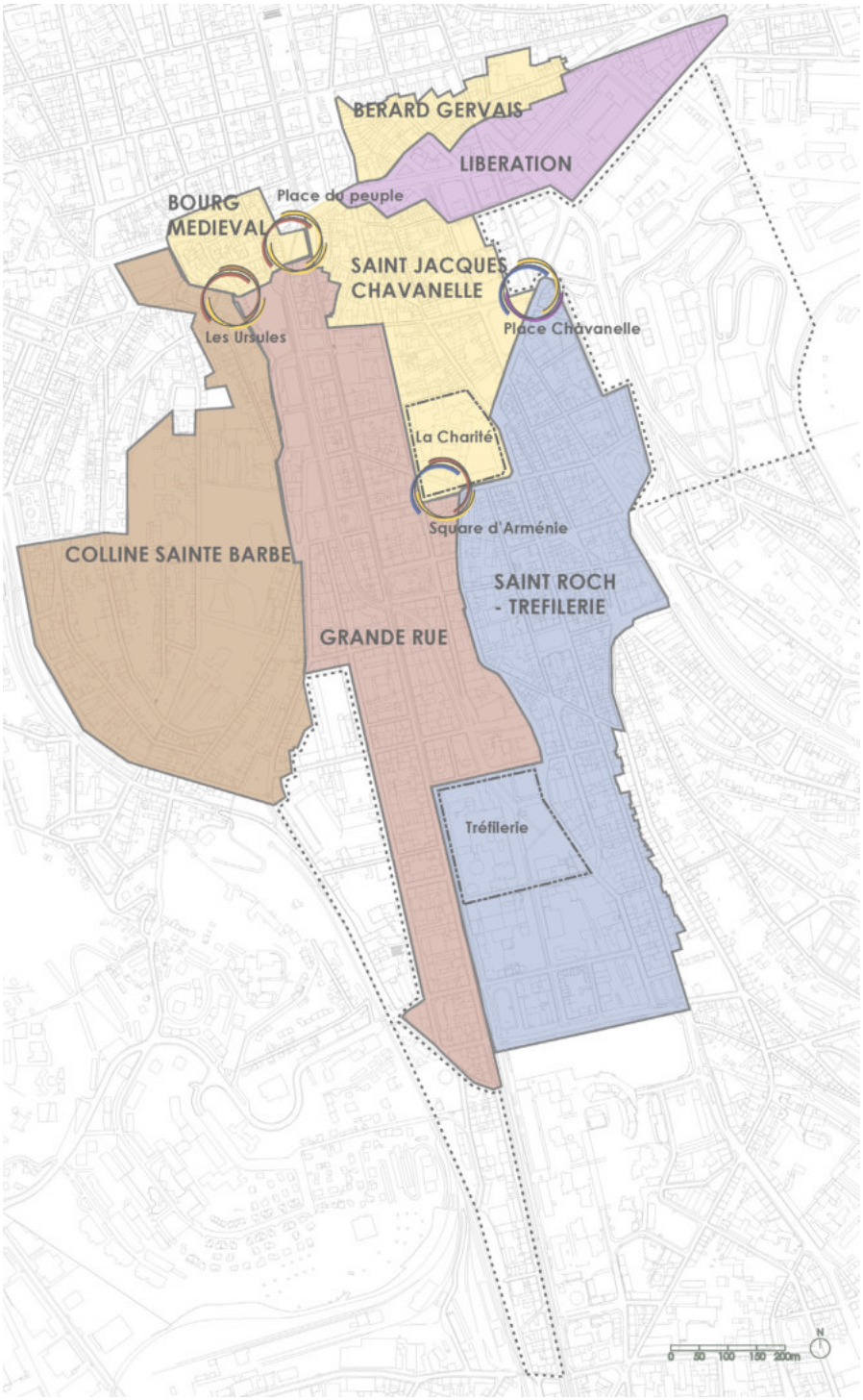
> CINQ SECTEURS PRINCIPAUX :
1/ Le secteur noyau originel et ses extensions
+ le bourg médiéval
+ le quartier Saint-Jacques Chavanelle
+ le secteur Bérard Gervais
+ le sous - secteur de la Charité

2/ le secteur Sainte Barbe

3/ le secteur Grande Rue

4/ le secteur Saint Roch - Tréfilerie
+ le sous secteur Tréfilerie

5/ le secteur Libération



secteurs et leur périmètre (en 2016)

secteurs non retenus (par rapport aux secteurs de 2007)

secteurs du noyau médiéval et ses faubourgs

zoom d'étude sur la Charité et Tréfilerie

lieux «rotules» entre différents secteurs

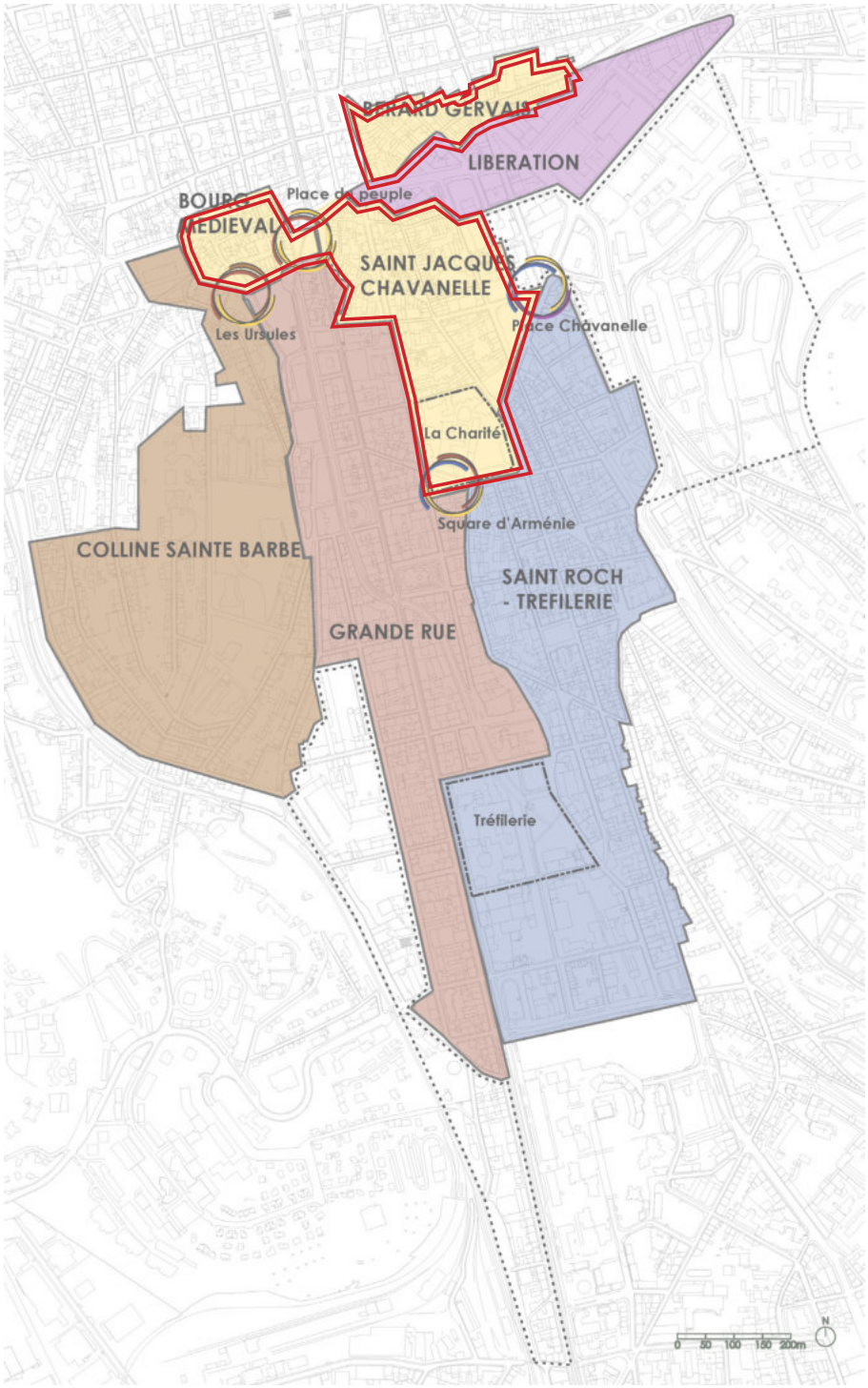
II-PÉRIMÈTRE DU SPR

1.LES SECTEURS

PERIMETRE RETENU

Le périmètre du SPR prend en compte cinq secteurs principaux :

- Le secteur noyau originel et ses extensions.
Ce secteur correspond au noyau originel de la ville enclose et à ses premières extensions naturelles le long des principaux axes de communication prenant la forme de faubourgs : l'axe est-ouest (route de Lyon : rues Bérard et Gervais)) et l'axe nord-sud (quartier Chavanelle et rue des Martyrs de Vingre).
comprenant :
+ le bourg médiéval
+ le quartier Saint-Jacques Chavanelle
+ le secteur de la Charité : il constitue un ensemble à part dans ce secteur, s'étant développé sur une logique hospitalière, non nécessairement reliée à la trame urbaine.
+ Le secteur Bérard Gervais



Le secteur Grande Rue : il correspond aux tissus urbains mis en place dans le cadre de la grande composition urbaine dessinée par Dalgabio et soulignée par sa trame viaire. Il s'achève au sud à la hauteur des «maisons sans escalier» protégées au titre des Monuments Historiques. La présence de Centre Deux marque un véritable seuil dans la lecture de l'entrée de ville.

Le secteur Libération : il épouse les contours de l'avenue percée en 1905 qui répond à une volonté de composition urbaine et architecturale spécifique.

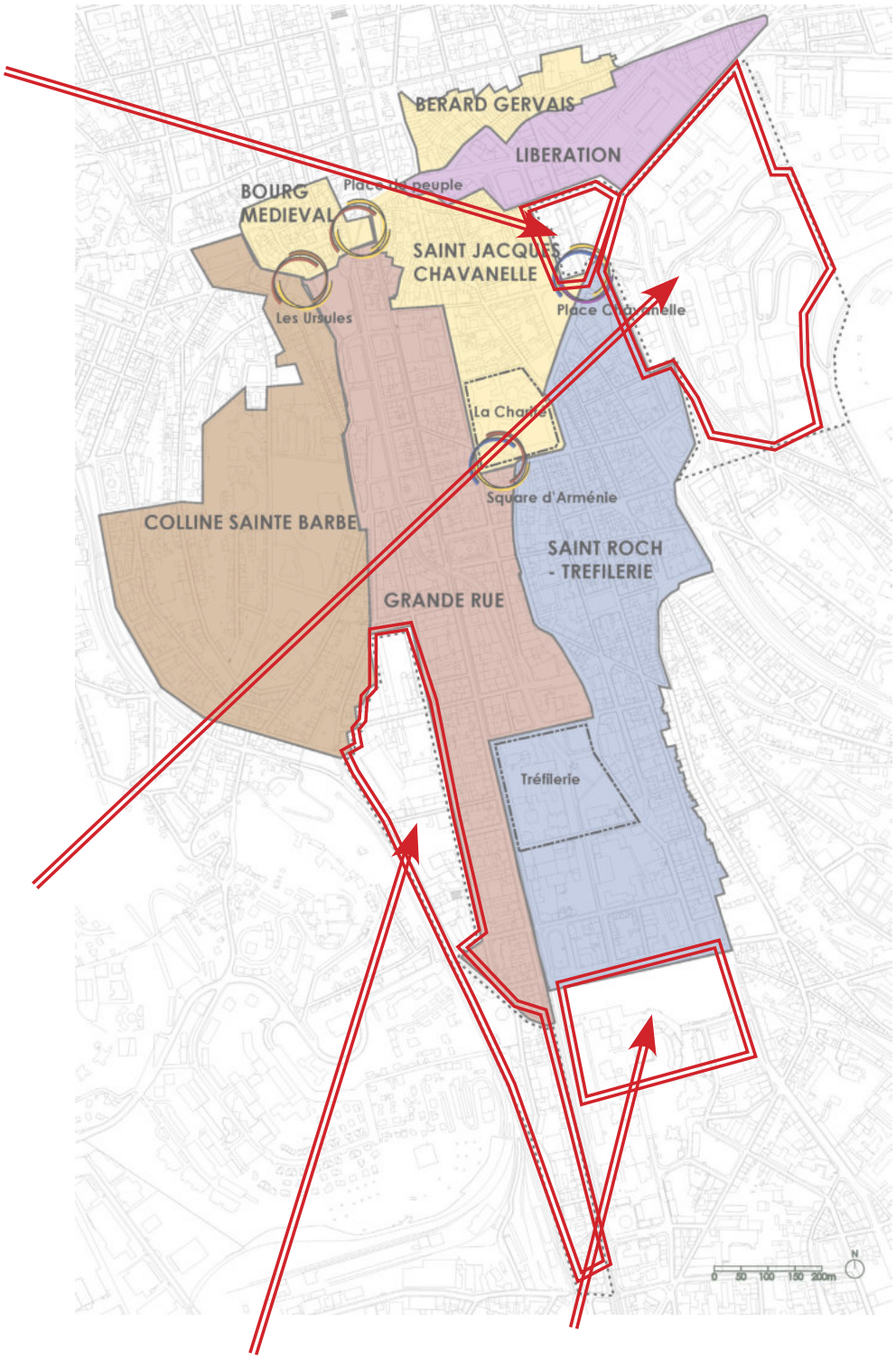
Le secteur Saint Roch-Tréfilerie : il correspond aux développements urbains liés à l'industrie du fer et de l'armement et présente une cohérence historique en termes de typologie urbaine (morphologie des îlots) et d'usage.
Le site Tréfilerie, qui accueille aujourd'hui l'université, constitue un ensemble à part mais qu'il importe d'intégrer à une réflexion globale sur la ville (vues, entrées, réseau)

Le secteur Sainte Barbe : il prend en compte le relief collinaire et ses particularités viaires et parcellaires liées à sa topographie. Il présente une image forte due à la présence d'habitat passementier, notamment sur les versants Ouest et Sud de la colline. Il permet de compléter la zone de la colline couverte par le SPR Tarentaize Beaubrun (ex ZPPAUP).

II-PÉRIMÈTRE DU SPR

- L'Îlot de la caserne Chavanelle a fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine donnant lieu à de grands immeubles collectifs. Il ne présente pas d'intérêt patrimonial en tant que tel mais il articule des espaces patrimoniaux importants et présente un traitement de l'espace public peu qualitatif.
De plus, ces îlots sont en contact direct avec Saint Jacques Chavanelle (via la place Antonin Moine, place de mise en contact), et avec Libération (percées visuelles depuis l'avenue de la Libération), ce qui aurait pu justifier leur intégration dans l'un ou l'autre des secteurs.
La place Antonin Moine est toutefois intégrée au secteur Saint Jacques Chavanelle.

- Colline Villeboeuf :
Après analyse de ses caractéristiques architecturales et urbaines, le bas de la Colline Villeboeuf n'a pas été retenu. Ce secteur demeure toutefois pris en compte par un périmètre de protection MH.
Le cours Fauriel n'a pas été retenu dans le secteur SPR, bien qu'il constitue une trame paysagère et urbaine historique, conçue au XIXème siècle afin de relier le centre-ville au massif du Pilat, par une promenade arborée, se terminant au terrain de fêtes du Rond Point. Le cours ne présente aujourd'hui plus cette vocation. Seul son patrimoine arboré (alignements de platanes taillés en rideau), et quelques bâtiments emblématiques (école des Mines) témoignent encore de son histoire.



La zone Ouest de la Grande Rue n'a pas été comprise dans le périmètre du SPR. Elle propose peu d'immeuble de qualité patrimoniale et comporte beaucoup d'entrepôts. Dans l'ensemble, elle est déjà entrée dans une phase de mutation et de rénovation.

Centre Deux constitue un signal important marqueur de l'entrée de ville et permet une compréhension de la limite sud du SPR. Par son emprise, son architecture, son usage, l'ensemble répond à une démarche difficilement appréhensible par le SPR.

II-PÉRIMÈTRE DU SPR

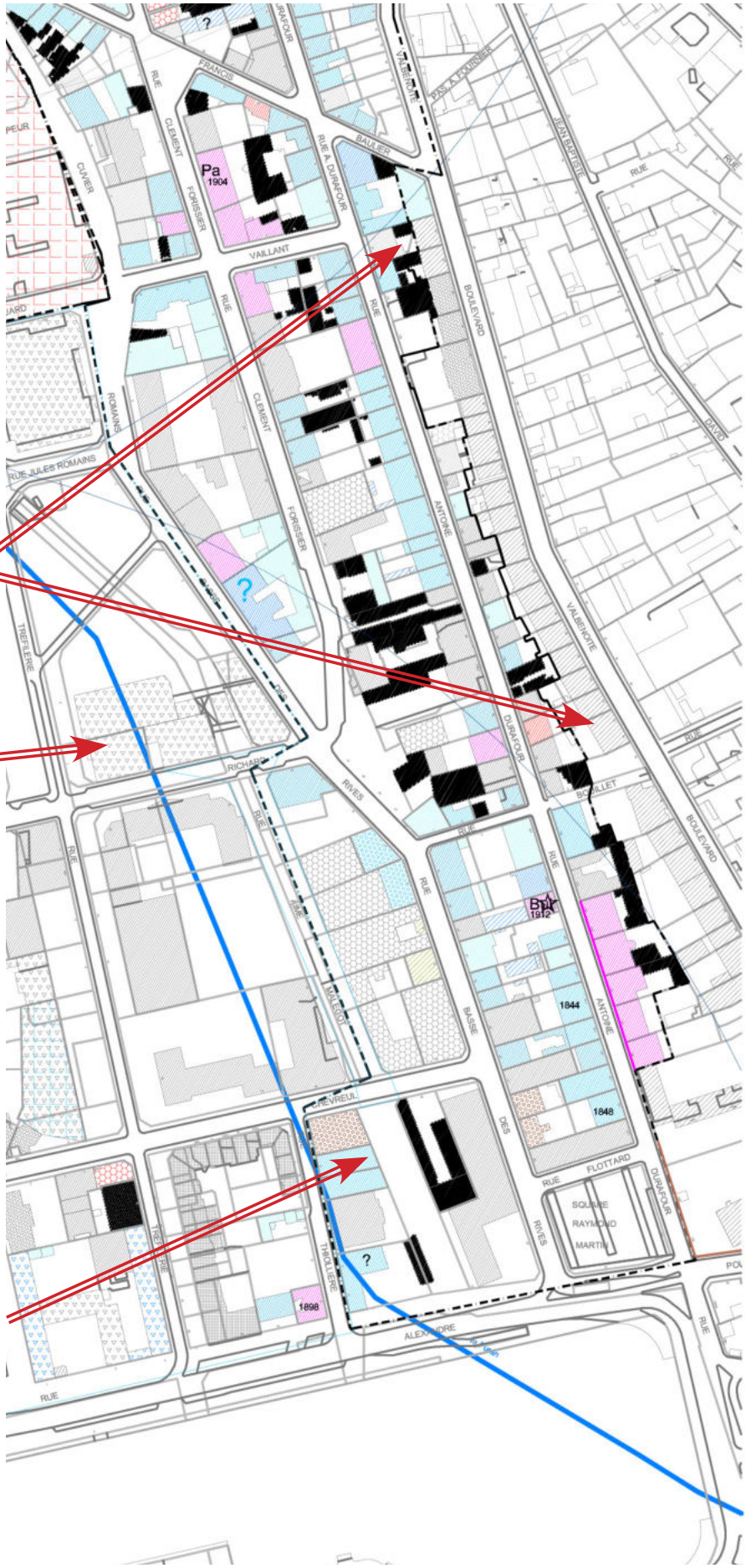
1. LES SECTEURS

AJUSTEMENTS SAINT ROCH

Prise en compte de la rive Est de la rue Durafour, axe limites parcellaire pour prendre en compte le paysage de la rue de façade à façade

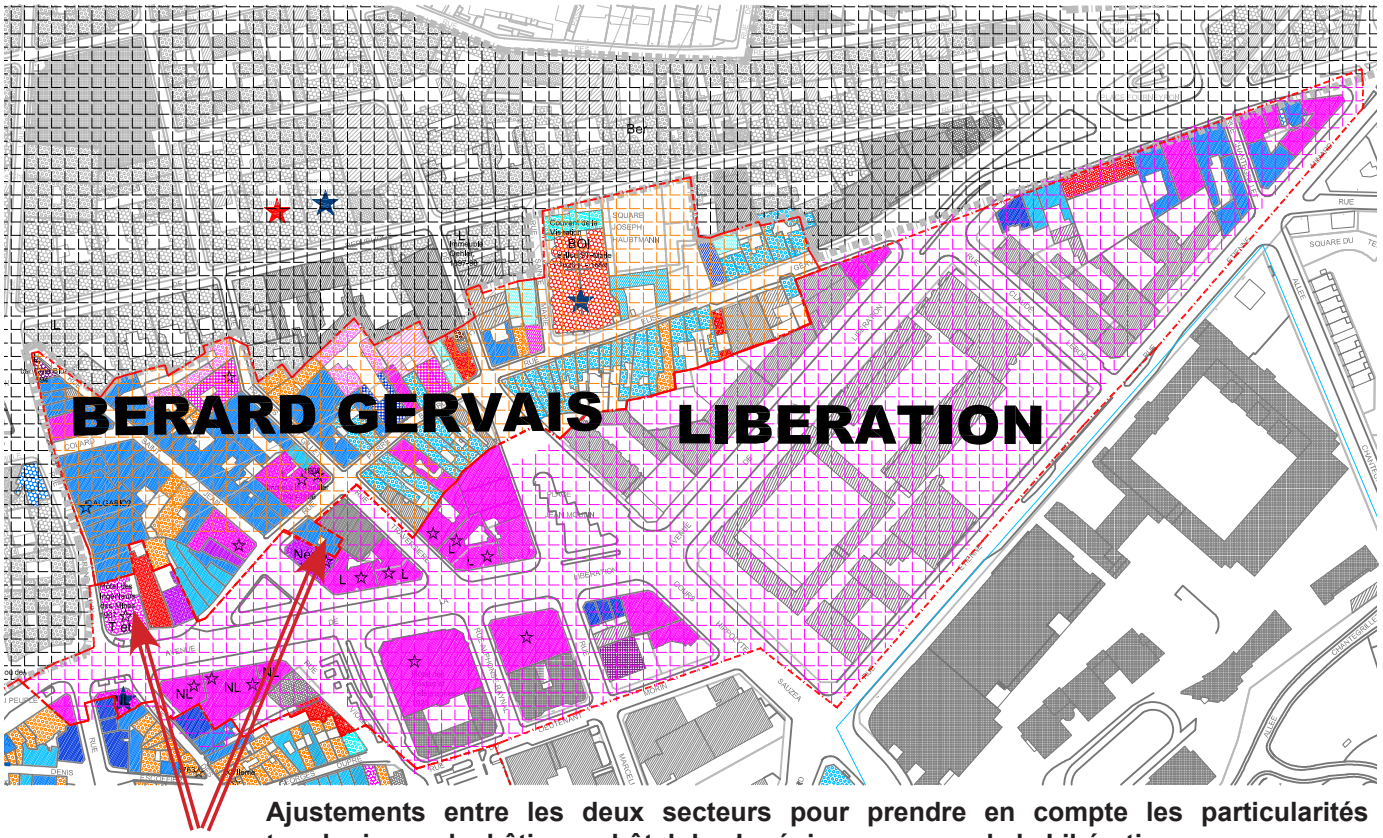
Intégration d'un sous secteur «Tréfilerie» couvrant l'emprise de l'université

Prise en compte du sud du secteur marquant la frontière avec Centre Deux

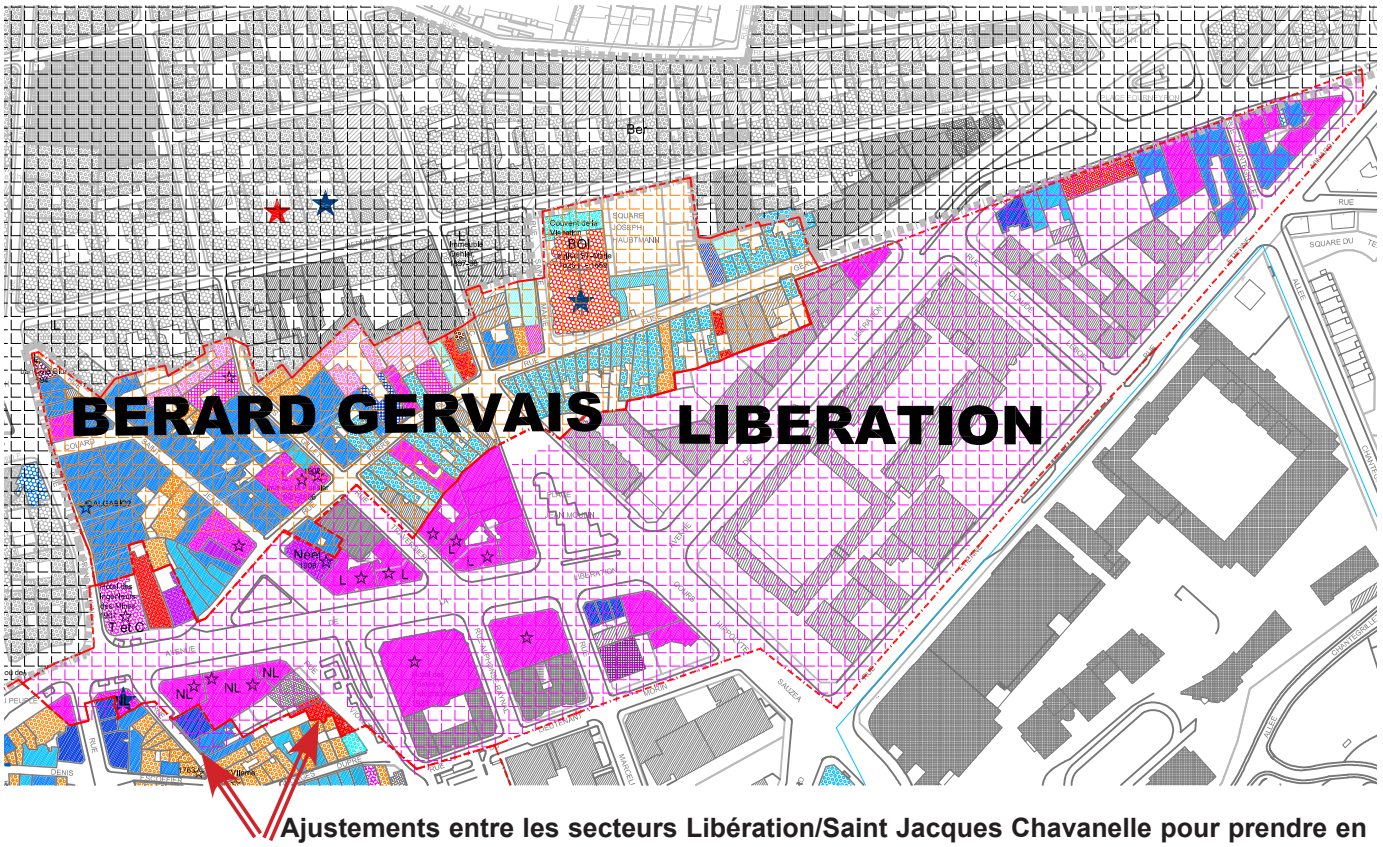


II-PÉRIMÈTRE DU SPR

1.LES SECTEURS AJUSTEMENTS BERARD GERVAIS LIBERATION



Ajustements entre les deux secteurs pour prendre en compte les particularités typologiques du bâti : ex : hôtel des Ingénieurs avenue de la Libération



Ajustements entre les secteurs Libération/Saint Jacques Chavanelle pour prendre en compte les particularités typologiques du bâti

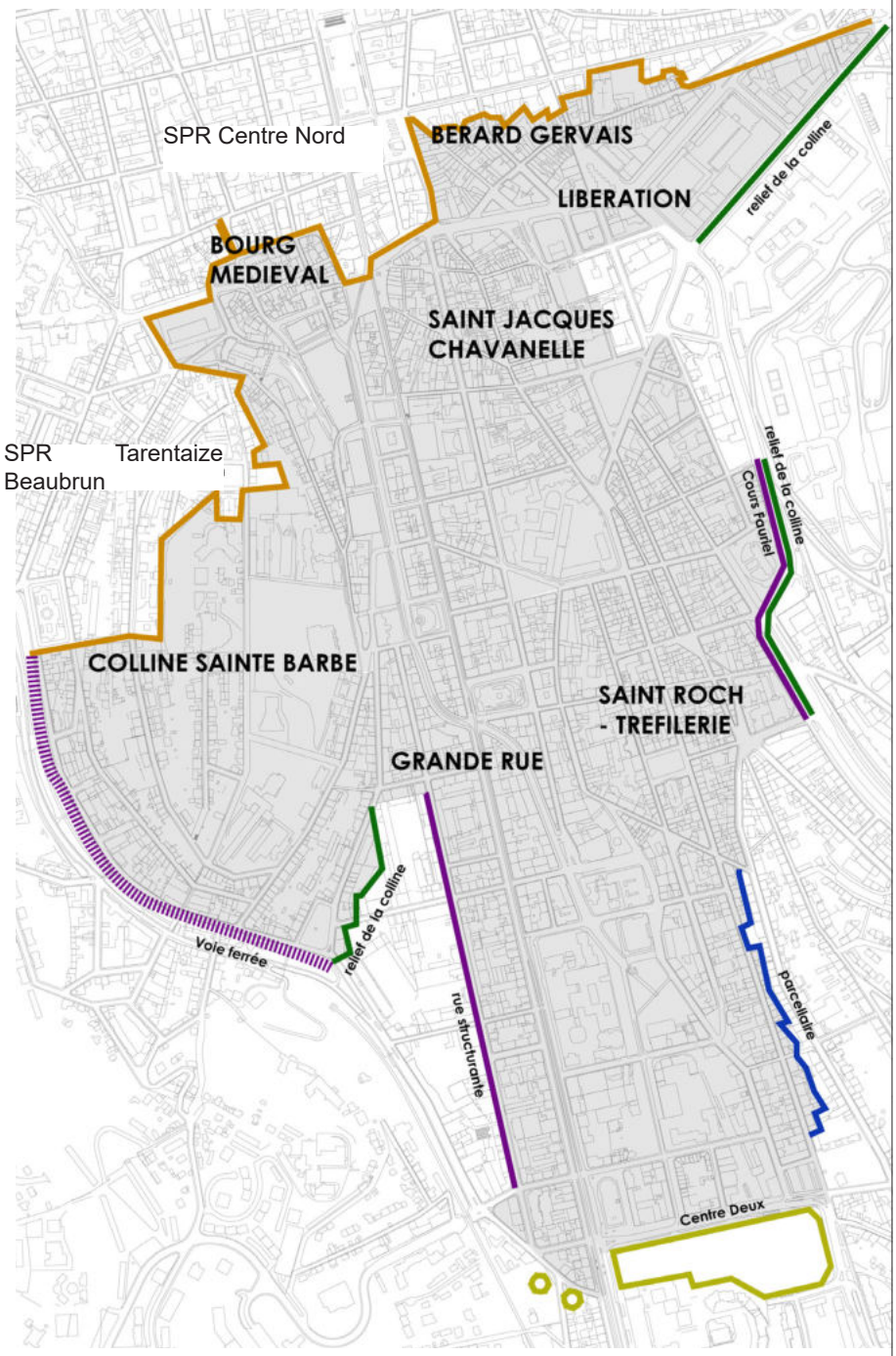
II-PÉRIMÈTRE DU SPR

2.ORGANISATION DES SECTEURS

Logiques externes

Les limites externes justifiant ce choix de périmètre peuvent être naturelles (topographie), induites par des infrastructures (voie ferrée, voirie structurante).

Au Nord, le périmètre vient se caler sur les périmètres SPR en vigueur, pour compléter bord à bord ces secteurs.



Périmètre du SPR Centre-Sud suivant le périmètre des SPR existants

Périmètre du SPR Centre-Sud suivant le relief des collines

Périmètre du SPR Centre-Sud suivant une infrastructure ou une voirie structurante

Périmètre du SPR Centre-Sud suivant le parcellaire en cœur d'îlot

Périmètre du SPR Centre-Sud suivant des éléments architecturaux marquants

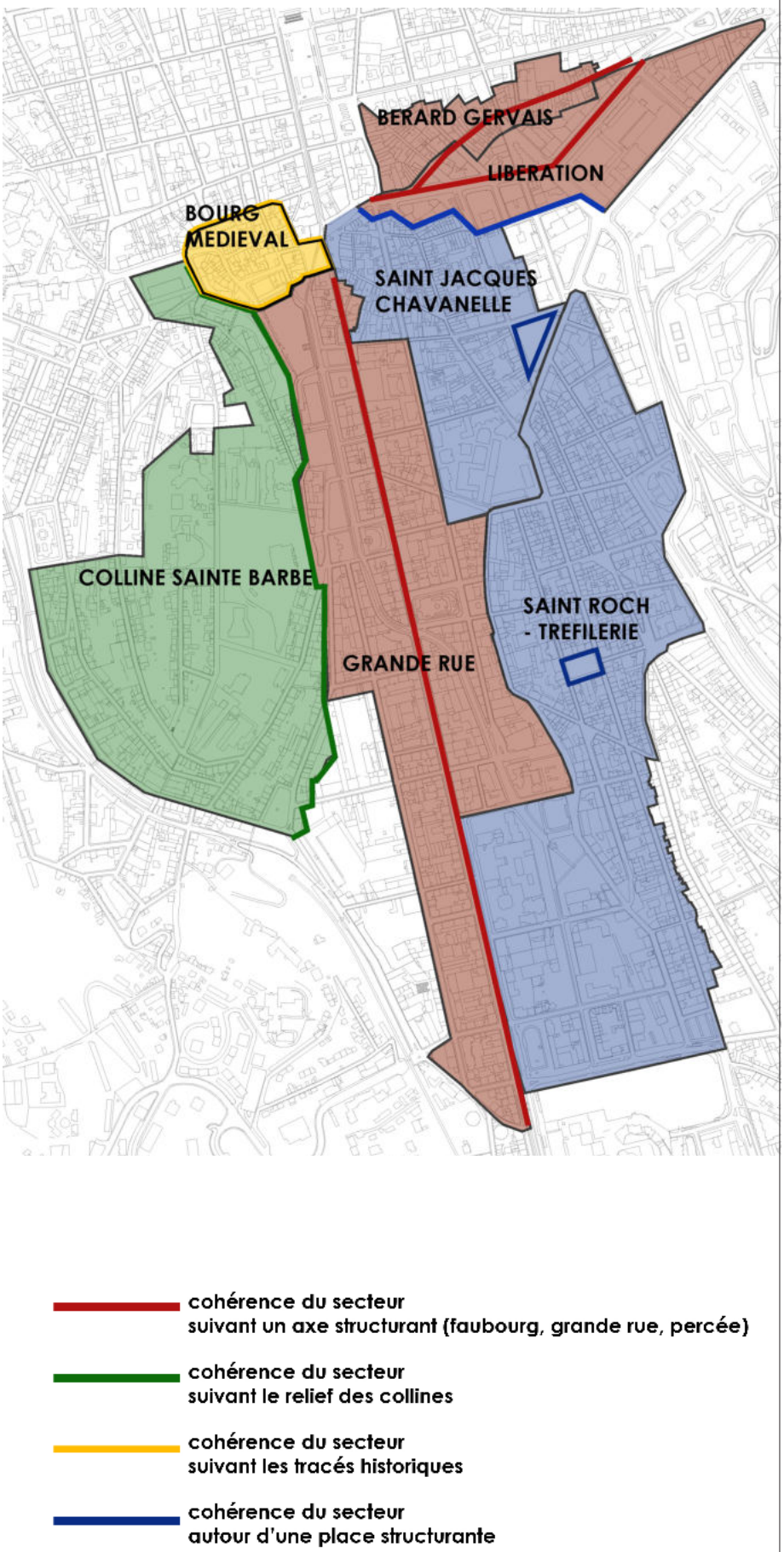
Logiques internes

Dans un souci de compréhension et de lisibilité, la carte ci-contre illustre, par une vision simple, les éléments structurants qui expliquent le choix des secteurs définis.

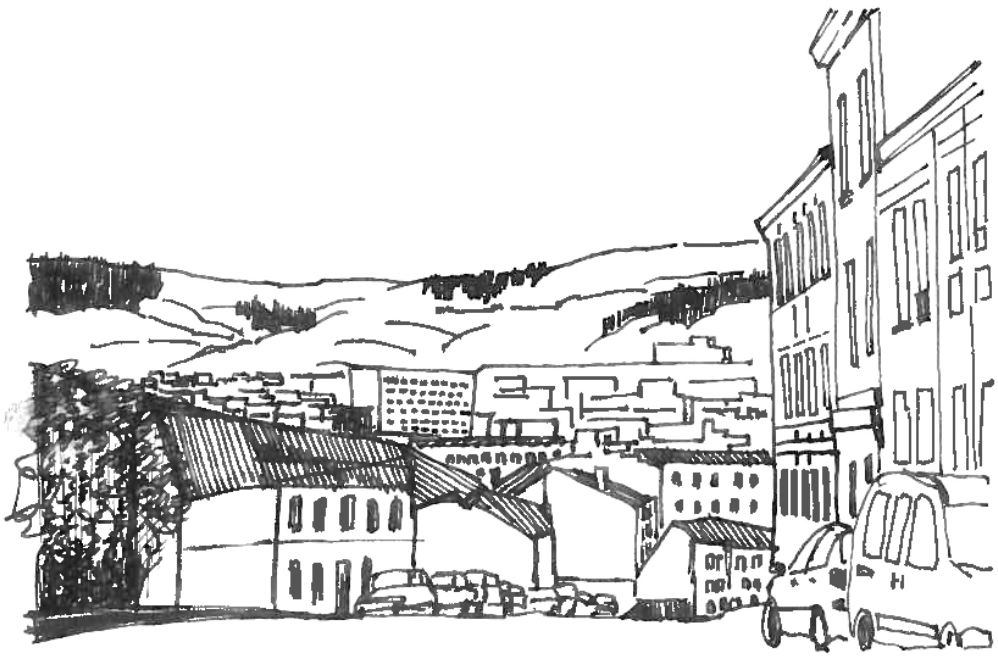
Certains secteurs s'organisent le long d'un axe viaire structurant :
- Grande Rue : trame viaire Dalgabio
- Bérard Gervais : trame du faubourg
- Libération : percée de l'avenue de la Libération

D'autres secteurs sont induits par la topographie :
- Colline Sainte Barbe

D'autres secteurs s'organisent autour d'une place éponyme:
- Saint Roch Tréfilerie
- St Jacques Chavanelle



III. JUSTIFICATION DE LA COMPATIBILITÉ DU SPR AVEC LE PADD



II. SPR ET PADD

Saint-Étienne est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 7 janvier 2008 et révisé le 21 février 2011. Ce document de planification permet d'encadrer l'urbanisme de la commune, à travers un outil d'application du droit des sols, et de prospective des zones de développement du territoire.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrite le 20 décembre 2018. Ce document, en cours de construction, viendra se substituer au PLU de Saint-Étienne.

Les grandes orientations du projet communal sont décrites dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D). Le P.A.D.D. n'émettant que des « orientations générales d'aménagement et d'urbanisme », le rapport que doit entretenir le SPR avec ce dernier est un rapport non de conformité mais de compatibilité.

La logique spatiale du P.A.D.D. développe sept ambitions pour le territoire, dont plusieurs sont directement liés au SPR.

- Habitat : Reconstruction de la ville sur la ville, diversité et mixité sociale

Le SPR répond directement à l'objectif du P.A.D.D. visant à « mettre en valeur le caractère patrimonial des bâtiments ». Le diagnostic architectural révèle les qualités architecturales des bâtiments et les prescriptions réglementaires permettent d'en assurer la pérennité en cadrant les évolutions et transformations possibles.

Un autre objectif du P.A.D.D. tient à «développer la présence de la nature près de l'habitat». Sur ce point le SPR propose plusieurs mesures :
> retrouver le Furan pour favoriser la création d' aménité urbaine en lien avec l'eau et réinsérer des espèces végétales de ripisylves.
> préserver et mettre valeur des espaces de respirations disponibles dans la ville, publics ou non (vues sur les cœurs d'îlot).
> réinviter la végétation dans la ville en rendant lisible la trame verte générale de la ville et en mettant en place des relais visuels, assurant la continuité des promenades « vertes » urbaines.

- Économie : adapter le territoire à la nouvelle économie dans une logique de développement durable.

Le SPR s'inscrit dans cette dynamique, en prenant en compte les évolutions et adaptations nécessaires au développement du centre-ville tout en préservant l'harmonie architecturale d'ensemble (notamment en travaillant à remettre en valeur les espaces publics, les cœurs d'îlot).
C'est également la dynamique de valorisation des soubassements des immeubles.

- Déplacements : offrir des alternatives à l'automobile

Le SPR participe au développement d'un réseau de cheminement de modes doux en renouvelant l'image et les usages des passages et des montées.
La mise en valeur des espaces publics comme lieux de respiration (voirie et places) participe à cet effort en y intégrant une mixité des usages.

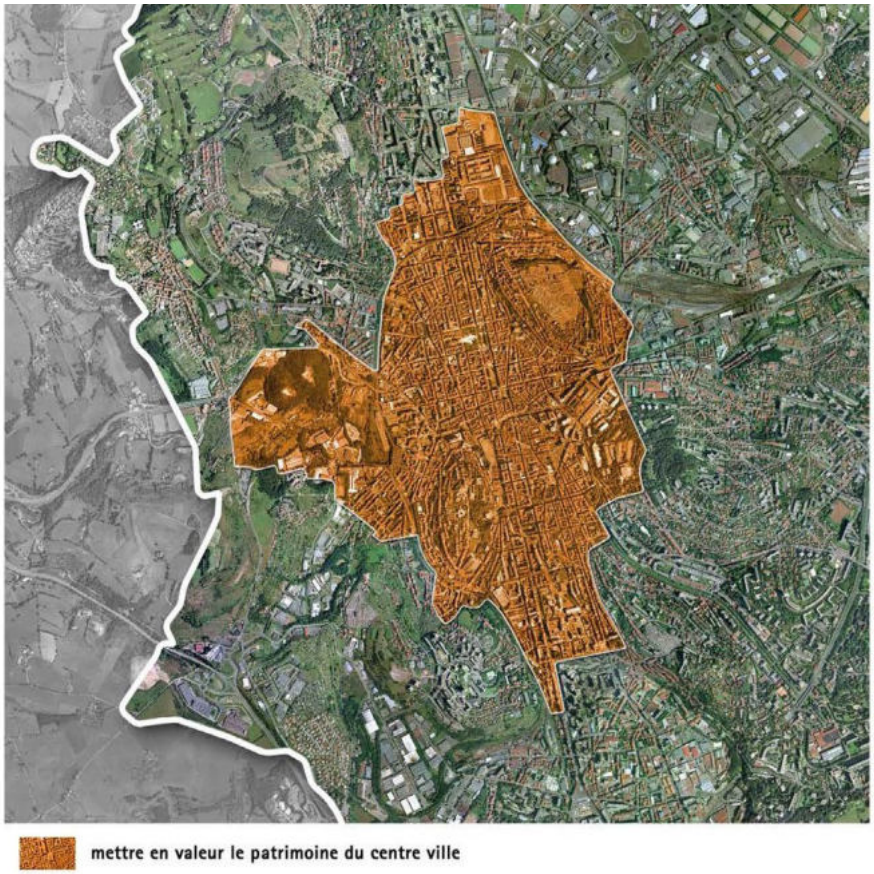
II. SPR ET PADD

- Paysage : le paysage comme ressource

Le SPR identifie les grandes vues structurantes sur les cinq secteurs de Centre-Sud. L'objectif est de réglementer les constructions dans ces secteurs afin de protéger les vues sur le grand paysage et de mettre en valeur les repères urbains.
Par la recherche des traces du Furan dans la ville, le SPR réaffirme les logiques structurantes du paysage et participe à la réintégration de l'eau dans ses différents secteurs.

- Patrimoine : concilier mémoire et usage

Par la prise en compte et la valorisation du patrimoine artisanal et industriel, le SPR participe à renouveler l'identité de la ville et à sa réconciliation avec son passé. Elle participe ainsi à sa reconversion, alliant à la fois sa protection et son évolution à venir, en en faisant ainsi un patrimoine vivant.
Le diagnostic architectural permet de mettre en valeur la qualité et le potentiel des bâtiments qui constituent l'identité des quartiers.

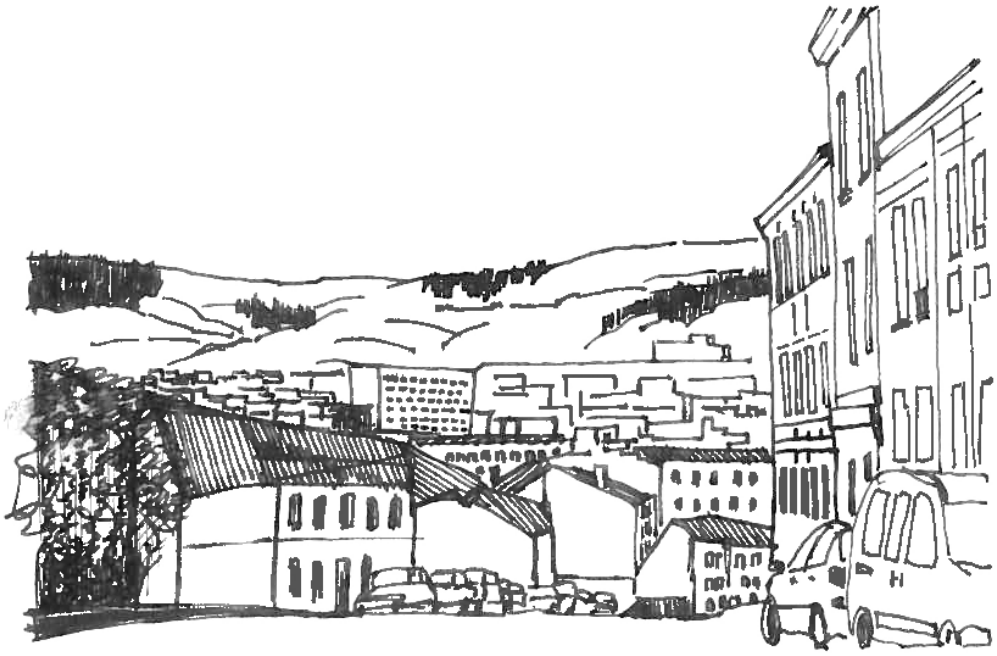


Carte du patrimoine à valoriser, extraite du PADD : les cinq secteurs du SPR Centre Sud, sont inscrits dans le périmètre défini.

- Environnement : anticiper les risques et limiter les nuisances

L'exigence environnementale du SPR, son diagnostic environnement et ses objectifs de développement durable répond à cet objectif du P.A.D.D.
Le SPR introduit ainsi des éléments sur les équipements de production d'énergie renouvelable.

IV LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE, DE QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DE TRAITEMENT DES ESPACES



IV. LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

L'analyse sectorielle du centre-ville, à travers trois échelles distinctes, le paysage, l'urbain et l'architecture, a confirmé la récurrence de problématiques structurelles et formelles liées à l'inadéquation, avec le temps, entre l'usage et la forme (l'image) de la ville, et conduit à la définition de thématiques transversales.

PAYSAGE

RECRÉER LE LIEN PAYSAGER

RÉINVITER LE PAYSAGE EN VILLE

La relation de la ville au paysage, liée à une relation économique d'exploitation, (du site, du cours d'eau, du sous-sol) s'est transformée au fil du temps. L'appréhension « romantique » de l'esthétique du site, pressentie de façon fugace dans quelques gravures idéalisées et pittoresques de la ville au 19ème siècle, a été oubliée, écartée et remplacée par des préoccupations économiques et sociales plus prégnantes dans le paysage socio-culturel de Saint-Étienne. Et pourtant, l'économie a particulièrement façonné le paysage proche et lointain de la ville, de l'investissement des sites collinaires à la fabrication rapide de nouveaux horizons, par la surimposition des crassiers sur le territoire primaire. Le paysage s'appréhende également dans sa valeur cinétique, dans les ambiances urbaines et dans la relation des rythmes bâtis/non bâtis.

URBANISME

PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION DYNAMIQUE DE LA TRAME URBAINE

La ville, développée autour d'une croissance économique sans précédent au 19ème siècle, a fondé son développement autour de dynamiques particulières qui ont donné lieu à une organisation structurelle et formelle reposant sur les activités organisées autour des espaces d'habitat, tant à l'échelle des îlots urbains que de l'élément bâti. La perte d'usage des espaces urbains, par la transformation de l'économie qui avait prévalu à leur mise en place, de l'économie rubanière, passementière, à l'économie armurière, minière….a engendré une perte de compréhension de ceux-ci, et ainsi une banalisation du territoire (mauvais entretien des constructions, perte de sens des parcelles dans leur fonctionnement économique antérieur, apparition de friches urbaines) …

L'organisation interne de la ville juxtapose des tissus répondant à des logiques urbaines différentes : une trame médiévale liée aux aspérités du territoire, une trame 19ème, raisonnée, orthogonale, économique, des espaces rationalistes, venus s'imprimer dans les deux trames existantes, par « à coup » (insertion d'éléments bâtis individualisés) ou par opérations importantes (restructuration d'îlots urbains entiers, ex Centre Deux)
Le réseau viaire, par sa faible hiérarchisation et par sa faible largeur, a ralenti les échanges et privé certains quartiers de dynamiques « ambulatoires », décourageant les déplacements, ancrant une seule fonction résidentielle.
Les dynamiques urbaines s'expriment à des intensités différentes suivant les caractéristiques sectorielles.

ARCHITECTURE

RÉENGAGER LE BÂTI EXISTANT DANS UNE DYNAMIQUE DE MISE EN VALEUR

L'analyse sectorielle a permis la mise en exergue de typologies architecturales et constructives propres à Saint-Étienne, qui caractérisent son patrimoine bâti, qui en font son génie, et qui sont globalement liées à son histoire économique. L'image de la ville est caractérisée par l'équilibre entre l'architecture vernaculaire, d'expression orale, et l'architecture savante, composée et dessinée. Ces différentes architectures n'appellent pas aujourd'hui le même regard, ni les mêmes soins. Il s'agit ainsi de mettre en œuvre les dispositifs adaptés à leur restauration et leur mise en valeur, tout en favorisant leur inscription dans une logique de développement durable.

FAVORISER L'ACCUEIL DE CONSTRUCTIONS NEUVES INTÉGRÉES AU TISSU URBAIN EXISTANT MAIS TÉMOIGNANT d'une dynamique ENVIRONNEMENTALE

Parallèlement, les constructions à venir, en remplacement de constructions existantes trop vétustes, en comblement de vides urbains déstructurants, devront répondre à un double impératif : poursuivre la ville, recoudre ses blessures, mais aussi la renouveler sous le regard transversal de la qualité environnementale, lien entre les différentes générations de bâti.

IV. LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

1 SYNTHÈSE DES ENJEUX PAR SECTEUR

IV. LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

IV. LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

A. NOYAU ORIGINEL

BOURG MÉDIÉVAL

Enjeux Architecturaux

La valeur patrimoniale du quartier est essentiellement liée à la conservation de la trame médiévale, malgré les grands travaux du 19ème siècle.
Le patrimoine bâti est encore riche, bien que souvent peu lisible : des vestiges et des traces d'une disposition originelle sont toujours visibles malgré de nombreux remaniements et transformations de fortune.

La trame serrée des rues et du parcellaire, ne laissent pas de doute sur ce secteur qui forma le noyau de la ville.

PRÉSERVER, VALORISER ET RESTAURER LE BÂTI MÉDIÉVAL ET RENAISSANCE

> Adapter les modes de restauration et d'intervention au bâti médiéval et Renaissance : maisons à pan de bois et remplissage
> rendre lisibles les vestiges (fenêtres à meneaux)







ENCADRER L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE CONFORT DES CONSTRUCTIONS

L'état des constructions impose un regard particulier non seulement sur leur restauration en termes de mise en valeur, mais aussi en termes de réhabilitation lourde pouvant conduire à des démolitions partielles.

Les îlots sont caractérisés par un parcellaire étroit, de petite dimension, présentant un taux d'emprise au sol de presque 100%. De fait, les constructions bénéficient d'un éclairement faible.



ASSURER LA QUALITÉ DES DEVANTURES COMMERCIALES ET LEUR BONNE INTÉGRATION AUX CONSTRUCTIONS LES ACCUEILLANT

La rue de la Ville joue un rôle important dans l'armature commerciale du secteur. Pour autant, les commerces appellent plusieurs questions :
- question de l'intégration des surfaces commerciales dans l'architecture et la mise en valeur des immeubles;
- question de l'accessibilité aux étages
- question de la pérennité de l'appareil commercial






IV. LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

A. NOYAU ORIGINEL

BOURG MÉDIÉVAL

Enjeux urbains et paysagers

La valeur patrimoniale du quartier repose :
- sur sa valeur historique, en tant que noyau fondateur de la ville
- sur sa position centrale dans la ville, qui permet ainsi une lecture globale du centre ville, offrant un point de repère
- sur la mixité des types constructifs, de l'immeuble médiéval aux constructions classiques, mais souvent respectueuses du rythme urbain- sur la présence de passages piétonniers gravissant la pente, en direction d'espaces verts de loisirs ;

CONSERVER, METTRE EN VALEUR LES FRONTS HOMOGÈNES

> par un traitement adapté des interventions (ravalements en particulier);
> par un traitement des rez de chaussée commerciaux respectueux de l'architecture et de son rythme (respect de la lecture de la descente des charges, respect du rythme parcellaire;
> par un traitement de l'espace public de qualité permettant en particulier de donner une échelle en cohésion avec l'échelle du bâti.







Front urbain structurant
front urbain déstructurant

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL PAR LE TRAITEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Les monuments «repères» du centre historique (église, maisons en encorbellement, bâti ancien) peuvent être mis en valeur par un traitement qualitatif de l'espace ouvert. L'espace public, laissé ouvert, et pacifié de la circulation peut permettre le recul nécessaire pour valoriser ce bâti : parvis de l'Église, rue du Théâtre. C'est déjà le cas place Boivin et place du Peuple.

ASSURER L'INTÉGRATION DES BÂTIMENTS SITUES SUR LES FRANGES DU SECTEUR

Les nouveaux bâtiments ne devront pas, par leur implantation ou leur volumétrie, constituer des écrans entravant la lecture du site collinaire et les vues sur le grand paysage



Place Boivin, l'immeuble de Bossu exprime une réflexion approfondie sur l'articulation de deux économies architecturales distinctes. A droite, l'immeuble administratif inscrit une silhouette plus massive, plus en rupture.



Rue du Théâtre : un changement de vocabulaire architectural et urbain qui crée un seuil permettant de lire la particularité du tissu de la cité.



Rue Grenette : une confrontation plus brutale renforcée par l'échelle du vide de l'espace public et le manque de soin apporté à son traitement.

Avenue Emile Loubet : le centre administratif marque une rupture importante mais aussi un seuil dans le cheminement vers la Cité : l'amélioration de son intégration implique aussi un traitement des espaces libres publics et en pied d'immeuble Une meilleure intégration du macro-îlot du centre administratif permettrait de retrouver la transition entre la cité ancienne et la colline sainte Barbe.



IV. LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

A. NOYAU ORIGINEL

BOURG MÉDIÉVAL

Enjeux urbains et paysagers

> PRÉSERVER LES MISES EN SCÈNE URBAINES ET LES RELATIONS INTIMES ENTRE LE BÂTI, LES RUES ET LES PLACES



Préserver la qualité des échappées des longues rues étroites



Améliorer les entrées dans le quartier : avenue Émile Loubet, place Boivin

> AMÉLIORER ET HOMOGÉNÉISER LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC :

- **METTRE EN COHÉRENCE LA TRAME PIÉTONNE POUR UNE MEILLEURE LISIBILITÉ DU QUARTIER**
- **HARMONIER LES REVÊTEMENTS DE SOL ET MOBILIERS URBAINS DES RUES COMMERÇANTES**

> RENFORCER LA COHÉRENCE DES CONTINUITÉS PIÉTONNES ET DES ESPACES PUBLICS ENTRE LES DIFFÉRENTS SECTEURS DU NOYAU ORIGINEL DE LA VILLE : SAINT JACQUES, CITÉ, BÉRARD GERVAIS (UNITÉ DE TRAITEMENT DE SOL, D'ÉCLAIRAGE, DE MOBILIER...)



Les revêtements bitumineux hétérogènes ternissent le caractère de la rue

Les ruelles piétonnes peuvent être mises davantage en cohérence, et former un réseau piéton complet dans le centre ancien par un traitement unitaire et qualitatif. Au croisement de ces ruelles piétonnes, des placettes peuvent s'improviser grâce à des aménagements minimalistes, autour d'un arbre, d'une terrasse, comme le suggère le croisement de la rue Sainte Catherine / rue de la Résistance.

LIBÉRER L'ESPACE INTIME DES PLACES DE QUARTIER



Mettre en valeur les placettes et les fronts bâtis exposés

Les placettes du centre ancien, aux dimensions réduites, à l'atmosphère intime, gagneraient à être moins encombrées (mobilier, terrasses de la place Grenette, clôtures et parking de la place Boivin).

> mettre en oeuvre un sol et un mobilier plus qualitatifs

IV. LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

A. NOYAU ORIGINEL

BOURG MÉDIÉVAL

BOURG MÉDIÉVAL - CARTE DES ENJEUX (échelle 1:2500)



LÉGENDE DES ENJEUX

Enjeux liés au traitement spatial

Désencombrer, libérer, élargir, ouvrir l'espace des places et des squares, des parcs et des jardins

Améliorer les accroches entre les différents tissus urbains par un traitement de l'espace public de qualité. Recréer de nouveaux espaces publics, inciter à de nouveaux usages : proposer un traitement particulier aux croisements des ruelles du centre ancien et aux pointes d'îlots des quartiers denses de Saint Roch.

Travailler à l'intégration des fronts déstructurants et en rupture : prendre en compte les confrontations d'échelle architecturale et urbaine : par un traitement des soubassements et par un traitement de l'espace public

Enjeux liés aux repères patrimoniaux et paysagers

Maintenir des reculs pour mettre en valeur les bâtiments repères et les points cibles visibles dans les échappées des rues et traiter l'espace public en cohérence avec le contexte architectural et urbain

Aménager les espaces ouverts traversés par l'ancien cours du Furan

Préserver et valoriser les ouvertures visuelles sur le paysage, les échappées visuelles des rues

Maintenir la lecture du relief, limiter le boisement des pentes, étager les constructions

Enjeux liés aux continuités végétales, à la trame verte

Equilibrer la place du végétal et du minéral sur les places et les squares, dans les parcs et les jardins

Valoriser les coeurs d'îlots, maintenir et donner à voir les jardins en place

Entretenir et valoriser le boisement du Musée de l'Art et de l'Industrie, rare espace boisé en ville

Enjeux liés aux continuités urbaines, aux accroches entre les quartiers, aux espaces de contact

Travailler les accroches inter-quartiers, reconnecter les cheminements et améliorer les abords entre les places et les rues

Equilibrer la place des cheminements piétons par rapport aux circulations, organiser et réduire le stationnement

Mettre en cohérence la trame viaire piétonne, soutenir la dynamique commerçante et les rez-de-chaussé des secteurs anciens

Aménager et/ou conserver les continuités urbaines liées à la trame Dalgabio (rues corridor : aménager les retraits) ou aux continuités de colline à colline (rue Badouillère)

Mettre en valeur l'interface ville et colline,
entre les arrières du cours Victor Hugo et la colline Sainte Barbe,
entre Saint-Roch Villeboeuf et la colline du jardin des Plantes

Valoriser les montées et les passages, vecteurs de porosité urbaine et propres à l'identité collinaire de Saint Etienne

Périmètres des secteurs

Aménager les stationnements

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

B -QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

Enjeux Architecturaux

La valeur patrimoniale du quartier repose sur la mixité des types constructifs, de l'immeuble médiéval à l'immeuble classique, mais aussi sur la présence d'immeubles marquant le renouvellement stéphanois au dix-neuvième siècle.

PRÉSERVER, VALORISER ET RESTAURER LE BÂTI PATRIMONIAL DANS LE RESPECT DE SES PARTICULARITÉS







Conserver la lecture des constructions en grès houiller apparent ou enduit

Maintenir le rythme séquentiel des constructions affirmé par l'étroitesse des parcelles, la verticalité affirmée des façades, les travées de baies,

MAINTENIR LA QUALITÉ DES CONSTRUCTIONS QUI ARMATURENT LES AXES PRINCIPAUX





Des façades animées par des modénatures, une mise en couleur des enduits...



Les axes commerciaux principaux (rues Michelet, Gambetta, de la Charité) sont structurés par des architectures «repère» offrant des façades aux décors variés. Une qualité particulière est apportée aux traitements d'angle, affirmés par ailleurs par des gabarits plus importants.

MAINTENIR L'EFFORT DE TRAITEMENT DES DEVANTURES COMMERCIALES ET L'HOMOGÉNÉITÉ DE LA SIGNALÉTIQUE

Les commerces doivent participer à la mise en valeur des façades et ne pas occulter les lignes de force architecturales du bâti.

Les enseignes doivent être lisibles sans pour autant effacer l'architecture.



Le store capote et l'habillage métallique du rideau de sécurité masquent la structure du bâtiment



Enseigne ne masquant pas les détails architecturaux



Bien traitées les terrasses commerciales participent de l'animation et de l'attractivité urbaine

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

B -QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

Enjeux urbains et paysagers

La valeur patrimoniale du quartier est liée à sa qualité urbaine globale :
• à sa cohérence, mise en valeur et dynamisée par le commerce et les activités de restauration qui l'animent,
• à la qualité d'un certain nombre d'immeubles,
• à la cohérence des fronts urbains,

Il s'agit ainsi d'un quartier « référent », à entretenir, à mettre en valeur

CONSERVER, METTRE EN VALEUR LES FRONTS HOMOGÈNES TOUT EN CONSERVANT LES «ACCIDENTS» NÉS DE L'ÉVOLUTION DE LA TRAME URBAINE



Front urbain homogène



Façade en avancée traduisant l'ancien alignement urbain.



Rue des Martyrs de Vingré : la continuité du velum comporte toutefois quelques ressauts qui animent le paysage urbain.

RENFORCER LA COHÉRENCE DES CONTINUITÉS PIÉTONNES ET DES ESPACES PUBLICS ENTRE LES DIFFÉRENTS SECTEURS DU NOYAU ORIGINEL DE LA VILLE : SAINT JACQUES, CITÉ, BÉRARD GERVAIS (UNITÉ DE TRAITEMENT DE SOL, D'ÉCLAIRAGE, DE MOBILIER...)

> Adapter le traitement de l'espace public aux ambiances urbaines et architecturales : spécificité de la rue Michelet, des rues plus anciennes à renforcer
Continuités piétonnes : réseau piéton à maintenir, à prolonger vers la place Chavanelle
Placettes intimes : valoriser les placettes informelles au croisement des ruelles piétonnes. Un arbre, une terrasse.
Places d'entrée du quartier : renforcer les entrées du quartier et notamment du secteur piétonnier en particulier depuis la place Chavanelle, et depuis l'avenue de la Libération.
Place Antonin Moine : amoindrir l'effet de rupture entre centre ancien (place Maxime Gorki) et le quartier moderne. Place parking en contrebas, rupture physique et visuelle à repenser : passage Louis Granger, cour d'école, parvis de l'église sont l'occasion de penser le lien entre les deux quartiers.

METTRE EN VALEUR LES MISES EN SCÈNES URBAINES

> Les mises en scène vers des éléments composés (places, perspectives sur des bâtiments emblématiques)
> Les mises en scène vers des échappées sur les reliefs
> Les mises en scène structurées par les traitements d'angle (pan coupé...).

Soigner les fronts bâtis en mire des échappées



AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES ABORDS DE L'ÉGLISE NOTRE DAME



Un traitement du parc de stationnement peu en relation avec la qualité des fronts urbains et de l'église.

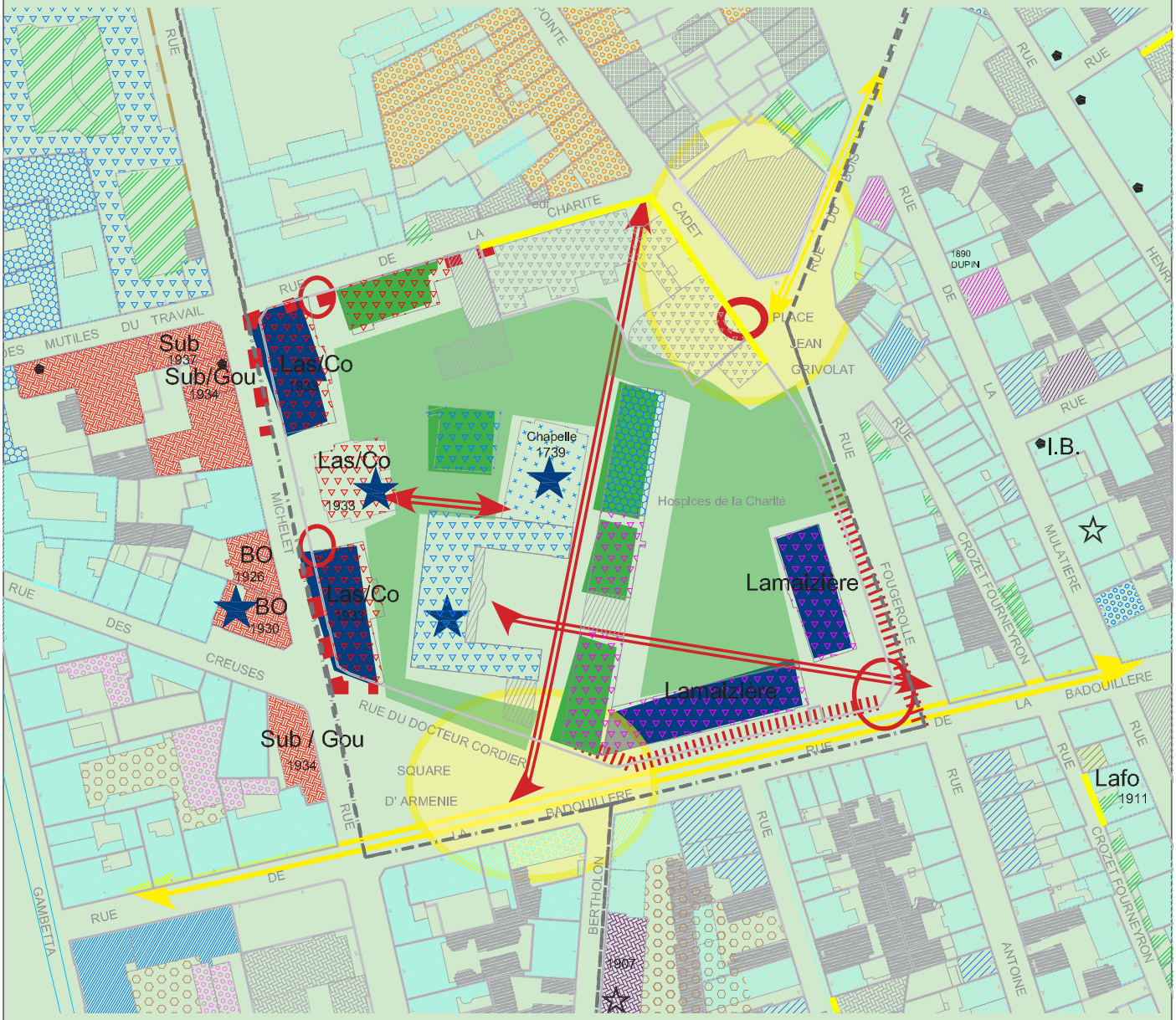
IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

B -QUARTIER SAINT-JACQUES CHAVANELLE

LA CHARITE : Enjeux architecturaux, urbains et paysagers

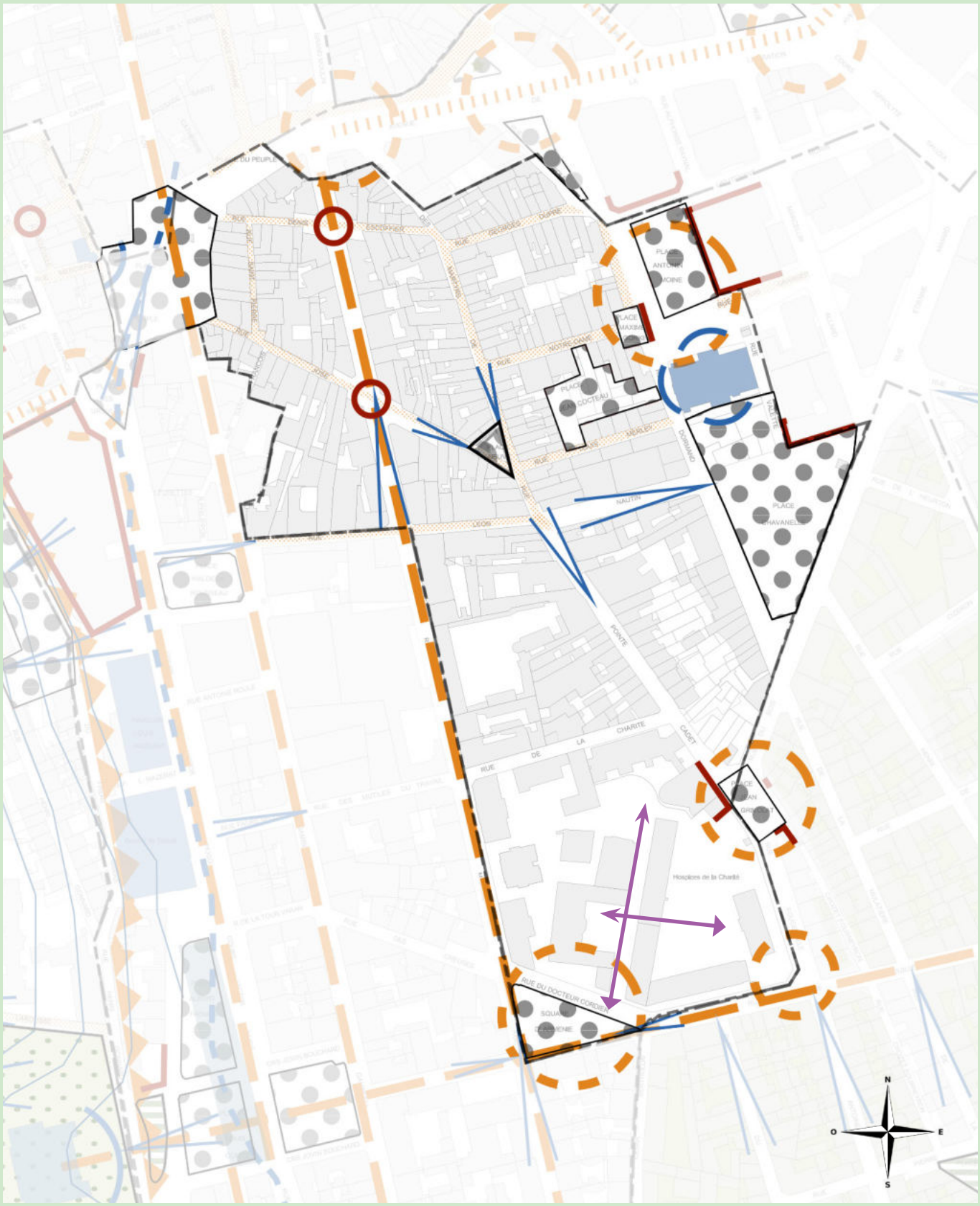
Le site de la Charité est appelé à muter pour des fonctions autres qu'hospitalières :
- certains bâtiments sont protégés au titre des Monuments Historiques
- d'autres présentent des architectures remarquables : ensemble Art-Déco rue Michelet, bâtiment Lamaizière rue Badouillère

La Charité est avant tout un ensemble harmonieux, fruit de plusieurs gestes au cours du temps. Le projet de reprise du site devra s'attacher à maintenir une qualité globale de composition.



- Bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques
- Bâtiment présentant un intérêt patrimonial majeur
- Bâtiment d'intérêt patrimonial
- Front bâti sur rue structurant
- Portails d'accès structurants
- Murs de clôtures structurants
- Accroches à la ville à améliorer
- Liaison inter-quartier à renforcer
- Axes structurants à réaffirmer
- Espaces libres à redéfinir : profils, revêtements, usages

SAINT JACQUES CHAVANELLE - CARTE DES ENJEUX (échelle 1:2500)



LÉGENDE DES ENJEUX

Enjeux liés au traitement spatial

Désencombrer, libérer, élargir, ouvrir l'espace des places et des squares, des parcs et des jardins

Améliorer les accroches entre les différents tissus urbains par un traitement de l'espace public de qualité. Recréer de nouveaux espaces publics, inciter à de nouveaux usages : proposer un traitement particulier aux croisements des ruelles du centre ancien et aux pointes d'îlots des quartiers denses de Saint Roch.

Travailler à l'intégration des fronts déstructurants et en rupture : prendre en compte les confrontations d'échelle architecturale et urbaine : par un traitement des soubassements et par un traitement de l'espace public

Enjeux liés aux repères patrimoniaux et paysagers

Maintenir des reculs pour mettre en valeur les bâtiments repères et les points cibles visibles dans les échappées des rues et traiter l'espace public en cohérence avec le contexte architectural et urbain

Aménager les espaces ouverts traversés par l'ancien cours du Furan

Préserver et valoriser les ouvertures visuelles sur le paysage, les échappées visuelles des rues

Maintenir la lecture du relief, limiter le boisement des pentes, étager les constructions

Enjeux liés aux continuités végétales, à la trame verte

Equilibrer la place du végétal et du minéral sur les places et les squares, dans les parcs et les jardins

Valoriser les coeurs d'îlots, maintenir et donner à voir les jardins en place

Entretenir et valoriser le boisement du Musée de l'Art et de l'Industrie, rare espace boisé en ville

Enjeux liés aux continuités urbaines, aux accroches entre les quartiers, aux espaces de contact

Travailler les accroches inter-quartiers, reconnecter les cheminements et améliorer les abords entre les places et les rues

Equilibrer la place des cheminements piétons par rapport aux circulations, organiser et réduire le stationnement

Mettre en cohérence la trame viaire piétonne, soutenir la dynamique commerçante et les rez-de-chaussé des secteurs anciens

Aménager et/ou conserver les continuités urbaines liées à la trame Dalgabio (rues corridor : aménager les retraits) ou aux continuités de colline à colline (rue Badouillère)

Mettre en valeur l'interface ville et colline,
entre les arrières du cours Victor Hugo et la colline Sainte Barbe,
entre Saint-Roch Villeboeuf et la colline du jardin des Plantes

Valoriser les montées et les passages, vecteurs de porosité urbaine et propres à l'identité collinaire de Saint Etienne

Périmètres des secteurs

Aménager les stationnements

Axe à réaffirmer

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

C QUARTIER BERARD GERVAIS

Enjeux Architecturaux

La valeur patrimoniale du quartier repose sur la lisibilité de la trame architecturale vernaculaire à laquelle ont su se mêler, en bonne intelligence, des immeubles aux écritures éclectiques et Art Nouveau.

Il importe de :
• Restaurer la qualité des constructions en grès houiller, souvent dégradées, soit par le temps (pathologie des façades et notamment des grès des constructions « stéphanoises »), soit par un manque d'entretien et d'attention, soit par la mise en œuvre de matériaux ou d'éléments inadaptés.
• Encadrer le renouvellement des îlots urbains fragilisés et des constructions vétustes, en respectant la trame particulière du quartier et son échelle.

DÉFINIR LES ELEMENTS DU BÂTI PATRIMONIAL A MAINTENIR ET METTRE EN VALEUR







ENCADRER L'ÉVOLUTION DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES, DANS LE RESPECT DE LEUR FORME, DE LEURS DÉCORS, DE LEURS MATÉRIAUX.



VALORISER LES FRONTS DE LA RUE ÉLISE GERVAIS POUR ASSEOIR LA PRÉSENCE DU TISSU ANCIEN EN DIRECTION DE LA PLACE FOURNEYRON.

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE LA TRAME URBAINE ANCIENNE DANS LE REMPLACEMENT DES CONSTRUCTIONS OBSOLÈTES OU TRÈS ALTÉRÉES.

Enjeux urbains et paysagers

La valeur patrimoniale du quartier est liée à sa qualité urbaine globale :
• à la cohérence des fronts urbains, en particulier des constructions en grès houiller.
• à la qualité architecturale d'un certain nombre d'immeubles.
Sa fragilité repose sur sa déconnexion de son quartier d' attache originel et sur la perte de fonction urbaine de cet ancien axe structurant de la ville. De fait, ce secteur linéaire doit aujourd'hui réinventer ses fonctions d'interface entre le secteur République et l'avenue de la Libération.

RENFORCER LA COHÉRENCE DES CONTINUITÉS PIÉTONNES ET DES ESPACES PUBLICS ENTRE LES DIFFÉRENTS SECTEURS DU NOYAU ORIGINEL DE LA VILLE : SAINT JACQUES, CITÉ, BÉRARD GERVAIS (UNITÉ DE TRAITEMENT DE SOL, D'ÉCLAIRAGE, DE MOBILIER...)

Le parcellaire de faubourg lie ce secteur au secteur bourg médiéval. Toutefois, la continuité n'est pas assurée de façon évidente ce qui implique la nécessité de reconnecter les cheminements et les espaces des quartiers Saint Jacques et cité (via la place du Peuple, et le square Violette).

REDONNER DE LA VIGUEUR A L'AXE DES RUES BERARD - GERVAIS



Les rues Bérard Gervais fonctionnent comme un raccourci pour rejoindre la place Fourneyron dans un cadre piéton et calme.

Le traitement actuel de l'espace public ne favorise pas une lecture de l'ensemble, en particulier du fait de l'interruption créée par la rue Traversière.
> Accompagner cet usage par un aménagement particulier de la rue (pavage, absence de trottoirs...).

> Soutenir la dynamique commerçante, grâce à l'affirmation des cheminements piétons (terrasses, visibilité, traitement qualitatif des enseignes, piétonisation...).

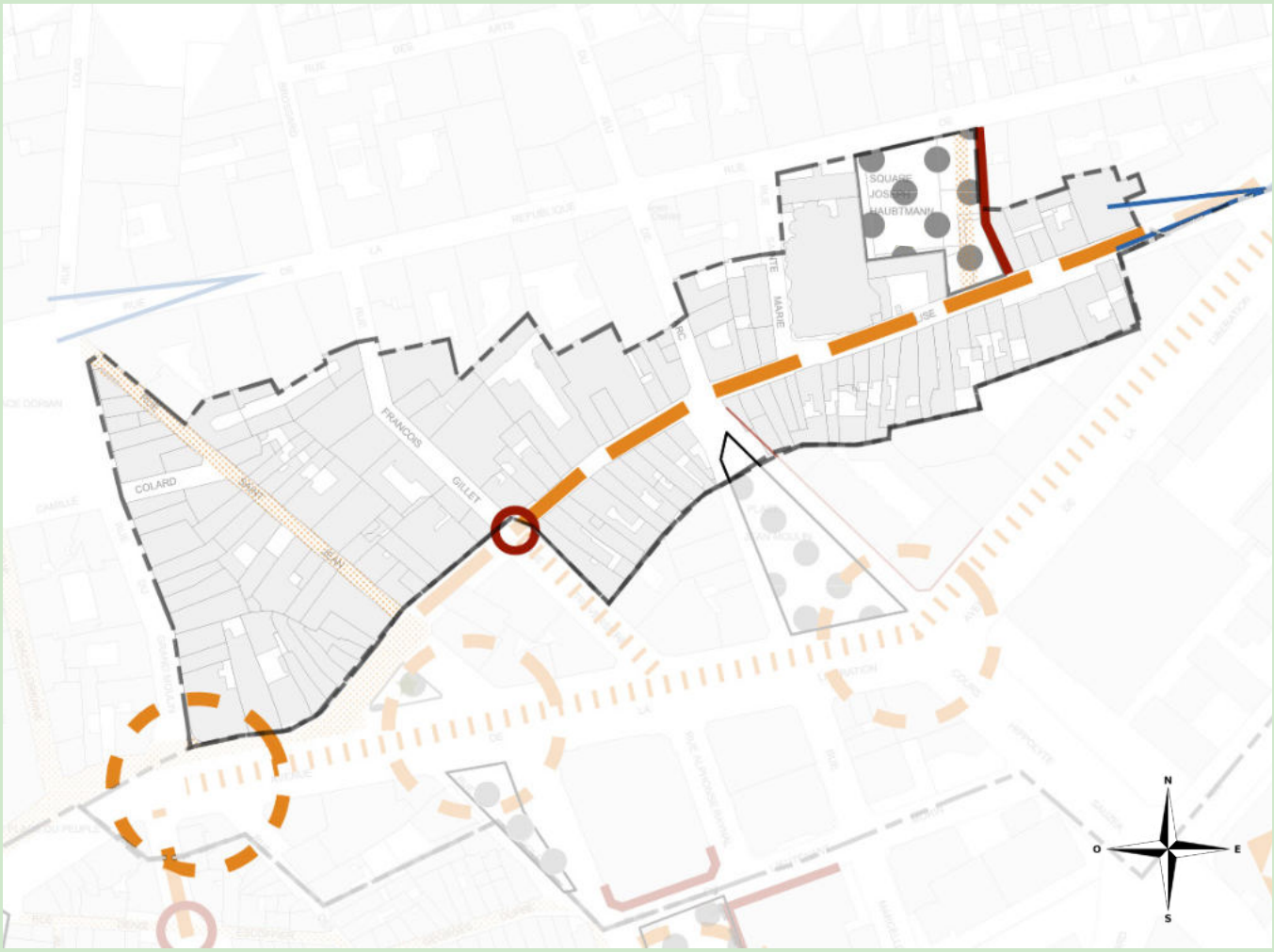
REDONNER DE LA VIGUEUR AUX PLACES D'ENTRÉE DU QUARTIER

Le secteur comporte différents espaces publics aux fonctions diverses :
+ la place Jean Moulin, aménagée comme telle (stationnement, arborée, ouverte, circulée),
+ le Square Massenet, fermé et clôture, mais dont les abords ont été réaménagés.
+ le square Joseph Haubtmann, qui offre un espace de jeu pour les enfants.
comme une béance dans le tissu urbain.
+ une placette informelle de rencontres entre la rue Bérard et la rue Traversière avec un arbre repère.





BERARD GERVAIS - CARTE DES ENJEUX (échelle 1:2500)



LÉGENDE DES ENJEUX

Enjeux liés au traitement spatial

Désencombrer, libérer, élargir, ouvrir l'espace des places et des squares, des parcs et des jardins

Améliorer les accroches entre les différents tissus urbains par un traitement de l'espace public de qualité. Recréer de nouveaux espaces publics, inciter à de nouveaux usages : proposer un traitement particulier aux croisements des ruelles du centre ancien et aux pointes d'îlots des quartiers denses de Saint Roch.

Travailler à l'intégration des fronts déstructurants et en rupture : prendre en compte les confrontations d'échelle architecturale et urbaine : par un traitement des soubassements et par un traitement de l'espace public

Enjeux liés aux repères patrimoniaux et paysagers

Maintenir des reculs pour mettre en valeur les bâtiments repères et les points cibles visibles dans les échappées des rues et traiter l'espace public en cohérence avec le contexte architectural et urbain

Aménager les espaces ouverts traversés par l'ancien cours du Furan

Préserver et valoriser les ouvertures visuelles sur le paysage, les échappées visuelles des rues

Maintenir la lecture du relief, limiter le boisement des pentes, étager les constructions

Enjeux liés aux continuités végétales, à la trame verte

Equilibrer la place du végétal et du minéral sur les places et les squares, dans les parcs et les jardins

Valoriser les coeurs d'îlots, maintenir et donner à voir les jardins en place

Entretenir et valoriser le boisement du Musée de l'Art et de l'Industrie, rare espace boisé en ville

Enjeux liés aux continuités urbaines, aux accroches entre les quartiers, aux espaces de contact

Travailler les accroches inter-quartiers, reconnecter les cheminements et améliorer les abords entre les places et les rues

Equilibrer la place des cheminements piétons par rapport aux circulations, organiser et réduire le stationnement

Mettre en cohérence la trame viaire piétonne, soutenir la dynamique commerçante et les rez-de-chaussé des secteurs anciens

Aménager et/ou conserver les continuités urbaines liées à la trame Dalgabio (rues corridor : aménager les retraits) ou aux continuités de colline à colline (rue Badouillère)

Mettre en valeur l'interface ville et colline,
entre les arrières du cours Victor Hugo et la colline Sainte Barbe,
entre Saint-Roch Villeboeuf et la colline du jardin des Plantes

Valoriser les montées et les passages, vecteurs de porosité urbaine et propres à l'identité collinaire de Saint Etienne

Périmètres des secteurs

Aménager les stationnements

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

D SAINT ROCH

TREFILERIE

Enjeux Architecturaux

Du faubourg néo-rural, aux cœurs d'îlots investis autrefois par des activités, le quartier Saint Roch offre un patrimoine bâti de qualité. Sa cohérence repose sur un équilibre subtil entre des alignements homogènes et la présence d'éléments architecturaux très marqués.

AMÉLIORER LE BÂTI TOUT EN CONSERVANT L'IDENTITÉ DE L'ORGANISATION DES MÉTIERS DU FER ET DE L'ARMURERIE





Le traitement de l'angle en pan coupé ouvre le paysage urbain

> Protection
> Mise en valeur
> Réutilisation des codes structurants (pan coupé)







Des constructions parfois très altérées ou présentant des dispositions peu compatibles avec les normes actuelles d'habitabilité

> Démolition? Remplacement? Dédensification?

REDONNER AU BÂTI DES REZ-DE-CHAUSSÉE QUI NE DÉNATURENT PAS SON IDENTITÉ

Le quartier offre de nombreuses devantures anciennes de qualité méritant d'être maintenues



A contrario, beaucoup d'autres altèrent la qualité architecturale du bâti et le paysage urbain



Des rez de chaussée commerciaux ou artisanaux ayant perdu leur usage, des traitements de commerce de faible qualité

> Nécessité de réintroduire les rez de chaussée dans une logique urbaine de qualité : commerces...

FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UNE ARCHITECTURE DE QUALITÉ

Une architecture respectueuse du contexte urbain, mais inventive, répondant aux attentes de la population en termes d'habitabilité et de confort dans le registre de la maison de ville tout en maintenant une mixité des fonctions (tradition du quartier)





IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

D- SAINT ROCH

TREFILERIE

Enjeux urbains et paysagers

RÉINVENTER LES CŒURS D'ÎLOT SURDENSIFIES

Les cœurs d'îlot offrent des espaces de respiration à un environnement urbain dense :
- Pour les occupants « visuels », ils représentent une ponctuation végétale, une ouverture ;
- Pour les occupants « formels », ils peuvent offrir des espaces de jardins usuels à caractère, privatif, semi-privatif (copropriété) ou bien encore public (ouverture au public).



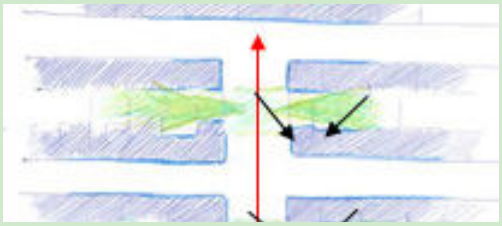


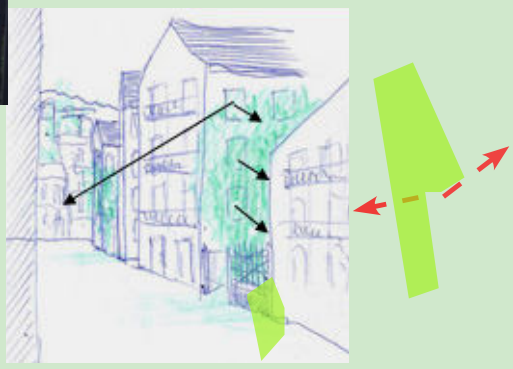
Cœur d'îlot surdensifié : habitat indigne, absence d'aération...



> Mettre en scène des percées paysagères ouvrant le paysage urbain









Ex : Quartier Saint Roch : surdensification des cœurs d'îlot

Orientations :

► Préserver, recomposer, retrouver les espaces d'origine des cours et des intérieurs d'îlot qui offrent des possibilités d'aération d'un tissu urbain dense

► Inciter les copropriétés à fédérer les cœurs d'îlot

► Limiter, voire interdire, la constructibilité en cœur d'îlot

►Dédensifier, libérer les cœurs d'îlot des constructions adventices

►«Organiser» les différentes fonctions des cœurs d'îlot

► Revégétaliser, réinventer la végétation des cœurs d'îlot : jardins, parcs, agriculture urbaine...

► Mettre en scène des percées visuelles comme éléments de respiration et de découverte des cœurs d'îlot

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

D - SAINT ROCH

TREFILERIE

ADOUCIR LES RUPTURES DE LA TRAME URBAINE ET EN PARTICULIER LES RETRAITS D'ALIGNEMENT, LES DENTS CREUSES, ET LES ANGLES D'ÎLOTS





La rue Durafour est marquée par la présence de nombreux immeubles en retrait de l'alignement qui créent parfois des béances inégalement exploitées et intégrées au tissu urbain : souvent peu traitées, revêtues de matériaux secs, ces retraits interrompent la continuité urbaine sans être porteur de qualité.

L'amélioration du quartier peut trouver une expression dans la multiplication des initiatives d'aménagement de micro-espaces publics temporaires ou définitifs qui enrichissent la vie de quartier et valorisent les dents creuses et les bouts d'îlot en pointe, nombreux dans ce quartier : jardins, agriculture urbaine...

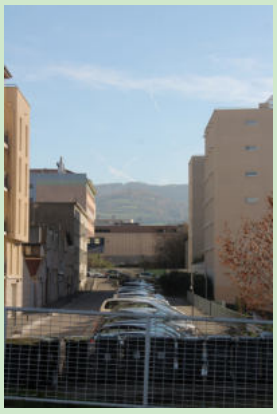






SIGNIFIER LE COURS DU FURAN

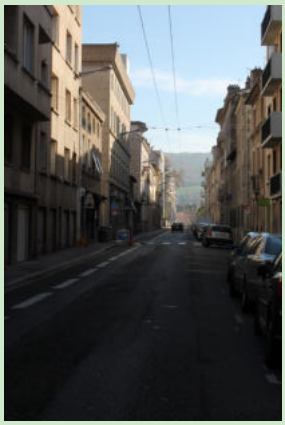
Le Furan qui traversait le quartier et a donné forme a la trame viaire peut être rendu lisible en laissant ouvert et végétalisé son ancien cour (notamment sur les îlots au sud de la Tréfilerie). Il peut devenir support de projet pour le site de l'université, et pour les espaces publics (au débouché de la rue Michelet, par exemple).





CRÉER DES POROSITÉS EST-OUEST DANS LES «RUES-CORRIDORS»





Le quartier est essentiellement mono-orienté du Nord au Sud (trame Dalgabio).

L'amélioration du quartier peut trouver une expression dans :

- l'aménagement de porosités Est-Ouest, pour contrer les rues - corridors de la trame Dalgabio (rues Durafour et Forissier) par l'ouverture de passages publics ou privés, valorisation des montées en escaliers (rue Bouillet), protection des vues vers les collines des Pères et Villeboeuf, aménagement des retraits en pied d'immeuble...

VALORISER LA RUE BADOUILLÈRE, AXE EST-OUEST STRUCTURANT

La rue Badouillère est structurante : lien de colline à colline, multiplication des vues, à aménager dans cette logique de porosité Est-Ouest.

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

D - SAINT ROCH TREFILERIE

METTRE EN VALEUR LES VUES PAYSAGÈRES QUI OFFRENT DES REPÈRES

Promouvoir une lecture de la ville

► par la mise en valeur du réseau viaire, fil conducteur des vues

► par le maintien des vues existantes tant sur des éléments ou ensembles bâtis que sur le grand paysage : attention portée à l'évolution des gabarits et implantations

Les nouveaux bâtiments ne devront pas, par leur implantation ou leur volumétrie, constituer des écrans entravant la lecture du site collinaire et des vues sur le grand paysage.



La rue Voltaire, par son large profil et son orientation constitue un axe structurant d'un point de vue paysager. Elle lie le cœur de ville à l'université.
Pour autant son traitement actuel ne fait pas ressortir ses qualités urbaines.



Passage Bouillet : le passage organise une vue sur la ville qui dépend en partie du maintien des gabarits actuels en partie basse

RENFORCER LE LIEN ESPACE PUBLIC LIBRE/ESPACE BÂTI

Valoriser la place Saint Roch, centrale, mais dévolue au stationnement.
Arbres en mauvaise santé phytosanitaire, tassement et blessures liées au stationnement.





Entrée est du quartier : place Edmond Maurat : un traitement de l'espace viaire n'introduisant pas à l'échelle du quartier

IDENTIFIER ET VALORISER LES ESPACES OUVERTS DE CE QUARTIER DENSE

La densité du quartier Saint Roch appelle à garder ouvert le moindre espace libre ou dent creuse laissée inoccupée. L'identification de ces espaces ouverts (notamment les pointes d'îlots le long de la rue Francis Baulier, les cours d'école, équipements sportifs etc.) doivent être valorisés et organisés en une trame cohérente d'espaces publics innovants.

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

D- SAINT ROCH

TRÉFILERIE

MAINTENIR L'OUVERTURE DU SITE DE LA TRÉFILERIE

> maintenir un vaste espace non bâti et végétal permettant un équilibre espace bâti/ espace ouvert

> maintenir le principe des arbres d'alignement (type platane)

> maintenir le site visuellement «ouvert», ne pas créer d'écran opaque le refermant sur lui-même.







METTRE EN VALEUR LES VUES PAYSAGÈRES QUI OFFRENT DES REPÈRES

Maintenir la profondeur visuelle et les ouvertures visuelles du site de la Tréfilerie :
> dans le sens est-ouest, pour maintenir la lecture de l'axe Tréfilerie/Michelet;
> dans le sens nord-sud, pour maintenir la lecture de la topographie et l'inscription du site dans la géographie stéphanoise.

>> attention à porter aux hauteurs et aux implantations



IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

D - SAINT ROCH

TRÉFILERIE

> RETROUVER LA LECTURE DU FURAN

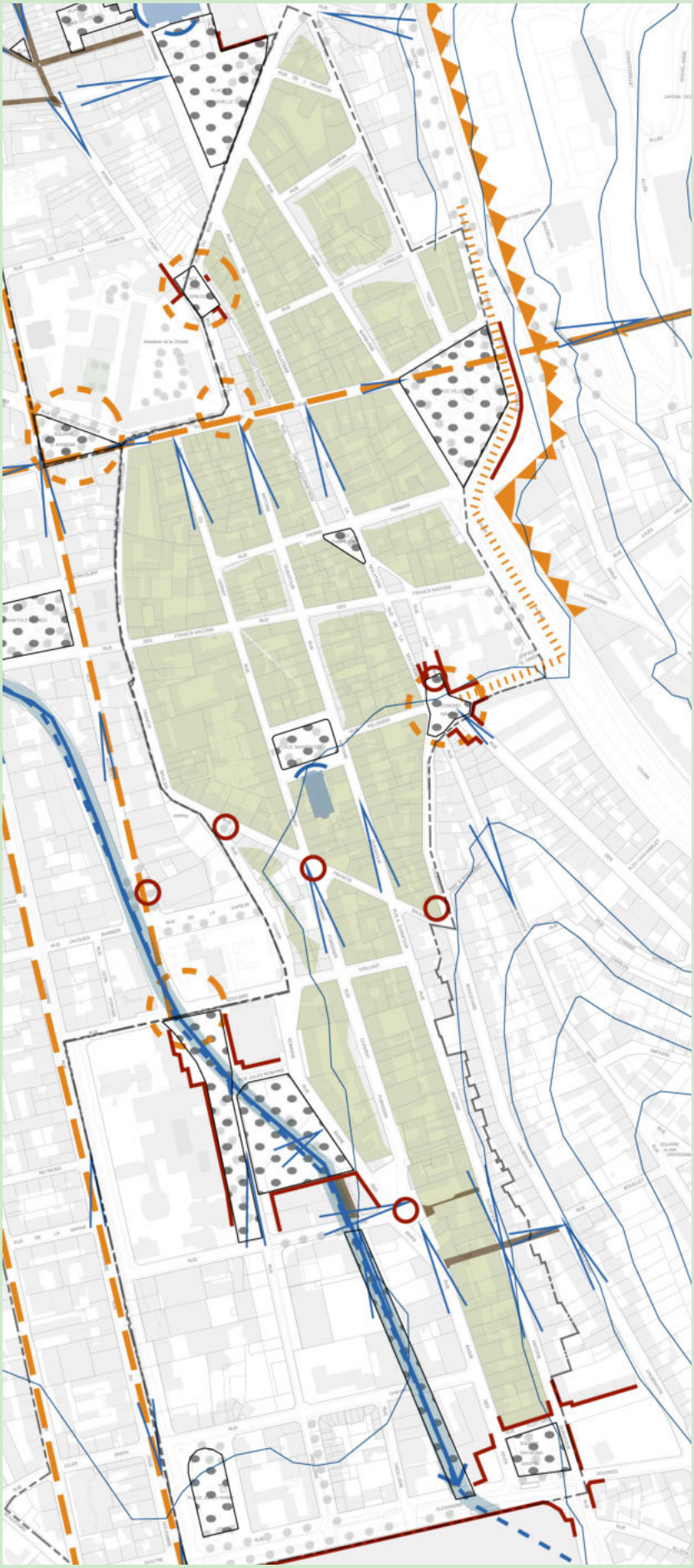








SAINT ROCH TREFILERIE - CARTE DES ENJEUX (échelle 1:5000)



LÉGENDE DES ENJEUX

Enjeux liés au traitement spatial

Désencombrer, libérer, élargir, ouvrir l'espace des places et des squares, des parcs et des jardins

Améliorer les accroches entre les différents tissus urbains par un traitement de l'espace public de qualité. Recréer de nouveaux espaces publics, inciter à de nouveaux usages : proposer un traitement particulier aux croisements des ruelles du centre ancien et aux pointes d'îlots des quartiers denses de Saint Roch.

Travailler à l'intégration des fronts déstructurants et en rupture : prendre en compte les confrontations d'échelle architecturale et urbaine : par un traitement des soubassements et par un traitement de l'espace public

Enjeux liés aux repères patrimoniaux et paysagers

Maintenir des reculs pour mettre en valeur les bâtiments repères et les points cibles visibles dans les échappées des rues et traiter l'espace public en cohérence avec le contexte architectural et urbain

Aménager les espaces ouverts traversés par l'ancien cours du Furan

Préserver et valoriser les ouvertures visuelles sur le paysage, les échappées visuelles des rues

Maintenir la lecture du relief, limiter le boisement des pentes, étager les constructions

Enjeux liés aux continuités végétales, à la trame verte

Equilibrer la place du végétal et du minéral sur les places et les squares, dans les parcs et les jardins

Valoriser les coeurs d'îlots, maintenir et donner à voir les jardins en place

Entretenir et valoriser le boisement du Musée de l'Art et de l'Industrie, rare espace boisé en ville

Enjeux liés aux continuités urbaines, aux accroches entre les quartiers, aux espaces de contact

Travailler les accroches inter-quartiers, reconnecter les cheminements et améliorer les abords entre les places et les rues

Equilibrer la place des cheminements piétons par rapport aux circulations, organiser et réduire le stationnement

Mettre en cohérence la trame viaire piétonne, soutenir la dynamique commerçante et les rez-de-chaussé des secteurs anciens

Aménager et/ou conserver les continuités urbaines liées à la trame Dalgabio (rues corridor : aménager les retraits) ou aux continuités de colline à colline (rue Badouillère)

Mettre en valeur l'interface ville et colline,
entre les arrières du cours Victor Hugo et la colline Sainte Barbe,
entre Saint-Roch Villeboeuf et la colline du jardin des Plantes

Valoriser les montées et les passages, vecteurs de porosité urbaine et propres à l'identité collinaire de Saint Etienne

Périmètres des secteurs

Aménager les stationnements

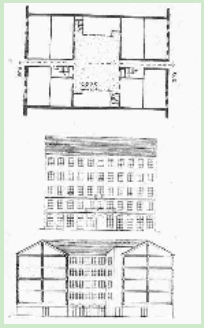
IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

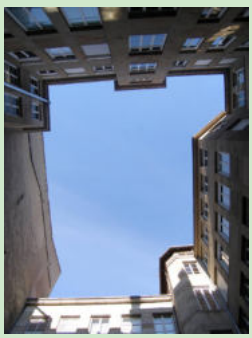
E - VILLE MODERNE

GRANDE RUE

Enjeux Architecturaux

ENCADRER L'ÉVOLUTION DES IMMEUBLES : MORPHOLOGIE ET TYPOLOGIE




MAINTENIR LA LECTURE DES SOUBASSEMENTS ET ENCOURAGER UNE BONNE INTÉGRATION DES DEVANTURES COMMERCIALES

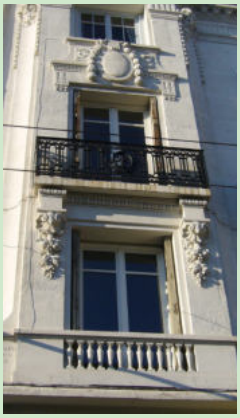





La faible qualité de traitement des rdc commerciaux rompt l'ordonnancement des façades : il importera de retrouver la lecture de l'ordonnancement de la façade et de la descente des charges.

MAINTENIR LA DIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DES DÉCORS DE FAÇADE



METTRE EN VALEUR LA SCÉNOGRAPHIE URBAINE SUR LES EDIFICES EMBLÉMATIQUES




IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

E - VILLE MODERNE

GRANDE RUE

Enjeux urbains et paysagers



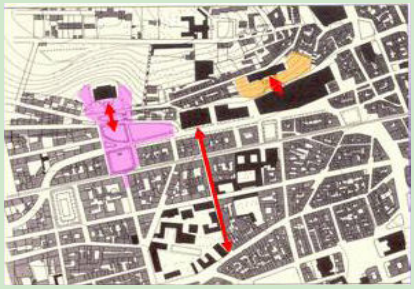
VALORISER LES VUES

Valoriser les vues Est-Ouest (Jardin des Plantes, Colline des Pères), qui viennent enrichir les vues vers le Pilat (longues perspectives de la travée Dalgabio)

CRÉER DES POROSITÉS EST-OUEST ET NOTAMMENT SUR LA RUE DE LA BADOUILLÈRE

Multiplier les porosités Est-Ouest, protection des vues vers les collines des Pères et Villeboeuf.
En ce sens, la rue Badouillère apparaît comme structurante : lien de colline à colline, multiplication des vues, à aménager dans cette logique de porosité Est-Ouest.

METTRE EN VALEUR L'INTERFACE ENTRE LES ARRIÈRES DU COURS V. HUGO ET LES AVANTS DES FAÇADES DE LA COLLINE ST BARBE







CADRER LE STATIONNEMENT



Les parkings sont nécessaires pour l'accessibilité au centre ville, mais, en surface, ils demeurent très visibles (place Albert Thomas).

> Aménager avec finesse le stationnement, et notamment sur la terrasse des Ursules, car très visible depuis la colline.
> Trouver un bon équilibre entre les surfaces imperméables dévolues au stationnement et les surfaces végétales et arborées qui améliorent le paysage urbain.

TRAITER LA TRANSITION ENTRE LA GRANDE RUE ET LA COLLINE SAINTE BARBE

> Améliorer le traitement des rues à l'arrière des bâtiments repères de la Grande Rue (rue Beaufils, rue du Frère Maras, rue Henri Gonnard, rue Emile Littré) qui assurent le contact, le lien, entre la colline et le centre-ville.

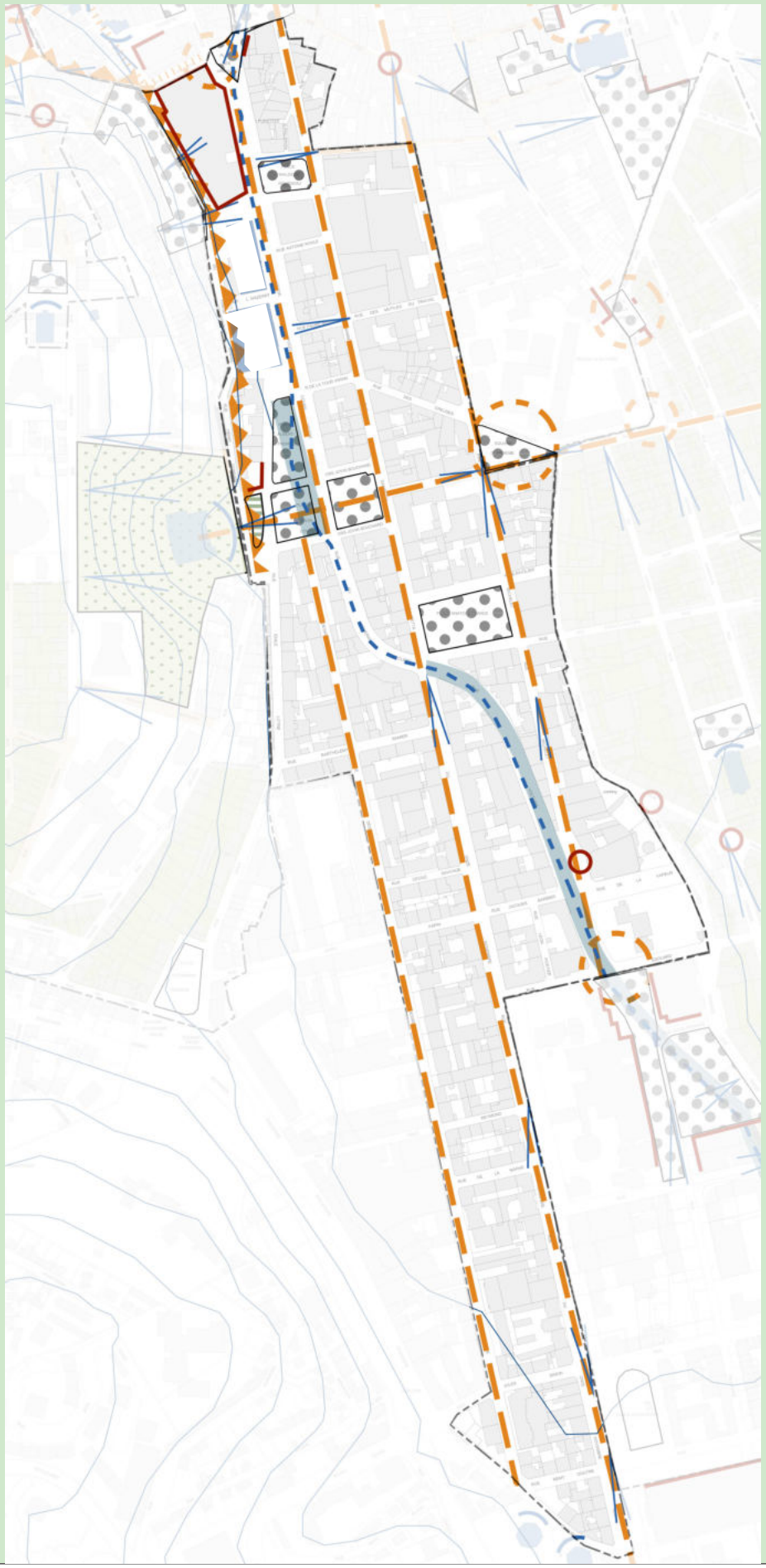


PENSER LA SUCCESSION DES PLACES DANS UNE MÊME PERSPECTIVE

L'urbanisme de la Grande Rue laisse place à de nombreux espaces ouverts qui se succèdent, sans trouver leur identité propre
> imaginer une programmation particulière pour chacun, dans une logique de complémentarité.

Ex. Anatole France : place de quartier, square, jeux. Louis Comte : perspective vers le Musée d'Art et d'Industrie, axe de la rue Badouillère.

GRANDE RUE - CARTE DES ENJEUX (échelle 1:5000)



LÉGENDE DES ENJEUX

Enjeux liés au traitement spatial

Désencombrer, libérer, élargir, ouvrir l'espace des places et des squares, des parcs et des jardins

Améliorer les accroches entre les différents tissus urbains par un traitement de l'espace public de qualité. Recréer de nouveaux espaces publics, inciter à de nouveaux usages : proposer un traitement particulier aux croisements des ruelles du centre ancien et aux pointes d'îlots des quartiers denses de Saint Roch.

Travailler à l'intégration des fronts déstructurants et en rupture : prendre en compte les confrontations d'échelle architecturale et urbaine : par un traitement des soubassements et par un traitement de l'espace public

Enjeux liés aux repères patrimoniaux et paysagers

Maintenir des reculs pour mettre en valeur les bâtiments repères et les points cibles visibles dans les échappées des rues et traiter l'espace public en cohérence avec le contexte architectural et urbain

Aménager les espaces ouverts traversés par l'ancien cours du Furan

Préserver et valoriser les ouvertures visuelles sur le paysage, les échappées visuelles des rues

Maintenir la lecture du relief, limiter le boisement des pentes, étager les constructions

Enjeux liés aux continuités végétales, à la trame verte

Equilibrer la place du végétal et du minéral sur les places et les squares, dans les parcs et les jardins

Valoriser les coeurs d'îlots, maintenir et donner à voir les jardins en place

Entretenir et valoriser le boisement du Musée de l'Art et de l'Industrie, rare espace boisé en ville

Enjeux liés aux continuités urbaines, aux accroches entre les quartiers, aux espaces de contact

Travailler les accroches inter-quartiers, reconnecter les cheminements et améliorer les abords entre les places et les rues

Equilibrer la place des cheminements piétons par rapport aux circulations, organiser et réduire le stationnement

Mettre en cohérence la trame viaire piétonne, soutenir la dynamique commerçante et les rez-de-chaussé des secteurs anciens

Aménager et/ou conserver les continuités urbaines liées à la trame Dalgabio (rues corridor : aménager les retraits) ou aux continuités de colline à colline (rue Badouillère)

Mettre en valeur l'interface ville et colline,
entre les arrières du cours Victor Hugo et la colline Sainte Barbe,
entre Saint-Roch Villeboeuf et la colline du jardin des Plantes

Valoriser les montées et les passages, vecteurs de porosité urbaine et propres à l'identité collinaire de Saint Etienne

Périmètres des secteurs

Aménager les stationnements

Enjeux Architecturaux

Le quartier Libération est un quartier « façade », dont le parcellaire se limite à celui prenant façade sur la rue même. La voie a imprimé son tracé à un quartier au parcellaire ancien, dense, étroit, sans en modifier la structure même.

La rue offre un catalogue de l'architecture en vogue au début du 20ème siècle, dans ses différentes expressions : menuiseries, sculptures, oriels…

ENCADRER L'ÉVOLUTION DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES, DANS LE RESPECT DE LEUR FORME, DE LEURS DÉCORS, DE LEURS MATÉRIAUX.



INSCRIRE L'ÉVOLUTION DE L'AVENUE DANS LA LOGIQUE DE SON PROJET INITIAL / REPRÉSENTATION/CRÉATION TOUT EN MAINTENANT SA DIVERSITÉ







IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

F - AVENUE DE LA LIBERATION

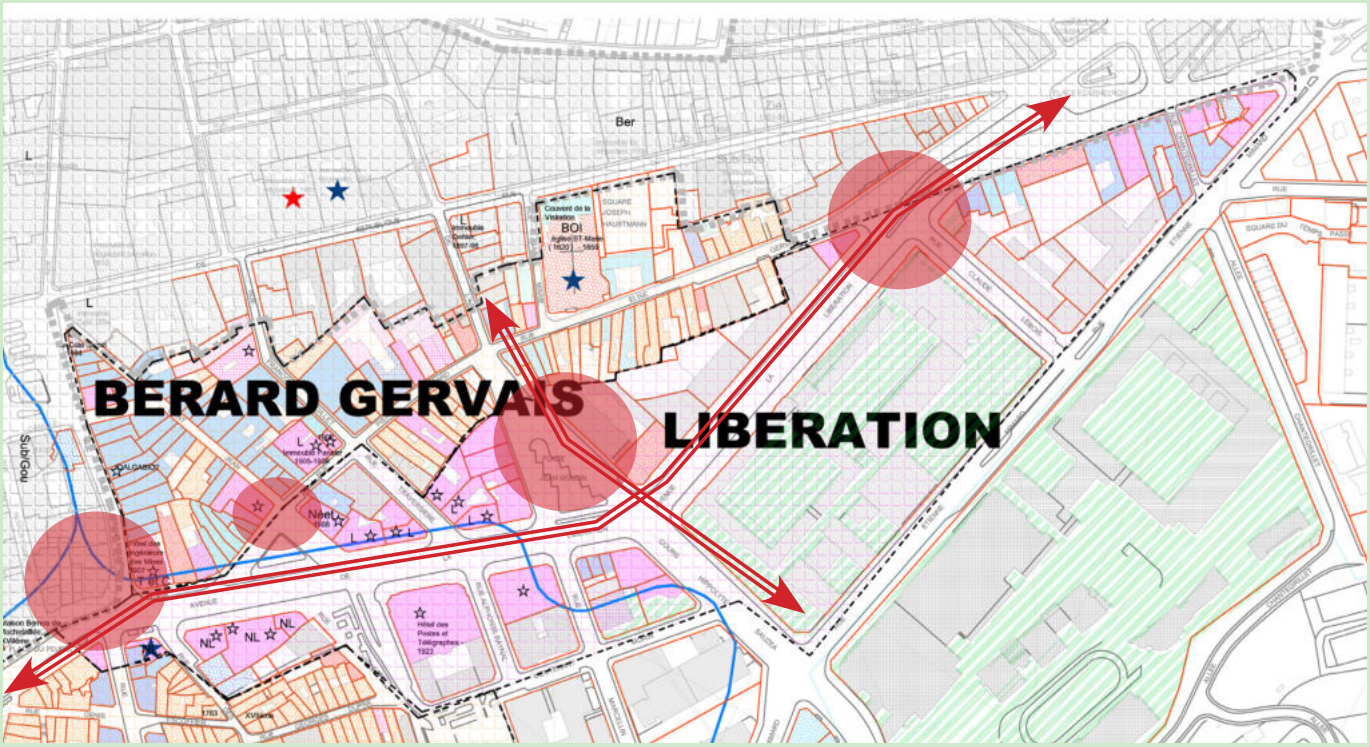
Enjeux urbains et paysagers

La valeur patrimoniale de ce secteur est indéniable, aussi bien liée à la trame urbaine et à la largeur de la voie, qu'à la qualité architecturale d'un nombre important d'édifices.
La teneur patrimoniale est d'autant plus importante qu'il s'agit d'un passage obligé en direction de Châteaucreux, notamment avec le tram.
Il s'agit donc d'un quartier « vitrine ».

MAINTENIR LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC ET SOIGNER LES ACCROCHES

> Envisager une complémentarité des circulations à l'échelle du quartier : voitures, tram, piéton, vélos.

> Aménager la continuité : l'avenue de la Libération crée un lien direct entre le quartier de Chateaucreux et le centre ancien. Cependant, son front imposant et son activité créent à l'inverse une rupture entre le faubourg Bérard - Gervais et le quartier Saint Jacques.
Les accroches et articulations inter-quartier sont donc à améliorer : Place du Peuple, Rues Traversière, Alphonse Raynal, Marcellin Allard, Cours Hippolyte Sauzéa, Michelet, Martyrs, Grand Moulin.



LIBÉRATION - CARTE DES ENJEUX (échelle 1:5000)



LÉGENDE DES ENJEUX

Enjeux liés au traitement spatial

Désencombrer, libérer, élargir, ouvrir l'espace des places et des squares, des parcs et des jardins

Améliorer les accroches entre les différents tissus urbains par un traitement de l'espace public de qualité. Recréer de nouveaux espaces publics, inciter à de nouveaux usages : proposer un traitement particulier aux croisements des ruelles du centre ancien et aux pointes d'îlots des quartiers denses de Saint Roch.

Travailler à l'intégration des fronts déstructurants et en rupture : prendre en compte les confrontations d'échelle architecturale et urbaine : par un traitement des soubassements et par un traitement de l'espace public

Enjeux liés aux repères patrimoniaux et paysagers

Maintenir des reculs pour mettre en valeur les bâtiments repères et les points cibles visibles dans les échappées des rues et traiter l'espace public en cohérence avec le contexte architectural et urbain

Aménager les espaces ouverts traversés par l'ancien cours du Furan

Préserver et valoriser les ouvertures visuelles sur le paysage, les échappées visuelles des rues

Maintenir la lecture du relief, limiter le boisement des pentes, étager les constructions

Enjeux liés aux continuités végétales, à la trame verte

Equilibrer la place du végétal et du minéral sur les places et les squares, dans les parcs et les jardins

Valoriser les coeurs d'îlots, maintenir et donner à voir les jardins en place

Entretenir et valoriser le boisement du Musée de l'Art et de l'Industrie, rare espace boisé en ville

Enjeux liés aux continuités urbaines, aux accroches entre les quartiers, aux espaces de contact

Travailler les accroches inter-quartiers, reconnecter les cheminements et améliorer les abords entre les places et les rues

Equilibrer la place des cheminements piétons par rapport aux circulations, organiser et réduire le stationnement

Mettre en cohérence la trame viaire piétonne, soutenir la dynamique commerçante et les rez-de-chaussé des secteurs anciens

Aménager et/ou conserver les continuités urbaines liées à la trame Dalgabio (rues corridor : aménager les retraits) ou aux continuités de colline à colline (rue Badouillère)

Mettre en valeur l'interface ville et colline,
entre les arrières du cours Victor Hugo et la colline Sainte Barbe,
entre Saint-Roch Villeboeuf et la colline du jardin des Plantes

Valoriser les montées et les passages, vecteurs de porosité urbaine et propres à l'identité collinaire de Saint Etienne

Périmètres des secteurs

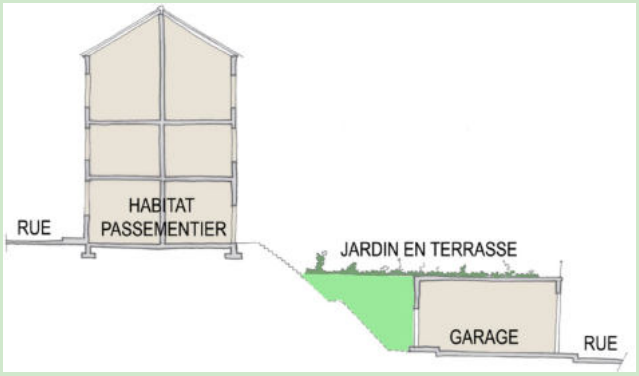
Aménager les stationnements

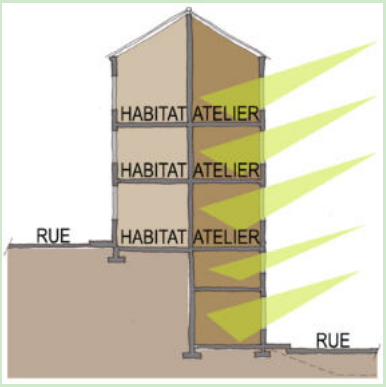
IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

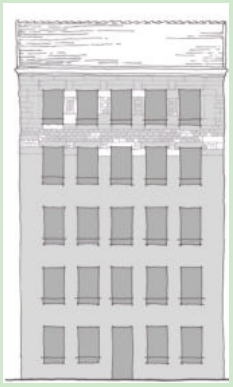
G - SAINTE BARBE
COLLINE DES PÈRES

Enjeux Architecturaux

PRÉSERVER, VALORISER ET RESTAURER LE BÂTI PASSEMENTIER A FLANC DE COLLINE







Les nouveaux bâtiments ne devront pas, par leur implantation ou leur volumétrie, constituer des écrans entravant la lecture du site collinaire et des vues sur le grand paysage

ENCADRER LES RESTAURATIONS, LES RECONVERSIONS

Les travaux de restauration doivent veiller au maintien et à la mise en valeur des constructions : les maisons jumelles doivent conserver les éléments de leur gémellité : épidermes et décors des façades, composition des percements...





METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'ACCUEIL D'UNE ARCHITECTURE DE QUALITÉ, DANS LE REGISTRE DE LA MAISON DE VILLE TOUT EN MAINTENANT UNE MIXITÉ DES FONCTIONS (TRADITION DU QUARTIER)







VALORISER LE PATRIMOINE PASSEMENTIER ET LES JARDINS ATTENANTS

> Donner à voir les espaces ouverts particuliers qui accompagnent l'architecture passementière.
Exemple passage square Malet, vue sur l'arrière des jardins.

> Accompagner les riverains à l'aménagement de jardins qualitatifs, vergers, potagers, jardins en terrasses.

> Maintenir la végétalisation de ces espaces, pour éviter le ruissellement et l'érosion de la pente.

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

G - SAINTE BARBE COLLINE DES PERES

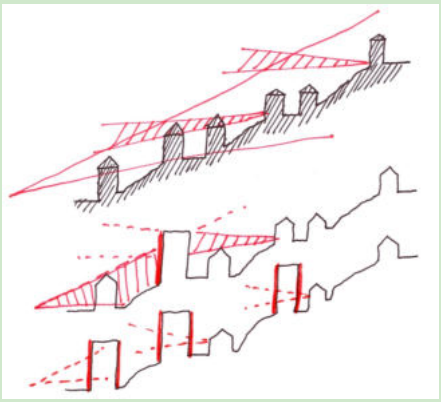
Enjeux urbains et paysagers

La valeur patrimoniale du quartier repose :
- sur sa valeur historique,
- sur sa valeur paysagère, liée à son relief faisant de la colline à la fois un balcon sur la ville et un point de mire depuis la ville :
De la ville vers la colline : la colline constitue l'un des fonds de vue structurants de la ville, à plusieurs échelles :
+ en vue lointaine, par la perception que l'on en a de toute la partie est de la ville ;
+ en vue rapprochée, du musée d'art et d'industrie et de places des quartiers Anatole France et Saint Roch ;
De la colline vers la ville, de son sommet, ou plus bas, de la terrasse de l'École des Beaux Arts, par les vues qu'il offre sur la ville et dans la perception d'ensemble de la trame urbaine ;
- sur sa valeur urbaine et sociale : les activités de passementeries ont dessiné et légué un paysage particulier aussi bien en termes d'occupation de l'espace qu'en termes d'architecture.

Le relief et les activités passementières ont donné naissance à un réseau viaire piétonnier s'affranchissant de la pente.

MAINTENIR LA LECTURE DU RELIEF >VALORISER LES MONTÉES

Les montées participent pleinement au vocabulaire propre à la colline. Elles offrent une ambiance calme, et une découverte progressive de la ville, de marche en marche. Dans la perspective des montées, les vues devront être valorisées et préservées.



> VALORISER LES VUES

Les vues depuis la montée Saint Marc et le parc des Beaux Arts souffrent de la proximité du parking des Ursules -> penser son aménagement et son éventuelle végétalisation pour ne pas briser la vue.

AMÉNAGER LA TRANSITION ENTRE LA COLLINE ET LE CENTRE VILLE

Transition entre la colline des Pères avec le centre ancien et avec la Grande Rue :
> Penser la continuité historique entre la cité ancienne et la colline, la rue du Mont d'Or et l'escalier Saint Marc.
> Enjeu de repenser le macro-îlot administratif au pied de la colline dans ce sens : valorisation de la place Sainte Barbe adjacente, continuités...
> Réfléchir à l'occupation et l'aménagement de l'ancien site des Beaux Arts et de son jardin, afin d'animer la transition entre ville et colline, et valoriser les vues depuis le balcon des Beaux Arts.

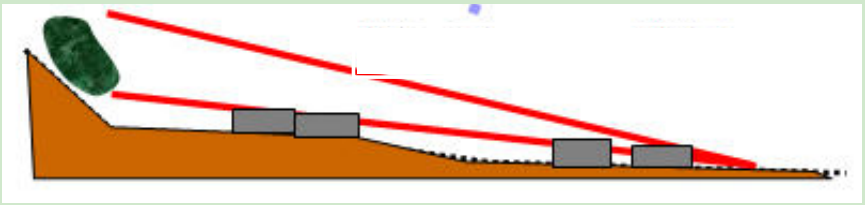


VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER DES PARCS PRIVÉS DE LA COLLINE

En haut de la colline Sainte Barbe, les logements collectifs bénéficient de jardins arborés intéressants. On observe notamment la présence de grands cèdres, caractéristiques du paysage collinaire de Saint Étienne. Ces espaces arborés privés participent à la qualité du paysage de la colline, et complètent un patrimoine arboré qui répond au bois du Musée d'Art et d'Industrie. La protection de ces arbres est nécessaire, à condition qu'ils n'entravent pas les cônes de vue intéressants.

LIMITER LE BOISEMENT DES PENTES

Boisements remarquables du Musée de l'Art et de l'Industrie et des Beaux Arts à valoriser et éventuellement à renouveler sans toutefois empêcher les vues depuis la rue Franklin. Veiller à la hauteur et l'épaisseur des couronnes d'arbres, qui bloquent parfois les vues sur la ville (ex. Place des Pères).



Le renouvellement des îlots devra intégrer un travail de coupe permettant d'apprécier la relation au site

SAINTE BARBE - CARTE DES ENJEUX (échelle 1:5000)



LÉGENDE DES ENJEUX

Enjeux liés au traitement spatial

Désencombrer, libérer, élargir, ouvrir l'espace des places et des squares, des parcs et des jardins

Améliorer les accroches entre les différents tissus urbains par un traitement de l'espace public de qualité. Recréer de nouveaux espaces publics, inciter à de nouveaux usages : proposer un traitement particulier aux croisements des ruelles du centre ancien et aux pointes d'îlots des quartiers denses de Saint Roch.

Travailler à l'intégration des fronts déstructurants et en rupture : prendre en compte les confrontations d'échelle architecturale et urbaine : par un traitement des soubassements et par un traitement de l'espace public

Enjeux liés aux repères patrimoniaux et paysagers

Maintenir des reculs pour mettre en valeur les bâtiments repères et les points cibles visibles dans les échappées des rues et traiter l'espace public en cohérence avec le contexte architectural et urbain

Aménager les espaces ouverts traversés par l'ancien cours du Furan

Préserver et valoriser les ouvertures visuelles sur le paysage, les échappées visuelles des rues

Maintenir la lecture du relief, limiter le boisement des pentes, étager les constructions

Enjeux liés aux continuités végétales, à la trame verte

Equilibrer la place du végétal et du minéral sur les places et les squares, dans les parcs et les jardins

Valoriser les coeurs d'îlots, maintenir et donner à voir les jardins en place

Entretenir et valoriser le boisement du Musée de l'Art et de l'Industrie, rare espace boisé en ville

Enjeux liés aux continuités urbaines, aux accroches entre les quartiers, aux espaces de contact

Travailler les accroches inter-quartiers, reconnecter les cheminements et améliorer les abords entre les places et les rues

Equilibrer la place des cheminements piétons par rapport aux circulations, organiser et réduire le stationnement

Mettre en cohérence la trame viaire piétonne, soutenir la dynamique commerçante et les rez-de-chaussé des secteurs anciens

Aménager et/ou conserver les continuités urbaines liées à la trame Dalgabio (rues corridor : aménager les retraits) ou aux continuités de colline à colline (rue Badouillère)

Mettre en valeur l'interface ville et colline,
entre les arrières du cours Victor Hugo et la colline Sainte Barbe,
entre Saint-Roch Villeboeuf et la colline du jardin des Plantes

Valoriser les montées et les passages, vecteurs de porosité urbaine et propres à l'identité collinaire de Saint Etienne

Périmètres des secteurs

Aménager les stationnements

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

2 SYNTHÈSE DES ENJEUX PAR THÉMATIQUE

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

ENJEUX LIES AUX CONTINUITÉS VÉGÉTALES



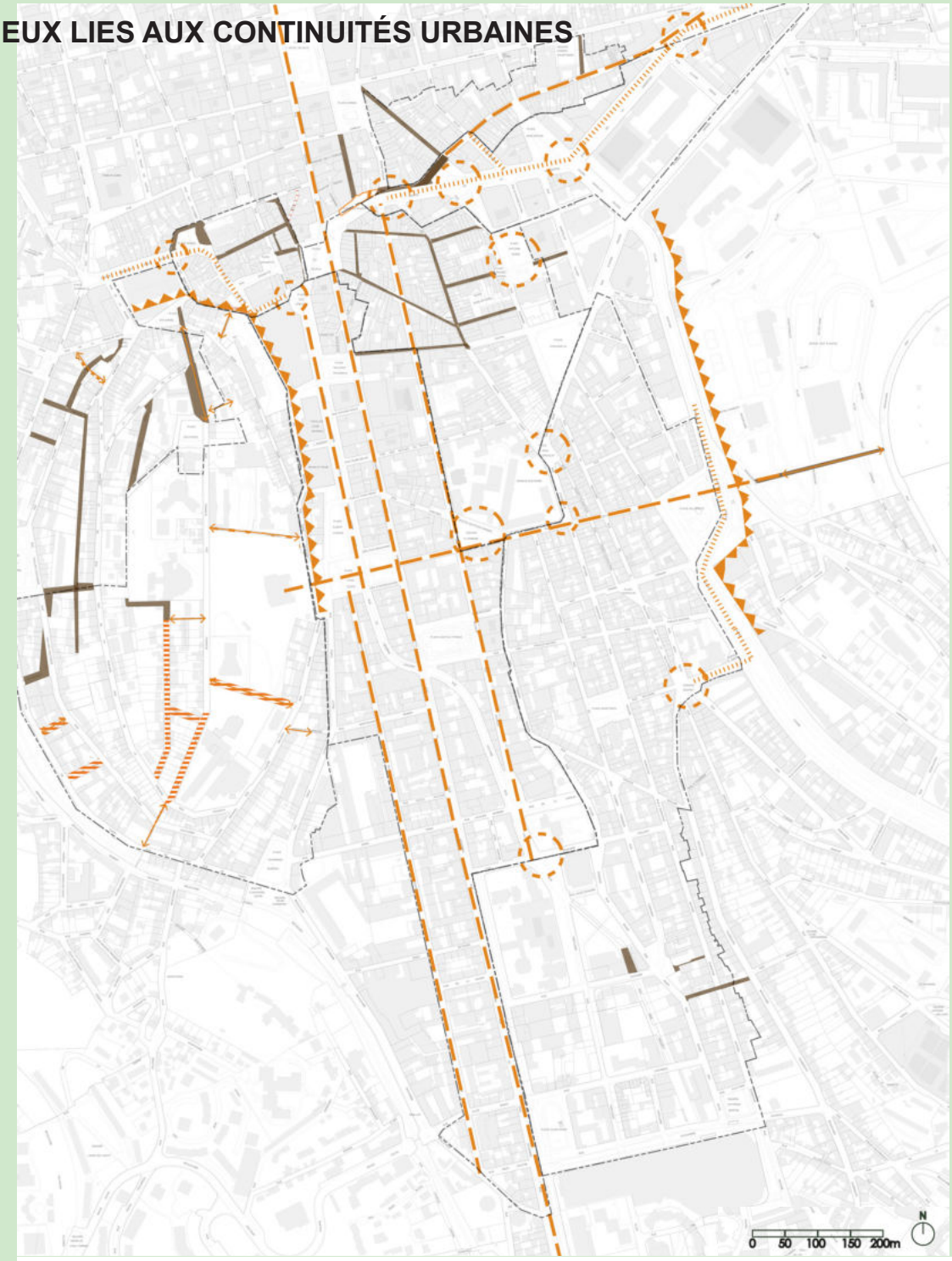
Enjeux liés aux continuités végétales, à la trame verte

Diversifier les usages, repenser le stationnement, équilibrer la place du végétal et du minéral sur les places et les squares, dans les parcs et jardins,

Valoriser les cœurs d'îlot, maintenir et donner à voir les jardins en place

Entretenir et valoriser les boisements spécifiques (misée d'art et d'industrie, Ecole des beaux Arts)

ENJEUX LIES AUX CONTINUITÉS URBAINES



Enjeux liés aux continuités urbaines, aux accroches entre les quartiers, aux espaces de contact

- Travailler les accroches inter-quartiers, reconnecter les cheminements et améliorer les abords entre les places et les rues
- Equilibrer la place des cheminements piétons par rapport aux circulations, organiser et réduire le stationnement
- Mettre en cohérence la trame viaire piétonne, soutenir la dynamique commerçante et les rez-de-chaussé des secteurs anciens
- Aménager et/ou conserver les continuités urbaines liées à la trame Dalgabio (rues corridor : aménager les retraits) ou aux continuités de colline à colline (rue Badouillère)
- Mettre en valeur l'interface ville et colline,
  entre les arrières du cours Victor Hugo et la colline Sainte Barbe,
  entre Saint-Roch Villeboeuf et la colline du jardin des Plantes
- Valoriser les montées et les passages, vecteurs de porosité urbaine et propres à l'identité collinaire de Saint Etienne

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

La ville possède une diversité de tissus urbains liée tant à la géographie générale du site (le relief, les collines, le Furan...) qu'à sa domestication par les hommes, dans une volonté de fonctionnalisme, de développement économique et de mise en valeur.
Les quartiers expriment une spécialisation économique et, de fait, une diversité dans le rapport entre les volumes bâtis et l'espace. Le maintien de la diversité urbaine des quartiers est nécessaire à la juste compréhension du territoire stéphanois. Cette diversité se lit par ailleurs dans la complémentarité des formes urbaines à l'intérieur même des îlots urbains qui offrent en effet des couches successives : front urbain bâti densément, espaces libres de services, de jardins, ateliers, entrepôts...

Le maintien, voire la réaffirmation de la qualité urbaine de la ville s'entend ainsi à plusieurs échelles spatiales :

• dans le maintien de la cohérence de certains fronts urbains (échelle, rapport à la rue, écriture architecturale...)
• dans le maintien, voire la restitution d'espaces libres privatifs, soit en cœur d'îlot, soit sur les franges
• dans le renouvellement de secteurs urbains aujourd'hui sans usage.

RÉAFFIRMER LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURANTES DE LA VILLE : LES ENSEMBLES ET FRONTS URBAINS COHÉRENTS

► Maintenir la cohérence et la lecture globale des ensembles et fronts urbains cohérents et homogènes :

+ les fronts liés à une volonté de recomposition de l'espace urbain : fronts Dalgabio de la rue Gambetta, fronts néo-classiques et éclectiques (place Anatole France, avenue de la Libération)...

+ les ensembles de constructions homogènes hérités de l'évolution de la trame urbaine : ensembles pré-classiques et classiques des quartiers Bérard et Saint Roch Chavanelle, ensembles de constructions armurières

+ les ensembles passementiers, en particulier sur la colline des Pères, dans leur rythme parcellaire, leur volumétrie, leur échelle, leur rythme architectural aussi bien vertical (percements) qu'horizontal (continuité des planchers) et la simplicité d'écriture des façades.



Rue Gambetta : ordonnancement dessiné par Dalgabio



Avenue de la Libération : front éclectique et Art Nouveau programmé lors du percement de l'avenue



Rue : alignement de constructions en grès houiller





Les bâtiments à venir devront assurer la pérennité des ensembles urbains repérés au plan réglementaire : échelle, rythme, percements, modestie architecturale....

SOULIGNER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES STÉPHANOISES : TRAITEMENT D'ANGLE A PAN COUPE

L'angle est le point de tension de la façade, l'arrête sur laquelle elle se retourne, marquant à la fois une nécessaire continuité mais aussi la transition entre deux logiques d'exposition et de perception. L'angle peut jouer un rôle urbain important dans la mise en scène du paysage.



Rue Jean-Claude Tissot : traitement du pan coupé de ce petit bâtiment en grès houiller souligné par un balcon



Rue du 11 Novembre : expression néo-classique d'un traitement d'angle



Rue du 11 Novembre : expression du traitement d'angle





Le traitement de l'angle en pan coupé ouvre le paysage urbain

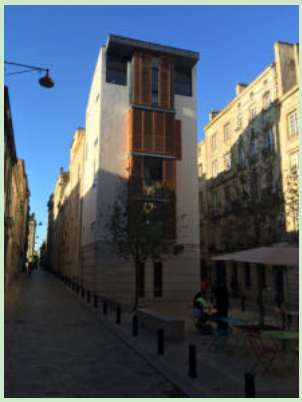


Ex de traitement d'angle avec étage attique en retrait





Paris, ex. de deux traitements d'angle «contemporains»'



Bordeaux, immeuble rotule en secteur sauvegardé, traitement du mur pignon

RECOUDRE, ADOUCIR LES ANFRACTUOSITÉS DU TISSU URBAIN ET LES RUPTURES LIÉES À LA SUPERPOSITION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME :

►adoucir, recoudre les ruptures d'alignements, engendrant des ouvertures, voire des béances, dans le tissu urbain, certaines d'entre elles ayant un impact très déstructurant.

► adoucir les ruptures d'échelle, faisant se côtoyer des immeubles de grande hauteur et des petits bâtiments vernaculaires, parfois écrasés.

► adoucir les ruptures architecturales, liées à l'évolution des codes architecturaux ou encore à la disparition d'éléments bâtis faisant apparaître des pignons nus.





Rupture du vélum : lissage ou maintien?



Rue Michelet : avec cet immeuble, Bossu dessine un traitement de l'angle fort pour marquer la transition volumétrique

Dans le secteur Saint Roch, la rue Durafour est marquée par la présence de nombreux immeubles en retrait de l'alignement créant des béances inégalement exploitées et intégrées au tissu urbain : souvent peu traitées, revêtues de matériaux secs, ces retraits interrompent la continuité urbaine sans être porteurs de qualité.





ACCEPTER LES MURS PIGNONS COMME ÉLÉMENT DE RYTHME URBAIN

Le paysage urbain stéphanois est rythmé par la présence de nombreux murs pignons qui surviennent au détour des retraits d'alignements, des différences de hauteur de bâtis, de la forme de la trame viaire, de la présence d'un espace non bâti.

► Assurer la qualité des ravalements des pignons

► Intégrer les pignons dans une démarche d'animation du paysage urbain :
+ par leur végétalisation,
+ par la mise en place, selon leur exposition, de panneaux solaires (cf fiche orientation architecturale)
+ par des animations, des mises en scène (lumière)









Site classé de Paulilles : mur pignon peint



Rue des 2 amis : le pignon structure le paysage de la rue à la qualité de laquelle il participe comme une façade principale.



Malmö, Suède : intégration des capteurs solaires à la composition architecturale de la façade sur laquelle ils deviennent un élément d'animation.



Paris 4ème ardt, rue des vertus, pignon végétalisé adoucissant un retrait d'alignement

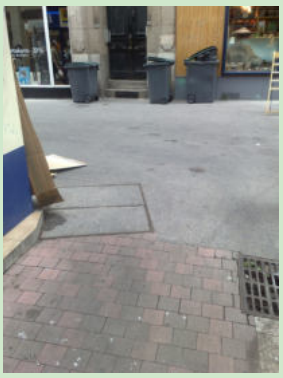


Paris 13ème ardt, rue de l'industrie, pignon végétalisé

VALORISER LES ESPACES DE RESPIRATION DE LA VILLE : LA VOIRIE

Les espaces publics, voiries et places, composent le paysage d'accueil des constructions qu'ils mettent en valeur. Ils représentent également les vecteurs d'investissement par le piéton de la découverte de la ville. A ce titre, ils jouent un rôle pluriel :
• par leur traitement (gabarit, forme et traitement du sol) invitant le piéton à la promenade, à la flânerie, ou au contraire le dissuadant d'utiliser un espace par sentiment d'inconfort et d'insécurité (réelle ou ressentie)
• par leur rôle d'accompagnement des façades, en harmonie avec celles-ci ou en rupture (voirie de type routier en centre-ville)
• par la continuité ou la discontinuité de leur traitement, contribuant à créer des seuils, souhaitables ou non (multiplication des matériaux de revêtement de sol).
La voirie peut ainsi être perçue comme élément de dynamique urbaine -circulation-, mais aussi comme élément d'inconfort urbain.
Les places rythment le réseau viaire et offrent au piéton des lieux d'arrêt, de repos, mais aussi d'échanges, de convivialité, de citoyenneté. Leur traitement doit permettre l'accueil de fonctions diverses (le repos, le marché...), variable selon le rôle urbain dévolu à la place.

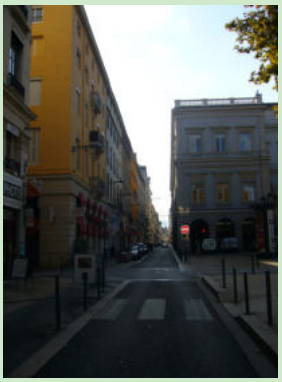
► Maintenir, quelle que soit l'échelle de la voie et son usage principal, la lecture différenciée de l'espace circulable principal et de l'espace d'assiette du bâti. Le trottoir assied les bâtiments et constitue un premier seuil pour les constructions. En l'absence de trottoir marquer une bande d'assiette du bâtiment (marquage, traitement d'une bande différenciée).
► Favoriser des traitements de sol simples et rationnels, facilement compréhensibles, ne multipliant pas les matériaux de revêtement, dans des tons en accord avec le contexte urbain.
► Éviter la multiplication du mobilier urbain, aussi bien qualitative (styles disparates) que quantitative, qui entrave tant la circulation que la lisibilité de l'espace public.



Rupture de traitement de sol



Un traitement de voirie carrossable d'aspect trop routier nuit à l'urbanité de l'espace



Une voirie simple et bien calibrée facilite la lecture de l'espace urbain



Dans la partie haute de la photo, une surface recouverte d'enrobé bitumineux, véritable barrière étanche favorisant les remontées d'humidité en pied de mur. En partie basse, disposition plus respectueuse mais insatisfaisante : un revers pavé en pied de mur et un revêtement central en béton désactivé pour la zone carrossable.



Exemples d'épidermes de béton désactivé où les granulats apparaissent de différentes teintes, formes et calibres et couleurs.



Revers pavés et béton désactivé (St Loup - Deux Sévres)

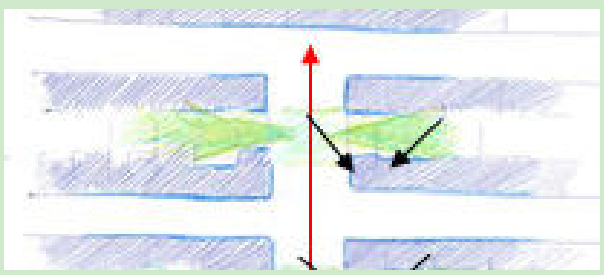
RENFORCER ET VALORISER LES ESPACES DE RESPIRATION DE LA VILLE : LES PASSAGES ET MONTÉES

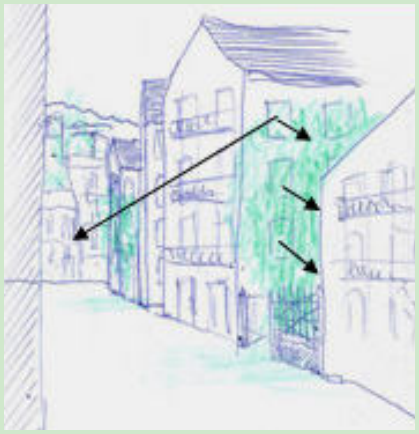
Les passages et montées représentent l'une des caractéristiques de certains quartiers stéphanois. Ils soulignent le relief, facilitent les échanges d'une colline à l'autre, d'un quartier à l'autre, voire à l'intérieur même des îlots dans la tradition des ateliers d'armuriers et offrent au piéton des points de vues souvent spectaculaires sur la ville. Lieu de circulation, ils sont aussi lien spatial et social, lieu d'identité.
Au-delà de leur entretien, il s'agit aussi de les mettre en valeur en tant que réseau d'appréhension du territoire stéphanois dans la beauté de sa complexité.
Les passages, par leur rôle de lien visuel, assurent un lien social dans la pratique des quartiers

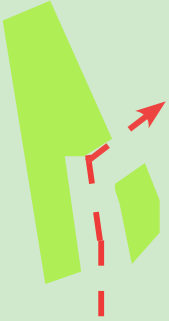
► Maintenir, ré-ouvrir les traverses et les passages piétonniers, ponctuellement ou en permanence
► Maintenir, restaurer et mettre en valeur les revêtements de sol traditionnels
► Homogénéiser les matières : traitements de sol, du mobilier urbain, de la qualité de l'éclairage
► Favoriser l'ouverture au public des passages : gestion des accès, horaires, mode de couverture des accès, verrouillage nocturne (maintien des percements existants, mise en place de principe de passage à restituer)
►Réimplanter ponctuellement des activités ou des commerces en rez-de-chaussée, facteurs d'animations et d'échanges impliquant une ouverture et des accès. (maintien des surfaces existantes, possibilité d'aménagement de surfaces nouvelles)
►Assurer la qualité architecturale des façades
► Assurer un traitement de qualité des maçonneries et du mobilier urbain, maintenir, restaurer les ouvrages de serrurerie (main courante)
► Ouvrir le paysage sur les jardins existants
► Animer les murs, les protéger des agressions, affirmer leur participation à la création



Quartier Saint Roch, vue côté boulevard Valbenoite : possibilité d'aménagement d'un passage







RETROUVER, METTRE EN VALEUR LES CŒURS D'ÎLOT :

Les cœurs d'îlot offrent des espaces de respiration à un environnement urbain dense :
- Pour les occupants « visuels », ils représentent une ponctuation végétale, une ouverture
- Pour les occupants « formels », ils peuvent offrir des espaces de jardins usuels à caractère, privatif, semi-privatif (copropriété) ou bien encore public (ouverture).







Ex : Quartier Saint Roch : surdensification des cœurs d'îlot



Ex : Quartier Saint Roch : surdensification des cœurs d'îlot

Ex : quartier sainte Barbe : aménagement d'une traverse en cœur d'îlot





Ex : agriculture urbaine en cœur d'îlot

Orientations :

► Préserver, recomposer, retrouver les espaces d'origine des cours et des intérieurs d'îlots qui offrent des possibilités d'aération d'un tissu urbain dense

► Inciter les copropriétés à fédérer les cœurs d'îlot

► Limiter, voire interdire, la constructibilité en cœur d'îlot

►Dédensifier, libérer les cœurs d'îlot des constructions adventices

►«Organiser» les différentes fonctions des cœurs d'îlot

► Revégétaliser, réinventer la végétation des cœurs d'îlot : jardins, parcs, agriculture urbaine...
► Utiliser les percées visuelles comme éléments de respiration et de découverte des cœurs d'îlot

RÉAFFIRMER LE LIEN TERRITORIAL : METTRE EN VALEUR LES VUES QUI STRUCTURENT LE PAYSAGE DE LA VILLE

La ville à voir, la ville qui donne à voir…



Le paysage urbain s'offre au regard, dans sa pluralité, sa mobilité : ainsi la ville se lit dans les vues extérieures qui permettent de la découvrir, dans sa géographie, sa structure, et, par effet de zoom, dans sa silhouette, ses détails… Mais la ville se lit aussi dans les vues qu'elle offre sur elle-même, dans les perspectives qui s'ouvrent et se déploient, dans les plans sur des éléments singuliers, forts, signaux, repères… depuis l'intérieur.
Cette appréhension peut se traduire par une intervention à deux échelles impliquant différents niveaux d'intervention :

■ A l'échelle de la rue et du paysage urbain en général,

• par la mise en place de parcours, de points de découverte (belvédères) de la ville
• par la mise en place, l'accentuation de points de mire, de signaux
• par la confortation de circuits, d'axes forts...

■ À l'échelle du bâti, dans la pérennité d'une silhouette urbaine propre à Saint-Étienne, ses toitures (formes, coloration, rythme), ses façades (textures, matières, couleurs)
• à l'échelle des constructions nouvelles, en particulier en remplacement des constructions existantes.
• à l'échelle des constructions à restaurer, en particulier les constructions à usage de logements.

► **Repérage et identification des vues structurantes :**
• sur le paysage environnant dans lequel s'inscrit la ville
• sur les éléments paysagers de proximité porteurs d'identité (massifs, ensembles végétalisés, places)
• sur les éléments « signaux de la ville » (bâtiments remarquables)

METTRE EN VALEUR LES VUES PAYSAGÈRES QUI OFFRENT DES REPÈRES

► Promouvoir une lecture de la ville

► Organiser des points de vue privilégiés :

• par l'aménagement de belvédères paysagers et pédagogiques,
• par l'organisation de parcours de découverte, rythmés par les points de vue,
• par une surveillance de la constructibilité des parcelles permettant des dégagements visuels.



Rue Voltaire, vue sur le Pilat

METTRE EN VALEUR LES VUES PONCTUELLES QUI CONSTITUENT DES REPÈRES URBAINS

Définition de mesures conservatoires maintenant les vues sur les éléments repères, qui permettent de se situer et qui écrivent l'identité de la ville :

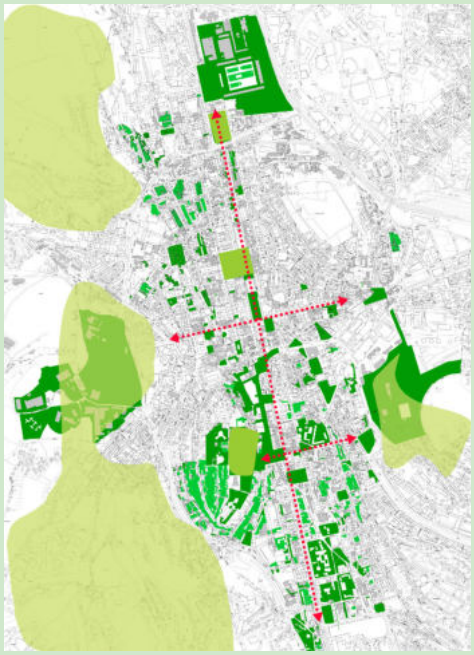
• par la surveillance des hauteurs (pas d'augmentation des hauteurs sur certains bâtiments pour ne pas boucher les vues intéressantes)
• par l'observation des implantations des constructions à certains endroits clés
• par l'aménagement de points de vue privilégiés, éventuellement intégrés dans un circuit de découverte de la ville (en s'appuyant sur les points hauts naturels (reliefs) et artificiels (tour du design), les montées…



RÉAFFIRMER LE LIEN TERRITORIAL : RÉINVITER LA VÉGÉTATION DANS LA VILLE

Saint-Étienne offre de nombreux relais végétaux à caractère tant publics que privatifs mais qui aujourd'hui ne se raccrochent pas les uns aux autres.

► Rendre lisible la trame verte générale de la ville, en mettant en place un « fil d'Ariane »
Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre des projets urbains à l'échelle de la ville associant les jardins, squares et places existants pour créer une dynamique de promenades «vertes» continues.
► Recomposer dans ce sens les espaces publics existants peu végétalisés.
► Préserver, mettre en valeur les espaces de respirations disponibles dans la ville publics ou non (vues sur les cœurs d'îlot).
► Mettre en place des relais visuels, assurant la continuité des promenades « vertes » urbaines.
► « Partager » les espaces libres intérieurs privatifs : inciter les privés à rejoindre un état d'esprit communautaire qui permet à la fois de fabriquer et de profiter pour soi-même et pour les autres d'une « ville-nature » par la composition et l'entretien des cours, jardins, terrasses privés en cœurs d'îlots ou sur les rues.





Partager les espaces libres intérieurs privatifs





Paris : au milieu d'un îlot, une «pelouse» enclavée devient accessible au public en abattant les murs afin de créer des accès



Traitement des sols pour lire des continuités



Toiture végétalisée, Stéphane Prunières ©

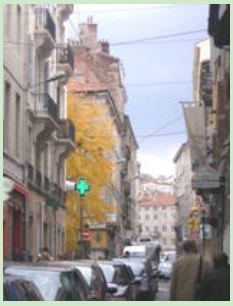


Façade végétalisée, Paris, musée des Arts Premiers, arch : J. Nouvel



Haie taillée signalant un seuil, (Paris, musée Rodin)

Arbre implanté dans une cour, dans l'axe d'une rue







Étagement des espaces verts

RÉAFFIRMER LE LIEN TERRITORIAL : RETROUVER LA TRACE DU FURAN DANS LA VILLE

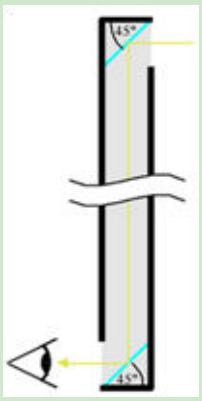
Après avoir fourni l'énergie nécessaire aux activités artisanales et industrielles qui ont fait la renommée de la ville de Saint-Étienne, le Furan, ses affluents et les biefs ont progressivement été couverts entre le 17ème et le 20ème siècles. Consacrée dès lors comme exutoire des eaux usées de la ville, la rivière a fait l'objet d'importants travaux d'assainissement depuis 2004 afin d'atteindre un taux de collecte de 90%. Dans un contexte de reconquête des cours d'eau en milieu urbain, la résurgence du Furan -physique ou symbolique- présente de multiples enjeux : constituer un fil directeur à travers l'espace urbain, permettre des connexions avec le «grand paysage» amont et aval, rappeler le patrimoine historique lié aux usages de la rivière, répondre à une demande sociale d'amélioration du cadre de vie en ville en favorisant la création d'aménité urbaine, mobiliser le capital symbolique et imaginaire lié à l'eau, sensibiliser au risque inondation, etc.

Cette réapparition du Furan en milieu urbain peut se traduire à travers différentes interventions :

Sur l'espace public :
Retrouver la lecture du tracé de la rivière en ville : le Furan comme fil conducteur de l'espace urbain

► Deviner le tracé de la rivière à travers la ville
► Matérialiser le tracé de la rivière
► Deviner la présence de la rivière recouverte autour du mobilier urbain et de l'espace public : entre-apercevoir, entendre, sentir... (Design des tampons des regards, création de puits ou de périscopes tout au long du parcours du Furan





Périscope place des Célestins, Lyon
© web.ncf.ca

Design des tampons des regards
Création de puits ou de périscopes
tout au long du parcours du Furan







Site de Tréfilerie, photomontage





Tampons des regards

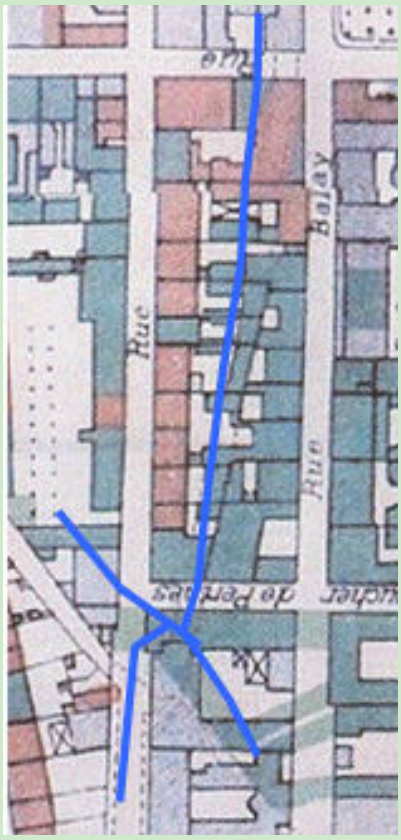
RÉAFFIRMER LE LIEN TERRITORIAL : RETROUVER LA TRACE DU FURAN DANS LA VILLE

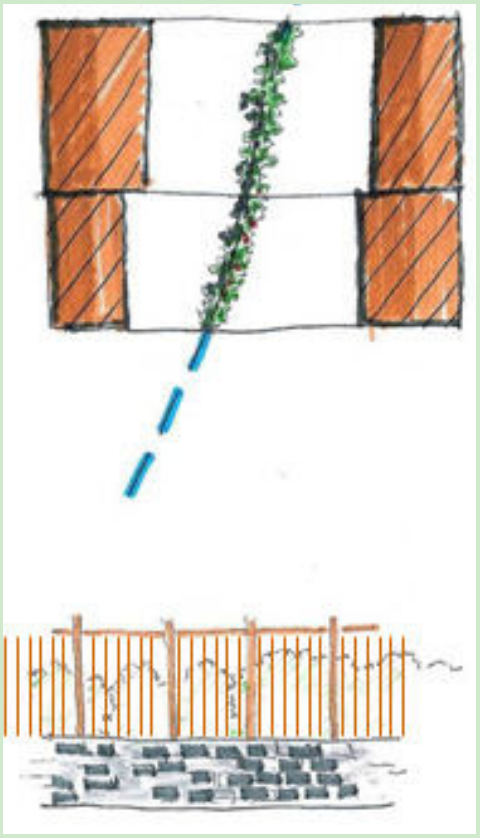
► **Rappeler l'histoire artisanale et industrielle liée au Furan : la rivière comme objet patrimonial**

Dans le découpage parcellaire à travers :

- la libération des emprises bâties en fond de propriété
- la végétalisation des limites de propriétés
- la mise en place de clôtures « transparentes»







ex : bief des usines



Noria, Flensburg, Allemagne, photo de Damien Janand



Noria place Dorian,
© R. Serrecourt, paysagiste

RÉAFFIRMER LE LIEN TERRITORIAL : RETROUVER LA TRACE DU FURAN DANS LA VILLE

► Favoriser la création d' aménité urbaine en lien avec l'eau, rafraîchir, réintégrer des éléments de nature en ville

Rappeler la présence du Furan avec des espèces de la ripisylve, en faisant référence aux ambiances paysagères amont et aval.





Valencia, Espagne
La Turia déviée dans les années 1960 laisse place à un jardin de dix km de long ponctué d'aires de jeux, de musées






Concours Lausanne jardins 2004
Le Flon, "rivière ferroviaire" recouverte par des jardins temporaires © www.lausannejardins.ch



Salix babylonica – Saule Aulne



Alnus spaethii - Aulne



Le Furan au Bessat



À la Fouillouse

VALORISER LES ESPACES DE RESPIRATION DE LA VILLE : LES PLACES

Les places rythment le réseau viaire et offrent au piéton des lieux d'arrêt, de repos, mais aussi d'échanges, de convivialité, de citoyenneté. Elles ouvrent par ailleurs des reculs permettant un dégagement visuel des façades qu'elles mettent en valeur.
Leur traitement doit permettre l'accueil de fonctions diverses (le repos, le marché...), variable selon le rôle urbain dévoué à la place.

► Favoriser des traitements de sol simples et rationnels, facilement compréhensibles, ne multipliant pas les matériaux de revêtement.
► Éviter la multiplication du mobilier urbain, aussi bien qualitative (styles disparates) que quantitative, qui entrave tant la lisibilité de l'espace public.
► Inscrire les traitements des places dans une continuité de l'espace viaire, sans rupture franche.
► Maintenir et/ou conforter les alignements d'arbres existants, en créer si nécessaire : les plantations accompagnent le paysage urbain et créent une isolation thermique : en été, elles protègent du soleil. En hiver, la chute des feuilles n'empêche pas l'ensoleillement des promenades.

PENSER LES PLACES EN RÉSEAU



METTRE EN SCÈNE LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

- **valoriser l'espace ouvert de la place pour donner à voir les bâtiments de grès caractéristiques du tissu architectural de Saint Jacques**
- **assurer la vue depuis la place sur la façade de l'église**



Exemple : place Gorki

INITIER DE NOUVEAUX USAGES

- **imaginer un mobilier et des animations qui permettraient de fixer les usages (à l'image du cube gigogne rouge)**
- **favoriser l'appropriation des places par les habitants**



Exemple : place Chavanelle

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE VÉGÉTAL DES PLACES

- **conforter la présence du végétal, en choisissant une palette végétale adaptée à l'identité paysagère et climatique de Saint Étienne**
- **conserver et valoriser le patrimoine arboré en place**

- **renforcer le patrimoine arboré de certaines places**
- **enrichir la biodiversité des lieux par la présence des strates végétales arbustives et herbacées**

- **valoriser le rôle écologique : épuration de l'air, infiltration des eaux pluviales, refuge pour la petite faune...**



Exemple : Square d'Arménie

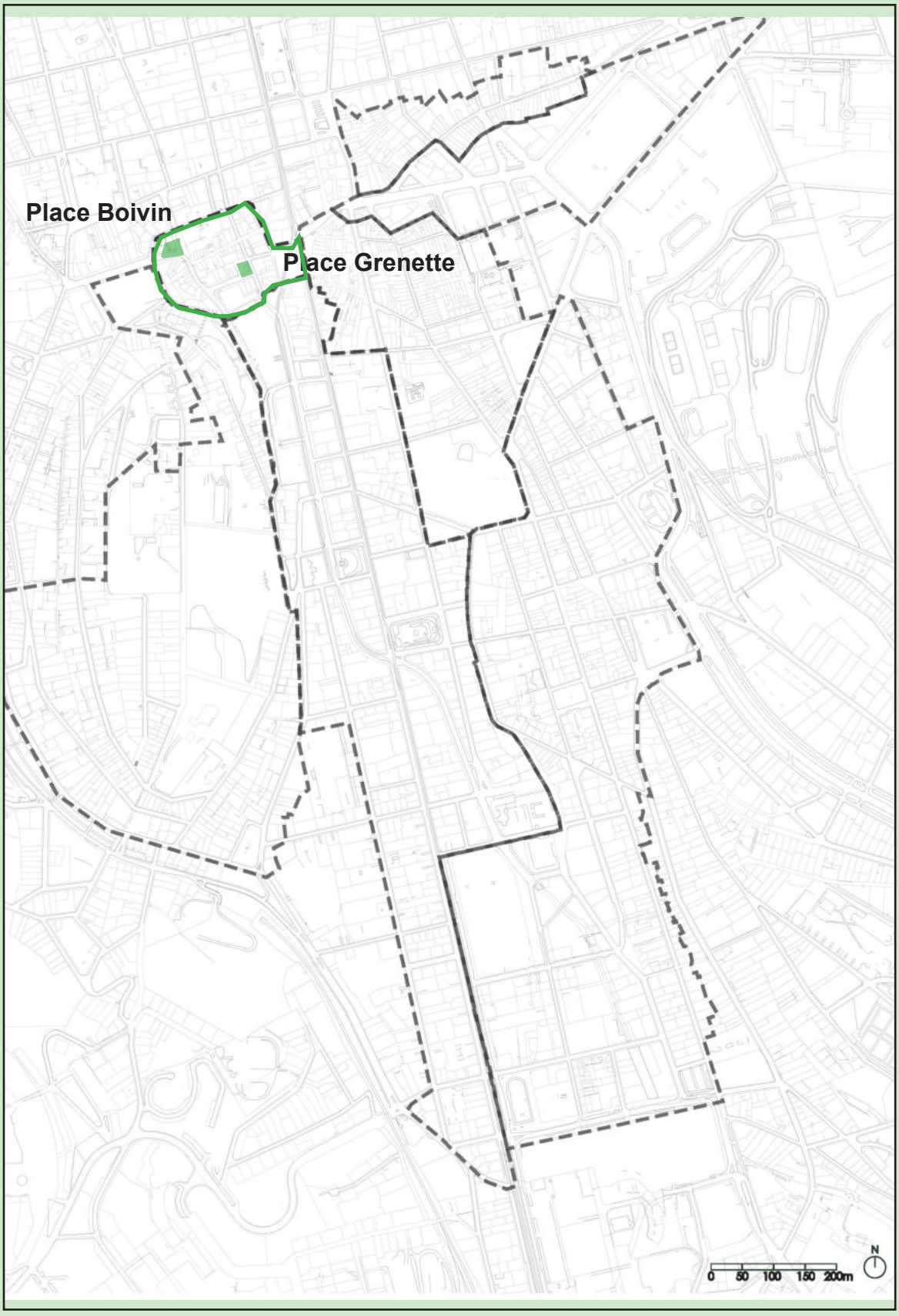
TROUVER UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE LA VOITURE ET LE PIÉTON

- **apaiser la circulation aux abords de la place. Le profil de l'avenue Émile Loubet pourra être étudié pour réduire la vitesse dans la courbe de la voie**
- **limiter le stationnement aux abords de la place, qui perturbe la fluidité et l'ambiance et empêche les piétons de profiter des bancs de la place**



Exemple : place Boivin

NOYAU ORIGINEL
QUARTIER BOURG MÉDIÉVAL



IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

2 SYNTHÈSE DES ENJEUX PAR THÉMATIQUE
2.2. LES ENJEUX PAYSAGERS

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

BOURG MÉDIÉVAL

PLACE GRENETTE

Vue aérienne



front structurant
front déstructurant (marché des Ursules)

Encadrée par deux voies de circulations:
- la rue de la Résistance, voie à sens unique, relativement passante ;
- la rue Grenette, voie à sens unique.

Entourée de bâtiments de styles et d'époques non homogènes, de R+3 à R+5, abritant des logements avec aux rez-de-chaussée de nombreux commerces (poissonnerie, restaurants et brasserie).

La présence de ces services se répercute sur la place à travers l'implantation de terrasses.

Présence végétale peu marquée, et absorbée par l'encombrement de la place: un grand arbre au milieu de la place et quelques jardinières.









RÔLE DANS LA VILLE

- Croisement de voies piétonnes dans le centre ancien (placette secondaire du quartier, place intime et chaleureuse, ambiance de bourg)
- Lieu de repos intimiste

INTÉRÊT IDENTITAIRE
INTÉRÊT PATRIMONIAL
INTÉRÊT LIÉ AUX USAGES

OUVRIR L'ESPACE A DE NOUVEAUX USAGES

- **empêcher le stationnement sauvage de scooters et voitures par des aménagements adaptés**
- **éviter le stationnement en épi rue Grenette**
- **organiser les emplacements nécessaires aux poubelles et autres mobiliers urbains peu valorisants**

HARMONISER LES AMÉNAGEMENTS DES RUES ADJACENTES AVEC CELUI DE LA PLACE

- **un traitement de sol en plateau piétonnier permettra d'apaiser la circulation automobile aux abords de la place et de renforcer les continuités piétonnes**
- **penser la place Grenette dans une trame commune avec les ruelles piétonnes et la place Boivin**

VALORISER L'ATMOSPHÈRE INTIME ET PIÉTONNE DE LA PLACE

- **imaginer un mobilier urbain discret et adapté à l'atmosphère intime et piétonne de la place**
- **imaginer une végétalisation adaptée au site**
- **concevoir une signalétique originale à la place et au quartier**

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES AMÉNAGEMENTS

- **travailler l'esthétique des revêtements du sol de la place**
- **les revêtements modulaires type pavés doivent chercher une harmonie avec les façades**
- **mettre en valeur les plantations**

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

BOURG MÉDIÉVAL :

PLACE BOIVIN





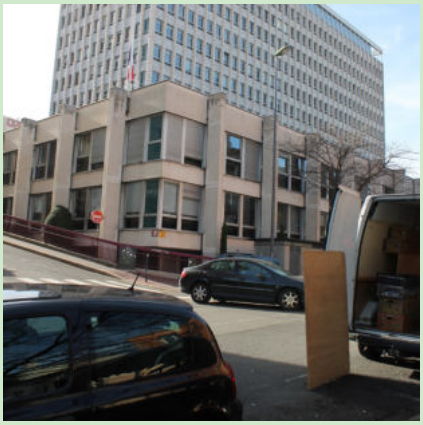
front structurant
front déstructurant (centre administratif)
repère architectural (Grand'Eglise, statue)

Encadrée par la rue Guy Colombet, pavée pour le confort du piéton, permet une continuité entre le parvis de la Grande Eglise et la place
- l'avenue Emile Loubet, à double sens, très circulée, source de nuisances (vitesse des voitures, bruit). Élément de rupture qui coupe la place Boivin de la colline Sainte Barbe.

La place est entourée de bâtiments aux valeurs architecturales homogènes, créant un front structurant. Seul le centre administratif créé un élément déstructurant en fond de plan.

Nombreux commerces, qui influent peu sur la place (clôturée). La place laisse place au végétal, quelques arbres et des massifs. Statue de Jeanne d'Arc au centre.





RÔLE DANS LA VILLE

- Espace majeur pour le quartier.
- Place d'entrée dans le centre ancien, depuis le faubourg Tarentaize.
- Espace de transition entre deux secteurs contrastés : Tarentaize et bourg médiéval.
- Lieu de rencontre, placette commerçante pour le quartier, chaleureuse et animée

INTÉRÊT IDENTITAIRE
INTÉRÊT PATRIMONIAL
INTÉRÊT LIÉS AUX USAGE



TROUVER UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE LA VOITURE ET LE PIÉTON

- **apaiser la circulation aux abords de la place. Le profil de l'avenue Émile Loubet pourra être étudié pour réduire la vitesse dans la courbe de la voie**
- **limiter le stationnement aux abords de la place, qui perturbe la fluidité et l'ambiance et empêche les piétons de profiter des bancs de la place**

OUVRIR LA PLACE

- **développer les usages sur la place**
- **concevoir un mobilier urbain (bancs, jeux), pour fixer les usages, sans encombrer la place**

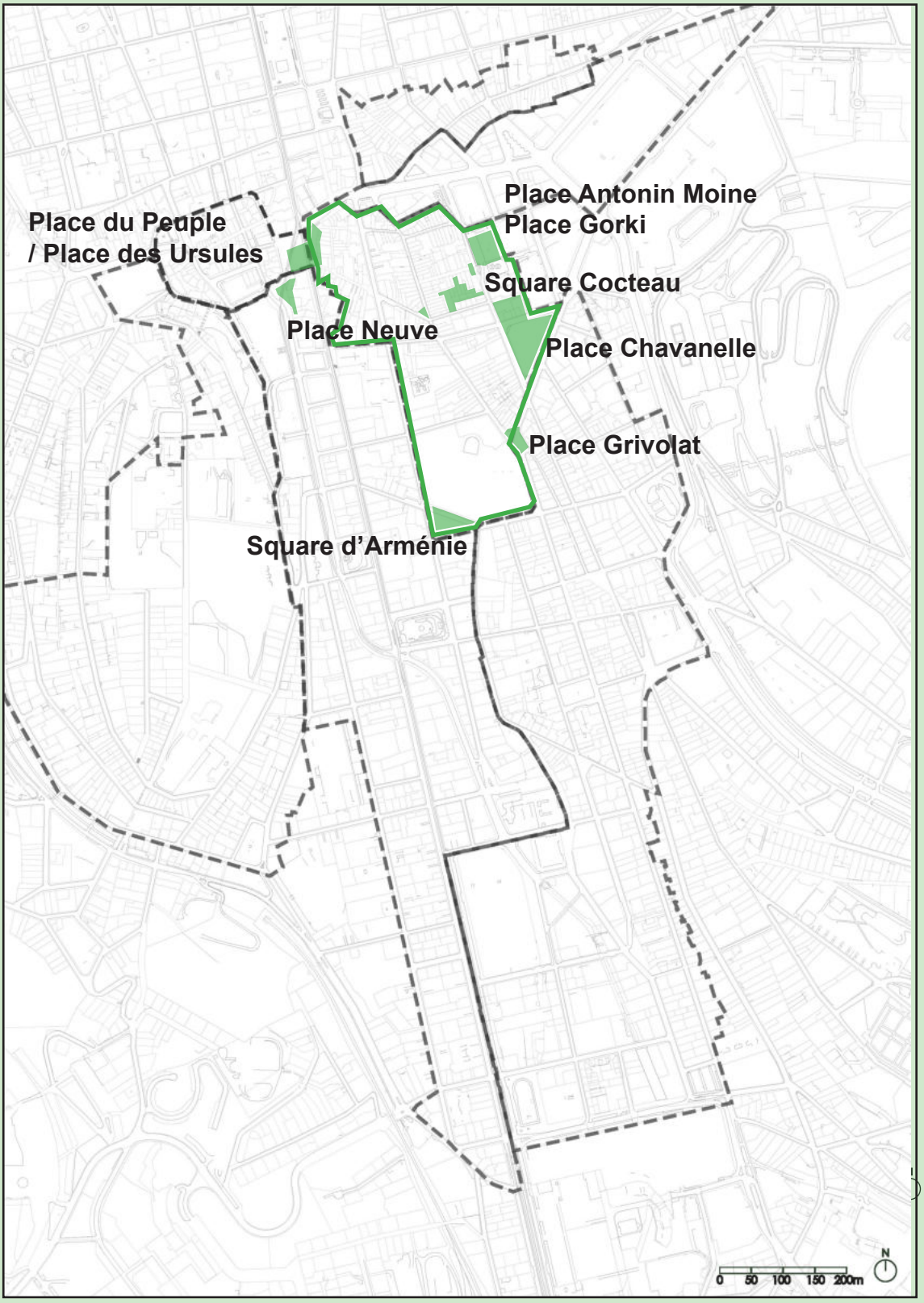
AMÉLIORER LES TRANSITIONS VERS LES QUARTIERS VOISINS

- **créer plus de porosité entre Cité et Sainte Barbe : raccrocher la place à la colline en améliorant le traitement de la rue du Mont d'Or pour le piéton: pente à 16% -> montée en escalier?**
- **penser la place Boivin dans une trame commune avec les ruelles piétonnes et la place Grenette: harmoniser le revêtement de sol**

METTRE EN SCÈNE LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

- **améliorer la signalétique (panneaux pour les automobilistes) afin qu'il n'entachent pas l'identité architecturale de la place**
- **libérer des espaces de recul pour donner à voir les éléments bâtis importants (Grande Eglise, notamment)**

SAINT JACQUES CHAVANELLE



IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

2 SYNTHESE DES ENJEUX PAR THEMATIQUE
2.2. LES ENJEUX PAYSAGERS

SAINT JACQUES CHAVANELLE -

PLACE DU PEUPLE / PLACE DES URSULES





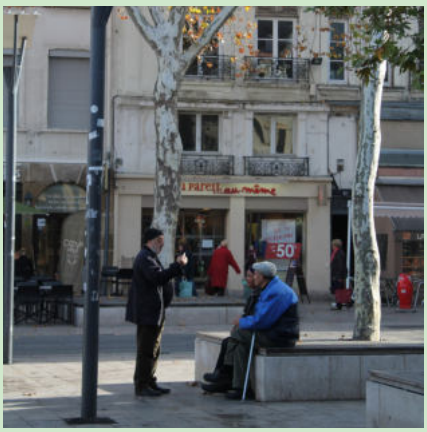
front structurant
front déstructurant
vue sur la colline Ste Barbe

La place présente une forme complexe de 1800 m², qui s'étend à la croisée des grands axes et qui s'adjoint la place des Ursules. Elle est traversée par le tramway. Elle est pavée et aménagée pour le piéton.

La place est entourée de bâtiments d'époques très diverses. Le front bâti est homogène et continu, entre R+3 et R+5. Côté Est, le front bâti est courbe. Au Sud Est, le bâti forme un pan coupé harmonieux. Au Sud de la place, un bâti plus bas et moins qualitatif fait exception à l'ordonnancement de la place. A l'Ouest, le front bâti forme plusieurs angles. La complexité des formes de la place et la diversité architecturale en font sa richesse et son harmonie.
La place est très commerçante. Cette animation se répercute sur la place, qui accueille de nombreux usages. La place est à dominante minérale, mais est arborée par des platanes d'âges différents.







RÔLE DANS LA VILLE

- hyper structurant, croisement des axes N-S et E-O,croisement des trois lignes de tram
- centre commerçant et point de rendez-vous de la ville
- contact entre le Sud et le Nord de la ville, entre les quartiers anciens (Cité et Saint Jacques)
- respiration, ouverture

INTÉRÊT IDENTITAIRE
INTÉRÊT PATRIMONIAL
INTÉRÊT LIÉ AUX USAGES

MAINTENIR LES QUALITÉS SPATIALES ET PAYSAGÈRE DE LA PLACE

- **maintenir l'ouverture de la place, en contraste avec la trame des ruelles voisines**
- **rester vigilant à ne pas encombrer la place**
- **renforcer le patrimoine arboré de la place en densifiant la présence végétale notamment en pied d'arbres**

VALORISER LES MISES EN SCÈNES URBAINES

- **veiller à la hauteur des constructions entre la place et la colline Sainte Barbe, afin de ne pas gêner la vue depuis la place sur la Croix de Mission**
- **préserver les vues par des aménagements paysagers adaptés et qui n'encombrent pas les vues**

METTRE EN SCÈNE LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

- **compléter le front homogène du bâti par des projets architecturaux harmonieux**

RENFORCER LES USAGES ET LES CHEMINEMENTS PIÉTONS

- **favoriser l'appropriation de la place par les habitants**
- **réaffirmer la large place laissée au piéton**

SAINT JACQUES CHAVANELLE -

PLACE NEUVE





front structurant

perspectives urbaines

repère (fontaine)

Petite place (200 m²) au cœur du quartier Saint Jacques, au croisement de deux ruelles : rue Frappa et rue des Martyrs de Vingré.

Commerces en rez-de-chaussés, terrasses qui occupent la place. Traitement de sol pavé, en harmonie avec les ruelles adjacentes. De belles perspectives urbaines s'ouvrent le long de ces ruelles.

Fontaine au centre, qui s'efface quelque peu au milieu des terrasses de café. Place qui n'offre pas de place au végétal.

Bâti de R+2 à R+4, front homogène et harmonieux.



RÔLE DANS LA VILLE

- placette de quartier, intimiste et chaleureuse
- ambiance de bourg

INTÉRÊT IDENTITAIRE
INTÉRÊT LIÉ AUX USAGES
INTÉRÊT PATRIMONIAL :
FAÇADES, ENSEMBLE URBAIN

OUVRIR L'ESPACE DE LA PLACE

- **maintenir l'ouverture de la place, en contraste avec la trame des ruelles voisines**
- **rester vigilant à ne pas encombrer la place : le mobilier des commerces a notamment tendance à encombrer la place, et pourrait faire l'objet d'un design / conception originale adaptée à la place**

METTRE EN SCÈNE LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

- **conserver le front homogène du bâti**
- **rendre lisible les perspectives urbaines ouvertes par les ruelles adjacentes à la place**
- **valoriser la présence de la fontaine au centre de la place**
- **valoriser les façades**

SAINT JACQUES CHAVANELLE -

PLACE GORKI



front structurant
front déstructurant
forme ancienne de la place

Historiquement, la place était une place carrée. Elle a été amputée par les opérations d'aménagement adjacentes.
La place est de taille modeste (235m²), et préfigure l'ambiance intime des ruelles du quartier Saint Jacques.
La place est marquée par deux fronts opposés :
- à l'Ouest, côté Saint Jacques, le front bâti est homogène, et met en scène de beaux immeubles de grès houiller.
- à l'Est, la place n'a pas de front. Quelques plantations reconstituent le front absent.

La place est marquée par une très forte rupture d'échelle entre le bâti R+2 - R+3 du bâti ancien, et les immeubles R+7 - R+12 de l'autre côté du parking Antonin Moine.

RÔLE DANS LA VILLE

- rôle d'entrée dans le quartier Saint Jacques, en contact avec le tissu urbain moderne de la place Antonin Moine
- rôle paysager, esthétique, bâti de grès mis en valeur par la placette.

INTÉRÊT URBAIN
INTÉRÊT PAYSAGER
INTÉRÊT PATRIMONIAL









METTRE EN SCÈNE LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

- **valoriser l'espace ouvert de la place pour donner à voir les bâtiments de grès caractéristiques du tissu architectural de Saint Jacques**
- **assurer la vue depuis la place sur la façade de l'église**

→ **RENFORCER LA TRAME VÉGÉTALE**

- **renforcer le patrimoine arboré de la place en densifiant et en mettant en scène la présence végétale, notamment pour signifier le front Est de la place**
- **ne pas penser le végétal comme un écran, une clôture, mais l'intégrer comme un élément de lien entre la place Gorki, la place Antonin Moine et le square Violette**

→ **RETROUVER LA TRACE HISTORIQUE DE LA PLACE CARRÉE**

- **symboliser, marquer, l'emprise de la place par un traitement approprié du sol**

CRÉER LA CONTINUITÉ DE PLACES EN PLACES ET AMÉLIORER LES TRANSITIONS VERS LES QUARTIERS VOISINS

- **relier spatialement la place Gorki avec l'espace Antonin Moine, le square Jean Cocteau et le square Violette**

SAINT JACQUES CHAVANELLE -

PLACE ANTONIN MOINE



front structurant
front déstructurant
proximité de la place Gorki
élément de rupture
(rupture de pente et clôtures)

La place Antonin Moine est un parking sur dalle, et ne laisse pas de place à un espace public.

Des fronts hétérogènes :
- à l'Est et au Nord, macro-îlots modernes, bâtiments modernes sur plots, de R+7 à R+12. Ce bâti ne présente pas de rapport à la rue ni à la place, et forme ainsi un front déstructurant.
- à l'Ouest, côté Saint Jacques, front plus cohérent, et proposant un meilleur rapport à l'espace public.
- au Sud, front peu lisible : étroitesse du passage entre l'école et la place, privatisation de l'extrémité Est de ce passage, et décalage de la rue Louis Granger.

De nombreuses barrières et éléments de rupture déstructurent cette place : barrière végétale des plantations en place, rupture de la pente, barrière des clôtures de l'école.

RÔLE DANS LA VILLE

- rôle de mise en contact du quartier Saint Jacques avec le tissu urbain moderne de la place Antonin Moine
- rôle fonctionnel : large espace, stationnement facilité

INTÉRÊT FONCTIONNEL









RESTRUCTURER le vide formé par cet espace de stationnement déstructurant dans sa forme, son échelle, son traitement:

- **améliorer l'intégration du stationnement**
- **redéfinir l'espace pour intégrer de nouveaux usages**
- **imaginer un mobilier pour fixer les usages sur ce lieu de contact**

CRÉER LA CONTINUITÉ DE PLACES EN PLACES ET AMÉLIORER LES TRANSITIONS VERS LES QUARTIERS VOISINS

- **relier spatialement la place Antonin Moine avec les quartiers Saint Jacques et Libération**
- **assurer la continuité piétonne de l'avenue de la Libération à la place Chavanelle**

→ **LEVER LES OBSTACLES PRÉSENTS SUR LA PLACE**

- **résoudre les ruptures prégnantes sur la place: différences de niveaux, clôtures, rupture d'échelles, interruption des cheminements**
- **penser la présence végétale comme élément pouvant marquer une différenciation entre deux espaces, sans pour autant constituer une clôture stricte**
- **favoriser l'émergence de nouveaux usages en cohérence avec les ouvrages présents sur place**

SAINT JACQUES CHAVANELLE -

SQUARE JEAN COCTEAU



front structurant
repère architectural (église)
entrées du square

L'aménagement du square et le traitement des façades permet de diminuer la béance constituée par cette large ouverture spatiale au cœur d'un tissu urbain densément bâti. Les façades, aveugles, n'ont pas été pensées initialement pour donner sur un espace public. Le traitement des façades par des fresques peintes permet toutefois de donner vie à l'ensemble, et donner un front d'ensemble structurant. Peu d'usages se lisent sur cet espace. Une terrasse d'un restaurant est confinée en contrebas du square.

Toute en restant un espace intime, et confidentiel, le square Jean Cocteau s'inscrit plus largement dans le quartier, notamment par sa fonction de passage, et par l'échappée visuelle, la mise en scène du parvis de l'église. Le végétal est présent par des plantations délimitées en jardinière, et par quelques arbres. L'ensemble reste très minéral.

RÔLE DANS LA VILLE

- place intime de quartier, en cœur d'îlot
- jardin de proximité pour les riverains
- rôle de passage, raccourcis piétons

INTÉRÊT FONCTIONNEL
INTÉRÊT URBAIN









RENFORCER LA QUALITÉ DE PASSAGE DU SQUARE JEAN COCTEAU

- **conforter le rôle de passage de la place par le traitement des portes, l'ouverture physique et visuelle de l'ensemble**
- **penser l'aménagement du cœur d'îlot dans cette optique de cheminements, de raccourcis piétons**

CRÉER DES MISES EN SCÈNES URBAINES

- **créer des appels visuels depuis le square sur l'environnement urbain extérieur, et notamment sur l'église**
- **créer des appels visuels depuis les rues vers le square, pour inciter le piéton à traverser**

RENFORCER LA TRAME VÉGÉTALE

- **renforcer le patrimoine arboré de la place en densifiant la présence végétale**

INITIER DE NOUVEAUX USAGES

- **imaginer un mobilier adapté pour fixer les usages**
- **favoriser l'appropriation du square par les habitants (jardins collectifs, mobilier extérieur)**

SAINT JACQUES CHAVANELLE -

PLACE CHAVANELLE



front structurant

front déstructurant

repère architectural (église)

perspective visuelle vers Sainte Barbe

La place très large (7400 m²) marque une véritable respiration pour la ville, mais engendre également une forme de béance, un vide, quelque peu flottant. Elle marque l'entrée dans le quartier Saint Jacques, mais n'invite pas à se glisser dans les ruelles de ce quartier (décalage entre vide de la place et densité bâtie du quartier).

La place est calme et apaisée, les circulations automobiles sont limitées aux rues Dormand et Mimard. Le vaste et minéral espace central accueille très peu d'usages en dehors des temps de marché.

Front bâti homogène au Sud et à l'Ouest. Au Nord, le flanc de l'église Notre Dame présente une belle qualité architecturale, mais n'est pas ouverte sur la place. La façade n'est pas orientée côté place, elle ne dialogue pas avec elle. Une clôture peu élégante met à distance l'édifice.

RÔLE DANS LA VILLE

- rôle urbain : entrée dans le quartier Saint-Jacques, contact avec les quartiers Saint-Roch et Libération.
- rôle paysager : espace de respiration, vues ouvertes (vue sur Sainte Barbe à travers la rue Léon Nautin, jardin des plantes et Opéra qui se distinguent au dessus des immeubles du cours Gustave Nadaud en contrehaut

INTÉRÊT URBAIN
INTÉRÊT FONCTIONNEL
INTÉRÊT PAYSAGER



→ **INITIER DE NOUVEAUX USAGES**

- **imaginer un mobilier et des animations qui permettraient de fixer les usages (à l'image du cube gigogne rouge)**
- **favoriser l'appropriation de la place par les habitants**



INTÉGRER LA FAÇADE DE L'ÉGLISE NOTRE DAME

- **travailler l'espace entre la façade et la place : parvis ouvert, lieu de contact entre ces deux éléments structurants l'espace**



RENFORCER LA TRAME VÉGÉTALE

- **renforcer le patrimoine arboré de la place**
- **enrichir la biodiversité des lieux par la présence des strates végétales arbustives et herbacées**

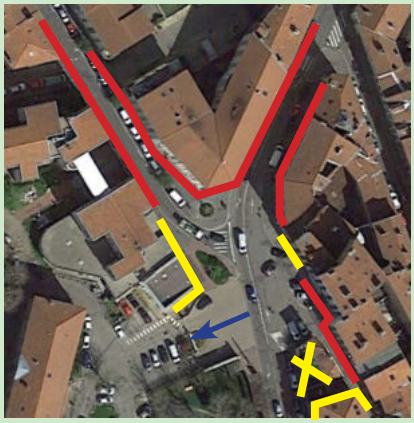


AFFIRMER LE RÔLE D'ENTREE VERS LE QUARTIER SAINT JACQUES

- **améliorer la transition entre le large espace de la place et les ruelles, densément bâties, du quartier Saint Jacques**
- **inviter le piéton à entrer dans le quartier Saint Jacques Chavanelle**

SAINT JACQUES CHAVANELLE -

PLACE JEAN GRIVOLAT





front structurant
front déstructurant
rôle d'entrée vers la Charité
bâti complexifiant la lecture de la place



Cette place ne forme aujourd'hui qu'un carrefour, sans identité de place à part entière. Le stationnement plus ou moins organisé vient brouiller davantage la lecture de la place.

Sa forme complexe voit se distribuer des circulations créant des ruptures d'échelles :
- entrée de l'hôpital
- stationnement et desserte
- flux denses de la rue du Bois et de la rue Fougerolle, axe majeur longeant la place Chavanelle
- passage moins fréquents et cheminements piétons des ruelles Fourneyron et Pointe Cadet.



RÔLE DANS LA VILLE

- rôle d'entrée sur le secteur de la Charité
- rôle de carrefour des circulations

INTÉRÊT URBAIN



PENSER LA PLACE GRIVOLAT EN COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA CHARITÉ

- **soigner les abords du site (alignement de platanes, mur de clôture, entrée)**

DONNER COHÉRENCE ET HARMONISER LE FRONT BÂTI

- **conserver une harmonie de hauteurs et de typologie architecturales**
- **retrouver un front cohérent**

TROUVER UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE LA VOITURE ET LE PIÉTON

- **réorganiser les flux automobiles pour améliorer les cheminements piétons**
- **restructurer la place laissée au stationnement**

OUVRIR LA PLACE A DE NOUVEAUX USAGES

- **trouver une identité à cet espace (place, square?)**
- **favoriser l'appropriation de la place par les habitants**
- **laisser de la place au piéton**

SAINT JACQUES CHAVANELLE : SQUARE D'ARMENIE



front structurant
trame structurante (rue Michelet, rue Badouillère)
entrée vers la Charité
vues vers les collines Sainte Barbe et Villeboeuf

Le square d'Arménie (1000 m²) s'inscrit à la rencontre de trois éléments urbains structurant le secteur Saint Jacques :
- l'îlot de la Charité, en contact direct via la rue arborée du docteur Cordier,.
- la trame Dalgabio, via la rue Michelet, axe structurant la ville du Nord au Sud.
- la perspective de colline à colline, via la rue Badouillère, piétonne sur cette partie.

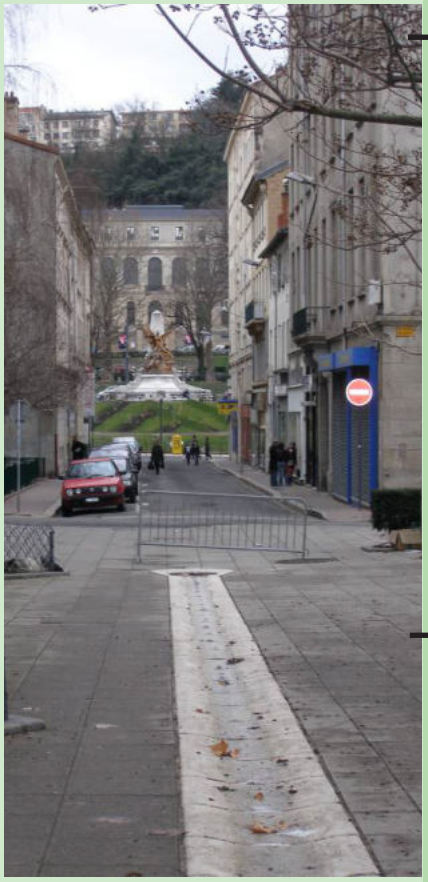
Il s'inscrit dans la ville à deux échelles :
- à l'échelle de son quartier, en tant que place de quartier.
- à l'échelle de la ville, en tant que rotule articulant des espaces urbains différenciés.

Le centre du square sert essentiellement de parking, et ses aménagements sont peu signifiants. Toutefois, le front bâti est structurant. Au Sud, l'allée piétonne s'inscrit comme un point d'accroche dans la perspective Badouillère, qui créé un lien entre la colline Villeboeuf et la colline Sainte Barbe. Le square bénéficie d'un beau patrimoine arboré.

RÔLE DANS LA VILLE

- «trépied» important qui met en contact le quartier Saint Jacques, le quartier Saint Roch
- rôle d'entrée sur le secteur de la Charité
- rôle de perspective de colline à colline

INTÉRÊT URBAIN
INTÉRÊT PAYSAGER
INTÉRÊT LIE AUX USAGES







→ **INTÉGRER LE SQUARE AUX TISSUS DES QUARTIERS VOISINS ET RENDRE LISIBLE LA PERSPECTIVE DE COLLINE A COLLINE**

- **inscrire le square comme un jalon dans l'axe Badouillère, qui met en perspective et cohérence l'espace entre les collines de Villeboeuf et de Sainte Barbe**
- **alléger cet axe de lecture de tous les éléments barrières qui empêche la lisibilité de la perspective**
- **inscrire le square en lien avec la restructuration de l'îlot de la Charité**

→ **OUVRIR LA PLACE A DE NOUVEAUX USAGES**

- **imaginer du mobilier adapté à la place pour créer de nouveaux usages**
- **favoriser l'appropriation de la place par les habitants**
- **conserver le caractère piéton de l'allée au Sud du square**

TROUVER UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE LA VOITURE ET LE PIÉTON

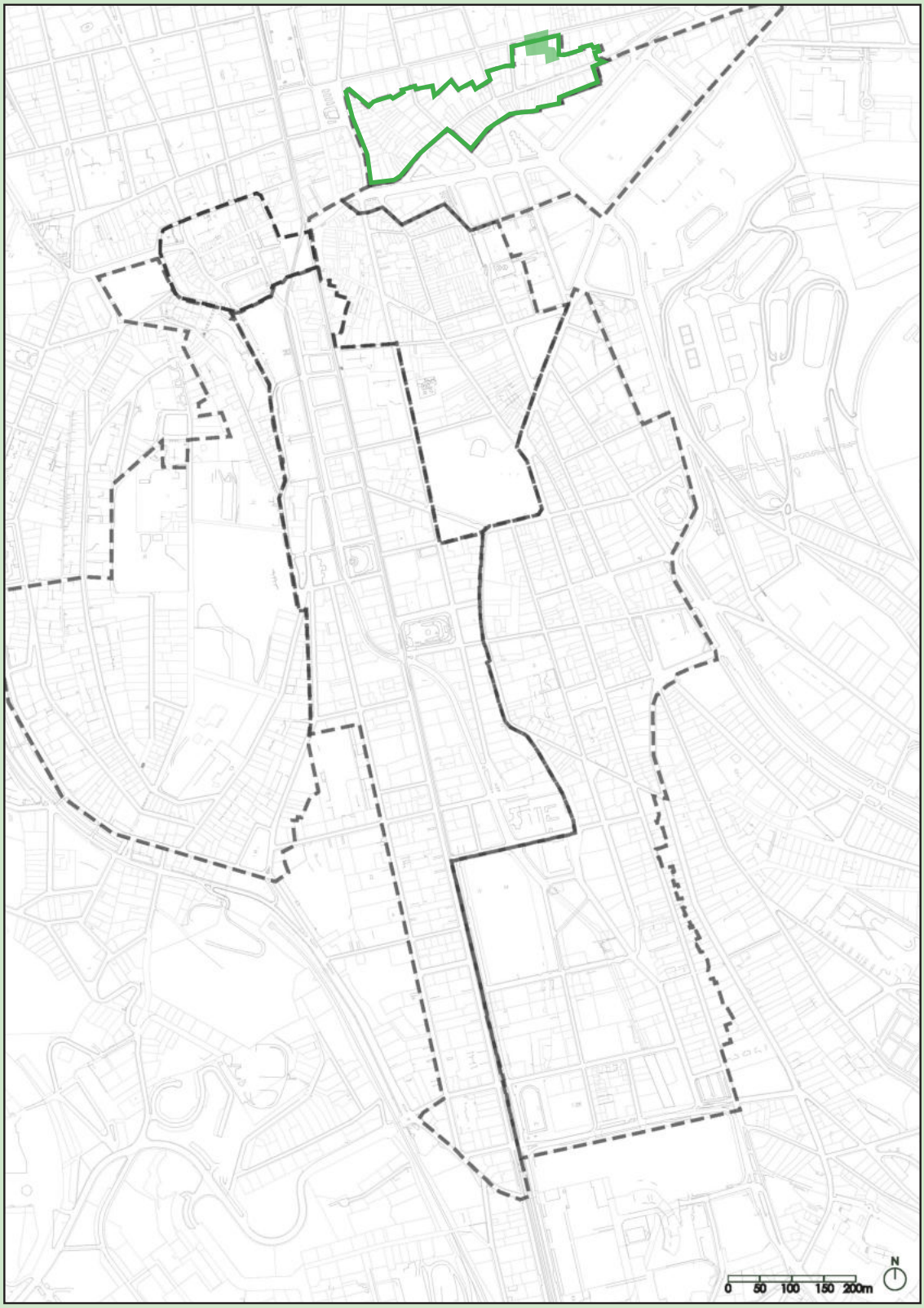
- **réorganiser les flux automobiles pour améliorer les cheminements piétons**
- **restructurer la place laissée au stationnement**

→ **METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE VÉGÉTAL DE LA PLACE**

- **conserver et valoriser le patrimoine arboré en place et notamment l'alignement de platanes qui fait transition entre la Charité et la rue du docteur Cordier**

BERARD GERVAIS

CARTE DE LOCALISATION



BERARD GERVAIS :

SQUARE JOSEPH HAUBTMANN





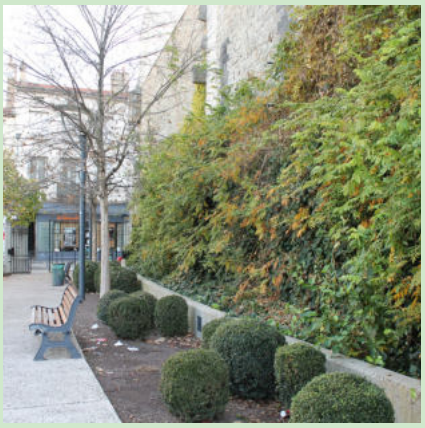
CONSOLIDER LES FRONTS POUR DONNER COHÉRENCE AU CADRE DU SQUARE

- **harmoniser les façades bâties donnant sur le square**
- **améliorer le traitement des murs (Ouest) par la végétalisation déjà en cours**

front structurant

front déstructurant (façade aveugle, béance)

usages et passages



CONFORTER ET DIVERSIFIER LA TRAME VÉGÉTALE DU SQUARE

- **conforter la présence du végétal, en choisissant une palette végétale adaptée à l'identité paysagère et climatique de Saint Étienne**
- **valoriser le rôle écologique du square dans ce quartier dense (épuration de l'air, infiltration des eaux pluviales, refuge pour la petite faune...)**

Ce square est plus récent que le tissu urbain dans lequel il s'inscrit. L'ouverture de cet espace laisse une certaine béance, qui dialogue peu avec le front bâti qui l'entoure (façade aveugle à l'Est).

La composition d'ensemble laisse une grande place au végétal et aux usages, et donne une véritable respiration dans ce tissu de faubourg dense et étroitement bâti.



RÔLE DANS LA VILLE

- square intime de quartier
- rôle de respiration pour le vivant, végétal
- rôle de respiration pour les riverains
- rôle de passage



RENFORCER LA QUALITÉ DE PASSAGE DU SQUARE JOSEPH HAUBTMANN

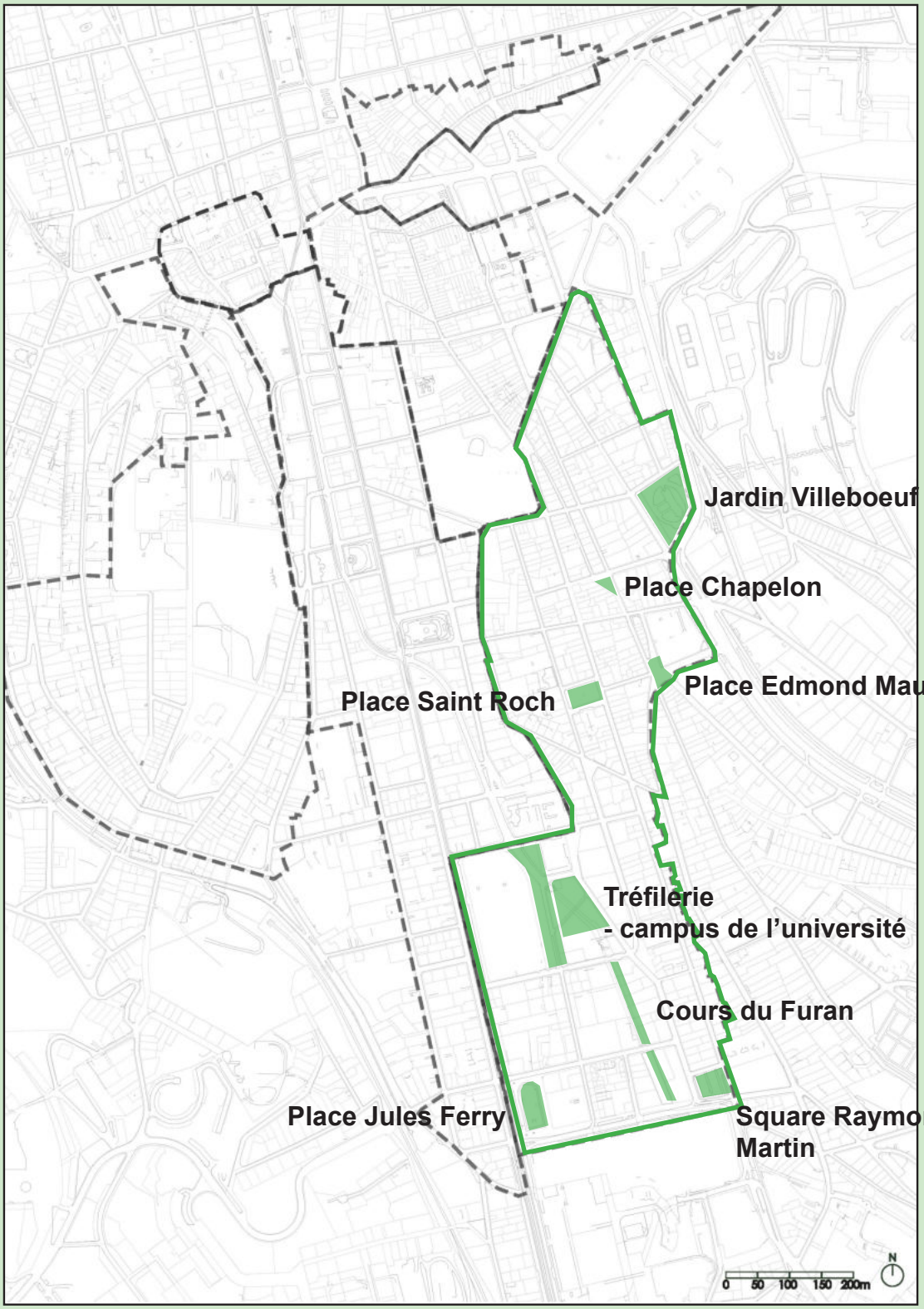
- **conforter le rôle de passage du square par le traitement des portes, l'ouverture physique et visuelle de l'ensemble**

INTÉRÊT LIÉ AUX USAGES
INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE
INTÉRÊT PAYSAGER
INTÉRÊT URBAIN

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

2 SYNTHESE DES ENJEUX PAR THEMATIQUE
2.2. LES ENJEUX PAYSAGERS

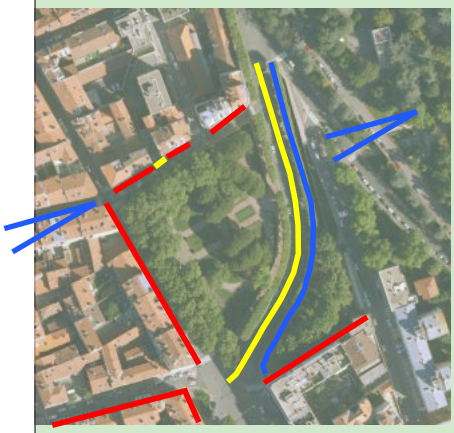
SAINT ROCH TREFILERIE
CARTE DE LOCALISATION



IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

2 SYNTHESE DES ENJEUX PAR THEMATIQUE
2.2. LES ENJEUX PAYSAGERS

SAINT ROCH TREFILERIE
JARDIN VILLEBOEUF



- front structurant
- front déstructurant (axe très circulé)
- repère architectural (mur de soutènement)
- vues sur et depuis Villeboeuf

Ce jardin, aux dimensions généreuses (0,7 ha) est structurant dans le quartier Saint Roch : il prolonge la colline du Jardin des Plantes qui s'étend ainsi jusque dans le tissu urbain. Depuis la colline, les vues sur le jardin et sa belle canopée sont un élément structurant.

Le cours Gustave Nadaud constitue cependant une rupture entre le jardin et la colline, ce qui ne met pas en valeur l'intéressant mur de soutènement de briques, présentant de belles arcades.

La place a été réaménagée en 2018/2019 et entièrement repensée.

→ **Clôture supprimée**

→ **Création de nouveaux usages, jardin d'enfant**

→ **Renforcement du lien avec la colline**







RÔLE DANS LA VILLE

- respiration arborée dans une trame urbaine dense
- avancée du jardin des Plantes vers la ville
- rôle de transition entre plaine du Furan et colline
- belles perspectives et ouvertures de vues vers Badouillère

INTÉRÊT URBAIN
INTÉRÊT PAYSAGER
INTÉRÊT ECOLOGIQUE

SAINT ROCH TREFILERIE
PLACE CHAPELON



front structurant







La place Chapelon (400 m²) forme une pointe d'îlot triangulaire au coeur du quartier Saint Roch. Elle constitue un espace de respiration dans ce quartier dense.

Le front bâti (typologie architecturale homogène, R+2 - R+3) qui l'encadre est très structurant et donne une grande cohérence à cette placette.

Les rez-de-chaussés sont pensés pour accueillir des commerces. Ils sont aujourd'hui vacants, ce qui entrave l'animation de la place et le développement d'usages.

Deux beaux paulownias offrent un couvert agréable sur l'espace très minéral.

RÔLE DANS LA VILLE

- ouverture, respiration dans une trame urbaine dense
- placette intime de quartier
- potentiel de commerces et d'activités de quartier

INTÉRÊT URBAIN
INTÉRÊT LIÉ AUX USAGES



RENFORCER LES CONTINUITÉS PIÉTONNES

- **améliorer les cheminements piétons (place non accessible aux PMR)**
- **élargir l'espace de la place en intégrant les voies adjacentes à la place (traitement, revêtement de sol)**

→ INITIER DE NOUVEAUX USAGES

- **redonner de l'activité aux rez-de-chaussés**
- **imaginer un mobilier permettant de fixer des usages (à l'image de la table «European Canteen» en 2016)**
- **permettre l'appropriation de la place par les riverains et les commerçants du quartier**

TROUVER UN MEILLEUR EQUILIBRE ENTRE MINÉRAL ET VÉGÉTAL

- **valoriser la présence des paulownias en végétalisant leur pied d'arbre**

SAINT ROCH TREFILERIE - PLACE SAINT ROCH



front structurant

repère architectural (église Saint Roch)

axe structurant (rue Durafour)

La place a fait l'objet d'un réaménagement global en 2019/2020, permettant de la libérer du stationnement. Le revêtement a été refait.



La place Saint Roch est un lieu structurant pour le secteur. Sa forme rectangulaire, lui confère une stabilité, une présence importante, au croisement des rues commerçantes du quartier, renforcée par la présence de l'église, monument repère.

La place profite d'une bonne dynamique commerçante, et de nombreux usages s'y développent, notamment le marché.

La place repose sur quatre fronts structurants et homogènes. Les circulations s'organisent autour de la place, sauf devant le parvis de l'église.





RÔLE DANS LA VILLE

- espace majeur de quartier
- recul sur l'architecture signal de l'église Saint Roch
- cœur commerçant et place de marché
- ambiance de bourg, place intime du quartier

INTÉRÊT URBAIN
INTÉRÊT IDENTITAIRE
INTÉRÊT PATRIMONIAL

SAINT ROCH TREFILERIE
PLACE EDMOND MAURAT



front structurant

front déstructurant

entrée vers St Roch

ouverture visuelle

La place Edmond Maurat, carrefour d'entrée vers Saint Roch et de distribution des circulations entre 5 rues principales, est dévolue à l'automobile. La largeur laissée à la trame viaire donne un sentiment de béance, et empêche toute lisibilité de l'espace.

Seul le front Ouest forme une continuité structurante. Les autres fronts sont un assemblage de pointes d'îlots plus ou moins bien traitées, et ne formant pas un tout structurant.

Les voies de circulations sont larges, et la vitesse des voitures est importante, ne permettant pas l'appropriation de la place par le piéton, malgré l'aménagement d'un jardin au débouché de la rue Jean Macé.



AMÉNAGER L'ESPACE EN TANT QUE PLACE D'ENTRÉE AU QUARTIER SAINT ROCH

- **réduire l'emprise laissée aux voies de circulation**
- **apaiser la vitesse des circulations**
- **donner place au piéton**
- **penser le cheminement vers Saint Roch**



DONNER COHÉRENCE ET HARMONISER LE FRONT BÂTI

- **trouver dans les projets de construction à venir une harmonie de hauteurs et de typologie architecturales**
- **retrouver un front cohérent**
- **aménager les points d'îlots en jardins présentant un front cohérent à l'image du jardin au débouché de la rue Jean Macé**



RÔLE DANS LA VILLE

- rôle d'entrée dans le quartier Saint Roch
- rôle de distribution vers les quartiers Sud
- rôle d'accès au cours Fauriel

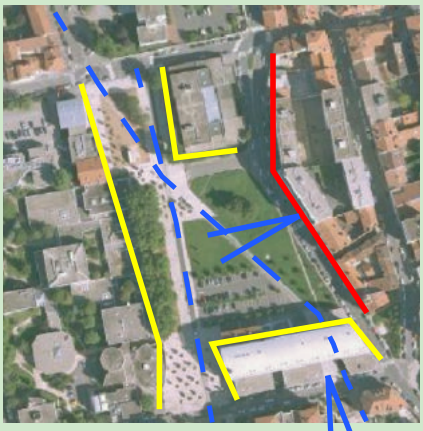
INTÉRÊT FONCTIONNEL



METTRE EN SCÈNE LES PERSPECTIVES URBAINES

- **valoriser les échappées visuelles de la longue rue étroite, rue Mulatière**
- **valoriser la vue sur le Pilat depuis la rue des Armuriers**

SAINT ROCH TREFILERIE
CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ



front structurant
front déstructurant
trames structurantes (cours du Furan, Tréfilerie)
ouvertures visuelles

Le campus universitaire constitue un ensemble présentant une diversité architecturale reposant sur des bâtiments d'époques et de types variés. **Le site s'inscrit dans la trame urbaine :**
- par la rue de la Tréfilerie qui traverse le site, dans le prolongement de la rue Voltaire et qui ouvre des percées visuelles sur le Pilat (malgré la coupure de Centre Deux)
- par le tracé du cours du Furan, qui traverse également le site.

L'Est du campus comprend un espace non bâti de 0,5 ha dont 2700 m2 sont aménagés en lieu d'agrément : large pelouse et quelques prunus, tracé symbolique du Furan. La simplicité de l'aménagement fait de ce lieu un vide urbain important dans le quartier, espace de promenade et espace de respiration.

La rue Basse des Rives, en situation de balcon, offre des vues sur le grand paysage (la Cotonne, Chante Merle) permettant de lire la géographie séphanoise.

RÔLE DANS LA VILLE

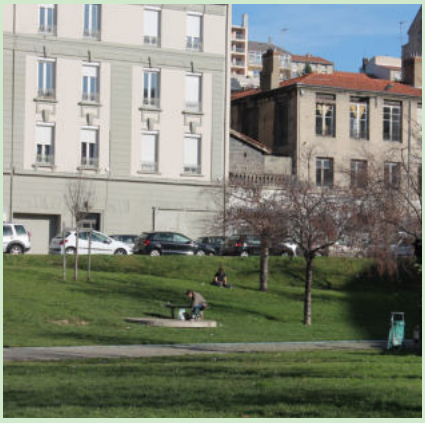
- rôle de traversée du campus
- rôle de percée visuelle vers le Furan
- continuité arborée de la rue de Tréfilerie
- vide urbain et large espace de promenade et de respiration

INTÉRÊT LIÉ AUX USAGES
INTÉRÊT URBAIN
INTÉRÊT PAYSAGER











PENSER LA RUE DE LA TREFILERIE DANS SA CONTINUITÉ

- **valoriser le patrimoine arboré (platanes de l'université, plantations plus récentes, pins)**
- **valoriser les échappées visuelles, cadrées par la rue de la Tréfilerie, vers le Pilat, au delà de Centre Deux**
- **garder lisible la continuité de la rue de la Tréfilerie**

MAINTENIR UN ESPACE DE RESPIRATION, ENTRE VILLE DENSE ET CAMPUS OUVERT

- **conforter les usages étudiants qui se développent grâce à l'agrément du campus qui joue le rôle de parc accessible et visuellement ouvert**
- **garder un bon équilibre espace bâti / espace libre**
- **garder un bon équilibre espace d'agrément / espace de stationnement**

RÉVÉLER LES TRACES DU FURAN

- **valoriser les espaces ouverts qui restent le long du cours du Furan en espaces paysagers**
- **donner à voir, même symboliquement, son cours**
- **envisager la plantation d'essences végétales caractéristiques des ripisylves**

SAINT ROCH TREFILERIE
PLACE JULES FERRY



front structurant
front déstructurant
trame structurante Dalgabio
ouvertures visuelles

Cette place s'inscrit en parallèle de la rue du Onze Novembre. De forme rectangulaire, la place présente des dimensions généreuses (0,35 ha). Les fronts bâtis sont structurants, quoiqu'ils ne soient pas homogènes, répondent à des typologies architecturales diverses (au N : bâti haut moderne, à l'O : bâti typique de la Grande Rue, à l'E : bâti bas de briques). Au Sud, le front formé par Centre Deux marque une certaine rupture d'échelle.

Elle est surélevée par rapport à l'espace de la rue, ce qui créé potentiellement un espace de repos, où l'on s'extrait de l'agitation urbaine.

Toutefois, le traitement actuel de la place, très minéral au Nord, et arborée au Sud, n'invite pas à s'installer. La place souffre d'un mobilier et d'installations désuètes. On ne remarque que peu d'usages se développant sur ce lieu.

RÔLE DANS LA VILLE

- place qui marque l'entrée Sud du centre-ville (Centre deux comme repère)
- place qui s'inscrit dans le chapelet de place de la trame Dalgabio

INTÉRÊT URBAIN
INTÉRÊT PAYSAGER









RECOMPOSER L'ESPACE DE LA PLACE

- **imaginer des espaces d'ambiances et d'identités complémentaires, en lien avec les fronts qui structurent la place**
- **structurer des allées**

OUVRIR LA PLACE SUR L'ESPACE DE LA RUE

- **aménager la différence de niveau comme une transition douce entre la rue et la place**

TROUVER UN MEILLEUR EQUILIBRE ENTRE MINÉRAL ET VÉGÉTAL

- **développer les strates herbacées et arbustives pour donner à la place une meilleure densité végétale, et constituer un réservoir de biodiversité en ville**
- **choisir une palette végétale adaptée aux essences locales de Saint-Étienne**
- **préserver les beaux arbres de la place**

INITIER DE NOUVEAUX USAGES

- **multiplier les possibilités de cheminements et traversées piétonnes par la place**
- **imaginer un mobilier innovant qui viendrait initier de nouveaux usages**

SAINT ROCH TREFILERIE
SQUARE RAYMOND MARTIN



front déstructurant
parc voisin au square
trame structurante (rue Durafour)

Le square Raymond Martin est intégralement occupé par un parking. Les fronts qui l'encadrent ne sont pas structurants.

Le parking est arboré de bandes de bouleaux gérés en cépée : le rapport entre végétal et minéral est relativement équilibré, mais reste strict.

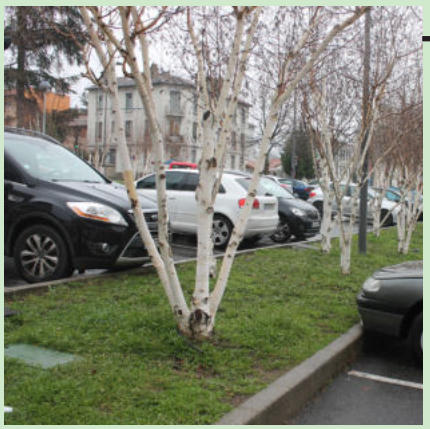


→ **RÉÉQUILIBRER L'EMPRISE DU STATIONNEMENT PAR RAPPORT A L'ESPACE PUBLIC**

- **rendre lisibles des cheminements agréables pour le piéton**



- **restructurer l'espace en rapport avec le jardin de la crèche voisine qui présente un boisement intéressant (de l'autre côté de la rue Durafour)**



→ **RENFORCER L'ÉQUILIBRE ENTRE MINÉRAL ET VÉGÉTAL**

- **développer la strate arbustive pour donner à la place une meilleure densité végétale, et faire écran au parking**

RÔLE DANS LA VILLE

- rôle d'entrée dans le quartier Saint Roch depuis le Sud
- rôle fonctionnel de stationnement

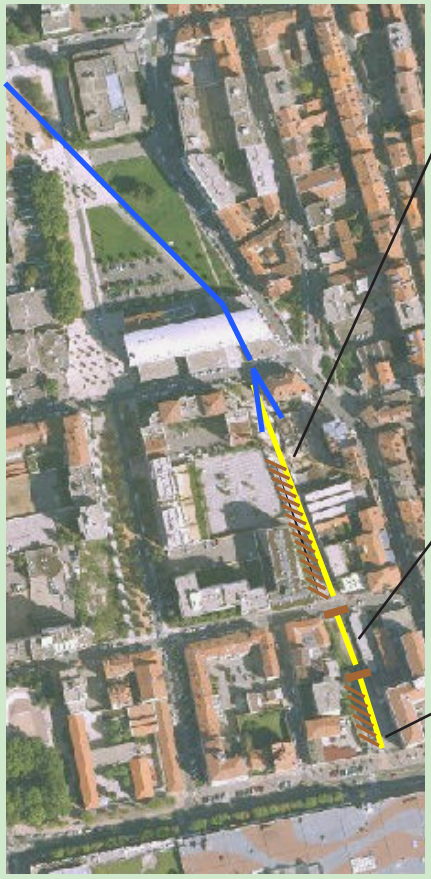
INTÉRÊT FONCTIONNEL

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

SAINT ROCH TREFILERIE
COURS DU FURAN



En amont de Centre Deux © Forez Info



Furan oublié
Furan dévoilé
cours du Furan fermé
stationnement sur tracé du Furan
vue sur le Pilat

Le Furan joue un rôle très structurant dans la composition des paysages de Saint Étienne (cf. première partie sur les lignes paysagères).

Le cours du Furan est aujourd'hui canalisé sur 4,7 km sous la ville de Saint Étienne.

Dans les secteurs Saint Roch et Grande Rue, sa présence reste perceptible dans la trame actuelle des rues et du parcellaire (rue Voltaire, par exemple).

De plus, sur les îlots entre Centre Deux et Tréfilerie, les espaces le long de l'ancien cours du Furan restent ouverts, non bâtis. Ces emprises, en cœur d'îlots, sont soit envahies d'une végétation spontanée dense, et souvent clôturées, soit ouvertes au stationnement et servent de parking.



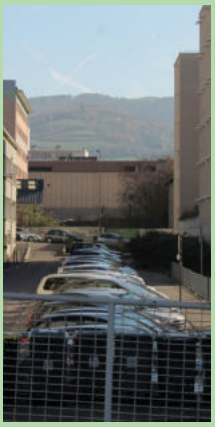




RÔLE DANS LA VILLE

- rôle de rappel géographique et paysager au cœur de la ville
- rôle écologique : l'eau en ville

INTÉRÊT HISTORIQUE
INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE
INTÉRÊT PAYSAGER
INTÉRÊT IDENTITAIRE









PROBLÉMATIQUES / HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

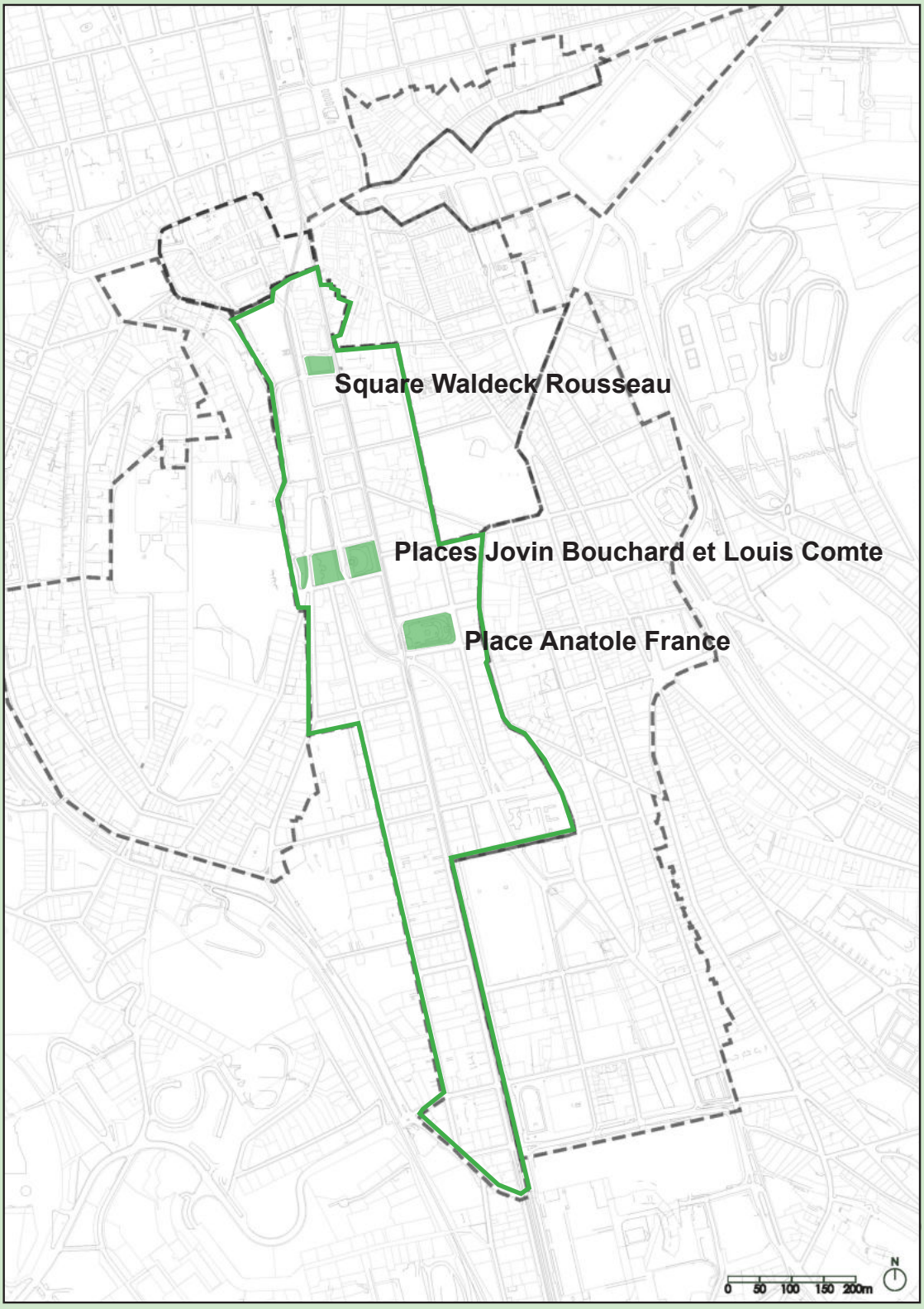
RENDRE LISIBLE LE COURS DU FURAN

- **composer un projet d'ensemble cohérent et symbolique sur ces emprises non bâties le long du Furan**
- **ouvrir ces lieux à la promenade**
- **ouvrir ces lieux à une nouvelle porosité urbaine**

CHOISIR UNE PALETTE VÉGÉTALE ADAPTÉE

- **composer une palette végétale liée à l'eau**
- **évoquer la ripisylve caractéristique des rives du Furan (essences hydrophiles et densité végétale, strate arbustive)**

GRANDE RUE
CARTE DE LOCALISATION



GRANDE RUE
PLACE ANATOLE FRANCE



front structurant
repère architectural
trame structurante Dalgabio

Cette place s'inscrit dans le chapelet de places de la trame Dalgabio, de part et d'autre des axes N-S de la trame urbaine. La place joue ce rôle de respiration, d'aération dans le tissu urbain.

Sa forme rectangulaire lui confère la forme du square classique, cadré d'un front bâti d'une grande rigueur et cohérence. Ce front bâti est enrichi par la présence d'immeubles de Lamaizière (palais Mimard, immeuble Serre) et de Chapelon.

La place est bien arborée, par des allées de platanes implantées à l'extérieur de l'espace, et par des prunus situés en son centre.

RÔLE DANS LA VILLE

- place qui s'inscrit dans le chapelet de place de la trame Dalgabio
- aération et respiration du tissu urbain
- usages et jeux des riverains
- mise en scène du patrimoine architectural et urbain

INTÉRÊT URBAIN
INTÉRÊT PAYSAGER
INTÉRÊT LIÉ AUX USAGES
INTÉRÊT IDENTITAIRE



→ RÉVÉLER LES MISES EN SCÈNE URBAINES

- **ouvrir des fenêtres dans la végétation de la place, qui ouvrent sur les perspectives paysagères (collines qui s'aperçoivent au dessus du bâti), et architecturales (immeubles de Lamaizière et Chapelon)**



→ CONSERVER LA BONNE INTÉGRATION DE LA PLACE DANS SON TISSU URBAIN

- **maintenir la circulation apaisée autour de la place (zone 30)**
- **conforter les aménagements récents des espaces le long du tramway, qui intègre bien la place**
- **conserver la grande cohérence du front bâti**



→ TRAITER LE RAPPORT DIRECT ENTRE RUE ET PLACE

- **limiter les clôtures, trop visibles entre le trottoir et la place**
- **jouer avec la strate arbustive pour créer une transition riche et agréable entre rue et place**
- **concentrer le stationnement le long du front bâti, et non le long de la place**

→ MAINTENIR ET VALORISER LE PATRIMOINE ARBORE





→ PENSER LES PLACES EN RÉSEAU

GRANDE RUE
J. BOUCHARD ET L. COMTE



front structurant
front déstructurant
repère architectural (MAI, monuments)
trames structurantes (Badouillère, Gambetta, Hugo)
perspectives visuelles







Ces places sont un des maillons des espaces publics qui s'égrainent le long de la trame Dalgabio.
Ces deux places jouent le rôle majeur d'une double mise en perspective:
- mise en scène du musée des Arts et de l'Industrie, et de la colline Sainte Barbe dans son ensemble;
- perspective vers le jardin de Villeboeuf et la colline du Jardin des Plantes.
Leur aménagement se veut ainsi monumental (statuaire monumentale, imposante, qui casse la perspective), et reste peu signifiant pour les usages du quotidien : allées larges en enrobés, pauvreté végétale, place fermée par une clôture, peu d'entrées (square «confisqué»).

RÔLE DANS LA VILLE

- places qui s'inscrivent dans le chapelet de places de la trame Dalgabio
- mise en scène urbaine et paysagère
- places qui marquent l'entrée Sud de l'hypercentre de la ville - intensité et dynamisme commercial

RECOMPOSER LES DEUX PLACES DANS UN PLAN D'ENSEMBLE

- **penser les cheminements intuitifs pour le piéton**
- **inviter à traverser de place en place**
- **minimiser les ruptures engendrées par les traversées des voitures**
- **sans changer les allées, densifier la végétalisation du site, supprimer les haies et clôtures.**

INITIER DE NOUVEAUX USAGES

- **ouvrir les places, aujourd'hui strictement clôturées**
- **favoriser les cheminements et les traversées piétonnes par la place**
- **imaginer un mobilier innovant qui viendrait initier de nouveaux usages**

RÉAFFIRMER LES MISES EN SCÈNE ET LES PERSPECTIVES

- **mieux intégrer les monuments, afin qu'ils n'entravent pas la lecture des perspectives mais soient au contraire l'occasion de belvédères**
- **travailler finement le nivellement afin que les traversées automobiles n'entravent pas la perspective (système de vertugadin)**



PENSER LES PLACES EN RÉSEAU

GRANDE RUE
SQUARE W. ROUSSEAU



front structurant
front déstructurant
trames structurantes Dalgabio



METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

- **limiter l'encombrement et les clôtures du square pour redonner de la lisibilité au patrimoine architectural de l'église attenante**
- **organiser les installations afin de continuer à accueillir de multiples usages, sans encombrer l'espace**

La place Waldeck Rousseau s'inscrit, elle aussi, dans ce chapelet de places de part et d'autre de la trame Dalgabio, et qui structure avec force le paysage urbain du secteur Grande Rue. Elle est bordée à l'Ouest par le cours Victor Hugo, cours arboré, héritage des idées esthétiques et hygiénistes du XIXème siècle.



MAINTENIR L'OUVERTURE DE LA PLACE SUR L'ESPACE DE LA RUE

- **encourager les cheminements piétons traversant la place**

Cette place reprend le vocabulaire classique du square urbain : forme rectangulaire, front bâti cohérent et homogène, circulation automobile autour de la place, clôture stricte, couvert arboré, mobilier générant des usages multiples. Le front bâti est structurant, bien que le front Est, constitué du centre commercial des Ursules, soit en rupture d'échelle avec la place.

A proximité du centre ville, du centre commercial des Ursules, du collège Gambetta, le square accueille de multiples usages.



PENSER LES PLACES EN RÉSEAU

Un projet de réaménagement est programmé avec une réalisation entre juin 2022 et juin 2023;

Il prévoit :
- la piétonnisation totale de la place;
- le nivellement en deux plateaux pour favoriser les usages tut en conservant les arbres;
- la mise en place d'un nouveau revêtement de sol en pierres;
- l'implantation d'un grand bassin planté sur la partie basse, côté Gambetta.;

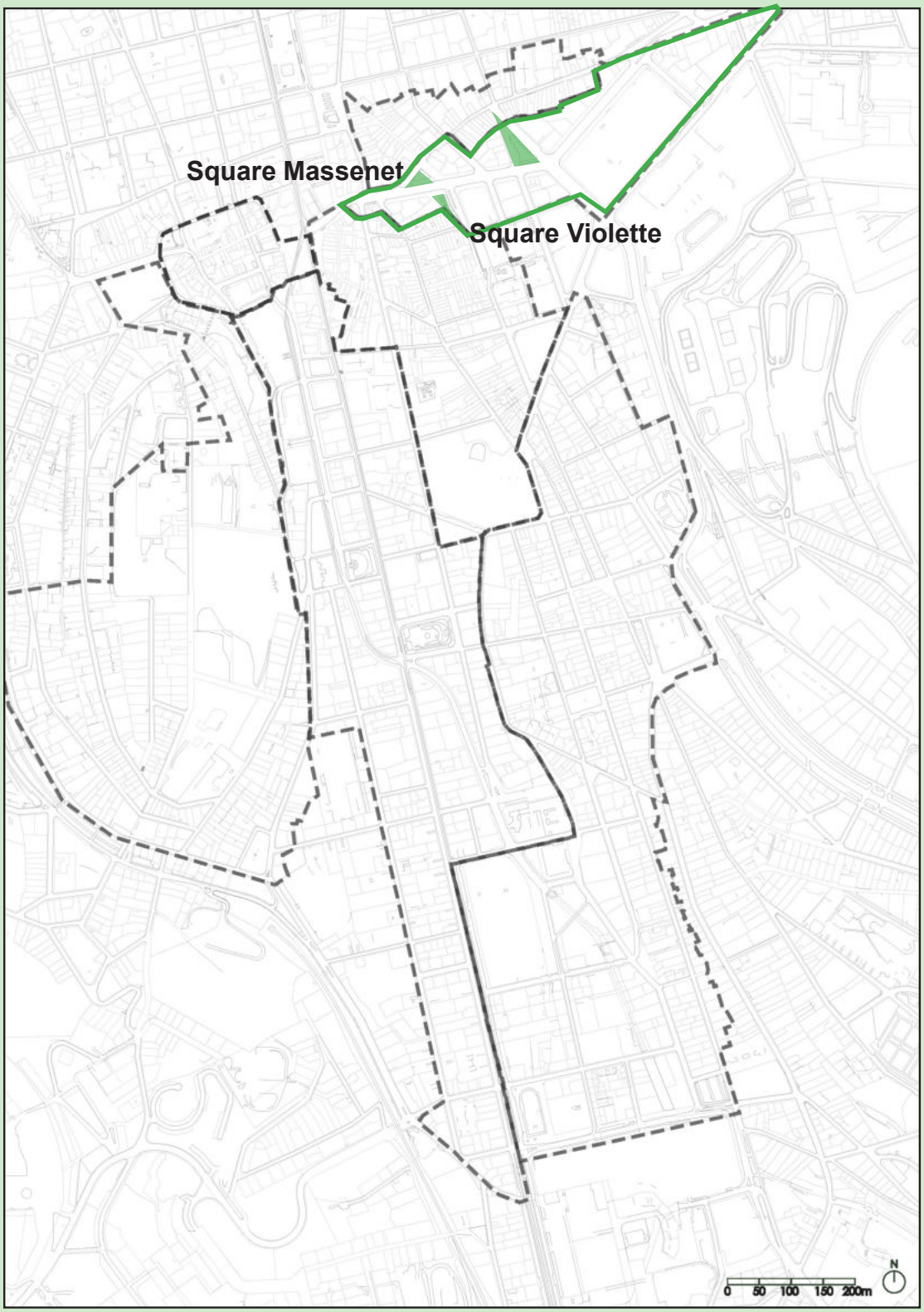
RÔLE DANS LA VILLE

- place qui s'inscrit dans le chapelet de places de la trame Dalgabio
- mise en scène urbaine et paysagère
- place de quartier

INTÉRÊT URBAIN
INTÉRÊT PAYSAGER
INTÉRÊT LIÉ AUX USAGES



LIBÉRATION
CARTE DE LOCALISATION



LIBÉRATION
PLACE JEAN MOULIN



front structurant

front déstructurant, en mutation

axe structurant (Libération)

entrée sur Bérard Gervais

Par sa forme en triangle, la place Jean Moulin marque la transition entre la large avenue de la Libération (frange Sud de la place), et l'intime rue Élise Gervais (au Nord de la place). Toutefois, la place n'assure pas ce rôle de lien : la pointe Nord n'invite pas le piéton à se rendre vers le faubourg Bérard Gervais.

La place a été récemment aménagée afin d'organiser de façon équilibrée l'espace dévolu au stationnement et à la circulation, et l'espace offert au piéton.

Une volée de deux marches rend lisible l'organisation de la place : au cœur, quelques jeunes arbres et un revêtement fin créé un espace confortable pour le piéton.

La place connaît un renouvellement important : Cité Nouvelle, ancien cinéma, pointe Nord de la place.







RÔLE DANS LA VILLE

- place de transition entre Libération et Bérard Gervais

INTÉRÊT FONCTIONNEL
INTÉRÊT LIÉ AUX USAGES
INTÉRÊT URBAIN

RENFORCER LES USAGES ET LES CHEMINEMENTS PIÉTONS

- **favoriser l'appropriation de la place par les habitants**
- **réaffirmer la large place laissée au piéton**
- **imaginer un mobilier qui fixerait de nouveaux usages**

MAINTENIR L'ÉQUILIBRE ENTRE STATIONNEMENT ET ESPACE POUR LE PIÉTON

- **prolonger l'équilibre automobile / piéton au Nord de la place, en soignant l'accroche sur la rue Élise Gervais**
- **réorganiser le stationnement, éviter le stationnement en épi**

ENRICHIR L'ÉQUILIBRE ENTRE MINÉRAL ET VÉGÉTAL

- **valoriser la présence des arbres en végétalisant leur pied**
- **envisager une appropriation de l'espace par ses riverains (fleurissement, potager?)**

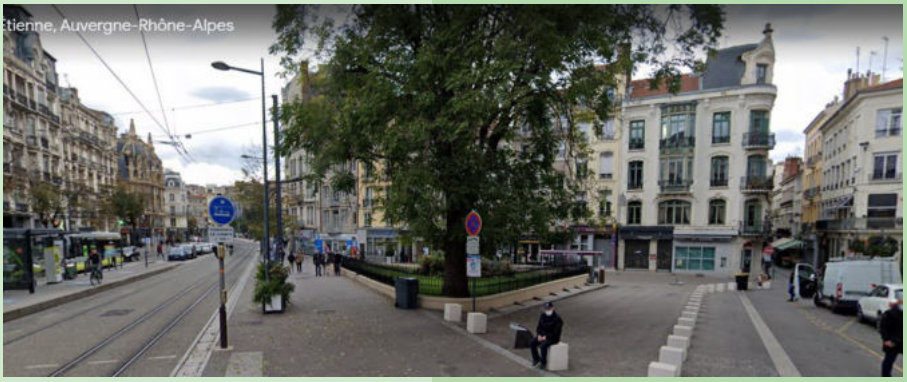
→ **PRÉSERVER LA QUALITÉ DU FRONT BÂTI DE L'OUEST DE LA PLACE**

ASSURER LA TRANSITION entre Libération (bâti de l'avenue, R+4, R+5) et Bérard Gervais (bâti de faubourg, R+2, R+3)

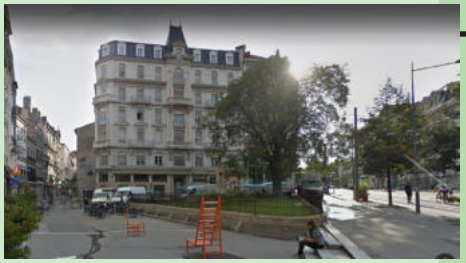
IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

LIBÉRATION - SQUARE MASSENET





front structurant
repère La Petite Muse
trame structurante (Libération)
proximité du square Violette
entrée vers Bérard Gervais



Le square Massenet répond au vocabulaire classique d'un square: «confisqué» par sa clôture, son aménagement empêche son accès et les usages de s'y développer au centre. Les usages (cheminements et terrasses de cafés) se développent autour du square. Le square est enherbé et arboré d'un bel ailante, qui ombrage la statue de La Petite Muse.

Ce square, comme la place Jean Moulin, est un lieu de transition un lieu d'accroche entre le tissu ancien de Bérard Gervais et la moderne avenue de la Libération. De plus, le square Massenet invite à entrer vers le quartier Saint Jacques, auquel il était historiquement rattaché (avant le percement de l'avenue de la Libération).

RÔLE DANS LA VILLE

- square de transition entre Libération et Bérard Gervais, et entre Libération et Saint Jacques
- vie de quartier

INTÉRÊT URBAIN
INTÉRÊT LIÉ AUX USAGES

→ RENFORCER LE RÔLE DE TRANSITION DU SQUARE MASSENET

- **maintenir la percée visuelle et physique sur l'avenue de la Libération et le quartier Saint Jacques**
- **maintenir le cheminement qui invite à entrer dans le faubourg Bérard Gervais**

RENFORCER LES USAGES

- **réaffirmer la large place laissée au piéton (mobilier, terrasse, cheminement**
- **La suppression du stationnement en épi a permis de réaffirmer la qualité urbaine du square.**

DONNER FORCE ET COHÉRENCE A LA TRAME VÉGÉTALE

- **Donner de l'ampleur à ce cœur vert du square en privilégiant la strate arbustive**

LIBERATION

SQUARE VIOLETTE



front structurant
trame structurante (Libération)
proximité du square Massenet
entrée vers Saint Jacques







Le square Violette est traversant, et facilite le cheminement des piétons.

La végétation (alignement de tilleuls, arbustes ornementaux, lierre) est clôturée et mise à distance du piéton.

Ce square, comme la place Jean Moulin et le square Massenet, est un lieu de transition un lieu d'accroche entre le tissu ancien de Saint Jacques et la moderne avenue de la Libération. Il ouvre directement sur la place Antonin Moine, sans pour autant avoir un aménagement cohérent avec celle-ci.

RÔLE DANS LA VILLE

- square de transition entre Libération et Saint Jacques
- passage et cheminements

INTÉRÊT URBAIN
INTÉRÊT LIÉ AUX USAGES

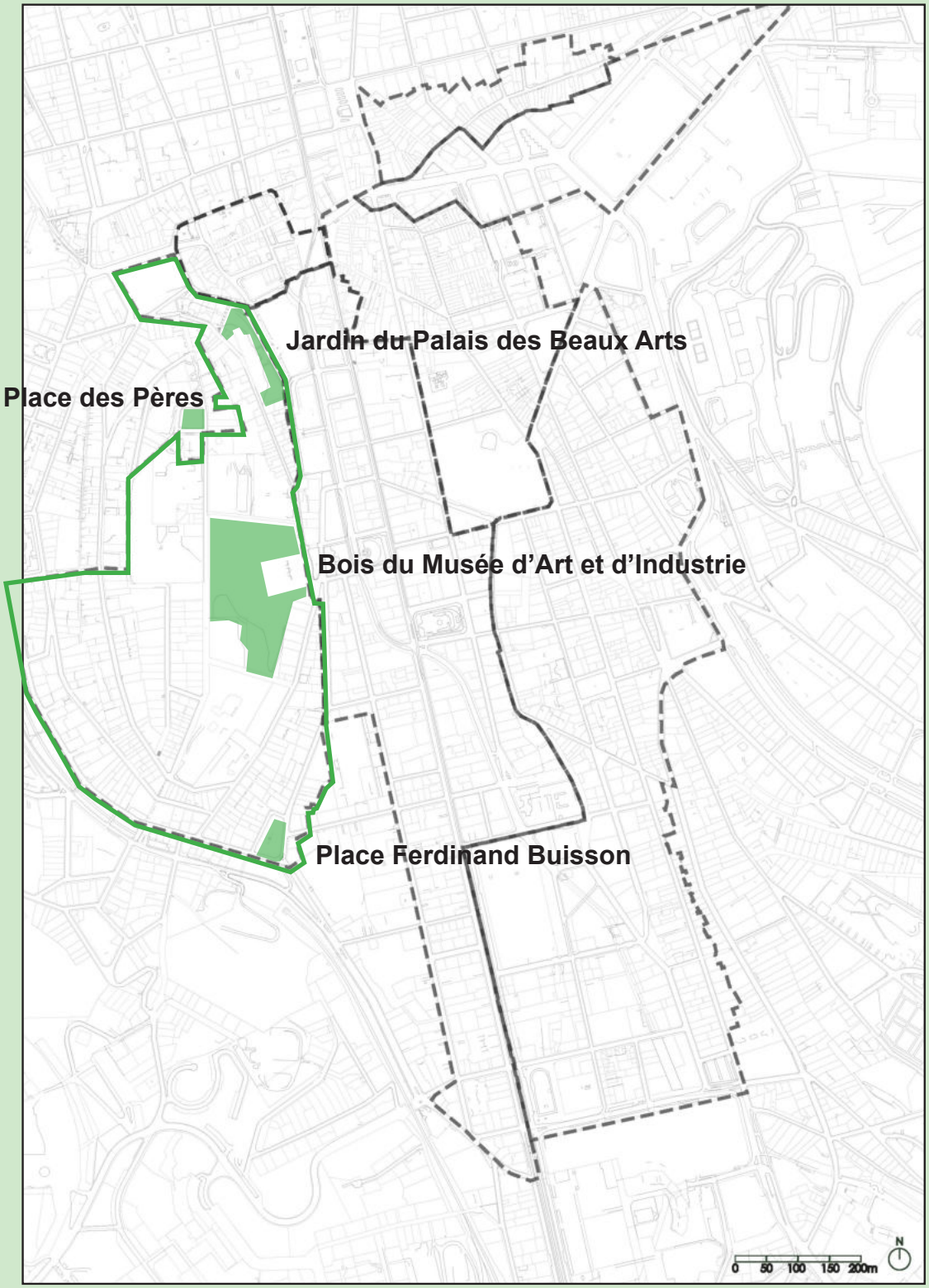
→ RENFORCER LE RÔLE DE TRANSITION DU SQUARE VIOLETTE

- **maintenir la percée visuelle et physique entre l'avenue de la Libération et le quartier Saint Jacques (clocher de l'église place Chavanelle)**
- **maintenir le cheminement qui invite à aller vers la place Antonin Moine / place**

→ VALORISER LA TRAME VÉGÉTALE

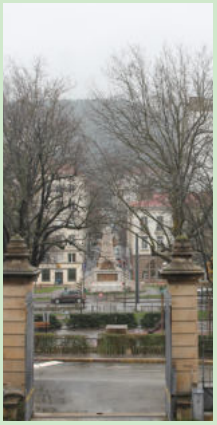
- **maintenir la végétalisation, notamment la strate arbustive**
- **valoriser l'alignement de tilleuls et trouver cohérence dans le traitement du pied des arbres**

SAINTE BARBE
CARTE DE SYNTHÈSE



SAINTE BARBE - BOIS DU MUSÉE DES ARTS ET DE L'INDUSTRIE







montée structurante
repère architectural (MAI)
vues structurantes

Le Musée d'Art et d'Industrie est un repère important, mis en scène et en perspective par le jeu de places qui le précèdent.

Le boisement qui l'accompagne constitue lui aussi un repère visuel. La densité du bois est inhabituelle en ville, et forme un lieu original, très différent des parcs et jardins que l'on trouve habituellement en ville.

Le bois se développe dans un creux de la colline Saint Barbe, creusé à flanc de versant, vestige de l'exploitation d'une carrière de grès. On distingue
- l'amphithéâtre de l'ancien front de taille, densément boisé, qui forme un écrin pour le musée ;
- et le carreau, plan, un plateau qui créé une terrasse jardinée surplombant la ville.

Le jardin du musée et le bois sont aujourd'hui peu fréquentés par les promeneurs autres que ceux venant pour le musée.

RÔLE DANS LA VILLE

- bois réservoir de biodiversité au cœur de la ville
- paysage original et inhabituel en ville
- perspectives et vues

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE
INTÉRÊT PAYSAGER







→ **PENSER L'ESPACE DE TRANSITION ENTRE VILLE ET COLLINE**

→ **CRÉER DES PERSPECTIVES ET OUVRIR DES VUES**

- **entretenir le bois pour y créer des fenêtres visuelles à certains moments clefs de la promenade (sur Villeboeuf, sur le crassier de l'Epare, sur la ville)**
- **valoriser les vues depuis le jardin à l'avant du musée**

INSCRIRE LE BOIS DANS LA PROGRAMMATION CULTURELLE DU M.A.I

- **entretenir les sentiers et aménager les tronçons escarpés**
- **initier ponctuellement de nouveaux usages (expositions à l'extérieur, accueil de classes...) en lien avec le musée**
- **imaginer un mobilier adapté au bois (assises, aménagements pour l'observation des plantes et des oiseaux...)**

ENTRETENIR LE BOIS ET LE JARDIN

- **envisager une gestion forestière cohérente et sur le long terme**
- **valoriser les beaux arbres**
- **éclaircir certaines parties du boisement**
- **trouver un mode de gestion simple pour le jardin à l'avant du musée**

TRAVAILLER LES LIMITES DU BOIS : OUVERTURES ET FERMETURES

- **préserver le mur d'enceinte initial**
- **être vigilant au maintien de l'emprise du bois face aux dynamiques immobilières rue Franklin**
- **envisager l'ouverture du bois depuis les montées Larousse et Bernard, mettre en place des moyens de gardiennage en conséquence**

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

SAINTE BARBE
PLACE DES PÈRES







repère architectural (église et croix de mission)

vues structurantes

La place des Pères incarne le point haut de la colline, sur la ligne de crête. Elle est le parvis de l'église, repère visuel important pour la ville de Saint-Étienne.

La placette présente une atmosphère calme et intime de quartier. Elle est aujourd'hui investie par les riverains (stationnement et jeux pour enfants).

Elle présente des vues potentielles intéressantes.



RÔLE DANS LA VILLE

- perspectives et vues
- place de quartier



INTÉRÊT PAYSAGER
INTÉRÊT LIÉ AUX USAGES
INTÉRÊT IDENTITAIRE

OUVRIR LES VUES

- **maintenir la végétation relativement basse pour conserver de larges vues sur la ville (taille des arbres, entretien de la végétation spontanée)**

INITIER DE NOUVEAUX USAGES

- **maintenir les usages des riverains, jeux et espace de rencontre**
- **initier de nouveaux usages (promenades, point de mire)**

AMÉNAGER LA PLACE

- **réorganiser le stationnement**
- **ouvrir l'espace, afin d'affirmer la place comme parvis de l'église et comme lieu de perspectives visuelles**

DONNER COHÉRENCE AUX CHEMINEMENTS

- **valoriser la montée de l'Abbé de l'Épée**
- **travailler les clôtures des jardins particuliers donnant sur la montée**
- **mettre en cohérence les cheminements et passages privés avec les montées piétonnes**

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

SAINTE BARBE

JARDIN DU PALAIS DES BEAUX ARTS



repère architectural (palais des Beaux Arts)

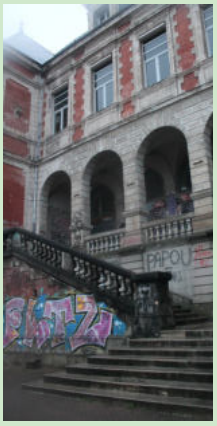
front déstructurant

vue structurante











Comme le Musée d'Art et d'Industrie, le bâtiment de l'École des Beaux Arts vient se poser à flanc de colline, dans le creusement d'une ancienne carrière, et assure une transition fine entre la colline Sainte Barbe et le centre-ville de Saint Étienne.

Le terrain, escarpé, accueille un jardin paysager dont la composition met en valeur la colline, en créant des vues et des perspectives, et en mettant en scène le nivellement.

Ce jardin emprunte des éléments au vocabulaire baroque : grotte en rocailles, cascade, escalier majestueux et chemin en lacet, serres, arbres de haut jet.

Le jardin est aujourd'hui laissé à l'abandon, et sa composition d'ensemble a été en partie tronquée par le centre commercial des Ursules

RÔLE DANS LA VILLE

- perspectives et vues
- jardin arboré en centre ville
- maintien des pentes
- transition entre colline et ville

INTÉRÊT PAYSAGER
INTÉRÊT PATRIMONIAL

PENSER L'ESPACE DE TRANSITION ENTRE VILLE ET COLLINE

- **restaurer et mettre en valeur le bâtiment et son jardin**
- **retrouver la mise en scène historique entre l'École des Beaux Arts et la ville**
- **valoriser les vues axiales vers l'École des Beaux Arts**
- **ouvrir les cheminements entre jardin et colline**

METTRE EN VALEUR LES VUES DEPUIS LE JARDIN DES BEAUX ARTS

- **redonner au jardin son rôle de belvédère, balcon sur la ville**
- **traiter et végétaliser le parking des Ursules afin de s'inscrire dans ce panorama**

VALORISER LES ELEMENTS DU JARDIN PAYSAGER

- **entretenir et maintenir les arbres de hauts jets du jardin (cèdres, entre autres)**
- **entretenir les ouvrages (grotte de rocaille, escalier)**

JOUER AVEC LES USAGES EN PLACE ET INITIER DE NOUVEAUX USAGES

- **favoriser les cheminements et le passage par le jardin**
- **travailler avec les associations et La Serre pour valoriser les usages informels qui se développent dans le jardin, et qui gardent traces de l'ancienne école des Beaux Arts (créativité, inventivité)**

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

SAINTE BARBE
PLACE F. BUISSON



front structurant
proximité du square Comberry
entrée sur la colline Ste Barbe







La place Ferdinand Buisson, légèrement en surplomb de la ville, marque l'entrée au quartier de la colline Sainte Barbe par la rue Tardy.

Elle est encadrée par des fronts structurants et harmonieux : front passementier à l'Ouest, façades travaillées. Un bel alignement de platanes arbore l'espace.

Elle a été réaménagée en 2013, afin d'encadrer le stationnement sauvage et laisser davantage de place aux piétons et aux usages dans la partie Sud de la place, en lien direct avec le square David Comberry qui se trouve de l'autre côté de la rue Tardy.

RÔLE DANS LA VILLE

- place de quartier
- entrée de la colline Sainte Barbe
- aire de stationnement
- usages et lieu de rencontres

INTÉRÊT FONCTIONNEL
INTÉRÊT LIÉ AUX USAGES

ORGANISER LE STATIONNEMENT

- **organiser la partie stationnement de la place en harmonie avec la partie Sud: pavage, masses végétales, cheminements**
- **protéger le pied des platanes contre les blessures provoquées par le stationnement**

VALORISER L'ALTERNANCE ENTRE FRONTS BÂTIS ET PERCÉES VISUELLES

- **jouer sur l'alternance entre front bâti cohérent et ouverture visuelle (sur jardins passementiers et sur les vues paysagères)**

CONFORTER LES USAGES

- **densifier la végétation par l'introduction d'une strate arbustive**
- **intensifier les usages déjà en place, favoriser l'appropriation de la place par les habitants**

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

3 SYNTHÈSE DES ENJEUX ARCHITECTURAUX

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

3. LES ENJEUX ARCHITECTURAUX

IV OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Les quartiers du SPR présentent **une diversité architecturale marquée, liée à leur différence d'usage et d'image.** Toutes les typologies offrent un intérêt historique, scientifique, technique... et affectif. Il importe aujourd'hui **de maintenir cette diversité qui rythme le paysage des quartiers de la ville, des rues, voire des îlots urbains.**
Le respect des matériaux mis en œuvre, des décors qui animent les façades et les particularisent, des rythmes de percements qui permettent en particulier d'identifier les constructions passementières... est un enjeu fondamental pour la mise en valeur des architectures de Saint-Étienne. L'enraiement de l'érosion urbaine, qui concourt jour après jour, de façon sensible, à la perte d'identité des constructions (remplacement des menuiseries et remaniement des menuiseries, suppression des lambrequins...) nécessite un examen précis et attentif de chaque projet de restauration des constructions existantes afin de maintenir la qualité globale du paysage urbain.

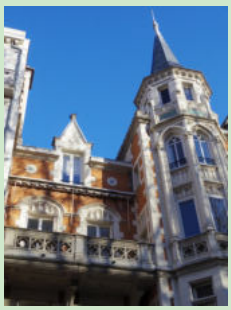
CONSERVER LA VARIÉTÉ DES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES ET DES DÉCORS DE FAÇADE



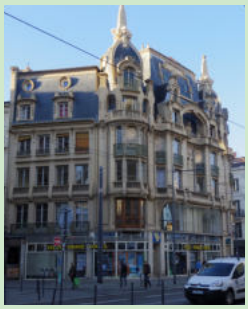
Passementière



Immeuble classique



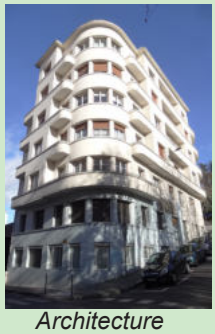
Architecture éclectique



Architecture Art Nouveau

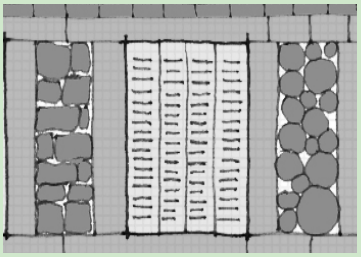


Architecture stéphanoise enduite



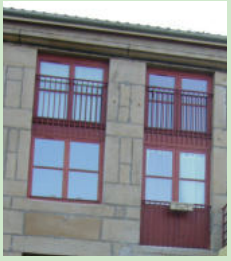
Architecture Moderne

RESTAURER LE PATRIMOINE VERNACULAIRE dans ses rythmes, ses percements, ses appareillages....











► Maintenir, restaurer la qualité et la diversité des appareillages du grès houiller : dans ses appareillages, ses nuances

Maintien des percements et des caractéristiques des menuiseries d'origine

Ex : Saint-Étienne, réhabilitation de 4 logements locatifs dans un atelier de passementier, H. Bazile arch.

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL, « LES MONUMENTS SONT LES USINES »

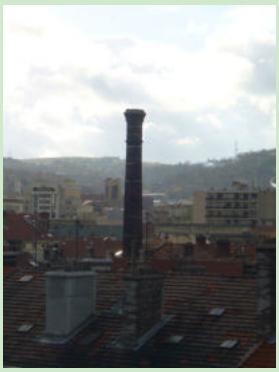
► Au-delà de la simple conservation et de leur restauration, écrire des programmes de réutilisation des ateliers et usines



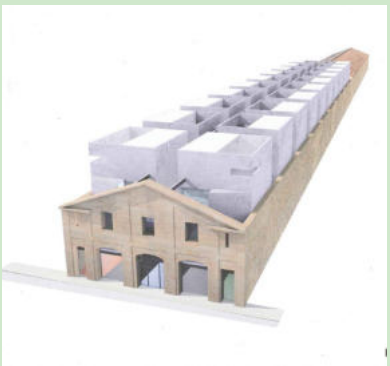
Caoutchouc Paul, avenue Denfert-Rochereau



Maison des Travailleurs, quartier Janin-Desjoyaux



Cheminée d'usine vue depuis la place de l'hôtel de Ville



Bordeaux, chais transformés en logement, B. Buhler arch.

CONSERVER LA RICHESSE DES MATÉRIAUX DE FAÇADE, EN PARTICULIER DU GRÈS HOUILLER

Le grès houiller constitue l'un des éléments clés du patrimoine bâti stéphanois. Le grès constitue un socle urbain permettant une identification au territoire. Il traduit des savoir-faire. Cette pierre grise offre différentes nuances allant du bleuté à l'ocre orangé. Les façades sont construites, souvent de manière spectaculaire et singulière avec du moellon ou de la pierre taillée dont les dimensions sont très variables. La qualité des joints participe aussi à l'élégance de la façade. Au fur et à mesure de l'histoire de Saint-Étienne, les façades en grès houiller ont fait l'objet de campagnes de travaux accentuant les différences de traitement des joints, selon les modes, les savoir-faire, les moyens économiques … Ainsi, s'est créé un patchwork de « solutions » qui ont dévalorisé globalement le grès houiller lui-même. Les salissures ont par ailleurs souvent marqué et noirci fortement les joints ciment, accentuant encore le contraste de valeur entre la pierre et le joint. Formant une maille sombre trop visible, le calepinage focalise l'attention et dévalorise la pierre elle-même et, de fait, la façade.

Il s'agit aujourd'hui de réapprendre à mettre en valeur le grès houiller, afin de le libérer de l'image de «pierre grise» qui lui vaut d'être mal perçue des stéphanois.

La réhabilitation et la valorisation des façades en grès houiller ne sont possibles qu'avec l'engagement d'un travail soigné, de détail et de discrétion, des joints sur les façades. L'identité de ces façades réside dans la force de la nature de la pierre, la perception du matériau, dans ses différentes nuances de gris colorés, dans la taille des blocs.



Les murs de la ville, la continuité du grès d'un quartier à un autre …



► Ne pas alourdir les façades par des traitements de joints inappropriés

► Mettre en place un vademecum de réhabilitation des maçonneries en grès houiller :

La réhabilitation doit se faire avec un regard attentif et sensible. La définition du projet doit dans certains cas se faire « au joint, à la pierre ». L'intervention sur du bâti ancien nécessite une étude préalable complète et l'établissement d'un projet précis en amont de tous travaux.

1) Observer la façade et repérer ses caractéristiques constructives et décoratives :
- La taille des moellons et le graphisme ou la « maille » des joints,
- Les caractéristiques des joints (en creux , en saillie, épais, en ciment…).
La présence de corniche, balcon, appui de baie (rapporté ou d'origine), scellements de garde-corps, de lambrequins…

2) Diagnostiquer l'état des pierres et des joints

3) Repérer les pierres à changer, les ragréages nécessaires, le piochement partiel ou total des joints.

4) En fonction de la teinte des pierres (nettoyées) et du calepinage existant de la façade, définir les caractéristiques des joints, leur épaisseur, leur couleur, leur traitement de manière uniforme ou s'adaptant ponctuellement au gré des besoins, affirmant ici la franchise d'une ligne droite, se confondant là avec un ragréage.

5) Conserver la «transparence» du matériau, par l'utilisation d'un badigeon ou une eau forte (plus ou moins coloré(e)) à la place d'une peinture.

La réhabilitation et la valorisation des façades en grès houiller ne sont possibles qu'avec l'engagement d'un travail soigné, de discrétion, des joints sur les façades. L'identité de ces façades réside dans la force de la pierre, la perception du matériau, dans ses différentes nuances de gris colorés, dans la taille des blocs. Le calepinage, pour révéler ces qualités, doit préserver, par la sensibilité des joints, la prégnance visuelle de la pierre elle-même.

CONSERVER LA RICHESSE DES DÉCORS DE FAÇADE :

MODENATURES, CONSOLES,STATUAIRE



► Restaurer les décors en ciment prompt qui enrichissent les façades stéphanoises



► Maintenir l'animation des ouvrages des façades classiques, néoclassiques ou éclectiques.

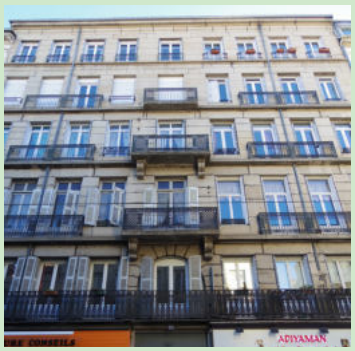


► Retrouver la lecture des consoles souvent envahies par les accessoires de devantures

SERRURERIES ET GARDE CORPS

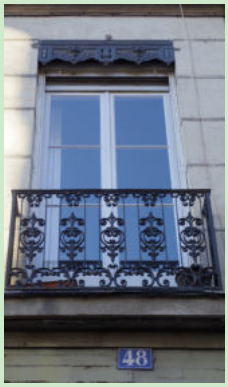






► Maintenir la variété et la qualité des ouvrages de serrurerie racontant un savoir-faire local inventif et technique

LAMBREQUINS









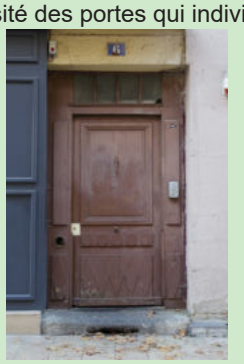
► Outre leur aspect décoratif, les lambrequins permettent de dissimuler les coffres des volets roulants extérieurs

MENUISERIES, PORTES

►Maintenir la diversité des portes qui individualise les constructions et rythme le paysage urbain



Porte d'immeuble passementier



Porte d'immeuble classique



Porte néo-classique



Porte Art Nouveau



Porte Art Déco

CONSERVER LA RICHESSE DES DÉCORS DE FAÇADE MENUISERIES : FENÊTRES ET CONTREVENTS

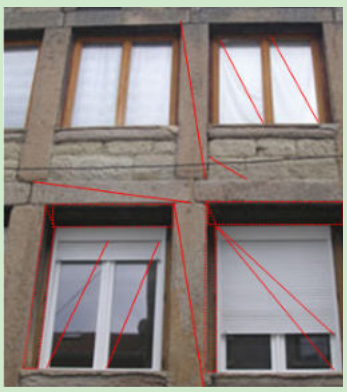
► Les menuiseries en bois, par la résonance d'une même symbolique liée aux matériaux naturels, dialoguent avec le grès.

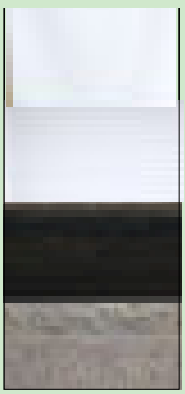


L'architecture stéphanoise présente une grande richesse de traitement de menuiseries extérieures en relation avec la typologie constructive, le style architectural et l'époque de construction comme autant d'éléments participant au décor des façades.

► Privilégier l'usage de matériau naturel

Les volets roulants en pvc de couleur blanche assombrissent, par contraste de valeur, le gris de la pierre naturelle. Les tableaux des baies, dans l'ombre, apparaissent très noirs et le jeu du contraste clair-obscur est alors si puissant que les nuances colorées du grès houiller ne sont plus perceptibles. Il se forme des «vides», sorte de puits qui absorbent les couleurs environnantes.
Les vitrages non redécoupés par des petits bois apparaissent également comme de grandes masses sombres proportionnellement aux pierres, ce qui les dévalorisent visuellement.





Vitrages
Phénomène d'éblouissement (en haut, droite)
Trop clairs

Stores en pvc blanc (baie en bas, gauche)
Trop clairs

Tableaux des baies visibles - épaisseur du mur
Vitrages
Trop sombres

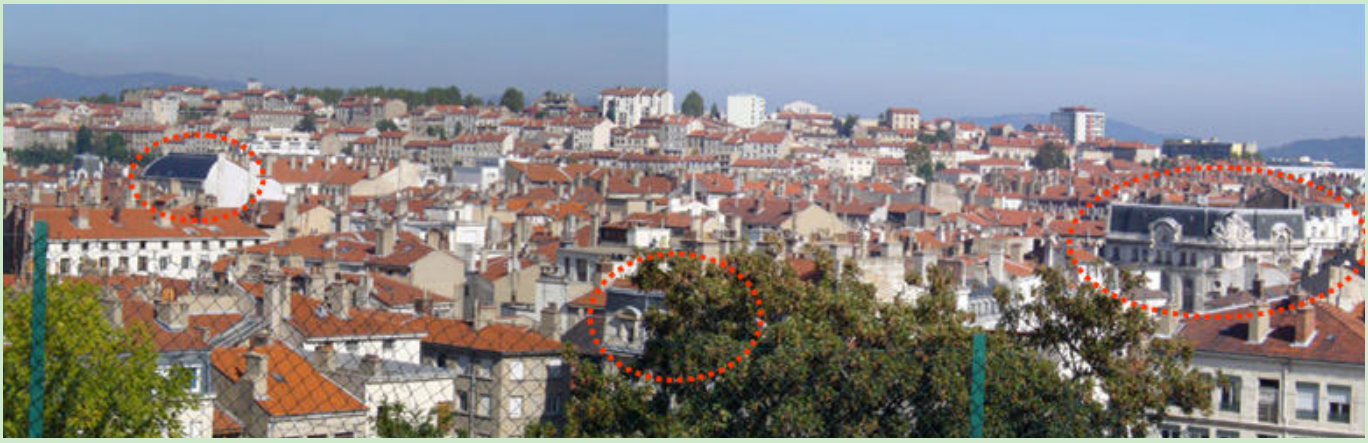
Pierre de grès houiller
Perçues sombres et non colorées

Etat existant



Orientation

SOULIGNER, MAINTENIR LA COHÉRENCE DU PAYSAGE DES COUVERTURES DE LA VILLE, TOUT EN ACCOMPAGNANT LEUR ADAPTATION AUX MODES DE VIE CONTEMPORAINS



Par son relief, sa géographie, la ville se donne à voir et se découvre par ses hauteurs. Ce paysage urbain offre dans son ensemble une forte homogénéité :
• Par son velum cohérent, ses pentes de couverture régulières, rythmées par la verticalité des cheminées,
• Par les matériaux de couverture, la tuile hégémonique, dont la coloration orangée chaude contraste avec celle des façades froides.
Seuls quelques bâtiments s'affranchissent de cette règle générale, présentant soit des couvertures en ardoises avec brisis et terrasson, ou - plus rarement- des combles à l'impériale, soit des toit-terrasse (tours modernes).

►**Préserver la cohérence des couvertures :**
- dans leur forme
- dans leurs matériaux
- dans leurs colorations
- dans leur relation entre la typologie constructive et la forme et la nature du matériau de couverture





◄ Vues depuis la rue, les toitures de Saint-Étienne sont généralement peu perceptibles. Seules les lignes d'égout accompagnent le regard.
En revanche, comme depuis la colline Sainte-Barbe, la ville offre de nombreux points de vue sur celles-ci.

► tout en ac**compagnant l'évolution des couvertures, adaptée aux modes de vie contemporains :**
- par l'insertion intégrée de terrasses, de végétation
- par l'intégration de panneaux ou tuiles photovoltaïques intégrée à la composition architecturale
- par l'intégration et la discrétion des conduits d'aération, de cheminées, des machineries d'ascenseur



◄ Ex de terrasse percée dans une couverture existante à Bordeaux, B Buhler arch.

Veiller à la bonne intégration des panneaux solaires sur les pans de couverture ►



ASSURER LA LISIBILITÉ ET LA QUALITÉ DES SOUBASSEMENTS : LES GARAGES

Le stationnement citadin reste une question permanente à l'heure où l'usage grandissant de la voiture et son image anti-écologique posent le problème de sa place et de sa légitimité. Saint-Étienne, par son réseau de voies étroites et par ses îlots aux fronts densément bâtis, n'offre guère de souplesse pour le stationnement. Pourtant, des parkings ouverts décongestionnent certains quartiers du centre-ville. Dans les quartiers résidentiels, le choix de la proximité entre la voiture et l'habitation demeure une préférence et donne lieu à des garages particuliers largement visibles depuis les rues. Ces garages participent tout particulièrement au paysage de certains quartiers, aussi de la ville, et ce à plusieurs niveaux d'appréciation :

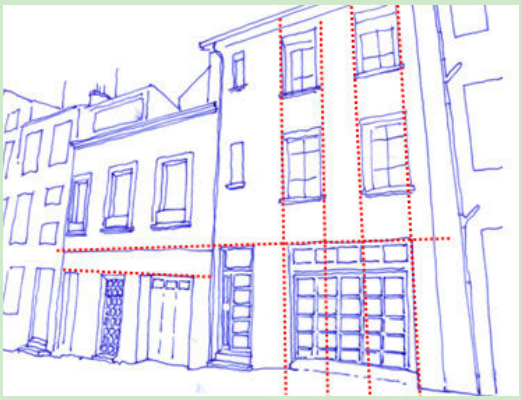
• À l'échelle du bâti, par leur inscription ou non dans un élément bâti souvent originellement conçu sans l'option de garage. Ce local investit les niveaux des rdc par transformations, remaniements des constructions et a ainsi un impact fondamental sur l'architecture. Cette intention peut être positive si elle prend en compte la continuité architecturale, la composition, mais peut aussi être négative quand aucune règle dessinée n'est envisagée, maltraitant ainsi le visage d'un immeuble.

• À l'échelle du fonctionnement et du paysage urbains, l'espace du garage crée une identité singulière à l'échelle de la rue qui est souvent perçu et traité secondairement, sans intérêt, comme un résidu. Le garage en front de rue est la première vision de l'habitation, il anime les façades et s'exprime aussi bien dans le regard que l'on peut porter sur une construction que sur une appréciation cinétique d'un parcours urbain : le défilement des boxes et des portes rythme la promenade. L'hétérogénéité de leurs traitements a un effet dévalorisant sur le paysage urbain.

De fait, il apparaît indispensable de penser la zone de stationnement dans la ville aussi bien en termes d'activité nécessaire, qu'en termes de lien au paysage urbain, d'architecture, de patrimoine. **La ville qui accueille la voiture ne doit pas perdre son identité : un garage s'insère dans un contexte urbain et architectural qu'il ne doit pas effacer, mais qu'il doit contribuer à mettre en valeur.**



Les portes de garage interrompent ici le rythme de la façade et entachent sa lisibilité





►Penser les garages dans la composition générale du bâti :
• Respect des hauteurs d'étages,
• Respect des rythmes (pleins et vides, horizontaux et verticaux)
• Respect du langage architectural global et de détail (menuiseries),
►Donner un soin particulier au traitement des portes, des occultations. Les menuiseries opaques pourraient être en bois pour les habitations passementières, reprenant un dessin plus traditionnel avec des jeux de panneaux reprenant les proportions des baies aux étages pour rendre une cohérence à l'ensemble,
►Ne pas laisser au rdc l'entière place à l'accès garage et ajouter l'accès piéton, respecter les mêmes hauteurs de linteau pour les deux accès,
►Homogénéiser les seuils pour les traiter dans des matériaux proches.



Dissonance flagrante entre les deux façades : couleurs, percements, proportions





►Mettre en œuvre l'intégration urbaine et architecturale du garage :
• Application d'un coloris identique ou approchant pour harmonie d'ensemble
• Traitement du rythme des baies et des décors
• Incorporation du végétal (terrasse végétalisée)
• Abaissement de la hauteur globale de l'ouvrage

ASSURER LA LISIBILITÉ ET LA QUALITÉ DES SOUBASSEMENTS : LES DEVANTURES COMMERCIALES

Les commerces investissent la ville avec diversité, contribuant ainsi à son animation et à la complémentarité des quartiers.

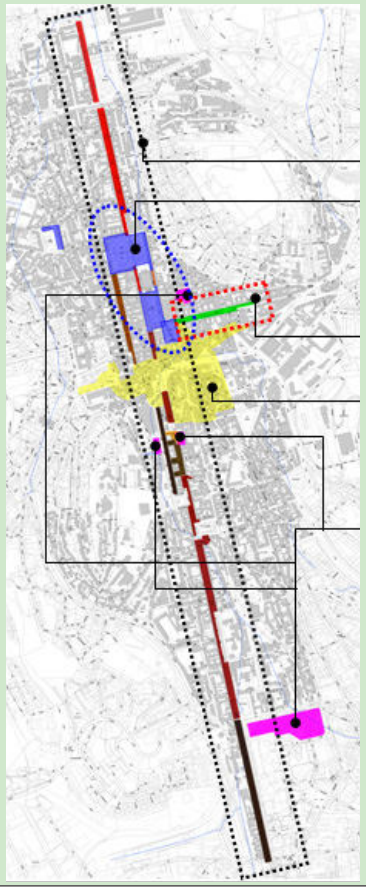
Si certaines devantures menuisées subsistent, des interventions ponctuelles déstructurent peu à peu leur ordonnancement d'origine et introduisent des incohérences dans l'écriture architecturale d'ensemble : modifications d'un soubassement, d'un couronnement, introduction de volets métalliques, etc...

Les principales déstructurations observées sont :

A l'échelle du paysage urbain :
- altération du rythme urbain, effacement du rythme parcellaire.
- floutage, disparition de la lecture de l'individualité des immeubles, de leur accès.

A l'échelle du bâti :
+ La mise en œuvre de traitements partiels, sur une ou deux travées seulement, sans considération pour la lecture architecturale de l'ensemble du rdc niveau de soubassement de la façade,

+ L'inadéquation entre le traitement des devantures et l'écriture des façades (ordonnancement, matériaux, couleurs),
+ Les modifications des percements : l'interruption, voire la suppression des allèges basses le long des fronts urbains, modifiant considérablement l'échelle des rues, de même que les allèges rehaussées, les largeurs de baie réduites,
+ L'introduction d'éléments contemporains dans lesquels l'usage et l'écriture architecturale du rez-de-chaussée est sans lien avec l'image des rez-de-chaussée qui ont construit l'identité patrimoniale du quartier.



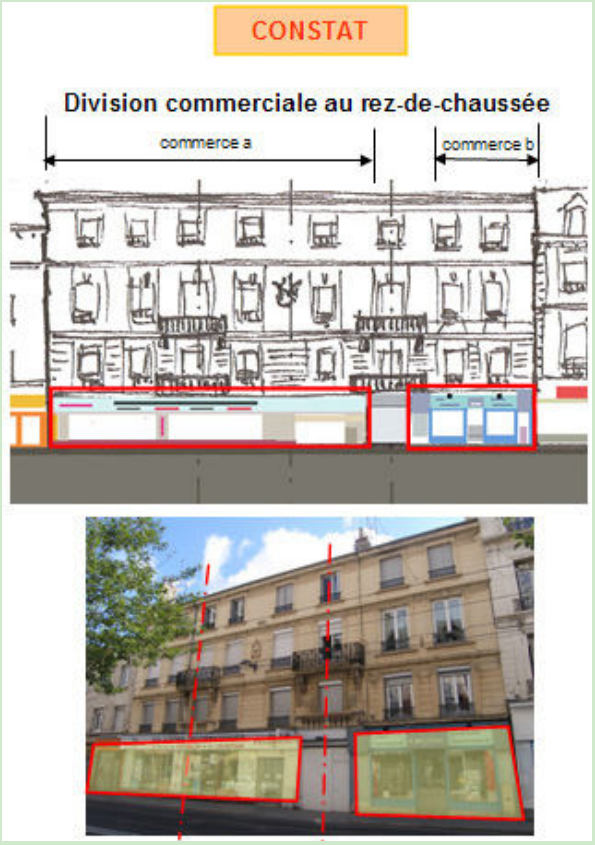
Linéaire commercial nord-sud : axe Grand-Rue

Enchaînement des places, articulation entre linéaire est-ouest

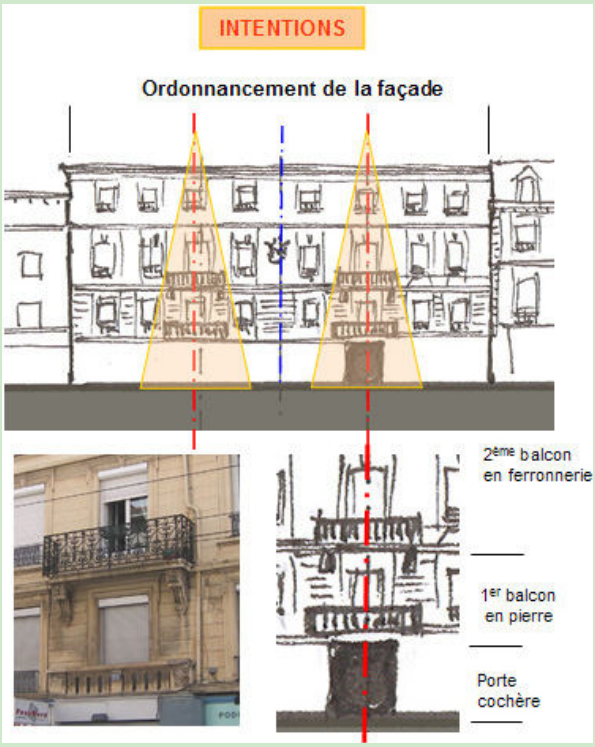
Linéaire commercial est-ouest : rues de la République et Bérard-Gervais

Pôle rayonnant : centre, quartier Martyrs de Vingré

Centre commercial Centre-Deux



La division du RDC par les devantures commerciales est sans lien avec les divisions et les rythmes des élévations de l'immeuble. L'importance de la porte cochère se trouve amoindrie.



METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'ACCUEIL D'UNE ARCHITECTURE INVENTIVE EN LIEN AVEC LE CONTEXTE URBAIN

Si la raison d'être du SPR est bien la protection du Patrimoine, la politique patrimoniale passe aussi par la création : en cela, le SPR est aussi bien un conservatoire qu'un laboratoire.

- Le SPR est aussi le lieu de la créativité, en terre stéphanoise, terre aujourd'hui modelée, maîtrisée, dans sa presque totalité, mais aussi terre d'aventure urbaine, paysagère, architecturale, au fil de la société qui bouge, qui exprime ses réalités économiques et culturelles.

- La recherche architecturale en SPR doit être une démarche innovante, créatrice, dans le contexte patrimonial stéphanois : innover dans l'existant, à la lumière du patrimoine, innover dans l'avenir, pour notre patrimoine de demain.

- La ville doit continuer à évoluer et accueillir de nouvelles constructions. Le tissu urbain existant constitue le terreau d'accueil de ces nouvelles constructions qui vont venir enrichir le paysage urbain. Deux attitudes coexistent :
• soit une attitude contextualiste, où le créé est porté par le lieu comme finalité,
• soit une attitude objectualiste, où le créé est porté par l'objet comme finalité, par la mise en place d'une architecture affranchie mais non en rupture.

Le SPR ne rejette pas le principe de la création essentiellement tournée sur l'objet en soi : elle ne peut formuler des règles opposables à l'imaginaire créateur. Néanmoins, le SPR doit orienter la création portée par son contexte urbain, architectural, paysagé. Elle donne le canevas sur lequel va intervenir le «brodeur» et son génie créatif qui va poursuivre l'image du tissu urbain d'aujourd'hui pour donner l'image de demain.

Sont considérées comme constructions neuves :

- les constructions venant en extension et/ou en surélévation d'une construction existante, ancienne traditionnelle ou contemporaine.
- les constructions nouvelles sans lien physique avec une construction existante.

Les principes d'encadrement des constructions à venir sont ainsi les suivants pour tous les secteurs :

Les bâtiments à venir devront, quelle que soit leur écriture stylistique, respecter les trois caractéristiques de l'architecture classique :

- l'affirmation d'un soubassement, pour asseoir le bâtiment
- la lecture d'un corps de façade matérialisé, où les pleins dominent les vides, de rythme essentiellement verticaux
- la mise en place d'un couronnement venant achever le bâtiment sur sa partie supérieure.



Patrick Berger, Paris



Bernard Buhler, Bordeaux



Atelier KING KONG, Floirac

Trois exemples d'architectures contemporaines exprimant : un soubassement, un corps de façade, un couronnerment

METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'ACCUEIL D'UNE ARCHITECTURE INVENTIVE EN LIEN AVEC LE CONTEXTE URBAIN

L'expression architecturale des façades est un acte de création. Toutefois, l'identité de certains quartiers ou ensembles de bâtiments, devra être respectée par les bâtiments qui y seront implantés :
• dans la lecture du rythme parcellaire
• dans le rythme architectural des pleins et des vides
• dans l'écriture de la façade : modestie, sans modénature, richesse plus ostentatoire, balcons, décors, ..

Dans les ensembles passementiers :

► Affirmer le rythme des percements :



Ex Lyon, rue Grataloup, immeuble d'habitat social : les architectes ont su inscrire dans cette façade contemporaine des percements résonnant avec les percements traditionnels des immeubles de la Croix Rousse, Hélène Jourda, Gilles Perraudin, arch.1994

► Faciliter le réinvestissement des constructions,

• par leur épaississement :





Philippe Madec : Mise en place d'une double peau épaississant les constructions

• par la mise en place d'éléments de confort (ascenseur hors œuvre) :



Pascal Gontier, Paris
Mise en place d'un ascenseur hors œuvre sur du logement social

Dans les secteurs de renouvellement :

► Favoriser une architecture en lien avec le contexte, mais ouverte sur l'extérieur



B Buhler : constructions sociales avec galeries individuelles de service





Jardinets individuels en pied d'immeuble

METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'ACCUEIL D'UNE ARCHITECTURE INVENTIVE EN LIEN AVEC LE CONTEXTE URBAIN

Conditions d'accueil des constructions à venir :
Les constructions seront, sauf exceptions, implantées à l'alignement de fait de la voie,

Volumétrie des constructions

Composition des façades
Les constructions futures prendront en compte les principes de composition des constructions existantes. Notamment, les différents niveaux devront traduire une composition d'ensemble et non une superposition : le principe traditionnel de décroissance des baies sera respecté.

Les constructions seront conçues en respectant les trois éléments suivants de l'architecture :

- Un **soubassement** pour asseoir le bâtiment

Il pourra se développer dans la hauteur du rez de chaussée ou dans la hauteur de la vitrine commerciale et sera au moins constitué d'une saillie en maçonnerie de quelques décimètres de haut sur laquelle s'appuient les fenêtres.

- Un **corps de façade** affirmant plutôt des verticales

- Les percements seront toujours verticaux et reprendront le même rythme que celui des constructions existantes.
- Les matériaux de façade, seront de couleur neutre et mate,
- Le corps de façade sera rythmé par des éléments traditionnels : encadrements de baies, bandeaux, corniches, tables saillantes, appareillages de pierres, ou béton

- Un **couronnement**, venant achever le bâtiment sur sa partie supérieure.

- Le couronnement peut s'exprimer dans les quatre derniers mètres du volume du bâtiment
- La couverture sera traitée majoritairement d'éléments obliques – au moins 80%. Le reste pourra être couvert par des plans horizontaux. Les pentes des couvertures seront prioritairement traitées en tuile. Toute coloration sombre est proscrite.
- Le couronnement des constructions devra intégrer harmonieusement les éléments de superstructure tels que souche de cheminée et ventilation, cage d'ascenseur, locaux techniques, etc.

IV LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. INTRODUCTION

1.1. Cadre de l'étude

Dans le cadre de l'élaboration de plusieurs SPR sur son centre-ville, la Ville de Saint-Étienne a fait réaliser une étude spécifique sur les performances thermiques des bâtiments repérés comme remarquables d'un point de vue patrimonial.

Cette étude comporte deux volets :
- un diagnostic thermique pour les six types architecturales repérées :
  - Le bâti médiéval
  - les immeubles passementiers en grès houiller,
  - les constructions stéphanoises en grès houiller,
  - les immeubles à cour en pierres de taille,
  - l'architecture éclectique en pierres appareillées,
  - les immeubles art déco en béton.
- les possibilités d'amélioration thermique par catégorie patrimoniale.

1.2. Méthodologie

Pour chacun des types, un bilan thermique des déperditions par poste (murs extérieurs, murs sur local non chauffé, fenêtres, plancher bas, plancher haut et ventilation) a été réalisé. Chacun des types étudiés regroupant une variété de forme, de matériaux … il n'était pas pertinent de se baser sur un bâtiment en particulier, mais plutôt de construire un bâtiment théorique correspondant à un cas moyen (en termes d'orientation, de hauteur, d'épaisseur des murs, de vétusté …). Cela a l'avantage de limiter les incertitudes en ayant un cas d'étude moyen.

Les données d'entrée utilisées pour la construction des bâtiments types sont multiples :
- échanges avec la ville de Saint-Étienne et l'architecte en charge des SPR
- visite de plusieurs bâtiments + photographies
- vues Google Maps et Google Street View
- retour d'expériences
- étude Call-Pact
- guide ABC - Amélioration thermique des bâtiments collectifs construits de 1850 à 1974
- règlement du SPR Centre Nord
- station météo Saint-Etienne - Bouthéon

Ces données d'entrées et les principales hypothèses qui ont été prises ont été validées par la ville de Saint-Étienne.

ACRONYMES UTILISES

AVAP	Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
DPE	Diagnostic de Performance Énergétique
GES	Gaz à Effet de Serre
HSP	Hauteur sous plafond
LNC	Local Non Chauffé
PB	Plancher bas
PH	Plancher haut
PI	Plancher intermédiaire
RdC	Rez-de-chaussée
SV	Simple vitrage
SPR	Site Patrimonial Remarquable

2. DONNÉES D'ENTRÉE ET HYPOTHÈSES COMMUNES

2.1. Occupation

Activité principale	% du temps	Activité secondaire	% du temps	Temps d'occupation moyen hebdomadaire d'une semaine occupée (en heure)
DEBOUT	**60%**	**ASSIS AU REPOS**	**40%**	**110**

Figuré 1: Présence et activité des occupants

2.2. Ventilation

Système de ventilation	Type de ventilation (en hiver)	% du volume chauffé concerné
Aucun	Ouverture des fenêtres non régulière	100%

Figuré 2 : Ventilation

2.3. Équipements de chauffage

Energie	Gaz
Type d'équipement	Chaudière gaz individuelle
Vétusté	Etat moyen
Réseau hydraulique	En volume chauffé
Régulation en chaufferie	Manuelle
Régulation des émetteurs	Manuelle
Type des émetteurs	Radiateurs à eau
Etat des émetteurs	Etat moyen

Figuré 3 : Equipements de chauffage

2.4. Température de consigne

	L	M	M	J	V	S	D
00H à 01 H							
01 à 02 H							
02 à 03 H							
03 à 04 H							
04 à 05 H							
05 à 06 H							
06 à 07 H							
07 à 09 H							
08 à 09 H							
09 à 10 H							
10 à 11 H							
11 à 12 H							
12 à 13 H							
13 à 14 H							
14 à 15 H							
15 à 16 h							
16 à 17H							
17 à 18 H							
18 à 19 H							
19 à 20 H							
20 à 21 H							
21 à 22 H							
22 à 23 H							
23 à 24 H							

19°	22°

Figuré 4 : Température de consigne hebdomadaire

3. BÂTI MÉDIÉVAL

3.1. Données d'entrée et hypothèses

Du fait de la diversité des constructions en termes de matériaux et de géométrie, il existe une grande variété dans les bâtiments de la période médiévale, d'autant plus que certains bâtiments ont été rénovés récemment : il est donc probable que l'aspect thermique ait été traité (au moins partiellement) lors de ces travaux, leurs caractéristiques sont donc particulières et non représentatives de la typologie.

Cette étude permet d'appréhender la stratégie énergétique de rénovation, mais il sera dans tous les cas nécessaire de confronter cette stratégie générale aux particularités de chaque projet de rénovation.

3.1.1. Vues du type

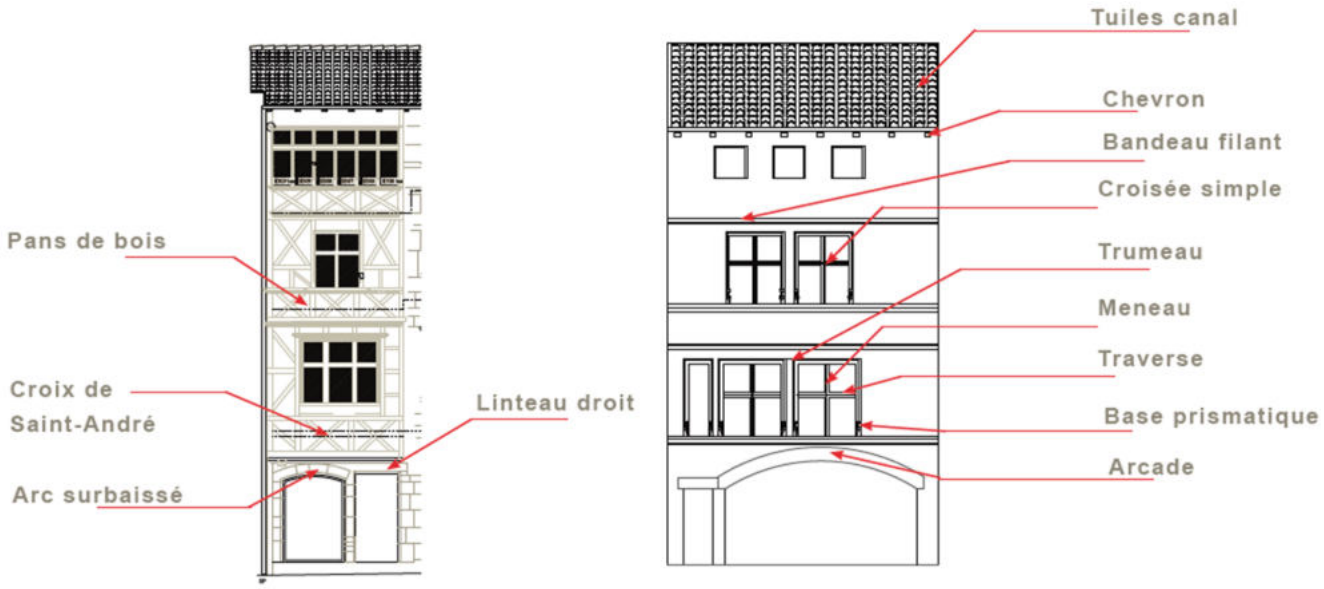


Vue d'un bâti médiéval rue de la ville, avant et après rénovation

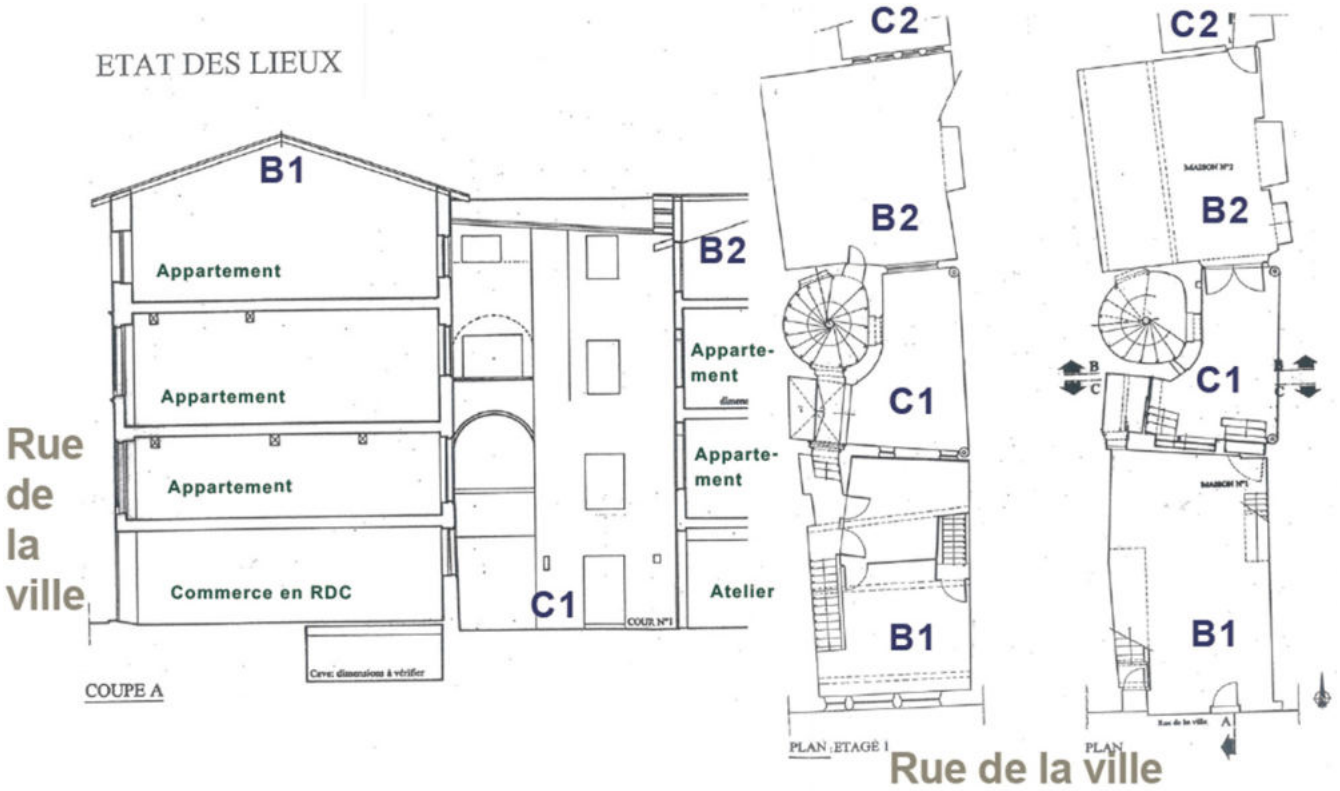


Diversité des modes constructifs

IV. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Illustrations de bâtiments types de l'époque médiévale



Relevés des bâtiments au 25 rue de la ville

3.1.2. Données générales

Nombre de niveaux	Masque apparent moyen de la rue	HSP sous-sol	HSP RdC	HSP étages
Rez-de-chaussée et 3 étages	15 à 19 °	1.8	3.2 m	3.2 m au R+1 et R+2 4 m au R+3

3.1.3. Composition des parois

Parois				
Façade avant	Façade arrière	Murs mitoyen	Plancher bas	Toiture
Pierres de taille 30 cm Laine de verre ancienne 5 cm	Pierres de taille 30 cm Laine de verre ancienne 5 cm	Pierres de taille 30 cm	Plancher bois	Tuiles de terre cuite Laine de verre ancienne 5 cm

3.1.4. Menuiseries

Menuiseries	
Type	Nombre
SV cadre alu 3 x 5 m	Vitrine côté rue, niveau RdC
DV cadre bois 2 x 1,5 m	2 fenêtres par niveau et par façade sur le R+1 et R+2
DV cadre bois 2 x 0,7 m	1 fenêtre par niveau au R+1 et R+2 côté rue
DV cadre bois 0,8 x 0,8 m	3 fenêtres sur chaque façade eu R+3

3.1.5. Ponts thermiques

Ponts thermiques				
Jonction façade/PB	Jonction façade/PI	Jonction façade/toiture	Jonction façade/mitoyen	Jonction refend/PB
0,30 W/m.K	0,82 W/m.K	0,05 W/m.K	1,22W/m.K	-

3.1.6. Autres hypothèses

% surface chauffée sous-sol	% surface chauffée RdC	% surface chauffée étages	Occupation	Inertie
0%	100%	100%	10 adultes 6 enfants	Très lourde

3.2.1. Déperditions

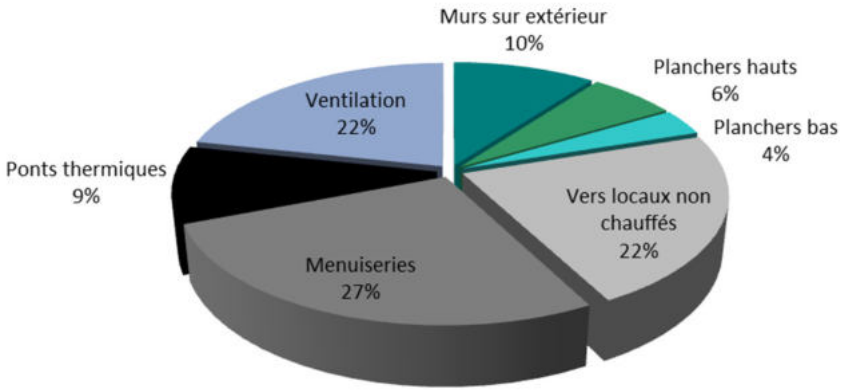
BILAN DES DEPERDITION

Volume chauffé	931m3
Ubât	1,42 W/m2.K

	Surface totale (m2)	Déperditions (W/K)	%
Murs sur extérieurs	103	82,4	10%
Planchers hauts	77	50,6	6%
Planchers bas	77	27,6	3%
Vers locaux non chauffés	128	179,4	22%
Menuiseries	1136	216,3	27%
Ponts thermiques	-	74,2	9%
Ventilation	-	174,1	22%

Déperditions par le bâti	G1 = 0,68 W/m3.K
Déperditions par le renouvellement d'air	G2 = 0,19 W/m3.K
Déperditions totales	G3 = 1,86 W/m3.K

TOTAL DES DEPERDITIONS 805 W/K



Les postes de déperditions prépondérants sont les murs vers les locaux non chauffés (les circulations et les bâtiments mitoyens inoccupés) et les menuiseries. Les déperditions par les menuiseries sont à la fois dues aux performances thermiques des fenêtres (qu'il est possible d'améliorer), à la surface relativement importante qu'elles représentent (ce qui permet par ailleurs de faire rentrer la lumière dans la profondeur du bâtiment).

Un autre phénomène qui accentue les déperditions par les menuiseries est la présence très importante de masques solaires : la localisation des bâtiments médiévaux, dans le centre historique fait de rues étroites, avec des cours intérieures restreintes, sont autant d'éléments qui limitent l'accès aux apports solaires.

La ventilation naturelle (ouverture des fenêtres) et les infiltrations d'air (faible étanchéité des menuiseries) représentent 22 % des déperditions globales du bâti.

Les façades extérieures, du fait de la géométrie du bâti médiéval, ne représentent pas un linéaire important. Les déperditions liées sont donc également très limitées.

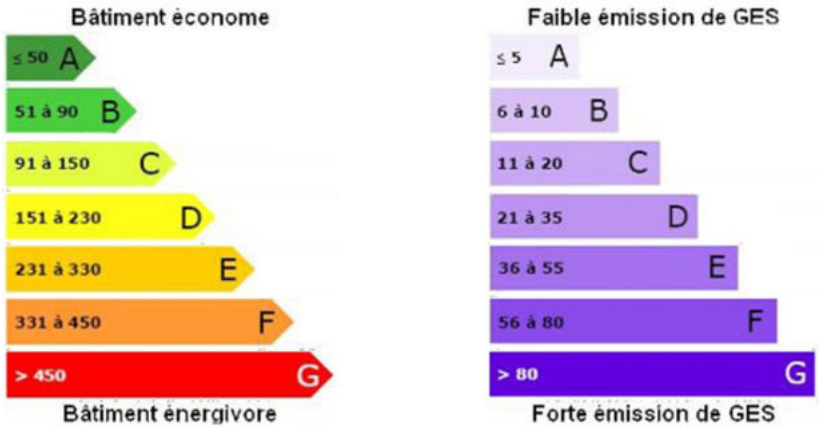
Dans l'état actuel, les ponts thermiques ne représentent que 9 % des déperditions. Cela s'explique par le fait que ces ponts thermiques ne représentent pas dans l'état actuel des passages privilégiés pour la fuite de la chaleur, la résistance thermique du bâti étant relativement homogène.

3.2.2. Consommation estimée

A partir des déperditions, de la température extérieure et de la température de consigne du chauffage, il est possible d'estimer les besoins en chauffage du bâtiment. Pour l'ensemble du bâtiment, cela représente un besoin de 47 600 kWh/an, soit 174 kWh/m²/an.

Besoin de chauffage du bâtiment	**47567 kWh**
Rendement global de l'installation de chauffage	**66%**
Consommation de chauffage	**71632 kWh**
Puissance de chauffage	**31kW**

En tenant compte des rendements de production, de régulation de distribution et d'émission de l'installation de chauffage, cela conduit à une consommation estimée de 71 600 kWh/an, soit 262 kWh/m²/an (ce qui correspond à 45 kg eq CO2/m²/an).



ETIQUETTE DPE1

1 L'étiquette présentée ici n'a pas de valeur de DPE, elle constitue uniquement une indication pour comparaison

4. IMMEUBLES PASSEMENTIERS

4.1. Données d'entrée et hypothèses

4.1.1. Vues du type





Vue de façades orientées ouest, donnant sur un atelier passementier





Vue de façades orientées est, donnant sur la partie habitation



Vue en coupe d'une construction passementière

4.1.2. Données générales

Nombre de niveaux	Masque apparent moyen de la rue	HSP sous-sol	HSP RdC	HSP étages
2 côté sud, 3 côté nord	10 à 14 °	1,6 m	2,4 m	4,2 m côté sud 2,4 m côté nord

CONSTRUCTION PASSEMENTIÈRE - DONNÉES GÉNÉRALES

4.1.3. Composition des parois

Parois				
Façade avant	Façade arrière	Murs mitoyen	Plancher bas	Toiture
Grès houiller 60 cm	Grès houiller 60 cm	Grès houiller 60 cm	Grès houiller 60 cm	Tuiles de terre cuite

CONSTRUCTION PASSEMENTIÈRE - COMPOSITIONS DES PAROIS

4.1.4. Menuiseries

Menuiseries	
Type	Nombre
SV cadre bois 3,4x1,6 m étage côté sud SV cadre bois 2,2x1,6 m RdC côté sud SV cadre bois 2,2x1,6 m côté nord	7 fenêtres à l'étage donnant sur la partie atelier 7 fenêtres côté sud au RdC 9 fenêtres réparties sur la façade nord

CONSTRUCTION PASSEMENTIÈRE - MENUISERIES

4.1.5. Ponts thermiques

Ponts thermiques				
Jonction façade/PB	Jonction façade/PI	Jonction façade/toiture	Jonction façade/mitoyen	Jonction refend/PB
0,30 W/m.K	0,82 W/m.K	0,05 W/m.K	1,03 W/m.K	1,05 W/m.K

CONSTRUCTION PASSEMENTIÈRE - PONTS THERMIQUES

4.1.6. Autres hypothèses

% surface chauffée sous-sol	% surface chauffée RdC	% surface chauffée étages	Occupation	Inertie
0%	100%	100%	4 adultes 5 enfants	Lourde

CONSTRUCTION PASSEMENTIÈRE - AUTRES HYPOTHÈSES

4.2.1. Déperditions

BILAN DES DEPERDITION

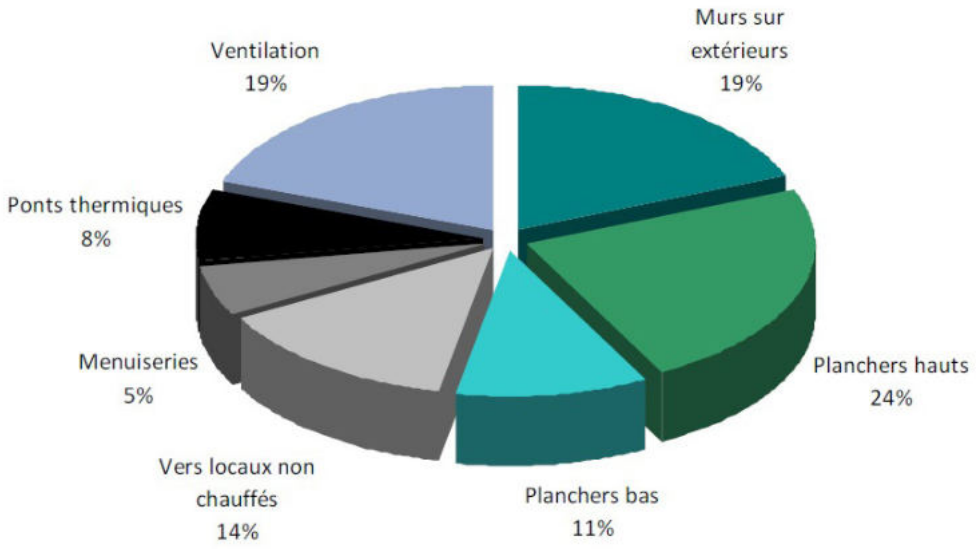
Volume chauffé	1015m3
Ubât	1,80 W/m2.K

	Surface totale (m2)	Déperditions (W/K)	%
Murs sur extérieurs	88	175,3	13%
Planchers hauts	165	201,7	15%
Planchers bas	143	169,9	12%
Vers locaux non chauffés	156	105,3	8%
Menuiseries	96	427,0	31%
Ponts thermiques	-	91,7	7%
Ventilation	-	207,1	15%

Déperditions par le bâti	G1 = 1,15 W/m3.K
Déperditions par le renouvellement d'air	G2 = 0,20 W/m3.K
Déperditions totales	G3 = 1,36 W/m3.K

TOTAL DES DEPERDITIONS 1378 W/K

CONSTRUCTION PASSEMENTIÈRE - BILAN DES DÉPERDITIONS



CONSTRUCTION PASSEMENTIÈRE - RÉPARTITION DES DÉPERDITIONS

Les postes de déperditions prépondérants sont les murs extérieurs et les menuiseries. Les déperditions par les menuiseries sont à la fois dues aux performances thermiques des fenêtres (qu'il est possible d'améliorer) et à la surface importante de celles-ci (nécessaire pour l'apport de lumière dans les ateliers passementiers).

Les déperditions par les parois se répartissent entre murs extérieurs, murs sur local non chauffé (LNC), planchers hauts et planchers bas. Elles représentent 48 % des déperditions totales du bâtiment.

La ventilation naturelle (ouverture des fenêtres) et les infiltrations d'air (faible étanchéité des menuiseries) représentent 14 % des déperditions globales du bâti.

Dans l'état actuel, les ponts thermiques ne représentent que 7 % des déperditions. Cela s'explique par le fait que ces ponts thermiques ne représentent pas dans l'état actuel des passages privilégiés pour la fuite de la chaleur, la résistance thermique du bâti étant relativement homogène.

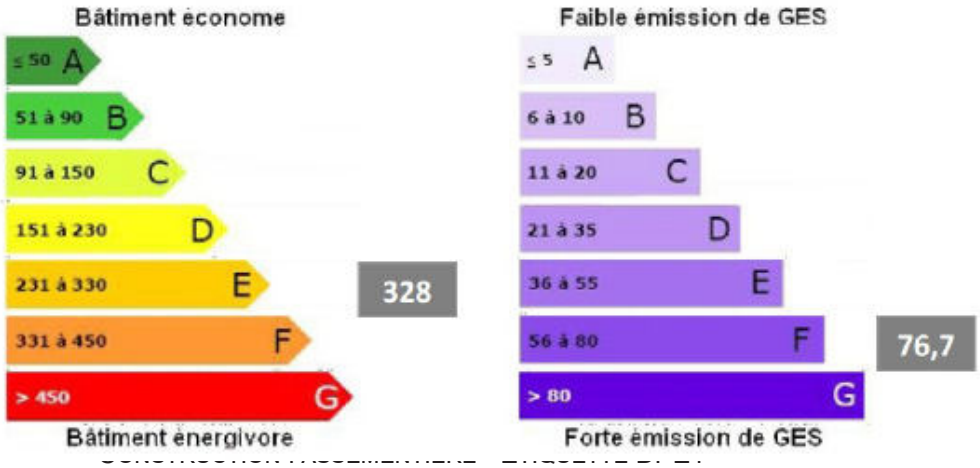
4.2.2. Consommation estimée

A partir des déperditions, de la température extérieure et de la température de consigne du chauffage, il est possible d'estimer les besoins en chauffage du bâtiment. Pour l'ensemble du bâtiment, cela représente un besoin de 93 334 kWh/an, soit 218 kWh/m²/an.

Besoin de chauffage du bâtiment	**93 334 kWh**
Rendement global de l'installation de chauffage	**66%**
Consommation de chauffage	**140 555 kWh**
Puissance de chauffage	**58kW**

CONSTRUCTION PASSEMENTIÈRE - BESOIN ET CONSOMMATION DE CHAUFFAGE ESTIMÉS

En tenant compte des rendements de production, de régulation de distribution et d'émission de l'installation de chauffage, cela conduit à une consommation estimée de 140 555 kWh/an, soit 328 kWh/m²/an (ce qui correspond à 76,7 kg eq CO2/m²/an).

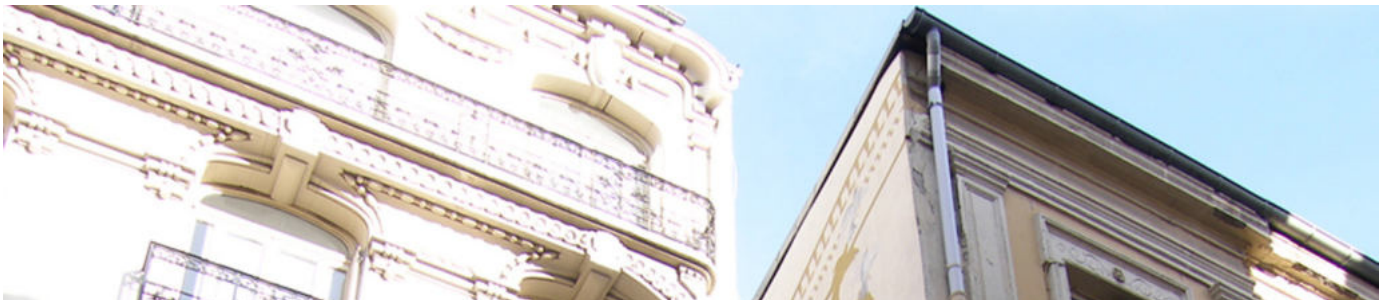


1 L'étiquette présentée ici n'a pas de valeur de DPE, elle constitue uniquement une indication pour comparaison

5. IMMEUBLES A COUR ET IMMEUBLE NEO-CLASSIQUE

5.1. Données d'entrée et hypothèses

5.1.1. Vues du type



VUE EN COUPE TRANSVERSALE D'IMMEUBLES À COUR



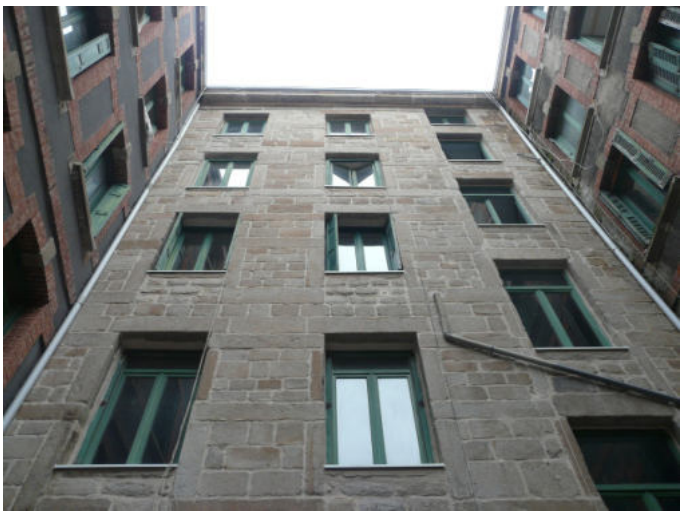
VUE DE LA FAÇADE ARRIÈRE D'UN IMMEUBLE À COUR



VUE DES COMBLES D'UN IMMEUBLE À COUR



VUE DE LA FAÇADE AVANT D'UN IMMEUBLES À COUR



VUE DE LA FAÇADE ARRIÈRE D'UN IMMEUBLES À COUR

5.1.2. Données générales

Nombre de niveaux	Masque apparent moyen de la rue	HSP sous-sol	HSP RdC	HSP étages
5 niveaux	0 à 9 °	2,5 m	2,5 m	2,5 m

IMMEUBLES À COUR - DONNÉES GÉNÉRALES

5.1.3. Composition des parois

Parois				
Façade avant	Façade arrière	Murs mitoyen	Plancher bas	Toiture
Grès houiller 80 cm	Grès houiller 60 cm Briques 20 cm	Grès houiller 50 cm	Grès houiller 40 cm Terre cuite 20 cm	Tuiles de terre cuite

IMMEUBLES À COUR - COMPOSITION DES PAROIS

5.1.4. Menuiseries

Menuiseries	
Type	Nombre
SV cadre bois 1,6x1,2 m	11 fenêtres par niveau

IMMEUBLES À COUR - MENUISERIES

5.1.5. Ponts thermiques

Ponts thermiques				
Jonction façade/PB	Jonction façade/PI	Jonction façade/toiture	Jonction façade/mitoyen	Jonction refend/PB
0,30 W/m.K	0,82 W/m.K	0,05 W/m.K	1,03 W/m.K	1,05 W/m.K

IMMEUBLES À COUR - PONTS THERMIQUES

5.1.6. Autres hypothèses

% surface chauffée sous-sol	% surface chauffée RdC	% surface chauffée étages	Occupation	Inertie
0%	50%	90%	20 adultes 25 enfants	Lourde

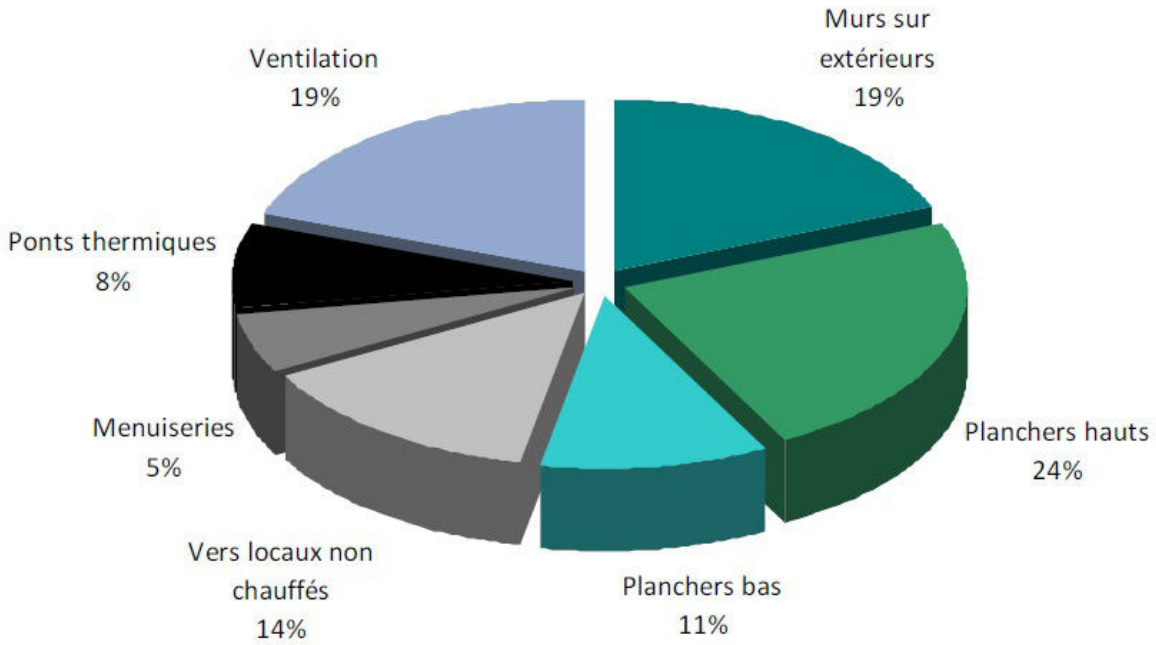
IMMEUBLES À COUR - AUTRES HYPOTHÈSES

5.2.1. Déperditions

BILAN DES DEPERDITION			
Ubât	1,91 W/m2.K		
	Surface totale (m2)	Déperditions (W/K)	%
Murs sur extérieurs	610	756,7	21%
Planchers hauts	210	256,7	7%
Planchers bas	182	118,0	3%
Vers locaux non chauffés	330	337,5	9%
Menuiseries	1195	616,6	17%
Ponts thermiques	-	684,6	19%
Ventilation	-	790,7	22%

Déperditions par le bâti	G1 = 0,71 W/m3.K
Déperditions par le renouvellement d'air	G2 = 0,20 W/m3.K
Déperditions totales	G3 = 0,92 W/m3.K

TOTAL DES DEPERDITIONS 3561 W/K



Les postes de déperditions les plus importants sont la ventilation (23 % des déperditions totales par ouvrants et infiltration d'air), les murs donnant sur l'extérieur (22 % des déperditions globales), les ponts thermiques (19 %) et enfin les menuiseries (17%).

Du fait de la hauteur relativement importante du bâtiment, les planchers bas et planchers hauts ne sont responsables que d'une faible part des déperditions globales (respectivement 3 % et 7 %)

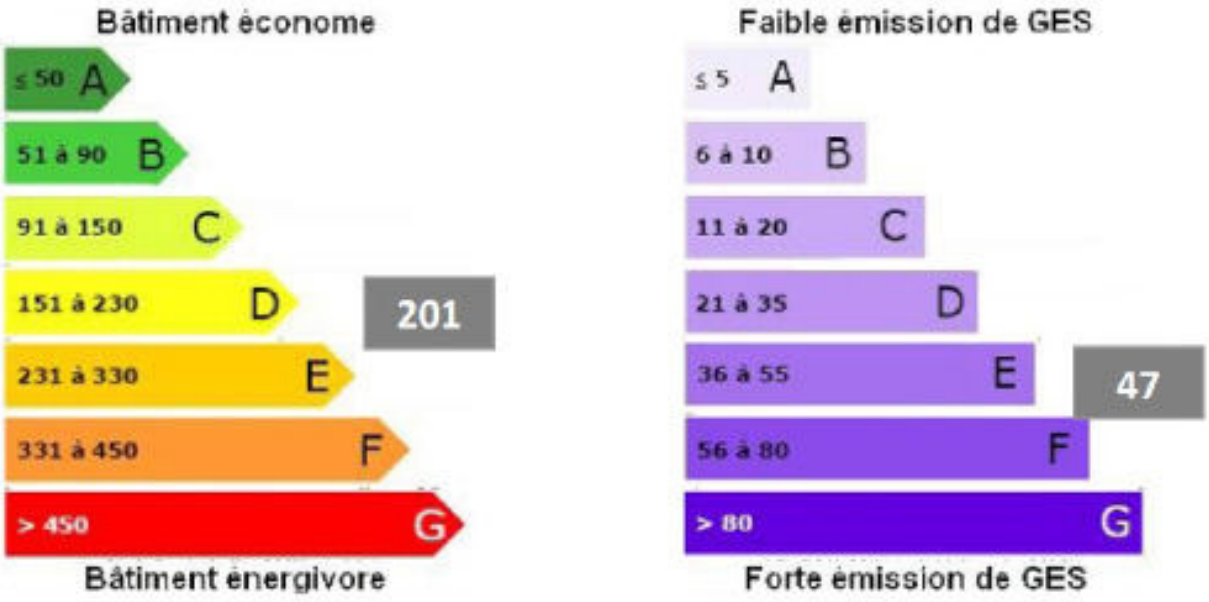
5.2.2. Consommation estimée

A partir des déperditions, de la température extérieure et de la température de consigne du chauffage, il est possible d'estimer les besoins en chauffage du bâtiment. Pour l'ensemble du bâtiment, cela représente un besoin de 207 159 kWh/an, soit 134 kWh/m²/an.

Besoin de chauffage du bâtiment	**207 159kWh**
Rendement global de l'installation de chauffage	**66%**
Consommation de chauffage	**311 966 kWh**
Puissance de chauffage	**137 kW**

IMMEUBLES À COUR - BESOIN ET CONSOMMATION DE CHAUFFAGE ESTIMÉS

En tenant compte des rendements de production, de régulation de distribution et d'émission de l'installation de chauffage, cela conduit à une consommation estimée de 311 966 kWh/an, soit 201 kWh/m²/an (ce qui correspond à 47 kg eq CO2/m²/an).



IMMEUBLES À COUR - ETIQUETTE DPE[1]

1 L'étiquette présentée ici n'a pas de valeur de DPE, elle constitue uniquement une indication pour comparaison

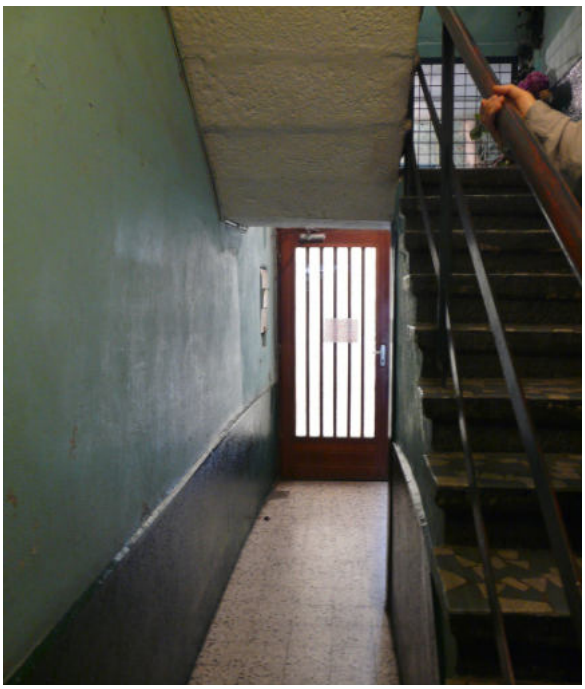
6. CONSTRUCTIONS STEPHANOISES

6.1. Données d'entrée et hypothèses

6.1.1. Vues de la typologie







VUE D'UN COULOIR INTÉRIEUR DANS UNE CONSTRUCTION STÉPHANOISE



VUE DE LA FAÇADE AVANT D'UNE CONSTRUCTION STÉPHANOISE

6. ÉCLECTIQUE ART-NOUVEAU

6.1. Données d'entrée et hypothèses

6.1.1. Vues de la typologie





Figuré 45 : Vue de face d'une architecture éclectique Art-nouveau





Figuré 46 : detail de toiture d'une architecture éclectique Art-nouveau

7.1.2. Données générales

Nombre de niveaux	Masque apparent moyen de la rue	HSP sous-sol	HSP RdC	HSP étages
5 niveaux	0 à 9°	2,5 m	3,5m	3,2 m

: Architecture éclectique Art-nouveau - Données générales

7.1.3. Composition des parois

Parois				
Façade avant	Façade arrière	Murs mitoyen	Plancher bas	Toiture
Pierres appareillées 50 cm Briques 20 cm	Pierres appareillées 50 cm Briques 20 cm	Pierres appareillées 50 cm Briques 20 cm	Bois 20 cm Terre cuite 20 cm	Zinc

Architecture éclectique Art-nouveau - Composition des parois

7.1.4. Menuiseries

Menuiseries	
Type	Nombre
SV cadre bois avec volets 2x1,2 m	7 fenêtres par niveau sur la façade côté rue (dont 3 avec balcon) 4 fenêtres par niveau sur la façade arrière

Architecture éclectique Art-nouveau - Menuiseries

7.1.5. Ponts thermiques

Ponts thermiques				
Jonction façade/PB	Jonction façade/PI	Jonction façade/toiture	Jonction façade/mitoyen	Jonction refend/PB
0,30 W/m.K	0,82 W/m.K	0,05 W/m.K	1,03 W/m.K	1,05 W/m.K

Architecture éclectique Art-nouveau - Ponts thermiques

7.1.6. Autres hypothèses

% surface chauffée sous-sol	% surface chauffée RdC	% surface chauffée étages	Occupation	Inertie
0%	50%	90%	32 adultes 40 enfants	Moyenne

Architecture éclectique Art-nouveau - Autres hypothèses

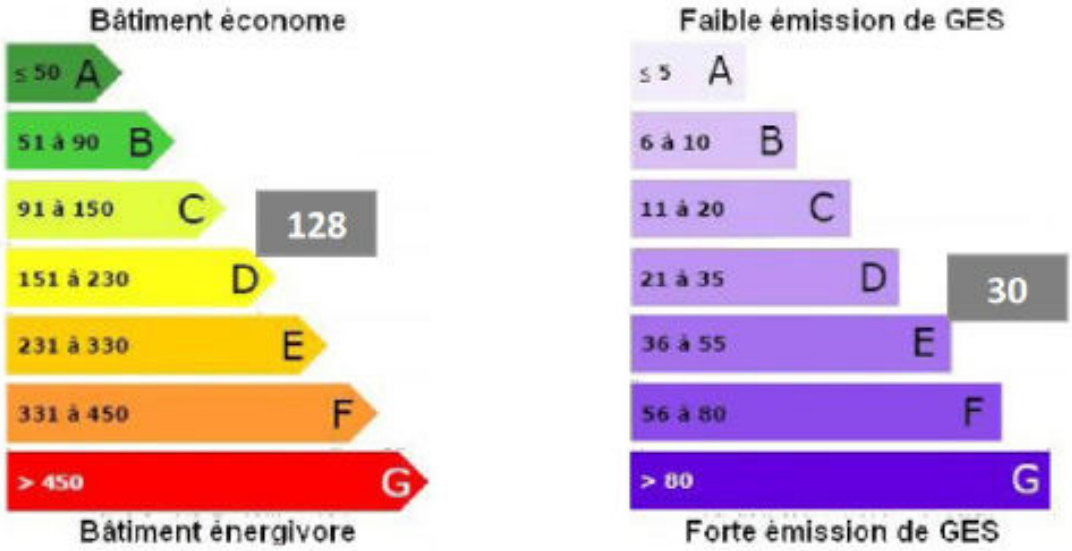
7.2.2. Consommation estimée

A partir des déperditions, de la température extérieure et de la température de consigne du chauffage, il est possible d'estimer les besoins en chauffage du bâtiment. Pour l'ensemble du bâtiment, cela représente un besoin de 120 577 kWh/an, soit 85 kWh/m²/an.

Besoin de chauffage du bâtiment	**120 577 kWh**
Rendement global de l'installation de chauffage	**66%**
Consommation de chauffage	**181 581 kWh**
Puissance de chauffage	**81 kW**

Architecture éclectique Art-nouveau - Besoin et consommation de chauffage estimés

En tenant compte des rendements de production, de régulation de distribution et d'émission de l'installation de chauffage, cela conduit à une consommation estimée de 181 581 kWh/an, soit 128 kWh/m²/an (ce qui correspond à 30 kg eq CO2/m²/an).



Architecture éclectique Art-nouveau - Etiquette DPE **ETIQUETTE DPE**[1]

1 L'étiquette présentée ici n'a pas valeur de DPE, elle constitue uniquement une indication pour comparaison

8. ARCHITECTURE ART-DECO ART-MODERNE

8.1. Données d'entrée et hypothèses

8.1.1. Vues du type



VUE D'UNE FAÇADE AVANT D'UN IMMEUBLE ART-DÉCO ART- MODERNE



VUE DES VITRAGES D'UN IMMEUBLE ART-DÉCO ART- MODERNE



VUE D'UN IMMEUBLE ART-DÉCO ART- MODERNE EN ANGLE



VUE D'UN IMMEUBLE ART-DÉCO ART- MODERNE EN ANGLE

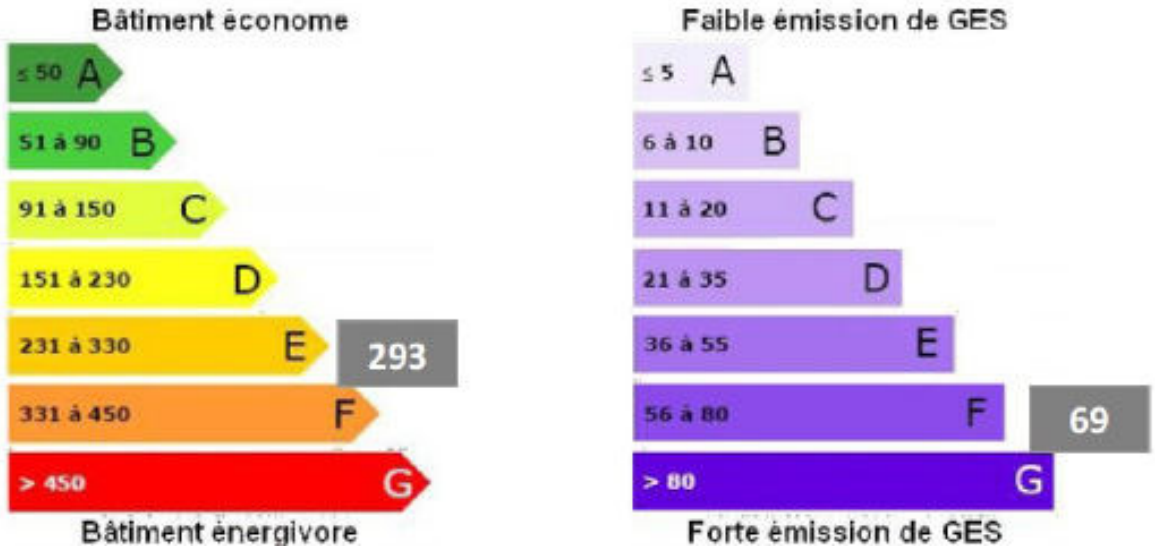
8.2.2. Consommation estimée

A partir des déperditions, de la température extérieure et de la température de consigne du chauffage, il est possible d'estimer les besoins en chauffage du bâtiment. Pour l'ensemble du bâtiment, cela représente un besoin de 145 682 kWh/an, soit 195 kWh/m²/an.

Besoin de chauffage du bâtiment	**145 682kWh**
Rendement global de l'installation de chauffage	**66%**
Consommation de chauffage	**219 386kWh**
Puissance de chauffage	**89 kW**

ARCHITECTURE ART-DÉCO ART-MODERNE - BESOIN ET CONSOMMATION DE CHAUFFAGE ESTIMÉS

En tenant compte des rendements de production, de régulation de distribution et d'émission de l'installation de chauffage, cela conduit à une consommation estimée de 219 386 kWh/an, soit 293 kWh/m²/an (ce qui correspond à 69 kg eq CO2/m²/an).



ARCHITECTURE ART-DÉCO ART-MODERNE - ETIQUETTE DPE[1]

1 L'étiquette présentée ici n'a pas valeur de DPE, elle constitue uniquement une indication pour comparaison

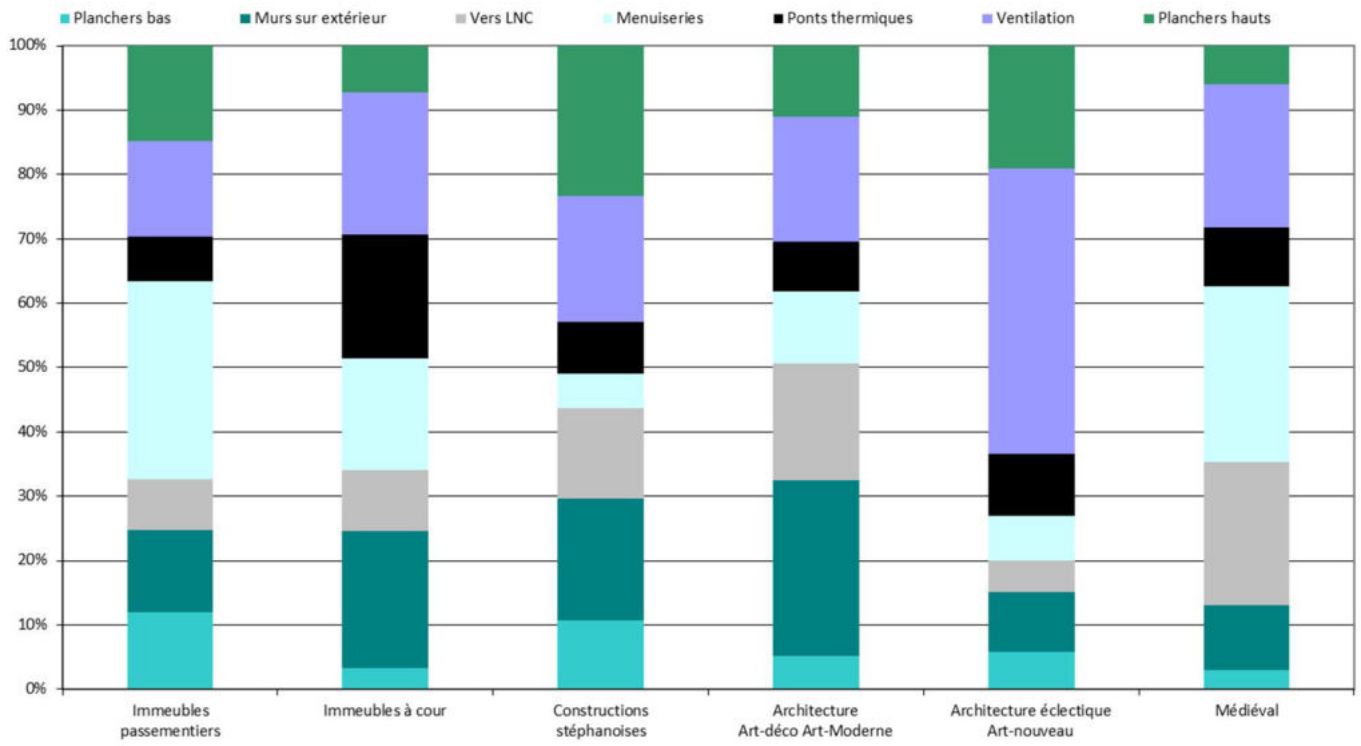


FIGURE 19 : PROFILS DE DEPERDITIONS DES DIFFERENTES TYPOLOGIES

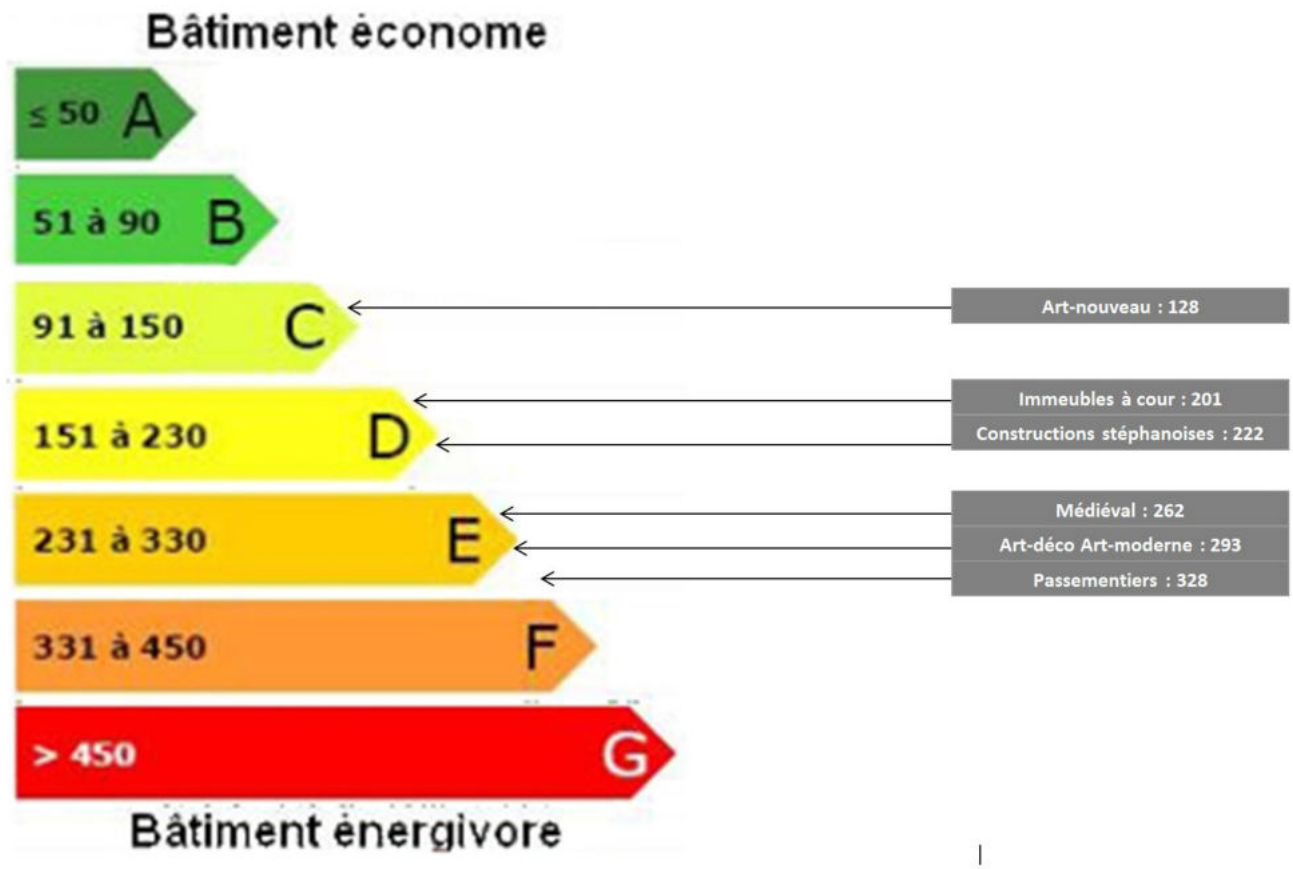


FIGURE 20 : POSITIONNEMENT DES DIFFERENTES TYPOLOGIES SUR L'ECHELLE DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

IV. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

TABLEAU RECAPITULATIF

		Immeubles	Immeubles à cour	Constructions stéphanoises	Immeubles éclectique Art-nouveau	Immeubles Art-déco Art-Moderne	Bâti médiéval
BATI	Façade avant	Grès houiller 60 cm	Grès houiller 80 cm	Grès houiller 60 cm Enduit ciment 2 cm	Pierres appareillées 50 cm Briques 20 cm	Béton 50 cm Briques 20 cm	Pirres de taille 30cmLaine de verre ancienne 10 cmFaçade
	Façade arrière	Grès houiller 60 cm	Grès houiller 60 cm Briques 20 cm	Grès houiller 60 cm	Pierres appareillées 50 cm Briques 20 cm	Béton 50 cm Briques 20 cm	Pierres de taille 30cmLaine de verre ancienne 10 cmPlancher
	Plancher bas	Grès houiller 60 cm	Grès houiller 40 cm Terre cuite 20 cm	Grès houiller 40 cm Terre cuite 20 cm	Bois 20 cm Terre cuite 20 cm	Béton 40 cm Terre cuite 20 cm	Bois feuillu 5 cmPlancher
	Plancher haut	Tuiles de terre cuite	Tuiles de terre cuite	Tuiles de terre cuite	Zinc	Zinc	Tuiles de terre cuiteMurs
	Murs mitoyens	Grès houiller 60 cm	Grès houiller 50 cm	Grès houiller 50 cm	Pierres appareillées 50 cm Briques 20 cm	Béton 50 cm	
		SV cadre bois 3,4x1,6 m étage côté sud (7 fenêtres) SV cadre bois 2,2x1,6 m RdC côté sud (7 fenêtres) SV cadre bois 2,2x1,6 m côté nord (9 fenêtres)	SV cadre bois 1,6x1,2 m (11 fenêtres par niveau)	SV cadre bois 1,6x1,2 m (10 fenêtres par niveau)	SV cadre bois avec volets 2x1,2 m (7 fenêtres par niveau sur la façade côté rue dont 3 avec balcon et 4 fenêtres par niveau sur la façade arrière)	SV cadre métal 1,6x1,2 m (4 fenêtres par niveau) SV cadre métal 2x1,8 m (1 fenêtre par niveau, avec balcon)	RdC : vitrine de 5m x 3m et une porte donnant sur la circulation non chaufféeR+1 et R+2 : fenêtre de 0,7x2m donnant sur la circulation et 2 fenêtres de 2x1,5 m donnant sur le logement (idem façade arrière sauf RdC : pas de fenêtre), porte bois entre circulation et logement R+3 : 3 fenêtres de 0,8x0,8m donnant sur le logement (idem pour façade arrière), porte bois entre circulation et logement
CONSOMMATION	Besoin estimé (kWhu/ m²/an)	218	134	147	85	195	174
		328	201	222	128	293	262
		78	47	52	30	69	46
	Classe DPE	E-F	D-E	D-E	C-D	E-F	D E
	Classe GES	F	E	E	D	F	E

2. Favoriser l'emploi d'énergies renouvelables

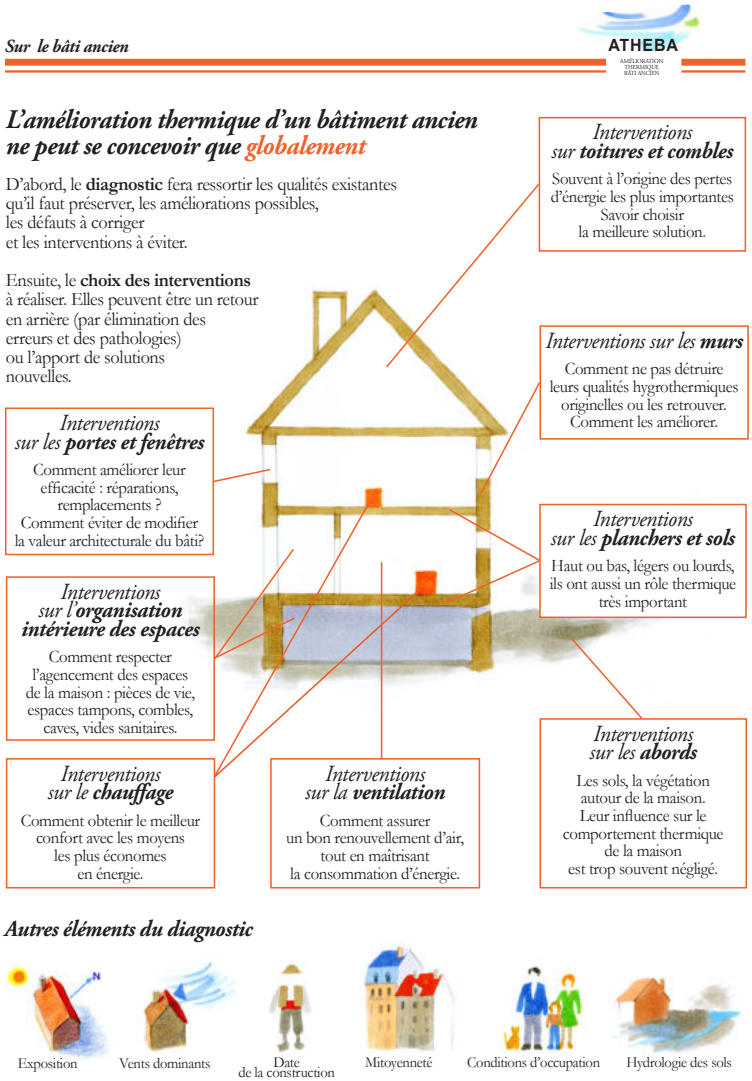
1 - La géothermie :
Deux configurations existent :
- les capteurs horizontaux : La surface nécessaire, de 1,5 à 2 fois la surface à chauffer, est trop importante et donc inconciliable avec les parcelles en cœur historique.
- les capteurs verticaux : C'est une excellente solution, gain d'espace, mais ils sont délicats à poser.

2 – L'énergie solaire
Le captage de cette énergie réclame des conditions d'exposition spécifiques : orientation préférentielle au Sud et inclinaison optimale allant de 30° à 60° et a un fort impact visuel difficilement conciliable avec le bâti ancien.

- Le solaire thermique : Le solaire thermique a un faible rendement et demande donc beaucoup de surface ; 10 m2 permettent de chauffer seulement 5 m2. Ces capteurs ont donc un fort impact visuel. Une tendance actuelle est d'en réaliser la couverture des bâtiments agricoles.

- Le solaire photovoltaïque : Il y a la possibilité d'en faire des éléments de couverture et non des structures rapportées. Cependant ces nouvelles possibilités d'utilisation comme matériau de construction ne peuvent être considérées que de façon très marginale dans le bâti ancien. En revanche ce sont des solutions très intéressantes dans le bâti contemporain,

3 - L'énergie éolienne :
Le matériel actuel est une solution intéressante en environnement rural. Les nuisances sonores peuvent cependant gêner le voisinage.



4 - Actions complémentaires :

Agir sur l'environnement :
- en choisissant judicieusement l'implantation d'une extension, d'un espace tampon…
- en veillant à la répartition judicieuse des nouvelles plantations : haies contre le vent, treilles, arbres assurant un meilleur confort d'été par leur ombrage…

Adopter un comportement responsable et économe :
- gestion des eaux (en prévoyant la récupération des eaux de pluie, en envisageant un double réseau d'alimentation en eau potable, eau de pluie)
- gestion des déchets (par le tri et le stockage des déchets, en utilisant des matériaux recyclables ou recyclés…).

2.1 L'énergie géothermique

Géothermie : valorisation des calories de la nappe pour produire de la chaleur ou du froid.

On distingue généralement :
- La géothermie très basse énergie (température inférieure à 30°C) ayant recours aux pompes à chaleur ;
- La géothermie basse énergie (température entre 30 et 90°C) ;
- La géothermie haute énergie (température supérieure à 150°C).

Géothermie sur nappe
Fort potentiel sur l'ensemble du territoire.
Pas d'infrastructure de bâtiment susceptible d'impacter la dimension patrimoniale.

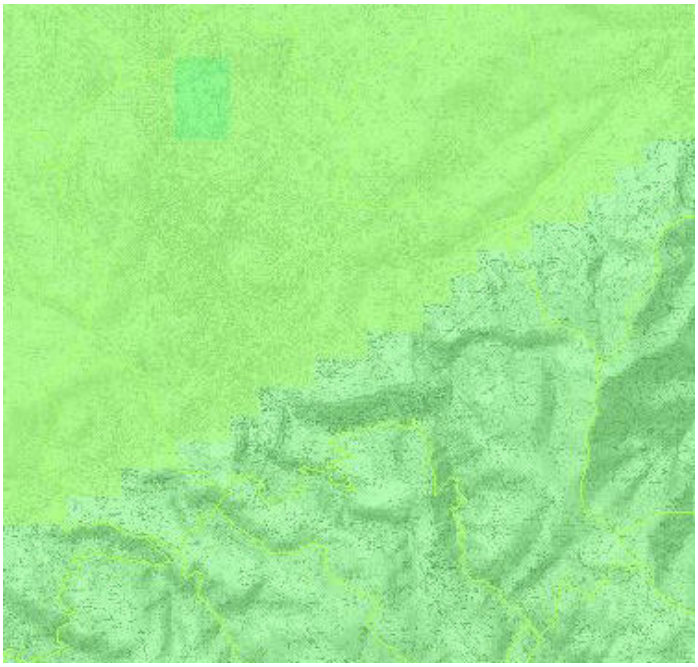
Géothermie très basse énergie sur sonde
Forage vertical à 100 m (sonde).
Pas d'infrastructure de bâtiment susceptible d'impacter la dimension patrimoniale.

Géothermie sur capteurs horizontaux
Système horizontal
Tranchées de 50 m linéaires, au moins 50 cm entre chaque ligne de capteurs.
Pas d'infrastructure de bâtiment susceptible d'impacter la dimension patrimoniale, mais problématique de la végétation en pleine terre de la parcelle.
Une solution alternative pour diminuer la consommation de foncier : les corbeilles géothermiques.
Mise en place à environ 4m de profondeur.

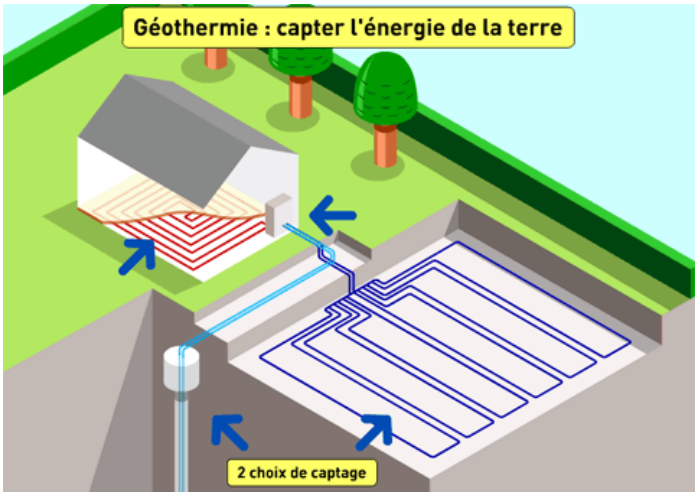
--> L'enjeu est d'articuler cette infrastructure avec le maintien des qualités paysagères des propriétés.

ENJEUX :

- Nécessité d'études techniques spécifiques pour évaluer plus précisément le potentiel géothermique.
- Géothermie sur capteurs horizontaux : problème de l'articulation avec la végétation des espaces libres privatifs.
- Penser l'insertion paysagère des infrastructures techniques nécessaires à l'installation du système



Carte des potentiels géothermiques de Saint-Etienne
Source : http://www.geothermie-perspectives.fr



Géothermie sur sonde et géothermie sur capteurs horizontaux. Source : Manaterra.org.

2.2 L'énergie solaire

L'énergie solaire à des fins domestiques peut se conjuguer selon deux familles :
- Le solaire thermique qui par l'intermédiaire de capteurs permet de générer des calories pour l'eau chaude sanitaire ou intégrer des systèmes de rafraîchissement. Ces systèmes captent environ 50% de l'énergie incidente.
- Le solaire photovoltaïque consiste à produire de l'électricité stockée dans des batteries ou renvoyées au réseau (après transformation en courant alternatif) à partir des panneaux photovoltaïques.

L'énergie solaire est intermittente, ce qui nécessite :
- Pour une utilisation locale, la mise en place de systèmes de stockage pour assurer la continuité de la livraison avec les alternances diurne/nocturne et saisonnières ;
- Ou un raccordement des équipements au réseau de distribution d'électricité pour une revente de l'électricité produite.

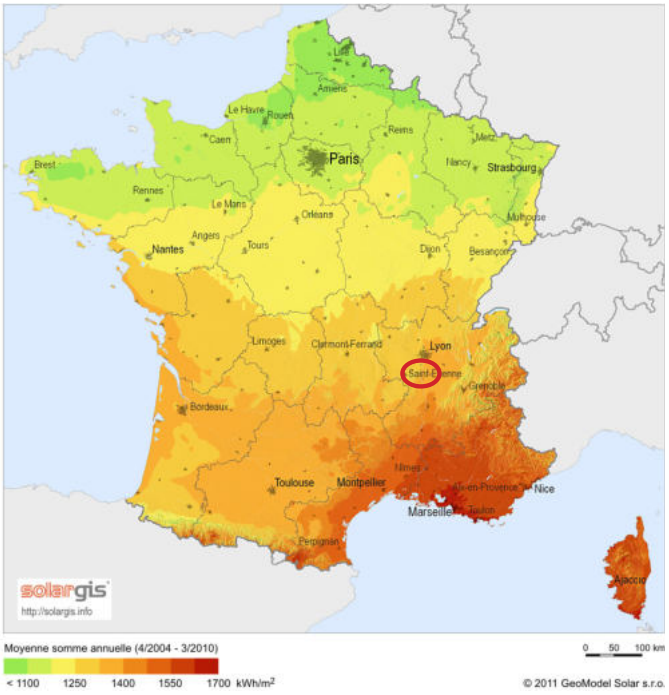
Le solaire thermique
> Utilisé pour la production de chaleur pour l'eau chaude sanitaire.
> Installation des capteurs sur le toit ou au sol. Nécessité d'être orienté vers le sud, sans ombres portées.
> L'inclinaison des panneaux doit être comprise entre 30 et 60°, et l'orientation peut varier de plus ou moins 20° par rapport au sud.

D'après l'ADEME, l'installation de 8 m2 de panneaux thermiques plans permettrait de couvrir 50 à 60% des besoins annuels en eau chaude d'un foyer de quatre personnes - dont la consommation annuelle est estimée à 3 400 kWh (soit 120 et 170 litres par jour). Cela suppose une orientation plein sud des panneaux installés avec une inclinaison de 45° par rapport à l'horizontale.

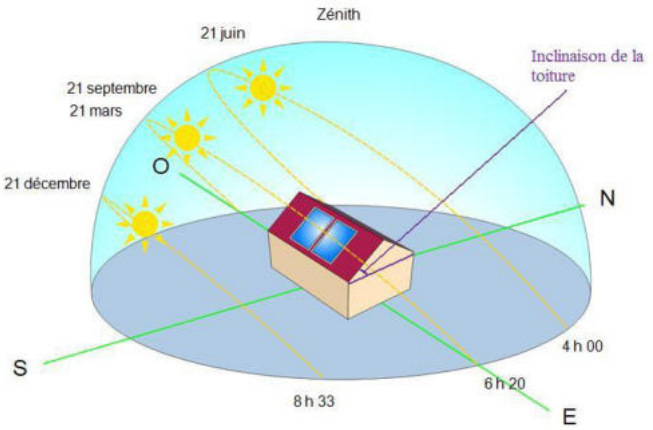
Le solaire photovoltaïque
La production annuelle d'un toit solaire dépend (source : Guide Perseus) :
- De l'ensoleillement annuel du site ;
- D'un facteur de correction calculé à partir de l'écart d'orientation par rapport au sud, de l'inclinaison des panneaux par rapport à l'horizontal, des ombrages relevés sur le site ;
- Des performances techniques des modules photovoltaïques et de l'onduleur.

La production électrique dépend de :
- La localisation du site : La capacité de production électrique d'un site peut être déterminée par les données météorologiques d'ensoleillement annuel du site.

L'apport solaire (rayonnement au sol) dépend de la localisation des installations. Les caractéristiques de l'ensoleillement local permettent d'estimer un gisement solaire compris entre 1 100 et 1 250 kWh/m²/an.



Carte de l'ensoleillement en France, en kWh/m²/an. Source : solargis.info

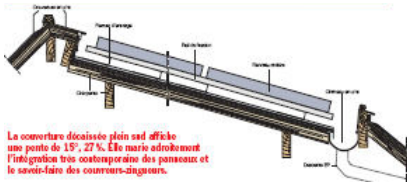


Possibilités d'inclinaison des panneaux solaires. Source : www.solairethermique.guidenr.fr

ENJEUX :
- Définir les règles d'implantation paysagères des panneaux solaires et photovoltaïques ;
- Définir les typologies qui peuvent être équipées de panneaux solaires et photovoltaïques, et celles qui ne le peuvent pas.

2.2 L'énergie solaire : les panneaux solaires

La combinaison des matériaux modernes et des matériaux traditionnels n'est pas toujours évidente : les panneaux solaires en particulier présentent des formes, matières, coloration qui ne s'apparentent pas aux dispositions de l'architecture traditionnelle et notamment des toitures en tuile. Mais l'évolution des matériaux permet aujourd'hui d'assouplir une réglementation jusqu'à peu très coercitive.





Des matériaux évolutifs permettant une meilleure intégration des panneaux

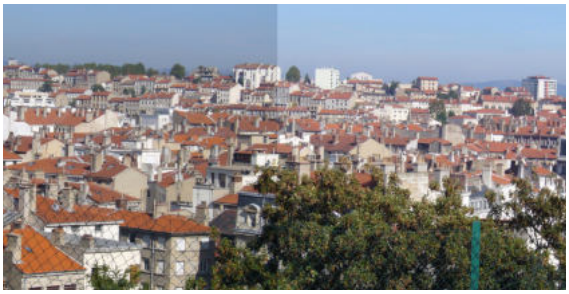
- Dans certains cas, la pose de panneaux solaires sur des couvertures visibles du domaine public pourra être refusée. Dans d'autres, des assouplissements seront tolérés, voire encouragés.
- En tout état de cause, l'installation de panneaux solaires doit faire l'objet d'une grande attention prenant en compte les éléments caractéristiques de la construction à aménager ou à construire (pente de toiture, dessin des façades…), pour définir une implantation et un dessin équilibrés des équipements. L'intégration de panneaux solaires devra faire partie de la composition architecturale des constructions neuves.

- Les panneaux solaires sont à éviter pour une pose directe sur des édifices remarquables ou intéressants. Ces éléments modernes impactent d´une façon négative le caractère architectural du bâti remarquable et altèrent l´équilibre fragile de la composition d'ensemble.

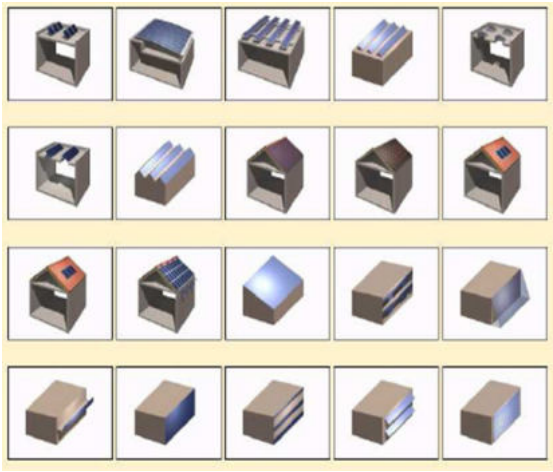
- Les panneaux solaires peuvent être autorisés sur les constructions aux toitures traditionnelles, dans le respect de l'unité de la toiture mais il importera de :
• Positionner correctement le capteur pour éviter un morcellement excessif de la couverture.
• Respecter obligatoirement la pente existante du toit.
• Composer la pose des panneaux en harmonie avec les éléments d'architecture de la façade (emprise et gabarits des baies, axes des ouvertures).



Intégration des capteurs sur toiture-terrasse



Un paysage urbain très marqué par la forme des toitures et la prégnance des tuiles dont la coloration apporte lumière, chaleur et personnalité à la silhouette de la ville.



Les panneaux solaires peuvent être intégrés dans les bâtiments soit en façade, soit en toiture







Vesterbro, Danemark : des cellules photoélectriques sont intégrées dans la plupart des éléments de façade en verres exposées au sud : ici, escalier hors oeuvre, mur pignon et oriel.



Malmö, Suède : les capteurs solaires sont intégrés à la composition architecturale de la façade sur laquelle ils deviennent un élément d'animation.

2.3 L'énergie éolienne

Une éolienne est une machine tournante permettant de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie cinétique de rotation, exploitable pour pomper l'eau ou produire de l'électricité.

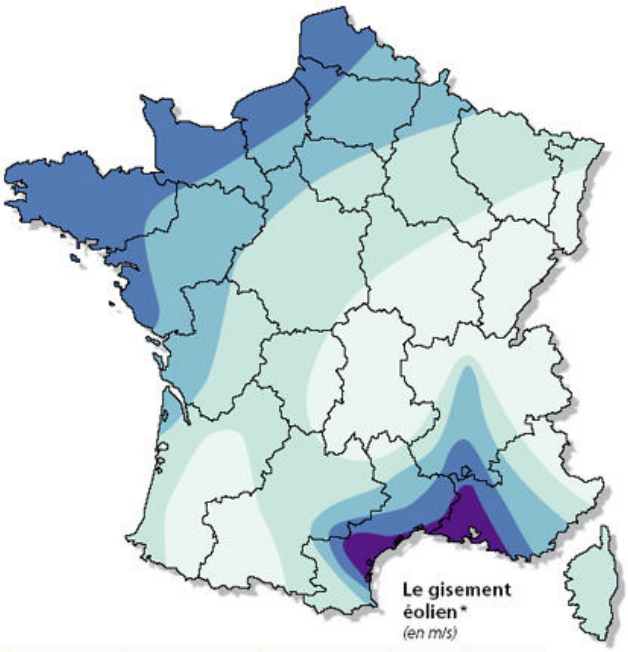
Il existe deux grandes familles d'éoliennes : les machines à axe vertical et les machines à axe horizontal qui se déclinent en trois gammes de puissance :

- le «petit éolien», pour les machines de puissance inférieure à 36 kW
- le «moyen éolien», pour les machines entre 36 kW et 350 kW
- le «grand éolien» (puissance supérieure à 350 kW), pour lequel on utilise des machines à axe horizontal munies, dans la plupart des applications, d'un rotor tripale.

Saint-Etienne est située entre les zones 2 et 3 (vitesses moyennes médiums).

L'éolien individuel

L'implantation d'éoliennes individuelles dans les espaces libres privatifs, ou sur les pignons des constructions, posent deux questions :
> Celle du gain de production d'énergie : ces dispositifs constituent une énergie d'appoint, dont la production d'électricité est limitée ;
> Celle des nuisances : sonores, visuelles, architecturales (dégradation du pignon).



Bocage dense, bois, banlieue	Rase campagne, obstacles épars	Prairies plates, quelques buissons	Lacs, mer	Crêtes**, collines	
<3,5	<4,5	<5,0	<5,5	<7,0	Zone 1
3,5 - 4,5	4,5 - 5,5	5,0 - 6,0	5,5 - 7,0	7,0 - 8,5	Zone 2
4,5 - 5,0	5,5 - 6,5	6,0 - 7,0	7,0 - 8,0	8,5 - 10,0	Zone 3
5,0 - 6,0	6,5 - 7,5	7,0 - 8,5	8,0 - 9,0	10,0 - 11,5	Zone 4
>6,0	>7,5	>8,5	>9,0	>11,5	Zone 5

* Vitesse du vent à 50 mètres au-dessus du sol en fonction de la topographie.
** Les zones montagneuses nécessitent une étude de gisement spécifique.

Le gisement éolien
Source: ADEME

2.4 Les actions complémentaires

Agir sur l'environnement :

- Veiller à une meilleure intégration dans le SPR de l'environnement :
< Soigner les clôtures, afin qu'elles soient respectueuses de la biodiversité (essences locales variées, haies taillées)
< Préserver les vues, les perspectives : limiter les barrières visuelles (clôtures, portails, nouvelles constructions trop hautes)
< Maintenir les espaces verts : préserver et entretenir les espaces naturels (boisements, prairies, jardins ouvriers, espaces cultivés), conserver les implantations traditionnelles du bâti, aménageant des espaces de jardins dans les cœurs d'îlot. Conserver les alignements plantés.

- Développer le projet de voie piétonne et les axes de mobilités douces.

Adopter un comportement responsable et économe :

- Dans la gestion des eaux :
< mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales pour l'irrigation des jardins et des espaces publics paysagés.
< recréer et valoriser des milieux humides autour des affluents du Furan, pour retrouver la biodiversité qu'ils accueillent

- Dans la gestion des déchets
< par le tri et le stockage des déchets,
< par l'utilisation des matériaux recyclables ou recyclés

ENJEUX :

- S'appuyer sur le patrimoine paysager du secteur, pour préserver la biodiversité et assurer la durabilité de la qualité environnementale d'ensemble.
- Intégrer les problématiques environnementales aux projets de mise en valeur de ce territoire (trame verte et bleue, agriculture périurbaine...).

SAINT-ETIENNE CENTRE SUD

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE — PLAN REGLEMENTAIRE

SAINT-ÉTIENNE la métropole — SEM

ARRET EN CONSEIL METROPOLITAIN LE 24 MARS 2022
APPROBATION EN CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU **08 FEVRIER 2024**

REGLES ARCHITECTURALES

TYPOLOGIE DE REFERENCE POUR LES REGLES ARCHITECTURALES

- Architecture de bourg (médiéval, renaissance)
- Architecture stéphanoise
- 17-18 : architecture classique
- 19 : architecture classique
- 19 : architecture éclectique néo-classique
- 19 : architecture NEO-classique
- 19 : architecture éclectique Art-Nouveau
- 20 : immeuble d'habitation
- 20 : architecture Art-Déco Art Moderne
- 20 : architecture 30 glorieuses
- Bâti passementier
- Usine urbaine et atelier
- Bâtiment
- Hôtel particulier
- Equipement
- Religieux
- Bâtiment non patrimonial
- Bâtiment adventice

Particularités architecture

- Bâtiment protégé au titre des monuments historiques (classé)
- Bâtiment protégé au titre des monuments historiques (inscrit)
- Bâtiment remarquable
- Travée Dalgabio
- Immeuble à cour
- Devanture protégée
- Elément de mur, portail, grille protégé
- Elévation remarquable

Architectes

L = LAMAIZIERE
C et T = CLERMONT ET TESSIERE
Ber = BERNARD
Dod = DODAT
PA,D = P.A. DALGABIO (arch voyer)
JM D = J.M DALGABIO (arch voyer)
BOI = BOISSON (arch voyer)
Far = FARAT
Zie = ZIEGLER
Bui = BUISSON
C/B = CLERMONT ET BOSSU
Chap = CHAPELON
Sub/Gou = SUBT et GOUYON
NL = NOULIN - LESPES
Bel/Bou = BEAL ET BOURDEIX
Hur = HUR (auteur du plan d'embellissement et d'extension de 1936)
Chos = CHOSSON
Exa = EXBRAYAT
Mon = MONTUCLARD
Mas/Mar = MAS et MARTIN
Pa = PARADIS
Bov = BOVLIN
BO = BOISSU
Pre = PREYNAT
Cath = CATHEBRAS
Bes = BESSON
D = DALGABIO = PA D
Gro = GROS
May = MAYER
Bou = BOULIN

REGLES URBAINES ET PAYSAGERES

- Elévation autonome
- Vue urbaine structurante règlementée
- Vue urbaine structurante
- Vue sur les collines règlementée
- Percée visuelle
- Passage et Traboule
- Coeur d'îlôt consommé à restructurer
- Cour à maintenir
- Espace libre ou jardin à maintenir
- Limite du SPR
- Limite de secteur

0 50 100 150 200 m

Fond cadastre © DGFIP cadastre.gouv

SAINT ETIENNE METROPOLE
2 avenue Grûner,
CS 80257, 42006 Saint-Etienne Cedex 1
Téléphone : 04 77 49 21 49
Fax : 04 77 49 21 40

UDAP LOIRE
La Loire Républicaine, 16 place Jean Jaurès,
CS 50007 42001 Saint Etienne Cedex 1
tel : 04 77 49 35 50 / fax : 04 77 49 35 51

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

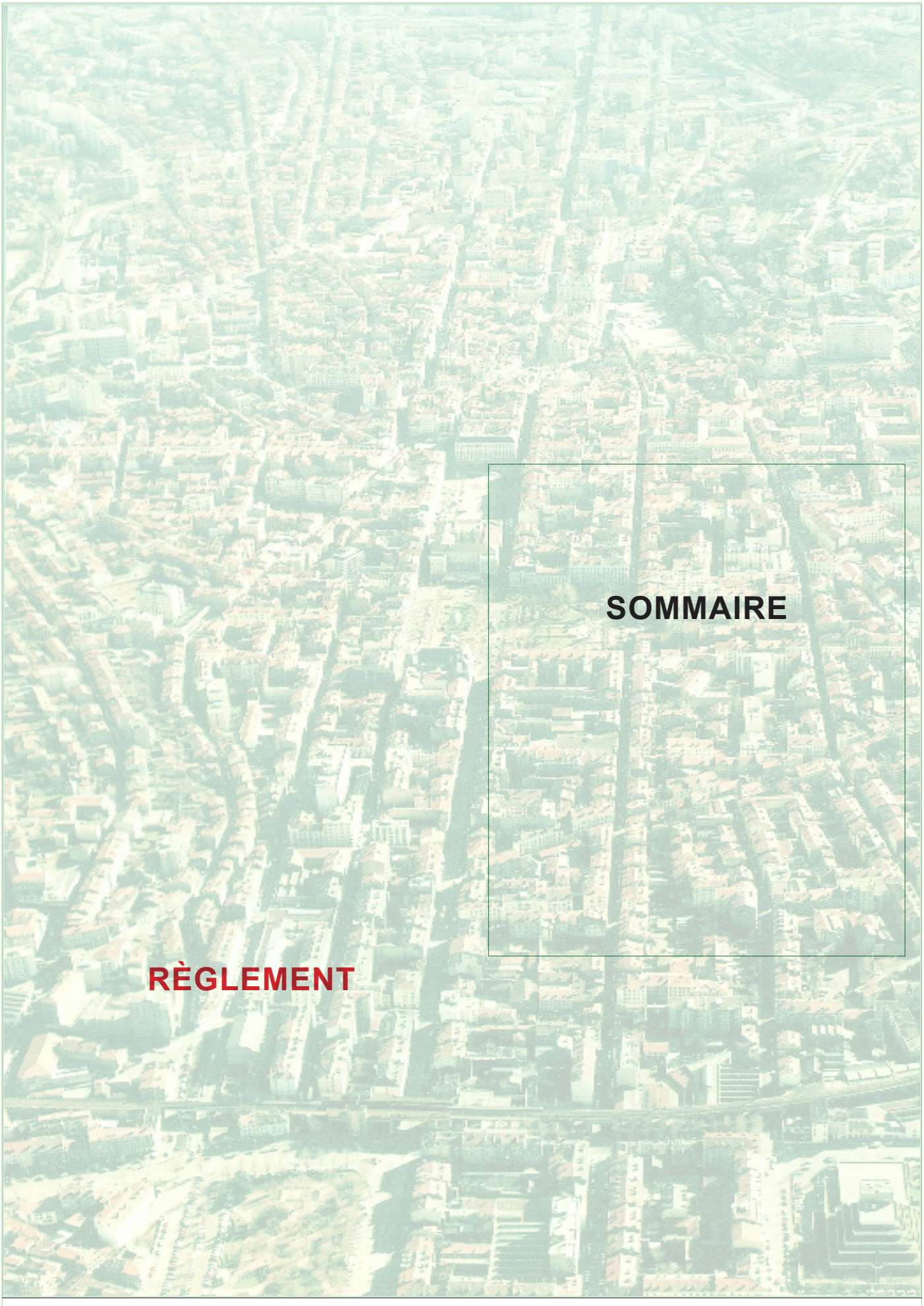
CENTRE SUD

DE SAINT-ETIENNE (42000 - LOIRE)

REGLEMENT

ARRET EN CONSEIL METROPOLITAIN LE 24 MARS 2022
APPROBATION EN CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024





SOMMAIRE

RÈGLEMENT

RÈGLEMENT

SOMMAIRE

- TYPOLOGIE CONSTRUCTIVE PATRIMONIALE 8

- DISPOSITIONS GÉNÉRALES 15

1. FONDEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES 16
1.1 Nature juridique du SPR 16
1.2 Effets de la servitude 16
1.3 Autorisations préalables de travaux dans le périmètre du SPR 17
1.4 Publicité 17
1.5 Installation de caravanes et camping 17

2 DISPOSITIONS APPLICABLES AU SPR CENTRE SUD DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE 17
2.1 Champ d'application de DU SPR sur le territoire de la commune de Saint-Etienne 17
2.2 Division du territoire en aires 17
2.3 Catégories de protection 18

3 FONCTIONNEMENT : DÉMARCHE A SUIVRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET 20

-A- DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES CONSTRUCTIONS : EXISTANTES ET FUTURES 21

1. LES ÉMERGENCES 22
1.1. Les machineries d'ascenseurs, VMC, antennes et paraboles, réseaux électriques, descentes EP 22
1.2. Les escaliers ou ascenseurs hors-oeuvre 23

2. LES DEVANTURES COMMERCIALES EXISTANTES ET À VENIR 24
2.1 La devanture dans le paysage de la rue 24
2.2 La devanture dans l'immeuble 25
2.3 La typologie de la devanture 26
2.4 Les matériaux de la devanture 27
2.5 Les enseignes 28
2.6 Les dispositifs d'éclairage et de ventilation 29
2.7 Les stores 30

RÈGLEMENT

SOMMAIRE

-B- PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT 31

I-ÉPIDERME ET PAREMENT PLEIN 32

1. LES FAÇADES EN GRÈS HOUILLER 33
1.1 Les façades sur rue et les façades arrières 33
1.2. La couleur des pierres 35
1.3. Les joints de parement 36
2. LES FAÇADES EN GRÈS HOUILLER ENDUITES 37
2.1. Les façades en enduit simple 37
2.2. Les façades en enduit décoratif 38
2.3. Le ciment prompt 39
3. LES FAÇADES EN PIERRE DE TAILLE APPAREILLÉE 40
3.1 Les façades 40
3.2. La couleur 42
4. LES PIGNONS 42
5. LES PANS DE BOIS 43
6. LES FAÇADES EN BRIQUE 44
7. LES FAÇADES EN BÉTON 45
8. LES FAÇADES EN VERRE 46

-II-PERCEMENT ET EXPRESSION ARCHITECTURALE 47

1. LE BÂTI DE BOURG : médiéval et Renaissance 48
2. LE BÂTI PASSEMENTIER 49
2.1 Ordonnancement 49
2.2 Percements 49
3. IMMEUBLES DE LOGEMENT/ IMMEUBLE DE RAPPORT 50
3.1 La travée Dalgabio 50
3.2 Les immeubles d'angle 50
3.3 Immeubles Stéphanois 51
3.3.1 Ordonnancement 51
3.3.2 Percement - Façade sur rue 51
3.4 Immeubles à cour 52
3.4.1. Les façades sur rue 52
3.4.1.1 Ordonnancement 52
3.4.1.2 Percements 52
3.4.2 Les façades sur cour 53
3.4.2.1 Ordonnancement 53
3.4.2.2 Percements 53
3.4.3 Loge de gardien / Écuries 54
3.5 Immeubles de style Éclectique - Art Nouveau 55
3.5.1 Ordonnancement 55
3.5.2 Percement - Façade sur rue 55
3.6 Immeubles de style Art Moderne - Art Déco 56
3.6.1 Ordonnancement 56
3.6.2 Percement - Façade sur rue 56

RÈGLEMENT

SOMMAIRE

-III-COURONNEMENT **57**

1. **LA SILHOUETTE :** Le volume, la forme, les pentes et les matériaux 58
2. **LES RIVES, LES DÉBORDS, LES FAÎTAGES, LES MATÉRIAUX DE DÉCOR** 59
3. **LES MATÉRIAUX DE COUVERTURE EN GÉNÉRAL** 60
4. **LES TERRASSES ET LES PERCEMENTS** 60
5. **LES CHEMINÉES, LES FRONTONS** 62
6. **LES PANNEAUX SOLAIRES** 62

-IV-DECOR ET ÉLÉMENT D'ANIMATION **63**

1. **LA MODÉNATURE** 64
   - 1.1. Les bossages*, corniches*, bandeaux*, encadrements et appuis de baies*, la statuaire*, la sculpture* 64
   - 1.2. Les balcons, les consoles*, les balustres* 65
   - 1.3 La faïence d'Art, la céramique d'Art, l'émail, le vitrail et autres matériaux de décor 66
2. **LA FERRONNERIE, LA SERRURERIE** 67
   - 2.1. Le garde-corps* et les lambrequins* 67
   - 2.2. Les portails et les barreaux de défense 68
   - 2.3. Les oriels et les bow-windows 69
3. **LA MENUISERIE** 70
   - 3.1. La croisée, le vitrage 70
   - 3.2. L'occultation : contrevent, volet, persienne, lambrequin 71
   - 3.3. Les accès : portes piétonnière et cochère 72
4. **PARTICULARITÉS TYPOLOGIQUES** 73
   - 4.1 Les passementiers 73
   - 4.2 Constructions stéphanoises et immeubles à cour 74
   - 4.3 Immeuble de style Éclectique - Art Nouveau 75
   - 4.4 Immeubles de style Art Moderne - Art Déco 76
   - 4.5 Loges de gardien/ Écuries 77
   - 4.6 Immeubles à partir des années 1950 78

RÈGLEMENT

SOMMAIRE

-C- PRESCRIPTIONS POUR LE BÂTI À VENIR 79

-I-LES FRONTS URBAINS 80

1. **IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS** 81
   - 1.1 Continuité urbaine 81
   - 1.2 Traitement d'angle 82
   - 1.3 Alignements et rangées passementiers repérés 83
2. **HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS** 84

-II-PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI À VENIR 85

1. **DISPOSITIONS GÉNÉRALES** 86
2. **COMPOSITION ARCHITECTURALE** 87
3. **MATÉRIAUX** 87
4. **COURONNEMENT** 88
5. **ENSEMBLES PASSEMENTIERS** 89

-D- PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES LIBRES 90

I. LES ESPACES LIBRES A CARACTÈRE PRIVATIF 91

1. **LES CŒURS D'ÎLOTS** 91
2. **LES COURS** 92
3. **LES JARDINS** 93

II. LES ESPACES LIBRES À CARACTÈRE PUBLIC OU DE CIRCULATION 94

1 **PLANTATIONS** 94
2 **MOBILIER** 95
3 **RUES** 96
4 **LES PASSAGES ET MONTÉES** 98
2.5 **PLACES, PLACETTES, PARCS** 99

- E- LES VUES 100

- F- PORTES ET DEVANTURES PROTÉGÉES 108

- GLOSSAIRE 170



TYPOLOGIE CONSTRUCTIVE PATRIMONIALE

REGLEMENT

CONSTRUCTIONS DE BOURG MÉDIÉVALES /RENAISSANCE

Dans le bourg médiéval, mais aussi dans les quartiers Saint Jacques Chavanelle et Bérard Gervais subsistent des constructions héritées de la trame «pré-Dalgabio», constructions de type médiéval et Renaissance, mais aussi 17-18ème siècle.

Étant donné le peu d'éléments en place, le parti pris est de valoriser les témoins de ces périodes architecturales et urbaines, en restituant le plus fidèlement leurs dispositions d'origine.



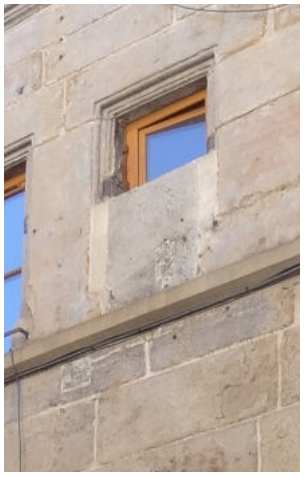
Une architecture caractérisée par la forme et la proportion des percements, les croisées, les meneaux (éléments horizontaux et verticaux séparant les différentes parties de la baie) qui peuvent être sculptés.







Les façades sont souvent caractérisées par la présence d'une travée de petites baies ayant pour fonction l'éclairement de la cage d'escalier, généralement déportées sur le côté, à l'alignement de la porte d'entrée.



Ex : cafuron partiellement bouché



Dans les immeubles les plus anciens, généralement antérieurs à 1750, l'escalier est hors oeuvre et déporté à l'arrière de la construction

Caractéristiques de l'architecture à préserver, mettre en valeur et sources d'inspiration :

+ le traitement des croisées, en majorité en pierre, parfois en bois, et de leurs menuiseries
+ les bandeaux filants (Renaissance)
- Maintien des particularités des petites baies d'éclairement des escaliers, les «cafurons»
+ les décors sculptés
+ les parements en pierre

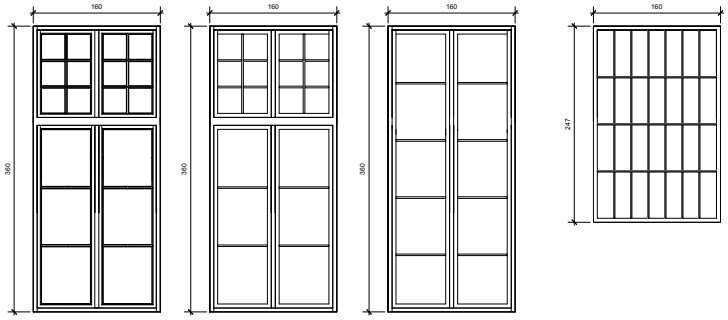
CONSTRUCTIONS PASSEMENTIÈRES

Les constructions passementières sont essentiellement regroupées dans le quartier Sainte-Barbe. Elles s'inscrivent généralement sur des parcelles en pente, bénéficiant ainsi d'un éclairement optimal.
Les constructions passementières sont caractérisées par la mixité des fonctions : elles accueillent une fonction d'habitat d'une part, et, d'autre part, une fonction d'atelier. Cette mixité fonctionnelle se traduit sur les façades :
- par des percements «classiques», façades d'habitation
- par de hauts percements correspondant aux ateliers.

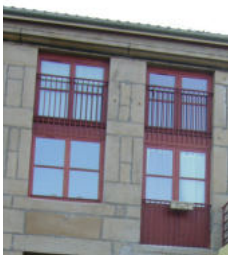




Le bâti passementier se distingue par sa scission domestique et professionnelle au sein du même volume bâti.
Si la façade d'habitation se «fond» dans le paysage urbain, la façade passementière présente un ordonnancement caractéristique marqué par sa verticalité, ses hauts percements, et une absence totale de décors soulignant les parements en grès...

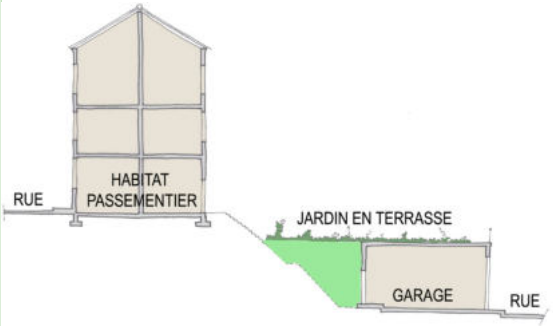


Taille des percements répertoriés sur les façades passementières :
Les hauteurs varient entre 2,16m et 3,77m.
Les largeurs varient entre 1,53m et 1,90m.





Maintien des percements et des caractéristiques des menuiseries d'origine







Dans le quartier Sainte Barbe, les constructions bénéficiaient de jardins vivriers aménagés dans la pente, aujourd'hui généralement aménagés en garages.

Caractéristiques de l'architecture passementière à préserver, mettre en valeur et sources d'inspiration :
Avec un volume général orienté vers la verticalité, une toiture à deux pentes recouvertes de tuiles, le logis passementier se caractérise par :
+ sa façade en grès houiller apparent, sobre et ses parements plats et sans décor,
+ son ordonnancement général très rythmé et symétrique,
+ son volume intérieur partagé entre destination domestique et atelier de production, donnant des hauteurs de plancher décalées,
+ ses baies verticales et ses menuiseries bois ou acier,
+ sa relation aux espaces libres.

CONSTRUCTIONS STEPHANOISES

Les constructions stéphanoises constituent le «ciment» du paysage urbain de Saint-Etienne. Elles présentent un ordonnancement classique permettant une lecture claire du soubassement, du corps de façades et du couronnement. Leur parement peut être constitué soit de grès houiller apparent, soit d'un enduit au ciment prompt.
Ces constructions présentent des animations et décors assez variés avec :
- des façades plates, sans éléments de modénature;
- des façades rythmées par des éléments de modénature, généralement réalisées en ciment prompt : bandeaux, encadrements de baies, corniches.
De fait, la conservation, restauration, mise en valeur de ces éléments est fondamentale pour la compréhension et la mise en valeur de ces façades.

Par ailleurs, ces constructions peuvent être animées par des éléments de second oeuvre qui peuvent être assez prégnants dans le paysage architectural, en particulier les ferronneries des gardes-corps et lambrequins.

L'occultation des fenêtres est généralement assurée par des persiennes en bois ou métalliques.

Les couronnements sont à deux eaux, couverts en tuiles canal. Les constructions traditionnelles laissent apparaître les abouts de chevrons (ou queues de vache) ainsi que la volige* bois en sous-face.








Caractéristiques des immeubles stéphanois à préserver et mettre en valeur :
- les façades (appareils) en grès houiller;
- les enduits au ciment prompt,
- les éléments de modénature en ciment prompt;
- les éléments de second oeuvre : ferronneries des garde-corps, les lambrequins;
- les persiennes ;
- les couvertures en tuiles simples.

IMMEUBLES CLASSIQUES/NEOCLASSIQUES
IMMEUBLES A COUR

Autour de l'avenue Gambetta, la ville se renouvelle à partir de la fin du 18ème siècle. Des immeubles bourgeois et immeubles à cour sont implantés, arborant des façades classiques et néo-classiques.
L'architecte voyer, P-A Dalgabio se voit confier le nouveau projet de ville qu'il va mettre en œuvre dans ses deux dimensions :
- la dimension urbaine : réorganisation, voire réinvention de la trame urbaine : trame viaire et trame parcellaire
- la dimension architecturale, en mettant en place un canon permettant de dessiner un paysage urbain homogène, dessinant des perspectives soulignées par les arcatures, les balcons...
Généralement en grès houiller, ces immeubles présentent des façades rigoureuses et sobres : cette sobriété s'impose comme une identité patrimoniale spécifique de Saint-Étienne.





Coupe-élévations des immeubles à cour du 20-22 rue de la Résistance.
(Dessins extraits de St-Etienne au XIXème de M Bonilla, F Thomas, p 96)
Les façades présentent une grande régularité aussi bien sur rue que sur cour et les passages sous porche et à travers les cours permettent de traverser des îlots constituant ainsi une alternative aux rues du plan en damier.

Caractéristiques à préserver et sources d'inspiration :
- L'organisation du bâti sur les parcelles selon la typologie des immeubles à cour donne naturellement lieu à une «convivialité urbaine» à travers la mise en place de «traboules» (tout en contribuant à une meilleure rentabilité économique).
- Un passage cocher donne accès à la cour depuis la rue, située sur l'axe de symétrie de la façade et marqué par la travée «Dalgabio». Les élévations sur rue présentent des linéaires de 7 à 13 travées de baies, disposées selon un rythme identique (env 2,60m d'axe en axe). De style néo-classique, l'écriture architecturale est d'une grande sobriété.
- Les rez-de-chaussées entresolés monumentalisent ces constructions dans le paysage urbain.
- Les élévations sur cour s'articulent autour des escaliers. Le rapport plein/vide des façades est marqué par de grandes ouvertures qui donnent à cette architecture de pierre l'image d'une structure à ossature.
- les façades (appareils) en grès houiller;
- les percements, en particulier les baies des rez-de-chaussée, à ne pas boucher, même partiellement;
- les éléments de second œuvre : ferronneries des garde-corps, les lambrequins, les persiennes ;
- les couvertures en tuiles simples.

ARCHITECTURE ÉCLECTIQUE - ART NOUVEAU

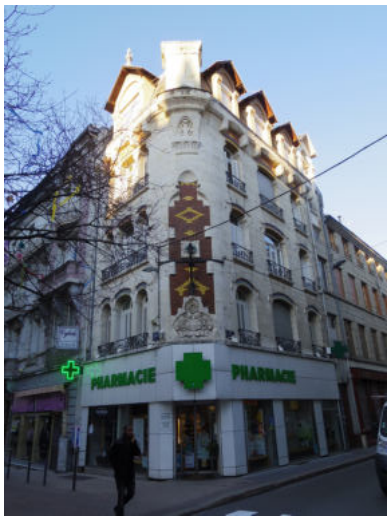
La dynamique économique de la ville au tournant du 19ème et du 20 ème siècle s'accompagne par la construction de nombreux immeubles affichant une écriture architecturale éclectique qui va suivre deux courants principaux :
- une écriture d'empreinte néo-classique, reprenant les codes de l'architecture classique (pilastres, frontons...) en leur donnant une interprétation variable selon la nature du programme;
- une écriture d'empreinte Art Nouveau, en particulier sur les nouveaux axes à forte valeur symbolique : rue Michelet, avenue de la Libération.

Ces immeubles de rapport ont pour commanditaires les grands noms de la bourgeoisie stéphanoise (négociants du textile comme F.Colcombet, Alexandre Cote (immeuble Cote, place Dorian en 1894), et pour architectes les renommés Léon et Marcel Lamaizière (auteurs de la Loire Républicaine, de la Condition des Soies, ...), Dodat, Ligonet, Chapelon, Noulin-Lespès...

Ils présentent de nouvelles compositions encouragées par le nouveau règlement d'urbanisme (1905), favorisant les traitements d'angle et les encorbellements qui seront autant d'occasions pour enrichir les façades de jeux volumétriques et de décors sculptés. Si le rythme des travées de baies demeure régulier, les façades sont subtilement animées par l'introduction de frontons, d'avant-corps, de balcons filants, de garde-corps en pierre ou en ferronnerie, qui introduisent de nouveaux rythmes pour composer une écriture architecturale éclectique, en rupture avec la traditionnelle composition des façades stéphanoises, affirmant plutôt une sobre élégance. Un nouveau langage décoratif, néo-classique, italianisant, régionaliste, historiciste, Art Nouveau... donne le ton à cette nouvelle architecture en rupture.



9 rue Littré : écriture éclectique courant néo-classique



14 rue François Gilet : écriture Art Nouveau



avenue de la Libération



6 rue Léon Potier



21 rue Barbusse



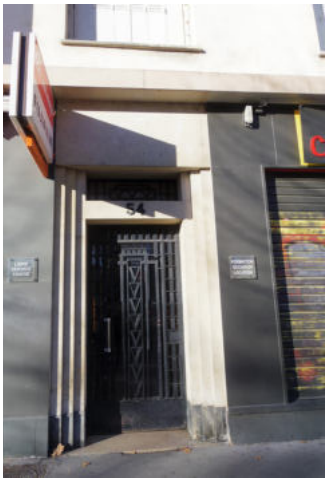
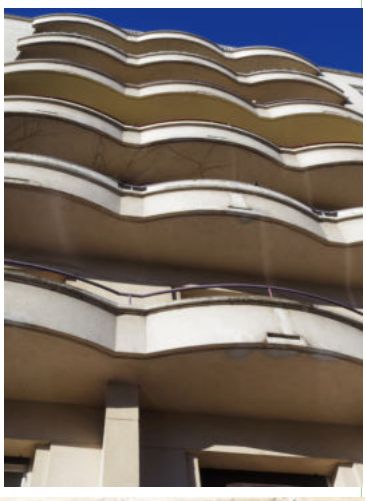
60 place Badouillère

Caractéristiques des immeubles de rapports à mettre en valeur et source d'inspiration :
- Immeubles construits en pierre appareillées, en briques et parement le plus souvent apparents,
- Le nombre de travées est paire et les travées latérales sont mises en valeur (frontons, pilastres, etc..)
- Rythme irrégulier des travées de baies et utilisation des baies géminées,
- Jeux volumétriques : balcons saillants, avant-corps, encorbellement, traitement et mise en valeur des angles,
- Ornementation importante de la sculpture et de la ferronnerie, empruntant à différents styles importés,
- Importance de la muralité, les «pleins», support de la décoration, sont plus importants que les «vides» des baies,
- Les menuiseries s'ajustent aux dessins courbes des baies et participent à l'écriture architecturale des façades.
- Rdc avec entresol , rdc commercial, porche vers cour centrale ou large porte d'entrée latérale.

ARCHITECTURE ART DÉCO - MODERNE (JUSQU'À 1970)

Les immeubles d'influence Art Moderne ou Art Déco sont nés d'une conjoncture économique particulière : d'une part la ville est dense, déjà bâtie, et n'offre plus que des parcelles aux caractéristiques singulières, (parcelle d'angle, ou de très faible largeur), d'autre part le béton offre des potentialités que l'inventivité d'architectes et d'entrepreneurs va saisir. Les façades présentent en général de grands percements plus larges que hauts où les menuiseries en bois sont très présentes. Les étages, de même hauteur, sont coiffés par une corniche saillante plate. Bossu, Subit et Gouyon, Hur, Dodat,...jouent avec des volumétries qui animent les façades, bow-window, balcons saillants, avant-corps...mais les constructions saisissent par leur composition générale qui tend à faire d'elles des «objets»...
Les rez-de-chaussées sont très fermés sur l'espace public.





Caractéristiques des immeubles d'influence Art déco, Art Moderne :
- Volumétries (balcon saillant, en retrait, bow-window) animent les façades,
- Composition générale qui tend à présenter la façade comme un «objet» indépendant : le rdc est en rupture avec l'ensemble des étages (recul ou importance du bandeau séparant le rdc du premier étage) ; les jeux sur l'épaisseur de la façade privilégient la volumétrie de l'ensemble de la construction au détriment de la mise en valeur d'un étage en particulier, comme dans l'architecture éclectique,
- Utilisation du béton qui rend possible des percements de grandes dimensions, des porte-à-faux,...
- Baies plus larges que hautes et importance des menuiseries qui participent à la composition générale de la façade,
- Relation à la rue dépendant de la présence ou non d'une activité commerciale. Sinon, souvent des garages sont prévus dans le programme avec accès par le soubassement.



REGLEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

REGLEMENT

1 – FONDEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

1.1. Nature juridique du SPR.

Les Sites Patrimoniaux Remarquables sont régis par la loi la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 dite Loi «CAP » qui a transformé les AVAP en SPR.
Un SPR a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Il est fondé sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.
Le SPR a le caractère de servitude d'utilité publique.

1.2. Effets de la servitude :

- SPR ET PLU
Le SPR est une servitude d'utilité publique. Elle entretient un rapport de compatibilité avec le PADD du PLU.

- SPR ET MONUMENT HISTORIQUE
Les bâtiments classés monuments historiques et les monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques sont régis par la loi de 1913. Le SPR ne modifie pas les réglementations et demandes d'autorisations nécessaires aux travaux portant sur ces bâtiments.

- SPR, ABORD DE MONUMENT HISTORIQUE ET SITE INSCRIT
Les servitudes d'utilité publique, instituées en application des articles L.621-30-1, L.621-31 et L.621-32 du code du patrimoine pour la protection du champ de visibilité des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques et de l'article L.341-1 du code de l'environnement relatif aux sites inscrits, ne sont pas applicables daux SPR. La servitude de protection des abords des Monuments Historiques (périmètre de 500 m) est conservée au delà du périmètre du SPR.

- SPR ET SITE CLASSE
Le SPR est sans effet sur la législation des sites classés.

- SPR ET ARCHEOLOGIE
Le SPR est sans effet sur la législation en matière d'archéologie. Celle-ci continue donc de s'appliquer indépendamment de la servitude de SPR notamment :
• En application de la loi validée du 27 septembre 1941, titre III), la législation sur les découvertes archéologiques fortuites, qui s'applique à l'ensemble du territoire communal, prévoit que : « toute découverte archéologique (poterie, monnaies, ossements, objets divers, etc.) doit être immédiatement déclarée au maire de la commune ou au Service Régional de l'Archéologie ».
• L'article R523-1 du code du Patrimoine, créé par le décret n°2011-574 du 24 mai 2011, prévoit que : « Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations d'aménagement.»

REGLEMENT

1.3. Autorisations préalables de travaux dans le périmètre du SPR **:**

Tous travaux ayant pour objet ou pour effet de transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble, bâti ou non, compris dans le périmètre d'un SPR sont soumis à une autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente mentionnée aux articles L. 422-1 à L. 422-8 du code de l'urbanisme. Les projets qui seront par nature soumis au code de l'urbanisme feront l'objet d'un dépôt de déclaration préalable, de permis de construire, de permis de démolir ou de permis d'aménager.
Les projets non soumis à l'autorisation au titre du code de l'urbanisme feront l'objet d'une autorisation spéciale de travaux à déposer auprès de l'autorité compétente en matière d'urbanisme. Ces autorisations peuvent être assorties de prescriptions particulières destinées à rendre le projet conforme aux prescriptions du règlement de l'aire.
En cas de désaccord avec l'avis ou la proposition de l'architecte des bâtiments de France, l'autorité compétente transmet le dossier accompagné de son projet de décision au Préfet de région qui statue.

1.4. Publicité :

Le principe d''interdiction de la publicité dans les périmètres SPR est régi par l'article L-581-8 du Code de l'Environnement. Il n'y est dérogé que dans le cadre du règlement local de publicité de la Ville de Saint Etienne établi en application de l'article L.581-14, puis du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui viendra s'y substituer..

1.5. Installation de caravanes et camping :
L'installation de caravanes, quelle qu'en soit la durée, le camping pratiqué isolément ainsi que la création de terrain de camping, sont interdits dans le SPR (art. R.111-42 du Code de l'Urbanisme).

2 – DISPOSITIONS APPLICABLES AU SPR CENTRE SUD DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE

2.1. Champ d'Application du SPR **sur le territoire de la commune de Saint-Etienne :**

Le SPR CENTRE Sud s'applique sur une partie du territoire communal, délimitée sur les documents graphiques sous la légende : «Périmètres du SPR. ».

2.2. Division du territoire en aires :

Le territoire de Saint-Etienne couvert par le périmètre du SPR Centre Sud comprend une aire unique dont les limites sont reportées sur le document graphique.
Il comprend un secteur Bourg Médiéval dans lequel des dispositions particulières peuvent être précisées.

REGLEMENT

2.3. Catégories de protection :

Périmètre de l'AVAP

Périmètre général

Limite de secteur

PROTECTIONS

Bâtiment protégé au titre des monuments historiques (classé)

Bâtiment protégé au titre des monuments historiques (inscrit)

Valeur architecturale

Architecture remarquable	Bâtiment de qualité architecturale emblématique ayant valeur de «signal». Ces éléments sont à conserver, restaurer ou mettre en valeur. Leur démolition est interdite.
Élévation remarquable	Élévation de qualité architecturale emblématique, y compris en dépit de l'état sanitaire ou de l'évolution d'un bâtiment. Ces éléments sont à conserver, à restaurer, à mettre en valeur. Leur démolition est interdite.
Travée Dalgabio	Élément d'ordonnancement à maintenir lisible
Immeuble à cour	
Devanture protégée	
Élévation autonome	Élévation qui par sa volumétrie, son écriture architecturale, son implantation s'inscrit en rupture dans le contexte urbain patrimonial. Ces éléments peuvent être entretenus et conservés. Leur modification ou leur remplacement est toutefois souhaitable.

Typologie de référence pour les règles architecturales

- Architecture de bourg (médiéval, renaissance)
- Architecture stéphanoise
- 17-18 : architecture classique
- 19 : architecture classique
- 19 : architecture éclectique néo-classique
- 19 : architecture NEO-classique
- 19 : architecture éclectique Art-Nouveau
- 20 : immeuble d'habitation
- 20 : architecture Art-Déco Art Moderne
- 20 : architecture 30 glorieuses
- Bâti passementier
- Usine urbaine et atelier
- Bâtiment
- Hôtel particulier
- Equipement
- Religieux
- Bâtiment non patrimonial
- Bâtiment adventice

REGLEMENT

Prescriptions urbaines et paysagères



Architectes

L = LAMAIZIERE
C et T = CLERMONT ET TESSIERE
Ber = BERNARD
Dod = DODAT
PA D = P.A. DALGABIO (arch voyer)
JM D = J.M DALGABIO (arch voyer)
BOI = BOISSON (arch voyer)
Far = FARAT
Zie = ZIEGLER
Bui = BUISSON
C/B = CLERMONT ET BOSSU
Chap = CHAPELON
Sub/Gou = SUBIT et GOUYON
NL = NOULIN - LESPES
Be/Bou = BEAL ET BOURDEIX
Hur = HUR (auteur du plan d'embellissement et d'extension de 1938)
Chos = CHOSSON
Exe = EXBRAYAT
Mon = MONTUCLARD
Mas/Mar = MAS et MARTIN
Pa = PARADIS
Bov = BOVLIN
BO = BOSSU
Pre = PREYNAT
Cath = CATHEBRAS
Bes = BESSON
D = DALGABIO = PA D
Gro = GROS
May = MAYER
Bou = BOULIN

REGLEMENT

3 - Fonctionnement : Démarche à suivre pour la mise en place d'un projet :

Pour établir un projet en SPR, la démarche sera la suivante:
- consulter le plan réglementaire du SPR pour déterminer si la construction ou la parcelle concernée fait l'objet de prescriptions réglementaires particulières,
- consulter le règlement général du SPR, qui fixe les prescriptions relatives au bâti existant et aux constructions futures, les prescriptions sur le traitement des limites de propriété, en particulier sur le domaine public,
- établir les projets en tenant compte des différents éléments réglementaires portés sur les plans et dans le règlement, applicables au terrain concerné et à la nature du projet envisagé.

Le règlement du SPR est indissociable du document graphique réglementaire dont il est le complément.

Colonne de rédaction du Règlement	Colonne présentant uniquement des explications sous forme de dispositions à éviter ou à rechercher
Les parties du Règlement se déclinent suivant les grandes familles typologiques repérées POUR LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES REPÉRÉES. POUR LES AUTRES, se reporter aux règles des constructions nouvelles.	

REGLEMENT



-A-
DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES ET FUTURES

REGLEMENT
DISPOSITIONS GENERALES

1. Les émergences

1.1. Les machineries d'ascenseurs, VMC, antennes et paraboles, réseaux électriques, descentes EP

Interdictions

+ Antennes, paraboles, équipements divers :
- Les machineries d'ascenseurs ne devront pas émerger de la couverture.
- Les paraboles sont interdites sur toutes les façades et toitures visibles depuis l'espace public et sur les façades des immeubles exceptionnels et remarquables, y compris non visibles du domaine public.
- Les extractions VMC seront invisibles depuis l'espace public.
- Aucune filerie à usage privatif n'est autorisée en façade.

+ Récupération et descentes d'eaux pluviales (EP) :
- Le cheminement aléatoire des descentes EP en façade est interdit.
Les évacuations d'eaux pluviales des terrasses tropéziennes ne devront pas être visibles en façade.
- L'emploi du PVC est interdit pour tous les ouvrages réalisés traditionnellement en zinc : descentes EP, les gouttières, crochets, etc...
- Il est interdit de bûcher, d'endommager, de masquer ou de rompre un décor architectural, une composition de façade par la mise en oeuvre de descentes EP.

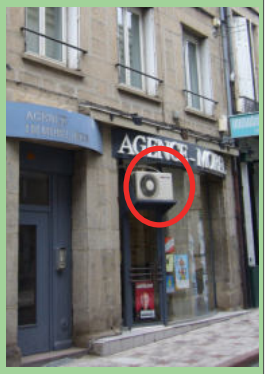
Obligations

+ Antennes, paraboles, équipements divers :
- Les équipements de type extracteur, paraboles et antennes seront démontés des façades visibles du domaine public.
- Les installations d'antenne et de parabole devront être intégrées au volume couvert du bâtiment, ou de toute autre manière qui les rendra invisibles depuis l'espace public. Le ton de ces ouvrages sera foncé pour être au plus proche du matériau de couverture.
- Les dispositifs d'antennes et de paraboles seront mutualisés. La pose se fera sur les façades secondaires ou en toiture et non visibles depuis l'espace public.
- Les réseaux électriques devront être fixés le plus discrètement possible sur les corniches, bandeaux pour les parties horizontales, et en limite de mur mitoyen, le long des descentes EP pour les parties verticales.

+ Récupération et descentes d'eau pluviales :
- Pour tous les types de bâtiments, les projets de réfection de couverture devront préciser les emplacements de gouttières et des descentes EP. Leur tracé devra être le plus simple et le plus rectiligne possible.
- Les descentes EP seront disposées aux angles des façades ou en limite de mur mitoyen, sauf impossibilité technique.
- Les descentes EP et les gouttières seront réalisées en zinc, cuivre naturel ou prépatiné selon le matériau de couverture employé. Elles seront espacées au maximum de 20m. La pente des gouttières doit être adaptée.
- Les gouttières devront reprendre les dispositions d'origine (pose à l'anglaise, à la havraise ou pendante).
- Les dauphins de protection des descentes débordant sur l'espace public seront obligatoirement en fonte.
- Les dauphins de protection autre qu'en fonte débordant sur l'espace public pourront être protégés par un encadrement métallique.
- Les descentes ou gouttières zinc pourront être peintes dans la tonalité générale de la façade selon l'architecture du bâtiment.

Explications de la règle





Les paraboles et autres émergences techniques donnent une image négative du bâtiment sur lequel elles viennent se poser.



Des façades envahies par des réseaux électriques. Résultat : perte de lisibilité.



A éviter : le trajet des descentes EP a été dévoyé pour éviter les boutiques mais il est venu perturber la lecture des piédroits du porche d'entrée.



Exemple à proscrire : la descente EP est insérée dans la maçonnerie qui a été bûchée et fragilisée.

REGLEMENT
DISPOSITIONS GENERALES

1.2. Les escaliers ou ascenseurs hors-oeuvre

Interdictions

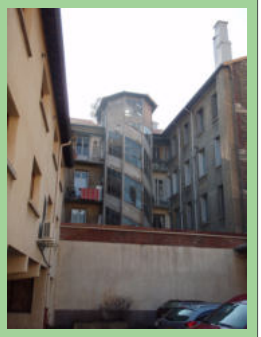
- Toute dépose, même partielle, toute suppression de tout ouvrage de ce type sur les bâtiments classés remarquables, nonobstant les besoins impliqués par leur restauration

Obligation

- La restauration et la conservation des ouvrages de qualité sera obligatoire.

Explications de la règle







Escaliers et ascenseurs hors-oeuvre donnant sur les cours arrières de certaines constructions.



EX : ascenseurs en verre intégrés à une façade existante



REGLEMENT
DISPOSITIONS GENERALES

2. Les devantures commerciales existantes et à venir

2.1 La devanture dans le paysage de la rue

Interdictions

- Il est interdit de prolonger la devanture d'un même commerce sur plusieurs rez-de-chaussée d'immeubles différents et mitoyens.

- Il est interdit d'interrompre un effet de collection par la mise en place d'une devanture en rupture avec les qualités d'écriture architecturale qui fondent l'effet de collection.

Obligations

- Toute devanture doit respecter et rendre lisible au rez-de-chaussée le rythme parcellaire.

- Toute devanture doit respecter le rythme et l'ordonnancement de l'immeuble.

- Les entrées des immeubles doivent être maintenues et lisibles.

2.2 La devanture dans l'immeuble

Interdictions

- Il est interdit de supprimer l'accès aux étages, sans aménagement d'une solution simple et directe permettant un usage normal de ceux-ci.

- Il est interdit de détruire, boucher, masquer les baies des niveaux d'entresol des immeubles, pour placer des devantures, vitrines, bandeaux d'enseignes, dispositifs divers d'éclairage, etc..

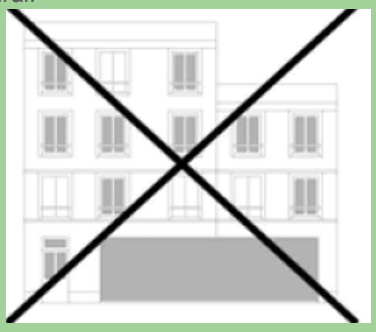
- Il est interdit de détruire, de masquer, les bandeaux moulurés ou non ; les traverses des baies entre l'entresol et les baies du rez-de-chaussée ; les consoles qui appartiennent à l'architecture de l'immeuble,

- Il est interdit de juxtaposer sur un même immeuble des devantures aux couleurs trop différentes, trop contrastées et/ou ayant des écarts de valeurs (intensité claire/sombre) trop en contraste,

- Les huisseries blanches seront interdites.

Explications de la règle

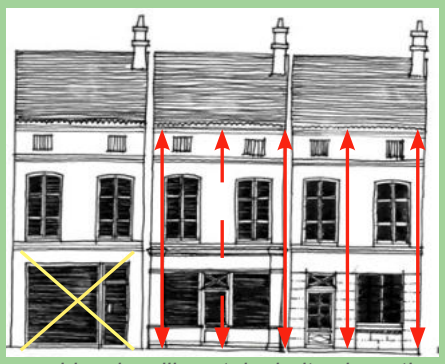
Le paysage urbain est fortement marqué par les rez-de-chaussée, commerciaux ou non. Toute intervention sur une devanture peut venir interrompre un équilibre urbain ou architectural.



Interdit :
Une même devanture se prolonge sur deux immeubles : le rythme urbain et parcellaire n'est plus lisible.



A suivre :
Le traitement donne lieu à deux devantures respectant le rythme urbain et parcellaire.



Immeubles du milieu et de droite : les rythmes sont respectés
A gauche : la construction semble flotter sur un grand vide alors qu'il importe de maintenir la lecture de la descente des charges



A éviter :
La devanture se prolonge sur deux immeubles différents et altère la lecture du rythme urbain

REGLEMENT
DISPOSITIONS GENERALES

Obligations

- Les devantures repérées et protégées au titre du SPR ne pourront être déposées : elles seront restaurées à l'occasion de travaux portant sur la façade de l'immeuble ou sur le commerce.

- Les devantures devront être entretenues propres et en bon état, et ne pas présenter de risques en termes de sécurité publique. Les devantures pouvant présenter un danger devront être modifiées et sécurisées.

- Les baies d'entresols disparues seront restituées, de même que les piliers d'arcades, les trumeaux caractérisant les immeubles à cour de rubaniers.

- Le rez-de-chaussée et son entresol, comprenant une ou plusieurs devantures, devront toujours être organisés, ordonnancés, pour rendre lisible et crédible la descente des charges ;

- Les devantures s'inscriront toujours comme des éléments lisibles pour former un niveau de soubassement constitutif de l'unicité de l'immeuble, et ceci quel que soit le nombre de travées (cohérence et harmonie entre plusieurs devantures appartenant à un même immeuble) ;

- Les couleurs des menuiseries des baies d'entresol seront identiques sur un même immeuble. Seules des nuances dans les couleurs et les valeurs sont tolérées ;

- Les portes-fenêtres constituant des devantures de boutique ou d'ateliers seront maintenues, entretenues et conservées en place. Une attention particulière sera portée sur leur traitement afin de conserver ou de retrouver une lecture homogène et cohérente de toutes les porte-fenêtres sur l'ensemble du rez-de-chaussée ;

- Une accessibilité indépendante aux étages (sans traverser un local commercial) devra être maintenue.

Explications de la règle

Dans l'architecture traditionnelle, la devanture s'inscrit au rdc, sur le premier niveau de l'immeuble, participant ainsi à la base qui forme le niveau de soubassement pour les étages appelés «corps de façade».



Quartier Saint Roch : devanture protégée



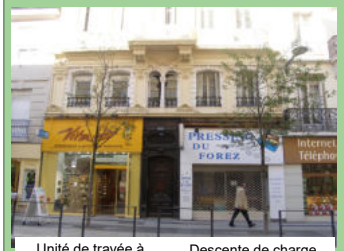
Interdit : L'entresol est masqué par le bandeau d'enseigne



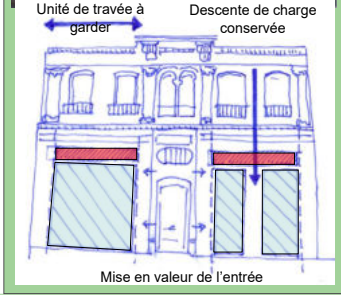
Interdit : L'immeuble semble être porté par un vide. L'écriture architecturale de la devanture est sans lien avec celle de l'immeuble.



Interdit : Le bandeau mouluré entre le rdc et le 1er étage est masqué par le coffre plat de la devanture.



Interdit : Les larges enseignes masquent peut-être des baies d'entresol...



Exemple de traitement permettant de retrouver une cohérence du soubassement et du corps de façade

REGLEMENT
DISPOSITIONS GENERALES

2.3 La typologie de la devanture

Interdictions

- Il est interdit de poser une devanture en applique sur une façade présentant, au rez-de-chaussée, des éléments d'architecture conçus pour être vus. Si les trumeaux étaient destinés à être vus, ils le resteront,

- Il est interdit de laisser apparentes des maçonneries ou des éléments anciennement masqués par une devanture en applique. Des trumeaux destinés à être cachés ne pourront être apparents.

- Il est interdit de se servir des baies des entresols comme supports d'enseignes.

- Il est interdit de remplacer une devanture en applique par une devanture en tableau quand la structure de l'immeuble conduit à penser que celle-ci a toujours été cachée par une devanture en applique.

- Il est interdit de cacher par une devanture en applique une structure porteuse de l'immeuble destinée à être vue;

- L'installation de devantures en applique est interdite sur les immeubles de type Médiéval Renaissance.

Obligations

- Les devantures en applique devront être organisées et composées de façon à proposer un découpage des surfaces opaques et des surfaces vitrées en cohérence avec l'identité patrimoniale de l'immeuble sur lequel elle s'inscrivent,

- Les devantures en applique cachant des baies ou des structures appartenant à la construction et destinées à être vues seront déposées,

- Les devantures en tableau disposeront leurs vitres au minimum à 15-25 cm du nu extérieur du mur de façade de manière à laisser voir l'épaisseur des maçonneries porteuses, qui doivent être identifiées et lisibles en tant que telles.

Explications de la règle

La devanture est soit en applique, quand elle vient se superposer en avant de la façade du rez-de-chaussée, soit en tableau, quand les vitrines sont placées dans les vides des baies et que les trumeaux ou la structure porteuse de l'immeuble sont visibles.



Devanture en applique
La devanture en applique habille l'encadrement de la baie, c'est un coffrage menuisé faisant saillie sur la maçonnerie.

Devanture en tableau (en feuillure)
Elle est composée de vitrines qui s'inscrivent dans la composition des baies de l'immeuble et dans le matériau constitutif de la structure de l'immeuble. Elle laisse visibles les trumeaux de l'immeuble (qui ont été souvent été conçus pour être vus).



Les immeubles de type Médiéval Renaissance ne sont pas adaptés à la mise en place de devantures en applique



Bon exemple: Rue des Martyrs de Vingré

Le choix d'une devanture en tableau laisse visibles les trumeaux de l'immeuble (qui ont été conçus pour être vus).

REGLEMENT
DISPOSITIONS GENERALES

2.4 Les matériaux de la devanture

Interdictions

- Il est interdit d'utiliser du PVC (devantures et systèmes de fermeture),

- Les volets métalliques placés au-devant de la vitrine côté rue sont interdits,

- Les verres réfléchissants sont interdits,

- Les habillages rapportés sur les devantures anciennes sont interdits.

Obligations

- L'emploi du bois est imposé pour les devantures implantées sur les immeubles remarquables.
Sur les autres immeubles, le bois pourra être imposé afin de permettre une bonne intégration de la devanture dans l'architecture de l'immeuble,

- L'ensemble de la façade commerciale aura un aspect mat, non réfléchissant.

- Un maximum de deux matériaux et de deux couleurs différentes sera utilisé pour la réalisation des parties opaques de la devanture commerciale,

- Les systèmes de protection de la vitrine seront installés à l'intérieur du commerce afin de maintenir intact l'aspect de la vitrine.

- Le coffre des volets de protection sera obligatoirement placé à l'intérieur du commerce, derrière la façade commerciale. Exceptionnellement, en cas d'impossibilité technique, le coffre de volet roulant pourra être placé dans la profondeur de l'ébrasement de la façade, sans saillie par rapport au nu extérieur des maçonneries. Dans ce cas, il recevra un traitement particulier de décors, pour l'intégrer au dessin de la devanture.

- Les solutions de verre renforcé ou de grilles et volets intérieurs seront privilégiées.

- Les rideaux de protection seront en mailles ajourées de façon à laisser l'intérieur du commerce visible, et en tôle perforée ou prélaquée, de teinte sombre sans inscription, s'ils sont placés à l'extérieur.

- Sur les devantures repérées, les volets en bois extérieurs ainsi que leurs coffres, avec ou sans panneaux décorés, seront conservés, restaurés ou restitués dans leurs dispositions originelles (rythmes, proportions).

Explications de la règle

Traditionnellement, toutes les devantures en applique étaient en bois. Peintes, souvent de couleurs sombres, elles constituaient le long des rues un niveau homogène dans un même matériau pour former un soubassement aux façades en pierre et en enduit. L'apparition de matériau de synthèse a modifié cette tradition au fil du temps, favorisant une hétérogénéité dans les quartiers où l'activité commerciale est prépondérante.



A éviter :
La pose de volets métalliques au devant des vitrines affecte négativement la lecture de la verticalité de la façade.



Volets bois extérieur caractéristiques de l'occultation des devantures



Volets bois extérieur repérés et protégés

REGLEMENT
DISPOSITIONS GENERALES

2.5 Les enseignes

Interdictions

Sont interdits :
- L'installation d'une enseigne devant une baie, un balconnet ou sur un garde-corps de balcon.
- L'installation d'enseignes en toiture ou sur terrasse en tenant lieu.
- L'implantation d'enseignes masquant les bandeaux, traverses ou maçonneries séparant les baies du rdc de celles de l'entresol.
- La pose d'enseignes en tableau sur des parties de l'édifice destinées à être vues, parties décoratives ou non.
- L'installation d'enseignes perpendiculaires au mur devant une fenêtre ou un balcon.
- L'installation d'enseignes venant masquer, même ponctuellement, un rez-de-chaussée entresolé.

Obligations

+ Enseignes bandeau :
- Les enseignes laisseront apparentes toutes les parties de la construction destinées à être vues. Elles seront disposées de manière à laisser visibles et lisibles toutes consoles, bandeaux moulurés, traverses, maçonneries, y compris et à fortiori dans le cas où ces éléments séparent les baies du rdc de celles de l'entresol.
- L'enseigne sera située dans la largeur de la devanture, sans empiéter sur le linteau et les piédroits de la porte de l'immeuble et entièrement sous le niveau bas du premier étage. (voir cas particulier).
- Dimensions : Les dimensions doivent être limitées en hauteur, en saillie et en épaisseur (entre 5cm et 8cm).
- La typographie des écritures n'excédera pas 50 cm maximum et présentera des proportions équilibrées par rapport à la composition de la façade.
- L'installation d'une enseigne sur la face avant d'un auvent, d'un store ou d'une marquise sera limitée à une seule par établissement, d'une hauteur maximale de 0,40m.

- **Dans le cas des rez de chaussée entresolés,** l'enseigne pourra être disposée en dessous du niveau bas du plancher haut de l'entresol de manière à lire l'échelle monumentale existante.

- **Dans le cas de devanture en applique,** l'enseigne sera soit peinte directement sur le linteau du magasin, soit réalisée en lettres découpées indépendantes.

- **Dans le cas de devanture en tableau**, l'enseigne pourra prendre place dans la baie ou sur la maçonnerie de façade. Elle peut alors être composée de lettres découpées, fixées directement sur la façade ou par l'intermédiaire d'un support transparent.

+ Enseigne perpendiculaire ou drapeau :
Elles seront réalisées en bois ou métal peint, ou matériau de synthèse, éventuellement dans un matériau de type PVC.

Explications de la règle

L'enseigne est un signal permettant l'identification immédiate et rapide du magasin et de son activité, un moyen de communication pour se faire connaître et reconnaître. Soigneusement traitée, elle attire l'œil, anime et enrichit le paysage urbain. Dégradée, standardisée ou surdimensionnée, elle banalise le lieu et dénature l'espace et /ou l'architecture. Le nombre d'enseignes par commerce doit être limité, afin de ne pas flouer le paysage urbain et la lecture des immeubles.



Simplicité et sobriété ne sont pas contradictoire avec reconnaissance et renommée.



Interdit : L'enseigne masque l'appui de baie mouluré des ouvertures de l'entresol et interrompent le trumeau permettant de comprendre qu'il s'agit d'un rdc entresolé.



A éviter : L'enseigne est disposée trop près de la console en pierre. Elle doit être disposée en rupture de façade, c'est-à-dire bien souvent en limite mitoyenne.



La multiplication des enseignes rend difficilement compréhensible le message

REGLEMENT
DISPOSITIONS GENERALES

2.6 Les dispositifs d'éclairage et de ventilation

Interdictions

- Les caissons lumineux;

- L'utilisation de tube néon haute tension;

- Les enseignes clignotantes ;

- La pose en saillie des ventilateurs et climatiseurs ;

- Les encastrements des éléments d'éclairage ne détruiront aucun élément décoratif et/ou mouluré de la façade.

- Les spots montés sur potence ;

- L'utilisation de diffusion lumineuse directe intégrée aux enseignes et formant caisson ou boîtier.

Obligations

- Les ventilateurs et climatiseurs seront intégrés à la devanture, soit encastrés dans une imposte fixe au droit de la vitrine ou de la porte d'accès au commerce, soit insérés dans le soubassement de la devanture et en tableau.

- **Dans le cas d'une devanture en applique,** l'éclairage par spots sera disposé dans la partie haute, bandeau en saillie, corniche d'entablement de la devanture en laissant visible et lisible tout élément de la façade décoratif ou non (consoles, bandeaux, sculptures...).

- **Dans le cas d'une devanture en tableau,** l'éclairage sera soit derrière les lettres découpées, soit encastré.

- Les encastrements des éléments d'éclairage seront discrets (dans les joints des pierres pour les façades en pierre apparentes) et laisseront visibles et lisibles les éléments décoratifs et/ou moulurés de la façade.

Explications de la règle

L'éclairage de la devanture et de l'enseigne drapeau a un impact fort et différent selon le moment de la journée : la nuit, un éclairage fort peut être ressenti comme agressif et dévaloriser le paysage de la rue. Une entente entre les commerçants peut être recherchée pour limiter le nombre de sources lumineuses et les couleurs des éclairages mis en place.

L'éclairage doit rester direct et continu. Les sources lumineuses doivent rester discrètes, dans le même ton que les supports sur lesquels elles sont fixées.





Bon exemple, cas d'une devanture en applique : spots encastrés en partie haute



Bon exemple :
Devanture en tableau : éclairages fixés sur le mur et n'altérant pas les éléments de la façade (le bandeau mouluré est visible et lisible). Attention néanmoins à l'éclairage rasant sur la pierre qui peut faire saillir les défauts, saletés, etc....



Interdit : éclairages sur potence.

REGLEMENT
DISPOSITIONS GENERALES

2.7 Les stores

Interdictions

- Les stores bannes de protection solaire ne dépasseront pas la largeur des baies commerciales. Ils ne fileront pas sur les trumeaux pour aller de baies à baies sans interruption.

- Les stores ne supporteront aucune enseigne et aucun graphisme ou lettrage sauf (de façon discrète) sur le lambrequin.

Obligations

- La lecture d'ensemble des rez-de-chaussée de chaussée entresolés ne devra pas être perturbée par la mise en place de stores.

- Les stores seront uniquement posés sur les baies du rez-de-chaussée.

- Le store sera ajusté à la forme de la baie.

- Il s'harmonisera avec le caractère de l'immeuble et de la rue et disposera d'un mécanisme discret et esthétique.

- Il sera droit, pliant, mobile et de préférence de couleur unie, en matériaux tissés.

- Devantures en tableau :
Les stores seront placés entre les piédroits, en tableaux, et jamais sur les maçonneries de façade.

- Devantures en applique :
Les stores seront encastrés dans la façade commerciale afin d'éliminer les couvertures en métal peu esthétiques,
Les éléments devront être intégrés dans le volume de l'applique, entre piédroit.

- Le maintien de mécanismes anciens, restaurés, est préférable, à titre de témoins, quand cela est possible.

Cas Particuliers

- Dans le cas de terrasse de restaurant, et de rez-de-chaussée entresolé, le store filant au niveau du rez-de-chaussée sera toléré, mais on cherchera des solutions alternatives.

- Si l'activité commerciale s'étend à l'entresol, des petits stores sont autorisés voire recommandés, dans la limite de la largeur des fenêtres, afin de conserver la double lecture du rez-de-chaussée et de l'entresol comme niveau de soubassement de la façade.

Explications de la règle

Les stores assument une identité visuelle importante pour le commerce. Par leur débord sur l'espace public, ils ont un fort impact sur la lecture du paysage urbain. Aussi importe-il de maîtriser l'habillage des devantures commerciales par des stores, en termes de qualité, de couleur, de forme.



Interdit : store fixe, rigide, pérenne. Les dimensions du lettrage sont trop importantes.



Bon exemple pour le choix du store en toile, uni, repliable, au lettrage discret placé en lambrequin.
En revanche, cet exemple montre bien combien un store filant peut écraser le rdc et altérer la lecture de l'échelle du rez-de-chaussée entresolé. La couleur identique sur les deux niveaux ne peut constituer une solution satisfaisante.



Bon exemple : Stores en toile ajustés aux baies de l'entresol, donnant une bonne lisibilité de l'ensemble;



-B-
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

REGLEMENT



REGLEMENT

-I-
EPIDERME
ET PAREMENT PLEIN

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

1. Les façades en grès houiller

1.1. Les façades sur rue et les façades arrières

Interdictions

- Les façades sur rue en grès houiller apparent en bon état de conservation ne pourront être enduites,

- L'emploi de peintures étanches ou de matériaux d'étanchéité est interdit,

- L'emploi de ciment ou de tout autre enduit hydraulique est proscrit,

- L'emploi de matériaux de substitution tel que le béton est proscrit pour la restauration des monolithes afin de ne pas altérer l'équilibre de résistance de l'ensemble (création de points durs) d'une part et ne pas rompre dans la couleur et la matérialité d'autre part,

- La pierre ne devra pas être sablée ou ravalée par un procédé mécanique qui pourrait endommager son épiderme,

- Toute autre pierre, de quelque nature que ce soit, sortant de cette gamme est interdite,

- Le parement éclaté* est interdit,

- L'ajout de bandeaux intermédiaires et d'appuis de baie est interdit, dès lors que leur présence à l'origine de la construction n'est pas avérée,

- Les arcs de décharge appareillés ne seront pas remplacés par des linteaux (et inversement).

Obligations

- **Les parements en grès houiller apparent devront rester apparents**, sauf en cas de pierres très altérées ou scarifiées. Ils pourront recevoir dans ce cas, si nécessaire, un enduit à la chaux naturelle (ou chaux hydraulique naturelle NHL2 et 3,5),

- Les enduits (ravalement/reprise d'une façade enduite ou intervention sur une façade secondaire non visible depuis le domaine public) seront réalisés à la chaux naturelle sur les maçonneries anciennes. L'aspect, la granulométrie et la nature des enduits traditionnels refaits devront être le plus approchant possible voire similaires à l'enduit d'origine. Un soin particulier devra être apporté dans le choix du sable qui donne la couleur à l'enduit,

- Les travaux devront respecter et mettre en valeur les différents types d'appareillage répertoriés, leur calepinage, les différentes moulurations :
+ L'appareillage de grès en blocs monolithes est à conserver apparent car il s'approche d'une structure à ossature participant pleinement à l'ordonnancement de la façade,
+ En cas d'intervention sur les blocs monolithes, les trumeaux et les allèges devront également être repris selon les dispositions d'origine.

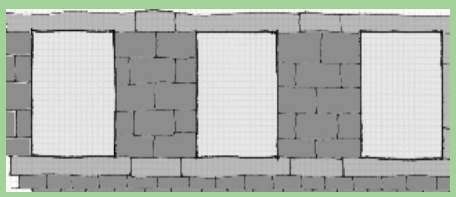
Explications de la règle

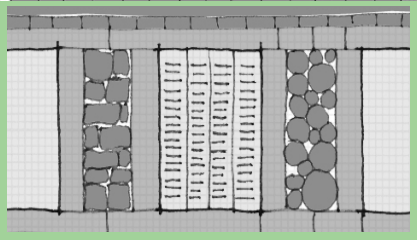
Les façades en grès houiller des constructions les plus anciennes de Saint-Etienne sont construites à partir d'éléments en pierre de taille que constituent parements unis (table plate, trumeaux*, allège*, chaînages*) et moulurés (corniche*, bandeau*, sculptures*). Ces pierres étaient généralement employées pour leur excellent rôle «mécanique» dans la construction, mais aussi et surtout dans le décor de la façade par la sculpture des pierres saillantes. Le grès houiller est le véritable trait d'union des constructions traditionnelles stéphanoises. Extrait à proximité immédiate de la ville, à portée du monde ouvrier, il a été adopté malgré des caractéristiques physiques peu convaincantes : une gélivité aisée, une friabilité et une tendance à la desquamation et à la désagrégation de son épiderme, une faible résistance à l'écrasement et à la compression.*

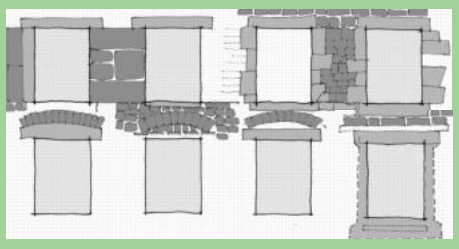
Type 1 dit «remplissage appareillé ou aléatoire » : *élévations construites en petit appareil à joints croisés ou moyen appareil mieux composé.*











Des maçonneries de blocage viennent remplir les trumeaux entre deux jambages monolithes.

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

Obligations

- Les pierres abîmées seront remplacées par des pierres de même nature, en grès, présentant les mêmes qualités en termes de porosité, de granulométrie, de résistance et de couleur,
- Si nécessaire, elles pourront être reprises ponctuellement au mortier de réparation de pierre,
- Le parement de la pierre sera traité pour obtenir un aspect comparable à celui de l'existant,
- Une patine d'harmonie à base de chaux aérienne (à des dosages différents selon le degré d'opacité voulu) pourra être employée sur les parements en restauration,

- Les trumeaux seront conservés jusqu'au niveau du sol,

- Les joints devront être repris au mortier de chaux aérienne,

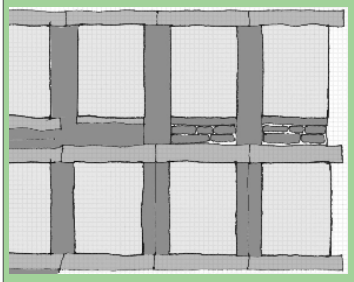
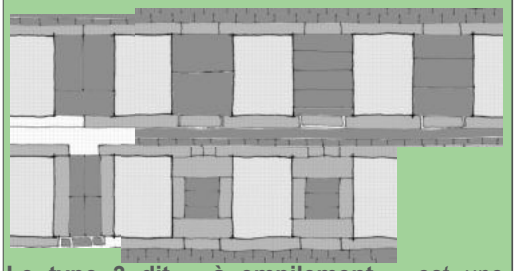
- Les éléments en pierre artificielle existants ou venant en remplacement seront mis en oeuvre dans un souci de respecter la modénature, la granulométrie et la nature des mortiers adaptés,

Un soin particulier sera apporté dans la réfection des joints de maçonneries qui font parfois l'objet de traitements particuliers.

Recommandations
Illustrations et explications

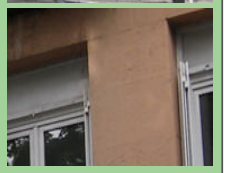
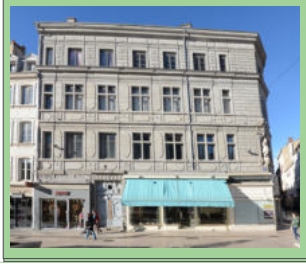
Le type 2 « structurel » *se distingue par l'emploi de blocs monolithiques pour les trumeaux et les linteaux. Dans une variété extrême, les linteaux font aussi office d'allèges (soit monolithiques soit fractionnées). Dans les autres cas, un remplissage entre les niveaux est construit de moellons non équarris à joints croisés.*



Le type 3 dit « à empilement » *est une variation du type « structurel » dans le sens où les trumeaux sont subdivisés sur toute leur hauteur. Les épaisseurs entre niveaux sont occupées par des rangs croisés de moellons équarris ou de blocs de grès houiller suivant la qualité de façade.*



5 Place du Peuple : façade en grès houiller (XVIIème siècle)

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

1.2. La couleur des pierres

Interdictions

- La mise en couleur par peinture étanche est interdite sur les parements en pierre,

- La mise en oeuvre de badigeons prêts à l'emploi est interdite.

Obligations

Les parements pierre pourront recevoir une coloration par :
- eau forte
- badigeon

Ils devront être constitués sur place,

- Une patine d'harmonie à base de chaux aérienne (à des dosages différents selon le degré d'opacité voulu) pourra être employée sur les parements en restauration.

Explications de la règle



Deux constructions «jumelles» : la peinture de la façade sur rue de la construction de droite banalise le paysage urbain et fragilise la construction (si peinture étanche)

Le grès houiller naturel possède des variations de couleur et de matière qu'il est nécessaire de conserver pour mettre en lumière les caractéristiques intrinsèques de la façade.



Le grès houiller gris offre différentes nuances allant du bleuté à l'ocre orangé. Les façades sont maçonnées, souvent de manière spectaculaire et en moellons de tailles très variables.

Une teinte naturelle anime le grès houiller.
Une couche protectrice par badigeon ou eau forte semble nécessaire dans le temps.

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

1.3. Les joints de parements

Interdictions

- La mise en oeuvre de joints en ciment hydraulique est interdite,
- Les joints de couleur blanche sont proscrits.

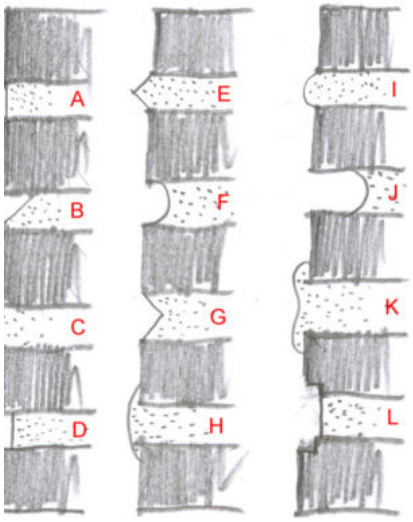
Obligations

- Toutes façades faisant l'objet d'un ravalement, d'un rejointoiement devront faire au préalable l'objet d'un lavage à l'eau claire sous pression basse pour retirer les salissures polluantes, les crasses persistantes et retrouver la véritable teinte d'origine du parement de façade,

- Les joints d'origine devront être restaurés ou réparés au mortier de chaux aérienne après un dégarnissage et une purge complets de l'ancien jointoiement en place à l'outil manuel. Le dégarnissage des joints ne devra pas élargir l'espace entre les matériaux à liaisonner,

- Tout joint ancien en ciment sera déposé pour laisser respirer les supports en maçonneries de pierre au bénéfice de matériaux traditionnels,
- En cas de difficulté à purger manuellement les anciens joints hydrauliques, un sciage soigné dans l'épaisseur pourra être autorisé,

- Toute technique répertoriée ci après pourra faire l'objet d'une mise en oeuvre :



*Joints pleins (**A**)*
*- Joints chanfreinés (**B**)*
*- Joints rubannés et saillants (**C**)*
*- Joints en creux (**D**)*
*- Joints en chanfrein double (**E**)*
*- Joints en canal (**F**)*
*- Joints en anglet (**G**)*
*- Joints beurrés (**H**)*
*- Joints bombés (**I**)*
*- Joints creux à gorge (**J**)*
*- Joints saillants arrondis (**K**)*
*- Joints refendus (**L**)*

- La couleur des joints sera choisie dans des nuances de gris, dont les tonalités se rapprocheront de celles de la pierre de parement. Aucune couleur et teinte franche ne sera utilisée pour ne pas jurer avec le langage traditionnel des façades,
- Les joints seront toujours additionnés d'une teinte dans la masse du mortier de joint,
- Les joints pourront faire l'objet d'une addition de pigments naturels de type minéraux.

Explications de la règle

La qualité des joints est essentielle pour assurer une pérennité de la façade : dans sa capacité à respirer, dans sa tenue verticale, dans l'harmonie du calepinage et la régularité de ses traits, dans la compatibilité des matériaux. La variété des jointoiements, des parements pleins de grès houiller exprime l'inventivité des techniques employées localement.

Les couleurs utilisées traditionnellement se déclinent dans une palette assez large, allant des teintes grises neutres approchant la couleur de parement, à des complémentaires pour faire jouer les surfaces dans des nuances intéressantes, jusqu'à des couleurs rehaussées ayant pouvoir visuel sur l'ensemble de la surface.

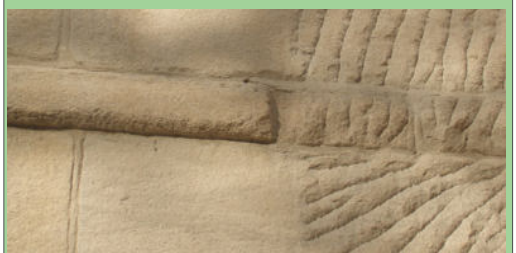




A éviter : Les joints sont trop gras



A éviter : Les joints sont trop stricts



Bon exemple : les joints sont dans le ton de la pierre et sont bien réalisés

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

2. Les façades en grés houiller enduites

2.1. Façades en enduit «simple»

Interdiction

La mise en œuvre de peintures non respirantes ou de tout traitement d'étanchéité est interdite.

Obligations

- Les façades déjà enduites dont l'état nécessite une réfection recevront un enduit neuf. Une purge totale de l'ancien enduit en place est obligatoire,

- Toutes les façades constituées de maçonneries destinées à recevoir initialement un enduit traditionnel (mur construit traditionnellement en maçonneries de blocage, en pierres dont les faces sont non équarries, joints grossiers etc...) seront de nouveau enduites,

- Les murs attenants tels que murs aveugles, pignons ou façades mineures parfois très exposées seront traités en harmonie avec les façades environnantes (cf chapitre pignons),

- Les enduits seront réalisés à la chaux naturelle (ou chaux hydraulique naturelle NHL2 et 3,5),

- Avant toute intervention sur le bâti, quel qu'il soit, des sondages relevant la nature chimique de l'enduit en place et sa mise en oeuvre seront préconisés afin de diagnostiquer et orienter correctement la pose de l'enduit renouvelé,

- Sur les façades en enduit peint, la polychromie devra être réalisée à l'identique des dispositions d'origine, si possible à l'appui de documents anciens ou de sondages sur les façades. Une proposition de restitution chromatique sera nécessaire, lors de la demande de travaux, avec présentation d'échantillons. Les peintures extérieures devront être réalisées en couches fines, non brillantes et à base de pigments minéraux.

Explications de la règle

Les façades de la ville présentent aujourd'hui une grande hétérogénéité des enduits dans leur composition, leur mise en oeuvre, des enduits traditionnels à ceux de l'époque moderne où le ciment fait son apparition, aux enduits projetés de type à la tyrolienne etc... Ce sont en majorité des élévations donnant sur la rue qui sont recouvertes tandis que quelques éléments de décoration tels que bandeaux, corniches, encadrements de baies peuvent être modelés ou remodelés en mortier pierre ou en ciment prompt selon les cas.
A Saint-Etienne, l'application d'un enduit n'est pas systématique sur le grès houiller pour des raisons d'ordres culturel et social.
Les façades non enduites seront de préférence laissées en l'état et restaurées suivant les dispositions d'origine au regard des alinéas des § «Epiderme et parement plein-les façades en grès».



Exemple de surélévation enduite en ciment sur une construction appareillée en grès houiller



Détail de façade: la surélévation enduite en ciment imite le calepinage de l'appareillage du grès houiller. Un nouvel enduit dont la teinte approche la couleur de la pierre doit être refait compris le dessin d'appareil.*

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

2.2. Les façades en enduit décoratif

Interdiction

La mise en œuvre de peintures non respirantes ou de tout traitement d'étanchéité est interdite.

Obligations

- Les enduits décoratifs et les décors seront conservés ou refaits selon les mêmes principes, matériaux et techniques décoratifs,

- L'emploi de ciment est admis dans le cas où son utilisation est d'origine et attestée (constructions des années 1920-1960). Ces enduits pourront être peints et retrouveront une harmonie colorée de façade,

- La nature de l'enduit sera adaptée et compatible avec son support. Il est préconisé l'emploi de matériaux qui laissent respirer les maçonneries anciennes,
L'aspect, la granulométrie et la nature des enduits traditionnels refaits devront être similaires à l'enduit d'origine,
Un soin particulier devra être apporté dans le choix du sable et des pigments minéraux qui donnent la couleur à l'enduit,

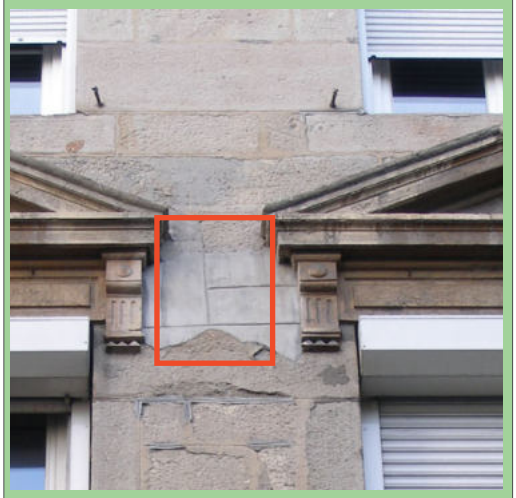
- Sur les façades en enduit peint, la polychromie devra être réalisée à l'identique des dispositions d'origine, si possible à l'appui de documents anciens ou de sondages sur les façades. Au besoin, on utilisera les teintes proposées dans la gamme de couleurs de la ville.
Une proposition de restitution chromatique sera nécessaire, lors de la demande de travaux, avec présentation d'échantillons,
Les peintures extérieures devront être réalisées en couches fines, non brillantes et à base de pigments minéraux.

Explications de la règle

Divers courants passant par toutes les époques significatives de l'architecture ont influencé la décoration des façades stéphanoises (qu'elle soit savante ou vernaculaire) et ont favorisé la réinterprétation de registres décoratifs traditionnels que les constructeurs ont traduit avec les matériaux modernes comme le ciment, dans des formes personnalisées mais libres. Un grand nombre de bâtiments à Saint-Etienne ont été décorés de faux appareillages de pierres simulés en enduit bruts, souvent accompagnés d'une complète panoplie de modénature classique ou néoclassique telle que corniche moulurée, appuis de baies, linteaux saillants, agrafes et clés feintes, encadrements de baies, pilastres etc...



Exemple de pathologie née de la mise en oeuvre d'une peinture étanche sur du grès houiller



A éviter : trace d'enduit ciment à faux-joints creux sur appareillage en grès houiller. L'enduit doit être déposé.
Les modénatures en ciment naturel sont à conserver.

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

2.3. Le ciment prompt

Interdiction

Dans le cadre d'une opération de ravalement, l'application de peinture sur les ouvrages en ciment prompt est interdite.

Obligations

Dans le cadre d'une opération de ravalement,

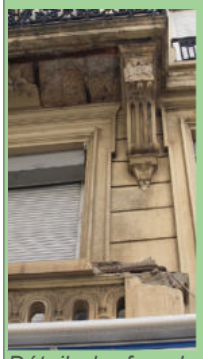
- les ouvrages en ciment prompt de bonne qualité et représentant des modénatures soignées seront conservés et restaurés à l'identique en respectant au maximum le dessin d'origine, la mise en oeuvre adéquate,

- Les décors cassés, épaufrés* ou manquants seront reconstitués à l'identique en purgeant les zones malades, non adhérentes et à bout d'usage,

- Les parties nécessitant des armatures seront réparées et reconstituées avec tous renforts et protections pour une bonne durée dans le temps.

Explications de la règle

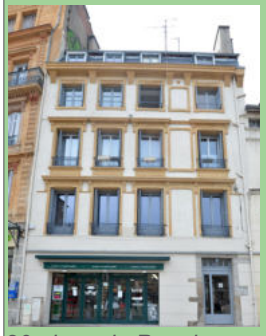
Fabriqué depuis la fin du XVIIIème siècle, le ciment prompt est une chaux-ciment obtenu par cuisson de calcaires contenant 23 à 30 % d'argile et dont la prise s'effectue en 10 ou 20 minutes. Il a longtemps été utilisé pour fabriquer des pierres factices de ciment moulé (de 1820 à 1920 env).
A Saint-Etienne, les décors en ciment prompt font partie intégrante d'une transformation des façades au niveau des éléments de décor.
Ces décors rajoutés ont enrichi souvent de manière positive l'ornementation, originellement modeste, des façades stéphanoises.
Le ciment prompt présente un intérêt technique et historique qui doit être conservé, restauré et ré-employé. Si le temps n'a pas mis en péril des surfaces recouvertes par ce procédé nouveau, c'est que les supports sous-jacents réagissent bien. La couleur jaune du ciment prompt et certains tons gris seront remployés. Les teintes seront toujours effectuées dans la masse de l'enduit.



Détail de façade : le garde-corps ajouré en ciment prompt. Ici les armatures apparaissent



Détail de façade en grès houiller avec pilastres en ciment prompt





20 place du Peuple :
Façade en ciment naturel gris et encadrements en ciment prompt coloré par un lait de prompt constitué

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

3. Les façades en pierre de taille appareillée

3.1 Les façades

Interdictions

Dans le cadre d'une opération de ravalement,

- Dans tous les cas, la pierre de taille appareillée ne devra ni être peinte, ni enduite.
- L'emploi de ciment ou de tout autre enduit hydraulique est totalement proscrit.
- Les arcs appareillés ne seront pas remplacés par des linteaux et inversement,
- Toute suppression, bûchement de décor est interdit.

Obligations

Dans le cadre d'une opération de ravalement,

- Les joints en ciment devront être purgés.

- Toute intervention sur les façades devra respecter l'appareillage, le calepinage, la qualité de la taille, les moulurations et les bossages des éléments en pierre de taille.

- Les pierres abîmées seront remplacées à l'identique (nature et qualité) ou restaurées ponctuellement au mortier de réparation de pierre.

- La pierre de taille appareillée pourra recevoir une patine d'harmonie à base de chaux aérienne, ou un badigeon constitué sur place et dont la dilution commandera le degré de transparence voulu.

- Les joints seront, si nécessaire, déposés et restaurés sans en modifier la largeur au mortier de chaux aérienne.

- Toute intervention sur une façade en pierre de taille enduite devra être précédée d'une dépose préalable de l'enduit. Les parties sous-jacentes en moellons de blocage non équarris feront l'objet d'un réenduisage.

- Les parements en moellons épannelés et les parements en pierres appareillées seront libérés de leur couche d'enduit. Ils seront rejointoyés à fleur légèrement en creux et pourront recevoir une protection par badigeon selon l'état sanitaire de la pierre.

Cas Particuliers

- Les façades très dégradées (scarifications profondes) pourront recevoir un traitement de surface plus simple d'enduit à la chaux naturelle dans le respect du ton et de la granulométrie de l'existant.
La teinte de cet enduit sera en harmonie avec les autres façades de l'édifice, y compris la façade principale.

Explications de la règle

Les façades nobles des constructions sont construites en pierre de taille et munies d'éléments propres tels que harpages, chaînes d'angles*, bossages*, moulures*, corniches *et bandeaux*, sculptures* en tous genres, encadrements et appuis de baie, etc... Ces pierres sont employées dans la construction pour leurs qualités physiques, «mécaniques» et esthétiques (décor et la modénature).*
La pierre de taille est un matériau de construction noble qui peut se dégrader rapidement à la suite de traitements et enduits non adéquats fragilisant le parement et favorisant l'apparition de pathologies telles que les efflorescences de sels (ou salpêtres), desquamations, pulvérulences ou érosions. Ces altérations sont les signes avant-coureurs d'une dégradation profonde atteignant dans le temps la stabilité de la pierre, dommageable pour le bâtiment entier.



Place Anatole France: un très bon exemple de façade en pierre de taille ornementée dont les parements sont restés naturels.

Malgré les scarifications de la pierre dues à un enduisage ancien, la pierre a ici été laissée à nu afin de conserver une cohérence avec la typologie de la construction



REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

3.2. La couleur

Interdiction

La mise en couleur par peinture étanche est interdite.

Obligations

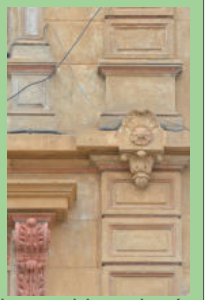
- Chaque projet de coloration de façade devra faire l'objet d'une étude approfondie de l'architecture à considérer, des éléments structurels et de décor,

- La mise en couleur des façades en pierre de taille appareillée sera réalisée par la mise en oeuvre d'un badigeon ou d'un recouvrement subtil, assurant transparence et lecture de la matière sous-jacente.

Explications de la règle

La composition architecturale d'une façade est aussi liée à la perception colorée de celle-ci. Les architectes ont toujours voulu sublimer l'élévation par les jeux d'ombres et de lumières dont la couleur en est le révélateur, le catalyseur. Savoir faire naître les couleurs est un défi et il est donc de bon «ton» de rester humble.
L'appréciation du projet de mise en teinte d'une façade ne doit pas être binaire et utilisée dans le seul registre du contraste clair/obscur. La réhabilitation et la restauration de façade en pierre (et non son détournement comme simple support de peinture) doivent être envisagées en tant que telles. Les contrastes de qualité, de quantité, de complémentaire rentrent en jeu de façon notoire.
Au-delà du caractère du mur lui-même, les éléments de décors comme les sculptures ou les groupes sculptés, les modénatures telles que les frises, corniches, saillies, volutes, balcons, bandeaux, tables, encadrements et appuis de baies, linteaux saillants, bossages, redents etc... participent largement à la vie d'une façade, qu'elle soit vue de face ou vue de profil, de biais. Ces éléments sont en général à conserver, à restituer dans leur teinte de matière originelle. Les sculptures viennent habiller les fonds de parement, soit par une autre matière, soit dans la même matière. En aucun cas la peinture peut venir concurrencer ce rapport délicat entre les deux éléments constituant une façade. Elle aura toujours tendance à aplatir au lieu de sublimer.





22 place du Peuple, immeuble signé Lamaizière : pierre calcaire avec badigeon (selon témoins lors du dépoussièrement de la façade)

20 place du Peuple : Façade en ciment naturel gris et encadrements en ciment prompt coloré par un lait de prompt constitué



REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

4. Les pignons

Interdictions

- La pose de bardages sur les pignons de constructions repérées au document graphique réglementaire comme appartenant à une typologie patrimoniale pourra être interdite.

- La pose de bardages sur les pignons des constructions repérées au document graphique réglementaire comme remarquables est interdite.

Obligations

Les pignons pourront recevoir les traitements suivants :

- Remise à jour du parement originel : il sera restauré conformément aux Règles de l'Art et selon la nature de sa construction (pierre, brique, grès, enduit) et du traitement de sa surface.

- Habillage par bardage hors matériaux de synthèse. En tout état de cause, leur traitement sera le plus possible en accord avec l'environnement immédiat, s'intégrera en douceur et favorisera les aplats uniformes au détriment des jeux de formes et de couleurs bicolores lourds.

- Les enduits mis en oeuvre sur les parements en moellons ne devront pas être de nature hydraulique (ciment). Leur teinte devra se rapprocher de celle du parement de pierres appareillées.

- Les pignons pourront accueillir des traitements de type végétal : dans ce cas, les dispositions de pose ne devront pas altérer les supports maçonnés) et resteront au choix du Maître d'Oeuvre.

- En cas d'intervention sur un pignon existant habillé de bardages métalliques ou plastiques ou de dérivés pétroliers (polycarbonates), la dépose de ceux-ci sera exigée.

Explications de la règle

L'histoire de la ville, en particulier le plan d'embellissement de 1905-1907, l'évolution du parcellaire et son adaptation au site ont favorisé la mise en place de traitements d'angles de voie en pignons composant un paysage urbain en redents.*

Les longues rues étroites et les perspectives profondes favorisent les vues cadrées sur ces murs. Façades secondaires, ils sont souvent constitués d'un appareil grossier avec des joints inégalement soignés. Les arêtes laissent deviner des chaînes d'angles en pierre lorsque l'élévation principale est aussi en pierre. Ils peuvent faire également l'objet d'emploi de briques ou, dans un registre plus moderne, de pose de bardages métalliques ou plastiques en applique, de décors peints.



Bardage terre cuite



Bardage bois

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

5. Les pans de bois

Interdiction

L'emploi de résines ou de produits de substitution est interdit pour leur restauration.

Obligations

- Les colombages, éléments de construction ou de décors en bois seront maintenus et restaurés à l'identique.
Tous les éléments de construction participants à la volumétrie extérieure (pignons, balcons, auvents…) doivent être conservés et restaurés. Tous les éléments de décors ouvragés en place (bardages lambrequins, balcons découpés) seront maintenus et restaurés, voire restitués dans le même matériau.

- Les maçonneries de remplissage devront présenter les mêmes caractéristiques mécaniques (souplesse) que les matériaux d'origine. L'enduit de parement devra être conservé et restauré avec un matériau adapté (chaux, chanvre, terre...),

- Les colombages seront peints avec une peinture adaptée (badigeon à la chaux, peinture à la colle de peau ou à la cire…) dans un coloris adapté,

- Les peintures ou lasures utilisées seront à base minérales et adaptées à la bonne conservation des bois, dans des coloris choisis à l'appui de recherches et de sondages,

- Les éléments de décor ouvragés manquants (bardages, lambrequins, balcons découpés) seront à compléter par des éléments neufs reprenant le même dessin en continuité des éléments conservés. Les bâtiments, parties de bâtiments ou éléments de décors en bois seront nécessairement peints,

- Les éléments de décor de faux-colombage en bois seront conservés et restaurés uniquement lorsque leur ancienneté est reconnue (avant 1970).

Explications de la règle

Le pan de bois est un mode constructif qui est apparu à la période médiévale et n'a connu que très peu de modifications jusqu'au milieu du XIXè siècle.
Dans le secteur de Centre-Sud il n'existe que peu d'exemples de constructions en pans de bois conçus pour être visibles. Qu'il s'agisse d'anciens bâtiments annexes en arrière-cour ou accolés aux bâtiments principaux, toutes ces constructions demeurent fragiles. Les constructions repérées au titre de bâtiments d'intérêt patrimonial, doivent être conservées et font l'objet de prescriptions particulières.



Rue du théâtre : un exemple de façade à pan de bois qui sert de référence (inscrit MH)

Restauration des bâtiments à colombages

Il n'existe pas de «solutions» ou de «produit» miracle pour la restauration de ces bâtiments en bois. Les règles à appliquer sont conduites par les charpentiers du pays de la Loire, héritiers des constructeurs. La disposition et le rythme des éléments de structure en bois s'inscrivent dans une composition mécanique qu'il est impératif de préserver (sections, nature, assemblages, dispositions).
La restauration des bâtiments à colombages s'emploie à identifier les pièces de charpente dégradées et le remplacement des pièces défectueuses par greffes et éléments de bois de charpente neufs.

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALE POUR LE BÂTI EXISTANT

6. Les façades en brique

Interdiction

Le ciment, les enduits hydrauliques et les produits d'étanchéité en revêtement de trumeaux entre encadrements de briques sont interdits.

Obligations

- Les façades, décors ou éléments de façade construits en briques apparentes devront conserver leur aspect naturel. Le format et la couleur des briques, les calepinages, la façon des joints devront être respectés et restaurés à l'identique,

- Les joints seront réalisés à la chaux et sable. Ils seront légèrement teintés (terre de sienne) afin de ne pas marquer de rupture avec la brique,

- Le piochage des enduits, la dépose des peintures étanches et le traitement «au naturel» des parements préconisés ci-dessous sont impératifs pour la bonne tenue et la conservation des bâtiments,

- Les parements des murs en briques en bon état de conservation sur rue ou visibles depuis l'espace public et les modénatures (encadrements, appuis, corniches) devront toujours rester apparents,

- Les façades donnant sur les espaces privés ou non visibles depuis l'espace public pourront (hormis celles dont le bâti figure dans la catégorie «remarquable») faire l'objet d'un enduisage dont les caractéristiques sont compatibles avec le support.

Explications de la règle

La brique en terre cuite est un matériau traditionnel assez peu employé à Saint-Etienne du fait du matériau de prédilection qu'est le grès houiller.
Cependant, elle est généralement utilisée en remplissage sur certains bâtiments de logements, d'usines, d'atelier en arrière cour. Elle est souvent associée à la pierre, au bois ou à l'acier.



Bon exemple 57 place Anatole France : la brique est laissée brute et naturelle. Sa teinte naturelle fait ressortir les modénatures de la façade.





Façade restaurée. Les joints ont été réalisés en chaux et sable de Loire, teintés par l'utilisation de terre de Sienne).



Immeuble Fontaney : la brique habille le pan coupé tandis que les linteaux en briques vernissées rehaussent la façade.

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

7. Les façades en béton

Interdiction

Les édifices de l'architecture Art Déco-Moderne jusqu'aux années 1940 repérés d'intérêt patrimonial et protégés au titre du SPR ne pourront être démolis ou faire l'objet de transformations ou de modifications susceptibles de porter préjudice à l'ensemble de la construction dans son volume, dans ses formes, dans ses rythmes, dans ses proportions, dans son ordonnancement, dans ses revêtements de façades, dans ses matériaux.

Obligations

- Les édifices de l'architecture Art Déco-Moderne jusqu'aux années 1940 repérés d'intérêt patrimonial et protégés au titre du SPR seront conservés et restaurés.
- A ce titre, les campagnes de travaux s'emploieront uniquement à restituer et à mettre en valeur les édifices par procédés de restauration des parements en béton armé (par greffe, ragréage, recomposition si les dégradations sont très importantes), puis par application de peintures respirantes et respectueuses des supports si les bétons ont été prévus recouverts d'un revêtement dès l'origine. Des recours à des iconographies anciennes ou comptes de travaux, factures, peuvent dans ce cas se révéler utiles pour connaître les dispositions d'origine.

Cas Particuliers

- Les immeubles d'architecture d'aspect des 30 glorieuses (après la seconde guerre mondiale) seront entretenus afin de conserver un bon état sanitaire. Ils peuvent être modifiés dans leur volume, composition, matériaux et leur aspect dans le cadre d'un projet architectural qui doit se situer dans une démarche d'intégration urbaine et d'amélioration architecturale au regard de l'impact environnemental du bâtiment.

Explications de la règle

Apparu dès le début du XXè siècle avec le mouvement Moderne, le béton armé offre de nouvelles possibilités architectoniques qui posent aussi de nombreux problèmes sanitaires, notamment la bonne conservation des armatures en acier à l'intérieur des enrobages. Avec le temps, des réactions chimiques se développent et favorisent l'apparition d'oxydations sur les fers qui gonflent et font éclater les parements de surface et engendrer des infiltrations.

L'architecture moderne des années 1920-1930 à Saint Etienne
Les immeubles d'architecture moderne sont répertoriés de façon exhaustive dans la ville. Ils ont été construits par quelques noms de l'architecture moderne stéphanoise selon des modèles parfois très intéressants, dégageant des qualités tout à fait surprenantes en termes urbain et architectural (les architectes-constructeurs Bossu, Subit et Gouyon, Hur etc... restent parmi les plus représentés).



Façade béton signée Subit et Gouyon



Les épaufrures apparaissent, rouille et gonflement des armatures, éclatement des surfaces

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

8 Les façades en verre

Interdictions

- Les verres réfléchissants et/ou fumés sont interdits.

- Les surfaces totalement réfléchissantes, opacifiantes, teintées ou façon de miroir sont proscrites, pour des raisons esthétiques et d'intégration dans des quartiers où l'ensemble du traitement verrier utilise des verres clairs.

Obligations

- Le verre utilisé dans les percements devra présenter un aspect transparent.

- Les murs rideaux verriers présenteront un aspect uniforme et devront participer d'une composition d'ensemble de la façade.

- La mise en oeuvre de verres colorés, sérigraphiés ou sablés et ou de murs rideaux verriers devra s'inscrire dans une composition architecturale avérée et participer d'une composition d'ensemble de la façade.
Ces éléments devront participer d'une architecture «environnementale» affirmée.

Explications de la règle

Matériau de prédilection pour les constructions à usage de bureaux où les ouvertures remplissent la surface de la façade, le verre a acquis, grâce aux innovations constantes du XXè siècle, le statut d'élément de façade incontournable dans certains types d'expression architecturale.
Les traitements accompagnant les parois de verre, de la menuiserie à la serrurerie, semblent aussi essentiels que la qualité des produits verriers (voir chapitre «Décors-Eléments d'animation» liés aux menuiseries (couleur, épaisseur, rythme, découpage et trame).



La façade de ce bâtiment administratif montre des surfaces vitrées dont la qualité est dommageable pour le paysage urbain de la rue



Ex. d'une une réhabilitation mal intégrée présentant des verres réfléchissants dans des menuiseries aux sections hors de proportion.



A éviter : bâtiment équipé de parois réfléchissantes qui accentuent l'immatérialité de la façade.



REGLEMENT

-II-

PERCEMENT & EXPRESSION ARCHITECTURALE

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

1. Le bâti médiéval

Interdictions

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement :

- L'altération, la suppression des meneaux, en bois ou en pierre,
- La modification des baies.

Obligations

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement ;

- Les enduits ciment devront être purgés intégralement.

- Les éléments architecturaux caractéristiques seront maintenus et restaurés conformément à leurs dispositions d'origine, en particulier :
+ Percements : proportions, traitement des croisées et des menuiseries,
+ Modénatures : bandeaux, corniches... Les parties manquantes seront restituées.
+ Décors sculptés.

- Les croisées seront restaurées à l'identique de leurs dispositions d'origine : en pierre quand elles étaient en pierre, en bois, quand elles étaient en bois.

- Les façades en pierre seront restaurées à l'identique de leurs dispositions d'origine.

Cas Particuliers

En cas de parements trop abîmés (scarifications profondes), les façades pourront être enduites. Les enduits devront venir mourir sur les éléments en pierre (encadrements) ;

- Les éléments restitués pourront être posés par réagréage et goujonnage.

Explications de la règle

Autour de la place du Peuple, le tissu urbain offre encore des constructions médiévales dont il s'agit de remettre à jour leurs qualités et particularités.



40 Rue de la ville : croisées témoins et éléments sculptés



38 Rue de la ville: Façade restaurée avec restitution des croisées en pierre et des bandeaux filants.
Malgré l'état de la pierre, celle-ci a été maintenue apparente pour rester dans la logique constructive originelle.

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

2. Le bâti Passementier

2.1 Ordonnancement

Interdictions

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement ;

- La transformation de l'ordonnancement général de la façade (modification des surfaces vides -baies- et pleines -trumeaux, allèges, linteaux) est interdite.

- L'ajout d'appui de baies en ciment et saillant.

Obligations

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement ;

- La restitution des façades «plates» est obligatoire. Dans le cadre de travaux, la dépose des éléments rapportés tels que appuis de baies en ciment et ajouts de maçonneries dans le vide de la baie d'origine sera demandé.

- Les allèges basses des baies des rez-de-chaussée seront maintenues.

2.2 Percements

Interdiction

L'ajout de maçonneries dans le vide du percement d'origine est interdit.

Obligation

- Dans le cadre de travaux, les redécoupages de percements par des maçonneries seront supprimés pour retrouver les dispositions d'origine.

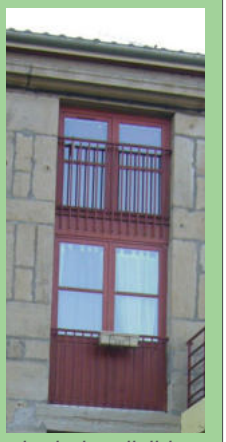
Explications de la règle

Les façades sont marquées par la sobriété de leur composition. Les dimensions des baies et des trumeaux étaient liées à des impératifs de travail (métiers à tisser). Ces façades «plates», simplement percées de baies dépourvues d'appui, sont valorisées par la qualité du parement de blocs de grès appareillés. L'ordonnancement des façades est le reflet d'une valeur d'usage patrimoniale. Valeur d'image et valeur d'usage sont ici parfaitement associées.
Cet ordonnancement est à maintenir et à restituer dans ses dispositions originelles : alignement vertical et horizontal des baies, des trumeaux, des allèges, des linteaux.



Bon exemple : Le percement d'origine est visible. L'appareillage en grès apparent (dimensions et forme des pierres) matérialise le vide de la baie.





Bon exemple : travées de baies lisibles, grès apparent, façade «plate», absence de bandeau et appui de baie





Interdit : Les percements d'origine ont été modifiés par des bouchements partiels des baies, des ajouts de linteaux, de piedroits et d'allèges.

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

3. Immeubles de logement/ immeuble de rapport

3.1 La travée Dalgabio

Interdiction

- Toute destruction ou modification de la disposition originelle de la travée Dalgabio (il s'agit de la succession pyramidale des balcons au-dessus du porche d'entrée, de la baie d'accès en deçà) telle que repérée sur le plan réglementaire (par un triangle noir) est interdite.

Obligation

- Tout élément participant de la lecture et du système de la travée Dalgabio devra être maintenu, restauré ou restitué dans ses dispositions d'origine ou supposées tel.

3.2 Les immeubles d'angle

Interdictions

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement,

- Les angles des immeubles ne seront pas modifiés par des pans coupés, des balcons, etc...

- Les baies des dernières travées situées aux extrémités des façades ne seront pas bouchées. Si des problèmes de structure sont diagnostiqués, les solutions ne peuvent consister à un bouchement des baies.

Obligations

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement ;

- Les silhouettes des corniches saillantes seront visibles depuis la rue et se découperont sur le fond de ciel que ce soit en perspective proche ou lointaine (cette obligation doit être prise en compte dans les surélévations),

- Les baies bouchées ne présentant pas de linteau et visiblement conçues de la sorte à l'origine seront maintenues en l'état et entretenues.

Explications de la règle

La travée Dalgabio, disposition architecturale particulière, représente une identité architecturale et décorative sur certains immeubles de l'architecte.
La travée consiste à superposer sur plusieurs niveaux depuis le portail d'accès une succession pyramidale des percements et des balcons.



Exemples de dispositions d'entrée à la Dalgabio repérées au plan réglementaire : ce type de dispositif se décline sur des typologies variées, du simple immeuble Stéphanois aux édifices les plus élaborés et ornementés

Le tissu urbain se distingue par un bâti qui joue avec subtilité sur des procédés de composition simple (gabarit, symétrie, régularité). Cette monumentalité architecturale est accentuée par l'étroitesse des rues. Le tracé en damier du plan urbain composé par l'architecte Dalgabio donne aux paysages des carrefours des rues une expressivité volumétrique puissante.



Les lignes de fuite des corniches sont l'expression en trois dimensions du plan en damier historique (valeur d'image). Les baies d'angle ne sont pas bouchées.

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

3.3 Constructions stéphanoises : grès houiller apparent ou enduit

3.3.1 Ordonnancement

Obligations

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement ;

- L'ordonnancement classique de la façade sera respecté et la lecture du soubassement, des étages et de la toiture sera lisible,

- Les bandeaux et appuis de baies rapportés, qui ne constituent pas de véritables décors en ciment prompt, seront déposés afin de retrouver l'identité des façades d'origine, dite «façade plate».

3.3.2 Percement - Façade sur rue

Interdictions

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement ;
- Il est interdit de boucher ou de masquer des baies et d'en modifier les dimensions et proportions par la mise en place d'éléments maçonnés, y compris pour adapter une menuiserie standard.

- La hauteur des allèges des baies ne pourra être modifiée en dehors des nécessités d'aménagement d'un nouvel accès s'inscrivant dans le cadre d'une restructuration globale d'un immeuble. La partition traditionnelle des menuiseries de fenêtre ne sera pas non plus modifiée.

Obligations

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement ;

- Les percements modifiés retrouveront leurs dispositions d'origine.

- Les nouveaux percements répondront aux principes de composition de la façade.

- Les appuis de baies seront remplacés par des bavettes métalliques engravées discrètement dans la pierre afin de préserver une caractéristique identitaire des façades plates.

Dans le cadre d'une restructuration globale de l'immeuble et en cas de nécessité avérée (accès existant trop étroit), les percements du rez de chaussée pourront être modifiés pour permettre l'aménagement d'un accès supplémentaire. Le nouvel accès devra être composé dans la logique des percements existants (ordonnancement général, rythme des travées de baies).
Toutefois, les portes protégées ne pourront être modifiées (ni le percement, ni les menuiseries).

Explications de la règle



Rupture brutale par de larges et profondes percées de garages, ainsi que par des petites baies hautes. De telles compositions de rdc modifient profondément l'ambiance de la rue.



La menuiserie du garage présente des partitions amenuisant l'effet de masse uniforme et brutal de ce percement sur ce rdc modifié.



L'évolution des baies et leur bouchement modifient l'équilibre de la façade et du paysage urbain

Afin d'améliorer l'intimité des logements donnant sur la rue, des système occultant, sans modification des allèges et des menuiseries de fenêtres pourront être mis en place : sablage des verres, installation de panneaux intérieurs...

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BATI EXISTANT

3.4 Immeubles à cour

3.4.1. Les façades sur rue

3.4.1.1 Ordonnancement

Interdictions

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement ;
- La transformation de l'ordonnancement général de la façade (modification des surfaces vides -baies- et pleines -trumeaux, allèges, linteaux) est interdite,
- Les baies, trumeaux, bandeaux, corniches d'origine ne seront ni modifiés ni supprimés,
- Il est interdit de rajouter des appuis de baies, des bandeaux en ciment saillants.

Obligations

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement ;
- L'ordonnancement des façades - rythme des travées de baies, présence de bandeaux, corniches,..) est à maintenir ou à restituer dans ses dispositions originelles,

- L'ordonnancement de la façade, également matérialisé par le choix d'appareillage des pierres (empilement ou ossature) doit pouvoir être compris et facilement lisible,

- L'ensemble des éléments de l'architecture destinés à être vus doit le rester (et ne pas être occulté par des devantures, contrevents, etc...)

3.4.1.2 Percements

Interdictions

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement ;

- Il est interdit de boucher ou de masquer des baies (diminution de la hauteur du linteau, bouchement par une allège pleine rehaussée ou créée)

- Il est interdit de boucher le vide des baies par la création de traverse maçonnée ou par tout autre élément rapporté,

- Il est interdit de faire disparaître les baies des entresols.

Obligations

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement ;

- Les percements modifiés retrouveront leurs dispositions d'origine,

- Les arcades du rez-de-chaussée (compris entresol) seront ré-ouvertes quand elles ont été obturées, et seront restituées et maintenues dans leurs dispositions d'origine,

- Les baies bouchées ne présentant pas de linteau et visiblement conçues de la sorte dès l'origine, pourront être maintenues en l'état.

Explications de la règle

L'ordonnancement des façades est marqué par leur sobriété. Les travées de baies se succèdent en linéaires importants sur la même parcelle (jusqu'à 11 travées identiques).
Un axe de symétrie, souligné par la travée «Dalgabio», monumentalise ces façades de 4, 5 à 6 niveaux.
Le rez-de-chaussée peut être entresolé ce qui donne une échelle monumentale au paysage urbain.



A éviter : les arcades du rdc servent de support à des enseignes commerciales. Les arcades doivent être restituées et lisibles en tant qu'éléments architecturaux. L'immeuble doit retrouver un rez-de-chaussée constituant un soubassement lisible pour l'immeuble.



Les percements des étages sont tous de forme rectangulaires. Les baies du rdc et de l'entresol présentent parfois des arcades, particulièrement la porte cochère. L'arc en plein-cintre est une disposition récurrente. Quelques baies présentent des arcs en anse de panier ou surbaissé sur les façades arrière sur cour.
L'étage noble (premier ou parfois deuxième étage) a généralement les baies les plus hautes et les plus larges.
La hauteur sous plafond et la taille de baies se réduisent progressivement au fur et à mesure des niveaux.
Les nombreux rez-de-chaussée entresolé, en particulier avenue de la Libération et avenue Gambetta leur donnent une échelle particulière et monumentale à respecter.

RÈGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

3.4.2. Les Façades sur cour

3.4.2.1. Ordonnancement

Interdictions

- La transformation de l'ordonnancement général de la façade (modification des surfaces vides -baies- et pleines -trumeaux, allèges, linteaux) est interdite,

- Les baies, trumeaux, bandeaux, corniches d'origine ne seront pas modifiés ou supprimés pour rompre l'alignement horizontal et/ou vertical des façades,

- Il est interdit de rajouter des appuis de baies, des bandeaux en ciment saillants.

Obligations

- Les percements des façades des immeubles exceptionnels seront restaurés et/ou restitués dans leur état d'origine,

- L'échelle du rez-de-chaussée, monumentale, sera à maintenir afin de conserver la constitution d'un niveau de «socle» supportant les étages,

- Les trumeaux seront conservés et visibles sur toute hauteur, quand ils ont été conçus pour être vus dès l'origine.

3.4.2.2 Percements

Interdictions

- Il est interdit de boucher ou de masquer des baies (diminution de la hauteur du linteau, bouchement par une allège pleine rehaussée ou créée),

- Il est interdit de faire disparaître les baies des entresols,

- Il est interdit de boucher le vide des baies par la création de traverse maçonnée ou par tout autre élément rapporté,

- Il est interdit de boucher ou d'agrandir des baies, sauf cas particulier.

Obligations

- Les percements modifiés retrouveront leurs dispositions d'origine,

- Les encorbellements seront soigneusement conservés et mis en valeur.

Explications de la règle

Les façades sur cour sont le plus souvent construites en grès houiller et leur ordonnancement est aussi rigoureux que celui des façades sur rue. Toutefois, les impératifs d'usage et la disposition de l'escalier donnent une composition architecturale très différente de celle des façades sur rue. Le plus souvent l'asymétrie de l'ordonnancement règne et des volumes en retrait ou en saillie articulent les façades de la cour.
Les rdc des façades sur cour présentent de grandes baies convenant à l'usage intérieur des lieux (écuries ou entrepôts). L'échelle de ce premier niveau (parfois entresolé) confère une majesté certaine à ces cours, qu'il convient de conserver et de mettre en valeur.



Bon exemple: La travée de baie de l'escalier crée une asymétrie de la façade, de même que le retrait à droite. Ces dispositions sont à conserver et à restaurer.



Bon exemple : L'alternance des arcades et d'un rdc entresolé constitue et affirme un niveau de soubassement, de socle à la façade. La succession de menuiseries identiques donnent de l'unité à la cour.



Interdit : Les arcades du rdc ont été bouchées en partie et modifiées pour recevoir des portes de garage standards ou des rideaux métalliques. Le premier niveau et l'entresol ne constituent plus le niveau de soubassement servant de base à la façade.

RÈGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

3.4.3 Loge de gardien / Écuries/ateliers

Interdictions

- La destruction de ces édifices est interdite sur les parcelles des immeubles à cour.

- La modification de leurs percements aux fins de transformation en garage est interdite.

- La surélévation de ces édifices est interdite, ainsi que la modification de leurs percements.

Obligation

- L'ordonnancement des édifices est à valoriser car souvent en contraste avec les façades des cours dans lesquelles ils s'inscrivent.

- Le nombre de travée de baie et le nombre de niveaux seront conservés.

- Les matériaux de construction seront conservés et restaurés.

- Les menuiseries d'origine seront conservées et restaurées ou remplacées par des modèles dont la composition s'intégrera d'une part à l'ordonnancement de la façade et d'autre part s'accordera avec les modèles anciens d'origine qui subsisteront sur la façade ou sur les façades mitoyennes.

Explications de la règle

Certaines parcelles d'immeubles à cour ou, dans le quartier Saint Roch, d'immeubles d'artisans présentent des édifices constituant des corps de bâtiment indépendants, à usage de loge, d'écuries ou d'ateliers. Ces équipements peuvent être à conserver et leur usage antérieur doit rester compréhensible.



12 rue de la République : Avant/ Après travaux (projet : fondation du Patrimoine)



3 rue des Creuses : loge et écuries



16 rue Termier : ateliers

Bons exemples : ces édifices ont été conservés dans un état qui permet encore de comprendre leur usage dans la cour.



A éviter : La suppression des menuiseries et le remplacement par de grandes vitres rendent difficile la compréhension de l'histoire et de l'ancien usage de cet édifice.

RÈGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

3.5 Immeubles de style Éclectique - Art Nouveau

3.5.1 Ordonnancement

Interdictions

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement,

- La transformation de l'ordonnancement général de la façade est interdite. Cela comprend la modification des surfaces vides (baies) et pleines (trumeaux, allèges, linteaux).

- Les décors tels qu'encadrements de baies, pilastres, appareil de faux-joint horizontaux, etc...participent pleinement à l'ordonnancement de la façade et ne devront en aucun cas être détruits ou masqués.

Obligations

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement,

- L'ordonnancement des façades - rythme des travées de baies et décors - devra être maintenu ou restitué dans ses dispositions originelles.

- Les baies d'entresol seront restituées quand elles ont été bouchées ou détruites, dégagées quand elles ont été masquées et seront maintenues dans leurs dispositions d'origine.

- L'ensemble des éléments de l'architecture destinés à être vus doit le rester (et ne pas être occulté par des devantures, contrevents, etc...)

3.5.2 Percement - Façade sur rue

Interdictions

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement, il est interdit de boucher ou de masquer des baies partiellement ou en totalité.

Obligations

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement, les percements modifiés retrouveront leurs dispositions d'origine.

Explications de la règle

Ces immeubles à loyer ont une structure porteuse, maçonnée en gros blocs de grès houiller, et présentent une seconde «peau», épiderme en enduit ou en ciment d'origine, rapporté ultérieurement dans un souci de remettre «à la mode» la façade sur rue. Ces décors importés, puisent dans diverses sources stylistiques.

Ces nouvelles élévations, remaniées au goût du jour et plutôt «démonstratives» dans leur écriture architecturale, s'intercalent par petits groupes ou isolément entre des façades stéphanoises en grès apparent, qui sont elles, dépourvues de tout décor et d'une franche sobriété : le paysage urbain offre ainsi une grande variété.



Place Anatole France, utilisation de pierres et de briques



Les immeubles Art Nouveau offrent des jeux de percements variés animant la façade.

RÈGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

3.6 Immeubles de style Art Moderne - Art Déco

3.6.1 Ordonnancement

Interdictions

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement ;

- La transformation de l'ordonnancement général de la façade est interdite. Cela comprend la modification des surfaces vides (baies) et pleines (trumeaux, allèges, linteaux).

- Les décors (encadrement de baies, moulurations, figures géométriques, etc... ne doivent en aucun cas être détruits ou masqués.

- Les jeux de couleurs des parties pleines de la façade ne doivent pas être effacés.

- L'occultation des éléments de l'architecture destinés à être vus par des devantures, contrevents, etc...) est interdite.

Obligation

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement ;

- L'ordonnancement des façades (rythme des travées de baies et décors) est à maintenir ou à restituer dans ses dispositions originelles.

3.6.2 Percement - Façade sur rue

Interdiction

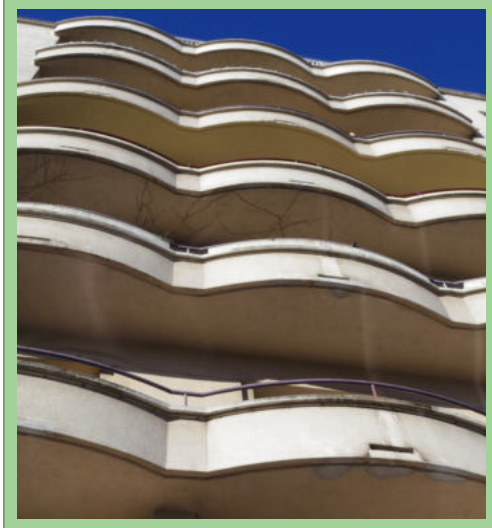
Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement, il est interdit de boucher ou de masquer des baies partiellement ou en totalité.

Obligation

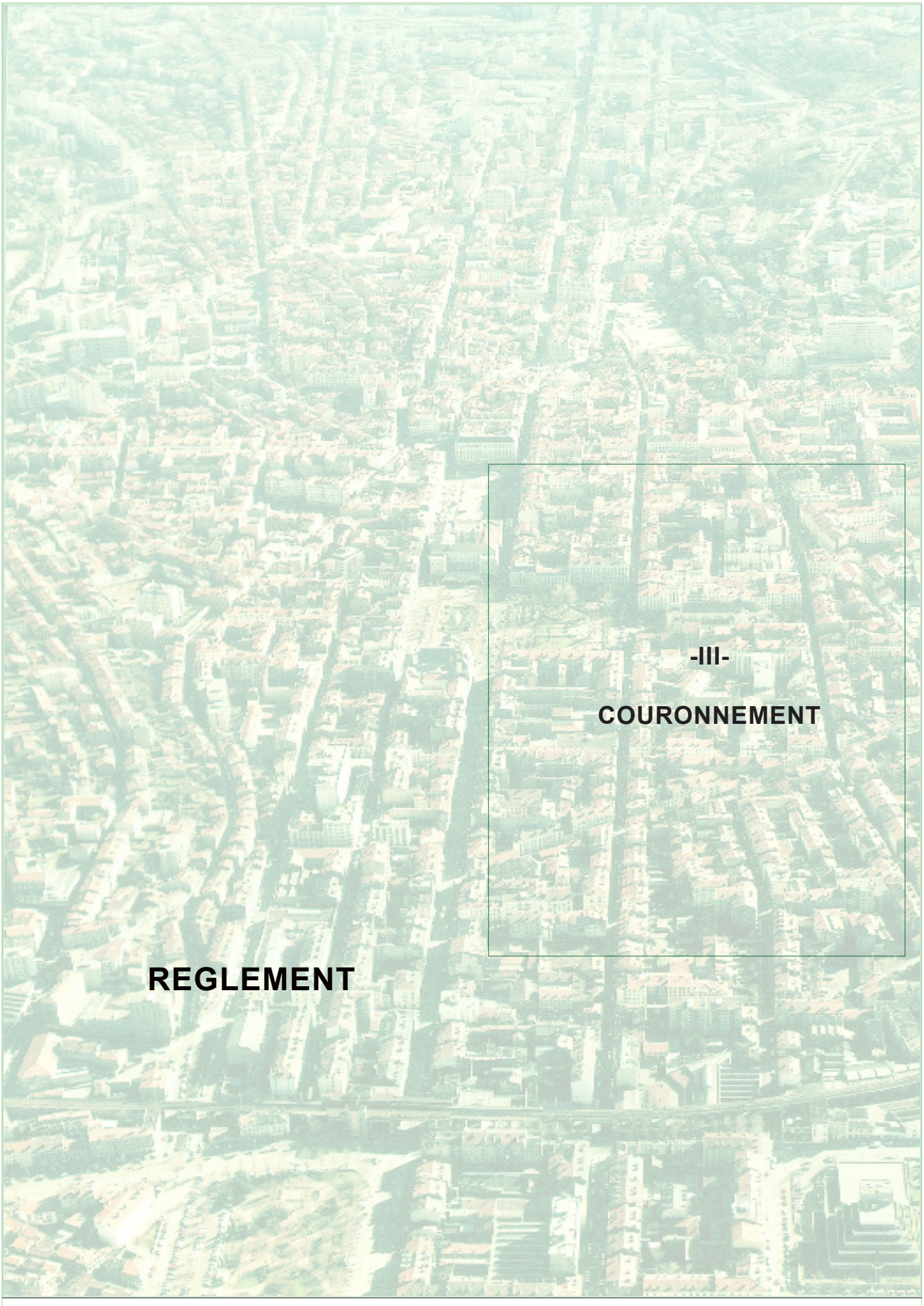
Dans le cadre de travaux d'aménagement ou de ravalement, les percements modifiés retrouveront leurs dispositions d'origine.

Explications de la règle

L'ordonnancement des façades inscrit ces constructions en continuité des édifices antérieurs. L'utilisation du béton rend possible des percements de grandes dimensions, des porte-à-faux,...donc des jeux d'échelle que les architectes exploitent avec fantaisie pour travailler en volume les façades.
La composition générale tend à donner une lecture isolée de la façade : les jeux sur l'épaisseur de la façade privilégient la volumétrie de l'ensemble de la construction. Les baies sont parfois plus larges que hautes et les menuiseries, par leur partition verticale, trament la façade. Le rapport plein/vide est variable mais tend vers un prédominance des vides.







-III-

COURONNEMENT

REGLEMENT

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

1. La silhouette
Le volume, la forme, les pentes et les matériaux

Interdiction

- La modification du rapport entre hauteur de façade et hauteur de couverture est interdite sur les immeubles remarquables.

Obligations

Surélévation :
En cas de surélévation, la hauteur de l'égout ne devra pas être modifiée. Les corniches seront maintenues. La hauteur du bâtiment devra s'inscrire dans le velum général du paysage environnant, hors bâtiment signalé comme élévation autonome au plan réglementaire du SPR.

L'écriture architecturale ainsi que les matériaux employés devront être en harmonie avec la construction existante et son environnement proche. Les percements dans la partie surélevée s'inscriront dans la logique de ceux de la façade existante : composition, proportions, hiérarchisation...

- Amélioration thermique du bâti :
La modification de hauteur pour des raisons d'amélioration thermiques ou des conditions d'habitabilité sera limitée à + ou - 60cm de hauteur par rapport à la hauteur initiale. La hauteur à l'égout existante devra être maintenue lisible et les éléments de corniche seront également maintenus. Dans le cas où l'installation de l'isolant implique une surélévation au-dessus de l'égout, la partie surélevée devra donner lieu à un tratement de qualité et être enduite dans un ton proche de celui de la façade.

La modification de toiture ne devra entraîner ni :
+ modification de formes : en particulier, les débords de toiture devront être restitués.
+ modification de pentes,
+ modification de matériaux de couverture,
en dehors de la restitution d'un état antérieur supposé ou connu d'après des sources documentaires.

Explications de la règle

Le couronnement est la partie terminant le haut d'une construction.

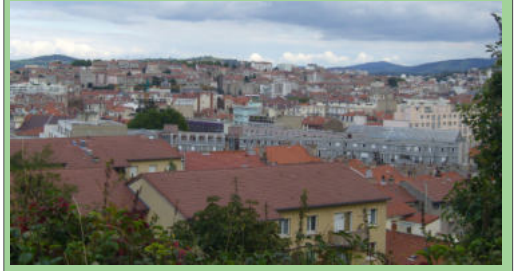
La volumétrie du bâti traditionnel est une volumétrie simple, créée par le rythme parcellaire. Elle constitue l'identité de la ville. Les bâtiments sont coiffés généralement d'un étage d'attique, des toitures à deux pans recouverts de tuiles dont le faîtage est majoritairement parallèle à la rue et aussi perpendiculaire.

A l'exception de celles des constructions emblématiques situées sur les places et avenues, les toitures de Saint Etienne sont assez peu lisibles de la rue : elles ne développent pas d'importants volumes de combles. Toutefois, les débords de toiture rythment le paysage des rues, parfois habillés de corniches, souvent avec abouts de pannes apparents.



Toiture effacée sur un immeuble stéphanois en grès houiller


Exubérance d'une toiture Art Nouveau avenue de la Libération


Un paysage marqué par les toitures à deux pentes couvertes en tuiles de terre cuite

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

2. Les rives, les débords, les faîtages, les matériaux de décor

Interdictions

- Les caissons en bois en recouvrement des voliges, des abouts de chevrons (ou queues de vache*), des égouts en débord de toiture sont interdits,

- Les caissons dissimulant les corniches sont interdits.

Obligations

- Le maintien de tout élément de décor des couronnements est obligatoire (corniches, pignons, clochetons, tourelles, pigeonniers, faîteaux, faîtières, épis, fleurons, girouettes, crêtes, chatières, mitrons, chéneaux, gouttières, lambrequins, etc...),

- Les corniches en pierre moulurée, profilée seront conservées ou restaurées ou restituées,

- Les abouts de chevrons seront maintenus visibles. Les dimensions avoisinent au maximum 50cm,

- Dans le cas de présence de corniches moulurées ou simples, les dispositions d'origine seront restituées si des reprises ou des mixités existent. Les corniches pourront être prolongées soit en pierre soit en mortier de chaux armé,

- Tous les ouvrages tels que solins*, rive de tête*, rive adossée* visibles depuis l'espace public seront de qualité (discrétion, finesse, matériaux), réalisés dans les règles de l'Art (cf normes) et dans des matériaux compatibles et homogènes (mortier de chaux, bâtard).

Explications de la règle

Les fronts urbains offrent des jeux variés d'égouts en débord de toiture marquant des ombres et des saillies très présentes sur les façades.
Les constructions traditionnelles laissent apparaître les abouts de chevrons (ou queues de vache) ainsi que la volige bois en sous-face.*



Corniche en pierre sur immeuble stéphanois en grès houiller



Abouts de chevron apparents sur stéphanois en grès houiller



Corniche à modillon sur immeuble néoclassique



Tourelle sur édifice Art Nouveau

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

3. Les matériaux de couverture

Interdictions

- Les matériaux précaires (bardeaux d'asphalte ou matériaux de synthèse, tôle métallique et autres) sont interdits en couverture,
- L'emploi du PVC est interdit pour tous les ouvrages réalisés traditionnellement en zinc : descentes EP (eau pluviale), les gouttières, crochets, etc...

Obligations

- La compatibilité entre la forme du couronnement et la nature du matériau de couverture est obligatoire. Les couvertures seront refaites en fonction de l'architecture du bâtiment.
- Les matériaux autorisés sont :
+ La tuile plate petit-moule en terre cuite, la tuile canal et la tuile mécanique côtelée.
+ Seules les toitures conçues dès l'origine pour être couvertes en ardoises, en zinc naturel et patiné, en plomb ou en cuivre seront maintenues dans ces matériaux.
- Les tuiles de couverture (du type mécanique, petit moule ou imitation) sur les constructions en grès houiller seront maintenues et restituées afin de conserver une logique identitaire définie par le rapport de la nature du matériau au pourcentage de la pente.
Toutes les tuiles seront de teinte rouge-orangée (pas de brun, de rouge vif, de jaune paille, de panachage),
- L'ardoise devra être naturelle. Les ardoises seront posées au clou ou au crochet teinté.

4. Percements et terrasses

Éclairement des combles :

Interdictions

Bâtiments remarquables :
- La création de lucarnes n'est pas autorisée : seule la restitution issue de sources documentaires anciennes sera autorisée,
- Sur les versants des façades principales, la création de châssis de toit est interdite.

Bâtiments remarquables et autres bâtiments repérés au titre du SPR
- Les châssis de toit en matériaux tels que PVC, aluminium non peint sont interdits sur rue ou visibles depuis les espaces publics.
- Les nouveaux ouvrages en saillie (type lucarnes ou autres) ne sont pas admis.
- La suppression des lucarnes existantes est interdite sauf remplacement à l'identique, ou, si nécessaire, par un autre modèle.

Obligations

- Les châssis de toits ne devront pas nuire à l'équilibre de la couverture et des façades et seront disposés en harmonie des façades.
Ils seront non saillants, encastrés dans le plan de la toiture et composés dans le respect de l'ordonnancement général de la façade (reprise des travées de baies). D'une manière générale, leurs dimensions n'excéderont pas 80cm de largeur par 100 cm de hauteur. Ils seront réalisés avec des profils minces.
- Sur les bâtiments non repérés au titre du SPR, la création de nouvelles lucarnes ne devra pas nuire à l'équilibre de la couverture et des façades (reprise des formes, matériaux et traitements décoratifs existant de l'immeuble).
- Pour tous les types de bâtiments, les verrières en toiture devront correspondre à une mise en valeur de l'immeuble et faire l'objet d'un projet. Elles seront en menuiserie métallique munie de verres clairs.

Explications de la règle

La nature des matériaux de couverture est définie d'une part par le style et la typologie de la construction et d'autre part déterminée par le pourcentage des versants de toiture (voir détails du Cahier de Recommandations).
De façon simplifiée, les pentes à respecter sont les suivantes :
- Zinc, cuivre : 15° à 75°
- Ardoises : 11° à 90° avec des modes de pose très différents
- Tuiles romane et canal : 20° à 30°
- Tuiles mécaniques : de 45 à 55°
- Tuiles plates : de 45 à 90°
- Verre : 15° à 40°



Un exemple malheureux de construction en grès houiller dont le matériau d'origine tuile a été remplacé par l'ardoise. L'image générale en est trahie.



Un exemple de châssis de tabatière compatible avec le bâti ancien

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

Terrasses en toitures

Interdictions (suite)

- La création de terrasses est interdite sur les pans des toitures des constructions visibles depuis sur les espaces suivants :

Place du Peuple	Place Maxime Gorki	Avenues Gambetta
Place Louis Comte	Place Anatole France	Avenue de la Libération
Place Chavanelle	Place Albert Thomas	Cours Victor Hugo
Place Boivin	Square d'Arménie	
Place Jean Moulin	Place des Ursules	
Place W.Rousseau		
Place Neuve		

- **Bâtiments remarquables :**
La création de terrasses n'est pas autorisée - seule la restitution issue de sources documentaires anciennes sera autorisée,

- **Autres bâtiments repérés au titre du SPR :**
- La création de terrasses est interdite sur les toitures constituées de combles brisés (de type «Mansart»),
- Les terrasses saillantes du plan de la toiture sont interdites.

Obligations

Terrasses :

- L'implantation des terrasses devra respecter l'ordonnancement général de la façade et reprendre les grandes lignes de composition de celle-ci.

- Sur un même pan de couverture, une distance minimale entre deux terrasses devra être respectée, correspondant sensiblement à la largeur d'un trumeau ou d'une travée de baie.

- La superficie maximale de chaque terrasse sera de 15m2.

- Les terrasses créées dans les pentes de toit devront être aménagées de manière à maintenir un bas de versant suffisant pour permettre une hauteur répondant aux obligations en matière de sécurité. Le bas de versant sera traité dans le même matériau que le reste du pan de couverture.

- L'aménagement de la terrasse ne donnera lieu à aucune interruption de faîtage.

- Les évacuations d'eau pluviale ne devront pas être visibles en façade.

Recommandations
Illustrations et explications

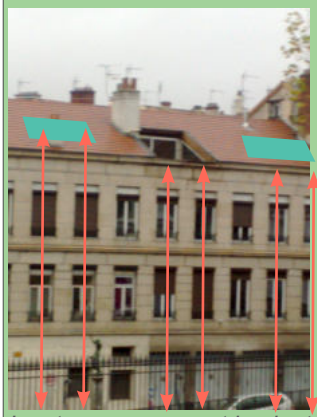


Un bon exemple de terrasse dite tropézienne dont l'aménagement ne nuit pas à la lecture de la silhouette et des rives de la toiture.

Bordeaux, B.Bülher, Architecte.



H : H mini = 90 cm de haut



Exemple de terrasse tropézienne avec rupture de la ligne d'égout altérant la qualité du versant de couverture.

Les terrasses seront implantées en respectant la logique de l'ordonnancement général de la façade et en retrait de l'égout, de manière à ménager une hauteur d'allège suffisante.

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

5 Les cheminées, les frontons

Interdictions

Dans le cadre de travaux sur un bâtiment,
- La suppression et ou l'altération des souches de cheminées existantes répondant aux caractéristiques patrimoniales de celui-ci est interdite.

- La suppression des superstructures maçonnées émergentes des toitures tels que frontons, pas de moineaux, pignons à redents, etc, est interdite...

Obligations

Dans le cadre de travaux sur un bâtiment,

- Les souches de cheminées existantes répondant aux caractéristiques patrimoniales seront restaurées conformément à leur typologie patrimoniale;
- Si nécessaire, les nouvelles souches de cheminées s'inspireront par leur volume et leurs proportions des cheminées existantes, avec couronnement et mitrons.
- Le matériau de revêtement sera compatible avec celui du ravalement enduit, brique, pierre ou autres.

6 Les panneaux solaires

Interdictions

Sont interdites :

- La pose de panneaux solaires sur les immeubles repérés comme remarquables ou sur les pans des couvertures des immeubles donnant sur les espaces suivants :

Place du Peuple	Place Neuve	Avenues Gambetta
Place Louis Comte	Place Maxime Gorki	Avenue de la Libération
Place Chavanelle	Place Anatole France	Cours Victor Hugo
Place Boivin	Place Albert Thomas	
Place Jean Moulin	Square d'Arménie	
Place W.Rousseau	Place des Ursules	

- La pose de panneaux formant un angle avec le plan de toiture.
- La pose de capteurs solaires sur garde-corps ou faisant garde-corps.

Obligations

- L'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques devra respecter les éléments suivants :
+ Mise en place d'une composition d'ensemble sur le pan de couverture (pas de pastillage) dans la logique des rythmes de la façade, et positionnement afin d'être le moins visible possible depuis l'espace public.
+ Intégration des installations techniques associées au volume des combles des bâtiments.
+ Intégration des panneaux dans le plan de la toiture (soit non saillant par rapport au plan de la couverture).

- Nonobstant les verrières translucides éclairant les combles, les éléments mis en place sur les pans de couverture visibles du domaine public devront être dans la même couleur que celle du matériau de couverture.

Explications de la règle



Mauvais exemple de composition



Exemple d'intégration architecturale : Freiburg-im-Brisgau, cour de l'Hôtel de ville, (surface estimée à 31 % du versant).



Exemples de composition Rassemblée (type verrière)



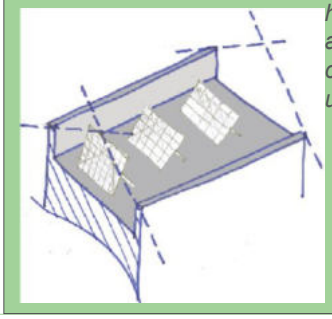
Couvrante



Bon exemple d'intégration de tuiles photovoltaïques.



Panneaux solaires inclinés sur toiture terrasse. Cette solution est autorisée si les panneaux ne sont pas plus hauts que les acrotères et compris dans un triangle.





-IV-

DECOR
&
ELEMENT D'ANIMATION

REGLEMENT

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

1. La modénature

1.1. Les bossages*, corniches*, bandeaux*, encadrements et appuis de baies*, la statuaire*, la sculpture*

Interdictions

Dans le cadre de travaux en façade, sont interdits la dépose, l'altération ou le bûchement des éléments de modénature d'origine tels que les bossages, les corniches, les bandeaux, les encadrements et appuis de baies, la statuaire et la sculpture.

Obligations

Dans le cadre de travaux en façade ;

- les éléments de modénature altérés ou manquants seront restaurés et/ou restitués à l'identique selon les modèles existants d'origine ou supposés tels.

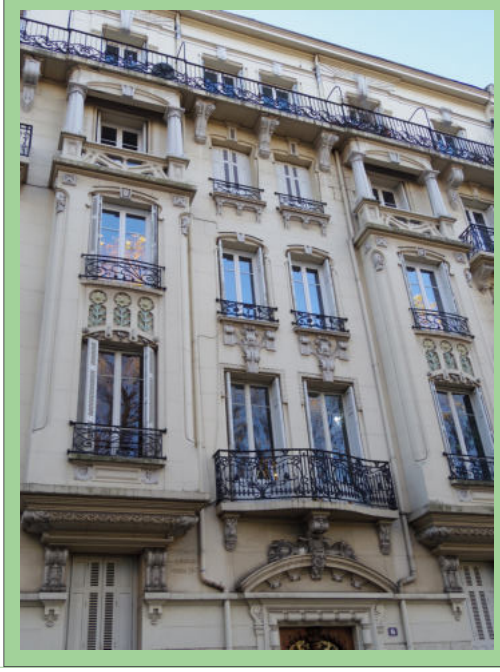
Explications de la règle

Sur certaines façades classiques, néoclassiques ou éclectiques apparaissent des ouvrages de statuaire et de sculpture dont la riche animation porte l'intérêt de l'immeuble.





Pilastres cannelés, groupes sculptés aux motifs floraux, feuillages, moulures, frontons, mascarons, forment un vocabulaire qu'il est important de préserver, de protéger et de mettre en valeur.



REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

1.2. Les balcons, les consoles*, les balustres*

Interdictions

- Sur les immeubles remarquables sont interdites :
  - la dépose ou la modification de consoles, de balustres ou de balcons,
  - la création de balcons ou de terrasses en façade principale, hors restitution d'après documents anciens,

- Le percement des dalles de balcons pour le passage de réseaux (descentes EP, câbles, etc...) est interdit,

- Toute destruction ou modification de la disposition originelle de la travée Dalgabio (il s'agit de la succession pyramidale des balcons au-dessus du porche d'entrée, de la baie d'accès en deçà) telle que repérée sur le plan réglementaire (par un triangle isocèle noir) est interdite.

- Les consoles en pierre de tout type (sculptées, à volutes, simples) ne pourront être dissimulées, masquées ou cachées.

Obligations

- Les éléments de décor tels que consoles, balustres, balcons seront dégagés de toute occultation, signalisation routière, décor de publicité (panneaux, enseignes, stores) et panneaux menuisés de devantures commerciales afin de redonner une lisibilité à l'ensemble architectural.

- Tout élément participant de la travée Dalgabio signalée au plan réglementaire tel que ferronnerie de garde-corps, balcon (taille, saillie) ou portail manquant ou altéré devra être restitué dans ses dispositions d'origine ou supposées tel.

- Les créations de balcons sur les façades secondaires ou mineures devront s'inscrire dans un projet global de restructuration d'un immeuble (et ne pourront être réalisées au coup par coup). Ils devront respecter la taille et les proportions des balcons existants et l'harmonie générale de la façade.

Explications de la règle

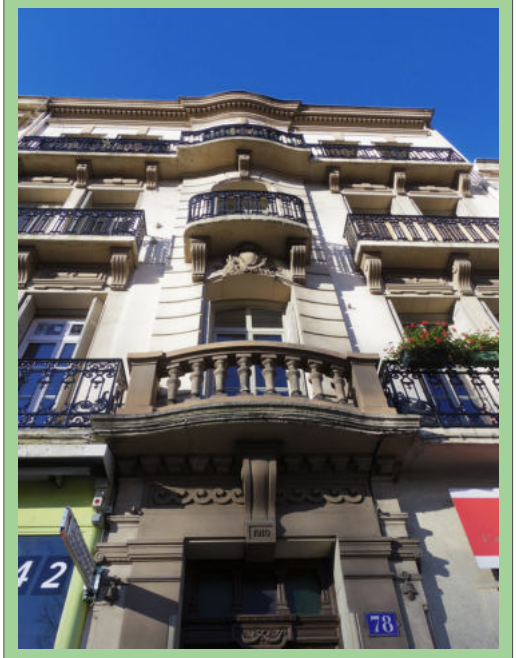
Les décors comme les consoles sont des éléments constructifs utiles à la bonne tenue des ouvrages de saillies comme les balcons. Ils entrent dans la composition d'une porte, d'une travée au même titre qu'une baie.







Des exemples de consoles envahies par les accessoires de devantures, les panneaux menuisés des boutiques ou les rajouts de décors variés > l'architecture n'est plus lisible.



REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

1.3 La faïence d'Art, la céramique d'Art, l'émail, le vitrail et autres matériaux de décor

Interdiction

Dans le cadre de travaux ;

- Toute dépose, recouvrement, altération ou démolition d'éléments de décor extérieur de faïence, céramique, émail et vitrail appartenant à l'immeuble depuis son origine, ou supposé tel, sont interdits.

Obligation

Dans le cadre de travaux en façade ;

- Tous les éléments de décors en faïence, céramique, émail et autres matériaux seront conservés et restaurés à l'identique.

Cas Particuliers

- Façades animées avec des éléments manquants :
Les éléments manquants seront :
- soit restitués à l'identique de l'origine
- soit remplacés par une composition contemporaine

Explications de la règle



2 rue de l'Heurton
Vitraux Art-Déco de l'imposte



17 rue Tissot
Vitraux Art-Déco de l'imposte



7 rue Cécile Sauvage

Certaines façades présentent des éléments en céramique d'origine de la construction qui doivent être conservés et protégés.



Rue Antoine Bertholon : céramiques



REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

2. La ferronnerie, la serrurerie
2.1. Le garde-corps* et les lambrequins*

Interdictions

Dans le cadre de travaux en façade ;

- Toute modification, dépose, démolition d'ouvrages de garde-corps et lambrequins sont interdites en dehors d'une restitution d'un état antérieur supposé ou connu d'après des documents anciens et nonobstant une adaptation pour raison de mise en conformité (règles de sécurité).

Obligations

Dans le cadre de travaux en façade;

- Les éléments de serrurerie anciens (fer forgé ou fonte), garde-corps, grilles et tous les éléments de décor seront conservés et restaurés.

- Les ferronneries anciennes seront décapées, brossées avant d'être repeintes.

- Les éléments nouveaux devront reprendre dans leur composition le dessin d'éléments existants ou seront traités de façon plus simple (exemple : tubes de fer à sections carrées et scellés dans les tableaux) inspirés de modèles existants et fabriqués en fer ou fonte.
Ils devront être uniformes par niveau.

- Les éléments anciens ne respectant pas les normes de sécurité domestiques (hauteur de garde-corps, espacement des barreaudages, etc.), pourront être adaptés et complétés pour y répondre par des processus de réhausse ou de doublage qui devront rester discrets.

Explications de la règle

Saint-Etienne possède par tradition un artisanat très présent en matière du travail de métaux. Cette discipline s'est épanouie entre autres dans la réalisation d'ouvrages de garde-corps et de lambrequins dont les motifs figurés ou géométriques trouvent une variation aussi riche que l'imagination puisse développer.



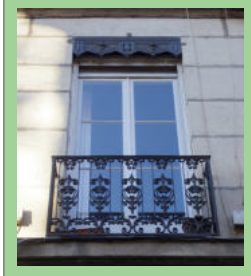
Quelques exemples de garde-corps ouvragés en fer moulé témoignant du foisonnement artisanal et décoratif stéphanois.



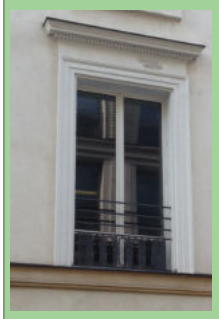
Gardes-corps Art Nouveau



Gardes-corps Art Déco



Un bel exemple de lambrequin et garde-corps en fer moulé.





Ex : garde-corps réhaussés

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

2.2. Les portails et les barreaux de défense

Interdictions

Dans le cadre de travaux en façade ;

- Toute modification, dépose, démolition sans remplacement à l'identique des ouvrages de serrurerie caractéristiques d'un type (portails, grilles, barreaux de défense, y compris des soupiraux) sont interdites.
Seule la restitution d'un état antérieur supposé ou connu d'après des documents anciens peut être autorisée.

Obligations

Dans le cadre de travaux en façade ;

- Les éléments de serrurerie anciens (fer forgé ou fonte), et tous les éléments de décor seront conservés et restaurés,

- Les ferronneries anciennes seront décapées, brossées avant d'être repeintes.

- Les éléments nouveaux devront reprendre dans leur composition le dessin d'éléments existants ou seront traités de façon plus simple. Il est cependant recommandé d'adapter le style de l'ouvrage au style du bâtiment,

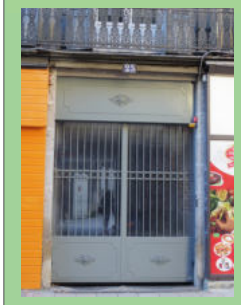
- Les nouveaux ouvrages de serrurerie auront toujours un rythme vertical

Cas Particuliers

- Les éléments anciens ne respectant pas les normes de sécurité domestiques (hauteur de garde-corps, espacement des barreaudages, etc.), pourront être adaptés et complétés pour y répondre par des processus de réhausse ou de doublage qui devront rester discrets.

Explications de la règle

Au même titre que les garde-corps, les ouvertures telles que les portes et les baies reçoivent des ouvrages travaillés en serrurerie suivant les périodes architecturales et l'architecte.



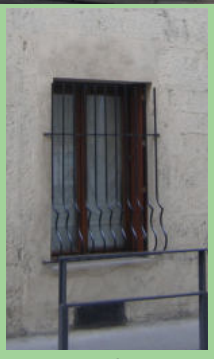


Exemples de serrurerie de qualité qu'il est essentiel de conserver, protéger et mettre en valeur.





Les grillages à trame serrée pourront être remplacés par des barreaux de défense plus classiques.



Les barreaux de défense de type standard bon marché ne conviennent pas.

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

2.3. Les oriels et les bow-windows

Interdiction

Dans le cadre de travaux en façade ;

- Toute modification, dépose, démolition d'ouvrages de serrurerie des oriels et bow-windows sont interdites, nonobstant la dépose d'éléments inadaptés ou visant à la restitution d'un état antérieur supposé ou connu d'après des documents anciens.

Obligations

Dans le cadre de travaux en façade,

- Les éléments de serrurerie anciens (fer forgé ou fonte) marquises, structures et tous les éléments de décor d'accompagnement des oriels et bow windows seront conservés et restaurés,

- Les structures anciennes seront décapées, brossées avant d'être repeintes,

- Les éléments nouveaux devront reprendre dans leur composition le dessin d'éléments existants ou seront traités de façon plus simple.

Explications de la règle

Les bow-windows sont des structures généralement prévues dès l'origine pour être facilement démontables. Les structures métalliques sont fréquentes.
Les périodes éclectique et moderne du début du XXème siècle ont dessiné des excroissances prolongeant la structure porteuse qu'il ne faut pas confondre avec l'oriel comme structure indépendante.

Exemples d'oriel appartenant à l'époque éclectique, à protéger et mettre en valeur.





Bow-window du début du XXè siècle à protéger

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

3. La menuiserie

3.1. La croisée, le vitrage

Interdictions

Sont interdits :
- L'emploi du PVC pour les menuiseries de façades visibles depuis l'espace public sur les immeubles repérés comme appartenant à une typologie patrimoniale au plan réglementaire du SPR,
- L'emploi du PVC pour les menuiseries des façades des immeubles repérés comme Remarquables au plan réglementaire du SPR,
- Le bois brut laissé apparent,
- Le vitrage de type miroir, réfléchissant,
- L'emploi de menuiseries hétérogènes (section, profil, épaisseur, couleur, partition) sur une même façade.

Obligations

- Toute menuiserie sera de modèle adapté au type de l'immeuble,

- Les menuiseries extérieures anciennes (croisées, châssis, portes…) d'origine seront conservées et restaurées. Si elles ne peuvent pas être restaurées, elles seront soit refaites à l'identique, soit composées dans l'esprit de celles d'origine, avec une attention particulière portée à la section des pièces de bois ou de métal, au redécoupage des carreaux (nombre et proportions).

- Les menuiseries des fenêtres neuves visibles depuis l'espace public des immeubles repérés comme appartenant à une typologie patrimoniale et des baies des façades des immeubles repérés comme Remarquables du SPR seront réalisées en matériaux nobles, y compris en cas de menuiserie PVC préexistantes : bois, acier ou aluminium non brillant et non brut. Les croisées neuves s'inspireront des modèles anciens (épaisseur des sections, dimension et proportions des carreaux, positionnement en tableau*, etc.) et reprendront le dessin des autres châssis anciens présents sur la même façade.

- L'installation de double vitrage devra permettre le respect des dispositions des sections apparentes de bois employées sur les châssis anciens de référence. Les châssis munis de vitraux devront être refaits en intégrant les vitraux à restaurer.

- Les menuiseries seront posées en tableau dans le 1/3 intérieur,

- Toutes les menuiseries seront peintes dans un ton s'accordant avec les tons de la façade, dans le respect de son type patrimonial et du contexte urbain et paysager.

- Les menuiseries seront de teinte et de style homogènes sur l'ensemble de la façade, répondant à une volonté d'ensemble.
La couleur pourra toutefois faire l'objet d'une différenciation aux niveaux du rez-de-chaussée, entresol, étage d'attique et portes du rez-de-chaussée.

- Les survitrages seront de la même couleur que les menuiseries,

- Les vitraux anciens seront conservés et entretenus.

Explications de la règle

Les menuiseries extérieures (fenêtres, portes et contrevents) font partie intégrante des façades.
L'architecture stéphanoise offre une grande richesse de traitement de menuiseries extérieure en relation avec la typologie, le style architectural et l'époque de construction comme autant d'éléments participant au décor des façades.
Si la partie pleine d'une façade est importante, le vide des percements (baie de fenêtre, porte) joue un rôle essentiel dans la perception et la composition d'un bâtiment.



Interdit : une façade équipé de menuiseries remaniées et hétérogènes qui dénaturent considérablement l'ensemble de l'immeuble.



Bon exemple : une façade préservée par la qualité de ses menuiseries

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

3.2. L'occultation : contrevent, volet, persienne, lambrequin

Interdictions

- Les volets roulants dont le coffre n'est pas dissimulé à l'intérieur de l'immeuble sont interdits.

- L'emploi du PVC pour les menuiseries des fenêtres visibles depuis l'espace public et sur les façades des immeubles repérés comme Remarquables au plan réglementaire du SPR est interdit.

- La couleur blanche pour tout type d'occultation est interdite.

Obligations

Sauf dispositions contraires précisées aux chapitres concernant les particularités typologiques,

- Les lambrequins existants doivent être conservés dans leur position et dessin d'origine. Toute intervention aura pour objectif de restituer les pièces manquantes. Les matériaux seront le bois ou le métal.

- Les volets anciens en bois ou en acier seront conservés et restaurés, y compris en cas de pose de volets roulants extérieurs.

- Les persiennes d'origine, repliées dans le tableau des baies, seront maintenues et restaurées (elles seront refaites soit à l'identique soit dans le même esprit).

- Les volets neufs en remplacement d'anciens volets battants ou pliants devront être réalisés en bois ou en acier, à l'identique des existants (pleins, persiennes, ajourés, etc.). La restitution de volets extérieurs pourra être demandée dans le cadre de travaux de réfection générale des façades.

- Tout dispositif de volets intérieurs est autorisé sous réserve de ne pas modifier la dimension des baies.

- Les coffres d'enroulement des volets roulants devront être invisibles en façade et posés au plus près des châssis de fenêtres.

- Sur une façade, tous les volets extérieurs seront peints dans la même couleur et dans des tonalités en harmonie avec les fenêtres.

- La mécanique des stores roulants en bois ou en tissu devra être masquée par un lambrequin en bois ou en métal.

- L'occultation des baies non équipées à ce jour devra se référer au modèle existant sur la façade s'il correspond à un type satisfaisant ou sera assurée par la pose de volets pliants posés en tableau.

Explications de la règle

Le mode d'occultation dépend de l'époque et du style de la façade. Persiennes, contrevents ajourés ou pleins ou décorés de motifs géométriques, stores de type lyonnais sont autant de solutions en accord avec les types architecturaux présents dans la ville.



Interdit : les coffres de volets roulants sont visibles depuis l'espace public de la rue. Ils parasitent l'architecture de la façade.



Bon exemple : une façade dont les lambrequins disposés sur les linteaux de chaque baie cachent les dispositifs techniques d'occultation. Ci-dessous, un bon exemple d'ancien volet.



Bon exemple : les menuiseries et volets sont peints dans une même couleur faisant ressortir le parement

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

3.3. Les accès : portes piétonnière et cochère

Interdictions

- Les portes répertoriées en annexe réglementaire ne seront en aucun cas détruites, remplacées ou modifiées.

- L'usage de PVC ou d'aluminium brut ou brillant est interdit.

Obligations

- Les portes anciennes répertoriées en annexe seront conservées et maintenues en place. Si elles ne peuvent pas être restaurées elles seront refaites à l'identique.

- Les impostes existantes en fer forgé ou en fonte moulée seront conservées et maintenues en place. Elles pourront être vitrées, en aucun cas fermées par un panneau opaque.

- Les portes de garages anciennes en bois seront conservées ou restaurées. On prendra le dessin des modèles existants comme modèle.

Explications de la règle

Le Règlement comprend une liste photographiée de portes remarquables qu'il est obligatoire de protéger pour leurs qualités de composition, technique, historique et culturelle.



6 rue François Gilet & 6 rue Gambetta deux exemples de portes remarquables à conserver pour toutes leurs qualités. A noter rue Gambetta l'imposte fixe.



12 rue Barbusse : porte de garage à conserver



Exemple d'une porte menuisée malheureusement remaniée dans sa partie gauche. Le vantail ouvrant sans doute à l'origine a été remplacé par un ensemble maçonné fixe.

RÈGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

4 Particularités typologiques

4.1 Passementiers

Interdictions

- L'usage d'aluminium brut ou brillant est interdit.
- Il est interdit de poser des menuiseries au nu extérieur des façades.
- La pose de volets roulants avec coffrage extérieur est interdit.
- Il est interdit de rajouter des volets roulants en PVC.
- Il est interdit d'équiper les baies avec des contrevents en applique.
- La couleur blanche est interdite.

Obligations

- L'occultation des baies sera assurée par des persiennes en bois ou acier repliables en tableau,

- Les menuiseries anciennes d'origine seront conservées et restaurées. Si elles ne peuvent pas être restaurées, elles seront soit refaites à l'identique, soit composées dans l'esprit de celles d'origine, avec une attention particulière portée à la section des pièces de bois ou de métal, au redécoupage des carreaux (nombre et proportions),

- Les menuiseries existantes en PVC sur les constructions passementières seront remplacées par des menuiseries bois ou métal et s'inscriront dans un projet d'ensemble,

- Les menuiseries sont posées en tableau dans le 1/3 intérieur,

- Les persiennes d'origine, repliées dans le tableau des baies, seront maintenues et restaurées (elles seront refaites soit à l'identique soit dans le même esprit),

- Les menuiseries pourront être de couleur, d'aspect mat, hors couleurs très lumineuses), dans un ton mettant en valeur le grès houiller.

- Afin de maintenir la régularité de l'ordonnancement des façades, la couleur des menuiseries sera la même pour l'ensemble des baies du corps de façade. Elles pourront toutefois faire l'objet d'une différenciation aux niveaux du rez-de-chaussée et de l'étage d'attique.

Explications de la règle

Les baies des ateliers ont des proportions directement liées à l'usage de la pièce et induites par la nécessité d'éclairer la mécanique des métiers à tisser Jacquard. Ces percements de grandes dimensions sont équipés de menuiseries en bois, redécoupés suivant leur hauteur soit en deux, soit en quatre vantaux. Des menuiseries métalliques sont également visibles et équipent en général les baies les plus grandes. Celles-ci sont plus récentes et présentent un découpage régulier constitué d'une trame de carreaux étroits et hauts. Parfois, seul un carreau peut s'ouvrir (ce qui permettait d'aérer tout en maintenant une hygrométrie stable dans les ateliers de tissage).



Bon exemple : Unité des menuiseries. Elles racontent la même valeur d'usage du bâti et constitue un front urbain homogène. (valeur d'usage et valeur d'image liées).



Bon exemple : menuiserie contemporaine Les sections des pièces, en bois, et le redécoupage des carreaux sont dans l'esprit des ateliers de passementiers.

Mauvais exemple : manque d'unité des menuiseries, modification des percements originels. La succession des ateliers ne se lit plus.



Portes de constructions passementières



REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

4.2 Constructions stéphanoises et Immeubles à cour

Interdictions

- Il est interdit de supprimer des persiennes et des contrevents (sauf si ceux-ci ne sont pas du style de la façade),

- L'usage d'aluminium brut ou brillant est interdit.

- On ne disposera pas sur une même façade des volets roulants et des persiennes ou contrevents.

Obligations

- Les contrevents et persiennes seront restaurées selon leurs dispositions d'origine,

- Les menuiseries seront de teinte et de style homogènes sur l'ensemble de la façade, répondant à une volonté d'ensemble,

- Les menuiseries pourront être de couleur, blanc pur exclu.

- Les volets roulants seront tolérés si leur coffrage est masqué par un lambrequin en métal ou en bois,

- Les menuiseries de garage présenteront des partitions, dont les proportions présenteront un dessin justifiant d'une composition d'ensemble, tenant compte des proportions des baies et des autres menuiseries de la façade.

Explications de la règle



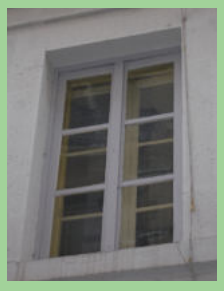
Lambrequin ajouré en bois et habillage des tableaux de la baie en planche de bois servant à l'accrochage des persiennes et des cordes à stores.



Persiennes sur immeuble à cour



Persiennes sur construction stéphanoise



Bon exemple : Menuiseries doubles en bois. (isolation) Menuiseries à deux vantaux et imposte vitrée. Découpage des vantaux en carreaux avec des petits bois.





REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

4.3 Immeubles de style Éclectique - Art Nouveau

Interdictions

- L'usage de PVC ou d'aluminium brut ou brillant est interdit.
- Il est interdit de poser des menuiseries au nu extérieur des façades,
- Il est interdit de supprimer des persiennes anciennes,
- Il est interdit de remplacer une menuiserie cintrée ou d'une forme particulière par une menuiserie rectangulaire ou d'une forme différente de celle d'origine,
- Les vitrages réfléchissants sont interdits.

Obligations

- Les menuiseries anciennes d'origine seront conservées et restaurées. Si elles ne peuvent pas être restaurées, elles seront soit refaites à l'identique, soit composées dans l'esprit de celles d'origine, avec une attention particulière portée à la section des pièces de bois ou de métal, au redécoupage des carreaux (nombre et proportions),

- Les menuiseries existantes en PVC seront remplacées par des menuiseries bois et s'inscriront dans un projet d'ensemble,

- Les menuiseries seront posées en tableau dans le 1/3 intérieur,

- Les persiennes d'origine, repliées dans le tableau des baies, seront maintenues et restaurées (elles seront refaites soit à l'identique soit dans le même esprit),

- Les stores roulants en bois ou en tissu seront autorisés seulement sur les baies à linteau droit, à condition que leur mécanique soit masquée par un lambrequin en bois ou en métal,

- Les couleurs des menuiseries devront s'accorder avec les tons de la façade et du contexte urbain et paysager. Les couleurs seront mates, blanc exclu.

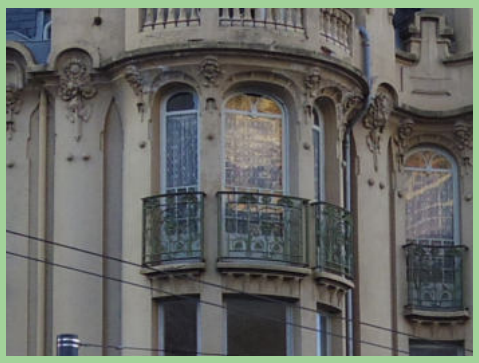
- Afin de maintenir la régularité de l'ordonnancement des façades, la couleur des menuiseries sera la même pour l'ensemble des baies du corps de façade. Elles pourront toutefois faire l'objet d'une différenciation aux niveaux du rez-de-chaussée, entresol, étage d'attique et portes du rez-de-chaussée,

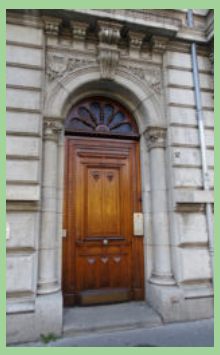
- Les survitrages seront de la même couleur que les menuiseries,

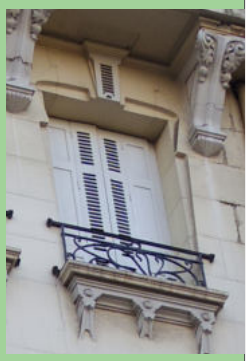
- Les vitraux anciens seront conservés et entretenus.

Explications de la règle











Les portes de garages n'ont pas qu'un rôle utilitaire et leurs compositions s'inscrit dans la trame de la façade.

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

4.4 Immeubles de style Art Moderne - Art Déco

Interdictions

- L'usage de PVC ou d'aluminium brut ou brillant est interdit.
- Il est interdit de poser des menuiseries au nu extérieur des façades,
- Il est interdit d'équiper les baies avec des volets battants (à la française) en applique,
- Il est interdit de remplacer une menuiserie d'une forme particulière par une menuiserie rectangulaire ou d'une forme différente de celle d'origine,
- Les vitrages réfléchissants sont interdits.

Obligations

- L'occultation des baies sera réalisée soit par des persiennes en bois ou acier repliables en tableau, soit par des volets roulants en bois avec coffrages intérieur,

- Les menuiseries anciennes d'origine seront conservées et restaurées. Si elles ne peuvent pas être restaurées, elles seront soit refaites à l'identique, soit composées dans l'esprit de celles d'origine, avec une attention particulière portée à la section des pièces de bois ou de métal, au redécoupage des carreaux (nombre et proportions), au mode d'ouverture,

- Les partitions des différents pans vitrés qui ordonnancent la menuiserie seront maintenues,

- Les persiennes d'origine, repliées dans le tableau des baies, seront maintenues et restaurées (elles seront refaites soit à l'identique soit dans le même esprit),

- Les menuiseries existantes en PVC seront remplacées par des menuiseries bois ou métal et s'inscriront dans un projet d'ensemble,

- Les stores roulants sont autorisés, à condition qu'ils répondent à une disposition d'origine,

Couleur :
- Les couleurs des menuiseries devront s'accorder avec les tons de la façade et du contexte urbain et paysager,
- Afin de maintenir la régularité de l'ordonnancement des façades, la couleur des menuiseries sera la même pour l'ensemble des baies du corps de façade. Elles pourront toutefois faire l'objet d'une différenciation aux niveaux du soubassement et du couronnement,
- Les parcloses des survitrages rapportés seront de la même couleur que les menuiseries,

- Les vitraux anciens, colorés, seront conservés et entretenus.

Explications de la règle

Les menuiseries des étages sont encore fréquemment en bois et l'occultation des baies se fait, selon l'ancienne tradition stéphanoise, avec des persiennes en bois également.
Les portes d'entrée emploient plus facilement le métal et sont plus ou moins ajourées sur le vestibule.



A l'origine, partition des menuiseries sur cet immeuble Moderne



Les portes de garages n'ont pas qu'un rôle utilitaire Leur composition s'inscrit dans la trame de la façade.

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

4.5 Loges de gardien / Écuries/ateliers

Interdictions

- L'usage d'aluminium brut ou brillant est interdit.
- Il est interdit de poser des menuiseries au nu extérieur des façades.
- Il est interdit de rajouter des volets roulants en PVC,
- Il est interdit d'équiper les baies avec des contrevents pleins en applique.
- La couleur blanche.

Obligations

- Les menuiseries anciennes d'origine seront conservées et restaurées. Si elles ne peuvent pas être restaurées, elles seront soit refaites à l'identique, soit composées dans l'esprit de celles d'origine, avec une attention particulière portée à la section des pièces de bois, au redécoupage des carreaux (nombre et proportions),

-Les menuiseries existantes en PVC sur les constructions seront remplacées par des menuiseries en bois et s'inscriront dans un projet,

- Les menuiseries sont posées en tableau, jamais complètement au nu extérieur , même en cas de double menuiseries,

- Les persiennes existantes attestées d'origine, repliées dans le tableau des baies, seront maintenues et restaurées (elles seront refaites soit à l'identique soit dans le même esprit), ainsi que leur système d'accroche en bois parfois indépendant de la menuiserie ou fixé sur celle-ci,

- Les menuiseries pourront être de couleur, dans un ton mettant en valeur le grès houiller.

- Afin de maintenir la régularité de l'ordonnancement des façades, la couleur des menuiseries sera la même pour l'ensemble des baies du corps de façade. Elles pourront toutefois faire l'objet d'une différenciation aux niveaux du rez-de-chaussée et de l'étage d'attique.

Explications de la règle

Les menuiseries sont en bois, adaptées aux formes des percements qui sont presque exclusivement rectangulaires. Éclairant de vastes ateliers ou de grandes pièces d'habitation, les menuiseries sont de grandes dimensions et les impostes vitrées sont fréquentes.

Les menuiseries des porches d'entrée, des entresols, des escaliers, des loges, présentent parfois des formes courbes.

Formes et proportions des baies variées : bais d'escaliers, d'écuries, de loges, d'entrée sous porche,...



Porte vitrée d'accès à l'escalier sous porche.



Menuiserie adaptée à un usage de loge de concierge.



Menuiseries d'atelier



Le blanc pur est interdit, ainsi que les couleurs très lumineuses car elles contrastent trop avec la pierre qui apparaît alors de façon terne.

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI EXISTANT

Explications de la règle

4.6 Immeubles à partir des années 1950

Obligations

- Les menuiseries remplacées répondront à une composition d'ensemble de la façade.

- L'emploi du PVC est autorisé uniquement en remplacement de menuiseries d'origine en PVC.

- Si le matériau PVC est remplacé par un autre matériau, métal ou bois, les menuiseries neuves reprendront les caractéristiques du style des menuiseries de l'immeuble,

- Elles seront de teinte et de style homogènes sur l'ensemble de la façade, répondant à une volonté d'ensemble.

- Les menuiseries de garage présenteront des partitions par pans, dont les proportions présenteront un dessin justifiant d'une composition d'ensemble, c'est-à-dire tenant compte des proportions des baies et des autres menuiseries de la façade.



-C-
PRESCRIPTIONS POUR LE BATI A VENIR

REGLEMENT



REGLEMENT

-I-

PRESCRIPTIONS URBAINES
LES FRONTS URBAINS

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS URBAINES

1. Implantation des constructions

1.1 Continuité urbaine

Interdictions

- Les constructions à venir ne pourront être implantées en retrait de l'alignement de fait, à l'exception :
+ des opérations de recomposition d'ensemble d'un îlot ou d'une partie significative d'un îlot,
+ des voies caractérisées par une forte diversité d'implantations;
- Les constructions nouvelles ne pourront être implantées à l'intérieur des espaces de coeur d'îlot repérés au document graphique réglementaire.

Obligations

Les constructions repérées en filet jaune au plan réglementaire, en «rupture», pourront être remplacées par des constructions dont l'implantation s'inscrira dans la logique de celle des constructions patrimoniales.

- **La continuité urbaine** devra être assurée, y compris en cas d'impossibilité d'implanter les constructions nouvelles à l'alignement de fait, par :

+ la mise en place d'un mur maçonné d'une hauteur maximum de 1,80 m. ou d'une clôture architecturée propre à maintenir le paysage de la rue.
Les percements mis en oeuvre sur ce mur (s'ils existent) devront répondre aux mêmes caractéristiques qualitatives que celles définies pour les façades.

+ un retrait dans les conditions définies ci-dessous :
- Les espaces libres liés à des retraits d'alignement devront faire l'objet d'un traitement et d'un aménagement permettant de retrouver une continuité urbaine : mise en place de muret, de végétation
- Le traitement de sols devra être soit réalisé dans la continuité de celui du traitement du trottoir, soit faire l'objet d'un traitement différencié dans des matériaux de qualité.
- Les pieds d'immeuble et les pignons aveugles liés au retrait d'un édifice existant pourront être traités par la mise en place de végétation, soit en pleine terre, soit dans des bacs.

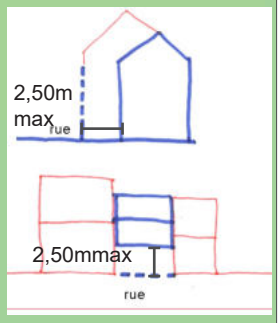
- Percées :
Les percées visuelles indiquées au plan réglementaire devront être maintenues ou créées. Les percées nouvelles ne pourront avoir une largeur inférieure à 3,00 mètres.

- **L'implantation en retrait des étages** est admise dans le cadre d'un traitement architectural de la façade assurant une continuité urbaine dans le plan de l'alignement.

Explications de la règle

Le paysage urbain de Saint-Etienne est caractérisé par une forte continuité assurée par l'implantation des façades à l'alignement de la voie et majoritairement sur les deux limites séparatives. Elle se matérialise soit par des constructions, soit par de hauts murs. Certains alignements ne sont pas ou ne sont plus concrétisés sur le terrain, notamment du fait de l'implantation en retrait d'immeubles postérieurs à 1960. Seuls quelques édifices, généralement monumentaux ou institutionnels, dérogent à cette règle dans les quartiers du SPR. La continuité urbaine doit être maintenue et mise en valeur.





Bordeaux, ex de continuité urbaine avec implantation du bâtiment principal en retrait : la continuité urbaine est assurée par le mur à l'alignement et la résille métallique en élévation. B Bühler arch.

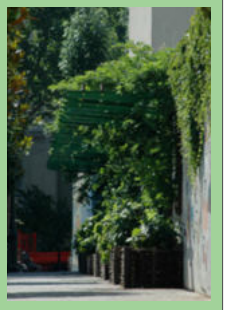


Exemple de percée sur coeur d'îlot à maintenir



Paris, 19ème arrdt, Villa Goix : percée vers coeur d'îlot





Paris, ex. de traitement végétal de pied d'immeuble et de pignon permettant de «recoudre» et d'adoucir des cicatrices urbaines

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS URBAINES

Cas Particuliers

Implantation mitoyenne d'une construction en retrait :
Dans le cas où une construction nouvelle jouxte une construction en retrait, la nouvelle construction pourra assurer la liaison avec l'alignement voisin et la rue par la mise en place d'un volume rotule présentant un minimum de 3 mètres de façade avec une tolérance d'alignement de 50 cm du voisin.

Disparition d'une construction :
- En cas de disparition d'une construction implantée à l'alignement, l'espace libéré :
+soit accueillera une construction nouvelle implantée à l'alignement de fait,
+soit sera traité en espace libre :
• minéral de type placette, en continuité de l'espace public,
• végétalisé, de type jardin : il sera alors clos partiellement par un muret matérialisant la limite entre l'espace public et l'espace privatif.
Ponctuellement, afin de ne pas créer de nouveaux pignons aveugles, il pourra être admis la mise en place d'une construction en retrait de l'alignement et dégageant un espace libre.

- Les constructions venant en remplacement d'une construction non repérée comme appartenant à une typologie patrimoniale et implantée en retrait de l'alignement seront implantées à l'alignement de fait des constructions de référence patrimoniale.

Construction symbolique :
Lorsque la signification symbolique ou l'usage particulier d'un édifice justifie qu'il constitue un «événement urbain», des dérogations aux règles communes d'implantation et de hauteur pourront être autorisées.

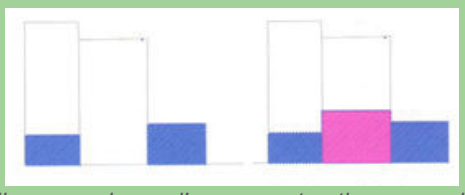
1.2 Traitement d'angle

Obligations

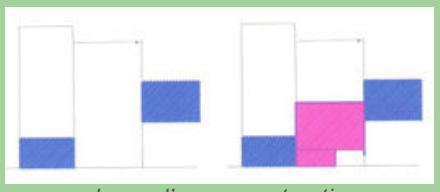
- Les constructions venant en remplacement d'une construction existante comportant un pan coupé ou un traitement d'angle affirmé architecturalement devront reprendre un dispositif architectural semblable.

- Les constructions nouvelles implantées à l'angle de deux voies pourront affirmer un traitement d'angle à pan coupé.

Explications de la règle



Mise en place d'une construction nouvelle entre deux constructions existantes implantées sans retrait : implantation de fait



Mise en place d'une construction nouvelle entre deux constructions existantes différemment implantées : création d'un volume rotule pour «fédérer» le paysage urbain



Ex Clamart : traitement d'un élément «rotule» liant les deux entités implantées différemment



Ex : Paris, 20ème Arrondissement, volume «rotule»

Le Plan d'Embellissement de 1905 a encouragé la mise en oeuvre de traitements d'angle à pan coupé. Auparavant, les maîtres d'oeuvre avaient déjà souvent accordé aux angles un soin particulier, en les marquant en particulier de balcons venant animer les croisements de voies.
Le traitement d'angle en pan coupé permet l'aération de ce tissu urbain dense dans un contexte de voies étroites.

Rue du 11 Novembre : immeuble de Subit et Gouyon : traitement d'angle moderne animant le paysage urbain.



REGLEMENT
PRESCRIPTIONS URBAINES

1.3 Alignements et rangées de passementiers

Obligations

- Les constructions à venir devront s'implanter en continuité d'implantation et de volumétrie des constructions existantes.
Elles devront respecter la typologie urbaine des ensembles de constructions dans lesquelles elles s'insèrent, en particulier :
- le rythme parcellaire, qui pourra se traduire par un traitement de façade et de couronnement approprié (partition des façades).
- le rythme architectural (percements),

- Pour des raisons d'amélioration de leur habitabilité, les façades sur cour pourront faire l'objet d'extension de type «double» peau. Ces extensions ne pourront avoir une profondeur supérieure à 3,00m hors oeuvre.

Recommandations
Illustrations et explications



Dans le quartier Sainte-Barbe, côté rue, les alignements passementiers se fondent dans le paysage urbain

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS URBAINES

2. Hauteur des constructions

Obligations

- Les **constructions nouvelles** devront s'inscrire en continuité de hauteur des constructions existantes repérées comme patrimoniales et identifiées comme telles au plan réglementaire du SPR,

- Les **édifices repérés par un filet jaune** au plan réglementaire (élévations autonomes) ne pourront servir de référence de hauteur pour un nouveau bâtiment,

- Dans le cas où une construction nouvelle jouxte une construction dépassant la hauteur moyenne des constructions avoisinantes, sa hauteur pourra être adaptée afin de ménager un volume de transition.

Cas Particuliers

- Constructions nouvelles implantées à l'angle de deux voies affirmant un traitement d'angle en pan coupé :
Dans ce cas, une dérogation à la règle de continuité des hauteurs pourra être délivrée : la hauteur de ces constructions pourra être augmentée dans la limite de 3,00m. La partie de la construction faisant l'objet de la dérogation de hauteur sera implantée en retrait du nu de la façade, à une distance d'au moins 1mètre,

Construction symbolique :
Lorsque la signification symbolique ou l'usage particulier d'un édifice justifie qu'il constitue un «événements urbain», des dérogations aux règles communes d'implantation et de hauteur pourront être autorisées.

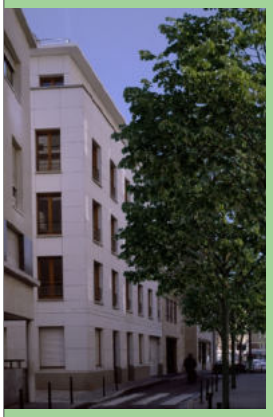
Explications de la règle

Le velum général de la ville est très homogène. Cette continuité se lit aussi bien dans les lignes filantes (continuité des corniches), qu'à l'échelle des traitements de façade : hauteur d'étage, balcons filants...). En dehors d'édifices institutionnels ou monumentaux, seules quelques constructions modernes, généralement implantées à l'angle de deux voies, ou fonctionnalistes, implantées en retrait de l'alignement, dérogent à cette homogénéité de hauteur.

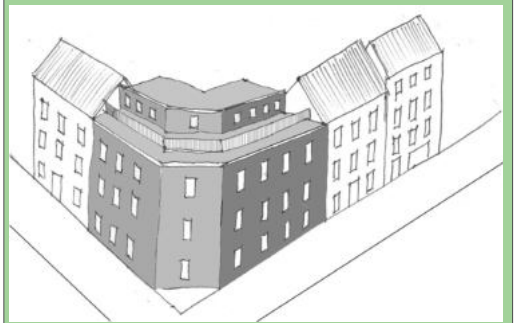
Les constructions repérées au plan réglementaire comme appartenant à une typologie patrimoniale sont considérées comme élément de référence pour le fixement des hauteurs.



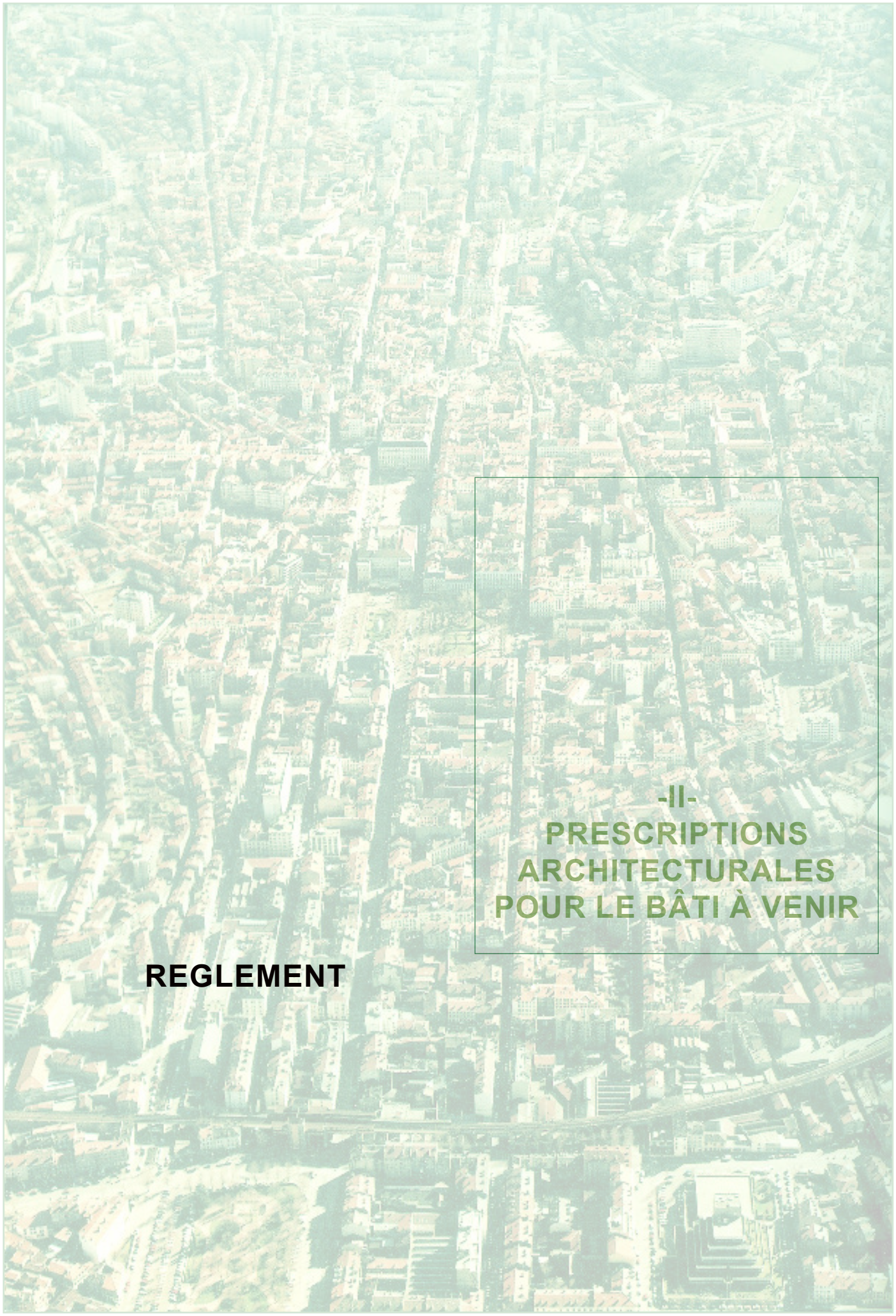
Rue François Gillet : continuité du vélum urbain



Ex Paris 19ème, traitement d'étage attique,
A Lortie arch.



Ex de traitement d'angle avec un étage attique en retrait



-II-
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI À VENIR

REGLEMENT

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI A VENIR

Sont considérées comme «bâti à venir» :

+ les constructions neuves sans lien physique avec une construction existante en dehors de la mitoyenneté et de la proximité.
+ les constructions venant en extension et/ou en surélévation d'un édifice existant, de quelque période architecturale que ce soit.

1. Dispositions Générales

Obligations

- Le concepteur doit prendre en compte :

+ l'intégration dans le site.

+ la cohérence entre l'innovation et la tradition.

- Dans cet objectif, le règlement impose l'affirmation d'une architecture contemporaine dans la matérialité, la mise en oeuvre, ou la réinterprétation d'architectures traditionnelles, fondée sur une référence de matières et des morphologies préexistantes et répertoriées comme d'intérêt patrimonial.

En particulier, les soubassements devront s'inscrire par leur traitement architectural en cohérence et en continuité des hauteurs de soubassement existantes.

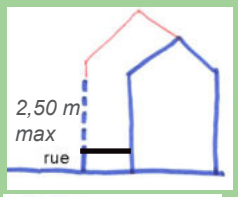
Explications de la règle

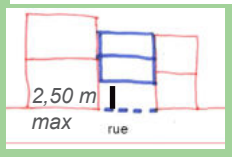
Pour préserver une cohérence du tissu existant et s'intégrer dans l'environnement local, le présent règlement est une incitation à s'inspirer des architectures patrimoniales répertoriées comme référence de projet contemporain.



Rue Wilson dans le quartier Jaurès : réalisation contemporaine s'insérant bien dans le milieu de la Fabrique malgré une proportion de baies et un rythme variés.









Bon exemple : Lyon : Immeuble HLM, architectes, Jourda et Perraudin

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI A VENIR

2. Composition architecturale

Interdictions

- La pose de quelque élément technique que ce soit, dont l'implantation n'a pas été prise en compte dans la composition générale du bâti à venir est interdite.

Obligations

- La disposition de partition classique et les modes de composition seront respectées. La composition fera état de la présence d'un niveau de **soubassement**, d'un **corps de façade** et d'un **couronnement**. Taille, forme et proportion des baies, équilibre entre parties pleines et vides, ordonnancement, traitement des angles seront pris en compte.

Le projet devra respecter l'identité du quartier : prise en compte de l'échelle du lieu et du contexte architectural.

Les surélévations seront traitées soit dans la reproduction du système existant, soit en donnant lieu à un traitement distinct permettant de lire l'évolution volumétrique du bâti.

3. Matériaux et traitement des façades

Interdictions

Il est interdit de mettre en œuvre les matériaux suivants :

+ matériaux non enduits, conçus pour être enduits,
+ placage minéral mince agrafé, ventilé ou non,
+ enduit d'aspect étranger au caractère local,
+ façade rideau sans soubassement ni couronnement,
+ bardage d'apparence précaire par son aspect matériel et/ou sa mise en œuvre, compris matériau de synthèse,
+ pans de bois,
+ matériau de toiture artificiel :
  - fausses tuiles ou ardoises, shingle,
  - étanchéité, sans protection d'aspect compatible avec le site urbain,
+ métal non peint ou non traité,
+ PVC pour tous aménagements ou menuiseries extérieurs,
+ Verre réfléchissant, teinté ou miroir mis en œuvre de façade.

Obligations

L'aspect de l'épiderme des façades et des pignons, quels que soient les procédés d'isolation thermique, doit respecter les principes suivants :
- matériau minéral, maçonnerie, enduit, pierre mince (autoportante, jointoyée, non agrafée, non ventilée),
- vêture mince :
  • s'inscrivant sans conteste dans le paysage urbain de proximité,
  • participant d'une composition architecturale, clairement écrite en lien avec le contexte patrimonial.

Explications de la règle

Chaque projet s'attachera à :
+ faire mémoire des événements architecturaux de Saint-Étienne : trumeaux fins, verticalité des percements, porches, etc.
+ mettre en œuvre, ponctuellement, des matériaux locaux en lien avec l'art du bâti traditionnel de Saint-Étienne.
+ reprendre et réinterpréter des motifs du décor caractérisant le bâti urbain.
+ réinventer des registres et des thèmes de composition.



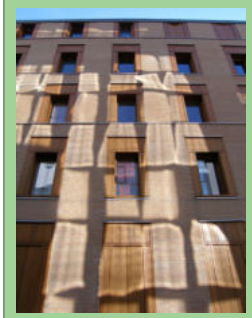
Bon exemple : Paris 19, passage Goix, immeuble d'habitation, façade sur coeur d'îlot, rythme vertical et baies menuisées

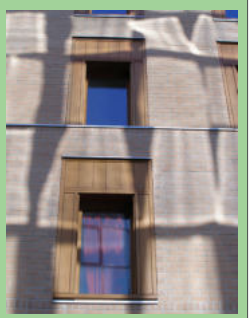


Les surélévations pourront donner lieu à un traitement distinct permettant de lire l'évolution volumétrique du bâti.



Bon exemple : Théâtre de Montreuil, région parisienne - réhabilitation avec sheds recouverts de zinc





Bon exemple : Paris 19, rue du département, immeuble d'habitation, façade sur rue et détails des baies menuisées,

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI A VENIR

4. Couronnement

Interdictions

- Dans le secteur Bourg Médiéval, les toitures à rupture de pente, ou pente brisée sont interdites.
- La pose de quelque élément technique que ce soit, dont l'implantation n'a pas été prise en compte dans la composition générale du bâti à venir est interdite.

Obligations

+ Le couronnement sera organisé soit :
- de pans de toiture obliques :
  pente = 30%,
  hauteur < 2 mètres,
  surface > 70%,
  faîtages essentiellement parallèles à la rue,
  Ils pourront comprendre des éléments de terrasses d'une surface < 30% de la surface du couronnement.
- de combles brisés;
- de sheds, uniquement en coeur d'îlot.

Les constructions pourront être couvertes en : tuile de terre cuite ou tuile solaire, zinc, ardoises, matériaux verriers.

+ Tous les éléments techniques devront être intégrés dans la composition générale du couronnement tels que :
- machinerie de v.m.c.,
- édicule d'ascenseur,
- antennes,
- surfaces vitrées,
- tropéziennes,
- Capteurs d'énergie … et autres.

Les dispositifs solaires seront intégrés en respectant la composition architecturale générale des constructions et seront sans saillie sur le pan de toiture. Ils seront regroupés (pas de pastillage). Ils pourront recouvrir l'intégralité des pans de couverture.

Cas Particuliers

+ Les toitures terrasses seront autorisées :

- En coeur d'îlot et/ou dans le cadre d'opérations d'ensemble, sous réserve de la traduction d'une intelligence avec le site, les usages.

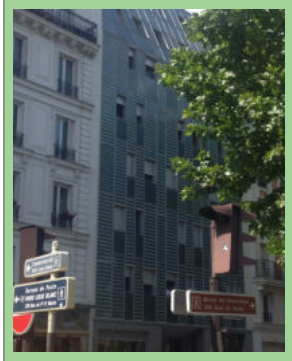
- Les toitures terrasses devront être majoritairement végétalisées, hors espaces techniques, de circulation, ou espaces dévolus à un usage qualitatif.

- Les terrasses devront être composées avec un traitement d'acrotère permettant de «couronner» le bâtiment.

+ Équipements publics : ces constructions pourront être couvertes sans restriction de matériaux et de forme.

Explications de la règle

A Saint-Etienne, le rapport, établi entre les surfaces horizontales comme les sols et les surfaces verticales comme les murs ou les façades, devient très proche.
L'emploi du matériau «brut» dans les constructions nouvelles semble approprié pour marquer la continuité sol / mur.



Ex de façade en panneaux photovoltaïques



Bon exemple : Paris 20, rue Landrin, extension contemporaine en acier sur immeuble en brique.

Les toitures terrasses peuvent être de plusieurs types :



Toitures terrasse extensive



Toitures terrasse semi-intensive



Jardins sur le toit : jardins partagés, Paris XX ème

REGLEMENT
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LE BÂTI A VENIR

5. Ensembles passementiers

Interdictions

Outre les interdictions énoncées aux articles 2 et 3 ci-avant, sont interdites :

- La mise en place de balcons filants dans les ensembles passementiers, sur les façades principales comme sur les façades arrières,
- Les toitures à shed.
- La pose de panneaux solaires sur les pans de couverture visibles depuis l'espace public.
- La surélévation des constructions passementières.

Obligations

- Les constructions à venir devront respecter la typologie architecturale des ensembles passementiers dans lesquelles elles s'insèrent, en particulier :

+ le rythme parcellaire, qui pourra se traduire par un traitement de façade et de couronnement approprié (partition),

+ l'ordonnancement des élévations,

+ la simplicité d'écriture des façades dites plates,

+ la disposition du couronnement composé d'une toiture à deux versants recouverts de tuiles et dont le faîtage est parallèle ou perpendiculaire à la rue, et parfois d'un étage d'attique,

+ Intégration dans la composition générale du couronnement de tous les éléments techniques tels que :
  - machinerie de v.m.c.,
  - édicule d'ascenseur,
  - antennes,
  - surfaces vitrées,
  - tropéziennes,
  - Capteurs d'énergie … et autres.

Cas Particuliers

Façade sur cour :

- Dans le cadre d'extension, les façades sur cour pourront recevoir un traitement de type double peau afin de garantir le bon confort thermique des constructions si nécessaire ou pour des raisons d'amélioration globale de l'habitabilité.

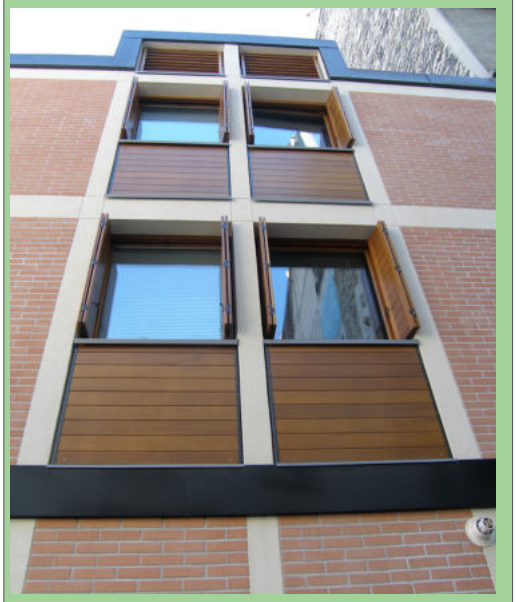
Cette extension ne pourra excéder 3.00 mètres de profondeur hors-oeuvre.

Percements :

Cette extension devra exprimer :
+ un rythme passementier,
+ le respect de la lecture du rythme des percements,
+ un traitement architectural s'inspirant de cette typologie et tenant compte du rapport plein/vide, des proportions des baies, etc...

Ces extensions ne pourront donner lieu à des murs transparents, type mur rideau.

Explications de la règle



Bons exemples : Paris 19, rue du département, façade contemporaine reprenant une ossature béton et une construction en briques. Les parties menuisées des baies résolument verticales viennent compléter harmonieusement le rythme général et la façade sobre.





Bon exemple : principe de double peau en façade arrière



-D-
PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES LIBRES

REGLEMENT

REGLEMENT
ESPACES LIBRES

I. LES ESPACES LIBRES PRIVATIFS

1. Les cœurs d'îlots

Interdictions

- Dans tous les cas, les cœurs d'îlots repérés au plan réglementaire ne devront pas être construits.
- L'utilisation de revêtements de sols imperméables de type revêtement bitumineux, carrelages, pavés autobloquants, est interdite.

Obligations

- A l'occasion d'une demande d'autorisation, la démolition des appentis ou des bâtiments vétustes situés en coeur d'îlot pourra être demandée. Leur remplacement par des espaces plantés, engazonnés ou pavés sera alors demandé.
- Les cœurs d'îlots d'une largeur inférieure à 10m et d'une profondeur inférieure à 15m ne pourront accueillir aucune construction annexe implantée sur les murs séparatifs latéraux.
- La hauteur maximale des murs de clôture est limitée à 2,00m.
- Les cœurs d'îlots seront maintenus et restaurés avec une forte dominante végétale : la végétation prendra place en pleine terre.
- Les arbres existants devront être maintenus. Si leur état phytosanitaire exige leur abattage, leur replantation pourra être imposée,
- Les revêtements de sols traditionnels en dallages pierre ou pavés, ainsi que les fontaines, les puits et les sculptures devront être maintenus et/ou restaurés.
- Dans les espaces de circulation non consacrés à de la végétation en pleine terre, le traitement des sols devra être perméable (pavage).

Cas Particuliers

- Les toitures des bâtiments existants, en particulier ceux à usage de garage, pourront être remodelées avec une terrasse plantée.

- Les bâtiments existants non précaires situés à l'intérieur des cœurs d'îlots repérés au plan réglementaire pourront être entretenus. En cas de démolition, à l'exception des bâtiments repérés comme remarquables au plan réglementaire, ils ne pourront être reconstruits,

- A l'occasion d'un projet de mise en valeur globale d'une parcelle avec création/revalorisation d'un jardin, d'un ensemble de parcelles ou de l'ensemble de l'îlot, la construction de petits bâtiments annexes de type abris de jardin ou tonnelle pourra être autorisée. Ces constructions, autorisées à raison d'une seule par îlot de propriété, auront une emprise au sol maximale de 10m² et une hauteur au faîtage de 2,00m au plus. Ces annexes seront obligatoirement adossées à une limite séparative en lien avec la façade arrière de la construction sur rue ou adossées au mur séparatif de fond de propriété.

- Pourra également être autorisée la construction d'une cage d'ascenseur hors oeuvre adossée au bâtiment principal : elle devra être composée dans le respect de l'ordonnancement de la façade et exprimer une architecture de qualité, la plus transparente possible.

- Îlot de la Charité : à l'occasion d'un projet d'aménagement de l'ensemble de l'îlot, les espaces libres de coeur d'îlot repérés au document graphique réglementaire pourront accueillir des constructions. Dans tous les cas, le parti d'aménagement devra privilégier le maintien de vastes espaces libres jardinés ou non et des perspectives fondatrices du site.

Explications de la règle

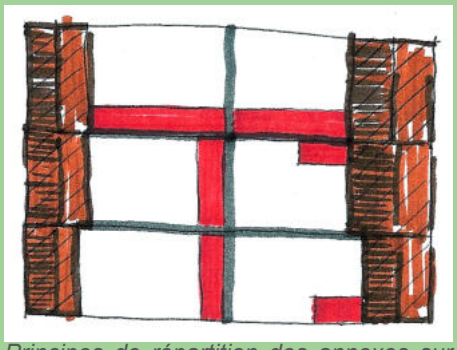
Les cœurs d'îlots constituent dans un tissu urbain dense, des espaces de respiration, à l'échelle :
- du paysage urbain, par le regard furtif offert ponctuellement par dessus des murs, des grilles, des percées...
- de l'îlot, où les habitants trouvent dans ces espaces, de préférence végétalisés, un lieu de repos, de tranquillité, d'intimité.



Ex. de cœurs d'îlots envahis par des constructions annexes



Quartier Jacquard : ex. de coeur d'îlot-jardin



Principes de répartition des annexes sur la parcelle : les cœurs d'îlots devront être libérés et lisibles



Exemple de cage d'ascenseur

REGLEMENT
ESPACES LIBRES

2. Les cours

Interdictions

- L'implantation de constructions nouvelles dans les cours des immeubles à cour est interdite;
- Dans tous les cas, les cours repérées au plan réglementaire ne devront pas être construites, en dehors de la construction d'annexes de services de type local poubelles, vélos ou poussettes, si les bâtiments existants ne peuvent accueillir ces fonctions.
- Dans les cours d'une largeur inférieure à 10m, l'implantation de construction annexe sur les murs séparatifs latéraux est interdite.

Obligations

Les annexes devront être intégrées au mieux dans la composition de la cour. Leur hauteur ne devra pas dépasser 2,50m. Les façades seront traitées en harmonie avec les façades arrières des constructions sur lesquelles elles s'accoleront. Elles devront être couvertes soit en tuiles, soit en terrasse végétalisée,

- Les revêtements de sols traditionnels en pierre ou pavés, ainsi que les fontaines, les puits et les sculptures devront être maintenus et/ou restaurés,

- Les arbres existants devront être maintenus. Si leur état phytosanitaire exige leur abattage, leur replantation pourra être imposée.

Cas Particuliers

- A l'occasion d'une demande d'autorisation, la démolition des appentis ou bâtiments vétustes situés en coeur d'îlot pourra être imposée. Leur remplacement par des espaces plantés, engazonnés ou pavés sera alors demandé.

- Les toitures des bâtiments existants, en particulier ceux à usage de garage, pourront être remodelées avec une terrasse plantée au-dessus du niveau du rez-de-chaussée.

- Pourra également être autorisée la construction d'une cage d'ascenseur hors oeuvre adossée au bâtiment principal : elle devra être composée dans le respect de l'ordonnancement de la façade et exprimer une architecture de qualité, la plus transparente possible.

- Dans le cadre d'un projet d'ensemble nécessitant une occupation de l'espace libre de la cour, l'espace libre pourra être couvert par une verrière : l'ensemble devra pouvoir être lu comme «éphémère» et devra être traité avec une grande transparence permettant de garantir une lecture de l'ensemble des façades.

Explications de la règle

Les cours, en particulier celles des immeubles de fabricants, appelés «immeubles à cour», sont parties prenantes de la qualité patrimoniale des immeubles stéphanois. Espaces de service et de circulation, mais aussi espaces d'aération et d'apport de lumière, elles exigent une attention particulière tant en termes de traitement de sol que de qualité des élévations qui les cernent.



Cour d'immeuble à cour avec pavage à maintenir



Rue de la République : ex. de garage dont la toiture pourrait être végétalisée



Paris, végétalisation de toiture terrasse en coeur d'îlot



Exemple de mutualisation de cour après démolition d'appentis



Exemple de verrière sur cour



Exemple de cage d'ascenseur

REGLEMENT
ESPACES LIBRES

3. Les jardins d'accompagnement

Interdictions

- Dans tous les cas, les jardins d'accompagnement repérés au plan règlementaire ne devront pas être construits,

- Les clôtures en maille grillagée (panneau en maille soudée ou maille torsadée)sont interdites.

Obligations

- Les jardins d'accompagnement devront conserver un traitement majoritairement végétalisé.

- Les arbres existants devront être maintenus. Si leur état phytosanitaire exige leur abattage, leur replantation pourra être imposée.

Clôtures :

- Les éléments de clôture de qualité des jardins (mur-bahut, serrureries, portails...) devront être conservés et entretenus, restaurés si nécessaire.

- Les clôtures des espaces de jardins devront être constituées soit :
  - de murs-bahuts maçonnés d'une hauteur comprise entre 80cm et 100cm de haut surmonté d'un ouvrage de serrurerie métallique de rythme vertical et de dessin simple, le tout d'une hauteur totale maximale de 2,00 mètres,
  - de murs maçonnés en pierre appareillée ou enduits (ciment exclu) d'une hauteur maximale de 1,80 mètre environ.

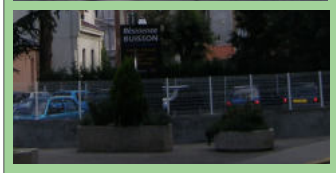
Cas Particuliers

L'extension des bâtiments existants sur la parcelle ou l'unité foncière, la construction de petits bâtiments de type abris de jardins, kiosque, garages ou locaux techniques ainsi que l'accompagnement d'accès sont autorisés, sous réserve qu'ils ne compromettent ni la composition paysagère, ni la dominante végétale de ces espaces.

Explications de la règle

Ces espaces libres répondent à des modes d'occupation différenciés :
- jardins de villas,
- espace- jardin résultant d'une grande composition de bâtiments,
- espaces libres résultant de l'implantation en retrait de bâtiments postérieurs à 1950.





Mauvais exemples de clôtures : en haut, mur cimenté et serrurerie trop compliqués; en bas, grilles affichant un caractère très peu urbain



Exemple de clôtures



Une peinture thermolaquée texturée permet d'avoir un rendu plus qualitatif

REGLEMENT
ESPACES LIBRES

II LES ESPACES LIBRES À CARACTÈRE PUBLIC OU DE CIRCULATION

1. Plantations

Obligations

Les règles suivantes s'appliquent à tous les espaces publics (rues, places, passages et montées)

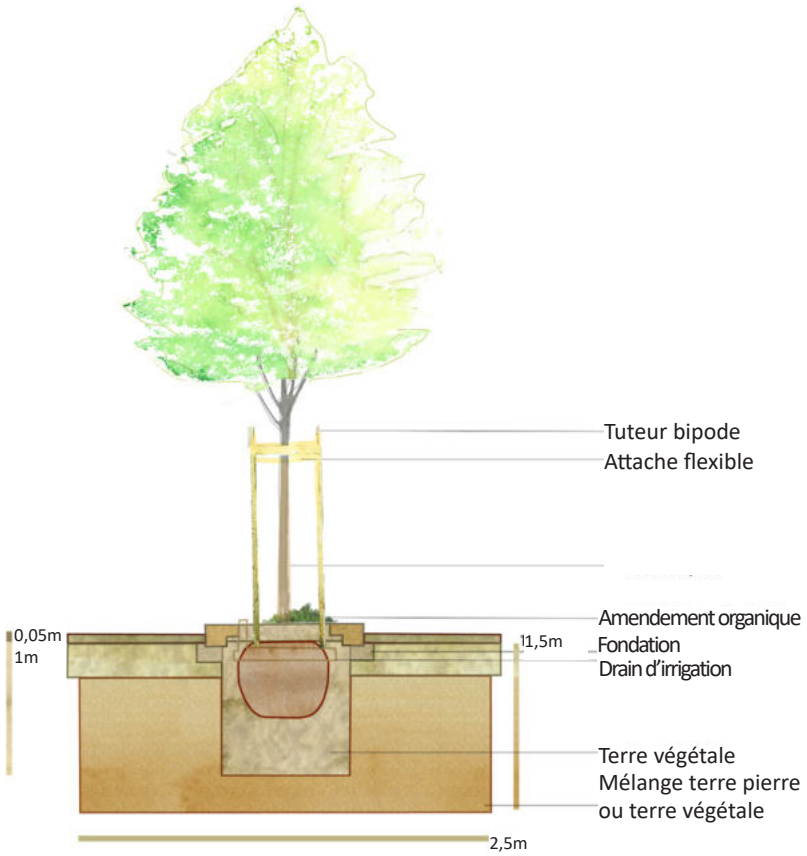
● La plantation des espaces publics sera recherchée, les masses plantées seront constituées d'une végétation puisée dans les différentes strates végétales (herbacée, arbustive et arborescente)

● Les essences plantées seront choisies dans une palette de plantes rustiques et capables de supporter la sécheresse

● Les fosses pour les arbres auront des dimensions d'au moins 9m3 avec une profondeur de 1.50m. Le fond sera drainé.

● Les alignements d'arbres de haute tige devront être conservés, toute coupe rase étant interdite sans projet global de replantation.

● Des coupes partielles pourront être autorisées pour des raisons de sécurité sous réserve d'un rapport phytosanitaire réalisé par un expert arboricole. Un projet de replantation devra être joint à la demande d'abattage.



Explications de la règle

Les strates végétales correspondent au niveau d'étagement verticale de la flore d'un milieu. A chacune de ces strates correspond un microclimat et une faune spécifique. La présence de ces trois strates est donc indispensable en milieu urbain si l'on veut un développement équilibré de la biodiversité.

LA STRATE HERBACÉE : *Elle est composée d'herbacées (essences non ligneuses) dont la hauteur à maturité peut aller jusqu'à 1.5 mètre. Elle accueille une faune composée de petits et grands herbivores, amphibiens, reptiles, insectes...*

LA STRATE ARBUSTIVE *Elle est composée d'arbustes et de buissons (jusqu'à 7 mètres de haut). Elle accueille une faune particulière composée de petits mammifères (hérissons, lapins...)*

LA STRATE ARBORESCENTE *Elle est composée d'arbres dont la hauteur débute à 7 mètres. Ils sont des refuges pour de nombreux oiseaux et des petits mammifères volants.*



REGLEMENT
ESPACES LIBRES

2. Mobilier

Obligations

Les règles suivantes s'appliquent à tous les espaces publics (rues, places, passages et montées)

● La signalétique et le mobilier urbain seront réduits au strict minimum afin de ne pas occulter les vues sur les façades et de ne pas brouiller la lecture des différents espaces.

● Les mobiliers de limitation des véhicules (potelets, barrière et croix de Saint André) seront réduit au minimum, la mutualisation des usages sera privilégiée (accroche vélo, jardinière, bancs).

● Les éléments de mobilier urbain, de luminaires et de signalétique seront choisis pour chaque espace (rue, place, montée) dans une même ligne stylistique ou des lignes s'harmonisant entre elles.

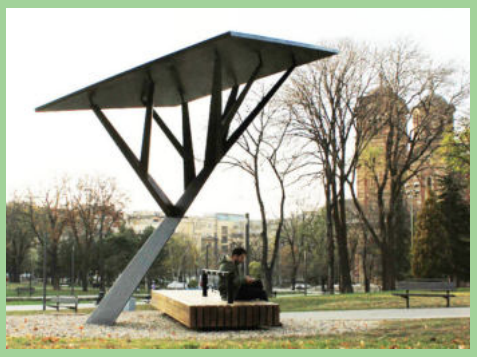
● L'éclairage doit être concentré dans les espaces de circulation ouverts au public. La sobriété énergétique sera privilégiée, y compris par l'utilisation de matériaux de sols clairs qui réduisent les besoins en éclairage.

● La mise en lumière des espaces plantés, sera réduite au minimum pour respecter les cycles circadiens de la faune.

Explications de la règle

Le mobilier urbain ponctue l'espace public pour répondre aux besoins des usagers et augmenter leur confort.
L'absence de cohérence à l'échelle de la ville et l'utilisation de mobiliers urbains standardisés, peu qualitatifs pollue l'espace public et génère des espaces trop souvent inutilisés.

LES MOBILIERS DE REPOS
Les bancs, banquettes, sièges, tables doivent permettre le confort et la convivialité et assurer une bonne durabilité. Leur emplacement est à étudier pour assurer le confort maximal (présence d'ombre, nuisances sonores...)



Une utilisation rationnelle des mobiliers peut réduire l'encombrement de l'espace public et optimiser les services rendus. Les mobiliers peuvent mutualiser plusieurs fonctions, ainsi ils sont plus amènes à évoluer selon les usages.



EXEMPLE À ÉVITER
Les barrières et potelets encombrent l'espace public



REGLEMENT
ESPACES LIBRES

3. Rues

Obligations

● Les revêtements de sol seront sobres et simples d'entretien.
● Les matériaux autorisés pour les revêtements de sol dans les rues autres que celles figurant page suivante sont : la pierre, l'asphalte, le béton et l'enrobé. Les teintes des matériaux seront comprises dans la palette des beige, brun ou gris/noir.

● Les bordures des trottoirs seront en pierre type grès ou granit.

● Les tampons des émergences techniques (regards des réseaux (eau, électricité, telecom, gaz...) sont en fonte ou avec une réservation afin que le tampon puisse recevoir un placage de même nature que celui de l'espace public attenant.
Dans le cas de création de nouveaux réseaux ou d'un projet global de requalification de l'espace public avec reprise complète des réseaux l'implantation et la fréquence des émergences techniques devra être en adéquation avec le calepinage du revêtement de sol. Leur répartition spatiale sera homogène.

● Les éléments tels que bornes et chasse-roues seront conservés.

Espaces à usage de stationnement public :
Les espaces à usage de stationnement public devront faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble veillant en particulier :
+ à leur qualité d'insertion urbaine, en comportant des éléments architecturaux de lecture et de seuil (murets, murs assurant une continuité urbaine...);
+ à la qualité du traitement de sol du parc de stationnement;
+ à leur qualité paysagère : plantations, cheminement, haies séparatives...

Explications de la règle

Les espaces publics - voirie, places, placettes constituent l'écrin patrimonial du bâti qu'ils mettent en scène. Une trop grande diversité de traitements de sols et de mobilier urbain nuit à la lisibilité de la ville et de ses composantes architecturales et historiques. Il est recommandé la recherche d'une simplicité et sobriété dans les aménagements des rues afin de renforcer cette lisibilité. Toutefois la recherche de la simplicité ne doit pas induire une déstructuration de l'espace public, le calepinage des sols doit mettre en valeur l'architecture environnante et créer un paysage urbain harmonieux.

Le bassin houiller de Saint-Etienne est riche de sédiments schiste-gréseux, dont la couleur varie du beige au brun au gris anthracite. Les couleurs des revêtements des sols seront inspirée par ces matériaux (rouille, noir, brun, beige....).






Chasse-roue en fonte à conserver.

REGLEMENT
ESPACES LIBRES

Obligations

Dans les rues suivantes figurant en bleu dans le document graphique ci-dessous :

● Les matériaux autorisés pour les revêtements de sol sont : la pierre et le béton.

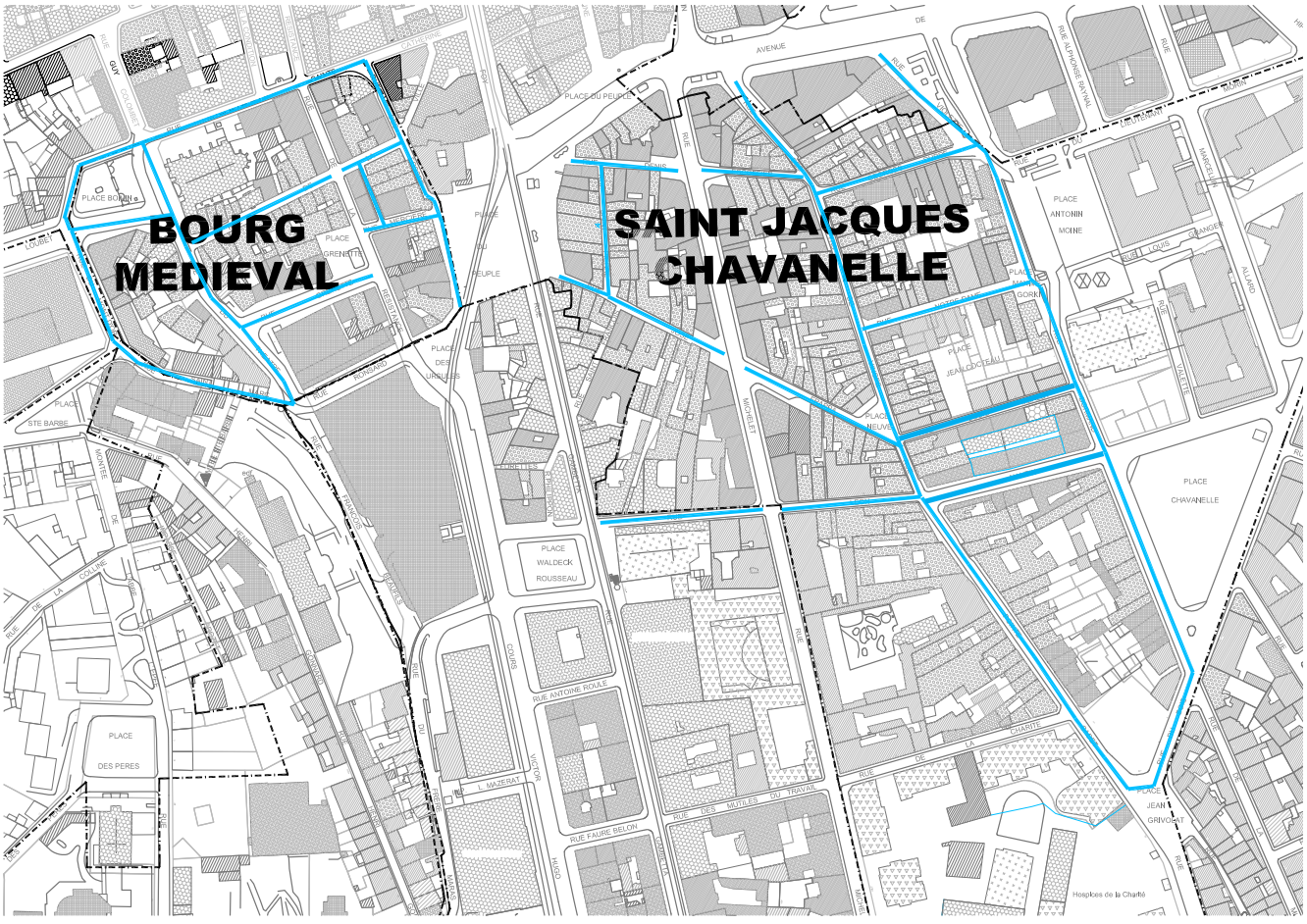
● Le calepinage des sols doit être harmonieux et prendre en compte les proportions de la voie et du bâti environnant.
● En accord avec le profil de la voie, les caniveaux (central ou latéral) peuvent être marqués par l'utilisation d'un matériau contrasté. Ce matériau permettra l'écoulement correct des eaux.
● Le nivellement doit être soigné et les seuils doivent, autant que possible, être de plain-pied.
● Un traitement différencié (bande, ligne) permettra de signifier un seuil articulant les élévations de façade et la chaussée afin de mettre en valeur l'architecture bâtie et de donner un socle aux constructions. Cette bande sera dans un matériau contrasté et dimensionnée de manière à être d'une largeur comprise entre 1/15e et 1/30e de la largeur totale de la voie.

Explications de la règle

Le pied des immeuble des rues indiquées dans les documents graphiques sera marqué soit par la présence d'un trottoir, soit par une bande au sol dans un matériau contrasté
Largeur de la bande :
la largeur minimale est de 1/15e de la largeur totale de la voie. Par exemple, pour une voie de 3 mètres de large, deux bandes de minimum 45 cm chacune devront être aménagées.
la largeur maximale est de 1/30e de la largeur totale de la voie. Par exemple, pour une voie de 3 mètres de large, deux bandes de maximum 90 cm chacune devront être aménagées.

EXEMPLE À ÉVITER
Un calepinage de sol sans rapport avec le tissu architectural et un nivellement à optimiser pour maximiser les seuils de plein-pied





REGLEMENT
ESPACES LIBRES

4. Les passages et montées

Interdictions

- Les revêtements de sol en enrobé sont interdits
- La mise en oeuvre de faux-plafonds réduisant la hauteur des passages cochers est interdite
- La mise en place de matériaux hétérogènes et d'éclairages ou de matériaux trop éblouissants est interdite.

Obligations

- Le tracé et l'aspect des montées, traboules et passages traditionnels publics et privés seront maintenus
- Les revêtements de sols traditionnels en pierres ou pavés devront être restaurés, ils seront adaptés pour répondre aux normes pour l'accessibilité des personnes aveugles et malvoyantes.
- En cas de disparition des revêtements de sols traditionnels, les nouveaux sols devront faire l'objet d'un traitement soigné tant en termes de dessin que de matériaux
- Les mains courantes et balustrades métalliques traditionnelles des passages et traboules identifiés dans les documents graphiques, devront être maintenues et/ou restaurées. En cas d'impossibilité due à une trop grande vétusté, elles seront remplacées par des éléments respectant le modèle d'origine ou par des créations artisanales contemporaines
- La végétation bordant les passages et montées fera l'objet d'un entretien régulier afin de ne pas masquer les vues sur la ville
- Les passages ne pourront pas être encombrés de mobiliers urbains ou d'éléments publicitaires de toute sorte : une homogénéité devra être assurée dans le traitement des enseignes et des éléments de mobilier.
- Les percements, menuiseries et autres décors des accès aux montées d'escalier intérieures seront préservés et valorisés.
- Les transparences visuelles offertes par les passages devront être maintenues : elles ne pourront être occultées par la mise en place de portes ou de grilles opaques
- L'éclairage des passages couverts devra respecter les lieux en termes de qualité de matériel, d'éclairage, de puissance, et d'homogénéité de diffusion des faisceaux
- Les passages traversant des cours profiteront d'éclairages zénithaux et dans la mesure du possible d'une transparence du matériau de couverture permettant de distinguer les niveaux des étages de façades sur cour
- La végétation bordant les passages et montées fera l'objet d'un entretien régulier afin de ne pas masquer les vues sur la ville.

Explications de la règle

Le tissu urbain de la ville est caractérisé par ses passages, aussi bien traversant les îlots que le relief. Ils offrent une alternative plus intime au cheminement urbain à travers les rues.



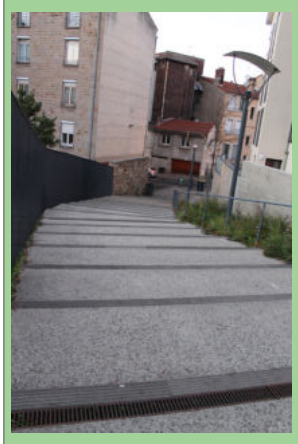
Quartier Sainte Barbe



A éviter : passage de l'Europe L'ordonnancement de la façade est considérablement appauvri par l'hétérogénéité des compositions des devantures commerciales.



Passage Sainte-Catherine : dallage en pierre à conserver. L'éclairage du passage est en revanche sans lien avec la qualité architectural de celui-ci.



Le traitement de sol sera simple et privilégiera l'utilisation de peu de matériaux pour atteindre les niveaux de contraste visuel et tactile demandés par les normes pour l'accessibilité des espaces publics.

REGLEMENT
ESPACES LIBRES

5. Les places, placettes, parcs

Obligations

● Toute intervention devra mettra en valeur le patrimoine architectural et végétal identifié dans les documents graphiques (fronts structurants, vues, patrimoine architectural), ainsi que leurs éléments d'accompagnement (grilles, portails, fontaines...).

● L'emprise de la voiture sera rationalisée et un rééquilibrage en faveur du piéton et des cyclistes sera recherché.

● Les matériaux autorisés pour les revêtements de sol des espaces piétonniers sont : la pierre, l'asphalte, le béton et le bois. Les teintes des matériaux seront de préférence dans la palette des beige, brun ou gris/noir. L'utilisation d'autres couleurs ou matériaux n'est pas exclue, sous condition de la présentation d'un projet global d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine.

● Les matériaux autorisés pour les revêtements de sol des chaussées carrossables sont : la pierre, l'asphalte. L'enrobé pourra être utilisé à l'exception des rues repérées en bleu page précédente jouxtant la Place Boivin, la place Grenette, La place Chavanelle..

● Les bordures des trottoirs seront en pierre type grès ou granit.

● Les tampons des émergences techniques (regards des réseaux (eau, électricité, télécom, gaz...) sont en fonte ou avec une réservation afin que le tampon puisse recevoir un placage de même nature que celui de l'espace public attenant.
Dans le cas de création de nouveaux réseaux ou dans le cas d'un projet global de requalification de l'espace public avec reprise complète des réseaux, l'implantation et la fréquence des émergences techniques devra être en adéquation avec le calepinage du revêtement de sol. Leur répartition spatiale sera homogène.

Explications de la règle

Les espaces publics d'accompagnement, à dominante minérale ou végétale, structurent le paysage urbain.

Les parcs, squares et plantations d'alignement ont vocation d'espaces verts et de respiration à l'intérieur du tissu urbain dense : ils prolongent les échappées paysagères et les espaces naturels ouverts périphériques. Éléments importants de l'identité de la ville, du paysage urbain et de la vie sociale des quartiers, ils doivent être gérés de façon à préserver ou accroître leurs qualités propres.

Les revêtements de sols seront de préférence choisis dans des matériaux de qualité et de tonalité claire : bordure en pierre, pavage ou bitume sur les voies carrossables et les trottoirs, dans une même gamme de tonalité et de surface.

Les espaces publics doivent être rééquilibrés en faveur du piéton et permettre la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager.

EXEMPLE À ÉVITER
Les clôtures encombrent le paysage et ne permettent pas de profiter des espaces végétalisés





REGLEMENT

E

LES VUES

REGLEMENT
LES VUES

Le paysage urbain de Saint-Etienne est animé de percées visuelles sur les cœurs d'îlots, des panoramas de la ville sur son paysage proche ou lointain (massifs du Pilat ou du Forez, collines avoisinantes, crassiers...), ou encore des vues sur des éléments ponctuels, bâtis ou végétaux.
Le SPR protège ces éléments de rythme et d'aération de la ville. Le report en plan, le règlement ci-après et le Cahier de Recommandations qui détaille et explicite chacune des vues repérées doivent permettre de ne pas dénaturer ces perspectives.

Interdiction

- Dans tous les cas, les vues repérées au document graphique réglementaire ne pourront être occultées par une construction nouvelle ou une surélévation de construction existante.

Obligations

- Les points de vue sur le paysage urbain, les monuments, les espaces naturels, les percées sur les cœurs d'îlot indiqués au plan réglementaire devront être préservés,

- Les aménagements, plantations ou constructions qui seront réalisés dans les axes de vue devront s'inscrire dans le paysage. Les projets devront présenter une analyse détaillée de l'état initial ainsi que les mesures prises pour ne pas porter atteinte à la qualité des perspectives, notamment en raison de leur hauteur, de leur volume, de leur emprise...

Percées :
- Les percées existantes sur les cœurs d'îlot devront être maintenues,
- Les percées à créer telles que figurées au plan réglementaire ne pourront avoir une largeur inférieure à 3,00m. Elles devront être mises en place dans le cadre d'un projet d'ensemble mettant en valeur la vue.

Explications de la règle



Depuis la place Sainte-Barbe : un point de vue légèrement en hauteur permet d'apercevoir le clocher de l'église Saint-Ennemond.

- Le front urbain qui se dresse devant le clocher ne devra pas prendre plus de hauteur.

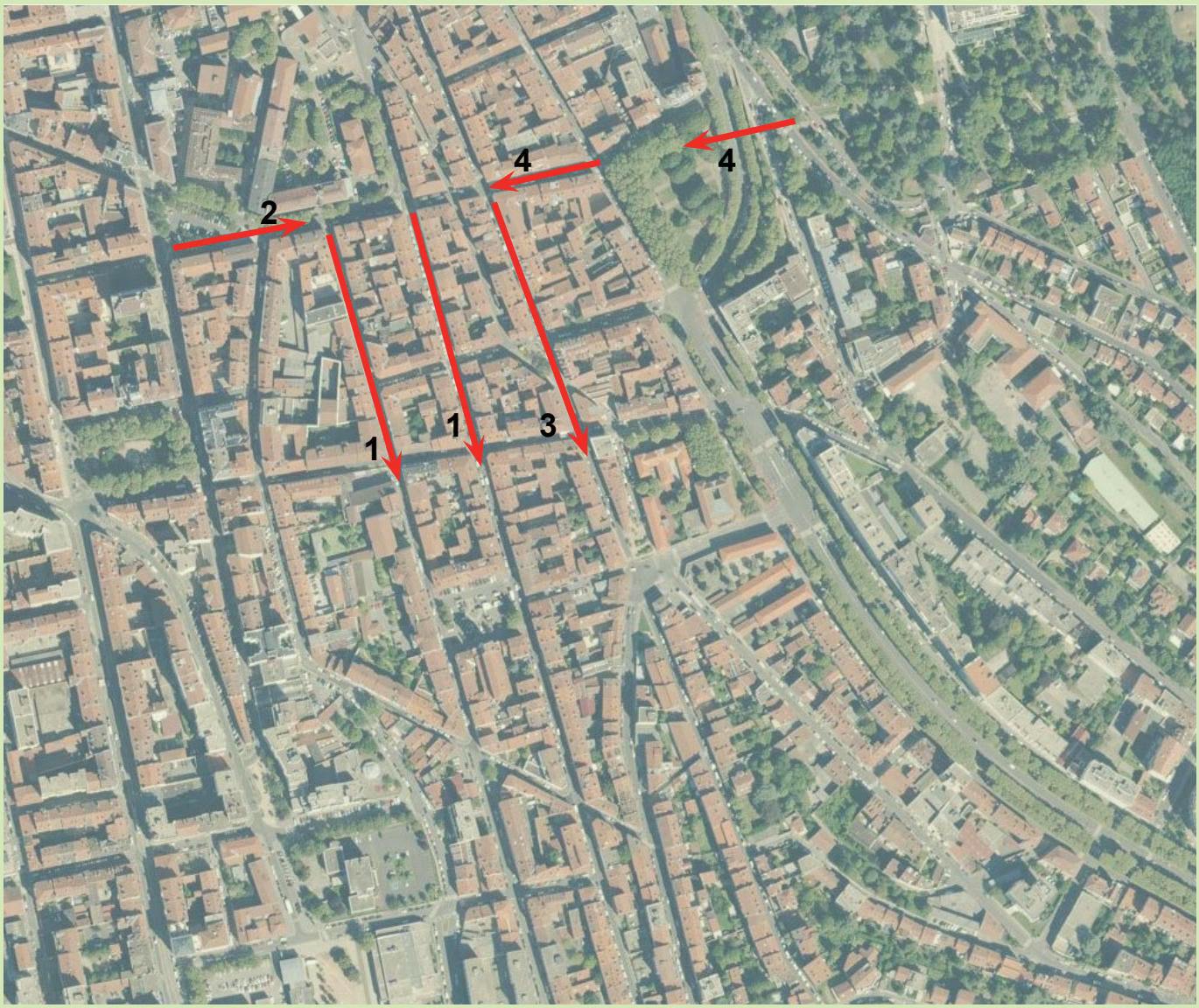


La rue de la Charité offre une perspective vers le bâtiment de la bourse.

- La visibilité de cet élément architectural fort n'est possible que si l'aspect rectiligne de la rue est conservé.

REGLEMENT
LES VUES

Vues urbaines



1- VUES SUR LE PILAT DEPUIS LES RUES DU VERNAY ET ANTOINE DURAFOUR

Ces deux grands axes urbains créent des perspectives qui s'ouvrent vers le massif du Pilat.





2- VUE SUR LA COLLINE VILLEBOEUF DEPUIS LA RUE BADOUILLERE

La perspective donne à voir la colline Villeboeuf.



3- VUES URBAINE DEPUIS LA RUE DE LA MULATIERE

Perspective urbaine mettant en évidence la dénivellation du territoire.



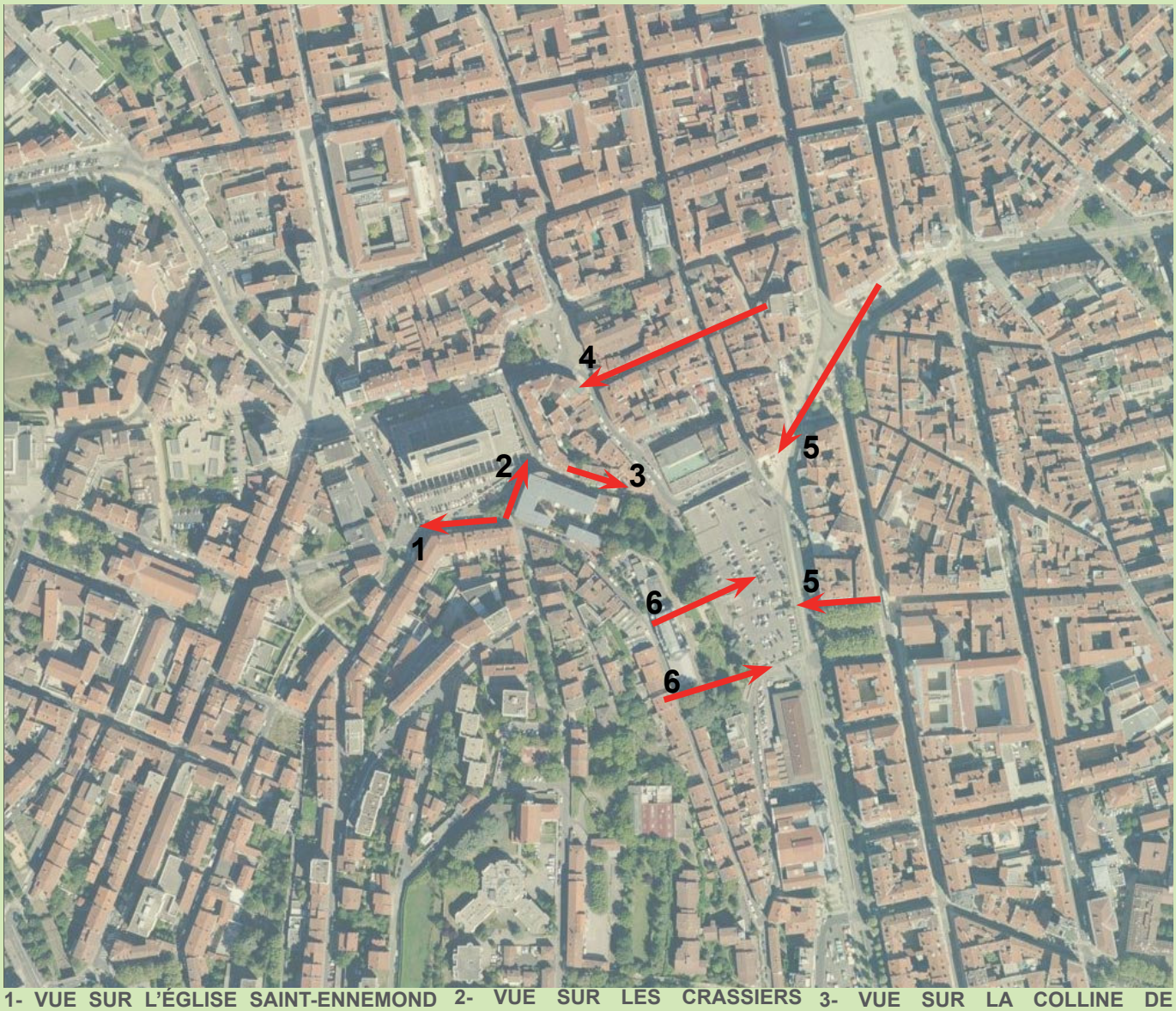
4- VUE SUR LA COLLINE SAINTE BARBE DEPUIS L'ALLÉE SHAKESPEARE ET LA RUE BADOUILLERE

L'allée Shakespeare offre un panoramique du centre ville jusqu'à la colline Sainte Barbe . La rue Badouillère cadre la colline dans sa perspective.



REGLEMENT
LES VUES

Vues urbaines



1- VUE SUR L'ÉGLISE SAINT-ENNEMOND DEPUIS LA PLACE SAINTE BARBE

Depuis ce point de vue légèrement en hauteur, on peut apercevoir le clocher de l'église Saint-Ennemond.
- Le front urbain qui se dresse devant le clocher ne devra pas prendre plus de hauteur.



2- VUE SUR LES CRASSIERS DEPUIS LA PLACE SAINTE BARBE

L'édifice à deux étages construit dans la pente permet ce point de vue et ne doit pas prendre de hauteur.



3- VUE SUR LA COLLINE DE VILLEBOEUF DEPUIS LA RUE SAINT-MARC

Depuis ce point de vue légèrement en hauteur, on peut apercevoir la colline de Villeboeuf.



4- VUE SUR LE BOURG MÉDIÉVAL RUE DE LA VILLE

La rue de la ville est une rue piétonne donnant directement sur un bel immeuble à colombage.



5- VUE SUR LA COLLINE SAINTE BARBE DEPUIS LES PLACES DES URSULES ET WALDECK ROUSSEAU

La vue donne sur un centre commercial construit en RDC qui permet d'apercevoir en second plan la colline Sainte Barbe.





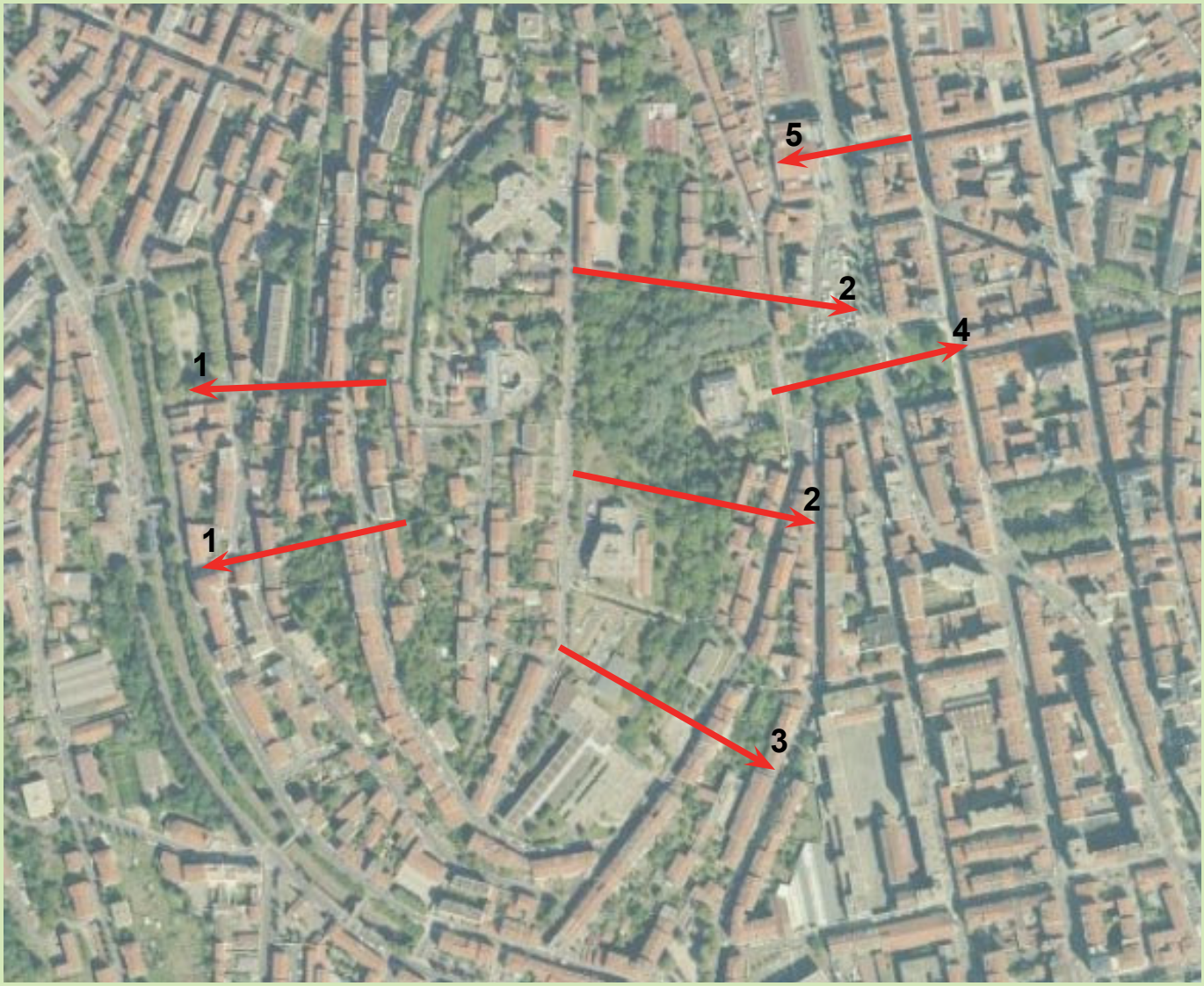
6- VUE SUR LA COLLINE DE VILLEBOEUF DEPUIS LA RUE HENRI GONNARD

Des respirations entre les bâtiments permettent des vues sur la colline Villeboeuf.



REGLEMENT
LES VUES

Vues urbaines



1- VUE SUR LE MONT SALSON DEPUIS LA RUE DE LA SABLIÈRE

Les ouvertures donnant sur le Mont Salson créent une respiration dans le tissu résidentiel.



2- VUE SUR LA COLLINE VILLEBOEUF DEPUIS LA RUE FRANKLIN

Les aménagements de parcs et jardins permettent de créer une percée jusqu'à la colline Villeboeuf.



3- VUE SUR LA VIVARAIZE DEPUIS LA RUE FRANKLIN

La présence d'un parking en contre bas de la rue Franklin permet une ouverture donnant sur la ville et la Vivaraize.



4- VUE SUR LA VILLE ET LA COLLINE VILLEBOEUF DEPUIS LA PLACE LOUIS COMTE

Une percée vers le musée d'Art et d'Industrie permet une visibilité jusque la colline Villeboeuf.



5- VUE SUR LA BOURSE DEPUIS LA RUE DE LA CHARITÉ

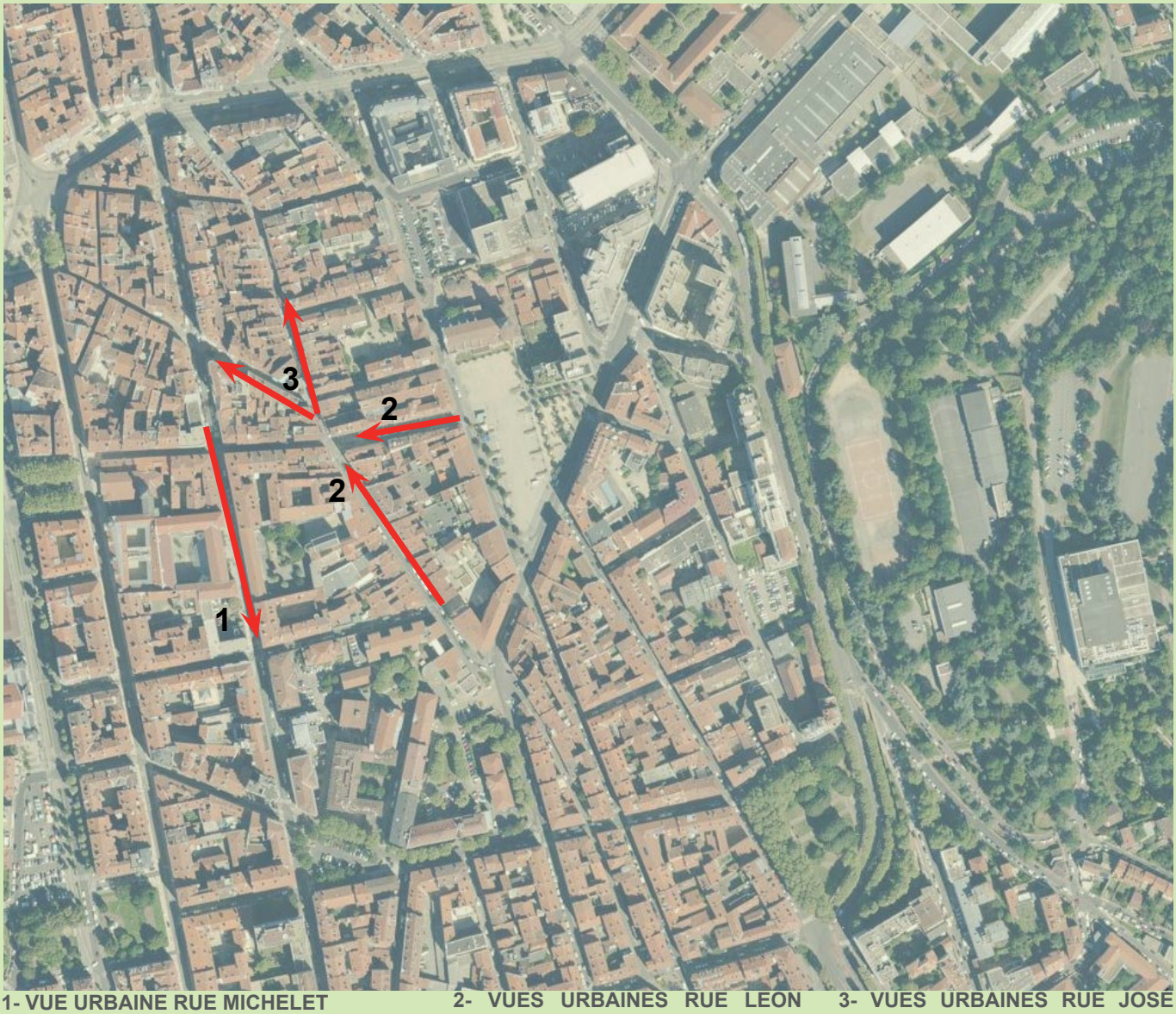
La rue de la Charité offre une perspective vers le bâtiment de la bourse.

- La visibilité de cet élément architectural fort n'est possible que si l'aspect rectiligne de la rue est conservé.



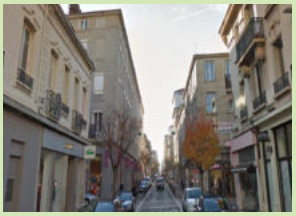
REGLEMENT
LES VUES

Vues urbaines



1- VUE URBAINE RUE MICHELET

La visibilité de cet élément urbain fort n'est possible que si l'aspect rectiligne de la rue est conservé.



2- VUES URBAINES RUE LEON NAUTIN ET RUE POINTE CADET

Ces vues mettent en avant la qualité spatiale des aménagements urbains.



3- VUES URBAINES RUE JOSÉ FRAPPA ET RUE DES MARTYRS DE VINGRÉ

Ces petites rues pleines de charme mettent en évidence un tissu urbain original qu'il ne faut pas dénaturer.



REGLEMENT
LES VUES

Vues
urbaines



1- VUES URBAINES RUE DU ONZE NOVEMBRE

La rue est suffisamment large pour accueillir le tramway et est ornée d'arbres d'alignement. Sa perspective permet d'apercevoir d'un côté en fond de plan le massif du Pilat.



2- VUE SUR LE MASSIF DU PILAT DEPUIS LA RUE TREFILERIE

L'alignement d'arbres dans la rue Trefilerie encadre une perspective vers le massif du Pilat.



3- VUE URBAINE DEPUIS LA RUE BASSE DES RIVES

La vue donne sur une respiration dans la ville devant l'université. En fond de plan on aperçoit le tissu résidentiel.

- Dans le cadre de l'évolution ou du remplacement des constructions existantes, une attention particulière devra être portée afin de conserver cette vue générale et l'étagement des constructions.



4- VUE URBAINE DEPUIS LA RUE RICHARD

La rue Richard donne vue sur la colline Monferré.

- Le front urbain qui se dresse devant la colline ne devra pas prendre plus de hauteur.



REGLEMENT
LES VUES

Vues urbaines



1- VUE URBAINE DEPUIS LA RUE BASSE DES RIVES

La vue se tourne vers le massif du Pilat.

- Le front urbain qui se dresse devant la colline ne devra pas prendre plus de hauteur.



2- VUES URBAINES DEPUIS LA RUE ANTOINE DURAFOUR

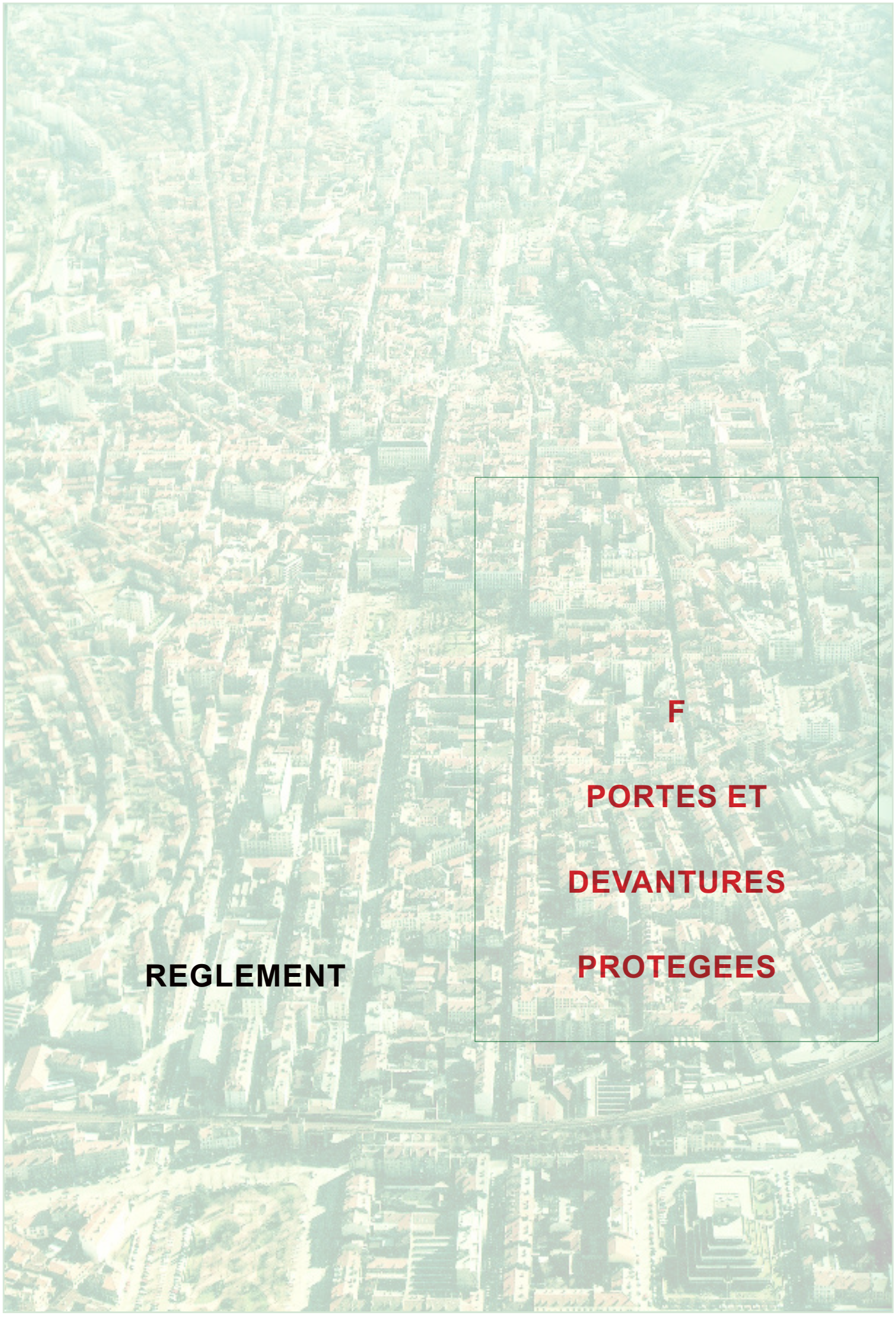
L'alignement des édifices permet une perspective qui d'un côté permet de voir jusqu'au massif du Pilat.



3- VUE SUR LA COLLINE MONTFERRE PAR LA RUE BOUILLET

La rue s'ouvre sur un parc pour enfant, donnant une vue sur la ville jusque la colline Montferré.





REGLEMENT

F

PORTES ET

DEVANTURES

PROTEGEES

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DU 11 NOVEMBRE



1
PORTE



3
PORTE



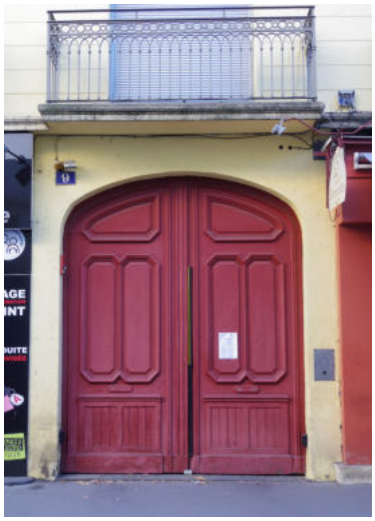
5
PORTE



6



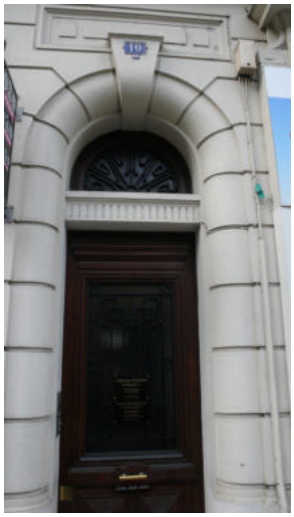
7



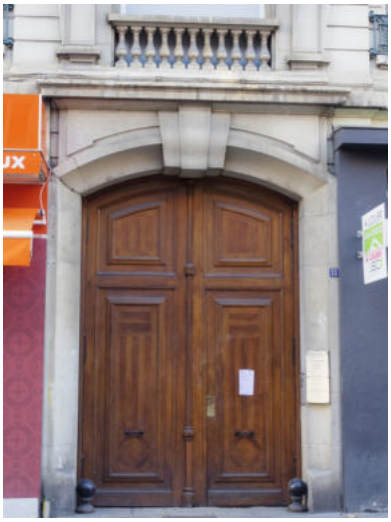
9



10
PORTE



10 BIS



11
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

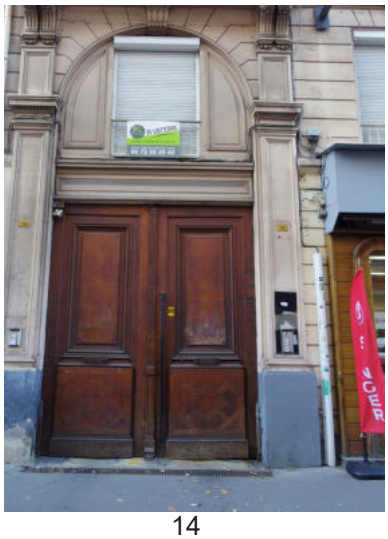
RUE DU 11 NOVEMBRE



11 BIS
PORTE



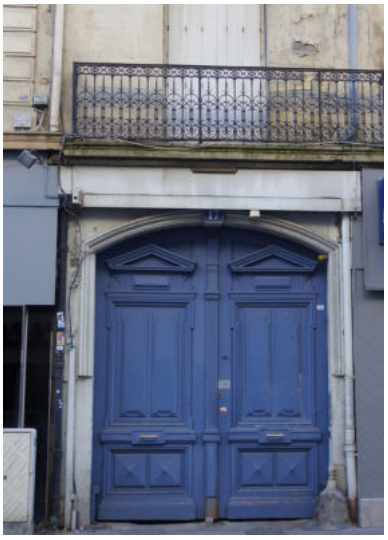
12
PORTE



14
PORTE



15
PORTE



17
PORTE



18
PORTE



19



23
PORTE



24
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DU 11 NOVEMBRE



27
PORTE



29
PORTE



30
PORTE



34
PORTE



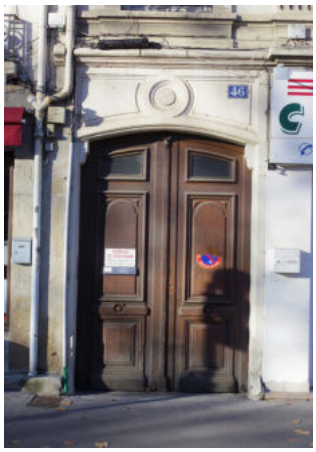
36
PORTE



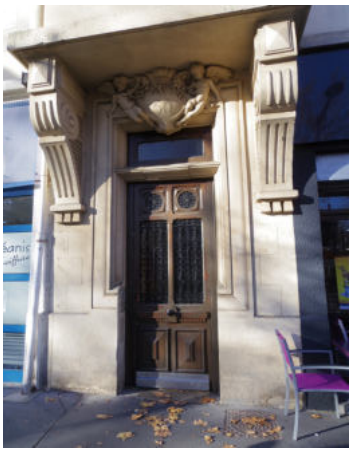
38
PORTE



44
PORTE



46
PORTE



50
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

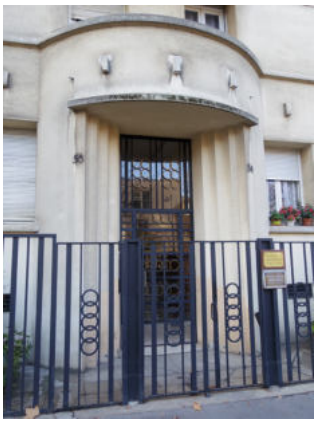
RUE DU 11 NOVEMBRE



54
PORTE



56
PORTE



58
PORTE GRILLE



62
PORTE



68
PORTE



74
PORTE



78
PORTE



80
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

PLACE ANATOLE FRANCE



1
PORTE



2
PORTE



3
PORTE



4
PORTE



5
GRILLES



6
PORTE



7
PORTE



60
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE ANTOINE ROULE



1
PORTE



3
PORTE

PLACE ANTONIN MOINE



10
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE BADOUILLERE



4 PORTE



7
PORTE



21
PORTE



32
PORTE



36
PORTE



38
PORTE



40
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE BARBUSSE



5 DEVANTURE



7
PORTE



7
DEVANTURE



9
PORTE



9
DEVANTURE



10
PORTE ET VOLETS



12
PORTE



14
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE BARBUSSE



15
PORTE



15
DEVANTURE



17
PORTE



21
PORTE



22
PORTE



22
DEVANTURE



23
PORTE



24
PORTE



30
PORTE ET DEVANTURE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE BASSE DES RIVES



12



14



31
PORTE



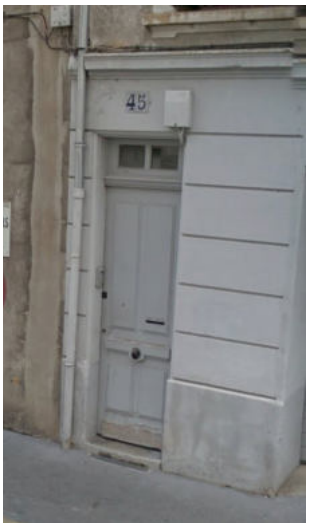
31
DEVANTURE



33
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE FRANCIS BAULIER



45
PORTE



47
VOLETS PORTES ET FENÊTRES



48
PORTE



52
VOLETS PORTES ET FENÊTRES



54
PORTE



68
PORTE





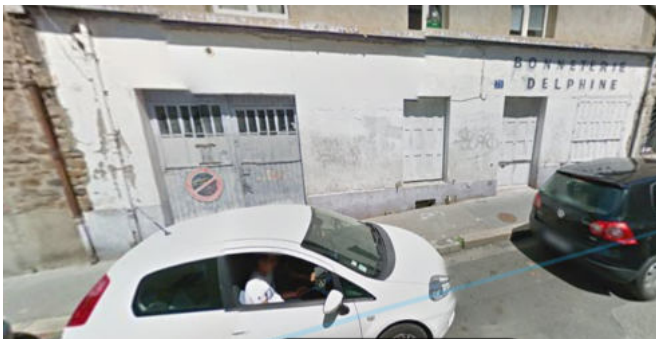
69
PORTES ET VOLETS

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE FRANCIS BAULIER



70
PORTE ET VOLETS



71
PORTE ET VOLETS



71
PORTE ET VOLETS

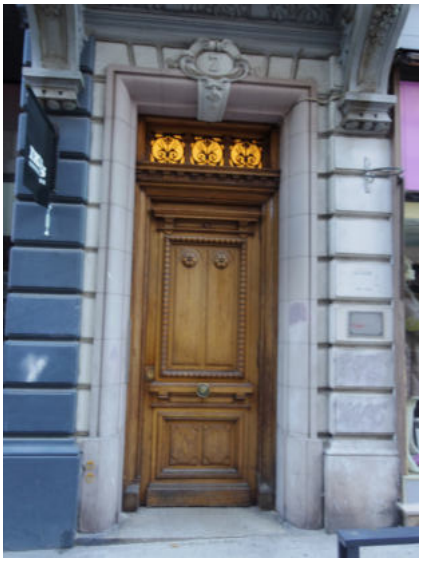


85
PORTE ET VOLETS

RUE PIERRE BERARD



4
PORTE



7
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE CESAR BERTHOLON



1
PORTE



12
PORTE

RUE DU BOIS



3
PORTE

PLACE BOIVIN



8
PORTE



8
DEVANTURE



11
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

PLACE BUISSON



3
PORTE



5
PORTE

PLACE CHAPELON



6
PORTE ET VOLETS



8
PORTE



10
PORTE

RUE CHARCOT



6
PORTE



8
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DÉSIRÉ CLAUDE



2
PORTE



3
PORTE



3
GRILLE



11
PORTE



14
PORTE



14
PORTE EN FERRONNERIE



15
PORTE EN
FERRONNERIE



16
PORTE



17
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DÉSIRÉ CLAUDE



19
PORTE



23
PORTE



61 PORTE EN
FERRONNERIE



62 POTE ET SON IMPOSTE
EN SERRURERIE



63
PORTE



64
PORTE ET SON IMPOSTE
EN SERRURERIE



65
PORTE ET SON PORCHE



78
PORTE



89
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

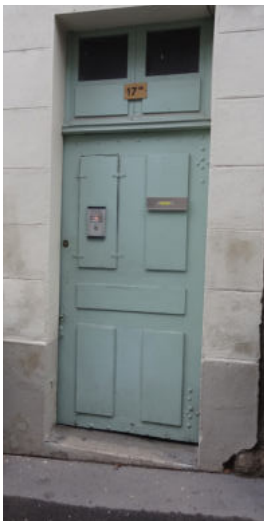
PLACE LOUIS COMTE



1
PORTE



4
PORTE



17 BIS
PORTE

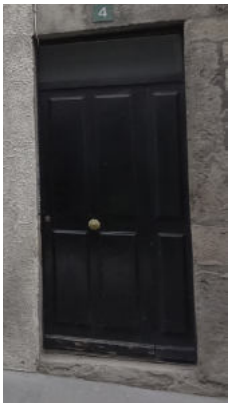
RUE DES CREUSES



2
PORTE



3
GRILLE



4
PORTE

RUE CUVIER



13
PORTE

RUE DAVID



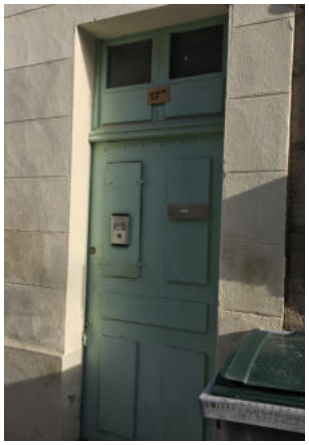
9
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE CLAUDE DELLAROA

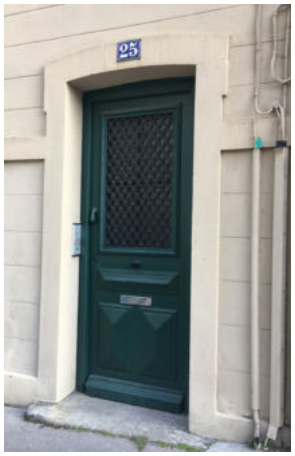

3
PORTE


4
PORTE


17 BIS
PORTE


18
PORTE


21
PORTE


25
PORTE


31
PORTE


39BIS
PORTE


41
PORTE


47
PORTE


53
PORTE


55
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE REMI DOUTRE



10
PORTE

RUE GEORGES DUPRE



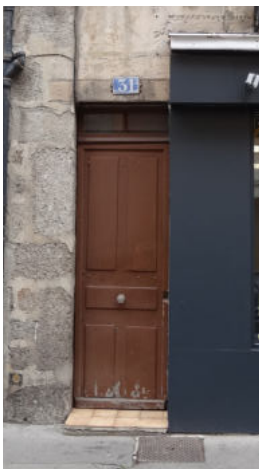
20
PORTE

RUE DURAFOUR



8 PORTE

8 DEVANTURE



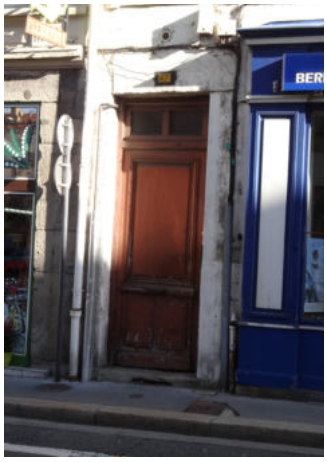
31
PORTE



40
PORTE ET SON IMPOSTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

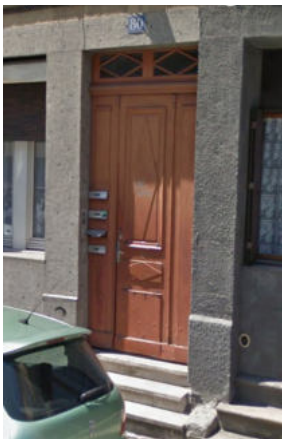
RUE DURAFOUR



67 PORTE



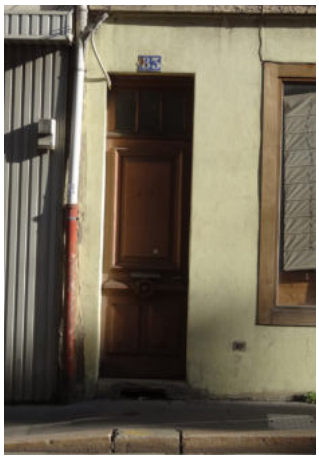
77
GRILLE



80
PORTE



81
PORTE



83
PORTE



91
PORTE



93
PORTE



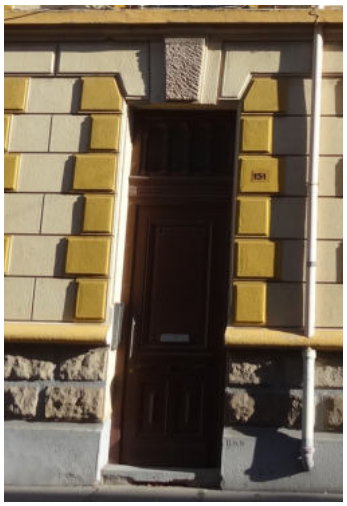
104
PORTE



143



145
PORTE



151
PORTE



151
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DE L'EPREUVE



2
PORTE



2
DEVANTURE





4 PORTE ET VOLETS



6 PORTE



8
PORTE ET VOLETS

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DE L'EPREUVE



10 DEVANTURE



11 VOLETS



21
PORTE

RUE DENIS ESCOFFIER



10
PORTE



11
PORTE



18
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE FAURE BELON



1
PORTE



2
PORTE

RUE FORISSIER



5
PORTE



7
PORTE



12
PORTE



12
DEVANTURE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DES FOSSES



6
PORTE

RUE FOUGEROLLE



1 BIS



3
PORTE ET VOLETS



9
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

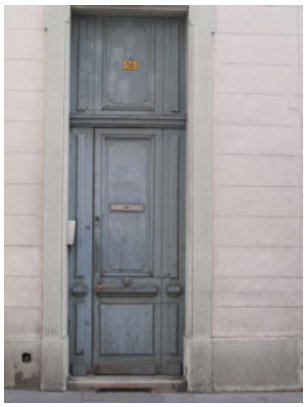
RUE DES FRANCS MAÇONS



6
DEVANTURE ET VOLETS



8
PORTE



16
PORTE



23



39
PORTE





41
GRILLE PORCHE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE FRANKLIN



5
PORTE



11
PORTE



39
PORTE

RUE FRAPPA



5
PORTE



6
PORTE



11
PORTE



18
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE GAMBETTA



6
PORTE



11
PORTE



13 BIS
PORTE



14
PORTE



18
PORTE



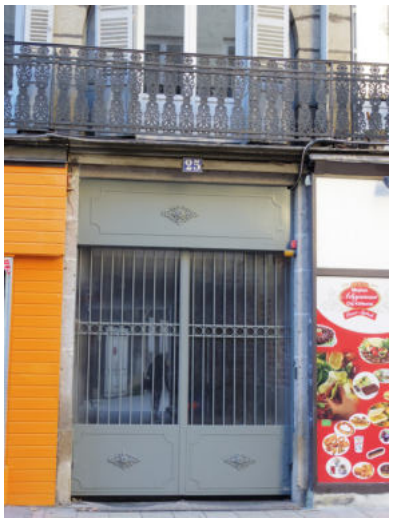
19
PORTE



21
PORTE



23
PORTE



25
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE GAMBETTA



26
PORTE



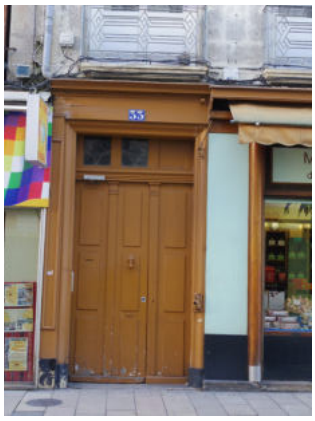
29
PORTE



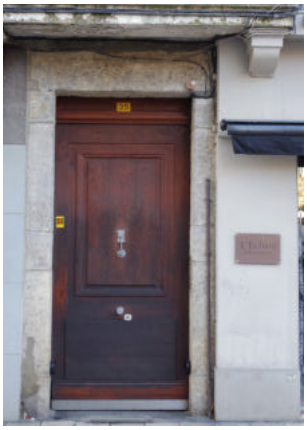
31
PORTE



32
PORTE



33
PORTE



35
PORTE



43
PORTE



44
PORTE



45
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

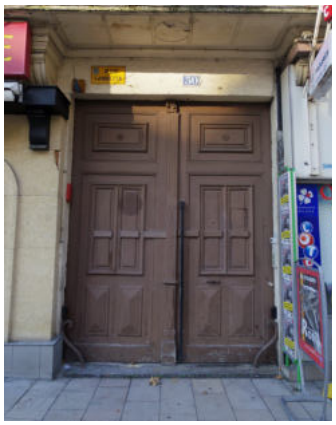
RUE GAMBETTA



46
PORTE



48
PORTE



50
PORTE



52
PORTE



54
PORTE



56
PORTE

RUE GAYET



29
PORTE



34
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DU GÉNÉRAL LECLERC



1
PORTE



2
PORTE



3
PORTE



10
PORTE

10 GARAGES



11
PORTE



12
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE FRANCOIS GILET



6 PORTE



6 DEVANTURE



8
PORTE



14
PORTE ET DEVANTURE

RUE HENRI GONNARD



35 PORTE ET VOLETS

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE ÉLISE GERVAIS



6 DEVANTURE



10 DEVANTURE



12 DEVANTURE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DE L'HEURTON



2
PORTE



4
DEVANTURE

SQUARE JOVIN BOUCHARD



1
PORTE



1 BIS
PORTE



2
PORTE



4
PORTES

AVENUE DE LA LIBÉRATION



5
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE EMILE LITTRE



2
PORTE



3
PORTE



6
PORTE



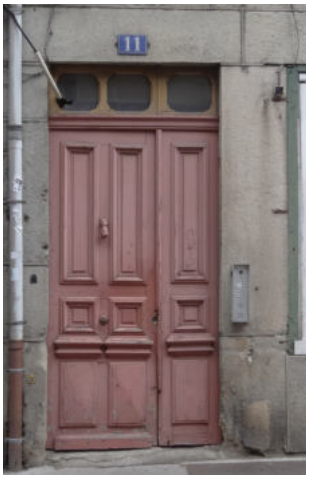
7
PORTE



9
PORTE



10
PORTE



11
PORTE



12 BIS
PORTE



12
PORTE GARAGE



13
PORTE



14
PORTE



15
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE EMILE LITTRE



16
PORTE



18
PORTE



19µ
PORTE



21
PORTE



22
PORTE



24
PORTE



26
PORTE



28
PORTE



30
PORTE



30 BIS
PORTE ET GRILLES



31
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE EMILE LITTRE



35
PORTE



36
PORTE



37
PORTE



39
PORTE



40
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DE LA MARNE




1 PORTE ET GRILLE



2
PORTE



2 PORTAIL



3
PORTE



4
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DES MARTYRS DE VINGRE



3
PORTE



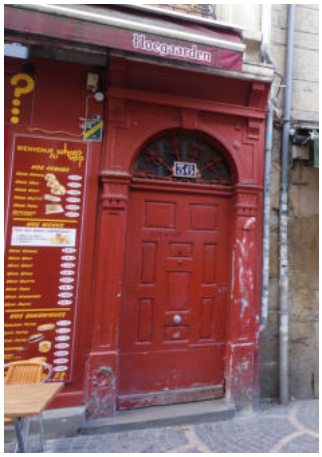
6
DEVANTURE



15
PORTE



34
PORTE



36
PORTE



38
PORTE



39
PORTE

RUE MERCIERE



5
PORTE

RUE MERLEY



3
PORTE



4
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE MICHELET



4
PORTE



6
PORTE



7
PORTE



8
PORTE



9
PORTE



10
PORTE



15
PORTE



17
PORTE



18
DÉCORS DEVANTURE



34
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE MICHELET



36
PORTES ET MENUISERIES BAIES ET HABILLAGE



37
PORTE ET SERRURERIES
BAIES



38
PORTE



42
PORTE ET GARAGES



43
DEVANTURE



45
PORTE



46
PORTE ET HABILLAGE
SOUBASSEMENT

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE MICHELET




49
PORTE ET DEVANTURE



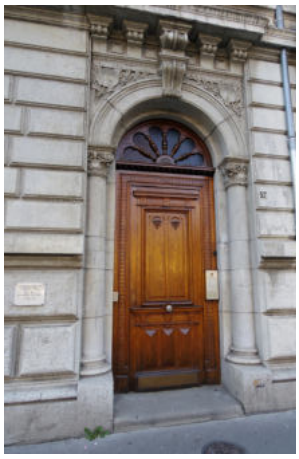
51
PORTE



53
PORTE



54
PORTE



57
PORTE



59
PORTE



60
PORTE



61
PORTE



63
PORTE



65
PORTE



68
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE MICHELET



70
DEVANTURE



70
PORTE



70
DEVANTURE



71
PORTE



72
PORTE



73
PORTE



74 RUE MICHELET DEVANTURE ANCIENNE BOIS



75
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DU MONT D'OR



3
PORTE



44
PORTE

RUE DE LA MULATIERE



2
PORTE



4
PORTE



5
PORTE



8
PORTE



9
PORTE



10
OCCULTATIONS BAIES



11
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DE LA MULATIERE



23
PORTE



26
PORTE



26
DEVANTURE



33
PORTE



38
PORTE



62
PORTE



64
PORTE



68
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DES MUTILES DU TRAVAIL



1
PORTE



2
PORTE



2 DEVANTURE



3
PORTE



4
PORTE



6
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE LEON NAUTIN



2
PORTE



4
PORTE



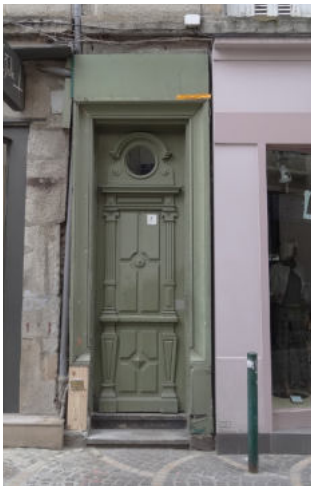
5
PORTE



6
PORTE



7
PORTE



8
PORTE



11
PORTE

RUE NOTRE DAME



16
PORTE



17
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DENIS PAPIN



1
PORTE PIÉTONNE ET OCCULTATIONS



2
PORTE



3
PORTE



4
PORTE



5
PORTE



6
PORTE



7
PORTE



8
PORTE



9
PORTE



10
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

PLACE DU PEUPLE



5
PORTE



19
PORTE



22
PORTE

RUE POINTE CADET



17
PORTE



19
PORTE ET DEVANTURE



32
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE LEON PORTIER



6



7
PORTE GARAGE

7
PORTE

IMPASSE PREYNAT



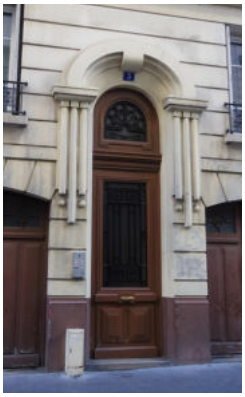
17
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE RAMIER



2
PORTE EN FERRONNERIES



3
PORTE



3
GARAGE



6
PORTE



7
PORTE



8
PORTE



10
PORTE

MONTÉE DU RÉSERVOIR



14
PORTE



1
PORTE

RUE DE LA RÉSISTANCE



40
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE Emile REYMOND



2
PORTE



3
PORTE



4
PORTE



7
PORTE



9
PORTE



20
PORTE



22
PORTE

PLACE WALDECK ROUSSEAU



4
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DE LA SABLIÈRE



18
PORTE



64
PORTE



74
PORTE



88
PORTE



88 BIS
PORTE



96
PORTE



98
PORTE



100
PORTE



102
PORTE



104
PORTE



106
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE DE LA SABLIERE





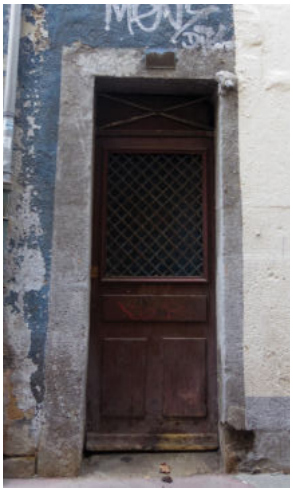
114
PORTE ET VOLETS

RUE SAINT MARC



8
PORTES

RUE SAINT PIERRE



4
PORTE



VOLETS

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

PLACE SAINT ROCH



4
PORTE



4
DEVANTURE

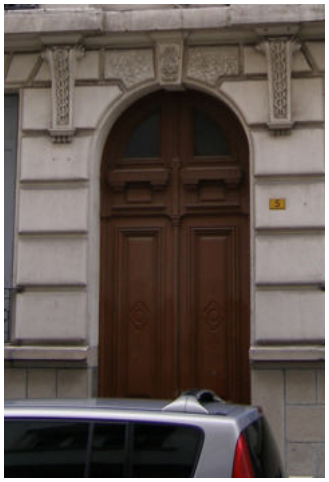


6
PORTE

RUE CECILE SAUVAGE



1
PORTE



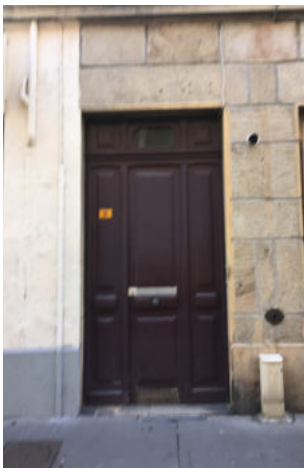
2
PORTE



5
PORTE



7
PORTE



8
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE SIMON



3
PORTE



4
PORTE



6
PORTE

RUE DE TARDY



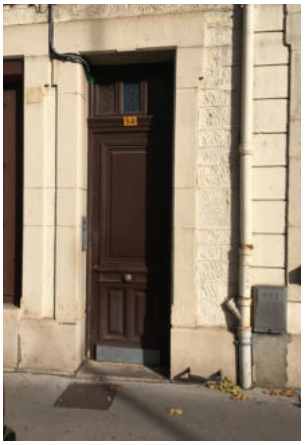
46
PORTE



48
PORTE



52
PORTE



54
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE THERMIER



10
PORTE



12
PORTE



13/15
GRILLE



14
PORTE



16
PORTE



16
DEVANTURE

RUE THIOLLIERE



12
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

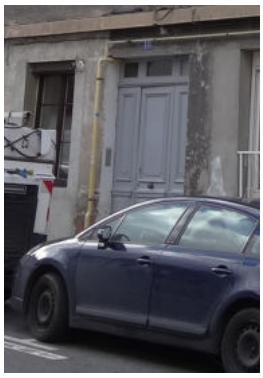
RUE Jean-Claude TISSOT



15
PORTES



17
PORTE



18
PORTE



21
PORTE



22
PORTE



30
DEVANTURE ET VOLETS
D'OCCULTATION

RUE DE LA TOUR VARAN



4
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE VAILLANT COUTURIER



58
PORTE



60
CLOTURE GRILLE



72
PORTE



76
PORTE



89
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

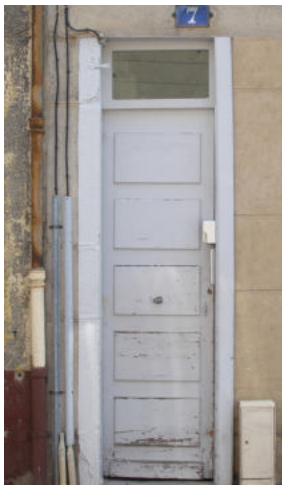
RUE DU VERNIER



1
PORTE



3
PORTE



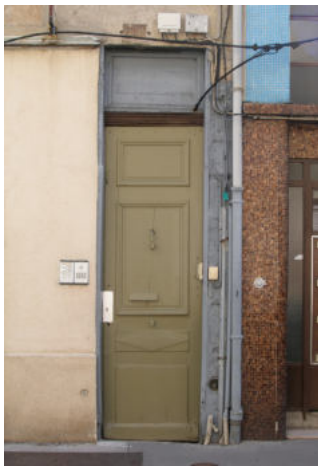
7
PORTE



9
PORTE



10 BIS
PORTE



13
PORTE



34
PORTE



36
PORTE



42
PORTE



50
PORTE



54
PORTE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

RUE VICTOR HUGO



11
PORTE



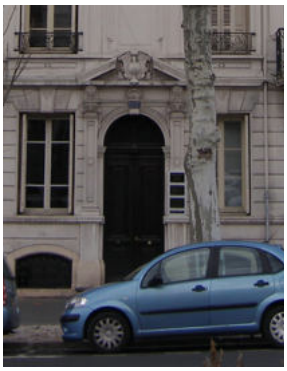
21
PORTE



23
PORTE



25
PORTE



27
PORTE

RUE DE LA VILLE



12
DEVANTURE



17
DEVANTURE

REGLEMENT
PORTES ET DEVANTURES PROTEGEES

PLACE VILLEBOEUF



2
PORTE



6
PORTE

RUE VOLTAIRE



1
DEVANTURE



10
PORTE



17
PORTE



GLOSSAIRE

REGLEMENT

REGLEMENT

LA FAÇADE

Appareillage
Manière de tailler les pierres pour les assembler selon un dessin de calepin.

Badigeon à la chaux (ou lait de chaux)
Mélange de chaux aérienne et d'eau additionné de pigment naturel (terres) et appliqué comme une peinture sur les parements de façades. La chaux diluée (eau forte ou patine) protège la matière tout en laissant une certaine transparence au parement.

Bardages
Revêtement d'un mur extérieur de façade constitué généralement de planches (bardeaux) ou de tout autre matériau de couverture.

Banchage
Action d'assiser, d'encaisser provisoirement par deux planches ou des banches afin de remplir de pisé, de béton.

Béton
Matériau durcissant en séchant, utilisé soit en éléments moulés, soit en massif comprimé, et composé comme le mortier dont il ne se distingue que par son emploi. Dans l'architecture moderne, le béton armé est un ciment enrobant une armature en fer.

Bossage
Saillie d'un élément sur le nu de la maçonnerie. Les bossages sont provisoires (en attente d'un décor sculpté) ou définitifs et produisent un effet décoratif.

Bouchardage
Dresser une pierre ou ravaler une maçonnerie avec une boucharde. La boucharde est un marteau dont les deux têtes sont couvertes de petites pyramides ou pointes de diamant accolées.

Calcin
Croûte naturelle, superficielle et protectrice de carbonate de chaux qui recouvre les parements en pierre de taille exposés à l'air et aux intempéries.

Calepinage ou Calpinage
Établissement d'un dessin en élévation, en coupe ou en plan d'un appareillage.

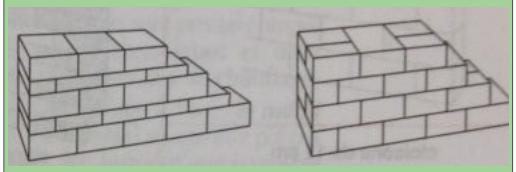
Chaînage
Système en pierre, en bois, en métal noyé dans la maçonnerie pour éviter sa dislocation. Il peut avoir une fonction décorative.

Chaux traditionnelle
Matériau anciennement employé dans la construction traditionnelle avant le développement du ciment et du béton. La chaux est produite par calcination de pierres calcaires. On distingue :

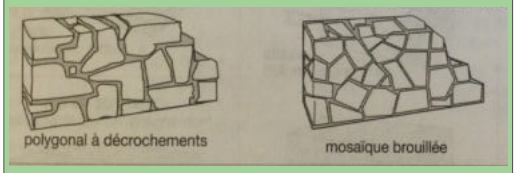
- *La chaux aérienne* (dite aussi grasse) qui fait sa prise à l'air. Produit traditionnellement employé dans les mortiers pour les constructions anciennes. Sacs estampillés Cl chez les marchands de matériaux.
- *La chaux hydraulique naturelle* (ou maigre) qui fait sa prise à l'eau. Produit employé plus rarement dans les maçonneries directement exposées à l'eau (fondations etc...). Sacs estampillés NhI chez les marchands de matériaux.

Explications de la règle

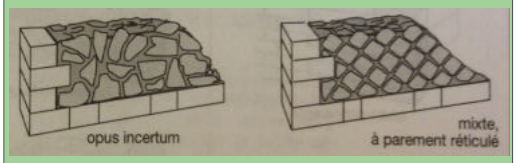
Appareillages



Appareils assisés



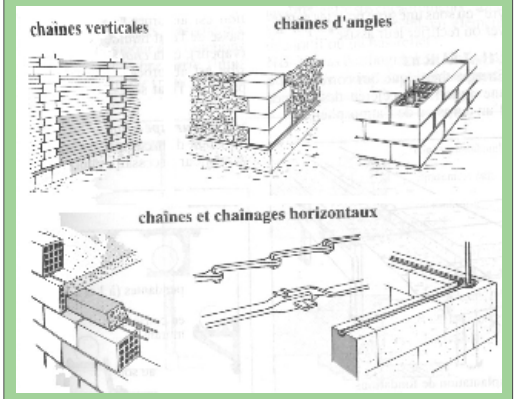
Appareils irréguliers



Appareils mixtes



Bossage



Chaînages

REGLEMENT

Efflorescence de sels
Transformation des sels hydratés migrant dans les maçonneries et dégradent la pierre par cristallisation.

Enduit
Les enduits protègent les façades, différents types de mise en oeuvre existent, adaptés au support.
Sur les constructions traditionnelles, les enduits sont généralement fins. Les parties planes de la façade sont réalisées en plâtre et chaux naturelle fin teinté dans la masse et coupé à la berthelée.
Les constructions plus récentes, à partir des années 1930, reçoivent des enduits présentant souvent un grain et une texture plus grossières, avec un effet de matière. Ce type de mise en oeuvre n'est pas adapté aux façades anciennes.

Épaufrure
Éclat accidentel sur l'arête d'une pierre ou d'une brique.

Eau forte
Mélange très aqueux de chaux aérienne et de pigment naturel donnant une grande transparence au parement.

Gommage
Action abrasive inégalement forte consistant à exfolier le parement de façade (pierre, béton).

Granulométrie
Aspect d'un enduit formé par la proportion et la taille exposée aux intempéries.

Harpe ou Harpage
Éléments maçonnés (traditionnellement en pierre) en alternance pour former l'angle de deux murs.

Joint
Espace entre deux éléments, généralement rempli de mortier, de plâtre. Le mot désigne également la couche de matériau remplissant cet espace.

Linteau
Bloc de pierre, pièce de bois ou de métal couvrant une baie et présentant un soffite. Il reçoit la charge des parties au-dessus de la baie et la reporte sur les deux points d'appui. Le linteau est généralement formé d'un seul morceau.

Mortier
Matériau durcissant en séchant, utilisé en liaison entre les pierres, les briques ou en enduit. Il est habituellement composé de chaux et de sable. Sa consistance est dure, sa couleur blanchâtre. Le mortier est dit maigre lorsque le sable domine dans sa composition.

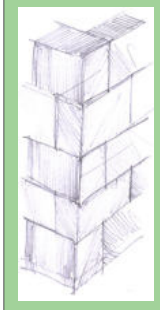
Mortier de chaux
Mélange de sable, de chaux (liant) et d'eau en proportions variables selon l'usage.

Explications de la règle

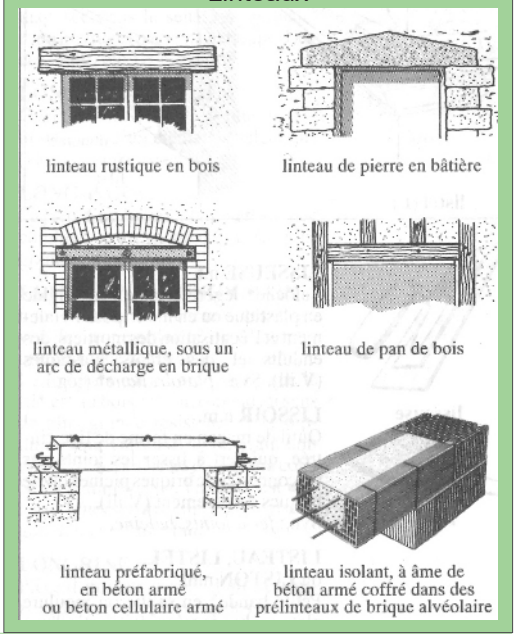
Efflorescence de sels



Harpage de pierres



Linteaux



REGLEMENT

Mortier de réparation de pierre
Produit du commerce contenant de la chaux aérienne, de la pelure ou de la poudre de pierre, et quelques adjuvants, colorants.

Patine d'harmonie
Mélange de chaux aérienne très diluée à l'eau et additionnée de pigments naturels (terre et oxyde) puis appliquée légèrement sur les parements enduits ou en pierre de taille. Elle a pour double objet d'harmoniser la teinte des parements et de protéger la pierre tout en laissant une transparence de la matière. La patine est obtenue en utilisant des pigments à base de terres brûlées et d'oxydes.

Parement
Surface visible d'une construction en pierre, en terre ou en brique.

Piquetage ou dépiquetage
Martelage ou bouchardage* destiné à la formation d'éclats disséminés à la surface d'une surface (béton, gobetis d'enduit etc) avant l'application d'un enduit, afin d'en améliorer l'adhérence.

Sablage ou Microsablage ou Gommage
Voir définition de Gommage

Soubassement
Partie massive d'un bâtiment, construite au sol et ayant pour fonction réelle ou apparente de surélever les parties supérieures.

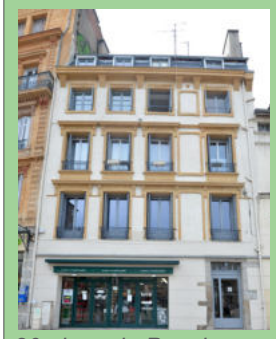
Subjectile
Synonyme de support ou de fond, en particulier lorsqu'il est destiné à recevoir une peinture, un vernis ou un revêtement mince.

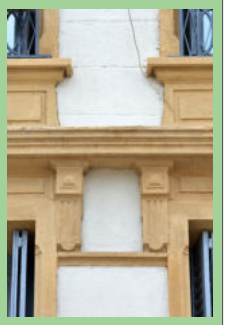
Trumeau
Pan de mur entre deux embrasures au même niveau.

Explications de la règle



22 place du Peuple, immeuble signé Lamaizière : pierre calcaire avec badigeon





20 place du Peuple :
Façade en ciment naturel gris et encadrements en ciment prompt coloré par un lait de prompt constitué

REGLEMENT

LES DÉCORS DE FAÇADE

Bandeau
Bande saillante unie ou moulurée à différents profils régnant sur une façade ou le pourtour d'un bâtiment. Disposés en général au droit des planchers, les bandeaux marquent visuellement la division des étages. Ils ont également une fonction de protection contre le ruissellement des eaux. Les bandeaux anciens étaient constitués soit d'une assise de pierre en saillie, soit en mortier de plâtre et de chaux tiré au calibre, soit au ciment prompt.

Console
Organe en saillie sur un mur, destiné à porter une charge et en général profilé en talon.

Modénature
Effet obtenu par le choix tant des profils que des proportions de la mouluration. La modénature est dite accentuée quand les profils créent de grands contrastes de saillies et de retraits ; elle est atténuée dans le cas contraire.

Moulure
Ornement allongé et en relief crée par la translation d'un profil élémentaire selon une directrice : celle-ci est une ligne d'architecture que le relief de la moulure a pour fonction d'exprimer.

Redent
Peut désigner une retraite ou un décrochement dans toute partie ouvragée. Désigne aussi toute disposition d'éléments de maçonnerie formant des dents saillantes, souvent dans un but d'ornement.

Sculpture
Peut désigner toute forme en relief réalisée par taille au ciseau dans la masse d'un matériau ou, par extension par modelage ou moulage.

Soffite
Face inférieure plane et dégagée d'un linteau et d'une plate-bande.

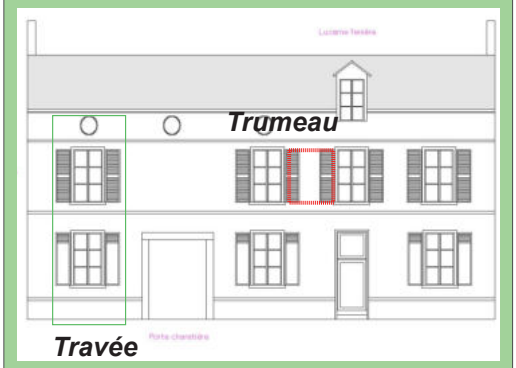
Table plate
Surface dont le parement est parfaitement plat et nu.

Tableau
Côté vertical d'une embrasure, parallèle à l'axe en plan de celle-ci. Les tableaux sont généralement compris entre la feuillure et le nu extérieur ou le début d'un ébrasement intérieur.

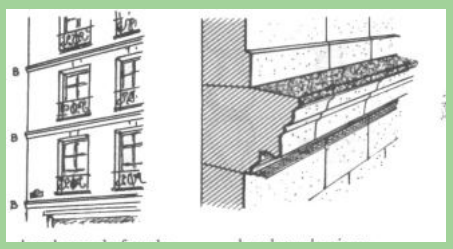
Travée :
Ouverture délimitée par deux supports verticaux constituant les points d'appuis principaux ou les pièces maîtresses d'une construction (piliers, colonnes, fermes, trumeau, etc.)

Trumeau :
Pan de mur entre deux embrasures au même niveau.

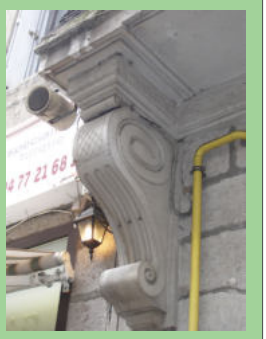
Explications de la règle



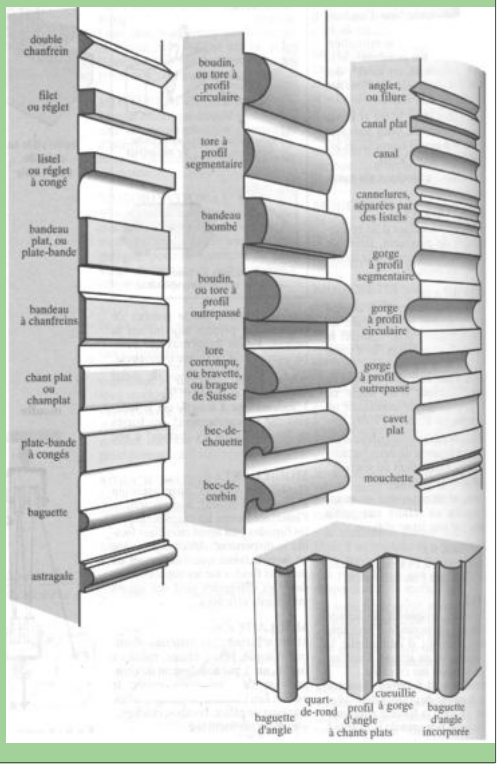
Bandeaux



Console



Moulures



REGLEMENT

LA BAIE

Allège
Pan de mur léger fermant l'embrasure d'une fenêtre entre le sol et l'appui.

Appui de baie
Surface horizontale inférieure d'une baie ne descendant pas jusqu'au sol. Élément, assise ou tablette, limitant cette baie par le bas et couronnant l'allège.

Croisée
Ensemble constitué par les vantaux d'une fenêtre ou d'une porte-fenêtre, et de leur bâti dormant.

Embrasure
Espace ménagé dans l'épaisseur d'une construction par le percement d'une baie.

Encadrement de baie
Toute bordure saillante, moulurée, peinte ou sculptée autour d'une baie, d'un panneau, d'un champ, d'une table*.

Dormant
Ensemble des éléments et des parties fixes en menuiserie, rapportés dans l'embrasure d'une baie pour porter les parties mobiles de la fermeture (les ouvrants).

Ébrasement
Disposition convergente des côtés d'une embrasure*.

Feuillure
Ressaut pratiqué dans l'embrasure d'une baie pour recevoir les bords d'un dormant ou d'un vantail.

Garde-corps
Ouvrage à hauteur d'appui formant protection devant un vide.

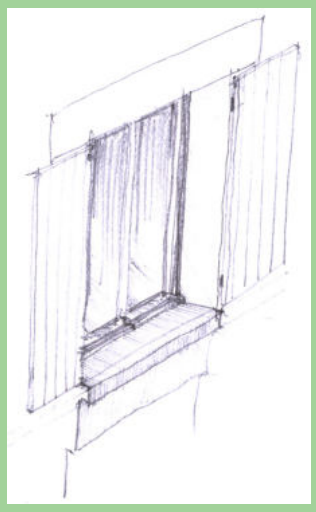
Lambrequins
Ornement en bois ou tôle découpés ou fonte moulée à motifs variés couronnant les sous-faces des égouts de toiture, saillie ou sous-face de linteau de baie.

Store
Rideau en tissu, en lamelles de bois, de métal, s'enroulant à sa partie supérieure, servant à doubler un châssis vitré. Le lambrequin* est une plaque en métal ou en bois, souvent ornée, cachant le rouleau du store.

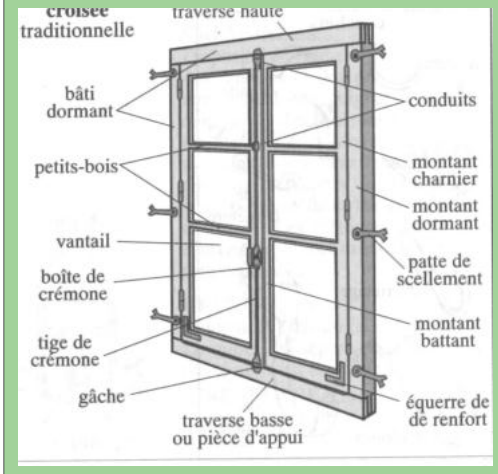
Vantail
Panneau plein, châssis vitré ou grille de fermeture pivotant sur un de ses bords verticaux.

Explications de la règle

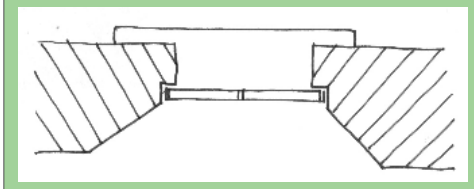
Baie



Croisée



Ébrasement



Garde-corps



Lambrequin



REGLEMENT

OCCULTATION DES BAIES

Persiennes :
Dispositif d'occultation des baies composé de panneaux articulés repliables de part et d'autre de l'ouverture, contre chaque tableau. Les panneaux peuvent être pleins ou «persiennés», laissant le jour entrer par des lamelles ajourées.

Contrevent :
Volets à deux battants ouvrant vers l'extérieur.

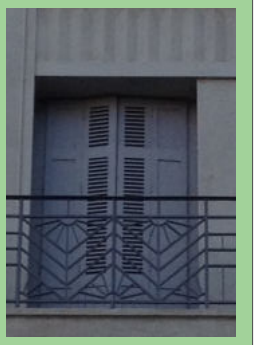
Volet roulant
système d'occultation dont le tablier est composé de lattes (bois, métal, profilés en métal ou plastiques...) s'enroulant sur un tambour ou arbre horizontal. Le système peut être installé à l'extérieur de la construction (coffrage extérieur) ou à l'intérieur.

Explications de la règle

Persiennes



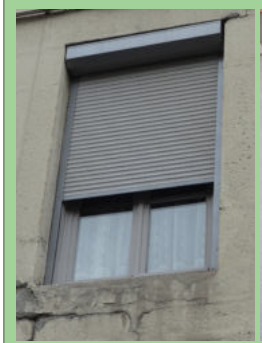




Contrevent battant (à la française)



Volets roulants





à coffrage extérieur à coffrage intérieur

REGLEMENT

LE COURONNEMENT

Appentis
Toit à un seul versant dont le faîte s'appuie sur ou contre un mur.

Comble brisé
Brisis : angle que forment les deux plans d'un comble brisé. Le brisis étant le versant le plus bas.
Terrasson : L'angle que forment les deux plans d'un comble brisé. Le terrasson étant le versant le plus haut.

Corniche
Ouvrage mouluré pouvant recevoir différents profils, en saillie couronnant et protégeant un corps de façade contre les écoulements d'eaux de pluie déversés par les versants de toitures. Les corniches portent généralement des chéneaux et des gouttières.

Couronnement
Toute partie qui termine le haut d'un ouvrage.

Dauphin
Élément tubulaire, souvent en fonte, constituant la partie inférieure d'une descente d'eaux pluviales. Sa base recourbée est souvent ornée d'une figure animale.

Rive - Rive de tête - Rive adossée - Rive droite
Extrémité latérale d'un pan de toiture.
Une rive est dite «de tête» si sa rive supérieure n'est pas son faîtage.
Une rive est dite «adossée» lorsqu'elle rentre en contact avec un autre pan de mur d'une construction adjacente.
Une rive est dite «droite» si elle est parallèle à la ligne de plus grande pente.

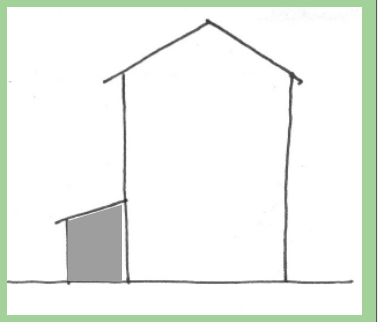
Solin
De façon générale, il s'agit d'un ouvrage longiforme de garnissage ou de calfeutrement, en mortier ou en plâtre.

Volige
Platelage en bois jointif fixé sur le chevronnage et destiné à recevoir un matériau de couverture par clouage. Les voliges sont traditionnellement en bois de peuplier, sapin (ou chêne pour les édifices anciens) et sont de différentes épaisseurs

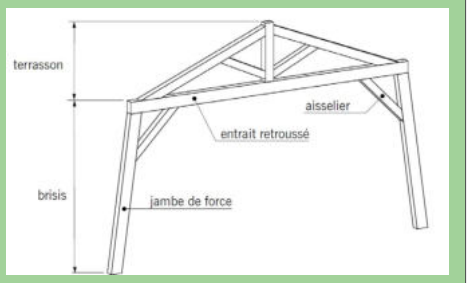
Xylophages
Organismes vivants (insectes) qui se nourrissent du bois.

Explications de la règle

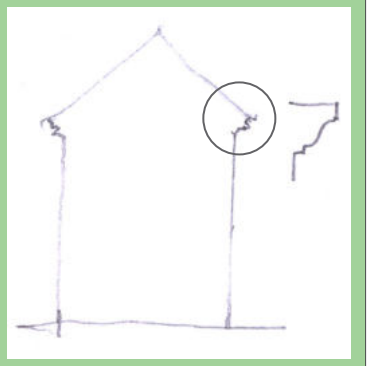
Appentis



Combles brisés



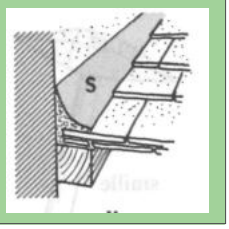
Corniche



Dauphin (en fonte)



Solin



SAINT ETIENNE METROPOLE
2 avenue Grûner,
CS 80257, 42006 Saint-Etienne Cedex 1
Téléphone : 04 77 49 21 49
Fax : 04 77 49 21 40

UDAP LOIRE
La Loire Républicaine, 16 place Jean Jaurès,
CS 50007 42001 Saint Etienne Cedex 1
tel : 04 77 49 35 50 / fax : 04 77 49 35 51

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

CENTRE SUD

DE SAINT-ÉTIENNE (42000 - LOIRE)

CAHIER DE RECOMMANDATIONS

ARRET EN CONSEIL METROPOLITAIN LE 24 MARS 2022
APPROBATION EN CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

CAHIER DE RECOMMANDATIONS

SOMMAIRE

RECOMMANDATIONS
FICHES TECHNIQUES ARCHITECTURALES p.4

FAÇADE p.5

- Composition, rythme, ordonnancement p.5
- Descente de charges et rez-de-chaussée **p.6**
- Passementier : percements étages p.7
- Passementier : percements RDC p.8
- Décor, fonction et aspect p.9
- Épiderme et parement p.11

MENUISERIES p.16

- Passementiers : Baies p.16
- Passementiers : Persiennes p.17
- Passementiers : Ateliers p.18
- Passementiers : Portes p.20

TOITURE p.21

- Silhouette : volume, forme, pente, matériaux p.21
- Égouts : rives, faîtages, matériaux de décor p.22
- Terrasses et percements p.23

RÉSEAUX, COFFRETS DIVERS p.25

LE PVC p.26

- Un matériau dangereux, un matériaux interdit p.26

RECOMMANDATIONS
FICHES TECHNIQUES URBANISME ET PAYSAGE p.28

TRAITEMENT DES SOLS p.29

- Qualité et matériaux

p.31

LE FURAN

- Orientations

ANNEXES p.32

DIAGNOSTIC THERMIQUE p.33

- Synthèse p.34
- Fiche action n°1 : Isolation de la toiture p.36
- Fiche action n°2 : Isolation du plancher bas (RDC) p.38
- Fiche action n°3 : Isolation des parois verticales p.40
- Fiche action n°4 : Isolation des fenêtres p.42
- Fiche action n°5 : Installation de protections solaires et volets p.44
- Stratégie de rénovation énergétique : Immeubles médiévaux p.46
- Stratégie de rénovation énergétique : Immeubles passementiers p.48
- Stratégie de rénovation énergétique : Immeubles à cour p.50
- Stratégie de rénovation énergétique : Constructions stéphanoises p.52
- Stratégie de rénovation énergétique : Architecture éclectique / Art Nouveau p.54
- Stratégie de rénovation énergétique : Architecture Art-Déco / Art Moderne

LES FONTAINES ET LES BORNES p.56

STATUAIRE p.57

RECOMMANDATIONS

FICHES TECHNIQUES
ARCHITECTURALES

CAHIER
DE RECOMMANDATIONS

FICHE TECHNIQUE

FAÇADE

Composition
Rythme
Ordonnancement

L'ordonnancement, la composition et le rythme d'une façade classique traditionnelle sont définis d'une manière générale par :
- les lignes directrices verticales,
- les lignes directrices horizontales,
- les axes principaux (entrée, avant-corps),
- les axes des travées de baies

A EVITER



2 photos montrant la rupture dans le dessin des travées de baies et la composition générale de la façade, désorganisée dans ses percements.





Étage d'attique

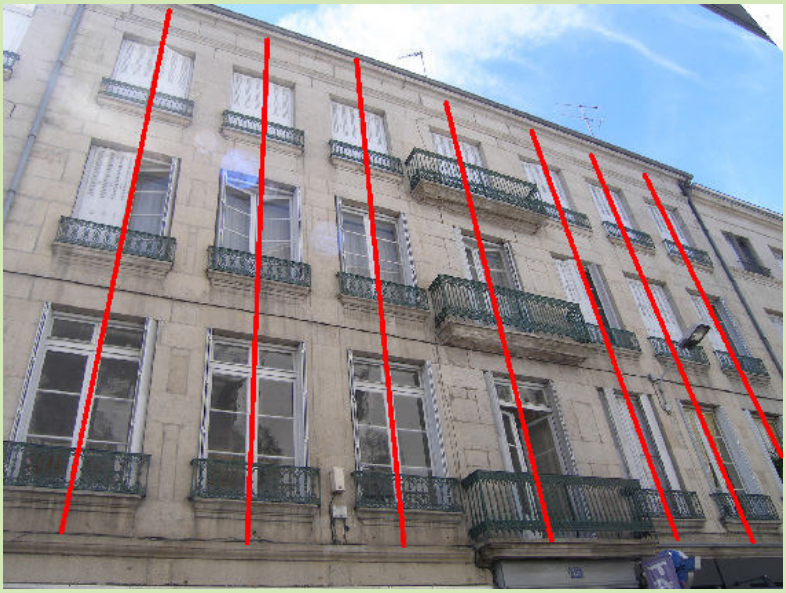
Étages courants

Étage noble

Entresol

Rez-de-Chaussée

Le rdc et l'entresol composent visuellement un même niveau de soubassement. Ils donnent une assise importante à la façade qui comprend au-dessus plusieurs niveaux parfois richement ornés. Rez-de-chaussée et entresol se donnent dans une lecture unitaire.



Sur les façades plus simples en grès houiller, le rythme des travées se décline de manière très rigoureuse et demeure très lisible.

FICHE TECHNIQUE

FACADE

Descente de charges
&
rez-de-chaussée

La masse totale de la construction allant de la toiture au rez-de-chaussée se transmet au sol.
La transmission des charges passe par les maçonneries et les points d'appuis du bâtiment (murs, linteaux, fondations) pour terminer au sous-sol porteur.
La bonne structure et composition constructives (en aplomb) des façades préparent à la stabilité de l'ouvrage. La difficulté réside dans la transmission du vertical par rapport à l'horizontal - ainsi que dans le dimensionnement des éléments.

A ÉVITER

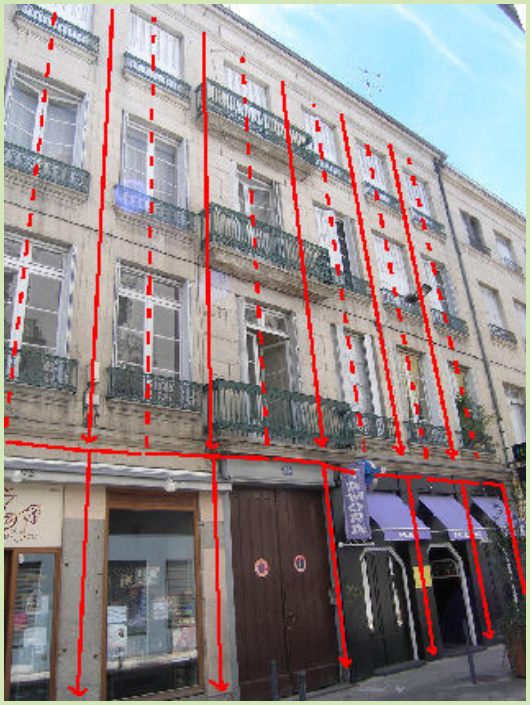


Ici, la transmission des charges et la rigueur de l'ordonnancement sont rompues par l'altération et le changement de proportions des baies. Les vides ne se superposent pas et ne sont pas axés sur toute la hauteur.



Les remaniements successifs provoquant une anarchie des percements met en péril la descente de charges et l'esthétique générale de ce bâtiment modeste.

Les flèches et les lignes rouges indiquent le trajet des charges le long de la façade porteuse de la construction. Les linteaux reportent les charges verticales.





FICHE TECHNIQUE

FAÇADES

PASSEMENTIERS :
percements étages

Les dimensions des percements des immeubles de passementiers sont directement liées à l'usage des pièces intérieures. Les ateliers présentent de grandes baies orientées est/ouest. Celles-ci éclairent de spacieux volumes intérieurs.
En site collinaire, les alignements de grandes baies surplombent les rues et sont bien visibles depuis l'espace public. Les façades des ateliers ouvrent sur les cœurs d'îlots. Les percées visuelles sur les rues transversales orientées nord/sud - et qui n'ont donc pas été bâties - laissent de fait percevoir les «rangées», succession régulière et homogène de constructions caractérisant le quartier Jacquard, Montaud et Carnot par leur échelle et le rapport plein/vide de leurs façades.

A EVITER






A éviter : les bouchements de baies pour adapter des menuiseries standards

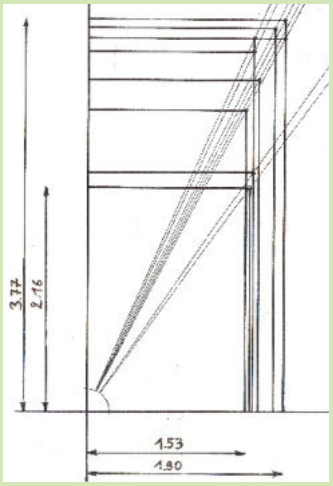



A éviter : les interventions ponctuelles sur les percements d'origine. Elles créent des fronts urbains extrêmement chaotiques à l'inverse de ce patrimoine caractérisé par par son homogénéité, dans l'implantation parcellaire, dans le rythme et les dimensions des percements, etc....









Caractéristiques :

- le rapport plein/vide des façades,
- les dimensions des baies, différentes sur rue et sur cour,
- les baies d'attique plus petites
- les alignements des façades sur rue et sur cour (rangées),
- les allèges basses au rdc

FICHE TECHNIQUE

FAÇADE

PASSEMENTIERS
Percements RDC

Les façades sur rue des Sainte Barbe et Saint Roch sont **caractérisées par la faible hauteur des allèges des baies du rez-de-chaussée, allèges qui se situent entre 50cm et 1m10 de haut, c'est-à-dire bien en dessous de la hauteur des yeux des piétons.** L'échelle des rues est de ce fait très intime.
Le piéton a un regard en surplomb sur la ligne de fuite des allèges des baies du rdc qui structure le paysage urbain : le passant se trouve dans une «pièce intérieure» dont les murs sont en réalité les fronts urbains de part et d'autre de la chaussée. Ces dispositions définissent en grande partie le caractère et l'échelle des rues.

A EVITER




A éviter : les agrandissements pour création de garages ; les béances sans menuiseries.




A éviter : la création de rez-de-chaussée aveugles, les allèges de baies trop hautes.



A éviter : la réduction de la taille des percements, le réhaussement des allèges.






Les baies des rez-de-chaussée, avec leur allège basse, sont souvent fermées...

L'évolution nécessaire des rez-de-chaussée doit intégrer une réflexion :
- sur l'usage préférentiel : pièces communautaires (lingerie) local pour vélos, poussettes, appartements d'amis mutualisés, ...
- sur l'évolution du traitement des menuiseries et de leur occultation.

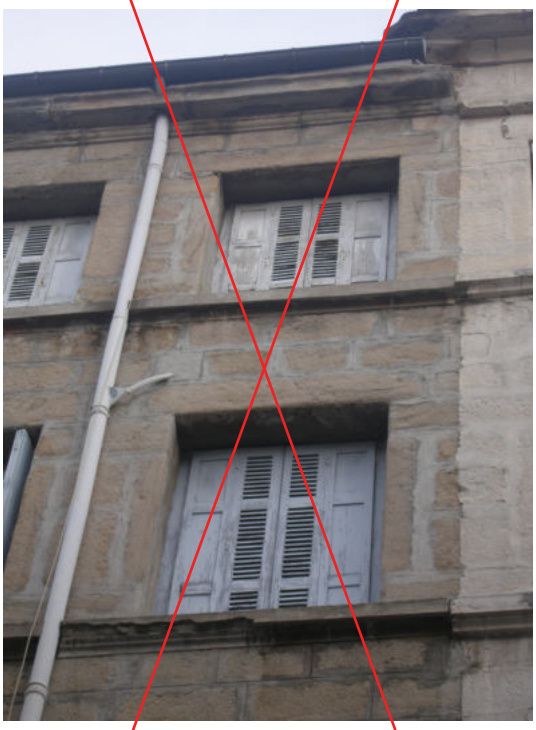
FICHE TECHNIQUE

FAÇADE

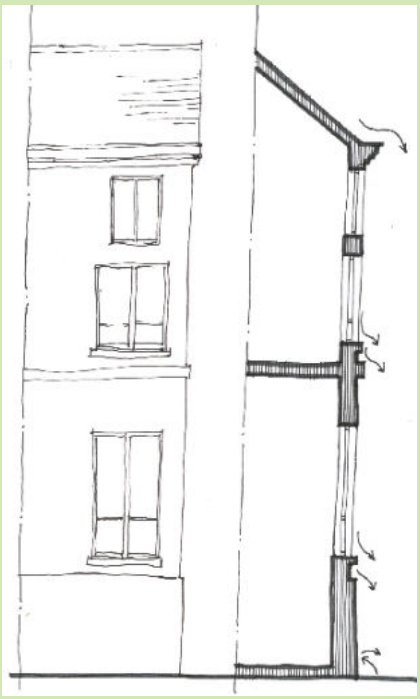
Décor, Fonction et Aspect

Le décor des façades en plâtre et en pierre n'obéit à l'origine pas à des raisons esthétiques mais bien à des raisons pratiques. En effet, les corniches et les larmiers ont pour fonction d'éloigner l'eau de pluie des façades, tandis que le soubassement traité différemment par rapport au reste de la façade doit protéger le mur des rejaillissements de l'eau au niveau du sol.

A EVITER



Ici, les bandeaux et la corniche n'ont plus leur profil et leur goutte d'eau dessinés, mettant en péril la protection de la façade contre les intempéries et le ruissellement.



La corniche

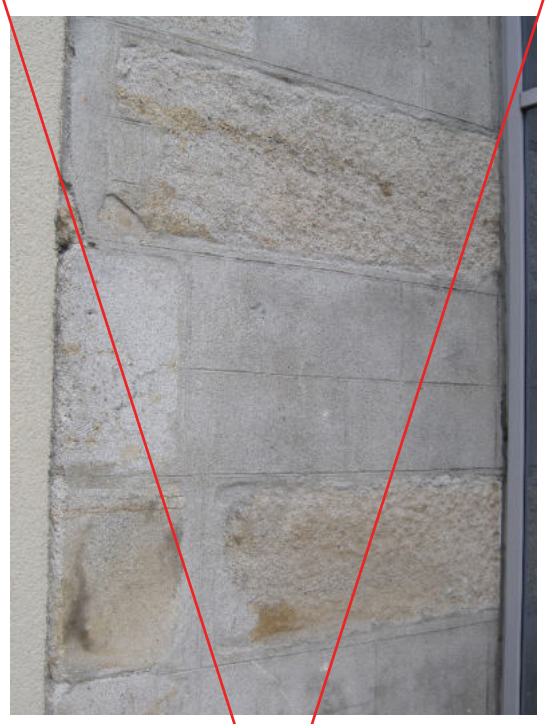
Le bandeau d'appui avec larmier, et l'encadrement

Le soubassement

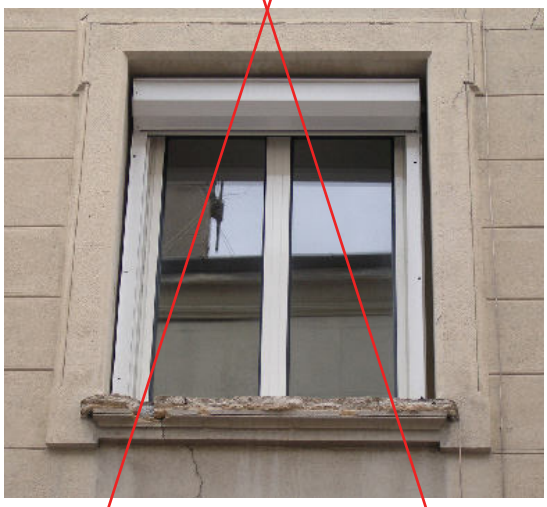
La corniche* sert de liaison entre le mur et la couverture, et contrairement au bandeau et au larmier, est formée de moulures en surplomb les unes par rapport aux autres. Son rôle fonctionnel est très important, car en écartant l'égout du toit elle permet d'éloigner les eaux de la façade. Constituée de pierres taillées et moulurées ou réalisée au mortier de plâtre et chaux tirée au calibre, son profil s'inscrit généralement dans un gabarit à 45° par rapport à la verticale du nu de la façade. C'est une partie très vulnérable de la maçonnerie, sollicitée par les défauts d'étanchéité en partie basse des toitures, ou par les engorgements de gouttières. Elle doit être protégée par un débord de toiture suffisant et au besoin par une bavette en zinc. A chaque fois, on rétablira la corniche manquante en prenant modèle sur les profils de corniches encore en place, ou sur les bâtiments de même style et de même époque.

Le larmier*, bandeau d'appui* ou de niveau est une moulure saillante dont le profil comporte une goutte d'eau contraignant les eaux pluviales à s'égoutter à l'extérieur au lieu de ruisseler sur la façade. Par extension, le terme est utilisé pour désigner la goutte d'eau elle-même c'est-à-dire la cannelure creuse ménagée en sous-face des appuis et ouvrages saillants d'une façade. La surface supérieure du larmier est souvent un chanfrein. On retrouve fréquemment une voire deux larmiers sur les façades en plâtre et chaux : ils correspondent en façade à l'aboutissement du plancher situé entre deux niveaux. Ils sont réalisés en plâtre gros ou plâtre et chaux et sont protégés par une bavette en zinc.

A ÉVITER



Certaines pierres ont été supprimées ou recouvertes d'un enduit hydraulique artificiel qui ne laissera pas respirer la maçonnerie.



Ici, un appui de baie dégradé qui ne joue plus son rôle de rejet d'eau de pluie.

Ils devront être restaurés, entretenus, voire restitués dans le cas de leur disparition au cours d'un ravalement antérieur.

Le soubassement* :
C'est la partie inférieure d'un mur en débord de quelques cm du nu de la façade et qui l'isole du sol. Ainsi le pied du mur est protégé des eaux de rejaillissement, des remontées capillaires et des chocs éventuels. Sa composition est donc différente du reste du mur : appareillage de pierres dures et pour les maisons recouvertes d'un enduit plâtre et chaux, mortier bâtard.

L'encadrement :
Ouvertures de façades : portes, fenêtres, etc... sont très fréquemment entourées de bandes plates ou d'un décor plus riche de type oves, motifs géométriques ou feuillagés.
Portes d'entrées : les encadrements sont généralement travaillés car ils permettent de signaler depuis la rue l'accès au bâtiment.

Harpages et chaînes d'angle* :
Les angles des bâtiments sont généralement traités soit par une simple bande plate, soit par une chaîne, un harpage d'angle. Cette superposition alternée de pierres sert de raidisseur. Les chaînes sont construites avec des éléments plus gros que le reste de la maçonnerie. La jambe est une chaîne placée dans le cours d'un mur, les chaînes sont quelquefois en bossage, c'est à dire qu'elles font saillie sur le nu du mur. Ces chaînes peuvent être constituées de pierres appareillées ou de plâtre gros ou de plâtre et chaux. Elles devront être entretenues et réparées, voire reconstituées dans le cas de leur disparition lors d'un ravalement passé.



Faux-joints, faux-joints d'appareils :
Certaines façades enduites au plâtre et chaux sont ornementées de faux-joints destinés à imiter un appareillage de pierres de taille. Ces faux-joints sont exécutés dans le corps d'enduit par le moyen de liteaux fixés dans le gobetis, puis retirés une fois le gobetis sec. Ces éléments de modénature doivent être restaurés dans leur profil d'origine.

Appuis* :
Autrefois les appuis de fenêtre étaient constitués soit de pierre de taille, soit de plâtre gros ou de plâtre et chaux. Dans ce second cas, ils étaient protégés par une bavette en zinc pour éviter la désagrégation du plâtre par les eaux de ruissellement. Il est impératif de retrouver ces dispositions d'origine. Dans tous les cas, les appuis de fenêtre en ciment ou béton préfabriqué sont à éviter. En effet, le béton ou le ciment ne se déformant pas de la même façon que l'enduit plâtre et chaux ou que la pierre, la juxtaposition de ces matériaux crée des désordres: fissures, éclatements.

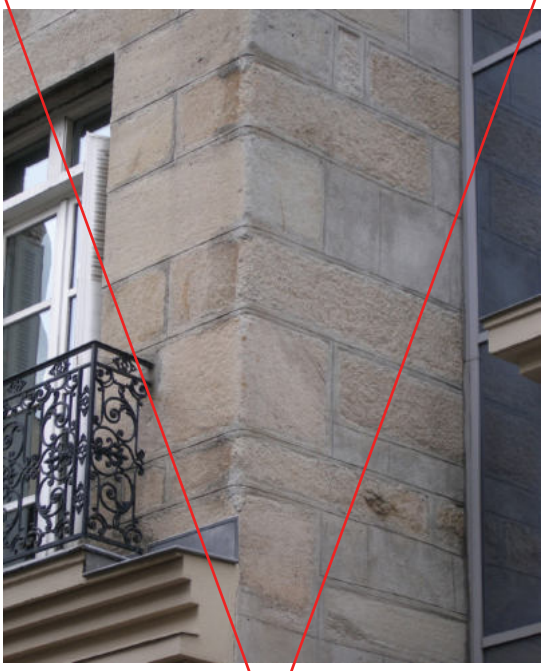
FICHE TECHNIQUE

FAÇADE

EPIDERME ET PAREMENT
Appareillage
Calepinage et Matériaux

Les façades en grès houiller apparent, typiques d'une construction traditionnelle, présentent des parements unis selon 3 modes d'appareillage répertoriés (A). Un édifice ne peut comporter plusieurs modes à la fois sur l'ensemble des travées de sa façade.
Sur les façades n'étant pas destinées à être enduites (B), les pierres appareillées possèdent des parements à faces alignées prêtes à être jointoyées ou rejointoyées.

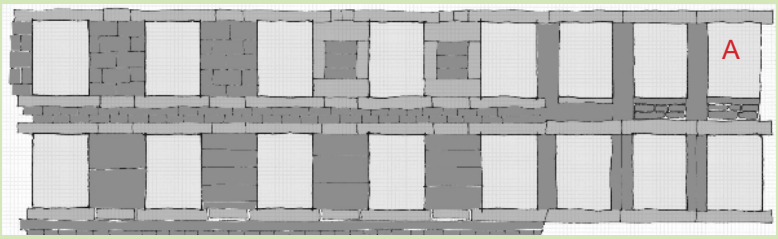
A EVITER

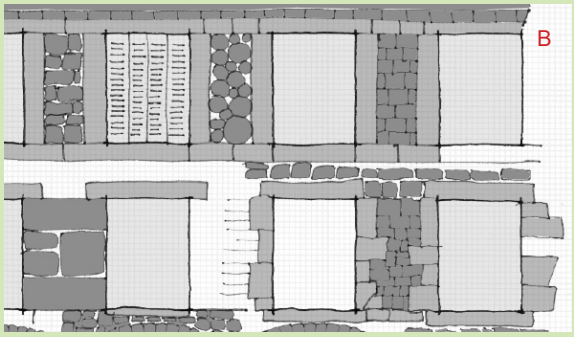


Ici, un enduit ciment a été mis en oeuvre pour recouvrir des assises en grès houiller. Le jointoiement a été correctement réalisé et tiré au fer (dont un appareillage à faux-joints) - la couleur de la surface forme un prolongement homogène mais sa nature hydraulique (ciment) compromet la pérennité du parement car le ciment empêche la bonne circulation de l'humidité ambiante.



Ici, les pierres non équarries (moellons) ne sont pas protégées par un enduit qui les protégerait des agressions atmosphériques.





Entretien de la pierre à nu : le nettoyage doit être le plus doux possible. L'utilisation de produits abrasifs (sablage et meule) ou la retaille (chemin de fer) sont proscrits car ces méthodes érodent facilement le grès et effacent les traces d'outils présentes sur la pierre. Une méthode très efficace est l'atomisation de l'eau, sauf sur une pierre à la limite de la déstabilisation poudreuse où l'effet d'éponge serait alors fatal. Si l'eau ne peut être employée (roche trop poreuse, proximité d'un objet incompatible) un jet d'air à effet d'entraînement mécanique peut la remplacer. La succession des deux est une bonne solution.

Choix des matériaux : le remplacement souhaitable est réalisé avec une pierre identique pour des raisons de simplicité et d'esthétique. Cela pose la question de l'approvisionnement : une carrière existe-t-elle encore ? un niveau de qualité identique est-il toujours accessible ? Un problème plus délicat est celui de la pierre inadaptée à la fonction qui lui a été affectée dès l'origine. Le grès à très forte porosité se dégrade en volume et s'altère en surface. Restaurer à l'identique est possible bien que le volume disponible de pierre de qualité soit nettement inférieur à la demande, aussi est-il souvent judicieux de revoir la nature des pierres étant donné qu'il existe des roches qui ont de meilleures caractéristiques et un aspect assez voisin.

Compatibilité des matériaux :
La porosité des pierres mitoyennes, le caractère inoxydable des métaux d'appareillage type goujons, les caractéristiques mécaniques des éléments en charge, les possibilités d'entretien et la composition des liants (chaux, ciment - généralement, un liant doit avoir une composition chimique la plus proche possible de celle des pierres qu'il assemble) doivent être pris en compte.

La qualité d'une façade appareillée tient aussi bien dans la qualité de l'épiderme que dans la façon dont les éléments sont liés, dans la qualité des matériaux mis en oeuvre. A ce titre, les joints dessinent la partition de la surface et définissent le mode de jonction entre les pierres.
L'appareillage des pierres amène des discontinuités qui nécessitent un entretien spécifique. Les joints doivent être surveillés pour éviter une perte de leur cohésion et l'installation de végétaux. Le liant ne doit pas être agressif pour la pierre, son rôle est d'assurer le calage, le blocage et l'étanchéité. Il ne doit pas disparaître.

A ÉVITER



2 mises en œuvre à éviter :
- le jointoiement de gauche montre une mise en œuvre rigide, à joints très épais,
- le jointoiement de droite recouvre en grande partie l'épiderme en pierre et nuit à la lecture de l'appareillage d'origine.

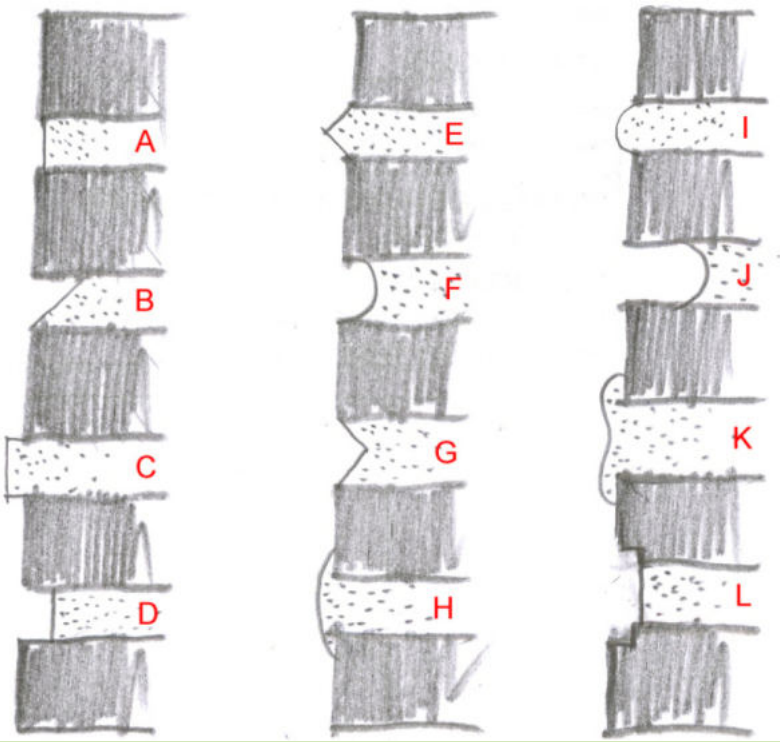


Ci-dessus un jointoiement hydraulique artificiel au ciment et une peinture étanche qui empêchent la circulation de l'humidité ambiante et aggrave de façon conséquente la qualité du parement de la pierre de grès houiller qui se dégrade.

Méthode générale de restauration :

La restauration doit être envisagée lorsque les matériaux ont perdu leurs qualités premières. Soit le matériau a évolué sans cause extérieure d'agression : il s'agit d'une modification intrinsèque. Soit une cause extérieure a entraîné une évolution du matériau, c'est une évolution extrinsèque. Dans le premier cas, il faut changer de matériau et en utiliser un qui sera plus stable dans le temps. Dans le second cas, il suffit le plus souvent d'utiliser le même matériau pour le remplacement, mais il est obligatoire de rechercher l'origine de l'agent d'agression extérieur pour le supprimer..

Les joints traditionnels à base de chaux seront préférés aux matériaux hydrauliques artificiels tel que le ciment.



La mise en œuvre des joints peut rentrer dans une variation étendue traditionnelle par les choix suivants :
- Joints pleins (**A**), Joints chanfreinés (B), Joints rubannés et saillants (**C**), Joints en creux (**D**), Joints en chanfrein double (**E**), Joints en canal (**F**), Joints en anglet (**G**), Joints beurrés (**H**), Joints bombés (**I**), Joints creux à gorge (**J**), Joints saillants arrondis (**K**), Joints refendus (**L**).

FICHE TECHNIQUE

FAÇADE

EPIDERME ET PAREMENT
Jointoiement et couleur

La couleur du joint est un facteur déterminant, à travers sa valeur et ses nuances internes, dans le jeu général de lumière sur une façade.
De couleur claire, elle rehausse l'ensemble. Sombre, c'est le parement qui prend corps.

A ÉVITER



Le parement brun à diverses nuances ne s'exprime pas pleinement à cause d'un jointoiement terne, qui plus est épais et lourd dans sa mise en œuvre.



A gauche, un jointoiement acceptable dans le ton de la pierre de parement.
A droite, une couleur de joint résolument trop claire et agressive mettant en péril la lecture de la façade

La mise en valeur d'une façade est déterminée par la couleur du jointoiement. Il peut :
- être similaire à la teinte même du parement,
- être d'une valeur moindre ou rehaussée par rapport à cette teinte de base,
- incorporer des petits agrégats (sable) pour colorer la masse générale du joint.







FICHE TECHNIQUE

FACADE

EPIDERME ET PAREMENT
Enduit et définitions

L'enduit est un revêtement épais que l'on applique sur le matériau constitutif de la façade (moellons, torchis). Il constitue le parement esthétique et l'épiderme de protection du mur. Il existe sous deux formes : l'enduit «couvrant» et l'enduit «à pierre vue». Dans l'un et l'autre cas, ils peuvent être de différentes compositions. Le mélange formant le mortier est toujours à base de sable, d'eau et d'un liant. C'est le liant qui, selon ses qualités, modifie les propriétés physiques et chimiques de l'enduit.
Il existe quatre types de liants : le plâtre, les chaux naturelles (chaux aérienne et chaux hydraulique naturelle 100%), et la chaux artificielle dite ciment.

A EVITER



Façade dont le parement, probablement en grès houiller, est recouvert d'un enduit hydraulique en ciment.
Les enduits à base de chaux hydraulique artificielle, ciment, constituent un revêtement imperméable. Appliqués sur une construction ancienne, l'eau contenue dans le mur ne peut s'en échapper et remonte par capillarité, entraînant des désordres tels que salpêtre, pourrissement des planchers bois, décollement et déplaquage des enduits extérieurs.



L'enduit couvrant :
L'enduit «couvrant» recouvre et protège parfaitement le support, les moellons ou les maçonneries fragiles. La finition peut présenter différents aspects selon les outils utilisés pour la mettre en œuvre : frottée à l'éponge ou talochée, lissée à la truelle, grattée d'aspect gros ou fin, jetée à la truelle ou au balai, brossée. La réalisation de moulures dans l'enduit est fréquente : corniches, bandeaux ou formes de panneaux.



L'enduit à pierre vue :
L'enduit «à pierre vue» est aussi appelé enduit "beurré à fleur". Comme son nom l'indique, il laisse voir une partie du moellon. Il vient affleurer les surfaces les plus extérieures du parement des pierres. Ainsi mis en œuvre, l'enduit recouvre la totalité des "creux" du mur qui est alors protégé des eaux et des pollutions. L'aspect fini laisse voir un mur presque parfaitement plat. Les joints ne sont donc ni creux ni saillants. L'enduit à pierre vue était généralement utilisé sur des maisons modestes avec un décor de façade simple. Certaines maisons ont parfois une ou plusieurs façades principales recouvertes d'un enduit couvrant et des pignons recouverts d'un enduit à pierre vue.



FICHE TECHNIQUE

FAÇADE

EPIDERME ET PAREMENT
Enduit et matériaux

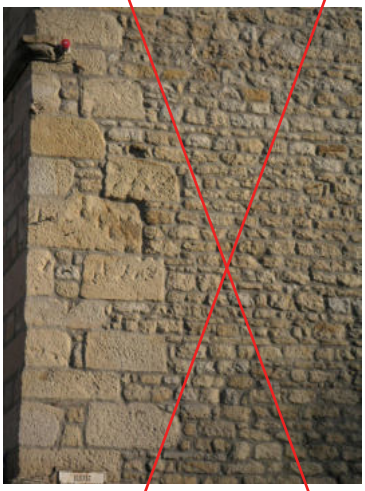
La chaux naturelle est obtenue par calcination (cuisson à très haute température) de calcaires plus ou moins purs.
La chaux aérienne provient de calcaires purs, la chaux hydraulique naturelle provient de calcaires contenant de l'argile et des marnes.
Les enduits plâtre et chaux sont réalisés avec de la chaux aérienne, seule chaux compatible avec le plâtre contenu dans le mélange. Ce sont les enduits couvrants des façades très ornementées. La souplesse du matériau permet aussi d'enduire corniches, bandeaux et encadrements de baie. Cette souplesse extrême est aussi synonyme de fragilité : les débords importants de la modénature sont donc nécessaires pour protéger la partie courante de l'enduit.

A EVITER

Image 1



Image 2



Ici, les parements en moellons non équarris devraient être protégés par une couche d'enduit recouvrante venant mettre en valeur tous les éléments constructifs ou décoratifs en pierre de taille (unis ou moulurés) tels que chaînes d'angle (image 2), encadrements de baie et meneaux (image 1) qui seront laissés apparents .

La chaux naturelle :
Les enduits à la chaux naturelle sont plastiques et souples, ces enduits s'adaptent aux formes et épousent les déformations faibles mais constantes du bâti ancien, sans se fissurer. Ils représentent une peau protectrice laissant le mur respirer. Ils sont un bon isolant thermique régulateur d'humidité dans les maçonneries anciennes.

Le lait de chaux :
Les enduits comme les maçonneries apparentes peuvent être protégés par un lait de chaux. Réalisés à base de chaux naturelle, ils ont les mêmes propriétés de déformation, d'adhérence et de perméabilité à la vapeur d'eau que les enduits à la chaux naturelle. Leur coloration est obtenue à partir de pigments naturels.

Les enduits constituent le parement esthétique et l'épiderme de protection des murs en maçonnerie de moellons d'appareillage aléatoire. Pour le ravalement d'une ancienne façade enduite, différents cas se présentent :

Cas d'un enduit existant à la chaux naturelle, en bon état, bien adhérent, mais très encrassé :
un simple nettoyage est suffisant. Le nettoyage pourra être effectué au moyen d'eau chaude sous pression.

Cas d'un enduit existant à la chaux naturelle, en état moyen (fissures peu profondes, faïençage ...) mais bien adhérent :
les parties dégradées seront piochées. Un nouvel enduit à base de chaux naturelle pourra être mis en œuvre, ponctuellement. L'application d'un lait de chaux, sur la totalité de la façade permettra de masquer les réparations.

Cas d'un enduit existant à la chaux naturelle, en mauvais état et présentant une mauvaise adhérence :
après piochage total de l'enduit dégradé, un enduit neuf à base de chaux naturelle sera appliqué sur la façade. L'enduit réalisé sera selon les cas soit «à pierre vue», soit couvrant.

Cas d'un enduit existant en ciment :
il est conseillé de le piocher en totalité et de réaliser, après préparation du support, un enduit traditionnel en trois passes, à base de chaux naturelle.

FICHE TECHNIQUE

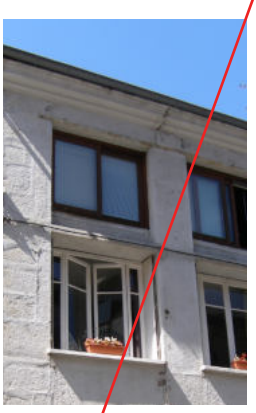
MENUISERIES

PASSEMENTIERS
Baies

Les baies d'ateliers demandent des menuiseries de grandes dimensions, adaptées aux percements.
- Adaptées à l'usage : pouvoir aérer sans trop ouvrir (stabilité de l'hygrométrie intérieure pour le travail de tissage). Différentes partitions des menuiseries existent, composées soit de plusieurs vantaux, soit de parties fixes latéralement. L'ouverture d'un seul carreau est également visible parfois, plus fréquemment sur les châssis métalliques.
- Adaptées aux contraintes physiques : la flexion des pièces de bois est importante et le redécoupage en plusieurs vantaux, la pose de traverse fixe, les petits bois, permettent de résister aux mouvements et d'éviter des déformations préjudiciables à la qualité de la mise hors eau et hors air des espaces intérieurs.

A EVITER





Ajout d'un plancher intérieur : la baie d'origine est remplacée par deux menuiseries sans cohérence l'une avec l'autre.

Bouchements de baie afin de poser des menuiseries standard du commerce :





Ajout de garde-corps.
Sur la photo de gauche, une partie de la grande baie d'atelier avec sa menuiserie à petits bois subsiste.



La partition en carreaux est abandonnée, le matériau naturel (bois) est remplacé par du PVC, le vitrage est réfléchissant, les couleurs des menuiseries ne sont plus homogènes.





Baie à deux vantaux ouvrants et une imposte vitrée fixe. Chaque vantail est découpé en deux, trois ou quatre carreaux de taille identique ou différente.





Baie à deux vantaux ouvrants. Chaque vantail est découpé en quatre carreaux de taille identique. Photo de droite, le carreau du haut à gauche peut s'ouvrir. (baie d'escalier)



Menuiserie en bois à deux ou quatre vantaux, séparés par une traverse fixe. Chaque vantail est redécoupé par des petits bois verticaux et horizontaux.



Une partition intéressante de la menuiserie permettant la réduction de la taille des ouvrants.

FICHE TECHNIQUE

MENUISERIES

PASSEMENTIERS
Persiennes

Suivant la taille de la baie et la largeur du tableau, les persiennes présentent différents systèmes de repliement. Rabattues en tableau, elles laissent voir le mur de façade et constituent un volume plus ou moins important qui vient devant la menuiserie et qu'il faut prendre en compte dans la conception de celle-ci. Repliées en tableau, elles habillent également cette surface en pierre d'un parement en bois. En applique et retenues sur la façade, elles procurent une animation architecturale. Les baies d'atelier ne semblent pas comporter de persiennes à l'origine.

A ÉVITER



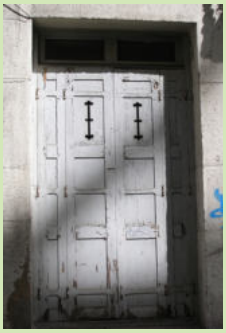


A éviter : les contrevents standards pleins, en planches et à traverses droites et diagonales.





A éviter : les persiennes et stores roulants en pvc et leur boitiers apparents.







Persiennes en bois **à deux battants de taille différente :** le premier se replie dans la largeur du tableau de la baie et le second s'accroche en façade. Système à gonds ou à paumelles et ferrures. Les ajourements sont à lamelles de bois (clins), ou présentent des dessins aux formes variées, évidées dans le bois plein.





Persiennes en bois à **deux battants de taille identique** : les deux se rabattent l'un sur l'autre dans la largeur du tableau.
Cadre en bois à imposte fixe sur lequel sont fixées les persiennes.
Système de gonds.







Persiennes en bois à **trois battants** qui se rabattent en tableau et/ou en façade.
Latéralement, un espace suffisant est réservé pour le repliement des persiennes sans cacher la partie vitrée de la menuiserie.

FICHE TECHNIQUE

MENUISERIES

PASSEMENTIERS
Ateliers

Les baies d'ateliers demandent des menuiseries de grandes dimensions, adaptées aux percements.
- Adaptées à l'usage : pouvoir aérer sans trop ouvrir (stabilité de l'hygrométrie intérieure pour le travail de tissage). Différentes partitions des menuiseries existent, composées soit de plusieurs vantaux, soit de parties fixes latéralement. L'ouverture d'un seul carreau est également visible parfois, plus fréquemment sur les châssis métalliques.
- Adaptées aux contraintes physiques : la flexion des pièces de bois est importante et le redécoupage en plusieurs vantaux, la pose de traverse fixe, les petits bois, permettent de résister aux mouvements et d'éviter des déformations préjudiciables à la qualité de la mise hors eau et hors air des espaces intérieurs.

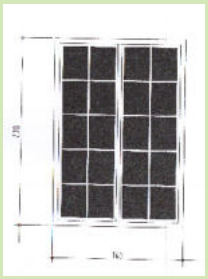
A EVITER

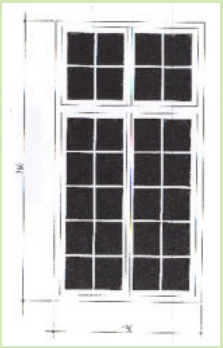


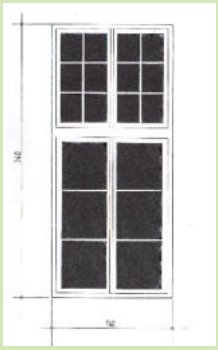


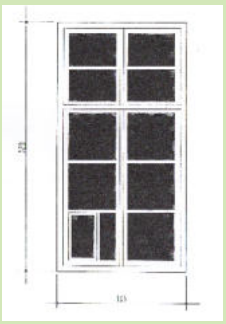


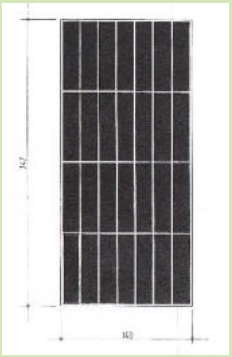
Les menuiseries sont traditionnellement réalisées en bois. Les pièces de bois présentent des sections relativement faibles eu égard aux efforts de flexion qu'elles ont à reprendre. L'introduction de traverse fixe, le passage de deux à quatre vantaux, le découpage des ouvrants par des petits bois horizontaux et verticaux permettent l'agrandissement des menuiseries. Le remplacement par des menuiseries standards engendre d'une part le remodelage des percements et, d'autre part, une hétérogénéité sur les façades, qui construit une image chaotique et appauvrie des alignements.











De gauche à droite, de bas en haut :

en bois :
- 2,30m x 1,60m
- 3,60m x 1,90m
- 3,60m x 1,60m
- 2,30m x 1,65m

métallique :
- 3,47m x 1,60



Les «rangées» constituent naturellement des fronts urbains sur rue mais aussi en cœur d'îlot.
Les tailles récurrentes des baies et la pose de modèles de menuiseries type donnent un rythme homogène subtilement nuancé.



Exemple de menuiseries contemporaines respectant la taille des percements d'origine.

FICHE TECHNIQUE

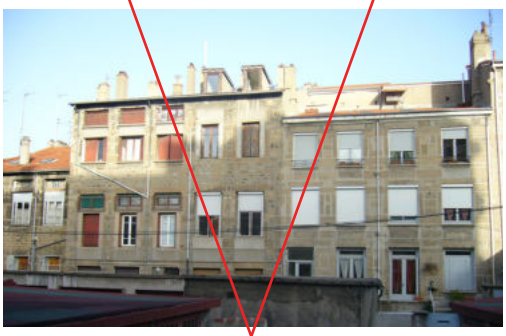
MENUISERIES

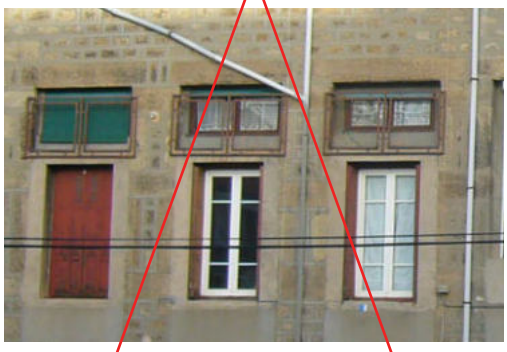
PASSEMENTIERS
Ateliers

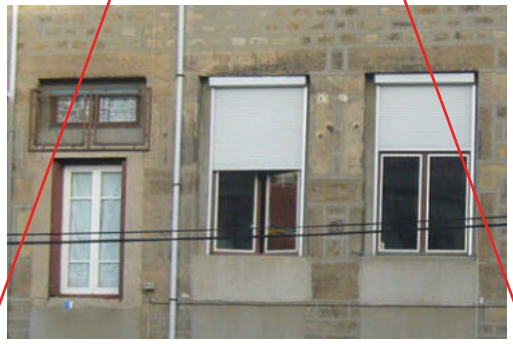
Les menuiseries sont traditionnellement réalisées en bois. Les pièces de bois présentent des sections relativement faibles eu égard aux efforts de flexion qu'elles ont à reprendre. L'introduction de traverse fixe, le passage de deux à quatre vantaux, le découpage des ouvrants par des petits bois horizontaux et verticaux permettent l'agrandissement des menuiseries. Le remplacement par des menuiseries standards engendre d'une part le remodelage des percements et, d'autre part, une hétérogénéité sur les façades, qui construit une image chaotique et appauvrie des alignements.

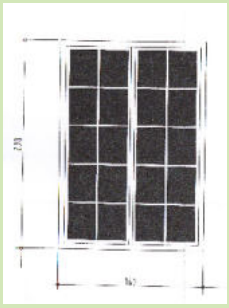
A ÉVITER

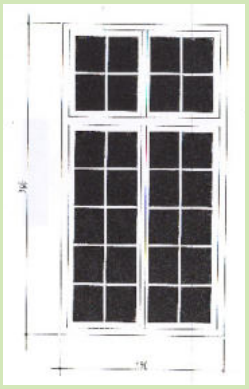


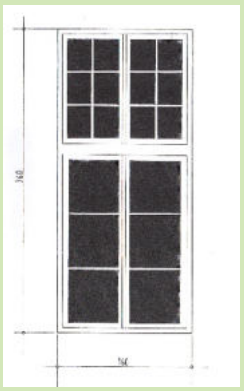


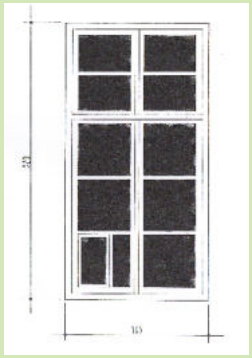


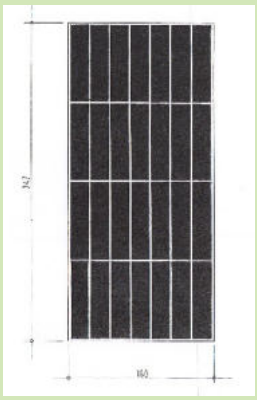












De gauche à droite, de bas en haut :

en bois :
- 2,30m x 1,60m
- 3,60m x 1,90m
- 3,60m x 1,60m
- 2,30m x 1,65m

métallique :
- 3,47m x 1,60



Les «rangées» constituent naturellement des fronts urbains sur rue mais aussi en cœur d'îlot.
Les tailles récurrentes des baies et la pose de modèles de menuiseries type donnent un rythme homogène subtilement nuancé.



Exemple de menuiseries contemporaines respectant la taille des percements d'origine.

FICHE TECHNIQUE

MENUISERIES

PASSEMENTIERS
Portes

L'implantation parcellaire des immeubles de passementiers présente en site de plaine un immeuble sur rue et un immeuble sur cour. Sur ces tènements en lanières, les cours sont souvent des espaces relativement grands, afin de permettre l'ensoleillement des façades. Contrairement aux immeubles à cour des rubaniers, la cour est ici un jardin et n'est pas utilisée pour stationner. Ainsi, les rez-de-chaussée ne présentent jamais de grande et large portes cochères. La porte des immeubles sur rue, plus ou moins large, ouvre sur un couloir menant à l'escalier droit, au jardin et au passage vers l'immeuble sur cour (servitude d'accès).

A EVITER



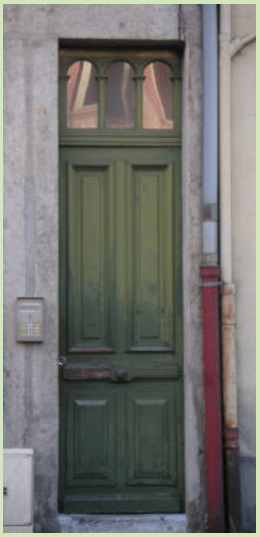




Menuiseries standards aux proportions et aux matériaux souvent sans rapport ni avec les proportions des menuiseries d'origine, ni avec l'écriture architecturale des façades.



Les portes de garage pleine, aux surfaces uniformes.

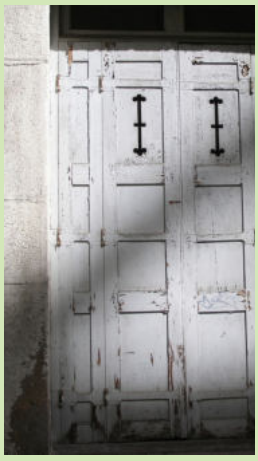


Porte en bois, à un vantail et une imposte fixe.

L'imposte vitrée apporte de la lumière dans l'étroit couloir d'accès au jardin, à l'escalier et à l'immeuble sur cour.







Porte ouvrant sur un couloir plus large que dans le cas précédent. Malgré les dimensions différentes entre l'ouvrant (côté gauche) et le vantail fixe (côté droit), la composition de l'ensemble de la porte est symétrique.







Porte en bois à deux vantaux ouvrants et une imposte fixe pleine. Ce type de porte apparaît dans le prolongement de devanture en applique et constitue ainsi un niveau de soubassement, tout en bois au-dessous des façades en pierre.





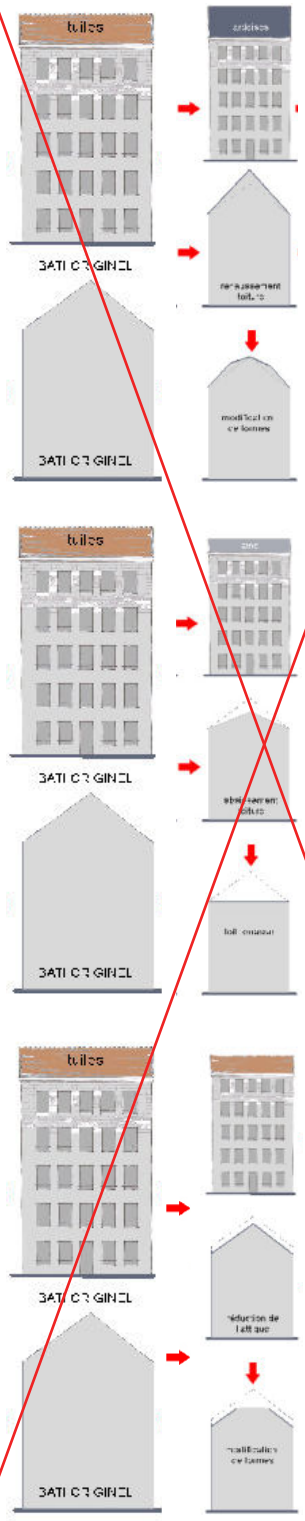
FICHE TECHNIQUE

TOITURE

Silhouette
volume, forme, pentes, matériaux

La volumétrie du bâti traditionnel est une volumétrie simple, créée par le rythme parcellaire. Elle constitue l'identité de la ville.
Le couronnement est la partie terminant le haut d'une construction. Les bâtiments traditionnels de Saint-Étienne sont coiffés généralement d'un étage d'attique, des toitures à deux pans recouvertes de tuiles dont le faîtage est généralement parallèle à la rue ou parfois perpendiculaire.

A ÉVITER



Modification du matériau de couverture par de l'ardoise

Augmentation des pentes des versants

Modification des formes de toiture à la «Mansart»

Modification du matériau de couverture par du zinc

Réduction des pentes des versants

Mise en place de toits terrasse

Abaissement de l'étage d'attique

Modification de forme de toiture par croupe, demi-croupe, etc...





Les couronnements passementiers et de l'architecture traditionnelle : des queues de vache ou des corniche simples



Les couronnements du secteur de la Fabrique : des corniches à différents profils unis ou moulurés.





La silhouette des toitures de Saint-Étienne rassemble majoritairement des toitures de tuiles marquées par de faibles pentes.

FICHE TECHNIQUE

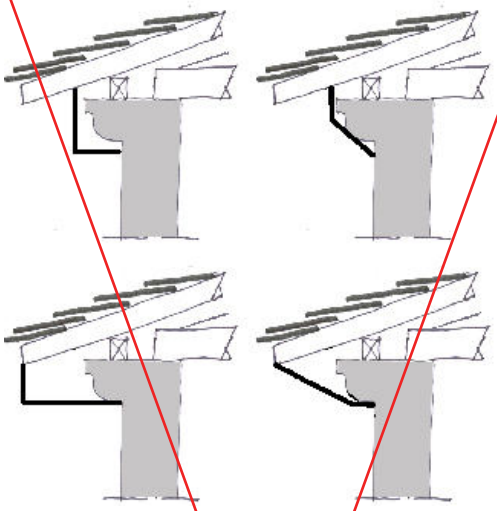
TOITURE

Égouts
rives, faîtages, matériaux de décor

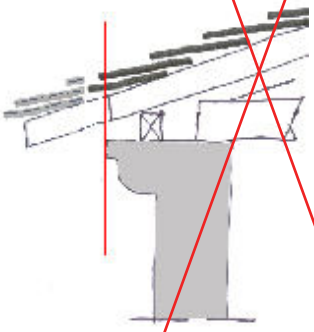
Les fronts urbains offrent des jeux variés de débords de toiture marquant par des ombres portées très présentes les façades des constructions traditionnelles.
Elles laissent ainsi apparaître les abouts de chevrons (ou queues de vache) et le voligeage* en bois en sous-face.

Les constructions plus savantes se garnissent de corniches plus complexes et moulurées au dessin plus classique.

A EVITER



Les débords de toiture (queues de vache) ne doivent pas être cachées par des caissons imitant la forme des corniches pierre.

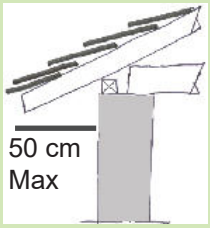


Les débords de toiture (queues de vache) ne doivent pas être éliminés.



Ici, les décors de lambrequins bois de la ligne d'égout sont manquants et devront être restitués.









La préservation et la mise en valeur des débords de toiture révèlent la richesse et l'identité de la typologie bâtie traditionnelle, aussi bien dans le détail de l'observation que dans l'appréhension générale d'une ligne d'égout dans la rue.



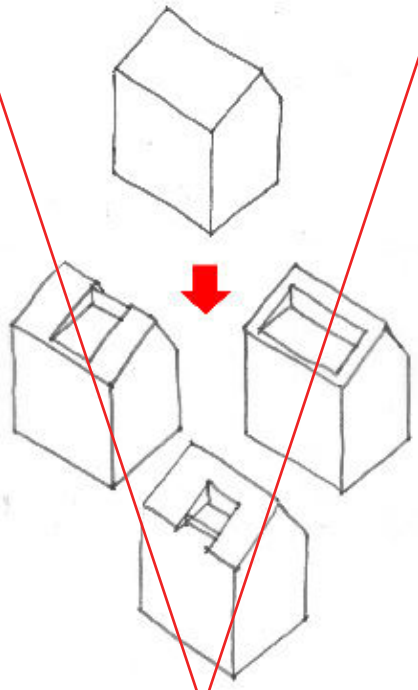


FICHE TECHNIQUE

TOITURE

Les toitures peuvent faire l'objet de modifications mais doivent respecter la typologie, le rythme de la façade et son style.

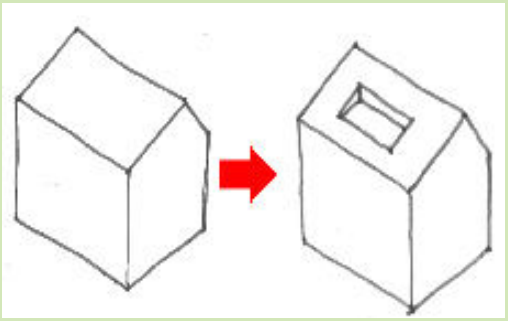
A ÉVITER



La création de terrasse dans les toitures ne peut pas s'effectuer dans n'importe quelles conditions : rupture de ligne de faîtage, trop grande dimension, rupture de ligne d'égout, etc...sont des solutions mauvaises.



Ici, la terrasse a été implantée trop près de la ligne d'égout : elle interrompt la lecture du pan de toiture

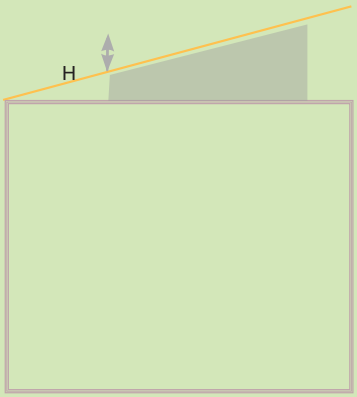


Création de terrasse de 15 m2 maximum

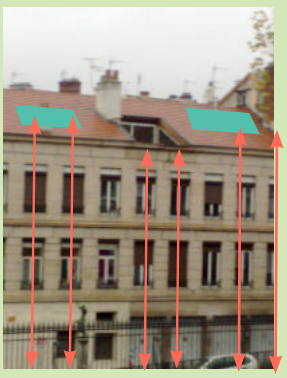
Un bon exemple de terrasse dite tropézienne dont la dimension et l'aménagement ne nuisent pas à la lecture de la silhouette et des rives de la toiture.
Bordeaux, B.Bülher, Architecte.



L'implantation d'une terrasse doit donner lieu à des travaux d'étanchéité adaptés, afin de ne pas créer de désordres ultérieurs.



H : H mini = 90 cm de haut



Les terrasses seront implantées en respectant la logique de l'ordonnancement général de la façade et en retrait de l'égout, de manière à ménager une hauteur d'allège suffisante.

FICHE TECHNIQUE

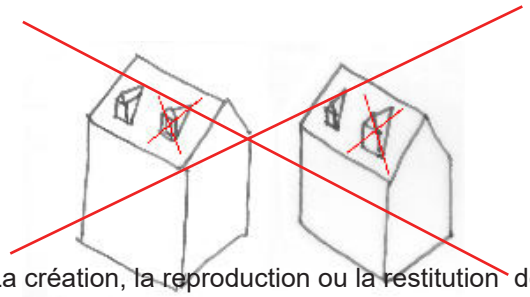
TOITURE

Les toitures peuvent faire l'objet de modifications mais doivent respecter la typologie, le rythme de la façade et son style.

A ÉVITER



Mauvais exemple de composition

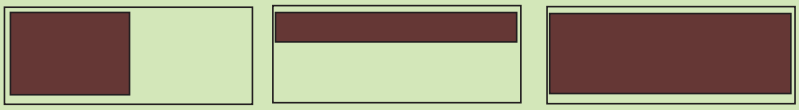


La création, la reproduction ou la restitution de lucarnes doit respecter le style et les dimensions de l'existant

Panneaux solaires

Les panneaux thermiques ou voltaïques doivent être intégrés dans le plan de la toiture (soit non saillant par rapport au plan de la toiture).

Exemples de composition



Rassemblée (type verrière) | Tiers supérieur | Couvrante



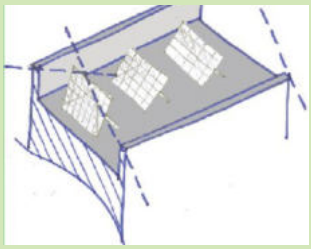
Type de disposition préconisée, en applique non saillante, dans le plan de toiture et à proximité du faîtage.



Bon exemple d'intégration de tuiles photovoltaïques.



Intégration architecturale : Freiburg-im-Brisgau, cour de l'Hôtel de ville, (surface estimée à 31 % du versant).



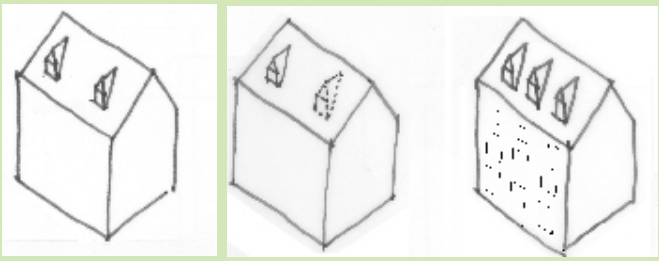
Panneaux solaires inclinés sur toiture terrasse.



Les panneaux sont masqués par les acrotères.

Lucarnes

Ajout d'une lucarne :



+ Restitution d'un lucarne de type originelle,
+ Ajout d'une lucarne dans l'axe d'une travée sans nuire à l'équilibre de la façade.

FICHE TECHNIQUE

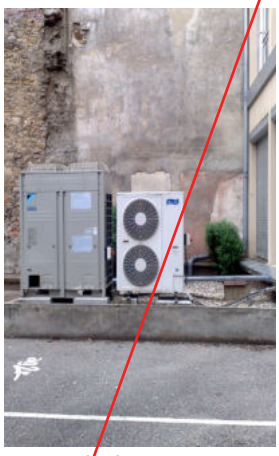
RESEAUX, COFFRETS DIVERS

Divers

Sur toutes les façades visibles depuis l'espace public, il est recommandé de dissimuler tous les réseaux électrique, téléphone, câble, éclairage et autres, ainsi que les coffrets techniques EDF, GDF, caissons de climatiseurs, boîtes à lettres, panneaux solaires et tout autre aménagement.

A ÉVITER

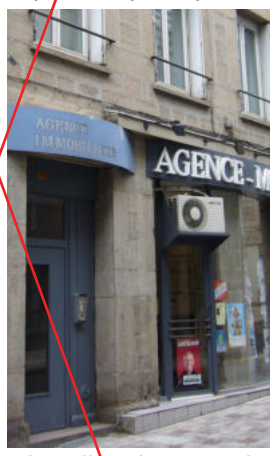




Réseaux et coffrets techniques :
Pose en applique

Pose sauvage dans les cours accessibles depuis l'espace public





La pose de caissons de climatiseurs, de paraboles en façade ou visibles depuis l'espace public est interdite.

D'une manière générale, la lecture de la façade ne doit pas disparaître sous des éléments divers (cables, réseaux...).



Les réseaux et coffrets techniques
Les descentes d'eau pluviale doivent être positionnées sur les limites parcellaires pour ne pas rompre le rythme général de la façade. Elles seront en zinc ou en cuivre.

Les coffrets techniques sont suffisamment encastrés pour présenter un tampon type pierre, enduit ou parement bois dans la même teinte que la façade.





Tampon de coffret EDF avec pierre incrustée par cerclage inox.

La remontée des réseaux électriques peut se faire depuis l'intérieur, le long des bandeaux, en arrière des descentes d'eau pluviale, dans des tuyaux factices.

Ventilation
Les caissons de climatiseurs et tout autre système de ventilation de refroidissement seront intégrés dans les constructions.
Pour les constructions existantes, leur impact doit être maîtrisé en les intégrant dans des petits édicules prévus à cet effet.



Antennes et paraboles
Afin de réduire leur impact visuel, les antennes peuvent être placées derrière les souches de cheminées.

FICHE TECHNIQUE

LE PVC

Un matériau dangereux
Un matériau interdit

UN MATÉRIAU DANGEREUX

Le PVC ou Polychlorure de Vinyl est :

- Un matériau polluant

Sa fabrication et son recyclage sont hautement polluants et dangereux.
Le PVC est produit à partir de pétrole et de chlore.
Sa transformation nécessite des additifs, notamment des substances plastifiantes et des métaux lourds.
Les déchets conséquents (dioxines, substances toxiques connues sous le nom de «Poison de Seveso») sont rejetés dans l'atmosphère.
Le PVC hors d'usage ne peut être recyclé.

- Un matériau dangereux au feu

En cas d'incendie, le PVC dégage des fumées extrêmement toxiques et rapidement mortelles et dégage en brûlant de grandes quantités de dioxine et de furanne, substances hyper toxiques qui peuvent provoquer une mort rapide.
En tout état de cause, elles peuvent causer des dommages au système immunitaire et au génome.
Après incendie, le coût est important.

- Un matériau qui n'assure pas la sécurité à l'intrusion

Le PVC n'assure pas la sécurité à l'intrusion.
Il suffit d'une lampe à souder pour ouvrir la porte en faisant chauffer le plastique autour de la serrure.

- Un matériau éphémère

C'est un matériau éphémère.
Il ne se déforme pas mais casse.
Les usures naturelles des menuiseries PVC sont synonymes de remplacement à court terme.
Les menuiseries en PVC ne peuvent pas être réparées et ou adaptées aux déformations du bâti ancien, tandis que le bois peut faire l'objet de reprises aisées.
Elles ne nécessitent aucun entretien (peinture) puisqu'elles sont jetables.
Le coût d'une peinture étant moins important que le coût d'un remplacement, on peut s'interroger sur «l'avantage» du non entretien.

- Un matériau au coût élevé à long terme

Son coût peu élevé à l'achat se révèle ainsi plus important à long terme que d'autres matériaux durables.

- Un matériau inesthétique

Il représente un appauvrissement esthétique des façades et devantures et demeure incompatible avec le bâti ancien.
Les menuiseries, dans la plupart des cas, épaisses et larges réduisent l'éclairage.
Leurs couleurs brillantes jurent avec celles de l'environnement et les matériaux traditionnels.

UN MATÉRIAU INTERDIT

Le PVC est un matériau dangereux pour les personnes et l'environnement.

En Allemagne, le PVC est interdit dans les villes de Berlin, Munich et Bonn.
En Suède, le Parlement a décidé de le supprimer.
En Autriche, une réglementation est en cours.
Au Danemark, l'agence de protection de l'environnement a démontré les troubles sur la santé.
La Commission européenne a rédigé un livre vert sur la PVC (rapporteur : Guido SACCONI), une directive est en préparation, visant à réglementer son emploi et le recyclage.

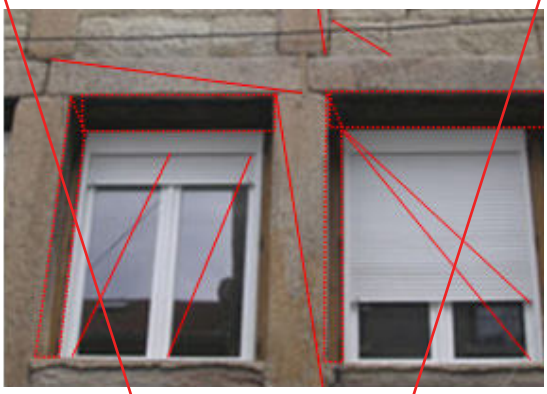
Sources :
Luxembourg : Ministère de l'Environnement et de la Santé, du Logement et de l'Urbanisme.
France : France 5 - 2002 «pour ou contre le PVC» - Ministère de l'Environnement, rapport officiel du 3 avril 1998.
Europe : Commission européenne - le livre vert sur le PVC

FICHE TECHNIQUE

LE PVC

Un matériau dangereux
Un matériau interdit

A ÉVITER



Les menuiseries en PVC trahissent l'élégance naturelle du matériau traditionnel :
- stores roulants
- menuiseries et bâtis dormants
- coffrets de stores





Le brillant du PVC contraste avec l'épiderme du grès houiller et crée des discordances de matière et de lisibilité.



La menuiserie PVC et son store roulant amoindrissent la finesse de l'architecture.



Harmonie et intégration sont assurées par l'homogénéité des menuiseries sur la façade.

Les menuiseries en bois peint dont :
- la finesse des sections,
- la partition des clairs de vitrage,
- la composition générale,
- la couleur,

assurent une intégration au bâti ancien stéphanois.



Elles permettent aussi une adaptation plus aisée que le PVC aux contraintes et aux irrégularités du bâti ancien.





Le contrevent menuisé à plusieurs panneaux s'intègre et respecte son support maçonné ancien

RECOMMANDATIONS

FICHES TECHNIQUES
URBANISME & PAYSAGE

CAHIER DE RECOMMANDATIONS

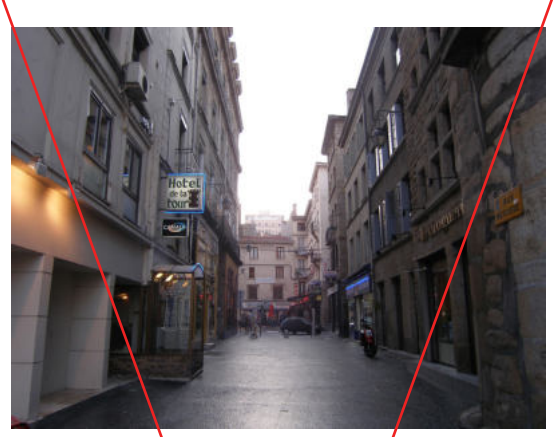
FICHE TECHNIQUE

TRAITEMENT DES SOLS

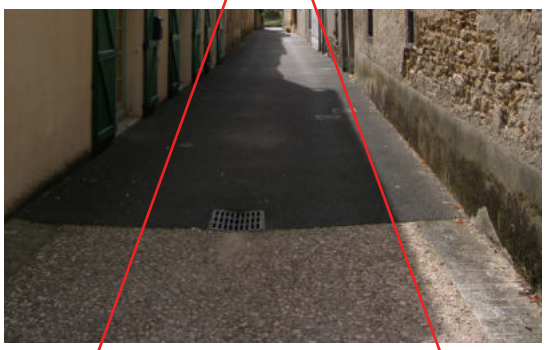
Qualité & Matériaux

Pour respecter l'équilibre hygrométrique des bâtiments en pierre, il est important de choisir un revêtement de sol perméable pour l'ensemble de la rue ou du moins pour les parties latérales (trottoirs, revers) sur une largeur de 50cm.
En cas d'orage un sol poreux retient une partie de l'eau qui s'infiltre.

A EVITER



Quand l'enrobé est appliqué jusqu'au pied des façades, l'ensemble de la surface devient une barrière étanche, empêchant l'humidité du sol de s'évacuer. Par ailleurs, l'absence de marquage de seuil fait flotter les bâtiments. L'eau remonte alors par capillarité dans les maçonneries poreuses (mortier de chaux, pierres) pour migrer à l'intérieur des bâtiments. Les mortiers et les enduits se dégradent, les traces de salpêtre et autres sels minéraux apparaissent, moisissures, décollements des revêtements intérieurs.



Dans la partie haute de la photo, une surface recouverte d'enrobé bitumineux, véritable barrière étanche favorisant les remontées d'humidité en pied de mur.
En partie basse, en revanche nous voyons une disposition plus respectueuse mais insatisfaisante : un revers pavé en pied de mur et un revêtement central en béton désactivé pour la zone carrossable.

Les sols drainant - les pavages

Pour les zones carrossables, les zones recouvertes d'enrobé bitumineux se limiteront au maximum à la bande de roulement automobile.
Pour les zones non carrossables, les pavés de pierre sont posés sur un lit de sable, jointoyés au sable ou au mortier maigre. Tout jointoiement au ciment rend l'ensemble de la surface imperméable.



Pavage petits modules gris à pose concentrique (Thouars-Deux Sévres)



Pavage & herbe (Paris)



Pavage avec fil d'eau central (Arras)



Pavage & herbe (Paris)

Les sols drainants - les solutions mixtes

Ces dispositions permettent de diminuer l'impact sonore du passage automobile. Il permet aussi de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite. Une simplicité dans la composition des matériaux sera recherchée.



Pavage gros module gris à pose classique (Lille)



Revers pavés & béton désactivé (St Loup - Deux sévres)



Pavage gris et scié pour les zones de passage (Lille)



Pavage gris et scié pour les zones de passage (Lille)



Pavage et béton désactivé



Revers pavé central et en pied de mur au droit d'un revêtement bitumineux limité aux voies de passage automobile (Thouars - Deux Sévres)



Bande de dallage pierre et pavage petit module

Les sols peu ou pas drainant (pour les secteurs de faubourgs)

Il existe des bétons et des enrobés «drainants» mais leur perméabilité est nettement inférieure à un pavage traditionnel ou à de l'herbe renforcée.

Les bétons désactivés laissent apparaître un granulat.



Exemples d'épidermes de béton désactivé où les granulats apparaissent de différentes teintes, formes et calibres.



Parvis d'église en béton désactivé (Deux-Sèvres)



Sol stabilisé pour les cheminements (Paris)



Revers pavés & béton désactivé (St Loup - Deux sévres)

FICHE TECHNIQUE

LE FURAN

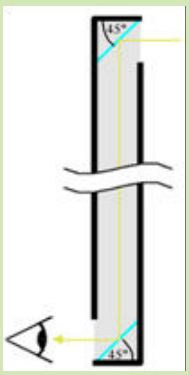
Orientations

Après avoir fourni l'énergie nécessaire aux activités artisanales et industrielles qui ont fait la renommée de la ville de Saint-Étienne, le Furan, ses affluents et les biefs ont progressivement été couverts entre le 17ème et le 20ème siècles.
Consacrée dès lors comme exutoire des eaux usées de la ville, la rivière a fait l'objet d'importants travaux d'assainissement depuis 2004 afin d'atteindre un taux de collecte de 90%.
Dans un contexte de reconquête des cours d'eau en milieu urbain, la résurgence du Furan, peut-être physique ou symbolique.

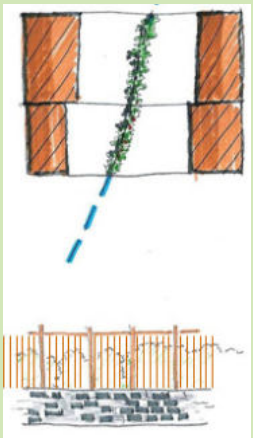
Sur l'espace public :
Retrouver la lecture du tracé de la rivière en ville : le Furan comme fil conducteur de l'espace urbain
► Deviner et matérialiser le tracé de la rivière à travers la ville
► Éveiller les sens...autour du mobilier urbain (design des tampons de regards, création de puits ou de périscopes tout au long du parcours du Furan.



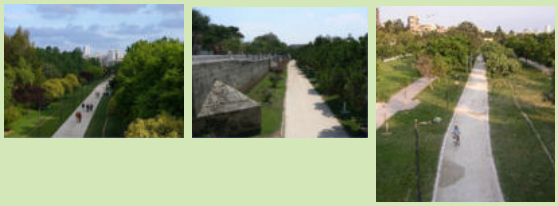




Dans le découpage parcellaire à travers la :
► Libération des emprises bâties en fond de propriété
► Végétalisation des limites de propriétés
► Mise en place de clôtures « transparentes»


Rappeler la présence du Furan en faisant référence aux ambiances paysagères amont et aval :
► Favoriser la création d'aménité urbaine en lien avec l'eau, rafraîchir, réintégrer des éléments de nature en ville.

CAHIER DE RECOMMANDATIONS

ANNEXES

TABLEAU RECAPITULATIF

		Immeubles	Immeubles à cour	Constructions stéphanoises	Immeubles éclectique Art-nouveau	Immeubles Art-déco Art-Moderne	Bâti médiéval
BATI	Façade avant	Grès houiller 60 cm	Grès houiller 80 cm	Grès houiller 60 cm Enduit ciment 2 cm	Pierres appareillées 50 cm Briques 20 cm	Béton 50 cm Briques 20 cm	Pierres de taille 30cmLaine de verre ancienne 10 cm Façade
	Façade arrière	Grès houiller 60 cm	Grès houiller 60 cm Briques 20 cm	Grès houiller 60 cm	Pierres appareillées 50 cm Briques 20 cm	Béton 50 cm Briques 20 cm	Pierres de taille 30cmLaine de verre ancienne 10 cm Plancher
	Plancher bas	Grès houiller 60 cm	Grès houiller 40 cm Terre cuite 20 cm	Grès houiller 40 cm Terre cuite 20 cm	Bois 20 cm Terre cuite 20 cm	Béton 40 cm Terre cuite 20 cm	Bois feuillu 5 cm Plancher
	Plancher haut	Tuiles de terre cuite	Tuiles de terre cuite	Tuiles de terre cuite	Zinc	Zinc	Tuiles de terre cuite Murs
	Murs mitoyens	Grès houiller 60 cm	Grès houiller 50 cm	Grès houiller 50 cm	Pierres appareillées 50 cm Briques 20 cm	Béton 50 cm	
		SV cadre bois 3,4x1,6 m étage côté sud (7 fenêtres) SV cadre bois 2,2x1,6 m RdC côté sud (7 fenêtres) SV cadre bois 2,2x1,6 m côté nord (9 fenêtres)	SV cadre bois 1,6x1,2 m (11 fenêtres par niveau)	SV cadre bois 1,6x1,2 m (10 fenêtres par niveau)	SV cadre bois avec volets 2x1,2 m (7 fenêtres par niveau sur la façade côté rue dont 3 avec balcon et 4 fenêtres par niveau sur la façade arrière)	SV cadre métal 1,6x1,2 m (4 fenêtres par niveau) SV cadre métal 2x1,8 m (1 fenêtre par niveau, avec balcon)	RdC : vitrine de 5m x 3m et une porte donnant sur la circulation non chauffée R+1 et R+2 : fenêtre de 0,7x2m donnant sur la circulation et 2 fenêtres de 2x1,5 m donnant sur le logement (idem façade arrière sauf RdC : pas de fenêtre), porte bois entre circulation et logement R+3 : 3 fenêtres de 0,8x0,8m donnant sur le logement (idem pour façade arrière), porte bois entre circulation et logement Besoin
CONSOMMATION	Besoin estimé (kWhu/ m²/an)	218	134	147	85	195	174
		328	201	222	128	293	262
		78	47	52	30	69	46
	Classe DPE	E-F	D-E	D-E	C-D	E-F	D E
	Classe GES	F	E	E	D	F	E

PRÉAMBULE

La toiture représente une pondération variable dans les déperditions des bâtiments, notamment en fonction de la hauteur du bâtiment. Plus celle-ci est faible, plus la toiture aura un impact important sur le bilan des déperditions thermiques du bâtiment.

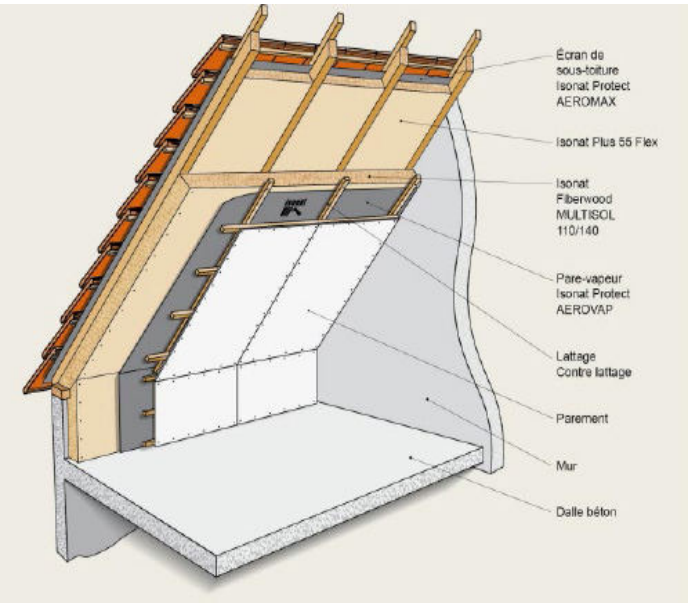
PRINCIPE

L'isolation de la toiture se réalise grâce à la pose d'un isolant soit sous rampants, soit sur le plancher haut. L'isolation doit **a minima** permettre une résistance thermique additionnelle de 4,5 m².K/W (exigence de la réglementation thermique de l'existant). Cela correspond à :

- 20 cm de panneaux de ouate de cellulose
- 21 cm de panneaux de laine de bois
- 23 cm de laine minérale

Des isolations (et donc des épaisseurs) plus importantes sont donc préconisées : voir paragraphe « aller plus loin »

MISE EN ŒUVRE





Les illustrations ci-dessus représentent les deux options principales envisageables pour la pose de l'isolation de la toiture :

- isolation sous la couverture permet d'isoler quand les combles sont aménagés
- isolation sur le plancher haut qui est privilégiée quand les combles ne sont pas aménagés

La performance des 2 solutions est comparable et dépend essentiellement de l'épaisseur d'isolant.

GAIN ÉNERGÉTIQUE

Comme expliqué préalablement, la toiture ne représente pas la même importance pour l'ensemble des bâtiments. En moyenne, voici le gain potentiel envisageable :

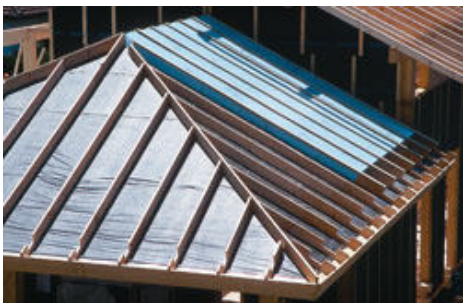
- Constructions stéphanoises : **- 21 %** de déperditions thermiques
- Immeubles passementiers : **- 13 %** de déperditions thermiques
- Art déco- Art moderne : **- 10 %** de déperditions thermiques
- Architecture éclectique – Art Nouveau : **- 17 %** de déperditions thermiques
- Immeuble à cour : **- 7 %** de déperditions thermiques
- Médiéval : -5% de déperditions thermiques

Ce gain est valable dans le cas de travaux uniquement sur la toiture. En effet, il n'est pas possible d'additionner les gains énergétiques de plusieurs travaux pour estimer le gain global.

ALLER PLUS LOIN

Le sarking – Équivalent, pour les toitures, de l'isolation thermique par l'extérieur des façades

Cette méthode de mise en œuvre est la seule permettant de traiter les ponts thermiques entre la toiture et les murs extérieurs. Elle consiste à surélever la couverture pour placer l'isolant au-dessus de la structure de la charpente plutôt qu'en dessous. Cela nécessite néanmoins une intervention d'envergure sur la couverture.


Le gain énergétique envisageable par cette technique est supérieur à une isolation par l'intérieur, cependant, son coût sera également supérieur. Un autre intérêt de cette mise en œuvre est le gain potentiel en surface habitable sous les combles qui peut permettre d'amortir une partie de l'investissement.

La performance énergétique

L'isolation thermique peut être optimisée. L'isolant mis en place pour l'isolation de la toiture doit idéalement permettre une résistance thermique additionnelle d'au moins 7,5 m².K/W (soit 30 à 40 cm de panneaux de ouate de cellulose). voici le gain potentiel envisageable :

- Constructions stéphanoises : **- 22 %** de déperditions thermiques
- Immeubles passementiers : **- 14 %** de déperditions thermiques
- Art déco- Art moderne : **- 11 %** de déperditions thermiques
- Architecture éclectique – Art Nouveau : **- 18 %** de déperditions thermiques
- Immeuble à cour : **- 7 %** de déperditions thermiques
- Médiéval : -5% de déperditions thermiques

PRÉCAUTIONS

L'étanchéité à l'air et à l'eau doit être traitée lors de ces travaux. Pour cela la mise en place d'une membrane sous toiture peut-être nécessaire. Cela permet d'éviter la condensation de l'humidité provenant de l'extérieur dans l'isolant, ce qui réduirait grandement les performances de celui-ci.

PRÉAMBULE

Le plancher représente une pondération variable dans les déperditions des bâtiments, notamment en fonction de la hauteur du bâtiment. Plus celle-ci est faible, plus le plancher aura un impact important sur le bilan des déperditions thermiques du bâtiment.

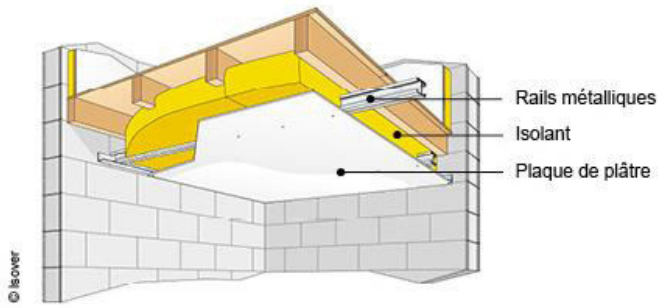
PRINCIPE

L'isolation du plancher bas se réalise grâce à la pose d'un isolant soit sous la structure du plancher existant (par la cave ou le vide sanitaire), soit en surélevant le niveau du plancher existant. L'isolation doit **a minima** permettre une résistance thermique additionnelle de 2 m².K/W (exigence de la réglementation thermique pour l'existant). Cela correspond en moyenne à :

- 6 cm d'isolant Polyuréthane PUR (en cas de risques importants d'humidité)
- 9 cm de panneaux de fibre de bois
- 13 cm de laine minérale

Plus l'épaisseur sera importante, plus la résistance thermique sera importante et plus important sera le gain sur les consommations de chauffage.

MISE EN ŒUVRE



Isolation par dessous



Isolation par dessus

Les illustrations ci-dessus représentent les deux options principales envisageables pour la pose de l'isolation du plancher :

- isolation sous la structure du plancher existant (par le vide sanitaire ou la cave),
- isolation en surélevant le niveau du plancher existant pour y mettre la couche d'isolant (dans les cas de l'absence de cavité sous le plancher).

L'isolation par le bas permet de ne pas intervenir dans l'espace occupé, et donc de limiter les nuisances liées aux travaux pour les occupants, ainsi que de permettre un retour d'isolation pour limiter les ponts thermiques.

GAIN ÉNERGÉTIQUE

Comme expliqué préalablement, le plancher bas ne représente pas la même importance pour l'ensemble des bâtiments. En moyenne, voici le gain potentiel envisageable :

- Constructions stéphanoises : **- 7 %** de déperditions thermiques
- Immeubles passementiers : **- 9 %** de déperditions thermiques
- Art déco- Art moderne : **- 4 %** de déperditions thermiques
- Architecture éclectique – Art Nouveau : **- 3 %** de déperditions thermiques
- Immeuble à cour : **- 2 %** de déperditions thermiques
- Médiéval : -2% de déperditions thermiques

Ce gain est valable dans le cas de travaux uniquement sur le plancher bas. En effet, il n'est pas possible d'additionner les gains énergétiques de plusieurs travaux pour estimer le gain global.

ALLER PLUS LOIN





La performance énergétique

L'isolation thermique peut être optimisée. L'isolant mis en place pour l'isolation de la plancher bas doit idéalement permettre une résistance thermique additionnelle de 5 à 7,5 m².K/W (soit 15 à 20 cm de polyuréthane).
Gain potentiel envisageable :

- Constructions stéphanoises : **- 9 à 10 %** de déperditions thermiques
- Immeubles passementiers : **- 11 %** de déperditions thermiques
- Art déco- Art moderne : **- 4 à 5 %** de déperditions thermiques
- Architecture éclectique – Art Nouveau : **- 4 à 5 %** de déperditions thermiques
- Immeuble à cour : **- 3 %** de déperditions thermiques
- Médiéval : -3% de déperditions thermiques

Cette fiche ne concerne pas l'isolation des planchers intermédiaires (surfaces entre zones chauffées).

PRÉCAUTIONS

Il se peut que la hauteur sous-plafond de la cave ne permette pas l'isolation par celle-ci. Dans ce cas, il est préférable d'isoler en surélevant le niveau du plancher actuel mais cette solution est plus coûteuse.

PRÉAMBULE

Les parois verticales (murs sur l'extérieur ou sur local non chauffé) représentent toujours une part relativement importante des déperditions (entre 15 et 45 % des déperditions totales). Leur surface importante constitue un lieu d'échange thermique entre la chaleur intérieure et le froid extérieur.

PRINCIPE

L'isolation des parois verticales se réalise grâce à la pose d'un isolant soit par l'intérieur du bâtiment, soit par l'extérieur. Dans le cadre du règlement de l'AVAP, l'isolation par l'extérieur n'est quasiment jamais possible (car cette technique entraîne une modification de l'aspect extérieur du bâtiment et peut dégrader les matériaux constitutifs des murs). L'isolation doit **a minima** permettre une résistance thermique additionnelle de 2 m².K/W pour des parois en contact avec des locaux non chauffés et de 2,3 2 m².K/W pour des parois donnant sur l'extérieur (exigence de la réglementation thermique pour l'existant). Cela correspond en moyenne à :

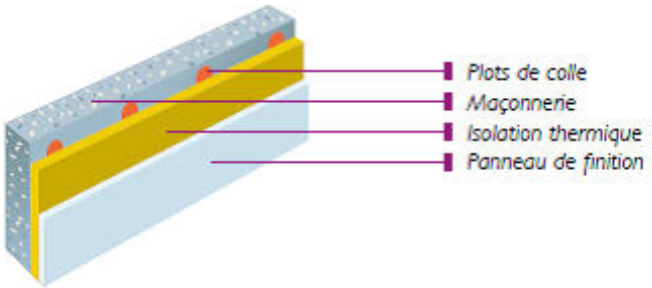
- 8 - 10 cm de panneaux de ouate de cellulose
- 9 - 10 cm de panneaux de laine de bois
- 13 -15 cm de laine minérale

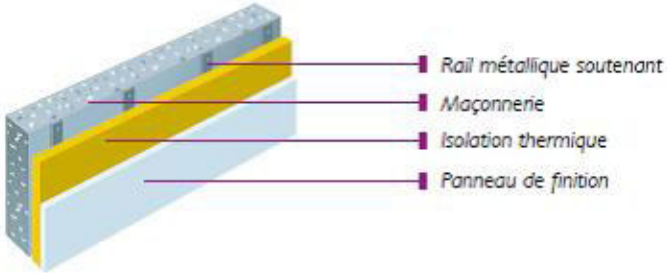
Une isolation supérieure à ces valeurs est préconisée (voir « pour aller plus loin »)

MISE EN ŒUVRE



L'isolation par l'intérieur peut se faire en collant l'isolant au mur, en le positionnant grâce à une structure bois ou métal ou bien en le projetant dans un coffrage réaliser préalablement.





GAIN ÉNERGÉTIQUE

Comme expliqué préalablement, le plancher ne représente pas la même importance pour l'ensemble des bâtiments. En moyenne, voici le gain potentiel envisageable :

- Constructions stéphanoises : **- 16 %** de déperditions thermiques
- Immeubles passementiers : **- 16 %** de déperditions thermiques
- Art déco- Art moderne : **- 27 %** de déperditions thermiques
- Architecture éclectique – Art Nouveau : **- 8 %** de déperditions thermiques
- Immeuble à cour : **- 20 %** de déperditions thermiques
- Médiéval : -25% de déperditions thermiques

Ce gain est valable dans le cas de travaux uniquement sur les parois verticales. En effet, il n'est pas possible d'additionner les gains énergétiques de plusieurs travaux pour estimer le gain global.

ALLER PLUS LOIN



La performance énergétique

L'isolation thermique peut être optimisée. L'isolant mis en place pour l'isolation du plancher bas doit idéalement permettre une résistance thermique additionnelle de 5 à 7,5 m².K/W (soit 20 à 30 cm de panneaux de ouate de cellulose). voici le gain potentiel envisageable :

- Constructions stéphanoises : **- 18 %** de déperditions thermiques
- Immeubles passementiers : **- 18 à 19 %** de déperditions thermiques
- Art déco- Art moderne : **- 31 à 33 %** de déperditions thermiques
- Architecture éclectique – Art Nouveau : **- 9 à 10%** de déperditions thermiques
- Immeuble à cour : **- 23 à 24 %** de déperditions thermiques
- Médiéval : -29% à -31% de déperditions thermiques

PRÉCAUTIONS

L'étanchéité à l'air et à l'eau doit être traitée lors de ces travaux. l'isolation doit prendre en compte la nature des matériaux et des parois : un professionnel proposera la solution technique adaptée à chaque cas (isolant + membrane). Ces travaux peuvent nécessiter d'améliorer le renouvellement d'air dans les locaux et donc de prévoir une ventilation mécanique.

PRÉAMBULE

Les fenêtres sont des sources de déperditions thermiques importantes, à la fois par le vitrage et par le cadre. Leur nombre, leur taille, leur vétusté et leur orientation sont autant de paramètres qui influent sur leur importance dans le bilan global des déperditions thermiques.

PRINCIPE

De manière générale, il est beaucoup plus avantageux du point de vue des économies d'énergies et du confort de remplacer l'ensemble de la menuiserie (c'est-à-dire le cadre et le vitrage). C'est en effet la solution la plus efficace pour garantir une bonne isolation (thermique et acoustique), une bonne étanchéité à l'air et un facteur de transmission solaire important.
Lorsque les menuiseries anciennes ne peuvent pas être restaurées, le remplacement des fenêtres est possible. Le bois est dans ce cas-là à privilégier car il présente de meilleures performances thermiques que le métal.

Dans le cas où les menuiseries anciennes sont restaurées, deux solutions sont alors possibles pour limiter les déperditions par les fenêtres :
- poser une double fenêtre (c'est-à-dire installer une deuxième fenêtre à l'intérieur du bâtiment), cela permet des performances thermiques optimales, mais limite l'apport de lumière.
- changer uniquement les vitrages pour un double vitrage performant, en faisant également un travail sur l'étanchéité du cadre (pose de joints d'étanchéité).

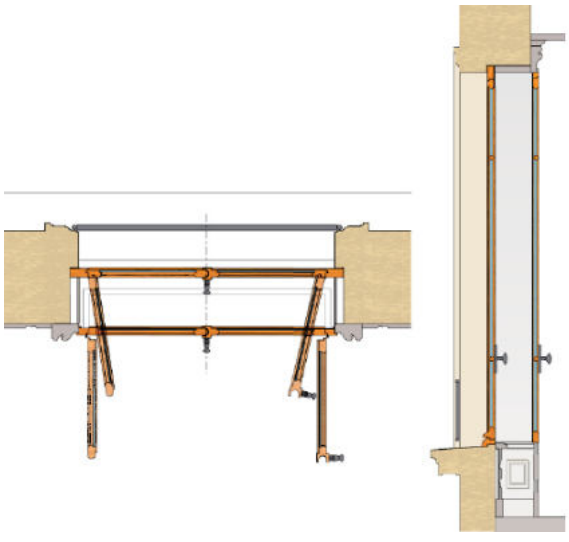
La réglementation thermique pour la rénovation fixe les valeurs minimum à respecter suivantes :
- Uw ≤ 2,6 W/m²/K pour les fenêtres,
- Ug ≤ 2 W/m²/K pour les vitrages.

Une isolation supérieure à ces valeurs est préconisée (voir « pour aller plus loin »).

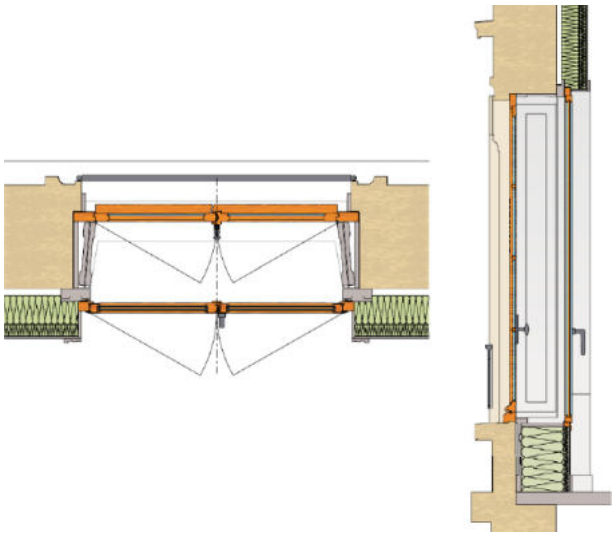
MISE EN ŒUVRE

Remplacement du vitrage seul
Le remplacement du vitrage doit se faire en accord avec les caractéristiques du cadre existant : ce cadre doit être capable de supporter mécaniquement le nouveau vitrage. Néanmoins, le gain thermique dans ce cas reste plus faible (voir ci-dessous).

La double fenêtre



Vue en coupe par le dessus et vue latérale d'une double fenêtre sans isolation intérieure



Vue en coupe par le dessus et vue latérale d'une double fenêtre avec isolation intérieure



La nouvelle fenêtre est positionnée du côté intérieur, de manière à conserver la trace architecturale de la menuiserie existante sur la façade. Dans l'idéal, la deuxième fenêtre doit être relativement proche de la fenêtre existante de manière à limiter l'effet « tunnel » (qui filtre l'apport de lumière naturelle,) et également pour limiter la convection entre les deux fenêtres.

GAIN ÉNERGÉTIQUE

Comme expliqué préalablement, les fenêtres ne représentent pas la même importance pour l'ensemble des bâtiments. En moyenne, voici le gain potentiel envisageable, respectivement pour un changement de vitrage uniquement et pour une double fenêtre (ou changement de menuiserie) :

- Constructions stéphanoises : **- 2 % et - 6 %** de déperditions thermiques
- Immeubles passementiers : **- 12 % et - 17 %** de déperditions thermiques
- Art déco- Art moderne : **- 5 % et - 9 %** de déperditions thermiques
- Architecture éclectique – Art Nouveau : **- 3 % et - 11 %** de déperditions thermiques
- Immeuble à cour : **- 8 % et - 13 %** de déperditions thermiques
- Médiéval : -7% à -9% de déperditions thermiques

Ce gain est valable dans le cas de travaux uniquement sur des travaux sur les menuiseries. En effet, il n'est pas possible d'additionner les gains énergétiques de plusieurs travaux pour estimer le gain global.

ALLER PLUS LOIN

La performance énergétique

Les performances thermiques des menuiseries peuvent être optimisées par la pose de fenêtres plus performantes (utilisation de l'argon à la place de l'air entre les vitrages, recours à un verre basse émissivité, triple vitrage). Le gain potentiel envisageable peut aller jusqu'à :

- Constructions stéphanoises : **- 8 %** de déperditions thermiques
- Immeubles passementiers : **- 24 %** de déperditions thermiques
- Art déco- Art moderne : **- 13 %** de déperditions thermiques
- Architecture éclectique – Art Nouveau : **- 13 %** de déperditions thermiques
- Immeuble à cour : **- 18 %** de déperditions thermiques
- Médiéval : -15% de déperditions thermiques

PRÉCAUTIONS

Dans le cas où une nouvelle fenêtre est posée (en doublement ou en remplacement), il est important de faire attention à l'étanchéité de l'installation, car une mauvaise jointure entre le cadre et la façade annulerait tout le bénéfice d'un équipement performant.

Dans le cas où seul le vitrage est remplacé, un travail complémentaire doit être fait pour améliorer autant que possible l'étanchéité à l'air de la fenêtre par la pose de joints entre ouvrant et dormant, ainsi qu'entre le cadre et le bâti.

Améliorer l'étanchéité à l'air impose d'avoir un système de renouvellement d'air régulé (ventilation mécanique contrôlée).

PRÉAMBULE

En plus de fenêtres performantes, il peut être tout à fait pertinent d'améliorer les performances thermiques de ce poste par la présence de volets ou stores.

PRINCIPE

Le volet, ou le store, permet de maintenir une lame d'air entre la fenêtre et le volet, ce qui ajoute une résistance thermique supplémentaire (l'air immobile étant un très bon isolant). De plus, le volet trouve une utilité également lors de la période estivale car il permet de limiter les apports solaires et donc les surchauffes dans le bâtiment.

Que ce soit pour réduire le chauffage ou limiter les surchauffes, une protection solaire est toujours plus efficace quand elle se trouve du côté extérieur. Le mode d'occultation autorisée dépend de l'époque et du style architectural de la façade. Dans tous les cas, une solution existe pour chaque type d'immeuble

- Immeubles passementiers → Persienne repliable en tableau
- Immeuble à cour, immeuble éclectique et art nouveau, immeuble stéphanois → volet à contrevent, persienne repliable en tableau, store roulant, volet battants ou pliants
- Art moderne, art déco → store roulants, persienne repliable en tableau, volet à contrevent non plein

Les protections en bois sont à privilégier car elles ont de meilleures performances que les protections métalliques et sont plus satisfaisantes d'un point de vue patrimonial.



Exemple de volets métalliques





Exemples d'ensemble lambrequin/stores/garde-corps

GAIN ÉNERGÉTIQUE

Pour le chauffage, le gain énergétique dépend de la qualité de la menuiserie (et donc des vitrages) mise en place. Plus celle-ci est performante, plus le gain observé grâce à l'ajout d'une protection solaire sera faible. Pour un double vitrage classique, le gain peut-être de **6 à 9 %**. Pour un simple vitrage, le gain apporté par un volet peut aller jusqu'à **15%** sur la consommation énergétique.

Le gain concernant le confort d'été est plus difficilement quantifiable du fait de la variété des expositions de fenêtres et de la diversité des paramètres de surchauffe (apports internes, inertie du bâtiment …). Mais dans les cas les plus soumis à des surchauffes estivales, le rôle des volets (occultation en période chaude) permet de réduire d'environ 20% le nombre d'heures de surchauffe (c'est-à-dire le nombre d'heures d'occupation du bâtiment avec une température supérieure à 28 °C).

ALLER PLUS LOIN

Il existe des volets possédant une isolation thermique spécifique qui permettent d'améliorer la résistance thermique additionnelle au dispositif.

PRÉCAUTIONS

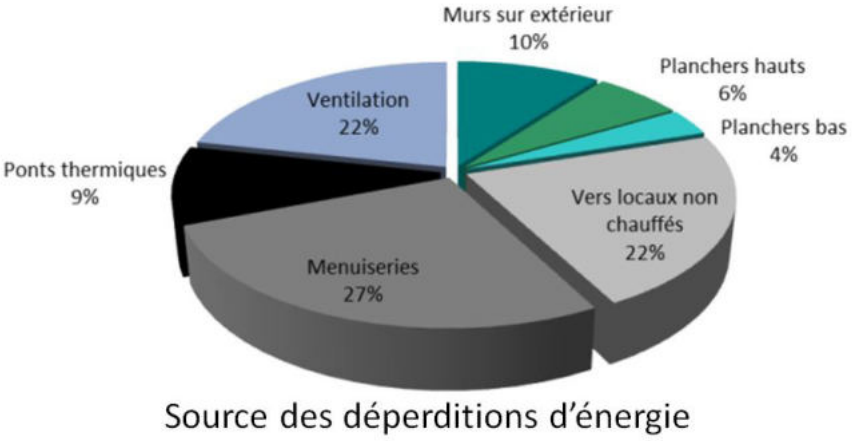
Certains types de protections solaires s'accompagnent d'un coffre. Ce coffre représente un pont thermique important entre l'extérieur et l'intérieur, il doit donc être traité pour limiter l'impact sur les déperditions du bâtiment. Dans tous les cas, il devra être intégré dans la façade ou masqué par un lambrequin en bois ou en métal selon la typologie de la façade.

PRÉAMBULE (type repéré sur le plan réglementaire du SPR

Les données présentées ici se basent sur un cas moyen du type des immeubles Médiévaux. L'exposition, les travaux de rénovation déjà réalisés, les différences de construction … sont autant de paramètres qui influent sur chaque cas. L'idée est ici d'identifier les postes de déperditions thermiques prioritaires à traiter et de proposer les solutions techniques appropriées dans le cadre du règlement du SPR.

ETAT DES LIEUX

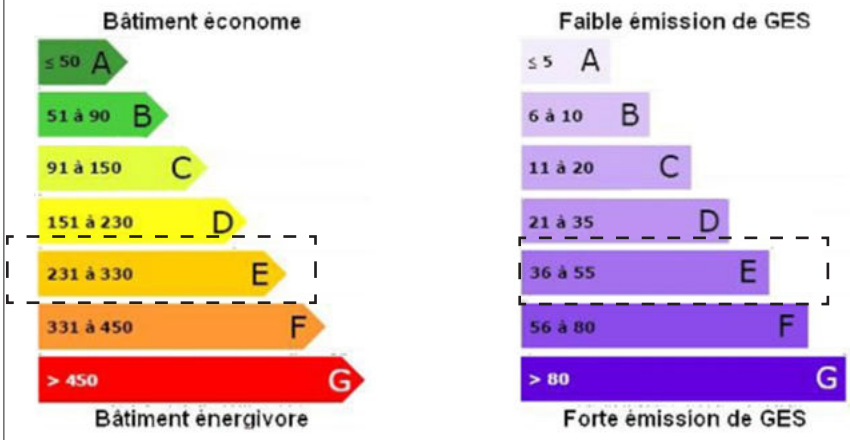




Source des déperditions d'énergie

La ventilation correspond à l'ensemble des déperditions par l'air, c'est-à-dire : ventilation mécanique ou naturelle, ainsi que les défauts d'étanchéité

Les immeubles de type Médiéval se caractérisent par leur géométrie singulière : faible largeur de la façade sur rue et profondeur importante des bâtiments avec cour intérieure. L'organisation fonctionnelle est également très significative : commerce en rez de chaussée, circulation verticale donnant sur un mur mitoyen et desservant les logements et la cour. La taille et le nombre de fenêtres offrent une grande surface vitrée qui permet à la lumière naturelle de pénétrer dan l'épaisseur du bâtiment.



Étiquette indicative pour un bâtiment « type ». Elle n'a pas valeur de DPE pour l'ensemble des immeubles concernés, elle constitue uniquement une indication

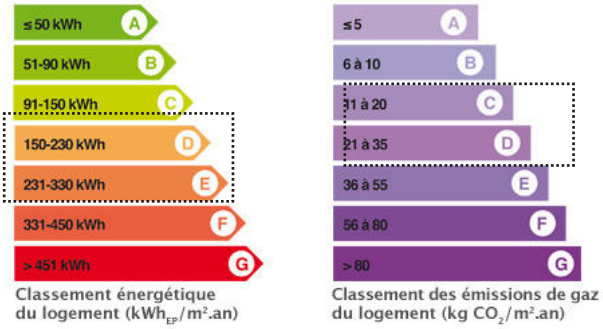


ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions les plus importantes à entreprendre dans le cadre d'une rénovation thermique sont les suivantes :

- **les murs donnant sur l'extérieur et sur local non chauffé** : isoler par l'intérieur les murs donnant sur l'extérieur (cf. Fiche action N° 3).
- **les fenêtres : changement des fenêtres (cf. Fiche action N° 4).**

RÉSULTAT APRÈS RÉNOVATION



L'étiquette présentée ici n'a pas valeur de DPE, elle constitue uniquement une indication

Une fois ces trois solutions mises en œuvre sur le bâtiment, les déperditions thermiques sont réduites de manière à engendrer un gain énergétique équivalent au passage à la classe DPE inférieure. Cela représente une économie sur la facture énergétique de l'ordre de **35%** par rapport à l'état initial.

ALLER PLUS LOIN

Pour aller plus loin dans la rénovation thermique, il est possible de travailler sur d'autres postes de déperditions :

- la toiture : isoler la toiture (sous rampants ou les combles perdus : cf Fiche action N°1)
- le plancher bas : isoler par le sous-sol les plancher bas (cf Fiche action N° 2).
- l'étanchéité des cadres de fenêtre : poser des joints d'étanchéité pour limiter les infiltrations d'air non maîtrisées.
- les systèmes de chauffage : dans le cas où un changement de système est envisagé, il est pertinent de privilégier les énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie par exemple) ou les équipements à haut rendement.
- La température de chauffage : maîtriser la température de consigne d'un bâtiment peut permettre de réelles économies de chauffage. A titre d'exemple, une température de consigne de 21,5 °C correspond en moyenne à une consommation supérieure de 20 % par rapport à une température de consigne de 19 °C.

PRÉCAUTIONS

Lors de la rénovation énergétique, il est possible que le système énergétique installé préalablement ne corresponde plus aux besoins du bâtiment une fois rénové (les caractéristiques thermiques du bâtiment étant modifiées). Or, le système de chauffage ayant été prévu et dimensionné pour l'état initial, un fonctionnement trop éloigné de ces conditions dégrade fortement le rendement des systèmes (entraînant de fait une hausse des consommations !). Il est donc important de s'assurer que le système de chauffage correspond toujours au bâtiment, et si tel n'est pas le cas, il faut envisager une mise à niveau de ce système de chauffage.

De la même manière, l'étanchéification du bâtiment peut nécessiter une attention particulière à la ventilation de celui-ci. En effet, il est important d'évacuer l'humidité dissipée à l'intérieur du bâtiment en maintenant un niveau de ventilation (naturelle ou mécanique) suffisant.

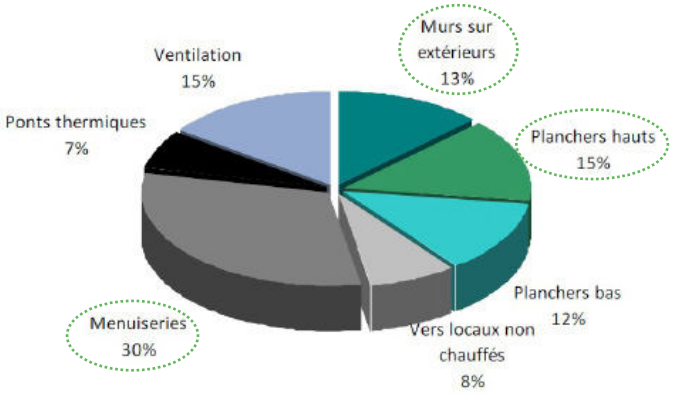
PRÉAMBULE (typologies repérées sur le plan réglementaire du SPR)

Les données présentées ici se basent sur un cas moyen du type des immeubles passementiers. L'exposition, les travaux de rénovation déjà réalisés, les différences de construction … sont autant de paramètres qui influent sur chaque cas d'immeuble passementiers. L'idée est ici d'identifier les postes de déperditions thermiques prioritaires à traiter et de proposer les solutions techniques appropriées dans le cadre du règlement du SPR

ETAT DES LIEUX

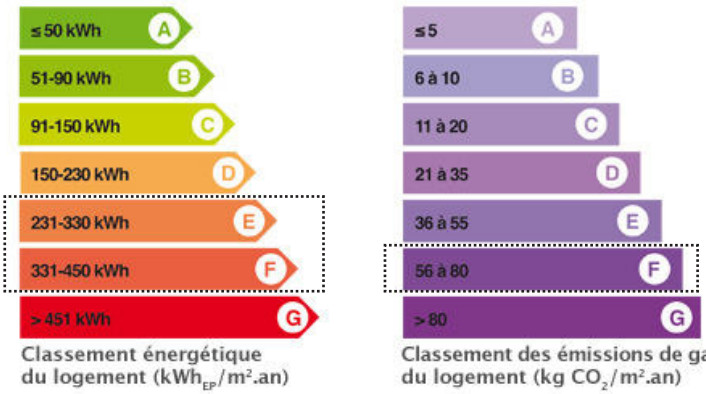


Source des déperditions d'énergie



La ventilation correspond à l'ensemble des déperditions par l'air, c'est-à-dire : ventilation mécanique ou naturelle, ainsi que les défauts d'étanchéité

Les immeubles passementiers, d'anciens ateliers de tissage, se distinguent par les grandes fenêtres installées à l'étage (généralement de la façade sud). Elles permettaient aux passementiers d'avoir un apport de lumière naturelle optimal pour leur travail. L'importance de ces fenêtres, généralement d'époque, conduit à d'importantes déperditions thermiques.



Étiquette indicative pour un bâtiment « type ». Elle n'a pas valeur de DPE pour l'ensemble des immeubles concernés, elle constitue uniquement une indication

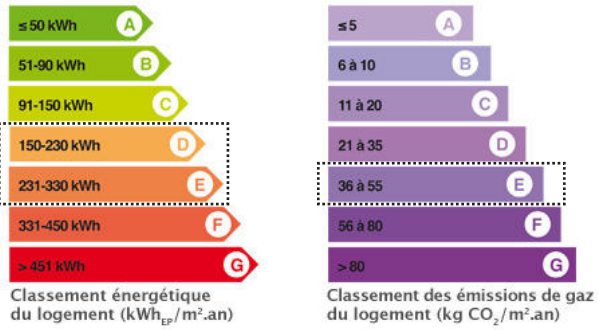


ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions les plus importantes à entreprendre dans le cadre d'une rénovation thermique sont les suivantes :

- **les fenêtres** : dans les cas où cela est nécessaire, remplacer l'intégralité des menuiseries soit à l'identique soit dans l'esprit de celle d'origine (cadre bois de préférence ou métal). Sinon, deux options sont possibles : installer des doubles fenêtres ou remplacer uniquement les vitrages.
- **la toiture** : isoler la toiture (cf. Fiche action N° 1).
- **les murs donnant sur l'extérieur** : isoler par l'intérieur les murs donnant sur l'extérieur (cf. Fiche action N° 3).

RÉSULTAT APRÈS RÉNOVATION



L'étiquette présentée ici n'a pas valeur de DPE, elle constitue uniquement une indication

Une fois ces trois solutions mises en œuvre sur le bâtiment, les déperditions thermiques sont réduites de manière à engendrer un gain énergétique équivalent au passage à la classe DPE inférieure. Cela représente une économie sur la facture énergétique de l'ordre de **30 %** par rapport à l'état initial.

ALLER PLUS LOIN

Pour aller plus loin dans la rénovation thermique, il est possible de travailler sur d'autres postes de déperditions :

- le plancher bas : isoler par le sous-sol les plancher bas (cf Fiche action N° 2).
- l'étanchéité des cadres de fenêtre : poser des joints d'étanchéité pour limiter les infiltrations d'air non maîtrisées.
- les systèmes de chauffage : dans le cas où un changement de système est envisagé, il est pertinent de privilégier les énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie par exemple).
- La température de chauffage : maîtriser la température de consigne d'un bâtiment peut permettre de réelles économies de chauffage. A titre d'exemple, une température de consigne de 21,5 °C correspond en moyenne à une consommation supérieure de 20 % par rapport à une température de consigne de 19 °C.

PRÉCAUTIONS

Lors de la rénovation énergétique, il est possible que le système énergétique installé préalablement ne corresponde plus aux besoins du bâtiment une fois rénové (les caractéristiques thermiques du bâtiment étant modifiées). Or, le système de chauffage ayant été prévu et dimensionné pour l'état initial, un fonctionnement trop éloigné de ces conditions dégrade fortement le rendement des systèmes (entraînant de fait une hausse des consommations !). Il est donc important de s'assurer que le système de chauffage correspond toujours au bâtiment, et si tel n'est pas le cas, il faut envisager une mise à niveau de ce système de chauffage.

De la même manière, l'étanchéification du bâtiment peut nécessiter une attention particulière à la ventilation de celui-ci. En effet, il est important d'évacuer l'humidité dissipée à l'intérieur du bâtiment en maintenant un niveau de ventilation (naturelle ou mécanique) suffisant.

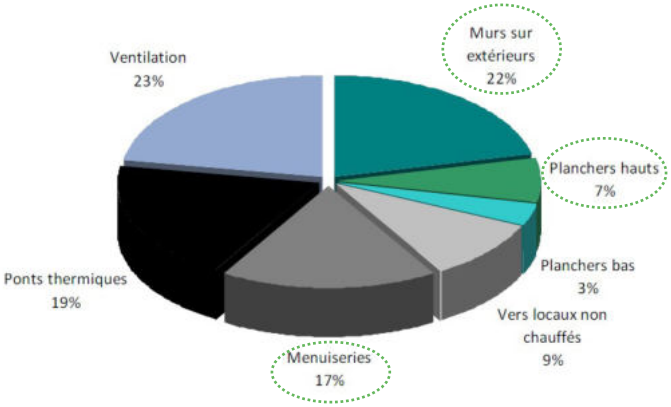
PRÉAMBULE (typologies repérées sur le plan réglementaire du SPR)

Les données présentées ici se basent sur un cas moyen du type des immeubles à cour. L'exposition, les travaux de rénovation déjà réalisés, les différences de construction … sont autant de paramètres qui influent sur chaque cas d'immeuble à cour. L'idée est ici d'identifier les postes de déperditions thermiques prioritaires à traiter et de proposer les solutions techniques appropriées dans le cadre du règlement du SPR.

ETAT DES LIEUX

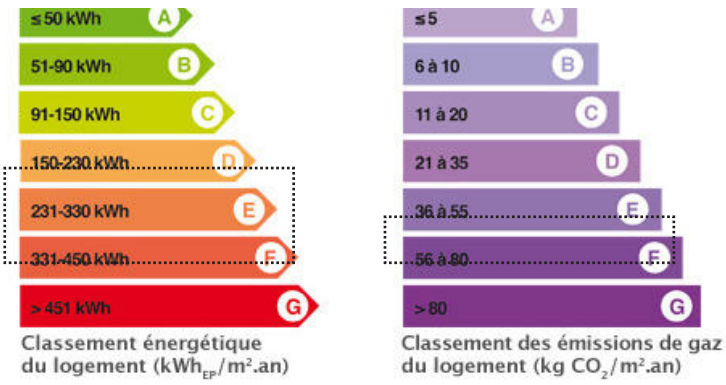


Source des déperditions d'énergie



La ventilation correspond à l'ensemble des déperditions par l'air, c'est-à-dire : ventilation mécanique ou naturelle, ainsi que les défauts d'étanchéité

Les immeubles à cour se caractérisent par leur géométrie qui offre une cour intérieure. Leur hauteur permet d'avoir plusieurs niveaux intermédiaires, qui sont source de ponts thermiques importants (jonction entre les planchers intermédiaire et les façades). Il est difficile de traiter ces ponts thermiques en rénovation sans avoir recours à une isolation thermique par l'extérieur qui n'est pas autorisé dans le dans l'AVAP pour des raisons patrimoniales. Il est donc nécessaire de traiter les autres postes de déperditions.



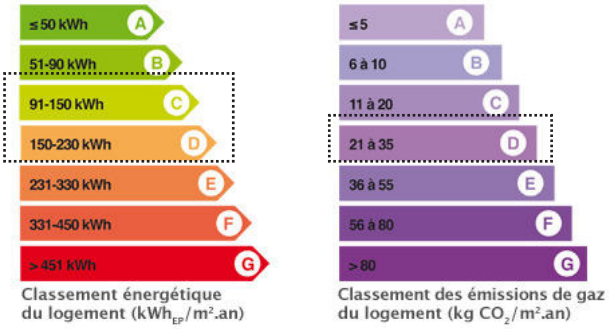
Étiquette indicative pour un bâtiment « type ». Elle n'a pas valeur de DPE pour l'ensemble des immeubles concernés, elle constitue uniquement une indication



ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions les plus importantes à entreprendre dans le cadre d'une rénovation thermique sont les suivantes :
- **les fenêtres :** dans les cas où cela est nécessaire, remplacer l'intégralité des menuiseries soit à l'identique soit dans l'esprit de celles d'origine (cadre bois de préférence ou métal). Sinon, deux options sont possibles : installer des doubles fenêtres ou remplacer uniquement les vitrages.
- **les murs donnant sur l'extérieur :** isoler par l'intérieur les murs donnant sur l'extérieur (cf. Fiche action N° 3).
- **la toiture** : isoler la toiture (cf. Fiche action N° 1).

RÉSULTAT APRÈS RÉNOVATION



L'étiquette présentée ici n'a pas valeur de DPE, elle constitue uniquement une indication

Une fois ces trois solutions mises en œuvre sur le bâtiment, les déperditions thermiques sont réduites de manière à engendrer un gain énergétique équivalent au passage à la classe DPE inférieure. Cela représente une économie sur la facture énergétique de l'ordre de **30 %** par rapport à l'état initial.

ALLER PLUS LOIN

Pour aller plus loin dans la rénovation thermique, il est possible de travailler sur d'autres postes de déperditions :
- le plancher bas : isoler par le sous-sol les plancher bas (cf Fiche action N° 1).
- l'étanchéité des cadres de fenêtre : poser des joints d'étanchéité pour limiter les infiltrations d'air non maîtrisées.
- les systèmes de chauffage : dans le cas où un changement de système est envisagé, il est pertinent de privilégier les énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie par exemple) .
- La température de chauffage : maîtriser la température de consigne d'un bâtiment peut permettre de réelles économies de chauffage. A titre d'exemple, une température de consigne de 21,5 °C correspond en moyenne à une consommation supérieure de 20 % par rapport à une température de consigne de 19 °C.

PRÉCAUTIONS

Lors de la rénovation énergétique, il est possible que le système énergétique installé préalablement ne corresponde plus aux besoins du bâtiment une fois rénové (les caractéristiques thermiques du bâtiment étant modifiées). Or, le système de chauffage ayant été prévu et dimensionné pour l'état initial, un fonctionnement trop loin de ces conditions dégrade fortement le rendement des systèmes (entraînant de fait une hausse des consommations !). Il est donc important de s'assurer que le système de chauffage correspond toujours au bâtiment, et si tel n'est pas le cas, il faut envisager une mise à niveau de ce système de chauffage.

De la même manière, l'étanchéification du bâtiment peut nécessiter une attention particulière à la ventilation de celui-ci. En effet, il est important d'évacuer l'humidité dissipée à l'intérieur du bâtiment en maintenant un niveau de ventilation (naturelle ou mécanique) suffisant.

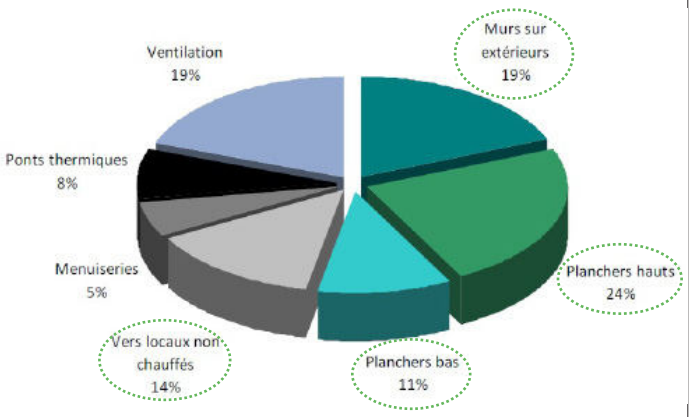
PRÉAMBULE (typologies repérées sur le plan réglementaire du SPR)

Les données présentées ici se basent sur un cas moyen du type des constructions stéphanoises. L'exposition, les travaux de rénovation déjà réalisés, les différences de construction … sont autant de paramètres qui influent sur chaque cas de construction stéphanoise. L'idée est ici d'identifier les postes de déperditions thermiques prioritaires à traiter et de proposer les solutions techniques appropriées dans le cadre du règlement du SPR.

ETAT DES LIEUX

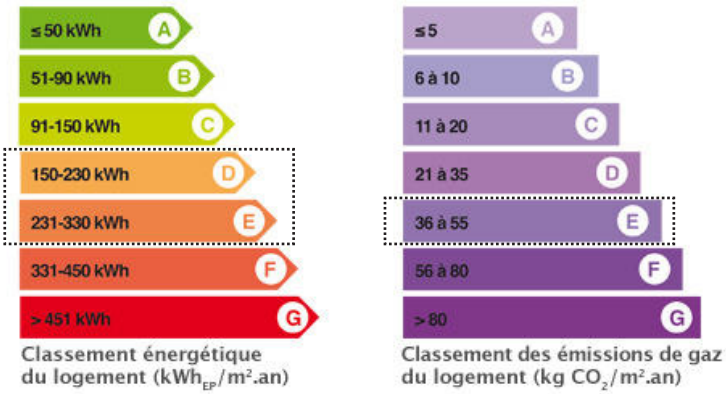


Source des déperditions d'énergie



La ventilation correspond à l'ensemble des déperditions par l'air, c'est-à-dire : ventilation mécanique ou naturelle, ainsi que les défauts d'étanchéité

Les constructions stéphanoises se distinguent par leur façade généralement en grès houiller, leur hauteur relativement restreinte ainsi que leur couloir traversant donnant sur un jardin ou une cours arrière. Leur faible largeur favorise la mitoyenneté dans la grande majorité des cas. Leur compacité relativement importante malgré une faible hauteur rend prépondérant le plancher haut et le plancher bas dans les déperditions thermiques.





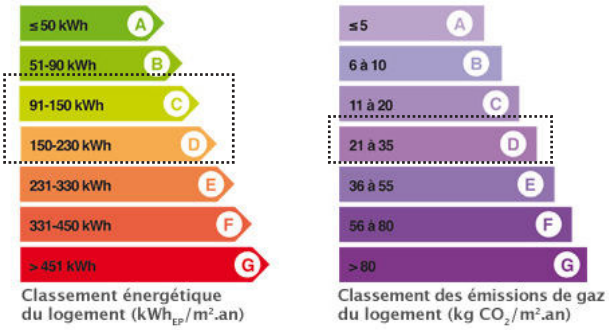
Étiquette indicative pour un bâtiment « type ». Elle n'a pas valeur de DPE pour l'ensemble des immeubles concernés, elle constitue uniquement une indication

ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions les plus importantes à entreprendre dans le cadre d'une rénovation thermique sont les suivantes :

- **les murs donnant sur l'extérieur et sur local non chauffé** : isoler par l'intérieur les murs donnant sur l'extérieur (cf Fiche action N° 3).
- **la toiture** : isoler la toiture (cf Fiche action N° 1).
- **le plancher bas** : isoler par le sous-sol les plancher bas (cf Fiche action N° 2).

RÉSULTAT APRÈS RÉNOVATION



L'étiquette présentée ici n'a pas valeur de DPE, elle constitue uniquement une indication

Une fois ces trois solutions mises en œuvre sur le bâtiment, les déperditions thermiques sont réduites de manière à engendrer un gain énergétique équivalent au passage à la classe DPE inférieure. Cela représente une économie sur la facture énergétique de l'ordre de **45 %** par rapport à l'état initial.

ALLER PLUS LOIN

Pour aller plus loin dans la rénovation thermique, il est possible de travailler sur d'autres postes de déperditions :

- les fenêtres : dans les cas où cela est possible, remplacer l'intégralité des menuiseries (cadre bois de préférence, cf Fiche action N° 4). Sinon, deux options sont possibles : installer des doubles fenêtres ou remplacer uniquement les vitrages.
- l'étanchéité des cadres de fenêtre : poser des joints d'étanchéité pour limiter les infiltrations d'air non maîtrisées.
- les systèmes de chauffage : dans le cas où un changement de système est envisagé, il est pertinent de privilégier les énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie par exemple) ou sinon des systèmes à haut rendement.
- La température de chauffage : maîtriser la température de consigne d'un bâtiment peut permettre de réelles économies de chauffage. A titre d'exemple, une température de consigne de 21,5 °C correspond en moyenne à une consommation supérieure de 20 % par rapport à une température de consigne de 19 °C.

PRÉCAUTIONS

Lors de la rénovation énergétique, il est possible que le système énergétique installé préalablement ne corresponde plus aux besoins du bâtiment une fois rénové (les caractéristiques thermiques du bâtiment étant modifiées). Or, le système de chauffage ayant été prévu et dimensionné pour l'état initial, un fonctionnement trop éloigné de ces conditions dégrade fortement le rendement des systèmes (entraînant de fait une hausse des consommations !). Il est donc important de s'assurer que le système de chauffage correspond toujours au bâtiment, et si tel n'est pas le cas, il faut envisager une mise à niveau de ce système de chauffage.

De la même manière, l'étanchéification du bâtiment peut nécessiter une attention particulière à la ventilation de celui-ci. En effet, il est important d'évacuer l'humidité dissipée à l'intérieur du bâtiment en maintenant un niveau de ventilation (naturelle ou mécanique) suffisant.

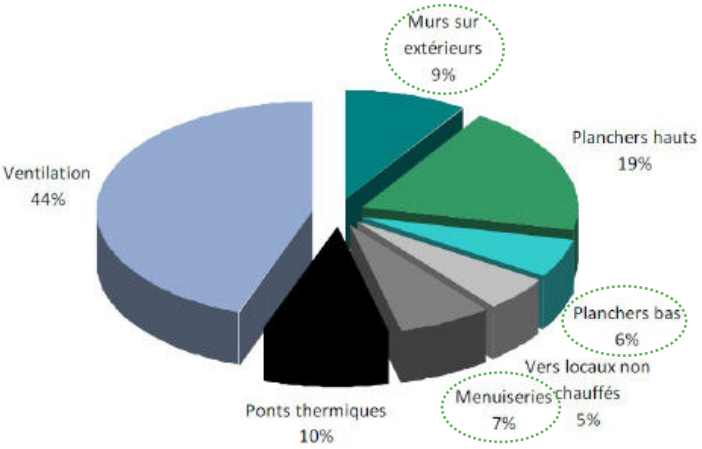
PRÉAMBULE (typologies repérées sur le plan réglementaire du SPR)

Les données présentées ici se basent sur un cas moyen du type des immeubles architecture éclectique- Art Nouveau. L'exposition, les travaux de rénovation déjà réalisés, les différences de construction … sont autant de paramètres qui influent sur chaque cas de la typologie Architecture éclectique Art nouveau. L'idée est ici d'identifier les postes de déperditions thermiques prioritaires à traiter et de proposer les solutions techniques appropriées dans le cadre du règlement du SPR.

ETAT DES LIEUX

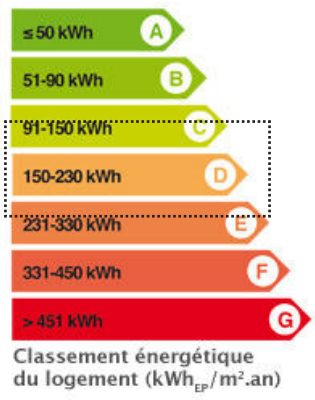


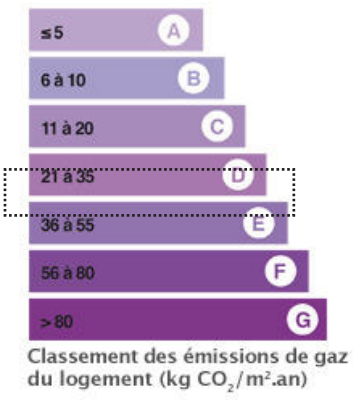
Source des déperditions d'énergie



La ventilation correspond à l'ensemble des déperditions par l'air, c'est-à-dire : ventilation mécanique ou naturelle, ainsi que les défauts d'étanchéité

Les bâtiments de la typologie Architecture éclectique – Art nouveau se distinguent par la composition de leurs parois, mettant en œuvre la plupart du temps une couche de briques, permettant ainsi d'obtenir une relativement bonne isolation thermique.





Étiquette indicative pour un bâtiment « type ». Elle n'a pas valeur de DPE pour l'ensemble des immeubles concernés, elle constitue uniquement une indication

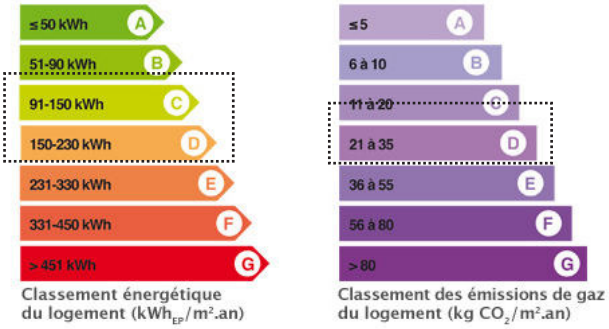


ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions les plus importantes à entreprendre dans le cadre d'une rénovation thermique sont les suivantes :

- **les murs donnant sur l'extérieur et sur local non chauffé :** isoler par l'intérieur les murs donnant sur l'extérieur (cf Fiche action N° 3).
- **le plancher bas :** isoler par le sous-sol les plancher bas (cf Fiche action N° 2).
- **les fenêtres :** dans les cas où cela est nécessaire, remplacer l'intégralité des menuiseries soit à l'identique soit dans l'esprit de celle d'origine (cadre bois de préférence ou métal), cf Fiche action N° 4. Sinon, deux options sont possibles : installer des doubles fenêtres ou remplacer uniquement les vitrages.

RÉSULTAT APRÈS RÉNOVATION



L'étiquette présentée ici n'a pas valeur de DPE, elle constitue uniquement une indication

Une fois ces trois solutions mises en œuvre sur le bâtiment, les déperditions thermiques sont réduites de manière à engendrer un gain énergétique équivalent au passage à la classe DPE inférieure. Cela représente une économie sur la facture énergétique de l'ordre de **16 %** par rapport à l'état initial.

ALLER PLUS LOIN

Pour aller plus loin dans la rénovation thermique, il est possible de travailler sur d'autres postes de déperditions :

- la toiture : isoler la toiture (cf Fiche action N° 1).
- l'étanchéité des cadres de fenêtre : poser des joints d'étanchéité pour limiter les infiltrations d'air non maîtrisées.
- les systèmes de chauffage : dans le cas où un changement de système est envisagé, il est pertinent de privilégier les énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie par exemple) ou sinon des systèmes à haut rendement.
- La température de chauffage : maîtriser la température de consigne d'un bâtiment peut permettre de réelles économies de chauffage. A titre d'exemple, une température de consigne de 21,5 °C correspond en moyenne à une consommation supérieure de 20 % par rapport à une température de consigne de 19 °C.

PRÉCAUTIONS

Lors de la rénovation énergétique, il est possible que le système énergétique installé préalablement ne corresponde plus aux besoins du bâtiment une fois rénové (les caractéristiques thermiques du bâtiment étant modifiées). Or, le système de chauffage ayant été prévu et dimensionné pour l'état initial, un fonctionnement trop éloigné de ces conditions dégrade fortement le rendement des systèmes (entraînant de fait une hausse des consommations !). Il est donc important de s'assurer que le système de chauffage correspond toujours au bâtiment, et si tel n'est pas le cas, il faut envisager une mise à niveau de ce système de chauffage.

De la même manière, l'étanchéification du bâtiment peut nécessiter une attention particulière à la ventilation de celui-ci. En effet, il est important d'évacuer l'humidité dissipée à l'intérieur du bâtiment en maintenant un niveau de ventilation (naturelle ou mécanique) suffisant.

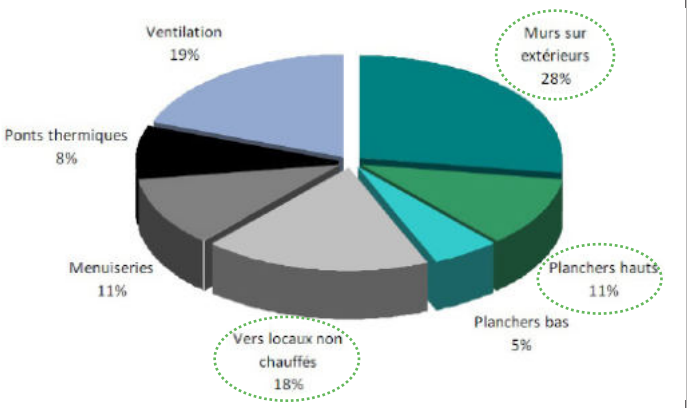
PRÉAMBULE (typologies repérées sur le plan réglementaire du SPR)

Les données présentées ici se basent sur un cas moyen du type des immeubles Art Moderne. L'exposition, les travaux de rénovation déjà réalisés, les différences de construction … sont autant de paramètres qui influent sur chaque cas. L'idée est ici d'identifier les postes de déperditions thermiques prioritaires à traiter et de proposer les solutions techniques appropriées dans le cadre du règlement du SPR.

ETAT DES LIEUX

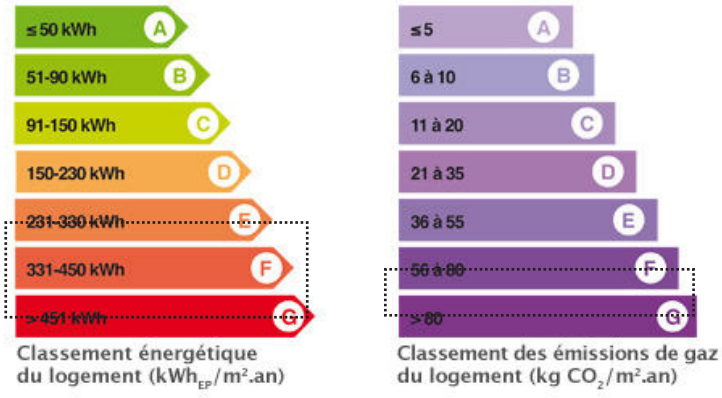


Source des déperditions d'énergie



La ventilation correspond à l'ensemble des déperditions par l'air, c'est-à-dire : ventilation mécanique ou naturelle, ainsi que les défauts d'étanchéité

Les immeubles du type Art déco – Art moderne se caractérisent par leur enveloppe en béton, leur hauteur relativement importante et leurs nombreux balcons sur les façades donnant sur la rue. Les constructions de cette époque se caractérisent par une faible isolation des parois.



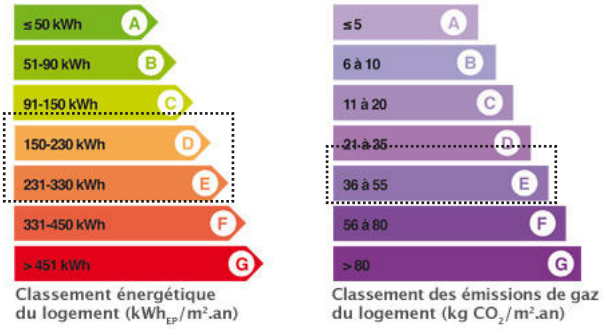
Étiquette indicative pour un bâtiment « type ». Elle n'a pas valeur de DPE pour l'ensemble des immeubles concernés, elle constitue uniquement une indication



ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions les plus importantes à entreprendre dans le cadre d'une rénovation thermique sont les suivantes :
- **les murs donnant sur l'extérieur et sur local non chauffé** : isoler par l'intérieur les murs donnant sur l'extérieur (cf. Fiche action N° 3).
- **la toiture** : isoler la toiture (cf. Fiche action N° 1).

RÉSULTAT APRÈS RÉNOVATION



L'étiquette présentée ici n'a pas valeur de DPE, elle constitue uniquement une indication

Une fois ces trois solutions mises en œuvre sur le bâtiment, les déperditions thermiques sont réduites de manière à engendrer un gain énergétique équivalent au passage à la classe DPE inférieure. Cela représente une économie sur la facture énergétique de l'ordre de **40 %** par rapport à l'état initial.

ALLER PLUS LOIN

Pour aller plus loin dans la rénovation thermique, il est possible de travailler sur d'autres postes de déperditions :
- les fenêtres : dans les cas où cela est possible, remplacer l'intégralité des menuiseries (cadre bois de préférence, cf. Fiche action N° 4). Sinon, deux options sont possibles : installer des doubles fenêtres ou remplacer uniquement les vitrages.
- le plancher bas : isoler par le sous-sol les plancher bas (cf Fiche action N° 2).
- l'étanchéité des cadres de fenêtre : poser des joints d'étanchéité pour limiter les infiltrations d'air non maîtrisées.
- les systèmes de chauffage : dans le cas où un changement de système est envisagé, il est pertinent de privilégier les énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie par exemple) ou les équipements à haut rendement.
- La température de chauffage : maîtriser la température de consigne d'un bâtiment peut permettre de réelles économies de chauffage. A titre d'exemple, une température de consigne de 21,5 °C correspond en moyenne à une consommation supérieure de 20 % par rapport à une température de consigne de 19 °C.

PRÉCAUTIONS

Lors de la rénovation énergétique, il est possible que le système énergétique installé préalablement ne corresponde plus aux besoins du bâtiment une fois rénové (les caractéristiques thermiques du bâtiment étant modifiées). Or, le système de chauffage ayant été prévu et dimensionné pour l'état initial, un fonctionnement trop éloigné de ces conditions dégrade fortement le rendement des systèmes (entraînant de fait une hausse des consommations !). Il est donc important de s'assurer que le système de chauffage correspond toujours au bâtiment, et si tel n'est pas le cas, il faut envisager une mise à niveau de ce système de chauffage.

De la même manière, l'étanchéification du bâtiment peut nécessiter une attention particulière à la ventilation de celui-ci. En effet, il est important d'évacuer l'humidité dissipée à l'intérieur du bâtiment en maintenant un niveau de ventilation (naturelle ou mécanique) suffisant.

ANNEXES

LES FONTAINES ET LES BORNES

L'existence des fontaines passe par l'existence de la rivière Furan et de sa gestion, de son alimentation, de sa distribution essentielle et vitale de l'alimentation en eau potable de la ville de Saint-Étienne.
Au fur et à mesure du développement de la ville, l'approvisionnement en eau dépend de la gestion de sites de plus en plus éloignés : d'abord les eaux de la plaine de Champagne, puis les eaux du massif du Pilat et les barrages en amont.
L'alimentation en eau de la ville a nécessité des investissements lourds des autorités municipales et des adaptations techniques multiples.
Si le rôle du Furan s'est avéré capital pour la naissance et l'installation d'activités économiques spécifiques, son débit insuffisant fut l'objet par la suite de difficultés de tout ordre.
La réponse à ce problème de débit fut apportée au fil des siècles et de façon magistrale pour obtenir aujourd'hui un réseau d'une qualité exceptionnelle aussi bien en terme de capacité d'alimentation que de qualité des eaux.

Développement du réseau : les prémices …
▪ **Au 17ème siècle :** Premier aménagement en 1607 : construction de la première fontaine publique établie au Pré de la Foire (Place du Peuple actuelle) alimentée par une conduite d'eau amenant les eaux de la plaine de champagne.
▪ **A la fin du 17ème siècle :** Accroissement des besoins en eau due à la demande des usiniers. Aménagement de grande ampleur qui s'appuie sur le captage des eaux de la Semène afin de grossir le débit du Furan. Pour ce faire, on construit un canal nommé bief du Rey (bief du Roi ou bief des armuriers). Une rupture de digue provoquera l'inondation du 3 avril 1694 et l'abandon provisoire de ce canal.
▪ **Au 18ème siècle :** Construction d'un premier réservoir en pierre de taille et de **12 fontaines publiques**
▪ **Au 19ème siècle :** Les eaux de la plaine de Champagne ne suffisent plus. Il faut chercher l'eau plus haut, recourir à de nouvelles sources d'approvisionnement, plus en amont. En 1834 : Un aqueduc en pierre amène les eaux du Furan de la tête du Rez au réservoir dit de Champagne, puis une conduite en fonte de 500mm de diamètre court jusqu'à la Place du Peuple en passant par Bizillon et suivant le nouvel axe urbain. Le débit est encore insuffisant et il faut remonter la prise d'eau jusqu'au pont Margaux. Avec la décision de dériver les eaux du Furan en amont, l'approvisionnement passe du stade local ou stade régional des eaux du massif du Pilat.

Du stade local au stade régional...
L'importance du cours d'eau dans la ville s'affaiblit au profit d'un maillage de canalisations
▪ Projet de Conte – Granchamps (ingénieur) - Captage des sources des Grands bois et du plateau de la république au moyen de drains en ciment et poteries à joints étanches souterrains. Ces conduites aboutissent à l'aqueduc et par une série de biefs amène les eaux du Furan dans le bassin de distribution du Rez. Ce bassin entre en fonction en 1863. A la fin du siècle il existe 54 km de rigoles qui assurent le captage mais le débit reste variable.
▪ **En 1866 :** Construction du barrage du Gouffre d'Enfer pour répondre à la demande des usiniers et des particuliers et pour éviter les inondations. Il s'agit d'un barrage poids construit en granit compact.
▪ **En 1878 :** Construction d'un nouveau barrage : le barrage du Pas de Riot qui doublera les disponibilités en eau de la ville.
Ces barrages limitant le débit du Furan dans son lit naturel passant dans les exploitations des usiniers ceux-ci ont reçu de très importantes indemnités. Un compromis est trouvé qui mène à la dérivation presque totale des eaux du Furan au profit de la ville sous réserve de laisser couler 25l/s à la rivière en aval des barrages pour les usiniers.
▪ **En 1864-1880 : Plan d'installation de 90 bornes fontaines publiques.**
▪ **En 1880-1900 : ralentissement des bornes fontaines** pour favoriser l'installation de l'eau à domicile liée à une conception gestionnaire du Service des Eaux.
De gros efforts sont accomplis au niveau des bouches d'arrosage urbain (nettoyage des rues indispensables avec le passage des chariots de houille et autres) et des bouches d'incendie.
▪ **En 1900-1914 : reprise de l'installation de bornes fontaines face à la pénurie d'eau des quartiers ouvriers.**
▪ **En 1886 :** Il existe deux réseaux : le réseau haute pression et le réseau basse pression séparé par la courbe de niveau de 540m.
- Le réseau haute pression dont le point de départ est le bassin du Rez (capacité de 7000m3 à la cote 618) est alimenté par l'aqueduc des fontaines. Une conduite principale de 500mm de diamètre suit le chemin de Saint Étienne Serrières. Au niveau de la place Valbenoite, la conduite bifurque pour alimenter les quartiers Est et Ouest de la ville.
- Le réseau basse pression qui dessert les quartiers dont l'altitude est inférieure à 540m, c'est-à-dire le centre-ville, la Montat et le Soleil). Son point de départ est le bassin de Champagne (capacité de 6700m3 à la cote 540) et construit en 1834. Il est desservi par la première prise d'eau sur le Furan et par une conduite de 300mm de diamètre en provenance du bassin du Rez. A partir du bassin de Champagne une conduite de 300mm rejoint la Grande Artère et va jusqu'au Nord de la ville, consacrant le poids du nouvel axe Nord-Sud. Sur cette conduite principale, véritable colonne vertébrale du réseau basse tension s'articulent perpendiculairement des embranchements destinés à desservir tout le centre-ville et empruntant les principales artères Ouest-Est. Quatre cuves de distribution mettent en communication réseau haut et basse tension pour subvenir à l'alimentation du centre ville (basse pression) : une au jardin des plantes - une au Crêt-de-Roc (conduites Est du réseau haut) et une à Tardy et une à Beaubrun (conduites Ouest du réseau haut).

STATUAIRE


A LA MÉMOIRE
DES 1 500 000 ARMÉNIENS
VICTIMES DU 1er GÉNOCIDE
DU XXe SIÈCLE PERPÉTRÉ
PAR LES DIRIGEANTS TURCS
DE 1915






STOP







